





ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1892

QUATRIÈME SÉRIE

TOMX XX

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1892

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XX



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 8 JANVIER.

M. Oppert, président sortant, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Ma tâche est terminée, et il ne me reste plus qu'à exprimer ma profonde gratitude pour l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'élevant à la présidence de l'Académie. Ce sera pour moi la gloire et l'orgueil de ma vie, et l'année que j'ai passée au bureau doit compter comme la plus honorable de mon existence. Je ne vous ferai pas un long discours, je suis très content de prononcer ces quelques paroles, les seules que, par une circonstance fortunée, j'aie eu à prononcer pendant mes fonctions, en dehors de mon exposé en séance publique.

« Je remercie surtout notre vénéré secrétaire perpétuel, qui a bien voulu m'aider par sa longue expérience et me soutenir dans des questions difficiles. J'ai à exprimer mes vœux reconnaissants à mon vieux camarade d'autrefois, quand nous nous rencontrions il y a quarante-quatre ans, au Lycée de Laval, et qui est appelé à me succéder. Je remercie tous mes confrères de la grande bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée, et je leur garde un af-

IMPRIMERIE NATIONALE.

fectueux souvenir pour l'indulgence qu'ils ont eue pour moi. J'en avais besoin, et je suis surtout très touché que vous ayez eu égard à cette infirmité, la plus terrible qui puisse affliger un savant lorsqu'elle est complète, et la plus gênante et la plus embarrassante quand, heureusement, elle n'est que partielle. Néanmoins, je ne crois pas qu'elle m'ait empêché de faire mon devoir dans la mesure de mes forces. Étant admis à toutes vos commissions, j'ai pu apprendre comment cette laborieuse compagnie procède pour faire avancer la science française.

« Je vous remercie donc tous, et je rentre dans les rangs avec ce sincère souhait que la Providence, qui a jusqu'ici protégé nos confrères, veuille accorder la même faveur à la gestion de mon successeur ! »

M. Alexandre Bertrand, président de l'Académie pour 1892, prend place au Bureau et prononce les paroles suivantes :

« Mon premier devoir, en prenant place à ce fauteuil, est de vous exprimer mes sentiments de gratitude pour l'honneur que vous me faites, honneur qui m'effrayerait beaucoup si je ne savais quelle indulgence vous savez avoir pour vos présidents. Je m'efforcerai de ne pas mettre cette indulgence à trop rude épreuve. Je compte sur votre concours bienveillant, comme mes prédécesseurs.

« L'année qui vient de s'écouler, cruelle pour plusieurs des compagnies de l'Institut, nous a épargnés. Je fais des vœux pour que l'année qui va commencer nous soit aussi clémente.

« Il me reste, suivant l'usage, à adresser au président sortant les remerciements de l'Académie.

« J'invite le nouveau vice-président à prendre place au bureau. »

M. Siméon Luce, vice-président, prend place à côté du Président.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les mémoires et les ouvrages adressés pour les divers concours de l'année 1892 :

Antiquités de la France :

Le roman de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise, par M. E. Löseth (Paris, 1890, in-8°);

Villes antiques : I. Vienne et Lyon gallo-romains; II. Nîmes gallo-romain, par M. Hipp. Bazin (Paris et Nîmes, 1891, 2 vol. in-8°);

Monographie et histoire de la ville de Saint-Étienne, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. Victor Jannesson (Saint-Étienne, 1891, in-8°);

Marseille au moyen âge, par M. Octave Tessier (Marseille, 1891, in-8°);

Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge, par M. J.-A. Brutails (Paris, 1891, in-8°);

Le blason héraldique, par M. P.-P. Gheusi (Paris, 1892, in-8°);

Anonymus Cadomensis, par M. Eug. Chatel (Caen, 1892, in-4°, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*);

Glossaire de la langue d'oil (XIe-XIVe siècle), par M. le docteur A. Bos (Paris, 1891, in-8°);

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) :

Numismatique du moyen âge et moderne, par M. Adrien Blanchet, t. I et II, avec 1 atlas (Paris, 1892, in-12);

Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de saint Bruno, par M. G. Vallier (Montreuil-sur-Mer, 1891, in-8°);

Prix Gobert :

Histoire de Charles VII, t. VI : *La fin du règne*, par M. G. du Fresne de Beaucourt (Paris, 1891, in-8°, avec un album);

Prix Bordin (sujet mis au concours : *Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs*) :

Trois mémoires portant pour épigraphes, le premier : Immitant les meilleurs aucteurs grecz..... (J. du Bellay); le deuxième : Ἀνάγνωσις τροφὴ λέξεως (Théon), et le troisième : *Amat victoria curam* (Catulle);

Prix Stanislas Julien :

Dictionnaire français-chinois, par M. A. Bellequin (Péking et Paris, 1891, in-4°);

Chan-Hai-King, antique géographie chinoise traduite pour la première fois sur le texte original par M. Léon de Rosny, t. I, (Paris, 1891, in-8°);

Prix Delalande-Guérineau :

L'abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane, par M. l'abbé P. Batiffol (Paris, 1891, in-8°);

Étude sur la diplomatique royale des chancelleries de Castille et Léon, d'Aragon et de Navarre, par M. J. Delaville Le Roulx (manuscrit de 58 pages);

Supplément aux Bollandistes pour des vies de saints de l'époque mérovingienne, t. I et II (manuscrit de 725 pages);

Prix Loubat :

Études étymologiques sur l'antiquité américaine, par M. Léon Douay (Paris, 1891, in-8°).

Si, aux ouvrages ou mémoires présentés dans la séance de ce jour, on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1892, la situation suivante :

Prix ordinaire de l'Académie (*Études sur les ouvrages connus sous le nom d'*Ars dictaminis) : 1 concurrent;

Antiquités de la France : 31 concurrents;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 2 concurrents);

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Bordin (*Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins*, etc.) : 3 concurrents;

Prix Fould : 1 concurrent;

Prix Stanislas Julien : 2 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau (*Travail critique sur des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge*) : 3 concurrents;

Prix de la Grange : pas de concurrent;

Prix Loubat : 4 concurrents.

Il est procédé à la nomination des Commissions qui seront chargées de juger les concours.

Sont élus :

Prix ordinaire de l'Académie : MM. Delisle, Hauréau, Gaston Paris, Paul Meyer;

Prix Duchalais (numismatique) : MM. Deloche, le marquis de Vogüé, Schlumberger, de Barthélemy;

Prix Bordin : MM. Jules Girard, Weil, Boissier, Croiset;

Prix Fould : MM. Heuzey, Georges Perrot, Héron de Villefosse, Saglio;

Prix Delalande-Guérineau : MM. Delisle, Hauréau, Paul Viollet, l'abbé Duchesne;

Prix Stanislas Julien : MM. le marquis d'Hervey-Saint-Denys, Schefer, Oppert, Maspero;

Prix de la Grange : MM. Gaston Paris, Paul Meyer, Longnon, Léon Gautier;

Prix Loubat : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Maspero, Hamy.

L'Académie procède ensuite à la nomination de la Commission de la fondation Garnier.

Sont élus : MM. Barbier de Meynard, Schefer, Senart et Hamy.

M. Champoiseau, ministre plénipotentiaire, correspondant de l'Institut, présente à l'Académie une belle inscription relevée par lui pendant le cours de sa dernière mission dans l'île de Samothrace et dont l'estampage est dû à M. Letaille[1].

Cette inscription, de conservation parfaite, devait se trouver originairement placée dans l'un des trois sanctuaires principaux dont les ruines ont été explorées à Samothrace. Comme tous les monuments de ce genre, elle mentionne les noms et l'origine d'un certain nombre de pèlerins, venus, de l'île voisine d'Imbros, pour se faire initier aux mystères célébrés à Samothrace, chaque année, vers le mois d'août, et qui étaient en si grand honneur parmi les peuples de la Grèce. Elle donne la preuve évidente de l'existence, pour le culte cabirique, à Samothrace, d'un double degré d'initiation aux mystères, déjà constaté pour ceux d'Éleusis; elle se termine par une invocation aux grands dieux de Samothrace, les dieux Cabires.

M. Champoiseau dépose ensuite sur le bureau de l'Académie le

[1] Voir aux Communications, n° I (p. 23-25).

moulage d'un curieux petit marbre provenant également de Samothrace : c'est l'image d'une divinité domestique, sans doute destinée à protéger quelque demeure particulière. Elle représente, soit un Hermès, soit un Cabire; elle offre plus d'un point de ressemblance avec la figure du dieu cabire Axiokersos, qui fait partie du fameux groupe à triple face du Vatican, connu sous le nom de marbre de la duchesse de Chablais.

SÉANCE DU 15 JANVIER.

M. Salomon Reinach fait une communication sur *l'art plastique en Gaule et le druidisme.*

Il fait observer qu'après l'efflorescence de l'art en Gaule, à l'époque du renne, nous trouvons une longue période, depuis l'ère des monuments mégalithiques jusqu'à la conquête romaine, où les sculptures font presque entièrement défaut. Les passages de César et de Lucain qu'on a allégués pour prouver que les Gaulois représentaient leurs dieux en pierre et en bois doivent être interprétés autrement : il s'agit, dans le premier, de piliers de pierre, et, dans le second, de troncs d'arbres plus ou moins équarris. Comme l'industrie gauloise était fort avancée, on est obligé d'attribuer l'absence de statues en Gaule à une interdiction religieuse. Cette prohibition, que l'on retrouve chez les Romains, les Germains et les Perses, ne peut guère avoir été mise en vigueur que par une aristocratie religieuse. En Gaule, cette aristocratie est le collège des druides, à l'influence desquels M. Reinach attribue les monuments mégalithiques (dolmens, menhirs, etc.). Ces derniers ne sont pourtant pas celtiques : c'est que le druidisme, dans l'Europe occidentale, est antérieur aux Celtes, qui ont accepté en partie la religion druidique, comme les Grecs ont adopté les vieux cultes des Pélasges. L'aversion du druidisme pour les représentations des dieux n'est attestée par aucun texte formel; mais Plutarque dit que Numa, élève de Pythagore, défendit aux Romains d'élever des statues, et d'autres écrivains font de Pythagore l'élève des druides. Ce sont là des légendes qui, bien que

sans autorité en elles-mêmes, attestent nettement l'affinité des doctrines. Ainsi le druidisme, comme le mosaïsme, a été hostile à l'anthropomorphisme, ce qui explique pourquoi les premières statues de dieux ne paraissent en Gaule qu'à l'époque de la domination romaine.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le comte de Lasteyrie commence la lecture d'un mémoire intitulé : *De l'origine des basiliques chrétiennes.*

SÉANCE DU 22 JANVIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre où il mentionne un document perdu, écrit par un italien en 1432 et relatif à l'histoire de Jeanne d'Arc[1].

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, le règlement sur la fondation Piot adopté dans la dernière séance en comité secret :

«Les revenus de la fondation Piot seront, suivant les termes mêmes du testament, employés «à toutes expéditions, missions, «voyages, fouilles, publications, que l'Académie croira devoir «faire ou faire faire dans l'intérêt des sciences historiques et «archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou «plusieurs de ses membres, soit sous celles de toutes autres per-«sonnes désignées par elle.»

«Une Commission annuelle de huit membres examinera les projets pour lesquels il serait proposé d'allouer une somme prise sur les revenus de la fondation. Elle en fera le rapport à l'Académie, qui délibérera et statuera en comité secret.

«Un rapport sur les travaux qui auront été exécutés ou encouragés à l'aide de la fondation Piot sera présenté chaque année à l'Académie.

«Un résumé succinct en sera inséré dans les actes de la séance publique annuelle.»

[1] Voir aux Communications, n° II (p. 25-26).

L'Académie procède ensuite à l'élection des membres de la Commission Piot.

Sont élus : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, Maspero, Schlumberger, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1891 [1].

Le rapport sera imprimé et distribué selon l'usage.

M. le comte de Lasteyrie termine sa lecture sur les origines de la basilique chrétienne.

Il montre combien les idées qui ont généralement cours en France sur cette question sont peu fondées. Tous nos archéologues voient le prototype de nos églises dans les basiliques civiles des Romains. Mais on se fait une idée fausse des basiliques païennes. Elles n'ont jamais eu un type uniforme que les chrétiens n'auraient fait que copier. On a prétendu aussi que les basiliques chrétiennes étaient la reproduction de celles qui s'élevaient dans les riches maisons des Romains.

M. de Lasteyrie admet que l'architecture privée des anciens a pu avoir une influence sur la forme donnée à nos plus anciennes églises. Mais il pense qu'on a tort de chercher dans un type unique de construction un modèle que les chrétiens se seraient bornés à reproduire. En réalité, la question est plus complexe, et le plus probable est que plusieurs facteurs ont concouru à la formation du type de nos premières basiliques chrétiennes. Aux basiliques civiles, elles ont dû emprunter leur forme oblongue, leurs colonnades intérieures, la forme de leurs toitures; aux maisons romaines, leur atrium; aux exèdres et autres salles de réunion, si communes chez les anciens, leur abside.

M. de Morgan rend compte des résultats de sa mission d'exploration archéologique et linguistique dans le nord de la Perse, le Kurdistan et le Louristan. Il présente à l'Académie un grand nombre de plans et de photographies de monuments achéménides et sassanides, ainsi que les cartes des pays parcourus par la mission.

[1] Voir l'Appendice n° I (p. 46-47).

Le Président félicite M. de Morgan des importants résultats de sa mission.

SÉANCE DU 29 JANVIER.

M. Schlumberger lit une note sur trois magnifiques bulles ou sceaux d'or du roi Léon II de Petite-Arménie.

Ces bulles d'or, appendues à des lettres de ce roi au pape Innocent III, lettres des premières années du XIIIe siècle, sont conservées aux archives du Vatican. Ce sont probablement les seuls monuments de ce genre encore existants. Léon II, en grand costume royal, est figuré sur une face. Sur la face opposée est gravé le lion d'Arménie.

M. Schlumberger présente un autre sceau royal d'Arménie, aujourd'hui conservé dans le fonds Clairambault à la Bibliothèque nationale. C'est celui du dernier roi de cette dynastie, l'infortuné Léon VI, qui mourut en exil à Paris, et dont la dalle funéraire est aujourd'hui conservée à Saint-Denis. L'inscription de cette dalle, comme celle du sceau de la Bibliothèque nationale, démontre que ce souverain doit être appelé Léon V, roi d'Arménie, et non Léon VI, comme l'usage s'en est établi par suite d'une erreur.

M. Schlumberger termine sa communication en annonçant à l'Académie que l'ivoire byzantin dont il a récemment entretenu ses confrères, et qu'il avait vainement tenté de faire acquérir par le Musée du Louvre ou le Cabinet des médailles, vient d'entrer au Musée de Berlin. Il est vraiment bien regrettable que, par suite des ressources si modiques de nos musées, tant de monuments importants nous échappent. Il serait grand temps que la caisse des Musées fût enfin constituée.

M. Edmond Le Blant communique à l'Académie quelques fragments de la préface d'un livre intitulé : *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, qui va paraître incessamment. C'est la suite de son premier ouvrage, imprimé en 1865.

L'auteur y constate tout d'abord l'identité des résultats fournis

par cette nouvelle suite de monuments avec ceux qu'avaient apportés les marbres compris dans la première série.

Leur groupement géographique jalonne, pour ainsi dire, la marche de la propagation chrétienne. Dans la partie de la Provence qui confine à la Méditerranée se montrent les inscriptions les plus antiques. Comme le Bétis en Espagne, le Rhône est pour nous la voie naturelle de la diffusion de la foi. C'est sur les bords de ce fleuve que les marbres des fidèles se trouvent les plus nombreux. Plus on s'éloigne de la mer, moins ces monuments sont anciens et la série de nos sarcophages chrétiens apporte sur ce point des données identiques à celles des inscriptions.

Le libellé de ces légendes peut servir à montrer par quelles mains, grecques ou latines, la foi a été répandue dans diverses parties de notre sol.

La façon de les dater n'est pas la même dans toutes nos provinces. Même après la conquête barbare, la mention des consulats se maintient à l'est du Rhône, dans le pays qu'occupent les Bourguignons, tandis qu'à sa droite les marbres sont datés par les noms des rois francs.

Trèves apporte un riche contingent à la nouvelle série de nos marbres chrétiens. Les épitaphes découvertes dans ces dernières années appartiennent comme les autres au temps où les empereurs résidèrent dans cette grande cité, c'est-à-dire au v[e] siècle. Elles disparaissent quand les barbares s'en sont rendus maîtres. C'est ainsi que dès l'heure de l'invasion musulmane, il n'est plus d'inscriptions chrétiennes dans le sud de l'Espagne.

L'antagonisme des fidèles et des juifs se montre par un trait particulier : sauf de très rares exceptions, les chrétiens de l'Occident ne portent pas de noms de forme israélite.

Malgré les enseignements des Pères, l'influence des lettres païennes se fait vivement sentir dans les épitaphes métriques. Dieu y est appelé le maître de l'Olympe ; on y parle du Styx, du Ténare ; on place dans les Champs-Élysées l'âme d'une femme dont on pleure la mort. Plus fréquentes toutefois sont, sur nos marbres, les formules qui témoignent de la lecture des livres saints et des écrits des docteurs de l'Église.

Aux temps mérovingiens, la foi n'est pas exempte d'erreurs. Deux de nos monuments portent les noms des anges dont l'Église condamnait le culte, et l'une des inscriptions trouvées dans la sépulture d'un abbé paraît n'être autre chose qu'un phylactère de forme magique.

Après quelques pages consacrées à des questions de philologie, l'auteur montre ce que nous valent les efforts faits dans ces dernières années pour rechercher et sauvegarder les monuments. « Un mot, dit-il, sur le nombre des inscriptions chrétiennes que nous devrions posséder. Si j'en retranche les pièces épigraphiques dues à Sidoine Apollinaire, à Fortunat, la première série des marbres que j'ai donnée en comprend environ six cent cinquante. Là se borne pour le sol de la Gaule la somme des relevés faits en plusieurs siècles. Il y a aujourd'hui vingt-six ans qu'a été publié mon travail, et pendant ce temps, relativement si court, quatre cent cinquante légendes nouvelles ont été découvertes et signalées. Combien s'en devrait-il donc trouver entre nos mains, si le goût des recherches historiques et le souci de recueillir les monuments avaient été autrefois ce qu'ils sont de nos jours? »

M. Casati, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rend compte de la découverte faite récemment d'une nécropole dans le voisinage de cet antique château aux murailles crénelées qui domine le lac de Trasimène et qu'on appelle Castiglione del Lago[1].

Les tombeaux, creusés dans le tuf, sont séparés par une étroite voie sépulcrale. Ils sont composés d'une ou deux chambres et renferment des urnes funéraires, sur lesquelles on a relevé plus de cinquante inscriptions. M. Casati étudie les plus importantes. Quelques-unes concernent des familles déjà connues, comme la famille Vibia, en étrusque Vipi, la famille Caia, la famille Ancharia. Il s'attache particulièrement à l'interprétation d'une inscription ainsi conçue :

𐌀𐌔𐌉𐌋𐌀𐌈𐌓𐌀𐌋·𐌄𐌕𐌀𐌅𐌀𐌂·𐌋𐌄𐌅

vel. cafate. larthalisa, et il discute la valeur de la terminaison *alisa*,

[1] Voir aux Communications, n° III (p. 26-32).

qui est assez fréquente dans les inscriptions funéraires, mais dont on n'a pas encore déterminé le sens.

On connaît, d'après la belle inscription bilingue du tombeau des Volumnius, le sens de la terminaison *al*. Cette inscription est ainsi conçue :

pup. velimna. au. cafatial

P·VOLVMNIVS·A·F·VIOLENS

CAFATIA NATVS

La terminaison *al* indiquant la descendance maternelle du premier degré, M. Casati voit dans la terminaison *alisa* l'indication de la descendance maternelle au second degré, et il traduit *Larthalisa* par *Larthiae nepos*. Il reconnaît néanmoins que l'on ne sera fixé sur le sens absolument certain de la terminaison *alisa* que par la découverte d'une inscription bilingue.

En terminant, M. Casati donne la description de plusieurs bijoux d'or, anneaux, boucles d'oreilles, objets de bronze, candélabres, fibules, vases, miroirs, monnaies primitives, *aes rude*, trouvées soit à Castiglione, soit à Todi, par suite des fouilles faites en cette année sur l'emplacement de l'antique Tutere étrusque.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au IVe siècle avant notre ère*.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie une communication de M. Degrand, consul de France à Andrinople, relative à une découverte faite près de cette ville.

Renvoi à l'examen de M. Georges Perrot [1].

M. le comte DELABORDE, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, informe le Secrétaire perpétuel que l'Académie des

[1] Voir ci-après, p. 17, et aux COMMUNICATIONS, n° VI (p. 35-36).

beaux-arts a désigné MM. Gruyer et Daumet pour faire partie de la Commission du prix Fould.

Mgr Livinhac adresse à l'Académie un supplément de rapport sur la mission qu'elle lui a confiée dans l'Afrique centrale.

Renvoi à la Commission de la fondation Garnier.

Le Président, faisant part à l'Académie de la mort de M. Rangabé, notre correspondant, prononce les paroles suivantes :

« J'ai le regret d'avoir à annoncer à l'Académie la perte de l'un de nos plus anciens correspondants, Alexandre Rizos Rangabé, qui se rattachait à notre Compagnie depuis 1850.

« Rangabé fut un de ces hommes à aptitudes multiples, comme il en fallait à la Grèce au moment où elle sortait de la servitude et commençait à réparer les calamités de la glorieuse guerre de l'indépendance.

« Né à Constantinople en 1810, d'une vieille famille phanariote, Rangabé fut successivement militaire, directeur de l'Imprimerie royale, professeur à l'Université d'Athènes, ministre des affaires étrangères, ambassadeur à Constantinople, à Washington, à Paris et à Berlin. D'autres diront les résultats heureux de son activité politique, en particulier à l'époque de la guerre de Crimée et de l'insurrection crétoise. Nous ne parlerons ici que du savant et du littérateur.

« Le domaine de Rangabé est, à cet égard, des plus étendus. La poésie lyrique, le drame, la comédie, le roman, l'histoire littéraire, la philologie, l'archéologie ont successivement occupé ses loisirs. Son drame intitulé : *Phrosyne*, sa comédie : *Le mariage de Koutroulis*, ont marqué des dates dans l'histoire de la littérature néo-hellénique. Son roman : *Le prince de Morée*, dont le fond est emprunté à une chronique du XIIIe siècle, a eu un succès qui dure encore. La philologie lui doit un précis de métrique, un précis de grammaire du grec moderne et un essai sur la prononciation du grec. Ses travaux archéologiques nous touchent de plus près encore. Ce sont eux qui lui ont valu le titre de correspondant de l'Académie. Une histoire de l'art grec, *Ἱστορία τῆς ἀρχαίας καλλιτεχνίας*; un dictionnaire illustré d'archéologie : *Ἀρχαιολογικὸς Θησαυρὸς, λεξικὸν τῆς ἀρχαιολογίας*, malheureu-

sement resté inachevé, de nombreuses monographies en grec, en français, en allemand sur le théâtre d'Hérode Atticus, sur les fouilles pratiquées par lui au temple d'Héra, près Argos, sur l'Érechtéion, sur l'Arcadie et sur le Laurium, publiées depuis sa nomination, ont largement justifié le choix de l'Académie. Deux de ces travaux figurent dans les tomes V et VIII de nos *Mémoires*.

« Un titre plus considérable à notre estime est le grand ouvrage en deux volumes, publié à Athènes de 1842 à 1855, intitulé : *Antiquités helléniques*. Rangabé y a réuni toutes les inscriptions antérieures à la conquête de la Grèce par les Romains, découvertes depuis 1830, en y comprenant souvent d'après de meilleures copies celles qui avaient été publiées par Ross, Le Bas et M. Curtius. Non seulement Rangabé a transcrit et commenté ces textes, au nombre de 2,490, mais il les a accompagnés d'une traduction, rédigée en français, comme les commentaires. Il suffit de comparer les inscriptions publiées par Rangabé à celles que Pittaki donnait à la même époque dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική d'Athènes pour constater sa double supériorité d'épigraphiste et d'helléniste sur les savants grecs de son époque.

« Si l'œuvre de Rangabé est aujourd'hui rendue moins utile par le *Corpus inscriptionum Atticarum*, on ne doit pas oublier que pendant plus de vingt ans elle a été le livre de chevet de tous les épigraphistes, et qu'elle continuera à leur être nécessaire tant que l'Académie de Berlin n'aura pas achevé la refonte générale du *Corpus* de Boeckh. Si la Grèce compte, aujourd'hui, une école nombreuse et bien armée d'archéologues, elle le doit en grande partie à Rangabé, dont le nom restera indissolublement lié à l'histoire de la renaissance scientifique de la Grèce, comme à celle de sa renaissance littéraire et politique. »

M. Foucart lit un rapport sur des inscriptions grecques copiées par M. Séon, vice-consul de France à Sivas, et communiquées à l'Académie par le Ministère des affaires étrangères [1].

Ces inscriptions fixent définitivement l'emplacement de la ville de Sébastopolis et fournissent des indications intéressantes sur la

[1] Voir aux Communications, n° IV (p. 32-33).

constitution de la cité. Les renseignements donnés par M. Séon sur les débris de sculpture et d'architecture encore visibles dans les ruines peuvent faire penser que des fouilles entreprises sur cet emplacement seraient fructueuses.

M. Siméon Luce fait une communication sur *deux documents inédits relatifs à frère Richard et à Jeanne d'Arc.*

M. Sophus Muller, conservateur du Musée des antiquités du Nord, à Copenhague, montre les photographies d'un vase en argent trouvé en 1891, au centre du Jutland, dans une tourbière [1].

La valeur du métal de ce vase atteint 1,500 francs, mais là n'en est pas le principal intérêt, qui réside dans les reliefs qui le couvrent. Ces reliefs présentent des motifs indubitablement celtiques, notamment des *carnyx* (trompette à tête de dragon), des *torques*, des sangliers-enseigne, de longs boucliers à *umbo.*

M. Sophus Muller considère comme des têtes de divinités les grandes têtes ornées de *torques* (quatre hommes et quatre femmes), qui forment une frise sur le bord du vase. Au centre de l'un des bas-reliefs est un de ces personnages à attitude bouddhique dont plusieurs représentations ont été depuis longtemps signalées en Gaule.

Parmi les animaux qui figurent sur ce vase, il faut signaler des éléphants africains et des serpents à cornes de bélier (type celtique). Ce vase, jusqu'à présent unique, paraît avoir été importé en Danemark.

Le Président fait ressortir l'importance de cette découverte. C'est un reste de la mythologie celtique après la conquête romaine.

M. Abel Lefranc, archiviste aux Archives nationales, fait une communication sur plusieurs points obscurs de la vie de Guillaume Postel et, en particulier, sur sa détention au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, de 1562 à 1581.

Des documents, restés jusqu'à présent ignorés, permettent de jeter un jour nouveau sur la vie de cet homme extraordinaire, à

[1] Voir aux Communications, n° V (p. 34-35) et n° VII (p. 36-37).

qui il n'a manqué peut-être qu'un peu de bon sens pour être un homme de génie.

M. Lefranc esquisse d'abord la vie du célèbre orientaliste, si féconde en étranges péripéties. Il montre Postel favorisé par François Ier et par nombre de personnages influents de la cour. Lorsque, en 1540, le Calabrais Agathias Guidacerius, l'un des premiers lecteurs en hébreu, vint à mourir, le roi transmit tous les biens de ce dernier à Postel. Il réserva seulement pour sa librairie, c'est-à-dire pour la bibliothèque royale, la collection de manuscrits orientaux réunie par le Calabrais. Cette clause de réserve nous apprend ainsi l'origine d'un certain nombre des manuscrits du fonds oriental de notre Bibliothèque nationale.

M. Lefranc expose ensuite les idées si singulières de Postel, idées qui lui valurent d'être maintes fois inquiété par la justice. Elles finirent par amener son internement en 1562 au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où il termina paisiblement sa vie si agitée. Deux arrêts inédits du Parlement prouvent que le séjour prolongé de Postel au prieuré n'a pas été volontaire, et qu'il fut enfermé, en vertu d'une sentence régulière, à cause de ses écrits et surtout de son livre : *Les merveilleuses victoires des femmes*, publié en 1553, dans lequel il annonçait que le sexe féminin devait avoir son Messie propre, comme le sexe masculin avait eu le sien.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER.

Le Président annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. Alfred Maury, l'un de ses membres ordinaires, et il lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un arrêté, en date du 30 janvier dernier, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

La liste des archivistes paléographes nommés par cet arrêté

sera lue dans la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. Georges Perrot rend compte d'une communication de M. Degrand, consul de France à Andrinople, relative à la découverte d'une chambre voûtée, dans l'intérieur d'un tumulus, à Kirk-Kilisseh, près d'Andrinople[1].

M. Alexandre Bertrand, remplacé au fauteuil par M. Siméon Luce, vice-président, communique à l'Académie deux notes :

L'une sur le vase à reliefs celtiques, présenté à l'Académie par M. Sophus Muller[2];

L'autre sur une statuette de terre cuite découverte en Serbie[3].

M. G.-B.-M. Flamand, préparateur chargé de conférences à l'École des sciences d'Alger, communique à l'Académie une partie des résultats de ses recherches sur les stations de «pierres écrites» ou *hadjra mektouba* (dessins et inscriptions rupestres), de l'extrême Sud-Oranais, visitées par lui pendant les étés des années 1890 et 1891.

Le pays parcouru s'étend du bordj d'Aflou aux portes de Figuig, et des Chotts à l'oasis de Benoud sur loued Gharbi, dans le Sahara. M. Flamand signale dans cette seule région plus de vingt stations nouvelles. Les faits relevés par lui concordent, ajoute-t-il, avec les idées émises par M. H. Duveyrier et M. le docteur Hamy.

Les dessins et inscriptions rupestres appartiennent à trois grandes périodes, dont l'une, la deuxième, est susceptible de subdivision.

Une première époque, préhistorique, correspond à l'existence de grands animaux de races aujourd'hui disparues, chassées vers le sud ou complètement éteintes : l'éléphant, le rhinocéros bicorne, le buffle à grandes cornes. Les hommes qui se plaisaient alors à faire revivre sur les rochers les péripéties de leurs chasses étaient armés de flèches en silex (*thyout*) et de grandes haches

(1) Voir ci-dessus, p. 12, et aux Communications, n° VI (p. 35-36).

(2) Voir ci-dessus, p. 15, et aux Communications, n° V (p. 34-35) et n° VII (p. 36-37).

(3) Voir aux Communications, n° VIII (p. 36-37).

IMPRIMERIE NATIONALE.

polies (*ksar el ahmar*); ils vivaient en tribus sous des abris naturels et fabriquaient une poterie grossière. On possède des débris de leurs foyers. A cette époque, des troupeaux de grands mammifères parcouraient ces régions alors couvertes de végétation, arrosées par de grands fleuves, baignées de bassins lacustres.

La deuxième époque, libyco-berbère, comporte des dessins et des signes d'écriture. Les dessins sont contemporains de l'écriture, qui peut chronologiquement se séparer en deux périodes : l'une, à forme archaïque, comme l'appelle M. le docteur Hamy; c'est cette sous-période que M. G.-B.-M. Flamand caractérise sous le nom de protohistorique; l'autre, franchement libyco-berbère et se mélangeant en certains points à la troisième grande période, l'islamique. Toutes les gravures libyco-berbères sont tracées sans grâce et sans art, et ne représentent que des animaux vivant encore dans l'Afrique du Nord. Elles se superposent très nettement aux préhistoriques.

Enfin, la troisième époque, celle des inscriptions arabes, vient recouvrir les deux autres. Ce sont des formules coraniques, des sentences accompagnées souvent d'invocations et des noms de ceux qui les ont tracées.

L'étude des patines montre, dans la succession de ces diverses couches de gravures, un très grand espace de temps entre les rupestres préhistoriques et les sculptures libyco-berbères.

M. J. Halévy commence la lecture d'un mémoire sur *la biographie d'un gouverneur de Jérusalem vers la fin du* XVe *siècle avant notre ère.*

M. Oppert, à propos d'un passage de la lecture de M. Halévy, critique le terme de Cosséens, qu'un savant allemand a substitué mal à propos à celui de Cissiens, employé par Hérodote et Eschyle.

M. Germain Bapst commence une communication sur le théâtre en Europe au XVIe et au XVIIe siècle.

Il explique comment se produisit, en Italie, la renaissance de la littérature dramatique. Il montre le goût du théâtre répandu dans toutes les classes de la société italienne, chez les papes et les cardinaux comme chez les princes et le peuple.

Il s'attache ensuite à établir que la construction des théâtres italiens (en opposition avec les théâtres français, qui sont d'abord des jeux de paume) ressemble à celle des théâtres antiques en forme de demi-cercles.

Il termine ce qui concerne l'Italie en exposant tous les détails de la mise en scène, et en décrivant les décorations théâtrales exécutées par Léonard de Vinci, Raphaël, Jules Romain, André del Sarto et leurs élèves.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, écrit de cette ville, le 20 février, que les opérations préparatoires des fouilles de Delphes sont terminées et que les fouilles pourront commencer au printemps [1].

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président deux lettres relatives aux dernières nouvelles archéologiques [2].

M. Deloche annonce que la Commission du prix Duchalais (numismatique du moyen âge) a décerné le prix pour 1892 à l'ouvrage de M. Adrien Blanchet, *Numismatique du moyen âge* (2 vol. avec atlas).

M. Henri Weil présente des observations sur un fragment d'Hypéride, publié par M. Kenyon, à la suite des *Mimiambes* d'Hérodas.

Il essaye de déterminer la date du discours, dont la fin seule figure sur le papyrus, l'occasion à laquelle il a été prononcé et sa tendance politique.

L'interprétation de quelques lignes, dont le sens peut sembler douteux au premier abord, lui fait croire que Philippidès (c'est le nom de l'accusé) avait fait la motion d'honorer d'une couronne les présidents de l'assemblée du peuple, qui avaient mis aux voix et fait voter la proposition de décerner des honneurs extraordinaires

[1] Voir aux Communications, n° IX (p. 42).
[2] Voir aux Communications, n° X (p. 42-44) et n° XI (p. 44-45).

à Philippe de Macédoine. Après la mort de ce souverain, survenue bientôt après, l'orateur patriote poursuit devant la justice le flatteur du Macédonien.

M. Halévy termine sa lecture sur la biographie du gouverneur égyptien de Jérusalem sous Aménophis IV, vers la fin du xve siècle avant notre ère.

L'histoire de cette époque, qui est antérieure d'une quarantaine d'années à la sortie d'Égypte par les Hébreux, est aujourd'hui suffisamment connue par suite de la découverte qu'on a faite de tablettes cunéiformes à El-Amarna (Égypte). Ces tablettes sont des lettres que les gouverneurs égyptiens de la Syrie et de la Palestine avaient adressées à leur souverain pour lui demander du secours contre les bandes babyloniennes qui dévastaient le pays et aussi contre les satrapes rivaux et adversaires qui les accusaient et qu'ils accusaient de faire cause commune avec l'ennemi. Le gouverneur de Jérusalem, qui était originaire d'Asie Mineure, eut beaucoup à souffrir des calomnies de ses ennemis et fut probablement tué en défendant sa capitale. A cette époque, Jérusalem était déjà une ville sainte et possédait un temple consacré au dieu Adar.

Ce n'est pas sans étonnement, dit M. Halévy, qu'on entend ces révélations inespérées de cette antique histoire, qui jettent un jour éclatant sur l'ancienne civilisation de la race sémitique. La langue babylonienne était à ce moment parlée et écrite comme langue littéraire, non seulement par les Sémites occidentaux, mais aussi par différents peuples de l'Asie Mineure. L'instruction était tellement répandue que le bureau des archives royales de Jérusalem était dirigé par une femme.

M. Edmond Le Blant communique une inscription latine copiée à Rome, sur une petite plaque de bronze, par M. Helbig, notre correspondant [1].

M. Germain Bapst continue la lecture de son mémoire sur le théâtre en Europe à ses origines.

Il montre le théâtre anglais, avec sa mise en scène rudimen-

[1] Voir aux Communications, n° XII (p. 45-46).

taire, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Du temps de Shakespeare aucune femme ne paraissait sur la scène : la première actrice anglaise n'apparut qu'en 1662. Il n'y avait pas de décors; des écriteaux indiquaient ce que devait représenter la scène. Le principal théâtre de Londres, le Globe, était à air libre comme ceux des saltimbanques.

En Espagne, il y avait d'autres habitudes, aussi rudimentaires. Les acteurs, même ceux qui jouaient des rôles de femme, ne paraissaient devant le public qu'affublés de longues barbes. Les alcades se plaçaient sur la scène en face des spectateurs. Les femmes qui assistaient au spectacle avaient un espace réservé à elles seules, où les hommes ne pénétraient pas.

En Pologne, dit M. Bapst, c'était pis encore. Les auditeurs venaient en armes au spectacle, et lorsqu'un acteur jouait un rôle antipathique à la foule, tel que celui d'un traître, il risquait fort d'être massacré avant la fin de la représentation.

M. Julien Havet continue la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au IVe siècle avant notre ère.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE SUR DES ANTIQUITÉS TROUVÉES DANS L'ÎLE DE SAMOTHRACE, PAR M. CHAMPOISEAU.

(SÉANCE DU 8 JANVIER 1892.)

Je demande à l'Académie la permission de mettre dès aujourd'hui sous ses yeux, afin de nous assurer la priorité de cette découverte, l'estampage, dû à M. Letaille, d'une très belle inscription relevée par moi dans l'île de Samothrace, au cours de la mission que j'y ai remplie l'été dernier et dont les résultats complets formeront l'objet d'une prochaine communication, retardée jusqu'ici par la perte momentanée de mes notes. Cette inscription, de conservation parfaite et à laquelle, comme on le voit, ne manque pas une seule lettre, devait se trouver originairement placée dans l'un des quatre temples ou sanctuaires élevés à Samothrace en l'honneur des *Grands Dieux*. Mais elle a été recueillie au milieu des ruines d'édifices byzantins construits avec des matériaux provenant des sanctuaires antiques, à une certaine distance de ceux-ci. Comme tous les monuments du même genre, elle donne une liste de pèlerins venus de l'île voisine d'Imbros pour se faire initier aux mystères célébrés chaque année à Samothrace, vers le mois d'août, et qui étaient en si grand renom parmi les peuples de la Grèce.

L'inscription, datant, selon toute apparence, de la première moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne, et dont la formule initiale s'écarte de celles appartenant à l'époque purement grecque, lesquelles commencent toujours par les mots ΕΠΙ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΟΚΛΗΣ, ΤΕΙΣΙΛΕΟΥ, ΛΥΔΑΜΑΝΤΟΣ, etc.,

tandis que nous lisons ici ΒΑΣΙΛΕΟΝΤΟΣ ΣΑΒΕΙΝΟΥ, offre quelques particularités dignes d'attirer votre attention. D'abord elle fournit la preuve évidente de l'existence, pour le culte de Samothrace, d'un double degré d'initiation aux mystères, déjà constaté pour ceux d'Éleusis. Le degré inférieur était celui des *μύσται*, simples initiés, auxquels s'applique le verbe *ἐμυήθησαν*. Le degré supérieur était celui des *ἐπόπται*, pluriel d'*ἐπόπτης*, fidèles, pèlerins parvenus au plus haut grade de l'initiation, admis à la connaissance de tous les mystères, pouvant assister à toutes les cérémonies. Aucune des listes d'initiés trouvées précédemment à Samothrace ne faisait, semble-t-il, mention de ces deux degrés, et nous ignorons encore si, comme à Éleusis, une année devait s'écouler entre l'acquisition des deux grades, ou bien si, vu les difficultés du voyage à Samothrace, la collation de l'un ou l'autre des deux grades dépendait seulement de la nature des épreuves subies ou de la valeur des offrandes apportées.

Le fait de la qualification du premier initié, Socratès, comme statège envoyé à Imbros par la cité d'Athènes, *ἄστυ τῶν Ἀθηναίων*, démontre que la domination athénienne, rétablie sur Imbros par le traité passé, vers l'an 196, entre Philippe V de Macédoine et les Romains ayant Quinctius Flaminus pour plénipotentiaire (Tite Live, l. XXXIII, c. xxx), y durait encore au temps des Antonins. Nous voyons, en outre, que les initiés, tant *μύσται* qu'*ἐπόπται*, appartiennent tous, sauf un seul, le dernier, Ermippos, à la colonie athénienne d'Imbros, dont les membres, quoique établis depuis longtemps, nés peut-être dans cette île, sont, suivant l'usage, restés inscrits à leurs dèmes athéniens d'origine, ainsi qu'il suit : le stratège Socratès, fils d'Archélaüs, au dème du Pirée; Philocratès dit Isidoros, fils de Philocratès, au dème d'Oïtha; Asclépiadès, fils de Minodoros, à celui de Phlia; Euskimon, fils de Chriséron, à celui du Pirée; Cornélios, fils d'Adeimantos, à celui d'Ana-

philistia. Viennent ensuite deux femmes, les premières qui figurent, je crois, sur des listes d'initiés de Samothrace : Cornélia Alexandra, fille de Cornélios Adeimantos; Cornélia, fille de Philotrophon, toutes deux, non pas citoyennes, mais faisant partie de la population du dème d'Azénia. Puis Sotas, fils de Botrys, du dème de Daidalidai. Comme ἐπόπ7αι nous voyons : Publios Erennios, fils de Leonteus, du dème d'Azénia; Claros, fils de Claros, du dème d'Aixonia; enfin Julios Ermippos, dont on ne nomme pas le père et qui était, sans doute, simple citoyen d'Imbros.

Plus bas se trouve l'invocation aux *Grands Dieux* de Samothrace, ΘΕΟΙΣ ΜΕΓΑΛΟΙΣ ΣΑΜΟΘΡΑΞΙ, dans la couronne d'olivier symbolique et suivie du dessin de la feuille d'une plante, très probablement consacrée aux Cabires. En effet, sur les vases en terre cuite provenant des fouilles exécutées en 1888 par les membres de l'École allemande d'Athènes dans les ruines d'un temple cabire des environs de Thèbes, temple mentionné par Pausanias (livre IX, Béotie, c. 25 et 26), on voit représentés d'abord plusieurs personnages, dont l'un avec l'inscription ΚΑΒΕΙΡΟΣ, ce qui ne laisse aucun doute sur sa qualité, ensuite des ornements courant autour des vases et composés, en grande partie, de rinceaux de plantes dont les feuilles cordiformes sont absolument identiques à celle figurée à la fin de notre inscription. L'auteur de l'article des *Mitteilungen* de l'École allemande d'Athènes relatif au temple cabire de Thèbes, M. Winnefeld, semble regarder cette plante comme étant le *tamus,* de la famille des Dioscorées, en français *tamier* ou *taminier,* connu vulgairement sous le nom de *Sceau de la Vierge.*

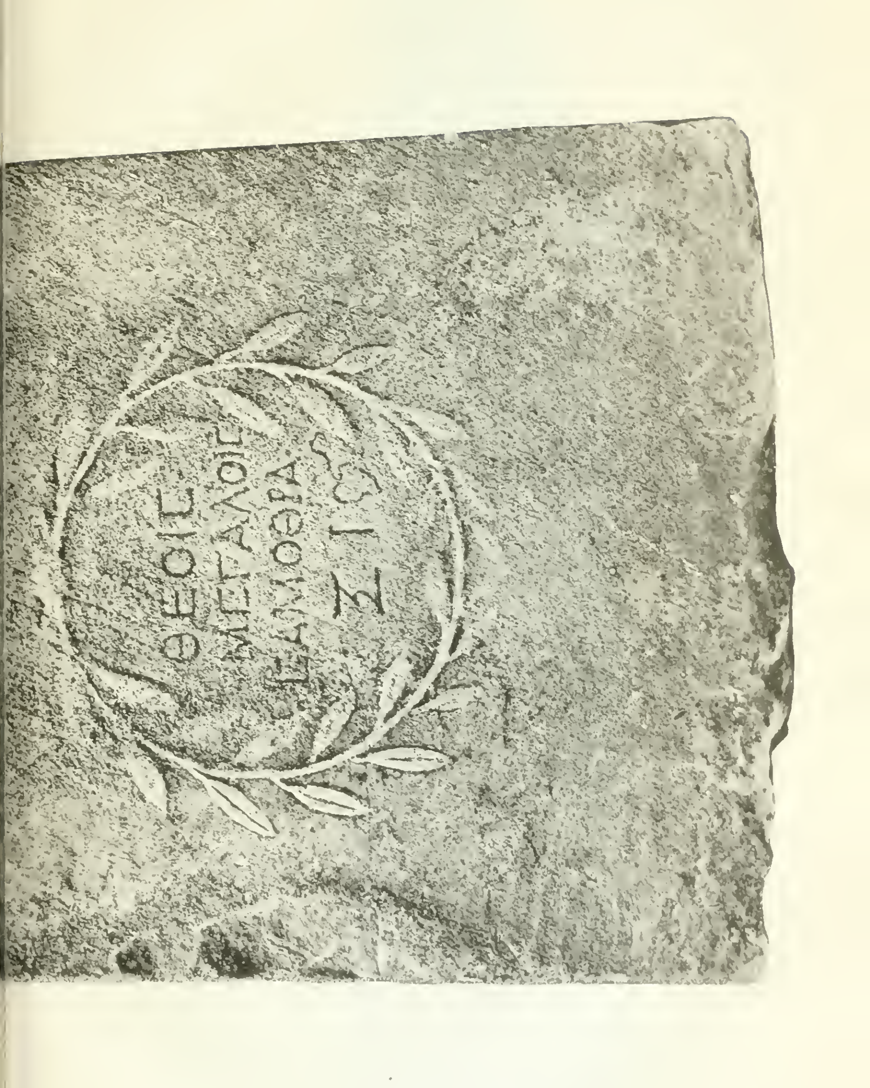
Je profite de l'occasion pour déposer sur le bureau le moulage d'un petit marbre provenant également de Samothrace et dont l'original, acquis par moi à titre privé, a été joint aux divers objets antiques d'origine samothracienne que nous possédons déjà. Faut-il voir dans cette figure, destinée sans

ΘΕΟΙ

ΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΟCCΑΒΕΙΝΟΥΟΙΔΕ
ΑΘΗΝΑΙΩΝΕΜΥΗΘΗCΑΝ
ΟΑΠΑCΤΕΙΝΕCCΤΡΑΤΗΓΟCΑΘΗΝΑΙΩΝΤΩΝ
ΕΝΙΜΒΡΩCΩΚΡΑΤΗCΑΡΧΕΛΑΟΥΠΕΙΡΑΙ
ΕΥC

ΦΙΛΟΚΡΑΤΗCΟΚΑΙΕΙCΙΔΩΡΟCΦΙΛΟ
ΚΡΑΤΟΥCΟΗΘΕΜ
ΑCΚΛΗΠΙΑΔΗCΜΗΝΟΔΩΡΟΥΦΛΥΕΥC
ΕΥCΧΗΜΙΩΝΧΡΥCΕΡΩΤΟCΠΕΙΡΑΙΕΥC
ΚΟΡΝΗΛΙΟCΑΛΕΙΜΑΝΤΟCΑΝΑΦΛΥCΤΙΟC
ΚΟΡΝΗΛΙΑΑΛΕΞΑΝΔΡΑΚΟΡΑΔΕΙΜΑΝΤΟCΘΥ
ΚΟΡΝΗΛΙΑΦΙΛΟΤΡΟΦΟΝΕΞΑΖΗΝΙΕΩΝ
ΕΩΤΑCΒΟΤΡΥΟCΔΑΙΔΑΛΙΔΗC

ΕΠΟΠΤΑΙ
ΠΕΡΕΝΝΙΟCΛΕΟΝΤΕΥCΑΖΗΝΙΕΥC
ΚΛΑΡΟCΚΛΑΡΟΥΑΙΠΙΑΚΙΕΥC





doute à protéger quelque demeure particulière, un simple hermès, ou bien une image de dieu cabire? Je n'oserais pas formuler une opinion positive à cet égard devant des juges de compétence aussi haute et aussi souveraine que la vôtre, me bornant à faire observer que, si elle ressemble, comme aspect général, à certains hermès, elle rappelle aussi, par beaucoup de côtés, le cabire barbu faisant partie du fameux groupe à trois faces de divinités cabiriques existant au Vatican et connu sous le nom de «marbre de la duchesse de Chablais», cabire barbu dans lequel on croit voir le dieu cabire Ἀξιόκερσος. Quoi qu'il en soit, cette statuette m'a paru assez intéressante pour être soumise à votre examen.

N° II.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 22 JANVIER 1892.)

Rome, le 19 janvier 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le dernier fascicule de 1891 des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie l'École française de Rome, et qui vient de paraître, contient une indication que l'Académie croira peut-être utile de recommander aux investigateurs.

Dans un travail de MM. Francesco Novati, de Milan, et George Lafaye, ancien membre de l'École, sur une anthologie italienne du XV[e] siècle, dont le manuscrit appartient à la bibliothèque municipale de Lyon, il est question de Côme Raimondi ou Côme de Crémone, le même qui aurait déchiffré le premier le manuscrit presque illisible de l'*Orator*. Raimondi se trouvait en 1432 à Avignon, d'où il écrivait à ses amis d'Italie. La plupart de ses lettres, dit M. Francesco Novati, se lisaient dans un manuscrit aujourd'hui perdu ou peut-être

seulement égaré dans quelque archive. Ce manuscrit, qui appartenait, au milieu du XVIII[e] siècle, au savant abbé Pierre Canneti, contenait le traité de Raimondi *De laudibus eloquentiæ,* et cinq de ses lettres. Une d'elles, datée de 1432, renfermait des détails sans doute fort intéressants sur Jeanne Darc. Cette lettre est ainsi mentionnée : *Epistola Cosmæ Raymundi Cremonensis super allatis in Italiam rumoribus de Joanna puella pastorali.* (Cf. p. 401 des Mélanges.)

Veuillez agréer, etc.

A. GEFFROY.

N° III.

NOTE SUR LA NÉCROPOLE ÉTRUSQUE DÉCOUVERTE EN 1891 À CASTIGLIONE DEL LAGO, COMMUNIQUÉE PAR M. C. CASATI.

(SÉANCE DU 29 JANVIER 1892.)

Tous les voyageurs allant de Florence à Rome ont remarqué sur les bords du lac Trasimène une ville pittoresque, avec ses tours et ses murailles crénelées, trempant ses pieds dans le lac, Castiglione del Lago, bien dénommé le grand château du lac. C'est sur le territoire de cette commune, à quelques kilomètres du petit lac de Chiusi, sur la colline dite de Bruscalupo, qu'on a découvert une nécropole étrusque composée de seize tombes pratiquées dans le rocher (*tufò*); la plupart mesurent de 4 à 5 mètres de profondeur et renferment des sarcophages placés sur des bancs de pierre de chaque côté de la tombe, à peu près comme dans la tombe dite *del Gran Duca,* située près de là, à Chiusi.

D'après les vases et divers objets trouvés dans les tombes, on peut assigner à cette nécropole la date du III[e] siècle avant J.-C. environ. Quelques urnes funèbres, du style de Chiusi, sont en marbre, la plus grande partie est en terre cuite.

On a trouvé dans les tombes mises à jour, dont plusieurs ont déjà été dépouillées à une époque antérieure, un grand nombre de vases ou débris de vases, presque tous en bucchero, terre noire, et ne présentant pas grande valeur artistique.

On a trouvé aussi divers objets de bronze, des bassins ou plats creux à double manche, une situla, plusieurs statuettes, un candélabre assez finement sculpté à tige cannelée, reposant sur trois statuettes de lions et portant une statuette d'homme qui tient par la main un enfant.

Parmi les bijoux, anneaux, boucles d'oreilles, spirales, découverts dans cette nécropole, on remarque surtout un magnifique anneau d'or avec ornements finement ciselés, chaînettes, granulations, animaux marins, etc., et portant au chaton une pierre appelée œil de chat.

Quelques urnes funéraires avaient été trouvées en cet endroit il y a une quinzaine d'années, et leurs inscriptions publiées par M. Fabretti dans son troisième supplément; elles se réfèrent à quelques-unes des mêmes familles dont les tombes ont été trouvées dans la nécropole récemment découverte, notamment aux familles Vibia et Vibenna, en étrusque :

IИIΠIᖷ et IΠIᖷ

Nous pouvons accepter la lecture de ces inscriptions, qui ont été relevées par un inspecteur des fouilles très expérimenté; elles sont au nombre de 54. Quelques-unes sont composées seulement du prénom ou du nom de famille, comme les numéros 32 et 33 du rapport de l'inspecteur des fouilles :

ƎИIƧVϽ

Cusinius;

ƎAϽ·Ǝ⅃VA

Aulus, prénom; Caius, nom de famille. Plusieurs de ces in-

scriptions sont composées de mots tronqués dont on ne peut lire qu'une partie, n° 41 :

ИA·ƎJVA

Aule, An : Aulus, et probablement Anchare, Ancharius, nom de famille qui se retrouve dans d'autres tombes voisines.

Le n° 38 porte un nom de famille peu commun : Letharius.

Voici cette inscription :

AIQAΘƎJ·AI†ƧA8

Fastia Letharia: Faustina Letharia.

Le n° 42 au contraire porte un nom de famille qui se retrouve dans un grand nombre d'inscriptions découvertes au palazzone : le nom de Cafatius.

L'inscription est ainsi conçue :

AƧIJAOqAJ·Ǝ†A8AƆ·JƎꟻ

Vel Cafate Larthalisa : Velius Cafatius Larthalisa. On n'est pas encore fixé sur le sens exact de cette terminaison, alisa; et il est à remarquer que cette terminaison se rencontre dans trois inscriptions de cette nécropole : dans l'inscription citée plus haut, dans l'inscription n° 29 :

AƧIJAOQAJ·AИqA1·OQAJ

Larth. Parna. Larthalisa:

et dans cette dernière, n° 23 :

AƧIJAOИQA·IИI1Iꟻ·ƎИONqA

Arnthne. Vipini. Arnthalisa.

On sait que la terminaison *al* désigne la descendance maternelle; cela a été déterminé par la belle inscription bilingue du tombeau des Volumnius :

𐌐𐌖𐌐·𐌅𐌄𐌋𐌉𐌌𐌍𐌀·𐌀𐌖·𐌂𐌀𐌘𐌀𐌕𐌉𐌀𐌋

au-dessous de laquelle se trouve l'inscription latine, à laquelle on a ajouté le surnom Violens :

P. Volumnius. A. f. Violens
Cafatia natus

et aussi par une autre inscription bilingue; il ne reste de la partie étrusque que ce mot :

𐌂𐌀𐌉𐌍𐌀𐌋

Cainal, tandis que l'inscription latine complète est ainsi conçue :

C. Alfius A. f. Cainnia natus

Quant à la terminaison alisa[1], je serais porté, pour ma part, à lui donner un sens analogue et à l'interpréter par l'indication de la descendance maternelle au deuxième degré : comme Larthal signifie fils de Larthia, Larthalisa me paraît signifier petit-fils de Larthia, et l'on interprétera alors :

Vel. Cafate. Larthalisa : Velius Cafatius Larthiæ nepos.

Arnthne. Vipini. Arnthalisa : Aruns Vibenna Aruntiæ nepos.

[1] Des savants distingués ont considéré alisa comme un diminutif; Larthalisa, diminutif de Larthia, aurait le sens de «la petite Larthia» : mais ce sens est inadmissible dans les trois inscriptions ci-dessus citées, où Larthalisa et Arnthalisa se réfèrent à des hommes.

Et le n° 29 :

Larth. Parna. Larthalisa : Lars Parna Larthiæ nepos.

On remarquera en passant qu'à l'exemple de ce qui se passe souvent aujourd'hui, le prénom du petit-fils est le même que celui de l'aïeule, qui lui sert en quelque sorte de marraine.

On ne sera fixé néanmoins d'une manière définitive sur le sens de ce suffixe que lorsqu'on aura trouvé une inscription bilingue, ce qui est très possible parmi les nombreuses inscriptions funéraires que l'on découvre tous les jours dans ce sol d'Étrurie, si riche en souvenirs de l'antiquité.

Plusieurs inscriptions reproduisent les noms de famille Caius, Vibenna, Ancharius. Le n° 35 porte :

ƎAƆ·⅃Ǝꟻ

Vel. Cae. : Velius Caius.

Le n° 30 :

⅃AI+VA⅃ꟻ·ƎAƆ·Ǝ⅃VA

Aule. Cae. Plautial : Aulus Caius Plautiæ filius.

Le n° 2 :

IQAƆИA·OA

Ath. Ancari (Ath. pour Arnth, abrégé): Aruntia Ancharia.

Le même nom Ancharia se trouve sur une autre *tegola* (couvercle d'urne) sous une forme incorrecte :

N° 22 :

AIQAƆA·AΘ

Tha. Acaria, pour Ancaria. Tha, abrégé de thania, prénom de femme assez répandu (en latin Diana): Diana Ancharia.

De semblables erreurs sont assez fréquentes. Dans les inscriptions de la nécropole, nous trouvons une erreur semblable pour un nom de famille étrusque beaucoup moins connu que le nom d'Ancharius.

Aux n°s 8 et 9 nous voyons le nom Statinei :

IƎИIꝉAꝉϟ

Statinia, tandis que le n° 18 nous donne :

IƎИIAϟ·AIИAO

Thania Sainei, où l'on est porté à voir Statinei. Thania Statinei : Thania ou Diana Statinia.

Dans un terrain voisin de la nécropole, on a découvert deux urnes sur lesquelles on a lu un nom peu connu jusqu'à ce jour, le nom de famille Papathna.

La première inscription, sur l'urne renfermant les cendres du mari, porte :

AИOA⅂A⅂·⅃Ǝ⅂

Vel·Papathna : Velius Papathna.

La deuxième urne, renfermant les cendres de la femme, porte l'inscription :

MAИOA⅂A⅂·IƎИ⅃V8

Fulnei Papathnas (pour Papathnasa): Fulnia Papathnæ uxor.

Ces deux époux Papathna n'étaient de grande famille ni l'un ni l'autre, car on ne mentionne aucune descendance, alliance ni parenté.

D'autres découvertes importantes pour l'antiquité étrusque ont été faites, dans le courant de l'année 1891, à Cività Cas-

tellana, à Este et particulièrement à Todi, l'antique ƎᗡƎ†V†
Tutere étrusque, sans que néanmoins on ait trouvé aucune inscription intéressante; mais on a trouvé un certain nombre d'objets et de bijoux d'or et d'argent remarquables, des vases en forme de paon ou d'oiseau et dont le corps présente les traits d'une figure humaine. des vases de cuivre. de plomb, de verre aux couleurs à reflets; des armes, épées, lances, un casque, une armure d'homme et des fragments d'armures de cheval, des bijoux assez nombreux, boucles d'oreilles à cordoncini ou en forme de cornes d'abondance, des anneaux d'or avec intagli, des scarabées, des miroirs de bronze, un notamment représentant un génie féminin ailé, une lasa, un autre représentant deux génies aïlés, montés sur des chevaux. On a trouvé plusieurs fragments d'æs rude, mais aucune de ces belles monnaies de la Todi étrusque représentant la lyre, un aigle ou le chien couché en rond avec l'inscription ƎᗡƎ†V†.

N° IV.

RAPPORT DE M. FOUCART SUR DES INSCRIPTIONS GRECQUES, COPIÉES PAR M. SÉON, VICE-CONSUL DE FRANCE À SIVAS.

(SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1892.)

Les inscriptions grecques copiées par M. Séon, vice-consul de France à Sivas, et communiquées à l'Académie, proviennent du village de Soulou-Séray, situé sur la route de Sivas à Angora. C'est au même endroit qu'avait été trouvée une inscription en l'honneur de l'historien Arrien, qui a donné lieu à un savant mémoire de Léon Renier.

Deux des textes relevés par M. Séon (nos 1 et 6) établissent que les ruines sur lesquelles s'élève le village sont celles de la ville de Sébastopolis, ville importante sous l'empire romain,

plus tard siège d'un archevêché. Cette identification est désormais assurée.

Les neuf premières inscriptions appartiennent à l'époque impériale.

N°s 1 et 4. Dédicaces de statues élevées par le Sénat et le peuple de la ville à deux citoyens.

N°s 2 et 5. Inscriptions funéraires métriques, mutilées.

N° 3. Fragment d'une inscription honorifique, datée par l'ère de la province.

N° 7. Inscription en l'honneur du fils d'un tribun légionnaire.

N° 9. Dédicace de constructions consacrées à l'empereur Hadrien et à la ville de Sébastopolis.

Le n° 6 (30 lignes) est le plus intéressant. L'inscription énumère les services et les dignités d'un M. Antonius Rufus, qui avait reçu le titre de citoyen romain : plusieurs fois agoranome, président de plusieurs sociétés, grand prêtre de la province du Pont à Néocésarée, métropole de la province; ayant exercé, avec sa femme, la grande prêtrise de l'empereur Hadrien; ayant élevé à ses frais plusieurs édifices, entre autres le gymnase; ayant fait de nombreuses largesses à la population. Chacune des tribus de la ville lui élève une statue.

Les inscriptions, dont la lecture semble difficile à cause des lettres liées, ont été copiées avec soin par M. Séon; mais plusieurs passages ne peuvent être restitués avec certitude. Un estampage serait nécessaire pour les publier.

Les nombreux débris d'architecture et de sculpture que M. Séon a signalés attestent l'importance de ces ruines. Il serait à désirer qu'une petite somme d'argent fût mise à la disposition du vice-consul pour faire des recherches dans cette localité et voir s'il n'y aurait pas lieu d'entreprendre des fouilles dans les ruines de Sébastopolis.

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° V.

NOTE SUR UN VASE D'ARGENT TROUVÉ DANS LE JUTLAND, PAR M. SOPHUS MULLER.

(SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1892.)

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une trouvaille récemment faite dans une tourbière du Danemark, au centre du Jutland. C'est un grand bassin en argent repoussé, une des plus remarquables pièces de l'antiquité qui ait encore été trouvée au nord des Alpes et un des premiers monuments de l'art gallo-romain. Le bassin se compose d'un fond bombé, fait d'une pièce et sans décorations, et d'une partie supérieure faite d'une série de plaques carrées toutes couvertes de représentations figurées. La soudure entre les différentes plaques n'a pas été conservée; elles ont été trouvées détachées l'une de l'autre et entassées dans le fond du bassin. Pourtant, on peut, par les traces de la soudure et les trous des clous, parfaitement déterminer la forme originale. La partie supérieure était doublée. En dehors, l'on voit une série de grandes têtes masculines et féminines; en dedans, se suivent des compositions plus variées, et dans le fond est placé un disque rond. Il n'y a pas de doute que toutes ces représentations n'aient un sens religieux; ce sont des divinités, des animaux qui leur étaient consacrés, etc. Aussi est-il bien clair, pour tous ceux qui connaissent le magnifique musée de Saint-Germain et les excellents travaux de MM. Bertrand et Reinach, que cette pièce appartient bien au domaine des idées gallo-romaines. Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention sur les détails bien connus du symbolisme gaulois : le type de visage, les torques, les serpents à tête de bélier, les trompettes à tête de dragon, le dieu à cornes de cerf, les boucliers hexagonaux, etc., et,

d'autre part, les griffons romains, les lions, les éléphants, le feuillage de style romain qui couvre le fond des plaques. Je n'ose pas ici entrer dans toutes les questions difficiles concernant la date, l'origine, la signification des figures et la destination du bassin. J'ai voulu seulement placer sous vos yeux les photographies de ce monument si curieux et ainsi soumettre les faits à votre haute appréciation.

N° VI.

NOTE SUR UNE COMMUNICATION DE M. DEGRAND, CONSUL DE FRANCE À ANDRINOPLE, PAR M. GEORGES PERROT.

(SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1892.)

Dans sa séance du 5 février, l'Académie a eu communication d'une dépêche de M. Degrand, consul de France à Andrinople, racontant la découverte et l'ouverture d'une chambre voûtée, construite en pierre, dans l'intérieur d'un tumulus, à Kirk-Kilisseh, près d'Andrinople. Trois photographies étaient jointes à cet envoi. Il est difficile de se prononcer sur l'âge du monument, vu l'insuffisance des renseignements; il faudrait voir le bas-relief sculpté dans l'intérieur de la tombe, le vase de terre orné de peintures jaunes et rouges, surtout le vase de bronze décoré d'une tête d'homme barbue et couronnée de fleurs, tous les objets, en un mot, qui ont été trouvés dans le caveau; d'après le style de ces sculptures et de ces peintures, on pourrait sans doute se faire une idée approximative de l'époque à laquelle appartient le monument. Faute de ces données, nous nous bornerons à appeler l'attention sur deux points. Le lit funéraire, avec ses coussins de pierre, rappelle les lits du même genre qui ont été trouvés par M. Heuzey dans les tumulus qu'il a étudiés en Macédoine, aux environs de Pydna, et dont un si curieux exemplaire a été rapporté par

lui au Louvre. D'autre part, la présence d'un cheval dans la tombe fait penser à la place qu'occupe le cheval sur ces stèles funéraires de la Thrace qui ont été décrites par notre regretté confrère Albert Dumont. Sous toutes réserves, d'après le peu que nous savons du contenu de la chambre, nous inclinerions à croire que c'était là le tombeau de quelque chef thrace des temps macédoniens. La forme du casque qui figure dans l'une des photographies est celle du casque grec de cette période.

N° VII.

LE VASE À RELIEFS CELTIQUES PRÉSENTÉ PAR M. SOPHUS MULLER. COMMUNICATION DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

(SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1892.)

C'est dans une tourbière du Jutland, à trois pieds de profondeur, que des ouvriers exploitant la tourbe pendant l'été de 1891 rencontrèrent ces plaques d'argent travaillées au repoussé, et autrefois réunies par la soudure. On en trouva d'abord dix. Le soir du même jour, un autre ouvrier passant au même endroit à la fin de sa journée découvrit les trois autres. Le vase semble avoir été déposé dans la tourbière déjà en fragments. Mais il a été possible de le reconstituer en entier, sauf les anses qui ont dû se perdre. Le jour même de la découverte, un gendarme avertit la Direction du musée des Antiquités du Nord. La police, conformément à la loi danoise, confisqua les objets. M. Sophus Muller se rendit aussitôt sur les lieux, vit les ouvriers et se fit montrer l'endroit de la découverte. Les ouvriers reçurent comme indemnité unique le prix du métal, 1,500 francs[1], plus une légère gratification de 150 francs à partager entre eux.

[1] Plusieurs comptes rendus ont dit par erreur 15,000 francs.

Ajoutons que l'argent est très fin et contient une proportion assez forte d'or, que les reliefs eux-mêmes portent les traces d'une dorure superficielle, que la patine, enfin, est la patine bien connue des objets d'argent ayant longtemps séjourné dans la tourbe. Il est difficile, en présence de ces détails, de ne pas conclure à l'authenticité du vase.

N° VIII.

STATUETTE DE TERRE CUITE DÉCOUVERTE EN SERBIE. COMMUNICATION DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

(SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1892.)

On connaissait déjà, notamment par certaines stations de Hongrie[1], des terres cuites de style primitif présentant certaines analogies avec celles de Chypre, de Tirynthe et de Mycènes. Ces terres cuites, qui appartiennent toutes à la période où, dans la vallée du Danube, les armes de fer commencent à remplacer les armes de bronze, offrent d'autant plus d'intérêt qu'on ne peut pas, comme on le fait trop aisément pour les objets en métal, y voir des produits d'importation : ce sont bien des produits indigènes. Or, leur ornementation, d'un type très spécial, accuse une influence orientale manifeste, attestant la pénétration graduelle vers le nord de l'Europe, à travers l'Europe centrale, de modèles originaires d'Asie Mineure, acceptés mais modifiés dans chaque pays par les instincts décoratifs particuliers des habitants. Des figurines de personnages assis, découvertes dans des tumulus de la Thrace, et actuellement au musée de Vienne[2], indiquent la route que

[1] Station de Lengyel : *Das prähistorische Schanzwerk von Lengyel, seine Erbauer und Bewohner,* von Mauritius Wosinsky. Budapest, 1888.

[2] Ces figures sont encore inédites. Je dois la connaissance de ces découvertes à M. Salomon Reinach.

cette transmission de types a suivie. Dans l'occident de l'Europe (Gaule et Espagne), on n'a en effet rien observé de pareil. Les analogues se retrouvent seulement dans l'Italie du Nord (en particulier à Este, chez les Euganéens), en Allemagne dans la vallée de l'Oder et jusqu'au Mecklembourg, où l'on signale ces grossières figurines d'animaux et les urnes à visage que Longpérier a déjà rapprochées des découvertes de Schliemann à Hissarlik. Ainsi certains motifs d'ornementation particuliers en Grèce à l'art mycénien ont suivi la route de l'ambre, se sont propagés de la sorte jusqu'à la mer Baltique, et y ont persisté jusqu'à une époque où le monde hellénique, d'où ils étaient originaires, en avait complètement perdu le souvenir.

Jusqu'à présent la série de ces terres cuites, bien qu'assez nombreuses, ne comprenait guère que des pièces mutilées et d'un travail très sommaire. M. le docteur Moriz Hoernes vient de combler cette lacune par la publication d'une figurine en terre cuite parfaitement conservée, décorée à la pointe d'ornements très nets et très caractéristiques. Nous en mettons la reproduction sous les yeux de l'Académie, d'après une photogravure empruntée aux mémoires de la Société anthropologique de Vienne. Nous avons fait calquer au trait cette photogravure, afin de rendre le style des ornements plus sensible. Je dois à M. Salomon Reinach l'analyse en français du mémoire allemand.

On ne possède, malheureusement, que de maigres renseignements sur les circonstances de la découverte. Vers 1881, des paysans nivelaient un tumulus aux environs du village de Klitchevac, sur la rive droite du Danube, à l'est de Belgrade. La statuette et trois vases qui s'y trouvaient enfouis, peut-être avec beaucoup d'autres objets qui n'attirèrent pas leur attention parce qu'ils étaient trop altérés, furent recueillis par eux. Deux vases, qui portaient, dit-on, des peintures, furent vendus

à des étrangers sans qu'on ait pu en suivre la trace. La statuette et le dernier vase furent achetés par le musée de Belgrade. Ce vase n'est ni peint ni décoré d'aucune manière. Il ne peut fournir aucune indication archéologique de quelque valeur.

La statuette, creuse à l'intérieur, paraît représenter une femme vêtue d'une longue robe. Elle a 34 centimètres de haut et 17 centimètres de circonférence. Toute la partie supérieure de la figurine est plate. Elle commence à s'arrondir seulement au-dessous de la ceinture. La terre est noire à l'extérieur, par suite d'une addition de graphite, et grise à l'intérieur. Les ornements sont gravés au trait et étaient remplis d'une substance crayeuse qui les fait ressortir sur le fond noir. On trouve le même procédé dans la céramique des dolmens et des stations lacustres, ainsi qu'à Chypre, à Hissarlik et dans toute l'Europe centrale au début de l'époque des métaux.

Des statuettes à base évasée comme celle-ci, dont le prototype est peut-être un pied de vase, se sont rencontrées à Chypre, à Mycènes et à Tirynthe. Ce qui est nouveau dans celle qui nous occupe, c'est la décoration strictement géométrique, décoration qui représente, en partie, des ornements de métal, en partie des broderies appliquées sur l'étoffe.

Or, les éléments de cette décoration sont d'un emploi constant et presque exclusif non seulement dans la vallée du Danube, mais dans tous les pays où les anciens nous ont signalé la présence des Celtes antérieurement au IIe ou IIIe siècle de notre ère.

La salle VI du musée de Saint-Germain, consacrée aux tumulus et à la période dite de Hallstatt, fournit plus d'un sujet de comparaison avec la statuette du musée de Belgrade.

La décoration en échiquier au bas de la robe est fréquente sur les vases provenant des tumulus du Wurtemberg et de la Bavière. Les dents de loup se retrouvent (associées au rond pointé ou non) sur presque tous les bronzes celtiques. Les

antiquités de Hallstatt en offrent de nombreux exemples. On les retrouve également sur les vases et les plaques de ceinture des tumulus de la forêt de Haguenau (collection Nessel).

Les grandes pièces de bronze à pendeloques, comme celle que la statuette de Belgrade porte sur le dos attachée à une espèce de diadème, sont fréquentes à Hallstatt et en Hongrie.

Rappelons enfin que la décoration en dents de loup est très ordinaire sur les colliers ou diadèmes d'or découverts en Irlande, qui sont incontestablement de travail celtique. L'éditeur autrichien de cette figurine, M. Moriz Hoernes, y voit cependant un monument de l'art illyrien. Suivant une théorie de M. Orsi, adoptée aujourd'hui assez généralement en Allemagne, la civilisation de Hallstatt, considérée autrefois comme celtique, serait, en effet, illyrienne.

Nous ne saurions accepter cette manière de voir, dont le mobile inconscient nous paraît être un patriotisme italico-germanique tout à fait déplacé. En Allemagne et en Italie, on ne veut plus entendre parler de l'antique prédominance des Celtes dans l'Europe centrale.

Assurément, les Celtes de la vallée du Danube se sont trouvés en contact prolongé avec les Illyriens. Assurément ces derniers, par leur situation géographique, étaient mieux en état que leurs voisins du Nord de recevoir les influences du monde grec. Ils ont pu avoir une civilisation relativement précoce et exercer sur la haute Italie une action proportionnée à cet état précoce de civilisation. Cette action, les Italiens ont raison de la rechercher. Mais si l'on admet, ce qui paraît aujourd'hui incontestable, que les premières tribus celtiques ont occupé la vallée du haut et moyen Danube avant de pénétrer en Gaule et en Italie, on est bien obligé d'admettre aussi, avec le baron de Sacken, que la civilisation dite de Hallstatt leur appartient. S'ils ne l'ont pas créée, si leurs voisins peuvent revendiquer leur part dans l'évolution commune à toutes ces

tribus primitives à l'époque de l'introduction des métaux chez elles, ils l'ont adoptée de très bonne heure, l'ont adaptée à leurs instincts naturels; ils l'ont portée aux extrémités occidentales de l'Europe, où n'ont jamais pénétré les Illyriens.

La théorie illyrienne, qui ne veut admettre la présence des Celtes sur le Danube que vers le IVe siècle avant J.-C., oublie que la civilisation celtique de Hallstatt, bien antérieure à cette date, rayonne dès le IVe siècle jusqu'en Bourgogne, en Alsace, en Angleterre et en Irlande. Peut-on considérer les Illyriens comme les importateurs, les propagateurs de cette civilisation? Force est donc de revenir à l'hypothèse celtique, qui est celle des premiers savants autrichiens qui se sont occupés de la nécropole de Hallstatt.

A côté des œuvres d'art et d'industrie que transporte le commerce, il est, pour les types et les procédés artistiques et industriels, une autre manière de se propager bien plus féconde en résultats; c'est la pénétration de proche en proche, de tribu à tribu, des procédés et des types nouveaux, à l'aide de mariages dans les familles vouées traditionnellement à ces industries. La statuette du musée de Belgrade est probablement due à une action de ce genre, à laquelle ont concouru des éléments divers. Cette statuette nous présente en effet un remarquable exemple du système de décoration dit celtique appliqué à un type qui, suivant toutes les vraisemblances, avait été donné à la Grèce par la Phénicie, pour arriver finalement sur le Danube.

N° IX.

LETTRE DE M. HOMOLLE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1892.)

Athènes, le 20 février 1892.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que les opérations préparatoires des fouilles de Delphes viennent de s'achever et que, grâce aux efforts de M. le comte de Montholon et aux miens, grâce à la bonne volonté du gouvernement grec et au zèle de la mission française des travaux publics, les fouilles pourront certainement commencer avec le printemps.

En me félicitant d'avoir conduit à bien une entreprise dès longtemps préparée par mon prédécesseur, j'exprime le vœu que les résultats répondent aux espérances qu'on peut si légitimement concevoir, à l'intérêt que l'Académie n'a cessé de prendre à cette affaire, à la confiance dont elle a daigné m'honorer.

Veuillez agréer, etc.

T. HOMOLLE.

N° X.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1892.)

Rome, le 17 février 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

M. le professeur Salinas, directeur du musée national de Palerme, autorisé à reprendre les fouilles de Sélinonte aux

frais du gouvernement italien, vient de remettre au jour trois nouvelles métopes fort bien conservées. L'une d'elles représente Europe sur le taureau et porte des traces de peinture.

L'Académie se rappelle que M. Salinas, correspondant de notre Académie des beaux-arts, a déjà donné, en 1883, dans le recueil des mémoires de l'Académie des *Lincei*, une très curieuse étude sur les *sigilli* de terre cuite par lui retrouvés sur un des degrés du grand temple de Sélinonte.

Outre les trois métopes, les travaux de la dernière saison de fouilles ont mis à découvert l'allée principale de l'acropole de Sélinonte avec les amorces des rues transversales, le soubassement d'un temple encore inconnu, vers le sud, et, au nord, les fortifications d'Hermocrate : on a retrouvé ici les portes sur leurs gonds, les tours, les chambres des gardes, les meurtrières, les galeries souterraines. Ces derniers détails me sont transmis par un témoin oculaire, M. Millet, membre de l'École française d'Athènes.

On a découvert tout récemment, près de Rome, à Primaporta, à quelque distance de la villa de Livie, où jadis avait été trouvée la célèbre statue d'Auguste du *Braccio nuovo*, plusieurs salles pavées de mosaïques. L'une de ces mosaïques est de style égyptien.

Nulle fouille importante dans Rome. Le lit du Tibre continue seul à fournir de curieux objets. Toute l'attention du public, celle du parlement et du gouvernement italien, est occupée par les conditions de conservation des grandes galeries romaines. Il faut signaler à ce sujet un livre qui vient de paraître : *La legislazione delle belle arti*, par M. Filippo Mariotti, ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. On y trouve tous les textes à

consulter sur cette question, la copie de plusieurs actes de fidéicommis, et d'anciens catalogues précieux pour l'histoire de l'art.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1892.)

Rome, le 23 février 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

M. le professeur Salinas, directeur des fouilles de Sélinonte, vient d'adresser le rapport officiel dans lequel il rend compte de la découverte des trois métopes. L'une représente, comme je l'ai écrit, Europe sur le taureau, au-dessous duquel un dauphin symbolise la mer. Sur la seconde est sculpté un sphinx ailé. La troisième a été martelée. Ces sculptures dateraient du VIe ou du VIIe siècle avant J.-C.

Une école hongroise pour les études d'histoire et d'archéologie va être fondée à Rome par la libéralité d'un prélat hongrois, Mgr Guillaume Fraknoi, second président de l'Académie de Buda-Pesth. Mgr Fraknoi est connu par plusieurs publications, d'après les archives vaticanes, sur les rapports entre la cour de Rome et la Hongrie au XVe siècle, sur l'influence de la Renaissance italienne dans ce pays à la même époque, et sur Mathias Corvin. Il vient d'annoncer par une lettre rendue publique sa résolution de consacrer sa fortune à l'institution nouvelle. Il a dès maintenant acquis un terrain sur les pentes du Janicule, dans l'ancienne villa Sciarra, près de l'Académie espagnole des beaux-arts et de l'église Saint-Pierre in Mon-

torio. L'œuvre de construction est commencée. Mgr Fraknoi s'est enquis en détail de ce qui concerne l'École française de Rome, de sa constitution, de ses conditions de travail et de la triple série de nos publications.

Un rapport officiel de M. le professeur A. Sogliano, de Naples, a été lu hier dans la séance de l'Académie des Lincei, contenant la réponse à une question de M. Bréal sur un graffite de Pompéi. M. Sogliano confirme sa lecture, publiée naguère dans les *Notizie degli Scavi* :

TVLIX DIIA IIST

et non

IVDIX DIIA IIST.

Je joins à cette lettre le fac-similé.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XII.

INSCRIPTION LATINE COPIÉE PAR M. HELBIG ET COMMUNIQUÉE PAR M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1892.)

Notre savant correspondant M. Helbig veut bien me faire savoir qu'il vient de copier à Rome, chez un marchand d'antiquités, l'inscription suivante, gravée sur une plaque de bronze large de 78 millimètres sur 45 millimètres de hauteur :

SANCO·DEO
FIDIO
D·D·

Dans un trou pratiqué près du bord supérieur est passé un

anneau de fil de bronze ayant servi à suspendre la tablette. Ce fil n'est pas soudé, mais simplement tordu par les bouts d'une manière très sommaire.

APPENDICE N° I.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1891, LU LE 22 JANVIER 1892.

Messieurs,

C'est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* qui, dans le dernier semestre, a enrichi d'un volume le nombre de nos publications. La 1re partie du tome XXXIV vient de paraître.

Nos autres recueils in-4° nous promettent, la plupart, le même résultat pour le semestre courant.

La 1re partie du tome XXXIV de nos *Mémoires* s'achèvera incessamment, comprenant les mémoires de MM. de Lasteyrie, *L'église Saint-Martin de Tours à l'époque mérovingienne;* Deloche, *Saint-Remy de Provence au moyen âge;* Ravaisson, *La Vénus de Milo,* et Menant, *Éléments du Syllabaire hétéen;* la 2e partie est commencée.

Le tome X, 1re partie, du recueil ouvert aux *Mémoires* de *Savants étrangers* à l'Académie, qui a tardé à se compléter, n'attend plus aucun nouveau mémoire.

Le tome XXXI de l'*Histoire littéraire de la France* est à la veille de paraître.

Nos grandes collections, dont la marche est nécessairement plus lente, ne tarderont pas elles-mêmes à offrir un nouveau volume au public.

Dans la collection des *Historiens des Croisades,* tout le texte du tome V des *Historiens occidentaux* est imprimé. On s'occupe des tables et on rédige la préface.

Même degré d'achèvement pour le tome II des *Historiens arméniens.*

Pour les *Historiens arabes,* notre confrère M. Barbier de Meynard prépare un quatrième volume, qui commencera par de nombreux extraits empruntés à la chronique arabe d'Abou Chama intitulée : «Les deux

Jardins.» Ce document, d'une haute valeur pour l'histoire de la seconde croisade, est établi d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, collationnés sur l'édition qui a paru au Caire il y a quelques années. Le texte et la traduction formeront un demi-volume au moins de la collection. Une bonne moitié de la copie est terminée et dix cahiers sont déjà imprimés.

Le tome XXIV des *Historiens de France* compte 76 feuilles tirées ou bonnes à tirer, et la copie du texte entier a été remise à l'Imprimerie au mois d'octobre dernier.

Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum*, dont les parties diverses font l'objet du travail d'autant de sous-commissions prises dans la Commission générale, voici l'état de la publication :

1re partie, *Inscriptions phéniciennes.* — L'impression du tome II se poursuit. Un nouveau fascicule est actuellement sous presse. La Commission espère pouvoir annoncer à l'Académie, d'ici à un an, l'achèvement de la publication de ces inscriptions de Carthage qui rempliront le deuxième volume du *Corpus.*

Le tome III contiendra les *Inscriptions de la province d'Afrique et de la Numidie,* et, en particulier, les *Inscriptions néo-puniques,* qui présenteront, en raison même de leur difficulté et de leur variété, un intérêt beaucoup plus considérable.

2e partie, *Inscriptions araméennes.* — Le 2e fascicule du tome Ier n'est pas encore à la veille de paraître. La publication de ce fascicule, qui sera, comme le 1er, très étendu, est retardée par la préparation des inscriptions du Sinaï, qui doivent en former la majeure partie. Le reste du fascicule est prêt pour l'impression et les planches sont déjà faites.

4e partie, *Inscriptions himyarites.* — Le 2e fascicule du tome Ier est plus avancé. Les 7 premières feuilles sont déjà tirées; 5 autres le seront incessamment.

Enfin, la 2e partie du tome IX des *OEuvres de Borghesi,* qui donnera les *Préfets du Prétoire, d'Auguste à Constantin,* compte 19 feuilles en épreuve. La Commission chargée du travail doit clore avec ce fascicule cette importante publication.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 8 JANVIER.

Sont offerts :

Les bronzes émaillés de Mostchina, gouvernement de Kalouga (Russie), par M. le baron J. de Baye. Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 25 avril 1890 (Paris, 1891, in-4°, avec 4 planches dans le texte et 5 hors texte);

Les anciennes fortifications de Montbrison : sièges et incursions auxquels elles eurent à résister du XIVe au XVIIe siècle, accompagné d'un plan et de trois vues de l'ancien Montbrison, par le lieutenant Victor Jannesson (Saint-Étienne, 1891, in-8°);

Les aventures merveilleuses de Temim ed Dari, texte arabe publié par M. René Basset (Rome, 1891, in-8°);

Essai sur le tiers état rural ou les paysans de Basse-Normandie au XVIIIe siècle, par M. l'abbé P.-D. Bernier (Mayenne, 1891, in-8°).

M. Croiset présente : *Apollonios de Rhodes, les Argonautiques*. Traduction française, par M. H. de la Ville de Mirmont (Paris et Bordeaux, 1892, in-8°).

«Le poème des Argonautiques n'a été traduit en français, avant la publication de ce volume, qu'une seule fois, par Caussin, en 1797, et encore d'une manière fort insuffisante. Apollonios n'est pas d'ailleurs du nombre des poètes qu'on explique dans les collèges. Il n'est donc pas étonnant qu'on connaisse en général fort peu son œuvre. Un article célèbre de Sainte-Beuve, en 1845, des travaux plus récents de MM. Couat et J. Girard, ont signalé l'importance du personnage de Médée dans le poème, et la beauté de cette peinture de l'amour qui a mérité de servir de modèle au IVe chant de l'Énéide. La création d'un pareil rôle a même un autre genre d'intérêt plus général dans l'histoire de la littérature. C'est le premier exemple de l'analyse psychologique proprement dite appliquée à l'étude de la passion dans une œuvre poétique. Apollonios ne s'est pas borné à peindre l'amour de Médée dans la manifestation dramatique de sa puissance : il en a suivi la genèse, pour ainsi dire, l'évolution successive, pas à pas, et presque heure par heure. Il a fait ce que personne, pas même Euripide, n'avait encore fait à ce degré, l'étude mi-

nutieuse, attentive, mais sans longueurs inutiles, d'une passion prise à sa naissance et suivie à travers toutes ses phases jusqu'à son entier épanouissement.

«M. de la Ville de Mirmont, qui prépare une thèse sur l'œuvre d'Apollonios, a commencé par la traduire et a voulu faire profiter le public de son travail. Voilà enfin le poème des Argonautiques mis en français avec savoir et précision; non seulement le poème, mais aussi tout le principal des Scolies, dont le consciencieux traducteur a fait passer la substance dans des notes très étendues et très utiles. La traduction de M. de la Ville de Mirmont est, on peut le dire, définitive. Quand elle sera complétée par la thèse annoncée, rien ne manquera plus aux lecteurs français pour connaître à fond ce côté si curieux de l'alexandrinisme. Le public doit ses remerciements d'abord au traducteur, et ensuite à l'imprimeur bordelais qui a eu le courage d'élever en l'honneur d'Apollonios de Rhodes un véritable monument, d'une exécution typographique irréprochable.»

M. le comte de Lasteyrie a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, les deux ouvrages que M. Corroyer vient de publier dans la collection Quantin sous le titre de *L'architecture romane* et *L'architecture gothique* (Paris, 2 vol. in-8°).

«M. Corroyer est trop connu pour que j'aie besoin de rappeler tous les services qu'il a rendus à la cause de nos monuments du moyen âge. Il appartient à ce groupe d'architectes de talent, qui ont continué l'œuvre des Lassus, des Viollet-le-Duc, des Ruprich-Robert, et qui, tout en consacrant le meilleur de leur temps à la conservation de nos édifices du moyen âge, trouvent encore des loisirs pour décrire ces monuments et pour en faire ressortir les mérites si longtemps méconnus.

«Comme ses illustres devanciers dont je viens de rappeler les noms, M. Corroyer est un habile dessinateur, et, quelque opinion que l'on puisse concevoir des théories qu'il soutient dans ses livres, on ne peut méconnaître le service qu'il rend en présentant sous une forme aussi séduisante de fidèles reproductions des monuments les plus propres à faire apprécier l'art de nos pères.

«Sous ce rapport, les deux volumes qu'il vient de nous donner ne sauraient être trop loués. J'ajoute qu'ils sont d'une lecture facile, que l'auteur expose ses idées avec clarté, qu'il a évité les détails techniques qui pourraient rebuter les lecteurs, et qu'il a su donner à son travail tout ce qu'il faut pour séduire le grand public.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Je voudrais pouvoir dire du fond même de l'ouvrage, autant de bien que de sa forme. Je suis malheureusement gêné pour l'apprécier équitablement, car je suis en complète dissidence avec l'auteur sur des points de doctrine trop importants pour qu'il me soit possible de les passer sous silence.

« Je ne veux pas seulement parler de la date qu'il attribue à certains édifices, des analogies qu'il croit voir entre tels et tels autres, de l'influence qu'il prête à certaines constructions sur le développement de notre art national. Je ne veux point notamment discuter cette théorie qu'il a empruntée à Viollet-le-Duc, mais en l'exagérant, et d'après laquelle nos architectes de l'époque romane auraient été prendre une notable partie de leurs inspirations dans les édifices chrétiens bâtis dans la Syrie centrale du IIe au VIe siècle. Notre confrère M. de Vogüé a depuis longtemps ramené à leur valeur ces inductions plus ingénieuses que solides.

« Mais je ne crois pas superflu de m'arrêter un moment à une autre théorie de M. Corroyer, bien autrement importante, car elle obligerait, s'il fallait l'admettre, à modifier les doctrines enseignées par la plupart des archéologues sur un des points essentiels de l'histoire de l'art au moyen âge.

« Tout le monde sait qu'un des éléments principaux de l'architecture gothique est la voûte sur croisées d'ogives. Quicherat, Viollet-le-Duc, Verneilh ont depuis longtemps montré que ce genre de voûte procède directement de la voûte d'arêtes romaine et qu'il en faut attribuer l'invention ou tout au moins la première application systématique et raisonnée aux constructeurs de l'Île-de-France. M. Corroyer n'admet pas cette doctrine. Pour lui, c'est de la coupole sur pendentifs que procède la voûte sur croisée d'ogives, et les premiers exemples en doivent être cherchés, non pas à Saint-Denis, comme le dit M. Viollet-le-Duc, ni à Saint-Étienne de Beauvais, ni à Saint-Germer de Fly ou à Saint-Evremond de Creil, comme le croyait Quicherat, mais à la cathédrale d'Angers et à la Trinité de Laval.

« Je ne puis pour ma part admettre à aucun degré cette théorie nouvelle.

« Que les coupoles sur pendentifs, si répandues à l'époque romane entre la Gironde et la Loire, aient inspiré aux architectes angevins la forme très particulière qu'ils donnent à leurs voûtes d'ogives, le fait est incontestable, et depuis que Félix de Verneilh l'a mis en lumière, personne ne songe à le nier.

« Je reconnais bien volontiers que l'on ne tient généralement pas assez compte encore, dans l'histoire de l'architecture gothique, de cette admirable école angevine, qui a su, dès le milieu du XIIe siècle, jeter des voûtes d'ogives sur des vaisseaux larges de 16 mètres, comme à la cathédrale d'Angers; mais c'est là tout ce que je puis concéder à M. Corroyer. Théoriquement, je ne puis concevoir qu'on fasse dériver la croisée d'ogives de la coupole et non de la voûte d'arêtes. Mais le fait serait-il possible en théorie, qu'on ne saurait l'admettre si l'on tient le moindre compte des dates qu'il convient d'attribuer aux premiers édifices voûtés d'ogives dans l'Anjou et dans l'Île-de-France.

« M. Corroyer regarde, et c'est l'opinion de tout le monde, la cathédrale d'Angers comme le premier édifice voûté d'ogives que l'on ait bâti en Anjou. Pour montrer les étapes par lesquelles on aurait passé des coupoles de Périgueux aux voûtes angevines, il cite les exemples bien connus des coupoles à nervures de Saint-Avit-Sénieur et de Saint-Pierre de Saumur. Or, un texte positif nous apprend que les voûtes de Saint-Maurice d'Angers n'ont été bâties qu'aux environs de l'an 1150, c'est-à-dire à une époque où les églises de Saint-Denis, de Poissy, de Saint-Maclou de Pontoise étaient déjà bâties, à une époque où depuis longtemps on voyait des croisées d'ogives dans une foule de petites églises de la région comprise entre l'Oise, l'Aisne et la Seine.

Quant aux voûtes de Saint-Avit-Sénieur et de Saint-Pierre de Saumur, elles sont peut-être plus jeunes encore. M. de Verneilh, le seul archéologue qui ait bien étudié jusqu'ici l'église de Saint-Avit, en attribue les voûtes à une restauration du XIIIe siècle. Quant à celles de Saint-Pierre de Saumur, M. d'Espinay, l'auteur qui connaît le mieux les monuments de toute cette région, les attribue à la seconde moitié du XIIe siècle. Or, admettrait-on même qu'il les eût un peu trop rajeunies, on serait encore bien loin de la date des premières églises de l'Île-de-France où la croisée d'ogives est employée d'une façon systématique : et l'on est certes en droit d'affirmer que c'est bien dans l'Île-de-France que l'art gothique est né, quand on y voit des croisées d'ogives, dès le premier quart du XIIe siècle, dans une foule d'églises de campagne, et qu'on en rencontre même dans des monuments comme l'abbatiale de Morienval, qu'il est difficile de ne pas faire remonter jusqu'au XIe siècle.

« Mais je demande pardon à l'Académie de me laisser entraîner à une discussion qui ne lui paraîtra peut-être pas de saison. Je n'ai en ce moment qu'à lui présenter les deux volumes de M. Corroyer. L'auteur ne m'en voudra pas d'avoir insisté en passant sur la partie de son livre qui

m'a le plus frappé, car je le sais homme à plus apprécier des objections présentées de bonne foi que des éloges dont il n'a que faire.»

SÉANCE DU 15 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de notre associé étranger M. Max Müller, les volumes XXXII, 1re partie, XXXIX, 1re partie, et XL, 2e partie, de sa publication intitulée : *Sacred books of the East,* contenant sa traduction des *hymnes védiques,* et celle des *textes du Tâoïsme* par M. James Legge (Oxford, 1891, 3 vol. in-8°).

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard, groupe VI, *Outillage et procédé des industries mécaniques,* 1re partie (Paris, 1891, in-8°);

Publications de la section historique de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg, t. XXXIX, XLI et XLII (Luxembourg, 1890 et 1891, 3 vol. in-8°);

The Royal Institute of British Architects. Transactions, nouvelle série, vol. VII (London, 1891, in-4°);

Transactions of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXIV et XXXVI, part. I (Édimbourg, 1890 et 1891, 2 vol. in-4°).

M. Hamy offre à l'Académie, de la part de l'auteur, deux opuscules de M. E. Aymonier :

1° *Les Tchames et leurs religions* (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*);

2° *Les inscriptions tchames* (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

M. Hamy, en présentant ces travaux à l'Académie, en donne les résumés suivants :

«Cette monographie des Tchames modernes est précédée d'une esquisse historique de l'ancien Tchampa, d'après les inscriptions récemment découvertes et d'après les annales chinoises ou annamites.

«Le Tchampa apparaît dans l'histoire au ive siècle; il lutte contre les Chinois jusqu'au xe. Les Chinois lui font alors subir des défaites décisives. Du xe au xve siècle, il doit se défendre contre ses voisins les Annamites, émancipés du joug de la Chine. Ces derniers finissent par le conquérir et l'absorber complètement.

« Après ce court historique, l'auteur passe à la description des temples et des ruines qu'il a visités. Moins grandioses que ceux du Cambodge, ces monuments ne sont cependant pas sans mérite. Quelques-uns même sont véritablement remarquables.

« M. Aymonier examine, en particulier, la situation morale et matérielle des restes des Tchames cantonnés dans la province méridionale de l'Annam, le Binh Thuan, qui jadis fut un des principaux foyers de la civilisation de leurs ancêtres.

« Il donne des détails sur les trois principales divinités, parmi lesquelles nous retrouvons Bhagavati, sous le nom de Pu Nayar, « la Dame « du Royaume », sur les divinités secondaires, sur les génies locaux, sur les prêtres et sur les castes qui se sont maintenues dans le pays, sur les funérailles, la crémation, le culte des ancêtres, soit aux tombeaux des familles, soit aux fêtes domestiques; les rites agricoles concernant les barrages, les prises d'eau, les canaux d'irrigation, la culture des champs sacrés; enfin les rites pratiqués à la cueillette du précieux aromate, appelé *bois d'aigle*.

« Avant de quitter les Tchames du Binh Thuan, l'auteur décrit l'état des Musulmans de cette province, leur clergé, les pratiques religieuses qu'ils ont conservées, les cérémonies du mariage, des funérailles, les pratiques idolâtres acceptées par ces Musulmans tchames isolés du reste du monde islamique. Enfin il passe aux Tchames du Cambodge, beaucoup plus nombreux que les autres et tous musulmans. Il expose leur état matériel et moral, la hiérarchie de leur clergé, leurs fêtes, leurs pratiques, leurs superstitions, donnant ainsi une monographie à peu près complète d'un peuple peu connu et que son passé et ses singularités rendent particulièrement intéressant.

« Les inscriptions du Tchampa, relevées et estampées par M. Aymonier, dans sa mission épigraphique en Indo-Chine, sont l'objet du deuxième mémoire présenté par M. Hamy.

« Ces inscriptions sont tracées en deux langues. Les plus anciennes, du IIe au Xe siècle de notre ère, sont généralement écrites en sanscrit. Ces inscriptions sanscrites ont été analysées par Bergaigne peu de temps avant sa mort.

« Lorsque l'étude du sanscrit fut négligée, du Xe au XVe siècle de notre ère, la langue vulgaire remplaça peu à peu la langue savante dans les inscriptions du Tchampa. Ce sont ces documents épigraphiques en langue vulgaire que M. Aymonier a étudiés, transcrits et traduits en grande partie.

«Dans ces inscriptions en langue tchame, les termes sanscrits sont répandus à profusion.

«L'étude du tchame épigraphique étant abordée ici pour la première fois, M. Aymonier, partant du connu pour aller à l'inconnu, a pris pour base le tchame moderne, dont il a publié une grammaire. Il établit quelques-unes des lois de la transformation de la langue tchame. Puis il aborde l'étude des inscriptions en suivant l'ordre chronologique. Ces inscriptions donnent des détails sur les champs, les esclaves des deux sexes, les ornements et ustensiles d'or et d'argent offerts aux dieux, aux temples, aux prêtres.

«Les principales divinités sont Çiva et son épouse Bhagavati, appelée généralement Pu Nagara, «la Dame du Royaume».

«On rencontre dans ces documents de nombreuses dates rapportées à l'ère indienne Çaka, commençant en l'an 78 après J.-C. Ces textes mentionnent plusieurs faits historiques, des guerres avec les voisins : Chinois, Annamites, Cambodgiens. S'ils exaltent les victoires des habitants du Tchampa, ils ne dissimulent guère les défaites nationales de ce même Tchampa, qui s'étendait sur la côte de l'Annam actuel depuis la Cochinchine jusqu'au Tonkin.»

M. Hamy présente ensuite un recueil factice de divers mémoires sur l'histoire de la géographie, dont il est l'auteur.

«Notre zélé bibliothécaire, M. Tardieu, m'ayant amicalement reproché de n'avoir point encore offert à l'Académie la série de mes mémoires sur l'histoire de la géographie, je les ai réunis sous une reliure commune, et j'ai l'honneur de vous les présenter collectivement.

«J'en joins ici la liste sommaire :

«*La mappemonde d'Angelino Dulceri de Majorque (1339);*

«*Cresques lo Juheu, note sur un géographe juif catalan de la fin du XIVe siècle;*

«*Les origines de la cartographie de l'Europe septentrionale* (5 pl.);

«*Notice sur une mappemonde portugaise anonyme de 1502, récemment découverte à Londres* (5 pl.);

«*L'œuvre géographique des Reinel et la découverte des Moluques* (2 pl.);

«*Note sur la mappemonde de Diego Ribero (1529) conservée au Musée de la Propagande de Rome;*

«*Jean Roze, hydrographe dieppois du milieu du XVIe siècle;*

«*Note sur une carte marine inédite de Giacomo Russo, de Messine (1557)* [1 pl.];

«*Note sur une carte marine inédite de Dominico Vigliarolo (1577);*

«*Commentaires sur quelques cartes anciennes de la Nouvelle-Guinée, pour servir à l'histoire de la découverte de ce pays par les navigateurs espagnols (1528-1608);*

«*Le descobridor Godinho de Eredia;*

«*Cook et Dalrymple.*»

M. Viollet présente, de la part de l'auteur : *Du pouvoir législatif en France depuis l'avènement de Philippe le Bel jusqu'en 1789*, par M. Raynald Petiet, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris. Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris (prix Rossi : 1883). Avant-propos de M. A. Duverger, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris (Paris, 1891, in-8°).

«Cet ouvrage, couronné par la Faculté de droit de Paris, en 1883, fait le plus grand honneur à son jeune auteur, prématurément décédé il y a peu d'années.

«Il n'a pu, avant sa mort, parachever cette œuvre; mais tel que des mains pieuses nous l'ont conservé et l'ont livré à notre sympathique curiosité, cet ouvrage constitue une contribution très importante à l'histoire du droit public français.

«J'ai remarqué, sous ce titre (assez inexact): *Pièces justificatives*, un tableau fort intéressant des arrêts de règlement du Parlement de Paris; un tableau des arrêts de règlement de la Cour de Besançon.»

M. Oppert présente à l'Académie l'ouvrage intitulé : *Catalogue of the cuneiform tablets of the Kouyundjik collection in the British Museum*, par M. G. Bezold.

«Cet important ouvrage inaugure une série de publications destinées à donner le catalogue de tous les textes cunéiformes du Musée britannique. Les deux gros volumes dus à la science approfondie de M. Bezold ne rendent compte que de la collection de Kouyundjik, dont la découverte est due à M. Layard et à ses successeurs. M. Bezold a analysé cette collection, qu'on appelle ordinairement les archives de Sardanapale (*Asurbanabal*); il fournit le catalogue de 8,162 numéros, en donnant sur tous ces textes des renseignements aussi complets qu'exacts. Il a fallu une grande somme de connaissances assyriologiques, et surtout une science bibliographique peu commune. Avec cet ouvrage, on peut se rendre tout de suite un compte exact de ce qui est contenu dans chacune de ces tablettes, et, si, sur beaucoup de points, l'interprétation est à peine ébauchée, on ne saurait nier que cet ouvrage laborieux devra puissamment servir au développement de nos connaissances dans cette branche d'études.

«Mais cette collection de Kouyundjik n'est qu'une de celles qui forment

la vaste réunion de textes cunéiformes du Musée britannique : ce grand établissement contient au moins 40,000 textes assyriens. Nous espérons que le savant auteur pourra continuer sa vaste tâche, et qu'il nous donnera bientôt les catalogues des autres collections cunéiformes, paraissant, comme ces deux volumes, sous l'autorité des *trustees* du Musée et de M. Thompson, le bibliothécaire principal, notre correspondant, qui a eu le mérite d'avoir eu l'heureuse idée de cataloguer les richesses assyriennes du Musée britannique.»

M. Paul Meyer présente à l'Académie, au nom de l'auteur, le tome V du *Cours de littérature celtique* de M. d'Arbois de Jubainville (Paris, 1892, in-8°).

«Ce volume a pour second titre : *L'épopée celtique en Irlande.* Il contient la traduction de divers morceaux de littérature irlandaise qui n'avaient pas été mis en français jusqu'à ce jour. Les uns ont été traduits par M. d'Arbois de Jubainville, les autres, sous sa direction, par quatre de ses élèves, dont il a associé les noms au sien sur le titre de l'ouvrage.»

M. Delisle fait hommage du livre intitulé : *Bibliographie des livres à figures vénitiens de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, 1469-1525,* par le duc de Rivoli (Paris, 1892, in-8°).

«Nous avons dans ce volume la description, souvent détaillée, de plusieurs centaines de livres, dont beaucoup sont de véritables œuvres d'art. Ces notices, rédigées autant que possible d'après l'examen même des livres, sont remplies d'observations intéressantes; mais ce qui mérite surtout d'être signalé dans l'ouvrage de M. le duc de Rivoli, c'est une introduction, dans laquelle l'histoire de la fabrication des livres illustrés à Venise est traitée avec beaucoup de goût et de compétence. L'auteur y a donné une explication neuve et qui paraît plausible des monogrammes qui se voient sur un grand nombre de figures et qui doivent indiquer des graveurs et non pas des peintres ou des dessinateurs.»

SÉANCE DU 22 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Paul Delalain, une brochure intitulée : *Notice complémentaire sur Galliot du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560* (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie*).

Sont encore offerts :

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du

Comité d'histoire vosgienne par MM. J.-C. Chapelier, Paul Chevreux et G. Gley (Paris, 1891, in-8°);

Dr Ludwig Sieber, geboren den 17 März 1833, gestorben den 21 Oktober 1891 (Basel, 1891, in-8°).

M. de Barthélemy présente l'ouvrage intitulé : *Congrès archéologique de France, LVIe session. Séances générales tenues à Évreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury en 1889, par la Société française d'archéologie* (Paris, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le volume consacré aux travaux du Congrès archéologique de France, pendant sa 56e session, tenue à Évreux en 1889. Je n'ai pas à rappeler l'heureuse influence de ces réunions annuelles, provoquées par la Société française d'archéologie, chaque fois dans une région différente du pays, et qui ont pour but de réveiller dans chacune de leurs assises le goût des études historiques et archéologiques, de faire connaître des faits et des monuments souvent ignorés, d'établir entre les érudits des relations profitables aux études.

«Le volume de 1889, illustré d'un grand nombre de bonnes gravures, contient des pages très intéressantes sur la partie de la Normandie dont Évreux est le centre, et sur la numismatique normande; il suffit de citer quelques noms des savants qui ont collaboré au Congrès, MM. Anthyme Saint-Paul, A. de Dion, E. Caron, etc., pour apprécier la valeur de ce livre, dans lequel on trouve une riche collection de documents depuis l'époque antéhistorique jusqu'à la Renaissance et aux temps modernes.

«Cet hommage est fait par le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie.»

M. Croiset a la parole pour plusieurs hommages :

1° *La Poétique d'Aristote, manuscrit 1741, fonds grec, de la Bibliothèque nationale.* (Préface de M. H. Omont; photolithographie de MM. Lumière. Paris, 1891, un vol. in-8° de la *Collection de reproductions de manuscrits*, publiée par M. L. Clédat : *Auteurs grecs*, sous la direction spéciale de M. Allègre.)

«Ce volume est le premier de la série des auteurs grecs. C'est la reproduction des 31 pages du manuscrit grec 1741 qui contiennent la *Poétique* d'Aristote. On sait que ce manuscrit est une des principales sources du texte. Il était donc fort intéressant de le mettre à la portée des érudits. M. Allègre ne pouvait inaugurer sa collection par un meilleur choix. La reproduction est excellente. On croirait voir un original. La seule imperfection du procédé photolithographique consiste dans l'impossibilité de rendre sensibles les différences de couleurs d'encres qui

trahissent dans l'original des mains d'époques différentes. M. Allègre a soigneusement remédié à cet inconvénient par une liste d'indications précises mises en tête du volume et qui font connaître toutes les différences d'écriture. Enfin une préface de M. Omont, courte et précise, complète la publication en faisant connaître tout ce qu'on peut aujourd'hui savoir sur les origines et sur l'histoire du manuscrit.»

2° *Corrections anciennes et nouvelles dans le texte des Problèmes musicaux d'Aristote*, par M. Ch.-Ém. Ruelle (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de philologie*);

3° *Problèmes musicaux d'Aristote*, traduction française avec commentaire perpétuel par le même auteur (Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*).

«La traduction des *Problèmes musicaux* d'Aristote forme le 4e fascicule de la collection des auteurs grecs relatifs à la musique entreprise depuis bien des années déjà par M. C.-E. Ruelle. Les observations qu'il a publiées dans la *Revue de philologie* au sujet des corrections à introduire dans le texte des *Problèmes* ont passé presque entièrement dans les notes de la traduction, qui forme ainsi un ensemble très complet. On sait l'importance des *Problèmes musicaux*, et l'obscurité aussi qui résulte souvent pour nous soit du fond des choses, soit de l'état du texte. M. C.-E. Ruelle est connu depuis longtemps par sa compétence toute particulière sur les musicographes grecs. Il est de plus excellent paléographe et helléniste habile. Il était donc bien armé pour sa tâche. Il l'a remplie avec une conscience qu'on ne saurait trop louer. De plus, il a eu la bonne fortune de pouvoir soumettre son travail à M. Théodore Reinach, qui lui a suggéré mainte excellente observation. Est-ce à dire que cette traduction pourtant soit définitive? M. Ruelle lui-même le croit moins que personne. Il reste encore plus d'une difficulté dans les *Problèmes*. Quelques-unes peut-être seront résolues un jour ou l'autre. Dans tous les cas, les successeurs de M. Ruelle lui devront de la reconnaissance pour le solide et savant travail qu'il vient de publier.»

SÉANCE DU 29 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXXIV, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1892, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, au nom de M. J.-F. Bladé, notre correspondant, un ouvrage intitulé : *L'Aquitaine et la Vasconie cispyré-*

néenne depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'époque du duc Eudes (Le Puy, 1891, in-8°).

L'Institution Smithsonienne de Washington adresse à l'Académie les publications suivantes :

Meteorological observations made at Providence, R. I., par M. Alexis Caswell (Washington, 1860, in-4°);

Discussion of the magnetic and meteorological observations made at the Girard college observatory, Philadelphia, in 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 and 1845, partie II, par M. A.-D. Bache (Washington, 1862, in-4°);

New species of North American coleoptera, par M. John-L. Leconte, partie I (Washington, 1863, in-8°);

List of the coleoptera of North. America, par le même, partie I (Washington, 1863, in-8°);

Appendix. Publications of learned societies and periodicals in the library of the Smithsonian Institution, partie II (in-4°);

The scientific education of mechanics and artizans, par le professeur Andrew-P. Peabody (Washington, 1873, in-8°);

Catalogue of publications of the Smithsonian Institution, 1846-1882, etc., par M. William-J. Rhees (Washington, 1882, in-8°).

Est encore offert :

Josephi Rossii carmina, 5e édition (Faenza, 1890, in-8°).

M. Gaston Paris présente à l'Académie, de la part de M. Tamizey de Larroque, notre correspondant, une publication intitulée : *Instructions sur la peste*, par le cardinal d'Armagnac (Toulouse, 1892, in-8°, extrait des *Annales du Midi*, t. IV).

SÉANCE DU 5 FÉVRIER.

Sont offerts :

Documents et manuscrits. Sainte Chantal et le couvent de Besançon, 1620-1695, bibliothèque Mazarine, 1755 B (Paris, 1892, in-8°);

Epigraphia Indica and record of the archæological survey of India, vol. I, partie VIII, edited by Jas. Burgess (Calcutta, 1891, in-4°).

M. Hamy présente à l'Académie deux notices dont il est l'auteur, toutes deux relatives à des questions d'iconographie ethnique. La première a pour titre : *Alexander Brunias, peintre ethnographe de la fin du XVIIIe siècle. Courte notice sur son œuvre* (Paris, 1890, in-8°, extrait de l'*Anthropologie*); la deuxième est intitulée : *L'œuvre ethnographique de*

Nicolas-Martin Petit, dessinateur à bord du Géographe (1801-1804) (Paris, 1891, in-8°, extrait de la même revue).

M. Hamy offre ensuite, de la part de l'auteur, M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, l'*Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, 2e édition (Paris, 1892, in-12), que cet auteur l'a prié de présenter en son nom.

«Ce volume est consacré à faire connaître, d'après un certain nombre de documents inédits des archives du Ministère des affaires étrangères, les relations de la France et de l'Abyssinie de 1634 à 1706. L'histoire de l'ambassade de Lenoir du Roule, massacrée à Sennaar en 1705, en est le morceau capital. Cette douloureuse histoire est présentée d'une manière intéressante, mais elle est incomplète; l'ouvrage de M. de Caix de Saint-Aymour, étant imprimé depuis 1886, ne renferme aucun des précieux documents retrouvés depuis lors par MM. Lhuillier et le docteur Bonnet, et publiés par la section de géographie du Comité des travaux historiques. On remarquera, parmi les pièces données en appendice, une curieuse lettre de Peiresc à un certain orfèvre, nommé Gaston Vermeil, favori de l'empereur des Abyssins, et qui prouve que Peiresc connaissait parfaitement l'estampage, si longtemps oublié depuis.

«On nous fait a croire, dit Peiresc, que non seulement au mont «Amara, mais aussy dans les masures de l'ancienne ville de Rhaxumo «(Axoum), capitale de ce grand empire, il se voit encore grand nombre «de pyramides et colonnes figurées ou escriptes en caractères incogneus «aux plus doctes du païs; que s'il s'en pouvoit avoir des portraicts bien «fidelement representés et que pour les caracteres d'escripture l'on trou«vast moïen de les contretirer, en y placant dessus des feuilles de papier «mouillé doubles ou simples, selon que le papier est plus ou moins mince «ou assez fort pour resister a la mouillure et souffrir qu'avec un mouchoir «pressé dessus quand le papier est encore mouillé, il puisse s'imprimer «dans des lettres et en retenir la figure en la laissant quasi seicher sur la «pierre; possible s'en descouvreroit-il quelque chose un jour, etc.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«Notre correspondant M. le marquis de Nadaillac me charge de vous présenter un écrit qu'il vient de publier sous ce titre : *Intelligence et instinct* (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Correspondant*).

«Comme vous le savez, Messieurs, les philosophes agitent depuis longtemps entre eux cette question : Les animaux autres que les hommes possèdent-ils à un degré quelconque la faculté de raisonner, ou bien sont-ce, comme disait Descartes, de pures machines mues par une force

qui leur est étrangère, étant sensibles et rien de plus? M. de Nadaillac ne veut pas, dit-il, s'engager dans la querelle des philosophes. C'est aux naturalistes qu'il s'adresse, et de leurs témoignages à peu près unanimes il tire cette conclusion, que, chez un certain nombre d'animaux autres que les hommes, l'action n'est pas seulement déterminée par l'instinct, qu'ils raisonnent avant d'agir et règlent leur conduite sur la diversité des circonstances au mieux de leurs intérêts bien entendus. C'est l'opinion si vaillamment soutenue par notre regretté confrère M. Milne-Edwards, et M. de Nadaillac la confirme par une grande abondance de faits très intéressants. Si l'on veut bien nous permettre d'intervenir dans ce débat, nous dirons que les naturalistes y ont apporté plus de lumière que les psychologues. A notre avis, la distinction des deux âmes, dans Aristote, est purement verbale, et c'est pour l'avoir crue réelle que les psychologues se sont contredits et ont fini par ne plus se comprendre. »

SÉANCE DU 12 FÉVRIER.

(Séance levée à cause de la mort de M. Alfred Maury.)

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de l'auteur, Mgr Dehaisnes, *Les œuvres des maîtres de l'École flamande primitive conservées en Italie et dans l'est et le midi de la France* (Paris, 1891, in-8°).

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du Jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard. Groupe VI : *Outillage et procédés des industries mécaniques,* 2e et 4e parties (Paris, 1891, in-8°);

Coutumes des pays et comté de Flandre, par M. L. Gilliodts Van Severen, t. II et III (Bruxelles, 1891, in-4°);

Historia da universidade de Coimbra nas suas relações com a instrucção portugueza, par M. Th. Braga, t. I, 1289 à 1555 (Lisbonne, 1892, in-8°);

Documente privitóre la istoria Romănilor, par M. E. de Hurmuzaki, vol. II, partie I, 1451-1575 (Bucarest, 1891, in-4°).

M. Georges PERROT a la parole pour deux hommages :

1° *Aristote, Constitution d'Athènes,* traduite par B. Haussoullier, direc-

teur adjoint à l'École pratique des hautes études, avec la collaboration de E. Bourguet, Jean Brunhes, L. Eisenmann, élèves à l'École des hautes études et à l'École normale supérieure (Paris, 1891, in-8°, formant le 89[e] fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*).

« La traduction de l'écrit d'Aristote que je présente à l'Académie n'est pas la première qui ait paru en français; peu de temps après la publication du texte grec par M. Kenyon, M. Théodore Reinach en donnait une version qui mettait l'ouvrage à la portée de tous les lecteurs. C'était un premier et brillant essai; mais une année s'est écoulée depuis; M. Haussoullier et ses collaborateurs ont pu profiter, dans l'intervalle, des observations et des commentaires que ce texte curieux et difficile n'a pas cessé de suggérer, depuis son apparition, aux savants de la France et de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Nous ne pouvons essayer ici, entre les deux versions, une comparaison qui demanderait un examen minutieux du détail; nous nous bornerons à signaler ce qu'il y a d'intéressant et d'original dans la manière dont a été élaborée cette traduction. On a trop peu en France l'habitude du travail collectif; chaque savant suit tout seul sa voie, et, comme l'activité du plus laborieux a ses limites, il ne réalise jamais qu'une faible partie du programme qu'il s'est tracé. L'École des hautes études a réagi contre cette disposition, et il est déjà sorti de plusieurs de ses conférences des œuvres inspirées par le maître et exécutées, sous sa direction et sa surveillance, par ses disciples. Telle cette traduction : ce sont trois élèves de l'École normale, MM. Bourguet, Brunhes et Eisenmann, qui, dans la conférence d'antiquités grecques de l'École des hautes études, l'ont préparée avec leur maître, M. Bernard Haussoullier. Celui-ci l'a revue tout entière, et il en prend la responsabilité. Prêt à donner une édition critique du texte grec, qui doit paraître sous peu, M. Haussoullier était ainsi plus qualifié que personne pour fournir à tous ceux qu'intéresse l'histoire grecque une traduction de cet ouvrage, si inopinément retrouvé, qui est venu tant ajouter à ce que nous savions des institutions d'Athènes et de leur développement graduel.

« 2° Le sixième numéro du *Bulletin de correspondance hellénique*, qui termine la quinzième année du recueil (Athènes, 1891, in-8°), contient de belles planches et la description de plusieurs monuments importants de la sculpture. M. Lechat, qui professe aujourd'hui l'archéologie à Montpellier, publie pour la première fois une belle statuette de bronze, représentant une Aphrodite à la colombe, qui provient de l'Épire et qui

est entrée récemment dans la collection de M. Carapanos; elle date du ve siècle. On remarquera les observations que présente à ce propos M. Lechat sur les raccords qu'a subis, lors de l'exécution, la statuette, qui est fondue en deux pièces, et sur la patine, où il voit le reste d'un enduit d'une sorte de laque métallique que les anciens artistes auraient appliquée sur leurs figures; il y a là, sur la technique du bronze, des remarques et des conjectures qui se recommandent à l'attention des archéologues. Les admirables vases d'or trouvés par M. Tsoundas, dans une tombe à coupole, près d'Amyclées en Laconie, avaient déjà été reproduits dans l'Ἐφημερίς d'Athènes; j'ai cherché à les étudier d'une manière plus complète à propos des beaux dessins que notre confrère M. Foucart en avait fait exécuter par M. Defrasse, architecte pensionnaire de l'Académie de France. M. Heuzey a reproduit ici, avec la planche et les figures qui l'accompagnaient, l'article qu'il avait donné à la *Revue d'assyriologie* sur ces curieuses figures de style gréco-phénicien qui ont été découvertes en Espagne, dans la région montagneuse située en arrière d'Alicante et de Murcie, au lieu appelé *cerro de los Santos.* Quant à l'épigraphie, elle est représentée par des inscriptions de l'Asie Mineure, des îles d'Amorgos et d'Astypalée, d'Oropos et d'Almyros. Enfin M. Homolle, dans ses *Observations épigraphiques,* explique quelques termes d'interprétation difficile qui s'étaient rencontrés dans des inscriptions.»

M. Delisle présente deux ouvrages offerts à l'Académie :

1° *De l'état des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville (Vexin français), du* XIIe *au* XVe *siècle,* par M. Aymar de Manneville (Beauvais, 1890, in-8°).

«Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie est une thèse qui fut soutenue en 1876 à l'École des chartes. L'auteur, M. Aymar de Manneville, qui donnait de brillantes espérances, fut enlevé par une maladie peu de mois après avoir obtenu son diplôme. Sa famille et la Société académique de l'Oise se sont fait un devoir de publier la thèse qu'il avait préparée et dont le manuscrit était à peu près en état d'être livré à l'impression.

«Ce volume est, à vrai dire, le cartulaire d'une simple paroisse : le nombre de pièces que l'auteur a pu réunir, pour une période de quatre siècles (du XIIe au XVe), sur un territoire d'environ deux mille hectares, est vraiment étonnant, et beaucoup des chartes qu'il a rassemblées n'ont pas seulement un intérêt local. Dans le mémoire qui précède les textes, M. de Manneville a classé et expliqué toutes les données que son cartu-

laire fournit sur l'état des terres, la condition des personnes et les usages agricoles. Chacun des chapitres de son étude forme un tableau détaillé dont tous les traits se rapportent à la petite localité qui est l'objet du travail. Il en résulte un grand avantage : l'intérêt du livre est d'autant plus grand que le champ d'observation est plus étroitement limité, et les faits constatés par M. de Manneville pour le XIIIe et le XIVe siècle peuvent aisément se comparer avec les faits contemporains.

«On doit savoir gré aux personnes qui ont dirigé la publication du livre de M. de Manneville. Cette publication justifiera les éloges qui avaient été donnés à la thèse du jeune archiviste et raviveront les regrets qu'a inspirés sa fin prématurée.»

2° *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal,* t. IX : *Archives de la Bastille,* par M. Frantz Funck-Brentano, 1er fascicule (Paris, 1892, in-8°).

«Ce volume, qui terminera le catalogue des manuscrits de l'Arsenal, a été consacré aux papiers de la Bastille; la partie qui en est aujourd'hui distribuée contient l'inventaire général, avec une introduction détaillée sur la formation et la dispersion des archives de cette célèbre prison d'État. M. Funck-Brentano, qui a mené à bonne fin la difficile opération du classement des archives de la Bastille, a rendu pleine justice aux travaux de son prédécesseur, M. François Ravaisson, qui avait le premier remis en lumière le précieux dépôt recueilli par la bibliothèque de l'Arsenal. On pourra désormais, grâce au catalogue de M. Funck-Brentano, consulter fort aisément une série considérable de documents fort intéressants pour l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle.»

SÉANCE DU 26 FÉVRIER.

Sont offerts :

Max Müller and the science of language : a criticism, par M. William-Dwight Whitney (New-York, 1892, in-8°);

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften, t. XIX, 2e partie (Munich, 1891, in-4°);

Abhandlungen der historischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, t. XIX, 3e partie (Munich, 1891, in-4°);

Gedächtnisrede auf Wilhelm von Giesebrecht, par M. Sigmund Riezler (Munich, 1891, in-4°);

Κριτικαὶ *παρατηρήσεις, ὑπὸ* Β. *Λάκωνος, καθηγήτου ἐν τῷ πανεπιστημίῳ* (in-8°).

M. Hamy offre à l'Académie une brochure de M. Armand Lombard-Dumas, intitulée : *Trois mégalithes sculptés dans le département du Gard* (Nîmes, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes*).

«Dans une fort savante lecture, que nous entendions il y a quelques semaines, M. Salomon Reinach s'efforçait de prouver que les Celtes n'avaient point connu d'idoles. Le mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui ne va pas à l'encontre de cette théorie, mais il apporte quelques faits nouveaux démontrant une fois de plus l'existence d'images sculptées, fort rudimentaires il est vrai, dans notre pays, en des temps bien antérieurs à ceux où les Celtes sont entrés dans notre histoire. M. le baron de Baye avait découvert, dès 1872, dans les grottes funéraires artificielles, creusées à Coizard et à Courjeonnet (Marne) par des peuplades néolithiques, de grands bas-reliefs, dont le plus remarquable représentait une femme reconnaissable à ses mamelles hémisphériques et à son grand collier orné au centre d'une grosse pierre ovoïde. M. E. Brongniart signalait, quatre ans plus tard, par mon intermédiaire, un autre bas-relief également féminin à l'entrée de l'allée couverte de la Belle-Haie, près Gisors, et M. de Pulligny groupait bientôt après autour de cette première figure découverte en Normandie d'autres représentations semblables trouvées à Dampmesnil, etc. M. Lombard-Dumas fait connaître, dans la brochure que je présente en son nom, trois autres figures encore, dont deux ont fait partie de l'ornementation d'une allée couverte au Mas-de-l'Aveugle, à Collorgues (Gard); la troisième n'était plus en place et son antiquité relative pouvait être contestée. Ces deux figures représentent encore le type féminin avec les mamelles et le collier.

«Voilà donc trois groupes de statues antiques, aussi distants que le sont la Champagne, la Normandie et le Languedoc oriental, appartenant tous les trois à l'âge de la pierre polie, où l'on rencontre dans des conditions similaires des images à peu près identiques et paraissant avoir un même caractère religieux. Les bas-reliefs de Collorgues offrent cet intérêt de plus, de nous montrer les personnages féminins qu'ils représentent, non plus armés de la hache comme l'un de ceux des grottes de la Marne, mais ayant à proximité de leurs bras, grossièrement indiqués, une sorte de bâton coudé, qui rappelle jusqu'à un certain point le *boomerang* des Australiens du Nord-Est. Je serais disposé à voir dans cette arme grossière la *cateia*, que les anciens mettaient aux mains des Gaulois, des Teutons, etc., et dont M. Fergusson, en Angleterre, M. Alexandre

Bertrand, en France, ont déjà rapproché l'instrument favori des sauvages du continent austral.»

Sont encore offerts :

Academia românǎ. Serbarea aniversarǎ, de la 1 (13) aprilie 1891 (Bucarest, 1891, in-4°);

Annales du commerce extérieur, 1891, fascicules 11 et 12; 1892, fascicules 1-4 (Paris, 1892, gr. in-8°);

Annales du Midi, 3ᵉ année, 1891; 4ᵉ année, n° 13, janvier 1892 (Toulouse, in-8°);

Archivio della Società romana di storia patria, vol. XIV, fasc. III-IV (Rome, 1891, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1891, *Rendiconti,* vol. VII, fasc. 11, 12; *Notizie degli scavi,* sept.-oct. 1891 (Rome, 1891, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Elenco delle pubblicazioni periodiche italiane (Florence, 1891, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LII, 5ᵉ et 6ᵉ livraisons (Paris, 1891, in-8°);

Bollettino delle opere moderne straniere, vol. VII, n° 13 (Rome, 1892, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nᵒˢ 145-147 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 11ᵉ année, 1891 (Valence, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1892, 1ᵉʳ semestre (Narbonne, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 159ᵉ livraison (Saint-Omer, 1891, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, décembre 1891 et janvier 1892 (Cracovie, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3ᵉ trimestre de 1891 (in-8°);

Compte rendu des séances de la Société américaine de France, t. I, n° 3 (Paris, 1892, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, 11ᵉ année, fasc. IV-V (Paris, 1891, in-8°);

Journal asiatique, 8ᵉ série, t. XVIII, n° 3 (Paris, 1891, in-8°);

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XVII, 1889-1890 (in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIV, 2e et 3e parties (Londres, 1891-1892, in-8°);

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, t. XXVI, 5e de la 3e série (Constantine, 1892, in-8°);

Revue africaine, 35e année, n° 202 (Alger, 1891, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 51, 52 (Paris, 1892, in-4°);

Revue des études juives, t. XXIII, n° 45 (Paris, 1891, in-8°);

Revue des questions historiques, 101e livraison (Paris, 1892, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 64 (Vienne [Isère], 1891, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 14e année, n° 1 (Agram, 1892, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MARS-AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 4 MARS.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts :

Paris, le 2 mars 1892.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de recevoir de M. Dutreuil de Rhins, chargé de mission dans la Haute Asie, et presque en même temps, deux rapports datés, le premier de Kera-Say, le 14 octobre, et le deuxième de Khotan, le 28 novembre 1891. A ce dernier est jointe une note rédigée par M. Fernand Grenard et résumant ses observations et ses travaux, dans le domaine des études philologiques et historiques, qui lui est spécialement confié. Ce document me paraissant de nature à intéresser particulièrement l'Académie, j'ai l'honneur de vous l'adresser sous ce pli en communication.

Pendant les mois d'août à novembre, M. Dutreuil de Rhins a effectué dans les montagnes de l'Altyn Tagh et de l'Ustin Tagh, sur les routes de la Kachgarie au Ladak et au Thibet, une exploration très importante au point de vue géographique, mais en même temps très pénible et qui n'a

pas été sans dangers. Ainsi la mission a dû traverser pendant dix-huit jours, sans rencontrer un être humain, des plateaux et des montagnes couverts de neige et de glace, à des altitudes comprises entre 5,000 et 5,800 mètres. Ce massif serait, de l'avis de M. Dutreuil de Rhins, la partie de l'Asie centrale dont la hauteur moyenne est le plus considérable. Les résultats acquis sont : 1° l'étude de la route de Polour au Ladak, jusqu'à la source de la Keria Daria, à la frontière du Thibet; 2° la découverte et l'étude d'une route nouvelle entre ce point, Sarak Touz et Kara Say. La première partie de cet itinéraire avait déjà été parcourue par plusieurs voyageurs anglais et russes. Mais notre chargé de mission a constaté, à l'inspection des cartes les plus récentes, que le tracé n'en était appuyé sur aucune observation précise. Les levers à l'estime et les observations astronomiques, qu'il a faites sans interruption au moins tous les deux jours, permettent de donner de la région qu'il a visitée une représentation assez exacte.

L'état sanitaire du personnel de la mission est excellent. Notre voyageur continue à se montrer très satisfait de ses relations avec les autorités chinoises et les populations.

M. Dutreuil de Rhins, rentré à Khotan où il prend ses quartiers d'hiver, a dû s'occuper pendant les mois de décembre et janvier de classer et mettre en ordre ses notes et ses observations de toute nature. Il m'annonce un envoi important de dessins (vues du pays), photographies (types, groupes), spécimens d'histoire naturelle, collections ethnographiques, poteries, livres, etc. Il s'excuse et me prie de l'excuser auprès de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, si les travaux et les occupations de chaque jour ne lui ont pas permis jusqu'ici de vous envoyer directement des communications sur les matières d'ordre scientifique qui vous intéressent. La mission n'a fait que de courts séjours dans les villes, et le temps qu'elle y a passé a été absorbé entièrement par les négociations avec les fonctionnaires et les mille détails pratiques qu'entraîne le soin d'organiser, entretenir et diriger une expédition où il faut tout emporter avec soi, et dont le souci retombe sur deux Européens seulement. Sur la route, du désert de sable aux déserts de glace, il n'y avait à recueillir que des documents géographiques ou d'histoire naturelle. C'est seulement pendant les deux mois de repos à Khotan qu'il sera possible d'utiliser, pour un travail méthodique, les notes prises sur le chemin ou à l'étape, de rechercher les livres, les inscriptions, de recueillir les traditions historiques et religieuses, les faits et documents linguistiques. M. Dutreuil de Rhins et M. Grenard consacreront ces deux mois

à des travaux de ce genre et ils ne négligeront rien pour donner satisfaction, autant qu'ils leur sera possible, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie consentira, j'en suis persuadé, Monsieur le Secrétaire perpétuel, à tenir compte à nos deux chargés de mission de ces circonstances et à leur accorder un crédit de quelques mois, pour leur permettre de lui faire parvenir les communications qu'elle attend d'eux.

Permettez-moi d'espérer aussi qu'elle voudra bien continuer à la mission le concours financier qu'elle lui a libéralement accordé pour 1890. J'ai la plus grande confiance dans le zèle et le dévouement avec lesquels M. Dutreuil de Rhins s'acquitte de la mission que je lui ai confiée. Je ne doute pas que les résultats obtenus ne prouvent qu'il en est digne, et je serai heureux de voir l'Académie partager mon sentiment à cet égard.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Léon Bourgeois.

Renvoi à la Commission de la fondation Benoît Garnier.

Le Président consulte l'Académie sur la question de savoir s'il y a lieu de pourvoir à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Maury.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu.

L'examen des titres des candidats est fixé au vendredi 25 mars.

M. le docteur Verneau fait une communication sur *une nouvelle découverte de troglodytes dans une grotte des Baoussé-Roussé*, près de Menton [1].

Trois squelettes humains viennent d'être trouvés, couchés sur un lit de terre rouge et recouverts d'une certaine épaisseur de la même terre; ils appartiennent l'un à un homme, l'autre à une femme, le dernier à un enfant. Ils portaient comme ornements des colliers de vertèbres de poisson, de petites coquilles marines (*nassa neritea*) et de dents de cerfs ornées de stries. Autour de la tête de l'homme et du jeune sujet, on a rencontré de jolies petites pendeloques taillées dans l'ivoire de dents de mammifères. Enfin, des vertèbres de poisson ont été trouvées sur le tronc des

[1] Voir aux Communications, n° XLII (p. 95-101).

trois cadavres, et l'homme portait au-dessous du genou, de chaque côté de la jambe, une coquille perforée (*cypræa*).

D'autres ornements ont été recueillis dans le voisinage des squelettes; ils consistent principalement en fragments d'os, souvent informes, percés d'un trou pour les suspendre. Les coquilles marines servaient aussi de pendeloques.

Le sujet masculin avait, au niveau de la main gauche, une grande lame de silex de 0 m. 23 de longueur sur 0 m. 05 de largeur; le jeune sujet reposait sa tête sur une lame semblable, un peu plus courte, retaillée à une extrémité en forme de grattoir.

Les outils de la tribu consistaient surtout en instruments de pierre non polis (grattoirs, pointes, perçoirs, etc.); quelques objets en os se rencontrent au milieu des restes de toutes sortes qui remplissent la caverne.

Les caractères physiques des squelettes ne laissent aucun doute sur l'étroite parenté des hommes des Baoussé-Roussé avec ceux de Cro-Magnon; tous les traits essentiels se retrouvent sur les crânes et sur les os longs. L'homme était toutefois d'une taille peu commune, et sa stature dépassait sensiblement 2 mètres.

Il était important de déterminer l'âge des hommes des grottes de Menton, car les auteurs n'étaient pas d'accord sur ce point. Par la faune et l'industrie, M. Verneau est amené à les faire remonter à la période de transition qui s'est écoulée entre l'époque quaternaire et notre époque. C'est à cette conclusion qu'était déjà arrivé M. le docteur Hamy, en 1872.

M. Gustave Schlumberger présente à l'Académie un certain nombre d'amulettes en métal ou en pierre dure, amulettes d'époque byzantine ancienne, destinées à être portées au cou en guise de phylactères pour éviter une foule de maladies et de maléfices.

M. Schlumberger lit des extraits d'un mémoire qu'il a consacré à ces curieux petits monuments. Tous portent sur une face le nom et l'effigie du roi Salomon, dans le rôle bienfaisant d'exterminateur de maladies et maléfices. A cheval, nimbé, en costume militaire antique, il s'élance au galop pour transpercer de sa lance un démon femelle couché à terre représentant la maladie.

Constamment aussi la légende de ces phylactères porte une invocation à la maladie, qui est sommée de se retirer, sous peine d'être poursuivie par ledit Salomon, auquel se trouve souvent adjoint un ange bienfaisant, tel qu'Ouriel et Arlaf ou Archaf.

M. Georges Perrot communique, de la part de M. Victor Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, un moule en terre cuite dont le creux donne un médaillon en relief qui représente un pan ou un satyre soulevant les voiles qui couvrent une nymphe endormie, mais subitement arrêté dans son entreprise amoureuse par un jeune homme, peut-être un pâtre, qui le saisit par la queue et par la cuisse et le tire en arrière. L'exécution est élégante et libre; on a probablement là une copie de quelque bronze au repoussé de l'époque hellénistique. Le moule a été découvert dans les fouilles qui se poursuivent à Cherchell sous la haute direction de M. Waille et sous la surveillance immédiate de M. le capitaine Clouet; c'est aussi à cette collaboration qu'a été due récemment la découverte de ce diplôme militaire qui a été communiqué à l'Académie.

M. de Maulde La Clavière lit un mémoire sur les instructions diplomatiques au moyen âge. Les instructions données aux ambassadeurs ne peuvent pas être utilisées pour l'histoire sans discernement. Il faut les distinguer en deux catégories, les instructions montrables, qui tiennent un langage purement officiel et très sujet à caution; les instructions non montrables, plus sérieuses, mais qui souvent restent verbales. M. de Maulde indique les procédés qui permettent de classer les instructions dans l'une et l'autre catégorie. Il indique ensuite les règles de la rédaction des instructions dans les diverses chancelleries, les clauses de style ou facultatives, enfin les divers styles employés suivant les cas. Il finit par un hommage au style de plusieurs chancelleries de la fin du moyen âge, à l'époque classique de la diplomatie, c'est-à-dire au commencement du xvie siècle.

M. Halévy complète son étude biographique sur Arad-Hiba, le gouverneur égyptien de Jérusalem au xve siècle avant J.-C., par une note géographique et ethnographique destinée à justifier quelques points de son travail.

Le *Livre des Rois* raconte qu'Ochozias, fils d'Achab, roi d'Israël, fit consulter le dieu Baal-Zebub, d'Acaron, chez les Philistins, au sujet de l'issue de sa maladie. Ce nom divin, corrompu plus tard en Belzebuth, est ordinairement traduit par «seigneur des mouches»; mais M. Halévy a toujours soutenu que le second élément de ces sortes de compositions est constamment un nom de localité. Les nouvelles inscriptions confirment l'opinion de M. Halévy en mentionnant, chez les Philistins, une ville du nom de Zebub.

Les Cosséens étaient une population du Zagros, le Kurdistan actuel, qu'Alexandre le Grand se vit obligé de soumettre avant de pénétrer en Perse. Burnaburiyash, roi de Babylone et contemporain d'Aménophis IV, appartenait à la dynastie cosséenne. Il ne faut pas les confondre avec le peuple que les Grecs appellent Cissiens, qui sont les indigènes du district de Suse, capitale de la Susiane. Ce dernier peuple parlait une langue entièrement différente de celle des Cosséens, sur laquelle nous sommes suffisamment renseignés par des vocabulaires bilingues.

M. Oppert trouve les arguments de M. Halévy absolument inacceptables : la langue cissienne est une langue nommée *kassu* par les Assyriens, et la langue touranienne des Susiens est nommée la langue d'*Elam*.

Elam est un nom général usité par les voisins et n'a jamais été en usage chez le peuple même, pas plus que le nom d'Allemands n'est celui par lequel nos voisins se désignent eux-mêmes.

SÉANCE DU 11 MARS.

M. Heuzey fait connaître les résultats des dernières fouilles exécutées en 1891 par M. Holleaux, ancien membre de l'École française d'Athènes, dans le sanctuaire antique d'Apollon Ptoïos en Béotie.

Après avoir découvert sur ce terrain, depuis 1885, plusieurs sculptures remarquables, particulièrement deux Apollons archaïques, M. Holleaux a voulu surtout, dans une dernière cam-

pagne, étudier méthodiquement les couches du sol par rapport aux gisements de petits objets qu'elles contiennent. Il y a trouvé une série de bronzes votifs et décoratifs, qui, comparés aux poteries qui les entourent, forment une suite chronologique instructive. A 5 mètres de profondeur, dans la couche des poteries à décor géométrique, ce sont d'abord de petits animaux votifs reproduisant le style primitif de ceux que l'on rencontre sur ces poteries. Dans les couches intermédiaires, au milieu des tessons de style corinthien, se rencontrent en grand nombre des bandes de bronze très minces, travaillées au repoussé, qui semblent avoir été appliquées sur des meubles. On y suit, comme sur les vases peints, toute l'histoire de la décoration primitive en Grèce : l'influence orientale se marque graduellement par l'introduction des rosaces assyriennes, qui se mêlent aux animaux primitifs; puis viennent les tresses, les entrelacs, les palmettes. Ensuite se montrent les animaux fantastiques d'origine orientale, mais de style déjà grec, sphinx affrontés, griffons, oiseaux à tête virile et barbue. Enfin la figure humaine fait son apparition, et presque tout de suite elle entre dans des compositions légendaires appartenant au cycle grec, Jupiter et Typhon, Prométhée, Hercule, la Gorgone.

Comme des bronzes semblables se sont aussi rencontrés à Dodone, à l'Acropole d'Athènes et particulièrement à Olympie, où l'on y a relevé quelques restes d'inscriptions argivo-corinthiennes, M. Holleaux émet l'hypothèse que toute cette fabrication de bronzes repoussés doit provenir d'un même atelier péloponnésien.

Il faut ajouter à ces résultats plusieurs statuettes de bronze, deux inscriptions sur fragments de même métal, dont une donnant un nom d'artiste : Onasimos de Thèbes, enfin un débris de tête plus grande que nature qui appartient au type de l'Apollon Isménien du sculpteur Canachus. Par ces recherches conduites avec une méthode rigoureuse, M. Holleaux a ajouté une nouvelle page à l'histoire de l'art et surtout de l'industrie en Grèce, de la fin du VIII[e] siècle jusqu'aux deux premiers tiers du VI[e] siècle avant notre ère.

M. le comte DE MAS LATRIE lit une note sur l'*officium robarie* ou bureau de la piraterie, institué à Gênes au XIIIe siècle.

L'existence de cet office, devenu un des grands obstacles à l'organisation de nouvelles croisades, est signalée dans un mémoire de Guillaume Adam, archevêque résidant de Sultanieh en Perse, remis au pape à Avignon en 1328.

M. Germain Bapst continue la lecture de son mémoire sur les origines du théâtre européen.

Il signale combien les plus grands personnages de la Russie, même ceux qui ont voyagé, sont encore ignorants des choses du théâtre au milieu du XVIIe siècle; les ambassadeurs qui passent en Europe témoignent, dans leur correspondance, une joie enfantine, en donnant les détails des spectacles auxquels ils ont assisté, dans les cours où ils sont accrédités.

Dans les pays scandinaves, M. Bapst montre les mystères continuant jusqu'au commencement du XVIIe siècle, où la guerre de Trente ans introduit les usages allemands et français. La reine Christine, à peine sur le trône, fait représenter les mêmes ballets qu'à la cour de France; à partir de ce moment, le théâtre des pays du nord imite ceux de l'Europe centrale.

M. Adrien Blanchet communique un groupe en terre cuite récemment trouvé à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), qui représente Vénus debout, entourée de petits génies. Parmi ceux-ci, l'un tient un coffret sur ses genoux; un second présente d'une main, à la déesse, un alabastron contenant probablement l'huile parfumée, et de l'autre main, il tient une colombe, oiseau consacré à Vénus. Un troisième Eros porte un arc, et, au-dessous de lui, une petite figure féminine tend un miroir à la déesse. M. Blanchet rapproche cette terre cuite de plusieurs autres monuments représentant la toilette de Vénus, et il constate qu'aucun n'offre une composition aussi importante que la statuette de Saint-Honoré-les-Bains.

M. James Darmesteter fait une lecture sur la date d'un des chapitres les plus célèbres de l'Avesta, le Hôm Yasht, consacré à l'éloge du dieu-plante Haoma.

Il est dit, dans ce fragment, que Haoma « renversa l'usurpateur

Keresâni, qui voulait supprimer la religion de Zoroastre». M. Darmesteter montre que, d'après l'histoire traditionnelle du zoroastrisme, Alexandre le Grand est le seul personnage à qui cette définition puisse s'appliquer, car c'est lui, et lui seul, que la tradition constante du parsisme rend responsable de la décadence du zoroastrisme et de la destruction partielle de l'Avesta. D'autre part, une série de textes pehlvis prouvent que ce nom de Keresâni a été appliqué aux Grecs. Il suit de là que le Hôm Yasht a été écrit après la mort d'Alexandre, et plus exactement après la chute de la domination grecque, qui a été définitive vers l'an 140 avant notre ère, époque de la constitution de l'empire parthe. On écrivait donc encore le zend sous la période parthe, et l'Avesta, tel que nous le possédons, ne remonte pas tout entier, comme le croient les Parsis, à l'époque achéménide. Par là un point de repère est établi pour faire l'histoire de la formation de l'Avesta et établir une chronologie relative des parties qui le composent.

SÉANCE DU 18 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. le Directeur de l'École française de Rome, le mémoire de M. Toutain, membre de cette école, intitulé : *Étude sur les monuments d'archéologie figurée relatifs au culte de Saturne dans l'Afrique romaine.*

Ce mémoire est renvoyé à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Homolle écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Maury.

L'Académie d'archéologie chrétienne de Rome, par une circulaire imprimée, invite la Compagnie à s'associer à l'hommage qu'elle se propose de rendre à notre associé étranger, M. le commandeur de Rossi, à l'occasion de sa soixante-dixième année.

M. le marquis de Vogüé et M. l'abbé Duchesne, qui se trouveront à Rome au moment de cette cérémonie, se feront les interprètes des sentiments de l'Académie.

M. Heuzey est désigné pour lire à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut sa notice sur *le costume palmyrénien.*

M. Bréal annonce la découverte d'un manuscrit étrusque.

Jusqu'à présent notre connaissance de la langue étrusque reposait uniquement sur la lecture plus ou moins complète des inscriptions lapidaires qu'on trouve en Italie. Une découverte des plus inattendues vient d'enrichir le monde savant d'un *manuscrit étrusque.* C'est à l'Égypte que nous devons cette trouvaille. Les circonstances qui l'accompagnent sont étranges, mais aucun doute ne peut raisonnablement être élevé sur l'authenticité.

Une momie égyptienne avait été offerte, en 1867, au musée d'Agram par les héritiers d'un fonctionnaire autrichien qui avait passé quelques années en Égypte. Le célèbre égyptologue Brugsch, en examinant la momie, remarqua que les bandelettes dont elle était enveloppée portaient au verso des caractères d'écriture. Il fit démailloter le personnage et constata la présence d'un certain nombre de bandes de toiles couvertes d'écriture, lesquelles, mises bout à bout, mesuraient une longueur qui n'était pas moindre de 14 mètres. Les caractères ressemblaient à l'écriture grecque, mais la langue n'était pas le grec. Brugsch, occupé par d'autres travaux, signala la découverte à plusieurs savants, mais il se passa encore vingt ans avant qu'elle rencontrât l'érudit qui devait la mettre dans son vrai jour.

M. J. Krall, professeur à l'Université de Vienne et bien connu comme égyptologue, en lisant le catalogue du musée d'Agram, fut frappé de la notice concernant ces bandelettes, notice due à M. Ljubic, conservateur du musée. Il obtint qu'elles lui fussent envoyées à Vienne, et, après un examen attentif, il reconnut que le manuscrit, qui ne comprend pas moins de douze colonnes de texte, était non en égyptien, mais en étrusque. Plusieurs spécialistes furent consultés et se rangèrent au même avis. On examina la nature de la toile, celle de l'encre : tout fut reconnu authentique. Quel serait d'ailleurs le savant capable d'écrire douze pages d'étrusque? qui surtout en eût été capable dans des temps antérieurs à 1868, année jusqu'où il faudrait au moins remonter? Un voyageur anglais qui a vu les bandelettes en 1879, et qui a

publié le fac-similé de quelques lignes, les donne telles qu'on les retrouve aujourd'hui. Et quel serait le faussaire qui attendrait vingt-cinq ans pour tirer parti de son œuvre?

Il n'y a donc pas à douter de la vérité de cette trouvaille, la plus importante à coup sûr qu'on ait encore faite dans cette branche de la philologie. Comment une toile, qu'on doit supposer originaire de l'Italie, nous revient-elle de l'Égypte? Toutes les conjectures à ce sujet peuvent être produites. La momie elle-même ne paraît pas très ancienne : on la suppose du Ier siècle après Jésus-Christ.

Quant au contenu du manuscrit, il appartient à M. Krall, qui a eu le mérite d'en deviner le premier toute l'importance, d'en assembler les fragments et d'en opérer la lecture, tâche singulièrement difficile et laborieuse. Il appartient à M. Krall de parler d'abord : c'est un honneur qui lui est dû et que tous les étruscologues lui reconnaissent. Après que sa publication, qui doit paraître prochainement dans les Mémoires de l'Académie de Vienne, aura vu le jour, les interprétations diverses pourront se donner carrière.

M. Bréal se contente de faire ressortir un seul point : c'est que l'hypothèse d'après laquelle l'étrusque aurait fait partie de la famille indo-européenne se trouve définitivement écartée. Vocabulaire et grammaire sont d'un système à part. C'est par la comparaison des passages semblables, qui heureusement se trouvent en grand nombre, qu'on pourra essayer le déchiffrement.

M. Maspero exprime le vœu qu'on examine l'étoffe sur laquelle le texte est écrit, pour constater si elle est de fabrique égyptienne : auquel cas, le livre aurait pu être écrit en Égypte même. On sait combien de langues étrangères ont été conservées par les ruines égyptiennes, phénicien, araméen, pehlvi; les fouilles d'Akhmîm ont rendu, il y a cinq ans, une vingtaine de stèles écrites avec un alphabet d'apparence asianique et que personne n'a déchiffré jusqu'à présent. Rien ne s'oppose à ce qu'on joigne l'étrusque aux langues qui ont pu laisser, par accident, des traces en Égypte.

M. Héron de Villefosse communique un fragment d'inscription

latine, découvert récemment à Rome chez un marchand d'antiquités et dont la copie a été adressée à l'Académie par l'un de ses correspondants, M. le professeur Wolfgang Helbig[1].

Ce fragment appartient aux actes des frères Arvales; il fait partie d'un procès-verbal du collège qui a dû être rédigé entre les années 169 et 177, après la mort de Lucius Vérus et avant l'époque où Commode fut associé à l'empire.

Malgré son état de mutilation, il est facile d'y reconnaître les formules de la prière habituelle adressée à Jupiter pour l'empereur régnant; cet empereur est Marc-Aurèle. Parmi les noms des frères Arvales assistant à la réunion, on lit celui de T. Flavius Sulpicianus, beau-père de l'empereur Pertinax, qui fut préfet de Rome et qui périt en 197, par ordre de Sévère, comme complice d'Albin. Le fragment se termine par l'indication des victimes qui ont été sacrifiées aux divinités du Capitole.

M. le marquis de Vogüé fait connaître à l'Académie les principaux résultats des fouilles que le R. P. Delattre vient d'exécuter dans une nécropole à Carthage et sur lesquelles le savant explorateur se réserve de faire un travail d'ensemble. Il communique le texte d'une inscription funéraire trouvée sur un autre point des ruines de cette ville et qui est celle d'un fondeur de fer[2].

M. Clermont-Ganneau fait remarquer que ce qualificatif de «fondeur de fer» (*nosek barzal*) n'apparaît pas pour la première fois dans l'épigraphie phénicienne. Il figure déjà dans une inscription phénicienne provenant de Chypre, copiée par Pococke et publiée dans le *Corpus inscriptionum Semiticarum*, sous le n° 67.

M. l'abbé Duchesne signale à l'Académie les importantes découvertes faites à Tipasa (Algérie) par M. l'abbé Saint-Gérand, curé de cette localité[3].

Un édifice chrétien en forme de basilique a été déblayé en partie. Ces premières fouilles ont permis de constater que l'autel, par une disposition singulière, se trouvait à l'opposé de l'abside, sur un *bêma* adossé au mur du bas de l'église. Plusieurs inscriptions

[1] Voir aux Communications, n° XIV (p. 101-109).
[2] Voir aux Communications, n° XV (p. 109-111).
[3] Voir aux Communications, n° XVI (p. 111-114).

ont été mises au jour. Elles sont toutes dans le pavé en mosaïque. L'une d'elles est l'épitaphe d'un évêque de Tipasa, Alexandre; l'autre, une dédicace des travaux entrepris par lui en cet endroit. On lui attribue en particulier le mérite d'avoir dégagé et groupé autour de l'autel les sépultures de certains justes anciens (*justi priores*), qui ne peuvent guère être que ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Tipasa. Outre ces renseignements historiques, les inscriptions récemment découvertes contiennent beaucoup de particularités intéressantes. Il y a lieu de croire que les fouilles de M. l'abbé Saint-Gérand formeront un digne pendant de celles que M. Gsell a faites l'an dernier dans la basilique de Sainte-Salsa.

M. Pognon, consul de France à Bagdad, communique une note sur le pays d'Achnounnak.

Le pays d'Achnounnak est rarement cité dans les textes cunéiformes. Le vieux roi Agou se vante d'y avoir établi des colonies et Cyrus le cite parmi les pays qu'il a conquis, mais rien, jusqu'à présent, ne nous avait fait connaître où il était situé ni quelle race l'habitait.

Un heureux hasard a permis à M. Pognon de découvrir où était situé ce pays. Il ne lui a pas été possible de le parcourir en entier et d'en reconnaître les limites exactes; il n'a pu y faire que de rapides excursions. Il y a constaté l'existence de ruines, dont une au moins lui a paru considérable. Pour certaines raisons, M. Pognon croit que ce serait rendre un mauvais service à l'assyriologie que de faire savoir dès aujourd'hui où était situé le pays d'Achnounnak; il se contente de présenter à l'Académie des briques qui portent les légendes de quatre princes d'Achnounnak complètement inconnus jusqu'à ce jour.

Ces princes sont :

1° Ibalpil;

2° Our-an-nin-is-gi-da (ce nom est écrit idéographiquement et la lecture en est douteuse);

3° Noulakou ou Goulakou;

4° Un prince dont le nom, en partie détruit, se terminait par les syllabes *machou*.

Tous ces princes portaient le titre de : «favori de la déesse Ichtar (?), prince d'Achnounnak».

Enfin M. Pognon présente à l'Académie un fragment d'inscription araméenne, qui ne contient malheureusement que deux lettres et qui a probablement été trouvé dans le pays d'Achnounnak.

M. Salomon Reinach lit une note sur *l'origine lydienne des Étrusques.*

M. Schuchardt a déjà attribué à l'étrusque la paternité du suffixe latin qui a donné en français les noms comme Henriette, Juliette. M. Salomon Reinach fait observer que des noms de villes en *-etta*, comme Troketta, Baretta, se rencontrent en Lydie, le pays d'où la tradition ancienne faisait venir les Étrusques. Le même suffixe paraît se retrouver dans beaucoup de noms géographiques des régions occupées par les Pélages-Tyrsènes, comme l'Hymette et le Lycabette en Attique. La diversité des formes que prend ce suffixe dans les transcriptions grecques tient à ce que la consonne médiane ne correspondait exactement ni au τ ni au σ helléniques, mais se rapprochait probablement du צ phénicien. Le nom latin de la flèche, *sagitta*, dont l'étymologie est tout à fait obscure, appartient probablement à la même famille de mots. M. Salomon Reinach conclut que l'étude des noms de lieu vient à l'appui de l'opinion des anciens, abandonnée à tort par les modernes, qui considère les Étrusques comme apparentés aux Pélasges et cherche l'origine des Étrusques en Asie Mineure.

SÉANCE DU 25 MARS.

Le Secrétaire du bureau de l'Institut écrit à l'Académie pour l'inviter à désigner celui de ses membres qu'elle croira devoir proposer pour siéger dans le Conseil supérieur de l'instruction publique. Il prie, en outre, l'Académie de lui faire connaître au plus tôt le choix qu'elle aura fait, afin qu'il puisse convoquer dans le plus bref délai l'assemblée générale, qui doit, aux termes de l'arrêté ministériel, procéder à l'élection le 28 avril prochain.

L'Académie décide qu'elle procédera, dans sa prochaine séance, à cette désignation.

MM. Philippe Berger et Louis Courajod écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Alfred Maury.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au président de l'Académie des nouvelles archéologiques [1].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 1er AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie la copie de la lettre suivante, adressée au Ministre des affaires étrangères par M. Buet, vice-consul de France à Alméria :

Alméria, le 29 février 1892.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au lieu dit les Bas-Fonds, entre les villages d'Agua-Dulce et Roquetas, à 16 kilomètres environ d'Alméria, on vient de découvrir les ruines d'une ville romaine dont les rues s'étendent sur un front de 2 kilomètres.

On a mis à jour des colonnes de marbre, des corniches sculptées, des amphores. On a recueilli une grande quantité de diverses monnaies dont quelques-unes portent les inscriptions suivantes : *Gordianus Pius Clem. Imp. Alexander Pius Aug. Maximinus.*

Beaucoup d'inscriptions sont illisibles. On assure qu'on a informé de cette découverte l'Académie royale d'histoire et le Musée archéologique de Madrid.

Reste à savoir si les fouilles seront assez importantes pour mettre à découvert cette ville souterraine qui, d'après les remarques, aurait été pillée, saccagée et brûlée.

Les archéologues de la province sont divisés sur le véritable nom de cette ville : les uns prétendent que c'est Turroniana, les autres Virgi.

Agréez, etc.

Buet.

[1] Voir aux Communications, n° XVII (p. 115-118).

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au président de l'Académie des détails sur les dernières découvertes faites en Sicile [1].

M. Boissier donne lecture d'une lettre adressée de Catane au Secrétaire perpétuel par M. Gustave Schlumberger.

Notre confrère a pu voir les trois métopes de Sélinonte, découvertes par M. Salinas et déjà signalées à l'Académie par M. Geffroy. Il en donne la description et en relève le haut intérêt [2].

L'Académie procède à la désignation d'un membre qui sera présenté comme le candidat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au choix de l'Institut, pour siéger dans le Conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Jules Girard est désigné.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président invite l'Académie à procéder à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Alfred Maury, décédé.

Il lit les articles du règlement relatif à l'élection d'un membre ordinaire et rappelle les noms des trois candidats, MM. Philippe Berger, Courajod et Homolle.

Le scrutin est ouvert.

Il y a 36 votants; majorité 19.

Au premier tour de scrutin, M. Homolle obtient 16 suffrages; M. Ph. Berger, 13; M. Courajod, 7.

Au second tour de scrutin, M. Homolle obtient 20 suffrages; M. Ph. Berger, 15. Il y a un bulletin blanc, non marqué.

En conséquence, M. Homolle, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, de la part de M. Thiers, membre de la Commission archéologique de Narbonne, le texte d'une inscription récemment découverte sur l'emplacement du *forum* romain de Narbonne.

(1) Voir aux Communications, n° XVIII (p. 118-119).
(2) Voir aux Communications, n° XIX (p. 119-122).

C'est le piédestal de la statue d'un personnage nommé Lucius Aponius Chæréas, qui avait été augure de la colonie de Narbonne. Il avait exercé aussi la fonction de questeur et avait été honoré des ornements de l'édilité, c'est-à-dire qu'il avait le droit de paraître au théâtre et dans les représentations publiques avec le costume et les insignes des édiles. Ce personnage avait sans doute acquis une certaine fortune dans le commerce, car l'inscription indique plusieurs villes de Sicile, Syracuse, Palerme, Thermæ-Himéræ, dans lesquelles notre personnage avait été honoré des ornements de l'édilité, du duumvirat, du flaminat et de l'augustalité. Il est bien évident qu'Aponius Chæréas avait séjourné en Sicile pour y faire des affaires; les villes nommées sont des villes maritimes et tout porte à croire que nous avons là une preuve des relations commerciales qui existaient, dans l'antiquité, entre la Sicile et le midi de la Gaule. Narbonne, au commencement du IIe siècle de notre ère, époque à laquelle notre inscription paraît remonter, était le point le plus important de la Gaule au point de vue commercial. Malheureusement les inscriptions de cette ville ne nous font connaître que des industries locales et nous n'y trouvons aucune mention du grand commerce d'exportation.

Ce piédestal a été transporté, par les soins de M. Thiers, dans l'église de la Mourguier, annexe du Musée archéologique.

M. Louis Havet, professeur au Collège de France, commence la lecture d'un travail sur *les origines métriques du «cursus»*.

Le *cursus* est un agencement euphonique des mots de la prose latine, usité au moyen âge dans les bulles des papes; il est rythmique, c'est-à-dire fondé sur la considération de l'accent. D'après les règles du *cursus* papal, une phrase peut finir soit par un tétrasyllabe paroxyton précédé d'un mot proparoxyton, soit par un tétrasyllabe proparoxyton précédé d'un mot paroxyton, soit enfin par un trisyllabe paroxyton précédé d'un autre paroxyton.

M. Louis Havet montre que ces règles d'accent dérivent de règles plus anciennes, qui étaient métriques, c'est-à-dire fondées sur la considération de la prosodie, et qu'on trouve observées,

à la fin du IVe siècle, dans la prose de Symmaque. A la fin d'une phrase de Symmaque, un mot comme *ārĭdōrum* est régulièrement précédé d'un polysyllabe à pénultième brève; un mot comme *ēlātĭo*, un mot comme *ēlātus*, sont régulièrement précédés d'un trochée (ou d'un tribraque); un mot comme *ămābam*, d'un spondée. La prose métrique de Symmaque comporte beaucoup d'autres types de fin de phrase, qui n'ont point passé dans la prose rythmique des papes; mais ces types sont rares, dans Symmaque lui-même, en comparaison de ceux qui ont été adoptés et, beaucoup plus tard, transformés par la chancellerie papale.

Cette transformation date du XIIe siècle. Au milieu du Ve siècle, le pape Léon le Grand suit comme Symmaque un *cursus* métrique et non rythmique.

SÉANCE DU 8 AVRIL.

M. Homolle, notre nouveau confrère, écrit à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant membre de la Compagnie en remplacement de M. Maury.

Le Président annonce qu'en raison du vendredi saint la prochaine séance sera, selon l'usage, avancée au mercredi 13 avril.

M. Siméon Luce commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Jeanne Paynel à Chantilly.*

Fille unique de Foulques IV Paynel, seigneur de Hambye et de Bricquebec en basse Normandie, et de Marguerite de Dinan, Jeanne naquit vers le milieu de 1413. Quelques semaines seulement après sa naissance, elle perdit son père; et sa mère, qui était Bretonne, retourna dans sa province natale, où elle se remaria dès 1414. Vers le milieu de cette même année, un des plus puissants gentilshommes du Vexin, Gui VI, seigneur de la Roche-Guyon, avec l'assentiment du roi de France, gardien de droit des mineures nobles d'après la coutume de Normandie, enleva l'orpheline au berceau et l'emporta en son château de la Roche-Guyon, où sa femme Perrette de la Rivière, fille cadette du premier chambellan de Charles V, qui devait s'illustrer quel-

ques années plus tard en résistant cinq mois à un corps d'armée anglais, se chargea d'élever la riche héritière du seigneur de Hambye. Gui et Perrette entreprirent de marier leur fils aîné Guyon, qui n'était lui-même qu'un enfant, à cette héritière. Sur ces entrefaites, Gui VI fut tué à Azincourt le 25 octobre 1415. En 1416, Marguerite de Dinan fit casser, par le Parlement de Paris, le contrat de mariage déjà dressé pour les deux enfants. La Cour enleva la garde de Jeanne Paynel à Perrette de la Rivière et la confia, non à Marguerite de Dinan, qui ne sollicitait cette garde que pour marier sa fille avec le jeune Gilles de Rais, le futur «Barbebleue», mais à Jacqueline Paynel, dame de Chantilly, tante paternelle de Jeanne.

M. Louis Havet continue la lecture de son travail sur *les origines métriques du «cursus»*.

Une prose mesurée, telle que celle de Symmaque, offre à la grammaire et à la critique des textes les mêmes secours que la versification. En outre, elle décèle la façon dont l'auteur analysait ses propres phrases; par là, elle fournit le moyen de constituer une ponctuation scientifique, indépendante des caprices des éditeurs modernes.

M. Paul Durrieu signale, dans un manuscrit des *Grandes Chroniques*, conservé à la Bibliothèque nationale, une miniature de Jean Foucquet, où se trouve représenté, avec une remarquable fidélité, l'intérieur de l'ancienne basilique de Saint-Pierre de Rome, fondée par Constantin et totalement détruite depuis la Renaissance pour faire place à l'édifice moderne de Bramante et de Michel-Ange.

On sait, par le témoignage des Italiens eux-mêmes, que Foucquet a séjourné à Rome sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447). C'est par conséquent à cette époque qu'il a pu recueillir sur les lieux les éléments dont il s'est servi pour sa miniature.

On ne possédait jusqu'ici, en original, aucune représentation intérieure de l'antique basilique constantinienne qui remontât au delà du XVI[e] siècle. M. Durrieu montre, par un rapprochement avec les textes, combien la vue tracée par l'artiste français est

exacte dans ses détails. Elle constitue donc, pour l'archéologie du vieux Saint-Pierre de Rome, un document figuré de premier ordre, le plus précieux peut-être et en tout cas le plus ancien de tous ceux qui sont actuellement connus.

M. Théodore Reinach fait une communication sur un passage de la *Rhétorique* d'Aristote ainsi conçu : « Quand les crieurs publics demandent : Quel *ἐπίτροπος* choisit l'affranchi? les enfants leur coupent la parole en criant : Cléon. » On traduisait *ἐπίτροπος* par *patron*, mais le mot ne peut avoir ce sens et d'ailleurs l'affranchi ne choisissait pas son patron. M. Th. Reinach montre, par la comparaison des testaments grecs récemment retrouvés en Égypte, qu'il s'agit de la désignation d'un tuteur pour les enfants de l'affranchi. Celui-ci, pour protéger ses enfants contre la convoitise du patron et de sa famille, les plaçait sous la tutelle d'un démagogue influent. Nous avons sans doute ici une allusion à une scène d'une comédie perdue d'Aristophane.

SÉANCE DU 13 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'ampliation d'un décret, en date du 8 avril, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Homolle comme membre ordinaire, en remplacement de M. Maury, décédé.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Homolle et le présente à la Compagnie.

Le Président invite M. Homolle à prendre place parmi ses confrères.

Est adressé au prochain concours des antiquités de la France :

Épigraphie ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ou relatives à la région, par le docteur H. Vincent (Reims, 1892, in-8°).

M. Maspero, au nom de la Commission chargée de juger le concours pour le prix Loubat, lit un rapport ainsi conçu :

« La Commission a décerné le prix à M. Lucien Adam, pour l'ensemble de son œuvre linguistique et philologique.

« M. Lucien Adam a publié, depuis vingt ans, quinze volumes environ de grammaires, vocabulaires, lexiques de langues américaines, recueillis pour la plupart au siècle passé par les missionnaires et demeurés inédits. Toutes ces publications sont faites avec un soin minutieux et une grande conscience : où M. L. Adam s'était trompé, il l'a avoué avec une bonne foi remarquable, comme dans le cas du Taensa. Ce sont des matériaux précieux pour la philologie américaine, et, en France comme à l'étranger, l'on a été unanime pour reconnaître la valeur de l'œuvre entreprise par M. Lucien Adam. C'est à cette œuvre complète que la Commission décerne le prix, à propos des deux volumes :

Arte de la lengua de los indios antis o campas (Paris, 1890, in-8°);

Langue mosquito, grammaire, vocabulaire, texte (Paris, 1891 in-8°);

qui seuls rentrent, par la date de leur publication, dans les conditions du concours. »

M. Siméon Luce, continuant la lecture de son mémoire sur *Jeanne Paynel et le château de Chantilly*, fait la description du château et du domaine de Chantilly tels qu'on peut se les représenter d'après les aveux et dénombrements de la première moitié du xv[e] siècle. Depuis les premiers mois de 1417 jusque vers la fin de 1421, Jacqueline et Jeanne Paynel restèrent enfermées à Chantilly, dont Pierre II d'Orgemont, premier mari, et Jean de Fayel, vicomte de Breteuil, second mari de Jacqueline, avaient fait une place très forte, pendant que les Bourguignons, maîtres de Senlis et de Creil, et la garnison dauphinoise de Chantilly guerroyaient sans cesse et mettaient à feu et à sang la vallée de l'Oise inférieure. En octobre 1421, la dame de Chantilly, veuve pour la seconde fois, dut se rendre, elle et sa nièce Jeanne, à leur cousin Jacques Paynel, seigneur d'Olonde, le seul membre de leur famille qui ne fût pas resté fidèle au parti national représenté par le Dauphin, depuis Charles VII. Lorsque la

Normandie, en 1417 et 1418, était tombée au pouvoir des envahisseurs, tous les autres Paynel, après avoir défendu pied à pied le sol natal contre ce flot montant de la conquête anglaise, avaient concentré la résistance dans le Mont Saint-Michel comme dans un suprême refuge. En moins de dix ans, ils succombèrent les armes à la main les uns après les autres, de telle sorte que, vers 1432, il ne restait de cette illustre et patriotique famille, naguère si nombreuse, qu'une jeune femme, Jeanne Paynel, fille du feu seigneur de Moyon, mariée à Louis d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel, et une jeune fille portant le même nom, héritière du seigneur de Hambye, cousine germaine de la première, qui dut mourir au monde et entrer en religion à cette date. Ce qui est certain, c'est que la femme du capitaine du Mont Saint-Michel, devenue sans doute l'héritière de sa cousine, qui, M. Luce le suppose du moins, s'était faite religieuse, prit alors pour la première fois les titres de dame de Hambye et de Bricquebec. Jeanne Paynel la jeune devint abbesse des Bénédictines de Lisieux en 1449 et cessa de vivre en 1457. La partie la plus élevée de la pelouse de Chantilly, dite Normandie depuis le xve siècle, conserve encore aujourd'hui le souvenir du long séjour de Jacqueline Paynel dans cette splendide résidence.

M. Hamy communique à l'Académie, de la part de M. Cartailhac, des renseignements sur la découverte que vient de faire cet archéologue d'une sculpture féminine, placée à droite de la cloison de pierre, séparant les deux chambres de l'allée couverte d'Épône (Seine-et-Oise). Cette sculpture rentre dans le type de celles des monuments déjà décrits en Normandie et en Champagne, qu'elle relie les uns aux autres. C'est une grossière figure où l'on reconnaît assez bien l'ovale de la face, les yeux et le nez, le collier de perles à trois rangs et les deux seins, petits, rapprochés et saillants.

Sur l'autre face de la pierre est représentée une hache, le tranchant tourné vers la terre.

M. Cartailhac rapproche ce monument, non seulement de ceux déjà connus des environs de Gisors, de la Marne ou du Gard,

mais encore d'une série nouvelle découverte récemment par M. l'abbé Hermet en diverses localités de l'Aveyron, et dont M. Hamy présente à l'Académie des reproductions fidèles.

M. Hamy termine cette communication en annonçant que M. Bertin, propriétaire des bois de la Garenne, où la sculpture a été déconverte, vient d'offrir, à la demande de M. Cartailhac, le monument où elle se trouve au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

M. Héron de Villefosse fait observer que les sculptures découvertes dans l'Aveyron par M. l'abbé Hermet se distinguent de celles qui ont été relevées dans les dolmens et les grottes de la vallée du Petit-Morin. Les figures y sont accompagnées de jambes et de bras et ont été trouvées en dehors des dolmens et des grottes funéraires.

SÉANCE DU 22 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les travaux entrepris par M. Chedanne, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, pour l'étude des voûtes du Panthéon d'Agrippa[1].

M. Maurice Holleaux, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, fait connaître un monument qu'il a découvert dans les ruines du sanctuaire d'Apollon Ptoios, en Béotie.

C'est un socle circulaire, formant la partie inférieure d'un piédestal qui supportait une offrande votive, probablement une statue. Une inscription dédicatoire, en caractères attiques du vi^e^ siècle, est gravée sur ce socle; elle doit être restituée comme il suit :

ΗΙΠΠΑΡΧΟΣ ΑΝΕΘΕ[ΚΕΝ ΗΟ ΠΕΙΣΙΣ]ΤΡΑΤΟ.

Le donateur serait Hipparque, le fils de Pisistrate : son nom.

[1] Voir aux Communications, n° XX (p. 122-123).

jusqu'à ce jour, ne s'était rencontré sur aucun monument épigraphique.

La présence, dans le sanctuaire thébain du Ptoïon, d'une offrande consacrée par le Pisistratide, n'a rien de surprenant, si l'on se rappelle les relations étroites qu'entretinrent Pisistrate et ses fils avec l'aristocratie thébaine, pendant leur second exil.

Au Ptoïon, en 1886, a été trouvée une tête de femme, de type archaïque, fort exactement semblable aux figures féminines, contemporaines de l'époque des tyrans, découvertes en grand nombre à Athènes (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1887, planche VII). M. Holleaux reconnaîtrait volontiers dans cet important fragment un débris de la statue consacrée par Hipparque. Peut-être cette statue représentait-elle Athéna : Athéna était adorée, sous le vocable de Προναία, dans le *téménos* d'Apollon Ptoïos.

M. Siméon Luce commence la seconde lecture de son mémoire sur *Jeanne Paynel et le château de Chantilly.*

M. Julien Havet termine la lecture du mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au* IV*e siècle avant notre ère.*

SÉANCE DU 29 AVRIL.

M. Bonnat, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que le Conseil d'administration de cette Société a décidé que les membres des différentes Académies de l'Institut pourront visiter le Salon de cette année, sur la présentation de leur médaille, à partir du 30 de ce mois.

M. Puvis de Chavannes, président de la Société nationale des beaux-arts, fait savoir également que les membres de l'Institut seront admis, sur la présentation de leur médaille, à visiter l'Exposition des beaux-arts organisée par cette Société au Palais du Champ-de-Mars.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie de l'extrait d'un testament en date du 22 janvier 1886, par lequel Mme Frémaux, veuve de M. Gabriel de Chénier, lègue à l'Aca-

démie des inscriptions et belles-lettres une somme de quatorze mille francs, «pour le revenu être donné en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite Académie aura reconnu être la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque. Si l'Académie ne jugeait aucun ouvrage digne de cette récompense, le montant accumulé de ce prix pourrait être, par elle, décerné dans l'une des périodes quinquennales suivantes.»

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre et d'un télégramme de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, relatifs principalement aux recherches de M. Chedanne sur le Panthéon d'Agrippa[1].

M. Maspero, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait le rapport suivant :

«La Commission, après avoir examiné les ouvrages adressés au concours, a décerné le prix à M. Léon de Rosny, pour son ouvrage intitulé : *Chan-Hai-King*, antique géographie chinoise traduite pour la première fois sur le texte original, dont le premier volume seul a paru.»

M. Champoiseau, ministre plénipotentiaire, correspondant de l'Institut, fait une communication sur l'emplacement du sanctuaire d'Apollon à Actium, si célèbre dans l'antiquité.

Cet emplacement précis est resté longtemps ignoré. M. Champoiseau pense avoir résolu la question, grâce aux fouilles exécutées par lui à la pointe d'Actium, fouilles dont il rend compte à l'Académie, avec plans à l'appui. Ces travaux ont mis au jour des vestiges importants de plusieurs temples d'époques successives, qui étaient évidemment les fameux édifices dédiés à Apollon, nombre d'inscriptions, d'objets anciens et surtout les deux si curieux torses de statues archaïques d'Apollon qu'on voit aujourd'hui dans la salle grecque du Louvre. Le plus récent des édifices sacrés ainsi découverts, de construction romaine en *opus*

[1] Voir aux Communications, n° XXI (p. 124-127).

reticulatum, fut, selon toute apparence, élevé par Auguste en l'honneur d'Apollon, au lendemain de la victoire navale qu'il remporta à Actium sur Antoine (31 avant notre ère), fondation que nous fait connaître Suétone, lorsqu'il dit, dans sa Vie d'Auguste (§ XVIII) : «Pour perpétuer la mémoire de la journée d'Actium, il fit bâtir sur cette même côte Nicopolis et y fonda des jeux qu'on devait célébrer tous les cinq ans. Il agrandit l'ancien temple d'Apollon Actiaque et le lieu où avaient campé ses troupes de terre fut consacré à Mars et à Neptune et orné d'un trophée naval.»

M. Lecoy de la Marche commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Interrogatoire d'un enlumineur par Tristan l'Ermite.*

COMMUNICATIONS.

N° XIII.

NOTE SUR UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE DE TROGLODYTES DANS UNE GROTTE DES BAOUSSÉ-ROUSSÉ, COMMUNE DE VINTIMILLE (ITALIE), PAR M. LE Dr R. VERNEAU.

(SÉANCE DU 4 MARS 1892.)

Lorsque après avoir quitté Menton on franchit la frontière italienne en longeant le rivage, on ne tarde pas à rencontrer une importante masse de rochers, qu'on désigne sous le nom de Baoussé-Roussé ou Rochers Rouges. Ils sont situés sur le territoire de la commune de Vintimille (en italien *Ventimiglia*), à 200 ou 300 mètres de la France. C'est dans ce massif rocheux que sont creusées les fameuses grottes, dites à tort *Grottes de Menton.*

Il y a quelques années, plusieurs de ces grottes ont été soigneusement fouillées par M. Rivière, qui y fit d'abondantes récoltes présentant un grand intérêt au point de vue archéologique. Tout le monde sait notamment qu'il y rencontra le squelette humain que possède actuellement le Muséum d'histoire naturelle et les deux squelettes d'enfants qui furent achetés par l'Institut catholique.

La cinquième grotte à partir de la frontière est connue dans le pays sous le nom de Barma-Grande, c'est-à-dire la Grande-Grotte. Lorsqu'il y commença ses recherches, M. Rivière la trouva presque intacte; il y rencontra un assez grand nombre de restes d'animaux et un fragment de mâchoire humaine. Mais le sol en était humide, et ce fut peut-être cette

circonstance qui empêcha l'explorateur de la fouiller profondément.

Depuis lors, le prince de Monaco y fit pratiquer quelques excavations, et le 5 février 1884 MM. Julien et Bonfils y rencontraient un crâne et quelques ossements humains, à une profondeur de 8 m. 40. Enfin, dans ces dernières années, un maître carrier, M. Abbo, a extrait de la caverne une si grande quantité de terre que le sol se trouve actuellement à 6 mètres environ au-dessous de son ancien niveau. En même temps, il faisait sauter une partie de la façade pour en tirer des pierres de construction qu'il vendait dans la ville de Menton.

Il y a quelques semaines, un enfant de M. Abbo, en creusant avec une pioche le sol de la caverne, rencontra à un peu plus de 2 mètres au-dessus de son niveau actuel un crâne humain qui fut fortement endommagé par l'outil. Bientôt on mit à découvert deux squelettes complets, et, quelques jours après, on aperçut un troisième squelette.

Votre honorable président, M. Alexandre Bertrand, ne tarda pas à être informé de cette intéressante découverte par M. Delerot, conservateur honoraire de la bibliothèque de Versailles, qui habite actuellement Menton, et, à son tour, il en avisa votre confrère M. le docteur Hamy. Celui-ci, après en avoir référé au Ministère de l'instruction publique, me demanda de me transporter immédiatement aux Baoussé-Roussé, où, malgré des difficultés sans nombre, j'ai pu faire des observations qui ne me paraissent pas dénuées d'intérêt.

La Grande-Grotte se trouve à une trentaine de mètres du rivage et à 20 mètres à peu près d'altitude. Elle est orientée presque exactement du nord au sud; son ouverture regarde au midi. Sa profondeur est aujourd'hui de 16 mètres, et sa largeur atteint un plus de 4 mètres à l'entrée; à partir de ce point elle va en se rétrécissant insensiblement jusqu'au fond. La voûte, fort étroite, se trouve à environ 17 mètres au-dessus du niveau

actuel, de sorte que la grotte mesurait à peu près 11 mètres de hauteur, lorsqu'on n'en avait pas encore extrait de terre.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, le sol était constitué dans toute son épaisseur par une couche de terre de couleur brune, parsemée de petits foyers, d'ossements d'animaux, de coquilles, de nombreux silex et de fragments de roche détachés de la voûte; c'est ce qu'on peut encore observer dans la partie qui n'a pas été déblayée. A première vue, on ne voit pas de couches nettement délimitées : les foyers n'occupent que de petites surfaces et ils ne sont séparés verticalement les uns des autres que par de faibles intervalles; ils ne constituent pas de lignes de démarcation tranchées dans une couche d'aspect homogène. Il semble donc que la caverne ait été habitée sans interruption pendant un temps fort long et qu'il n'y ait pas eu de remaniements.

Je viens de dire que c'est à un peu plus de 2 mètres au-dessous du niveau actuel qu'ont été rencontrés les trois squelettes humains; ils étaient donc couchés à plus de 8 mètres de profondeur, lorsque le sol était encore intact, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient au même niveau que le crâne extrait en 1884 par MM. Julien et Bonfils.

Les trois cadavres appartenaient, l'un à un homme, l'autre à une femme peu âgée, et le dernier à un sujet jeune, mais déjà grand, dont les dents de sagesse n'étaient pas sorties des alvéoles et dont les épiphyses des os longs n'étaient pas encore soudées. L'homme est placé du côté de l'entrée et la femme au milieu. Les squelettes sont couchés sur le côté gauche et reposent sur un lit de terre ferrugineuse, de couleur rougeâtre, qu'on ne rencontre pas au delà de l'endroit qu'ils occupent; elle a donc été placée dans ce point pour y déposer les morts[1]. Une couche de même nature avait été jetée sur les cadavres; les

[1] Au-dessous se rencontrent les traces d'un ancien foyer.

matières colorantes qu'elle contenait ont teinté tous les os en rouge lorsque la putréfaction eut accompli son œuvre.

Quoique couchés sur le même côté et ayant tous la tête tournée vers l'est-sud-est, les trois cadavres n'affectent pas la même attitude. L'homme a les membres supérieurs allongés le long du corps, tandis que la femme et l'enfant les ont recourbés de telle manière que les mains se trouvent à la hauteur du menton.

Au niveau de la main gauche de l'homme, on a rencontré une grande lame de silex de 23 centimètres de longueur sur 5 de largeur, plane sur une face, grossièrement taillée sur l'autre; vers l'extrémité la plus large, quelques grands éclats ont été enlevés sur la face travaillée. Une lame analogue, longue de 17 centimètres et large de 5, était placée sous la tête du jeune sujet, dont elle dépassait l'occiput; sa face travaillée a été plus soigneusement retouchée à un bout, de façon à faire de l'outil un grand grattoir. Quant à la femme, sa tête reposait sur un fémur de ruminant, et une lame de silex avait été placée dans sa main gauche.

Les débris du crâne masculin avaient été enlevés avant mon arrivée; mais j'ai pu obtenir l'autorisation d'extraire les fragments de la tête du jeune sujet, sur ma promesse de la reconstituer. Au cou, j'ai rencontré un collier composé de deux rangées de petites vertèbres de poisson et d'une rangée de petites coquilles perforées (*nassa neritea*). De distance en distance, une pendeloque en canine de cerf était suspendue au collier; la couronne de ces dents est ornée de petites stries parallèles. L'homme portait au cou une parure qui comprenait quatorze dents semblables. Sur le thorax et l'abdomen de chaque cadavre, on a recueilli un certain nombre de vertèbres de poisson, beaucoup plus volumineuses. L'homme et l'enfant avaient, autour de la tête, quelques jolies petites pendeloques taillées dans l'ivoire de dents de mammifères et ornées de

plusieurs rangées de stries parallèles. Au-dessous du genou gauche de l'homme, il a été trouvé, pendant mon séjour aux Baoussé-Roussé, deux coquilles perforées appartenant au genre *cypræa*, placées l'une en dedans, l'autre en dehors de la jambe. Enfin, plusieurs objets en os, décorés de stries et affectant la forme d'une double olive, me paraissent avoir été des pendeloques. Le sillon médian qu'ils présentent permettait de les porter suspendus.

Tels sont les ornements rencontrés jusqu'à ce jour au niveau des squelettes; mais ce n'étaient pas les seules parures dont se servaient les troglodytes de la Barma-Grande. A 1 mètre ou 1 m. 50 au-dessus des cadavres, on a recueilli de nombreuses pendeloques consistant en anneaux sciés transversalement dans la diaphyse d'un os long, en astragales et en fragments osseux de toutes sortes. Il semble que tout morceau d'os, quelque informe qu'il fût, constituât une parure dès qu'on y avait percé un trou de suspension. Les coquilles marines n'étaient pas dédaignées, et le *pectunculus glycimeris* était porté comme ornement.

L'industrie des vieux habitants de la Grande-Grotte consistait surtout dans la fabrication des instruments en pierre; parfois quelques grossiers outils en os ont été trouvés dans la caverne. A aucun niveau, on n'a rencontré un seul objet en pierre polie. Les outils les plus communs sont des grattoirs simples ou doubles rappelant ceux qu'on a trouvés en si grand nombre à la Madeleine, des pointes en silex qui offrent quelquefois de très petites dimensions, des perçoirs dont l'extrémité seule a été légèrement retaillée.

La race qui vivait alors dans ces parages était robuste et de haute stature. Les sujets nouvellement découverts, l'homme surtout, rappellent le type de celui découvert par M. Rivière, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la race de Cro-Magnon. Néanmoins notre homme était d'une taille tout à fait exagé-

rée : son fémur mesure au moins 545 millimètres, ce qui doit correspondre à une taille supérieure à 2 mètres[1]. La femme et le jeune sujet avaient environ 1 m. 65 de hauteur.

Il m'a été permis de gratter légèrement la terre à côté du fémur du squelette masculin de la Barma-Grande, et j'ai pu constater qu'il possédait en arrière une forte colonne de renforcement. Les humérus dénotent aussi une vigueur peu commune : leur extrémité inférieure mesure 65 millimètres de largeur.

Les crânes étaient en trop mauvais état pour pouvoir être reconstitués avec précision. Celui du jeune sujet est entièrement déformé par la pression des terres et ses diamètres se trouvent sensiblement modifiés; celui de l'homme est fort incomplet. Toutefois, nous avons pu constater sur ce dernier, aussi bien que sur la tête que possède le musée de Menton, les caractères essentiels de la race de Cro-Magnon : dolichocéphalie très marquée, face basse, méplat fort étendu en arrière du crâne, renflement de l'occipital, bosses pariétales accentuées, orbites bas, larges, à angles à peine atténués. Les dents sont usées, même chez le jeune sujet, et chez l'homme l'usure intéresse jusqu'à la racine de la première grosse molaire de la mâchoire supérieure[2].

En somme, la découverte nouvelle vient confirmer et compléter ce que nous avaient appris les fouilles pratiquées dans les grottes voisines. Aux Baoussé-Roussé vivait une tribu remarquablement homogène, dont les divers membres présentaient les mêmes caractères physiques et les mêmes coutumes.

Il était du plus haut intérêt de déterminer l'âge de la sé-

(1) Pour les tailles élevées, nous ne possédons que fort peu de termes de comparaison. Au Muséum existe un squelette de géant dont la taille atteignait 2 m. 14; son fémur droit mesure 563 millimètres.

(2) Depuis la communication de cette note, j'ai pu réparer la tête de la jeune femme; elle reproduit les mêmes caractères ethniques.

pulture. En effet, M. Rivière n'avait pas hésité à regarder les hommes des Rochers-Rouges comme franchement quaternaires, tandis que d'autres avaient voulu les rajeunir sensiblement.

Les animaux dont les restes ont été recueillis dans la couche placée immédiatement au-dessus des squelettes de la cinquième grotte appartiennent exclusivement à des espèces encore existantes à l'heure actuelle. Ceux dont les os étaient en contact avec les restes humains appartiennent à une faune à peu près identique. S'il existe quelques débris d'animaux disparus, il est certain qu'ils ne s'y trouvent que dans une infime proportion. Nous pensons être bientôt en mesure de le démontrer d'une façon irréfutable. L'homme dont on trouve les restes aux Rochers-Rouges vivait donc à l'époque où les animaux anciens étaient remplacés par les espèces actuelles, c'est-à-dire dans la période intermédiaire à l'époque quaternaire et à notre époque. Cette conclusion se trouverait confirmée par l'examen détaillé de l'industrie de ces troglodytes, qui ne savaient pas encore polir leurs outils de pierre, mais qui, cependant, taillaient des instruments relativement assez beaux. C'est l'opinion qu'avait émise, dès 1872, M. le docteur Hamy, et la nouvelle trouvaille lui donne pleinement raison.

N° XIV.

UN NOUVEAU FRAGMENT DES *ACTA FRATRUM ARVALIUM*, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 18 MARS 1892.)

M. le professeur Wolfgang Helbig, notre correspondant, a adressé à M. G. Perrot, pour être présentée à l'Académie, la copie d'un fragment d'inscription qu'il a acheté récemment à Rome chez un marchand d'antiquités. M. W. Helbig a joint à

IMPRIMERIE NATIONALE

sa copie deux estampages, l'un à l'eau, l'autre à la mine de plomb, que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie. Notre savant confrère M. G. Perrot m'a remis cet intéressant envoi, en me priant de vous en entretenir.

Voici d'abord le texte tel qu'il est transmis par M. Helbig :

I·M·SERVAVE
*p*ARTH·MAX·FRATRI·DIV*i antonini f*
NIVM·REM·PVBL·P·R·Q·REGI*onesque*
IC·ET·COMMODO·CAES CETERISQV
ISTV·EA·ITA·FAXIS·TVNC·TIBI·NO/
*adfue*RVNT·IN COLLEGIO·T·FL·SVLPICIANV*s*
IVS·CELSVS·VALERIVS·IVN
M·B·M·IVNONI RE*ginae*

A cette copie est jointe la note suivante : «Fragment des *Acta fratrum Arvalium* du règne de Marc-Aurèle et de Vérus.»

L'attribution est absolument certaine, et M. Helbig a très justement reconnu la nature et l'intérêt de ce petit fragment. Je demande la permission d'ajouter quelques mots à la note trop brève de notre savant correspondant.

Tout le monde sait que le bois sacré où les Arvales accomplissaient les cérémonies de leur culte était situé hors de Rome, au cinquième mille de la voie Campana, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la vigne des frères Ceccarelli. On y a retrouvé des archives lapidaires d'une richesse considérable qui ont fourni à l'érudition moderne les renseignements les plus précieux pour l'histoire des sacerdoces romains. Les premières découvertes, faites sur l'emplacement de ce bois sacré, remontent à l'année 1570.

En 1795 Gaetano Marini[1] publia dans son grand ouvrage

[1] *Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali*, Roma, 2 vol. in-4°.

sur les frères Arvales, ouvrage qui a une importance capitale pour l'histoire et les antiquités romaines, soixante-sept procès-verbaux des réunions de ces prêtres.

A la suite de fouilles méthodiques entreprises en 1867 dans la vigne Ceccarelli, sous les auspices et aux frais de la maison royale de Prusse, M. W. Henzen [1] put réunir et commenter quatre-vingt seize inscriptions se rapportant à autant de procès-verbaux annuels, dont le plus ancien est de l'an 14 après J.-C. et dont le plus récent remonte à l'année 241. Le texte de ces actes, classés chronologiquement, a été reproduit en 1876 dans le volume du *Corpus* latin consacré aux inscriptions de Rome [2].

Depuis cette dernière publication, de nouveaux fragments ont été découverts; on en signale presque chaque année :

1° *Année 21*. Fragment trouvé sur la voie Flaminienne, près de la basilique de Saint-Valentin (monts Parioli), à environ un mille de Rome [3].

2° *Année 27*. Fragment trouvé dans la vigne Ceccarelli [4].

3° *Année 28*. Fragment retiré du Tibre [5].

4° *Année 39*. Fragment trouvé dans les travaux de la *via de' Baullari* [6].

5° *Année 145*. Fragment trouvé dans une vigne, aux environs de la basilique de Saint-Laurent, près la voie Tiburtine.

(1) *Acta fratrum Arvalium quae supersunt*. Restituit et illustravit Guilelmus Henzen. *Accedunt fragmenta fastorum in luco Arvalium effossa*. Berlin, 1874, in-8°.

(2) *Corp. inscr. Latin.*, vol. VI, n°s 2023 à 2119.

(3) G. Gatti, *Bull. della Comm. arch. comunale di Roma*, 1889, p. 119.

(4) Henzen, *Ephem. epigr.*, t. II, p. 211-212.

(5) Henzen, *Bull. dell' Inst. archeol.*, 1882, p. 201.

(6) Henzen, *Bull. della Comm. arch. comunale di Roma*, 1884, p. 240.

Le procès-verbal est du 17 mai, époque à laquelle on célébrait les fêtes de la déesse Dia. Parmi les frères présents figure M·VALERIVS·IVNIANVS dont nous aurons à reparler plus loin [1].

6° *Année 145.* Fragment trouvé dans une vigne derrière Saint-Laurent-hors-les-Murs [2].

7° *Année 155.* Deux fragments trouvés dans la vigne Ceccarelli [3].

8° *Second siècle.* Fragment trouvé dans les fouilles du cimetière de Saint-Hippolyte [4].

9° et 10°. *Second siècle.* Deux fragments de l'époque des Antonins, trouvés à Conco, dans le bois de Mentana. C'est l'endroit le plus éloigné de Rome où l'on en ait jusqu'ici rencontré [5].

11° Le fragment nouveau découvert par M. W. Helbig.

On voit que le chiffre des procès-verbaux, connus au moins en partie, s'élève aujourd'hui à plus de cent.

(1) G. Gatti, *Bull. della Comm. arch. comunale di Roma*, 1886, p. 361.

(2) G. B. de Rossi, *Bull. dell' Inst. archeol.*, 1882, p. 72.

(3) Henzen, *Ephem. epigr.*, t. II, p. 213-215.

(4) Henzen, *Bull. dell' Instit. archeol.*, 1883, p. 110-111.

(5) G. Tomasetti, *Bull. della comm. arch. Comunale di Roma*, 1890, p. 110. — La dispersion des fragments des Actes des Arvales est incroyable! M. le commandeur J.-B. de Rossi a démontré que l'emplacement du bois sacré des Arvales, avec tous les édifices qui en dépendaient, avait été donné à l'Église romaine par les empereurs chrétiens et que le pape Damase y avait élevé un oratoire autour duquel avait été établi un cimetière. Les chrétiens ne se firent pas faute, au ve et au vi^e siècle, d'employer, pour couvrir leurs tombeaux, les marbres qui provenaient de ce point. Les actes de l'époque des Antonins ont été particulièrement pillés et on ne les retrouve plus qu'à l'état de petits fragments. Cf. J.-B. de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868 et 1869; *Roma sotterranea*, III, p. 689 et suiv.

Le nouveau fragment, il est facile de le reconnaître au type des caractères, appartient à un procès-verbal de la seconde moitié du IIe siècle. Comme tous les procès-verbaux de cette époque, il nous parvient dans un état de mutilation très regrettable. Deux mentions chronologiques, insérées aux lignes 2 et 4, permettent de préciser la date d'une manière assez étroite et d'affirmer que ce fragment faisait partie d'un acte rédigé après l'année 169 et avant l'année 177, c'est-à-dire après la mort de Lucius Vérus et avant le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode.

— L. 1. Le mot SERVAVE*ris*, dont le complément est certain, indique que le texte renfermait une prière adressée à Jupiter par les Arvales en faveur de l'empereur régnant. Sur l'estampage, avant ce mot, je vois les lettres EM, ce qui s'accorde avec la formule ordinaire de ces prières : [*si*. . . . . *incolum*]*em servare*[*ris*. . .

— L. 2. L'empereur en faveur duquel les Arvales prient en commun est appelé *Parthici maximi frater*. Il s'agit évidemment de Marc-Aurèle; le Parthicus Maximus est Lucius Vérus. Mais Marc-Aurèle n'aurait pas été désigné de cette façon du vivant de son frère [1]; Lucius Vérus était donc certainement mort quand l'acte a été rédigé. Il en résulte que la seconde ligne peut être ainsi complétée :

[*divi veri p*]*arthi*(*ci*) *max*(*imi*) *fratri, div*[*i antonini pii f*. . .]

Le procès-verbal auquel appartient ce fragment est donc postérieur à l'année 169, date de la mort de Vérus.

— L. 3. . . . . *rem publ*(*icam*) *p*(*opuli*) *r*(*omani*) *q*(*uiritium*) *regi*[*onesque quae sunt sub dicione p*(*opuli*) *r*(*omani*). . . .]

[1] Cf. l'inscription de Zarmizegetusa, *Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 1450.

Dans un procès-verbal contemporain[1] on lit : « Jupiter optime maxime, si res publica populi Romani Quiritium, imperium romanum, exercitus, socii, nationes quæ sub dicione populi Romani Quiritium sunt, incolumes erunt, » etc.

— L. 4 . . . . . *et Commodo Caes(ari)*. . . Cette mention prouve que l'acte est antérieur à l'année 177, à partir de laquelle Commode fut définitivement associé à l'empire. — *ceterisqu[e*. . . . . il s'agit des autres membres de la famille impériale.

On peut se demander si l'absence du nom d'Annius Vérus, nommé César en 166 en même temps que Commode et mort en 170, ne permettrait pas de resserrer l'péoque de la rédaction de l'acte entre les années 170 et 177.

— L. 5 . . . . *a]s tu ea ita faxis, tunc tibi no[mine collegii fratrum arvalium*. . . . .]. C'est la formule qui termine la prière. Suivait l'indication du nombre des victimes qu'on devait immoler à Jupiter et aux autres dieux si les vœux des Arvales étaient exaucés.

L. 6 et 7. *[adfue]runt in collegio T. Fl(avius) Sulpicianu[s*. . . . . *]ius Celsus, Valerius Jun[ianus*. . .]

Le procès-verbal se termine par la mention des membres du collège, présents à la cérémonie. Le premier nommé est ordinairement le *magister*, président du collège. Mais ce *magister* se faisait quelquefois remplacer; il n'est donc pas possible de dire avec une certitude absolue de quel titre était suivi le nom de *T. Flavius Sulpicianus*.

Ce personnage est très connu. C'est le beau-père de l'empereur Pertinax, le père de l'impératrice Flavia Titiana[2]. Il fut

[1] Henzen, *Acta*, p. CLXXVIII.
[2] Capitolinus, *Pertinax*, c. v.

préfet de Rome pendant le court principat de son gendre[1]. Le 28 mars 193, appelé par Pertinax dans le camp des prétoriens pour calmer la sédition, il tenta de se faire proclamer à la place de l'empereur; mais les soldats, séduits par l'or de Dide Julien, lui préférèrent ce dernier, auquel ils enjoignirent néanmoins de ne faire aucun mal à Sulpicianus. Cette promesse fut tenue. Sulpicianus ne périt qu'en 197, après la bataille de Lyon, par ordre de Septime Sévère. Le vainqueur le fit mettre à mort avec plusieurs autres personnages accusés d'être partisans d'Albin[2].

T. Flavius Sulpicianus apparaît plusieurs fois dans les Actes des frères Arvales. Il est mentionné en 183, 186, 193.

En 183 il assiste aux cérémonies des 17, 19 et 20 mai. Il est nommé flamine le 19 mai.

En 186 il officie en qualité de *promagister* le 7 janvier, les 27, 29 et 30 mai.

En 193, le 12 janvier, il figure parmi les frères Arvales qui assistent au Capitole, devant la *cella* de Junon, à la lecture solennelle des vœux pour le salut de Pertinax.

Le fragment retrouvé par M. W. Helbig nous montre qu'il appartenait au collège des Arvales au moins six ou sept ans plus tôt que les fragments, antérieurement connus, ne l'indiquaient. Il est probable qu'il figurait sur ce dernier fragment en qualité de *magister*.

Des noms des frères Arvales présents à la cérémonie, qui suivaient celui de Sulpicianus, il ne reste que deux, malheureusement incomplets.

Le premier ne se retrouve dans aucun des fragments des Actes découverts jusqu'ici. On peut songer à un personnage contemporain, [*Ael*]*ius Celsus* qui fut tué par ordre de Septime

[1] Voir la notice qui lui est consacrée par Borghesi, *Œuvres*, t. IX, p. 31 et 328.

[2] Dion, livre LXXV, c. VIII.

Sévère et dont le nom nous a été conservé par Spartien[1]. Ce n'est là qu'une hypothèse.

Le second, au contraire, est très connu. C'est *M. Valerius Junianus.* Il apparaît dans les actes depuis le règne d'Hadrien. On constate sa présence dans le collège en 119, en 122, en 145, en 155. Vers l'année 170, époque à laquelle peut remonter le nouveau fragment, il devait être âgé de près de quatre-vingts ans, si l'on suppose qu'il est entré dans le collège des Arvales à l'âge de trente ans, en 119.

En 119 il assiste à la cérémonie du 19 mai.

En 122, il figure le 29 mai en qualité de *promagister*, remplaçant le *magister* P. Cornélius Géminus; il accomplit le sacrifice en l'honneur de la déesse Dia.

En 145 il assiste à la fête du 17 mai.

En 155 il est présent, le 3 janvier, à la lecture solennelle des vœux pour le salut de l'empereur: il apparaît cette même année à toutes les cérémonies des fêtes de mai.

— L. 8. La dernière ligne contient la mention des victimes immolées aux dieux à l'occasion de cette réunion. Ces victimes sont presque toujours les mêmes et les noms des divinités se succèdent dans un ordre connu. Il est très probable qu'il y avait ici :

[*i*(*ovi*)] *o*(*ptimo*)] *m*(*aximo*) *b*(*ovem*) *m*(*arem*), *iunoni re*[*ginae b*(*ovem*) *f*(*eminam*), *minervae b*(*ovem*) *f*(*eminam*). . . etc.

Les compléments sont certains, au moins en ce qui concerne les divinités du Capitole. D'autres divinités sont ordinairement nommées.

On voit par cette courte note l'intérêt que présente la dé-

[1] Spartien, *Severus*, c. VIII.

couverté faite par M. le professeur W. Helbig. Je suis certain d'être l'interprète de tous mes confrères en remerciant notre savant correspondant d'en avoir réservé la primeur à notre Académie.

N° XV.

NOTE DE M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ
SUR UNE INSCRIPTION PUNIQUE TROUVÉE PAR LE P. DELATTRE À CARTHAGE.

(SÉANCE DU 18 MARS 1892.)

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie l'estampage d'une petite inscription punique que je viens de recevoir du P. Delattre, son actif et zélé correspondant. Le texte est gravé sur la petite face supérieure d'une stèle funéraire en pierre noire dite *sawân*, matière qui a servi à un grand nombre des stèles votives que l'on trouve par milliers dans le sol de l'antique Carthage. La stèle mesurait de 70 à 80 centimètres de longueur : la petite face, qui porte l'inscription, mesure 13 centimètres sur 10. Le texte est encadré d'une moulure ; il est ainsi conçu :

קבר עכברם נסך
הברזל בן בעלשלך

Tombeau d'Akbarim, fondeur de fer, fils de Baalsillek.

Les lettres sont d'une bonne époque; elles appartiennent à la période qui a produit les beaux textes de la Carthage indépendante : tarifs de sacrifices, stèles votives. Il est difficile de lui assigner une date positive, l'écriture carthaginoise s'étant peu modifiée pendant cette période; on peut néanmoins considérer qu'elle est du IIIe ou du IVe siècle avant notre ère.

Ce petit texte, malgré sa brièveté, n'est pas sans offrir un

certain intérêt : d'abord, il est funéraire, ce qui le fait sortir de la banalité des stèles votives; ensuite il renferme la mention d'une profession industrielle. Le défunt était *fondeur de fer*. Les inscriptions votives trouvées à Carthage mentionnent plusieurs fondeurs d'or et de cuivre, נסך החרץ et נסך הנחשת (*Corpus I. S.*, n°s 327-332), mais elles n'ont pas jusqu'ici donné d'exemple d'un fondeur de fer. Le mot employé pour désigner ces professions, malgré les différences pratiques qui les distinguent, est le même : נסך. Ce mot exprime spécialement la notion de *fusion*, de *liquéfaction*, car il s'applique également à des libations de liquides. Le participe מַסֵּכָה se rencontre souvent dans la Bible avec le sens d'*idoles fondues en bronze*. Néanmoins il ne faudrait pas, dans le cas présent, prendre ce mot absolument à la lettre, les anciens n'ayant pas connu le moyen d'employer la fonte de fer. Ils tiraient directement le fer du minerai par un procédé de réduction qui porte le nom de «méthode catalane», parce qu'il s'est perpétué presque jusqu'à nos jours dans les petites forges des Pyrénées.

Le minerai était traité dans un petit creuset, sous un courant d'air continu. Le fer produit ne dépassait pas l'état pâteux : néanmoins il subissait un commencement de fusion, qui suffit à justifier l'emploi du mot נסך. Le creuset qui servait à cette opération porte dans la Bible le nom de כור : ce mot s'applique aussi bien à la métallurgie du fer qu'à celle de l'or : כור הברזל (*Deut.*, IV, 20; *I Reg.*, VIII, 51); כור לזהב (*Prov.*, XXVII, 3, et XXVII, 21) : le même mot pouvait indiquer les deux opérations, quoique leur résultat fût un peu différent. Notre Carthaginois n'était donc pas un simple forgeron travaillant au marteau des barres de fer; c'était un métallurgiste traitant un de ces beaux et riches minerais de fer qui abondent dans la province de Constantine. Le travail du marteau est désigné généralement par le mot פטש et ses congénères נטש, לטש : ce dernier est celui appliqué par la Genèse

à Tubal-Caïn, לטש כל חרש ברזל, *malleator omnis operis ferrei*, l'ancêtre de notre Carthaginois.

Le nom de ce forgeron et celui de son père sont déjà connus par les inscriptions.

Cette petite stèle ne provient pas des fouilles dirigées avec autant de zèle que de succès par le P. Delattre sur la colline de Byrsa : elle a été trouvée près de l'ancien cirque. Quant aux fouilles, elles sont poussées avec activité et continuent à donner des résultats intéressants. Les différents étages de la nécropole punique sont successivement mis au jour : une grande tranchée pratiquée dans le flanc de la colline permet de les reconnaître, dans leur ordre chronologique; aux tombeaux primitifs, dont nous avons communiqué la description à l'Académie, se superposent les tombeaux contemporains des guerres puniques, puis ceux de l'époque romaine. La seconde période a fourni un grand nombre de médailles grecques et carthaginoises qui servent à établir des dates. Le P. Delattre se propose d'adresser prochainement à l'Académie un compte rendu détaillé de ces fouilles, avec dessins à l'appui : nous nous bornons pour le moment à en signaler l'intérêt.

N° XVI.

LES DÉCOUVERTES DE M. L'ABBÉ SAINT-GÉRAND À TIPASA (ALGÉRIE), PAR M. L'ABBÉ DUCHESNE.

(SÉANCE DU 18 MARS 1892.)

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, de la part du curé de Tipasa (Algérie), M. l'abbé Saint-Gérand, les premiers résultats des fouilles entreprises par lui dans les ruines d'un ancien édifice chrétien de sa localité. Cet édifice, situé sur un promontoire, à deux cents mètres en dehors des murs de la ville antique, du côté de l'ouest, a la forme d'une basi-

lique; mais l'autel, au lieu d'être situé dans l'abside, s'élève sur une estrade adossée au mur du bas de l'église, à celui dans lequel on s'attendrait à voir s'ouvrir les portes. Il y a trois nefs; le pavé est en mosaïque; il s'y trouve plusieurs inscriptions. Trois d'entre elles ont été déblayées par M. l'abbé Saint-Gérand. La plus courte se lit dans un entre-colonnement: c'est une sentence morale : *Clausula iustitiae est martyrium votis optare; habes et aliam similem, aelemosinam viribus facere.* Le mot *pro* a peut-être été oublié avant *viribus*.

Une autre inscription en treize lignes se développe sur une surface de 5 m. 50 de long et de 2 m. 60 de hauteur, occupant presque toute la largeur de la nef centrale. Elle se présente juste au pied du *suggestum* qui supportait l'autel. C'est une commémoration des travaux accomplis dans l'édifice par un *Alexander rector*, c'est-à-dire évêque, de Tipasa. Par ses soins les restes des personnages qualifiés de *iusti priores* avaient été retrouvés et réunis sous l'autel splendidement décoré.

L'épitaphe de cet évêque Alexandre, la troisième des inscriptions déblayées par M. le curé de Tipasa, se trouvait aussi dans la nef majeure, mais à quelque distance de la précédente, du côté de l'abside. Elle comprend neuf lignes, de même dimension que celles de l'autre inscription.

Ces textes sont métriques; on y sent le rythme de l'hexamètre, mais la mesure de ce vers est rarement observée. C'est la métrique de Commodien et de bien d'autres versificateurs de la décadence latine. Deux hémistiches virgiliens se trouvent réunis dans le même vers, d'une façon assez bizarre :

Undique visendi studio christiana aetas circumfusa venit.

L'évêque Alexandre n'était pas connu; le seul évêque de Tipasa dont le nom se soit conservé est Réparatus, qui fut mandé en 484 à la conférence réunie par le roi Hunéric. Les *iusti priores* dont les tombeaux furent déterrés et groupés

dans le lieu saint par les soins d'Alexandre ne peuvent guère être que les anciens évêques de Tipasa. Il y a lieu de croire qu'en poursuivant ses fouilles M. l'abbé Saint-Gérand découvrira leurs épitaphes.

Il faut remarquer dans l'inscription dédicatoire le dernier vers, où il est question de la foule pieuse qui vient, en chantant des cantiques, tendre la main pour recevoir la communion :

Sacra canens, sacramento manus porrigere gaudens.

A noter aussi le début de l'épitaphe de l'évêque :

Alexander episcopus, legibus ipsis et altaribus natus,
Aetatibus honoribusque in aeclesia catholica functus.

Si le second vers rappelle la formule classique : *omnibus honoribus in patria functus*, le premier fait songer à une inscription romaine où l'on dit du pape Damase :

Natus qui antistes sedis apostolicae.

A Tipasa comme à Rome on aura voulu dire ainsi que l'évêque était né dans une famille sacerdotale. C'était le cas du pape Damase, dont le père avait fait toute sa carrière dans l'Église. Quant à l'expression *legibus*, je serais disposé à l'interpréter comme si elle était au singulier, comme s'il y avait *lege;* le vers suivant, où *aetatibus* est évidemment pour *aetate*, fournit une analogie. Alexandre est né dans la loi, dans la *lex sacrosancta, lex christiana*, c'est-à-dire dans la religion chrétienne; cette façon de parler est très commune au IVe et au Ve siècle.

Aucun indice, jusqu'ici, ne permet de rapporter à une date un peu précise l'édifice, les inscriptions et l'évêque Alexandre. Cependant, comme on a cru devoir mentionner dans l'épitaphe de l'évêque qu'il était né de parents chrétiens, il est à croire que, lors de sa naissance, il y avait encore beaucoup de

païens à Tipasa. D'autre part certaines expressions de l'inscription métrique semblent avoir été suggérées par les inscriptions romaines du pape Damase. Remarquer surtout le vers :

Alexandri rectoris ovat per saecula nomen.

La finale *per saecula nomen* se rencontre souvent dans l'épigraphie damasienne; le pape Damase se désigne constamment et désigne aussi ses prédécesseurs par le terme *rector : Damasus rector, Hic positus rector.*

Il y a d'autres exemples d'inscriptions romaines imitées ou mêmes copiées en Afrique. Pour s'en tenir à Tipasa, l'inscription métrique trouvée par M. Gsell dans la basilique de Sainte-Salsa,

His sumptus laborque inest et cura Potenti,

dérive de l'inscription dédicatoire de la basilique romaine de Saint-Pierre-ès-Liens :

Presbyteri tamen hic labor est et cura Philippi.

Ces considérations nous interdisent de rapporter nos inscriptions à une date plus ancienne que le règne de Théodose.

Au temps où elles furent composées, Tipasa était une ville florissante, car il est dit de l'évêque Alexandre :

Cuius doctrina floret innumera plebs Tipasensis.

Il est clair que le monument découvert par le curé de Tipasa est d'une grande importance pour l'histoire de cette ancienne cité, et que les inscriptions se classent au nombre des monuments les plus intéressants de l'épigraphie chrétienne. Il faut souhaiter que ces fouilles se continuent. Elles formeront un digne pendant à celles que M. Gsell a faites l'année dernière dans la basilique de Sainte-Salsa.

N° XVII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 25 MARS 1892.)

Rome, 22 mars 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

En signalant les trois métopes archaïques, du VIIe ou du VIe siècle, découvertes récemment à Sélinonte, j'ai dit qu'une d'entre elles avait été martelée. M. le professeur Salinas, en poursuivant les fouilles, a retrouvé des fragments qui permettent de reconstituer, en partie du moins, la scène primitivement représentée. Le principal de ces fragments permet de conjecturer que la métope figurait l'un des travaux d'Hercule, sa lutte contre le Minotaure.

M. le sénateur Baracco s'apprête à publier, avec le concours de M. Helbig, la précieuse collection bien connue de sculptures antiques qu'il a réunies si habilement à Rome. Un texte en français sera joint à des héliogravures.

L'Académie sait quels marbres importants et inédits font partie de cette collection : tête trouvée à Tarente, réplique peut-être la meilleure du Doryphore de Polyclète; tête attique de Minerve, de style archaïque, type immédiatement antérieur à la Parthénos de Phidias; magnifique tête d'Alexandre le Grand; portrait de César authentique, portant au front l'étoile : *Simulacro ejus in vertice additur stella* (Suétone, *Divus Julius*, 88).

Un collier d'esclave a été trouvé à Rome, *via Arenula*, portant cette inscription : . . . . . *revoca me ad domum pulveratam,* indication topographique inédite, à joindre aux

précieuses indications de ce genre qu'ont déjà données ces petits monuments : *in Celimontio ad domum Elpidi; — in septis; — in area Callisti; — in bia lata*, etc. La *via Arenula* est voisine du Tibre et de la *via del Polverone*. Il y avait sur la rive gauche du fleuve, de l'église Saint-Jean-des-Florentins au Ghetto, des amas de limon sablonneux qui expliquent ces différents noms et celui de la *domus pulverata*.

M. Piacentini, propriétaire d'un grand domaine rural à Prima-Porta, à neuf milles au nord de Rome, avait déjà découvert en 1878 les belles mosaïques, avec inscriptions, qu'a si bien commentées M[me] la comtesse Lovatelli en 1879, dans la collection des Mémoires de l'Académie des Lincei. Depuis quelques mois, il trouve de nouveau, à la distance d'un kilomètre environ de Prima-Porta, des chambres ornées de pareils pavements. J'en ai visité jusqu'à neuf dans la journée d'hier. Plusieurs offrent une simple ornementation en noir et blanc, toujours élégante; mais deux sont très remarquables, soit par le sujet représenté, soit par leurs couleurs éclatantes. La première de ces deux mosaïques représente, au milieu, une tête de Méduse avec les serpents; tout l'entourage est de rinceaux brillants au milieu desquels se jouent des oiseaux. La seconde mosaïque est de style égyptien. Au centre, un cadre présente une scène d'adoration (?). Un personnage royal, ou divin, à droite pour le spectateur, est assis sur un trône. Il porte au front l'uréus. De la droite, il offre un gâteau ou bien une coupe de lait au serpent, dont les replis entourent une sorte de vase au couvercle non soulevé, qui paraît rappeler la ciste mystique. A gauche pour le spectateur est un personnage debout. Il est tout entier de couleur verte, avec une haute coiffure qui semble se terminer par un disque. Il présente au serpent un oiseau. Il tient de la droite un long instrument qui se termine en forme de gril. Un cartouche sans inscription est

comme suspendu dans la partie supérieure du cadre, entre les deux personnages. M. le sénateur Baracco, rappelant le récit de Plutarque dans la vie d'Antoine, conjecture que la scène représente l'esclave apportant à Cléopâtre l'aspic dans un panier de figues.

Une des mosaïques en noir et blanc représente, en divers médaillons, un Bacchus (?), un personnage ailé qui tient un *pedum,* et deux têtes d'homme, vues de face.

La plupart de ces chambres sont munies de tuyaux en terre cuite fixés aux parois par de forts clous en fer, et qui servaient au chauffage, peut-être pour des thermes.

Les fouilles, presque à fleur de terre, ont donné, outre ces mosaïques, un grand nombre de menus débris : un beau reste de peinture très soignée et bien conservée; plusieurs briques avec leurs marques. Je recueille celle-ci, dont je joins à cette lettre l'estampage :

A·ATI·PHIL·ERONS

A(ti) Ati(di) Phil(eti) Eronis

Il ne semble pas, sauf meilleure information après une recherche moins rapide, que le *Corpus,* XV, 1, ait enregistré cette marque. Cf., *ibid.,* les n[os] 2236, 2237 et 2238.

Il faut ajouter, parmi les débris, des stucs avec couleurs, des fragments de marbre sculpté, de petits chapiteaux ioniens, des amphores brisées, des morceaux de verre irisés, un poids et un moulin de fer, tout ce qui dénonce enfin des habitations riches et confortables.

Toutes les chambres découvertes sont de moyenne dimension; les deux principales mosaïques ont de cinq à six mètres sur chaque côté. Elles se partagent en trois groupes peu éloignés l'un de l'autre. Elles s'étagent sur le penchant d'une colline; de l'une des chambres un escalier dont reste l'amorce conduit au plan inférieur. Il paraît donc évident qu'il y avait,

autour de la célèbre Villa de Livie où les fouilles de 1863 ont fait découvrir la salle peinte et la statue d'Auguste du Braccio nuovo, une autre villa avec pavillons épars.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XVIII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 1er AVRIL 1892.)

Rome, 23 mars 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

C'est seulement par une gracieuse faveur de S. E. M. le ministre de l'instruction publique d'Italie, M. Pasquale Villari, que j'ai pu adresser à l'Académie un exemplaire des photographies représentant les trois métopes de Sélinonte. Elles sont encore inédites. A Sélinonte même, ces sculptures sont encore invisibles, l'administration italienne se réservant de les publier la première. Et, de fait, cette publication est tout à fait imminente.

Les fouilles continuent. On a dégagé actuellement le flanc nord de l'acropole. On y a mis au jour quelques constructions en pierres de taille : c'est comme matériaux de ces constructions évidemment postérieures que les nouvelles métopes étaient employées. Un monument de forme demi-circulaire, que l'on prenait pour un théâtre antique, a été fouillé : c'est simplement une abside, qui a été transformée en maison d'habitation, et qui est divisée en une série de petites pièces communiquant les unes avec les autres. Dans l'intérieur même de l'acropole, la rue dirigée du nord au sud a été à peu près complètement déblayée.

Dans la région de Syracuse, de récentes fouilles ont exploré

la nécropole de Mégara Hyblæa; elles ont donné un assez grand nombre de vases peints.

Je tiens ces informations de M. Jules Toutain, membre de l'École française de Rome, qui les a recueillies pendant son récent passage en Sicile. M. Toutain se rend en Tunisie pour une nouvelle mission archéologique. Nous publierons dans quelques jours le rapport étendu qu'il a rédigé sur sa mission tunisienne de l'an dernier. Ce rapport, intitulé : *Le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis au djebel Bou Kournëin*, fait partie de notre premier fascicule des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* pour 1892, que je vais pouvoir adresser dans quelques jours à l'Académie.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XIX.

LETTRE DE M. G. SCHLUMBERGER SUR LES MÉTOPES DÉCOUVERTES PAR M. SALINAS À SÉLINONTE (SICILE).

(SÉANCE DU 1er AVRIL 1892.)

Catane, 26 mars 1892.

Monsieur le Secrétaire perpétuel et très honoré confrère,

Au cours d'un voyage en Sicile, j'ai eu l'occasion, il y a peu de jours, de voir les trois nouvelles métopes que M. A. Salinas, l'éminent directeur des musées et fouilles de l'île, correspondant étranger de l'Académie des beaux-arts, vient de retrouver à l'acropole de Sélinonte. Comme ce sont encore des monuments entièrement inédits qui n'ont été vus de personne, j'ai pensé que quelques renseignements précis pourraient intéresser les membres de l'Académie. J'ai d'abord visité à Sélinonte même l'emplacement où ces précieux bas-reliefs ont été retrouvés, non point dans les ruines d'un des temples, mais bien

dans les fortifications mêmes de l'acropole, dans la portion nord-ouest de la muraille. Ils y ont été utilisés en guise de matériaux à une époque ancienne. C'est même ce fait qui explique la mutilation d'un d'entre eux.

A mon retour à Palerme, M. Salinas, par une faveur très spéciale, puisque son rapport vient seulement de partir pour Rome, a bien voulu me faire voir les métopes mêmes qui sont encore cachées à tous les yeux dans les caves du musée. Elles sont, vous le savez, au nombre de trois. Je vous parlerai surtout de la plus belle comme de la plus importante, qui présente un intérêt saisissant. Europe y est représentée assise sur le taureau, et ce groupe d'un dessin très archaïque et si vivant sera certainement l'objet de l'admiration de tous les archéologues. On croirait presque voir le revers grandi de quelque monnaie crétoise de l'époque la plus ancienne. Certainement on retrouve une influence orientale très évidente. Le personnage un peu raide et fluet d'Europe est plein de grâce et de vie. La pose de la jeune femme assise sur le dos du taureau est charmante. D'une main elle se retient à une des cornes de l'animal. Vêtue d'une tunique collante, ses longs cheveux dénoués et épars, elle laisse pendre ses pieds dans une attitude pleine de vérité. Le taureau est figuré la tête de face, plein de force. Ses poils frisés sont fortement indiqués sur le garrot et entre les cornes surtout; la queue, démesurément longue, plonge dans les flots qui sont indiqués par deux gros poissons.

La seconde métope représente un sphinx à tête féminine très fine, d'un dessin également très archaïque, avec une influence asiatique prononcée. On dirait encore le revers de quelque monnaie grecque des premiers âges.

Sur la troisième métope, Hercule est figuré domptant le taureau, tel qu'il est du reste représenté sur quelques belles monnaies de Sélinonte. Malheureusement ce groupe est très

mutilé. Pour le faire entrer plus facilement dans la muraille en construction, on a enlevé à coups d'instrument tranchant la plus grande partie de la figure d'Hercule. On n'aperçoit plus guère que ses pieds et la croupe du taureau.

Un détail est fort intéressant : avec un peu d'attention on retrouve facilement de nombreuses traces de peinture sur ces beaux fragments. Mon examen a été nécessairement fort sommaire, mais M. Salinas a pu déjà constater que les fonds étaient peints en rouge. Il a retrouvé également des traces certaines de peinture sur différentes parties du corps du taureau de la première métope.

Les trois métopes découvertes par M. Salinas se rapprochent, par l'âge et par le type, des trois plus anciennes métopes si connues, conservées depuis longtemps au Musée de Palerme et qui, si je ne me trompe, ont été retrouvées vers 1823 dans le temple C de l'acropole sélinontienne; mais, et ceci est encore un point bien intéressant, ces nouvelles métopes n'appartiennent nullement à ce même monument; elles sont de dimensions très différentes, bien plus petites. Je répète qu'elles n'ont pas, du reste, été retrouvées dans un temple, mais bien dans les fortifications, où elles ont naturellement été placées à une époque postérieure à la démolition de l'édifice auquel elles appartenaient. Il appartient à la sagacité de M. Salinas de nous dire bientôt de quel monument faisaient partie ces précieux débris d'une si haute antiquité, dont la découverte va valoir à ce savant la gratitude de tous les archéologues.

J'aurais naturellement fort désiré pouvoir vous adresser en même temps des photographies de ces métopes. Malheureusement M. Salinas n'a pu m'en donner. Il vient à peine d'envoyer les clichés au Ministère à Rome, et il lui est interdit de distribuer auparavant aucune épreuve. J'ai dû me borner à vous expédier avec cette lettre une photographie du lieu de

la découverte des métopes dans les fortifications de l'Acropole. Je l'envoie par le même courrier.

J'aurais à vous parler de bien d'autres richesses nouvelles du beau musée de Palerme, mais le temps me manque et je craindrais d'abuser des moments de mes confrères.

Veuillez agréer, etc.

Gustave Schlumberger.

N° XX.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 22 AVRIL 1892.)

Rome, le 12 avril 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

M. Chedanne, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, — le même qui a si bien reproduit les peintures de la maison romaine retrouvée naguère en avant de la Farnésine, — vient de commencer des recherches sur le mode de construction de la voûte du Panthéon de Rome, qui promettent et donnent déjà des résultats inattendus.

A l'encontre de l'opinion reçue que la coupole actuelle serait l'œuvre d'Agrippa, réparée seulement à diverses époques sous l'empire, voici que les premières études de M. Chedanne, après qu'il a enlevé l'*intonaco* et pratiqué quelques ouvertures au-dessus de la corniche, à la naissance de la voûte, offrent de grandes briques *bipédales* détachées çà et là de l'œuvre vive, et portant des marques du temps d'Adrien. Tout un appareil s'est montré d'arcs fondamentaux inconnus de Piranesi, dont le dessin célèbre (*Raccolta di Templi antichi,* 2e partie) faisait jusqu'à présent autorité. Les pieds-droits de ces arcs correspondent aux colonnes inférieures dont on a dit qu'elles étaient

une décoration parasite, tandis qu'elles sont absolument principales.

La question se pose, de savoir si la voûte du Panthéon n'a pas été entièrement reconstruite par Adrien.

M. Chedanne se propose au reste d'étudier dans sa construction primitive le monument tout entier.

Le ministre de l'instruction publique, M. Pasquale Villari, a mis très libéralement à la disposition de M. Chedanne tous les moyens de recherche. Un échafaudage de 22 mètres permet dès maintenant le travail au-dessus de la corniche; on en prépare un autre qui s'élèvera jusqu'à l'œil de la coupole. La coupole sera étudiée au dehors comme au dedans du temple. Le travail se poursuivra dans l'appareil des murs et dans le sous-sol. Plusieurs problèmes archéologiques trouveront peut-être là leurs solutions.

M. Guillaume, directeur de l'Académie de France à Rome, a envoyé au sujet de ces intéressantes recherches une note de M. Chedanne et ses propres informations à l'Académie des beaux-arts.

Nous nous préparons à la fête anniversaire de sa soixante-dixième année en l'honneur de M. de Rossi; elle sera célébrée ici le 20 avril. L'École française de Rome lui offrira un volume intitulé : *Mélanges G.-B. de Rossi*, qui formera un supplément au 12e volume de nos *Mélanges d'archéologie et d'histoire*.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Académie des inscriptions a délégué, pour la représenter dans cette journée, M. le marquis de Vogüé et M. l'abbé Duchesne.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XXI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 29 AVRIL 1892.)

Rome, le 26 avril 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les habiles recherches de M. Chedanne au Panthéon excitent ici au plus haut point l'attention des architectes et des archéologues. A la dernière séance de l'Académie des Lincei, dimanche, un rapport officiel de M. le député Beltrami, architecte, délégué ainsi que son collègue M. Sacconi par l'administration italienne, a été lu sur ce sujet par l'ordre de M. le Ministre de l'instruction publique Villari.

Plusieurs résultats importants paraissent acquis :

1° L'édifice rond que nous voyons aujourd'hui n'est pas du même temps que le portique dont la célèbre inscription atteste la date. Cet édifice rond a été appliqué au portique, et non le portique à l'édifice.

2° Les grandes briques, faisant partie des œuvres vives, qui ont été extraites en plusieurs endroits de la coupole et du mur circulaire, sont du temps d'Adrien. On avait déjà trouvé naguère, entre autres documents semblables, une plaque de marque au nom de Sabina, femme d'Adrien, dans le mur circulaire.

3° Un système d'arcs soutenant la coupole apparaît, que ne connaissait pas Piranesi, et que ne montre pas celle de ses gravures qui, sur ce point, faisait autorité.

4° L'architecte qui a dirigé la malheureuse réparation de la voûte en 1747, sous Benoît XIV, n'a pas compris ce système;

il a coupé quelques-uns de ces arcs pour pratiquer des fenêtres, et la voûte en a été ébranlée. Il y a aujourd'hui plusieurs crevasses qu'il est urgent de combler.

5° Au système d'arcs soutenant la coupole correspond, dans l'épaisseur du mur circulaire, qui a une épaisseur de six mètres environ, un système d'arcs-boutants.

M. Chedanne a déjà recueilli quelques indices qui donneraient à croire que le temple primitif était de forme carrée; il devait être construit en pierre, comme les autres monuments de la fin de la République. Aujourd'hui même, on s'occupe de lever quelques-unes des dalles du pavage pour rechercher s'il y a trace d'un mur latéral de la cella.

Partout se rencontrent les preuves d'un travail admirable de régularité sévère et précise. Le Panthéon actuel de Rome serait-il l'œuvre d'Apollodore, l'architecte du forum de Trajan?

La fête du 20 avril en l'honneur de M. le commandeur de Rossi a eu son plein succès. L'Académie en sait déjà les principales circonstances. L'École française de Rome a présenté le volume de Mélanges qu'elle offre en hommage à M. de Rossi et qui va paraître sous peu. La députation de l'Académie, composée de M. le marquis de Vogüé et de M. l'abbé Duchesne, a été acclamée.

La publication de la carte topographique-archéologique de Rome, par M. le professeur Rodolfo Lanciani, va commencer sous les auspices et avec l'aide de l'Académie des Lincei. C'est un immense travail, préparé depuis vingt-cinq ans, et pour lequel l'auteur a réuni près de 100,000 fiches. Il paraîtra en 46 planches, par livraisons de six planches. Le plan est au millième. Des couleurs différentes marqueront les ruines des diverses époques, les édifices antiques dont la situation peut

être connue exactement, soit par la *forma Urbis*, soit par les itinéraires, par les inscriptions ou les documents d'archives. On y trouvera indiqués les fouilles les plus importantes du XIVe au XIXe siècle, les conduites d'eaux, les égouts, les aqueducs, etc.

L'administration italienne fait poursuivre, par les soins de M. le professeur Ermanno Ferrero, les fouilles au Grand-Saint-Bernard. On y a trouvé récemment, entre autres objets, une statuette de bronze représentant le Jupiter Optimus Maximus Penninus auquel le sanctuaire célèbre était consacré. Il est permis de conjecturer que cette statuette reproduit la statue principale du temple.

Des recherches dans la nécropole de l'antique Olbia, dans la province de Sassari en Sardaigne, ont fait retrouver une inscription intéressante. Ce texte rappelle un certain C. Cassius Blésianus, *decurio cohortis Ligurum et princeps equitum*. L'inscription a été dédiée par un affranchi de la célèbre Acté, la concubine de Néron, qui possédait en Sardaigne des *latifundia*.

Une nécropole sicule a été visitée près de Syracuse; elle a fourni tout un mobilier funéraire des diverses époques, à commencer par les armes de silex, jusqu'à un âge romain avancé. Les fouilles continuent sur l'acropole de Sélinonte et près de Mégara Hyblæa.

Le cimetière de Saint-Sébastien, sur la voie Appienne, relève du Ministère de l'instruction publique. Des fouilles ont été commencées tout près de ce cimetière, au lieu dit la Platonia. C'est là que, lors de la persécution de Valérien, en 258, ont été déposés les corps des apôtres Pierre et Paul. A côté des tombes vides des deux apôtres, on a trouvé deux caisses

de pierres scellées en plomb. Dans quelques jours sans doute, les recherches se continuant, on aura de plus précises informations sur un lieu si important au point de vue de l'archéologie chrétienne.

Sur la Via Portuense, près de la Vigna Jacobini, on a trouvé un lieu de sépulture de la fin du IV[e] siècle après J.-C., avec les tombes construites selon ce système de *formæ,* analogue au système de construction des aqueducs, sur lequel M. de Rossi a donné des informations étendues dans le 3[e] volume de la *Roma sotterranea.*

Je ferme en hâte cette lettre, pour le départ d'aujourd'hui. J'enverrai dans la journée un autre pli si la fouille du Panthéon donne le résultat cherché. M. Guillaume prend soin d'informer l'Académie des beaux-arts.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

ANNEXE À LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Télégramme de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, à M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Rome, 29 avril 1892.

Chedanne trouve à 2 mètres mur et pavage antique.

Geffroy.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des beaux-arts, *Antoine-Chrysostome Quatremère de Quincy, deuxième secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts* (Paris, 1892, in-4°).

« Je m'empresse d'autant plus, dit M. Wallon, de me faire auprès de l'Académie l'interprète de M. Jouin, que j'ai eu l'honneur de succéder à M. Quatremère de Quincy dans son fauteuil à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : et ce fauteuil m'a porté bonheur, puisque voilà quarante-deux ans que je l'occupe. »

Sont encore offerts :

Un ivoire byzantin du IXe siècle, représentant le couronnement de l'empereur d'Orient Léon VI, par M. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut (in-8°);

Les bibliographies locales, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (Lyon, in-8°).

L'Académie des sciences de Cracovie adresse les publications suivantes :

Rocznik zarządu Akademii umiejętności w Krakowie, année 1889 (Cracovie, 1890, in-8°);

Jana Seklucyana œconomia albo gospodarstwo, 1546, texte publié par le Dr Zygmunt Celichowski (Cracovie, 1890, in-8°);

Krzysztofa Pussmana historyja barzo cudna o stworzeniu nieba i ziemi, 1551, publié par le même (Cracovie, 1890, in-8°);

Jana Mrowińskiego płoczywłosa stadło Małżeńskie, 1561, publié par le même (Cracovie, 1890, in-8°);

Rozmowa Polaka z Litwinem, 1564, publication du Dr Jozef Korzeniowski (Cracovie, 1890, in-8°);

Historya Prawdziwa która się stała w Landzie Mieście Niemieckiem, 1568, publication du Dr Zygmunt Celichowski (Cracovie, 1891, in-8°);

Henryka Korneliusza Agryppy o szlachetności a zacności płci Niewieściej przekład macieja Wirzbięty, 1575, publication du Dr Stanisław Tomkowicz (Cracovie, 1891, in-8°);

Teodora Zawackiego memoriale œconomicum, 1616, publié par le Dr Józef Rostafinski (Cracovie, 1891, in-8°);

Sprawozdania Komisyi do badania historyk sztuki w Polsce, tome IV, fasc. 4 (Cracovie, 1891, in-fol.);

Sprawozdania Komisyi zezykowej Akademii Umiejętności, t. IV (Cracovie, 1891, in-8°);

Rozprawy i Sprawozdania z posiedzeń wydziału filologicznego Akademii umiejętności, t. XIV et XV (Cracovie, 1891, 2 vol. in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom des auteurs, MM. Lucien Jeny et P. Lanéry d'Arc, un petit volume intitulé : *Jeanne d'Arc en Berry* (Paris, 1892, in-16), avec des documents et des éclaircissements inédits. Les deux auteurs de ce volume ont publié les premiers, et c'est ce qui fait surtout la valeur de leur publication, le procès-verbal en date du 21 mai 1719, « dressé par l'Éclopé et Masson, notaires à Bourges, « contenant que nuls de Messieurs des églises collégiales de Bourges ne se « sont présentés en l'église cathédrale de Saint-Étienne, pour faire la pro- « cession annuelle et solennelle, dite *de la Pucelle,* en l'église des Carmes « de la ville de Bourges, où se célèbre la messe instituée par ordonnance « des rois de France, pour répondre au vœu des habitants de ladite ville ». MM. Jeny et Lanéry d'Arc ont en outre habilement groupé tous les faits qui se rapportent de près ou de loin aux divers séjours de Jeanne d'Arc en Berry et en particulier à Bourges. »

SÉANCE DU 11 MARS.

Est offert :

Eugène Burnouf, ses travaux et sa correspondance, par M. J. Barthélemy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Paris, 1891, in-8°).

M. Gaston Paris présente l'ouvrage posthume d'Arsène Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française,* 1re partie : *Phonétique,* publiée par les soins de M. Ernest Muret (Paris, 1892, in-12).

« Ce petit livre est dans son genre un véritable chef-d'œuvre, en même temps qu'un tour de force. Chargé d'enseigner la grammaire historique du français, à l'École normale supérieure de Sèvres, à des jeunes filles qui ne savaient pas le latin, A. Darmesteter réussit, non seulement à se faire comprendre d'elles, mais à les intéresser, à les passionner même, en leur traçant le tableau du développement du latin en Gaule, depuis le jour où il y fut importé jusqu'à notre époque. L'histoire de la langue française, qui forme le tiers du présent volume, est le premier essai de

ce genre qui ait été fait avec quelque compétence, je dirai même avec quelque connaissance de ce que veut dire un pareil titre. Le lecteur le plus instruit rencontre à chaque page de cet exposé clair et vivant des faits nouveaux ou des idées intéressantes; pour le lecteur qui n'est pas au courant des acquisitions de la linguistique historique dans ces derniers temps, ce doit être un véritable émerveillement que le spectacle de cette évolution à la fois si variée et si logique. Vient ensuite une phonétique très savante, et, par bien des côtés, très personnelle, mais toujours présentée avec une simplicité lumineuse qui la rend extrêmement attrayante. Il a fallu pousser la clarté jusqu'à un point à peu près inconnu pour que des personnes non familiarisées avec les éléments mêmes du latin pussent comprendre l'insensible transformation qui a amené le matériel phonétique du latin à devenir le matériel phonétique du français. A force d'ingéniosité et de connaissance intime et profonde du sujet, Darmesteter est parvenu à réaliser ce qui pouvait sembler chimérique; mais combien ceux qui liront son livre en sachant déjà le latin y trouveront plus de plaisir encore et de profit! Je ne puis entrer ici dans des détails; sur quelques points naturellement j'aurais des objections à présenter; la science n'est jamais faite, et déjà depuis la mort de Darmesteter il s'est produit des découvertes ou des théories qui l'auraient amené à modifier certains paragraphes de ses cahiers. M. Muret, qui s'est chargé de mettre en état de paraître les notes laissées par Darmesteter ou prises par les plus intelligentes de ses élèves, a procédé à ces retouches, là où elles étaient nécessaires, avec autant de discrétion que de compétence, et il est juste d'associer son nom à celui du maître qui n'aurait assurément pas souhaité un réviseur plus intelligent et plus respectueux en même temps. Souhaitons que les volumes suivants, qui doivent contenir la morphologie et la syntaxe, ne se fassent pas trop attendre. La connaissance historique de notre langue pourra, grâce à cette œuvre d'une simplicité et d'une clarté vraiment magistrales, être désormais partout répandue, et par là même notre conscience nationale s'éclairera d'un jour nouveau. Avec l'inappréciable *Dictionnaire de la langue française,* ce cours de grammaire historique méritera à notre bien regretté ami la longue reconnaissance de la patrie.»

M. Weil présente, de la part de M. le Dr G.-A. Costomiris, l'édition que ce savant vient de publier du 12e livre du médecin grec Aétius : *Ἀετίου λόγος δωδέκατος* (Paris, 1892, in-8°).

«Il y a trois ans M. Costomiris exposa devant l'Académie le plan qu'il avait formé de publier la partie encore inédite de la littérature médicale

de la vieille Grèce. Personne n'était mieux qualifié pour pareille entreprise qu'un médecin à la fois hellène et helléniste. M. Costomiris se mit à l'œuvre avec un zèle, un dévouement au-dessus de tout éloge. Il fit des voyages, fouilla les bibliothèques, collationna les manuscrits, et dès aujourd'hui il a pu, grâce à la munificence du Gouvernement hellénique et de l'université d'Athènes, terminer la publication du volume que j'ai l'honneur d'offrir en son nom à l'Académie. L'attention de M. Costomiris s'est d'abord portée sur un médecin du VIe siècle, Aétios, dont l'ouvrage est vanté par le patriarche Photios, qui le juge plus utile, ou tout au moins plus abordable, aux praticiens que l'immense encyclopédie en soixante-dix livres d'Oribase. Tout en étant très complet pour ce qui regarde la thérapeutique, Aétios laissa de côté les données anatomiques et physiologiques et parvint ainsi à renfermer en seize livres un résumé de la science des anciens médecins, où il fit entrer quelquefois, ce qui donne un prix particulier à son ouvrage, des extraits textuels de leurs écrits. L'ouvrage d'Aétios n'est pas tout à fait inédit. Les Alde en imprimèrent les huit premiers livres, le onzième a été publié par MM. Daremberg et Ruelle. M. Costomiris nous donne, comme premier spécimen, le livre XIIe. Le texte est établi sur un grand nombre de manuscrits, examinés par M. Costomiris avec un soin minutieux. Les notes critiques et la savante discussion des passages qui pouvaient laisser un doute témoignent de la conscience de l'éditeur et de sa double compétence de médecin et de philologue, rarement réunie chez la même personne et cependant indispensable pour une publication de ce genre.»

SÉANCE DU 18 MARS.

Sont offerts :

Τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν καὶ ὁμολογητοῦ Θεοδώρου, etc., *μικρὰ κατήχησις. Sancti patris nostri et confessoris Theodori Studitis præpositi parva Catechesis*, etc., edidit Emm. Auvray (Paris, 1891, in-8°);

Studii d'epigrafia fenicia, par Astorre Pellegrini (Palerme et Turin, 1891, in-4°);

Archæological survey of India. South-Indian inscriptions, Tamil inscriptions of Rajaraja, Rajendrachola, and others, etc., edited and translated by E. Hultzsch, vol. II, part I (Madras, 1891, in-4°).

M. de Barthélemy présente, au nom de l'auteur, M. le comte de Charencey, un opuscule intitulé : *Sur quelques étymologies de la langue basque* (Paris, 1891, in-8°).

«Dans ce travail, lu au Congrès scientifique international des catho-

liques, en avril 1891, M. de Charencey rappelle que M. Schuchardt avait établi que la langue basque contient aujourd'hui un nombre considérable de mots latins ou romans. Il pense que la proportion des neuf dixièmes de l'ensemble est au-dessous de la vérité; selon lui, outre ces emprunts au latin et au roman, on peut reconnaître, dans la langue basque, des emprunts au gaulois, au grec et aux langues germaniques; ici, le sol est moins solide, mais si M. de Charencey n'a pas résolu les questions d'une manière définitive, on ne peut lui contester le mérite de les avoir posées.»

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Textes taoïstes, traduits des originaux chinois*, par C. de Harlez (Paris, 1891, in-4°, formant le t. XX des *Annales du musée Guimet*).

«Pauthier a été le premier à entreprendre la traduction du *Tao-te-king*, ouvrage qui renferme la doctrine du philosophe Lao-tse; mais il n'a publié son travail qu'en partie. Lorsque Stanislas Julien donna la version complète de ce livre d'une importance capitale, ce fut un véritable événement, non seulement dans l'orientalisme, mais dans tout le monde lettré qui se préoccupe de l'histoire de la philosophie.

«Bientôt cependant l'interprétation littérale de l'illustre sinologue souleva des doutes parmi les penseurs et plusieurs savants crurent devoir la prendre en sous-œuvre. Trois traductions nouvelles furent tentées, deux en allemand, une en anglais. Elles différaient profondément de celle de Stanislas Julien, mais en matière de sinologie elles décelaient une grande insuffisance.

«On chercha la lumière dans les écrits des disciples de l'école de Lao-tse. Il parut des traductions anglaise et allemande de Tchoang-tse, dont on ne connaissait encore que le chapitre de la pérégrination (*Siao-yao-yeou*), traduit par M. Léon de Rosny, puis de Lie-sse, dont la première version européenne fut celle de Faber.

«Mgr de Harlez a résolu d'attaquer de nouveau ce terrible texte du *Tao-te-king*, si ardu dans son extrême concision, et de l'élucider, non seulement à l'aide des œuvres de Tchoang-tse et de Lie-sse, mais en consultant aussi les autres écrivains taoïstes.

«Ce qui frappe tout d'abord dans le résultat de ce travail, c'est le fait intéressant que le taoïsme fut évidemment à l'origine une religion profondément monothéiste et qu'elle était de beaucoup antérieure aux enseignements de Confucius.

«Mgr de Harlez, en publiant ce nouvel ouvrage, nous donne une preuve

de son étonnante activité littéraire, puisque nous le voyons successivement pénétrer les idiomes les plus importants du monde asiatique. Il s'était placé au premier rang des iranistes par ses travaux sur la religion de Zoroastre; il s'était fait connaître déjà comme sinologue par de très judicieuses études critiques; il aborde maintenant avec autorité la sinologie dans ses plus hautes difficultés.»

M. l'abbé Duchesne présente à l'Académie, au nom de Mme Albert Dumont, un volume intitulé : *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie,* où sont réunis des mémoires publiés par M. Albert Dumont dans diverses revues.

«Outre l'intérêt qui s'attache au groupement des travaux d'un savant aussi distingué que notre regretté confrère, ce volume offre un intérêt scientifique présent. Le mémoire de M. Dumont sur l'épigraphie de la Thrace a été mis au courant par M. Th. Homolle, qui a complété la rédaction primitive tant au point de vue de la bibliographie qu'au point de vue des découvertes épigraphiques. Grâce à M. Homolle, la Thrace possède dans ce mémoire un *Corpus* complet de toutes ses inscriptions, latines, grecques, byzantines. Aucune contrée de l'Orient n'est aussi favorisée à cet égard.»

M. Hamy offre à l'Académie le volume des actes du 10e *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, qu'il vient de publier (Paris, 1891, in-8°).

Le même membre offre un mémoire inséré par lui dans ce même volume et intitulé : *Nouveaux matériaux pour servir à l'étude de la paléontologie humaine* (Paris, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 25 MARS.

Sont offerts :

Nuove metope arcaiche selinuntine, par M. le professeur A. Salinas (Rome, 1892, in-fol.);

Gli Ebrei in Egitto, par M. C. Cavagnaro (Gênes, 1892, in-8°).

M. Saglio présente à l'Académie le 16e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (du mot *epiorkia* au mot *eupatrides*) (Paris, 1892, in-4°).

Il y signale divers articles : ceux de MM. Albert Martin, Cagnat, Lafaye, abondants en renseignements sur tout ce qui concerne les chevaux, les cavaliers, l'équitation, les écuries; un article de feu Fustel de Coulanges sur les repas religieux (*epula*); un autre où M. Jules Martha a fait un résumé succinct, mais substantiel, de ce que l'on sait

aujourd'hui sur les Étrusques; des articles importants relatifs à la religion et aux institutions grecques et romaines, de MM. Bloch, Lécrivain, Haussoullier, Chavannes, Alfred Jacob, Hild, Théodore et Salomon Reinach, etc.

M. Le Blant a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un nouveau livre de Mgr Joseph Wilpert : *Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche* (Fribourg, 1892, in-4°).

«C'est un savant travail sur les vierges qui, aux premiers siècles, se sont consacrées à Dieu. Textes et monuments sont également familiers au jeune et infatigable archéologue et sa publication vient heureusement traiter d'un point trop négligé dans l'histoire de l'Église primitive. Les vœux de ces saintes filles, la rude simplicité de leur vie y sont longuement étudiés. Leurs épitaphes, dont plusieurs, et des plus importantes, sont de notre pays, apportent un riche contingent à ce nouveau volume. Elles nous montrent les vierges chrétiennes s'empressant, comme celles de la parabole, au-devant de l'époux céleste et recevant de ses mains la couronne incorruptible. Une large illustration due au crayon de Mgr Wilpert met sous nos yeux les antiques images, fresques et bas-reliefs qui représentent les saintes filles en prière, les chœurs des vierges reçues dans le ciel. Au premier rang il faut citer la belle lithochromie d'une peinture des catacombes, au milieu de laquelle se détache une vierge les yeux au ciel, les bras jetés en croix, dans cet élan qui, au milieu d'une foule, faisait, comme le disent les actes des martyrs, reconnaître la présence d'un chrétien.»

M. Siméon Luce offre à l'Académie, de la part de M. le baron de Ruble, le tome V de son édition de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, publiée pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1891, in-8°).

M. Siméon Luce a ensuite la parole pour un second hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen, une brochure où l'on donne pour la première fois le texte d'un opuscule inédit de Bossuet, intitulé : *Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul* (Paris, 1892, in-12).

«Cet opuscule provient des papiers du regretté M. Floquet, qui l'avait copié à la bibliothèque du Louvre avant l'incendie de cette bibliothèque et en avait même publié plusieurs extraits dans ses remarquables *Études sur la vie de Bossuet* (I, 397; II, 120). L'évêque de Meaux le composa vers

la fin de 1702, deux ans par conséquent avant sa mort. Comme il y avait un cadre tracé à l'avance par la congrégation des rites pour les attestations de cette nature, l'auteur du *Témoignage* a eu grand soin de s'y conformer; mais un écrivain de génie, qu'il le veuille ou non, brise toujours plus ou moins par la vigueur même de son inspiration le moule étroit où il s'efforce en vain de s'enfermer. Et c'est ainsi que l'on trouvera dans une humble pièce de procédure canonique une sorte de croquis des «derniers moments de M. Vincent» tel que le crayon d'un Bossuet pouvait seul le tracer. Les amis des lettres doivent donc se féliciter de ce que l'une des plus précieuses épaves du riche cabinet de M. Floquet soit tombée en des mains vraiment dignes de la recueillir, et l'Académie n'hésitera point, j'en ai la ferme confiance, à joindre ses félicitations à celles du public lettré.»

M. Delisle présente les *Catalogues des livres grecs et latins imprimés par Alde Manuce à Venise* (*1498, 1503, 1513*), reproduits en phototypie avec une préface par M. Henri Omont (Paris, 1892, gr. in-fol.).

«Alde Manuce, à qui nous devons tant d'éditions princeps d'auteurs grecs, a successivement publié, de 1498 à 1513, trois catalogues sur lesquels sont indiqués, avec le prix de vente, les ouvrages sortis de son imprimerie.

«Par un heureux hasard, il s'est conservé à la Bibliothèque nationale un exemplaire de ces trois catalogues. Ce sont là des reliques infiniment précieuses, qui méritaient bien le travail que leur a consacré M. Omont. Il nous donne une excellente reproduction des trois catalogues et de la circulaire par laquelle Alde Manuce dénonçait en 1503 les contrefaçons lyonnaises qui faisaient concurrence à ses éditions.

«M. Omont, dans la préface, a mis en relief l'intérêt des documents et résumé avec beaucoup de clarté la part qui revient à Alde Manuce dans le développement des études grecques. Il y a décrit avec un soin minutieux le recueil dans lequel sont conservés les trois catalogues et la circulaire, recueil qui nous est venu de la bibliothèque de Colbert.»

SÉANCE DU 1er AVRIL.

Est offert :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du Jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard. *Groupe de l'Économie sociale*, 1re partie, 2e fascicule (Paris, 1891, in-8°).

M. Georges Perrot présente, de la part de l'auteur, *Les monuments*

primitifs des îles Baléares, par M. Émile Cartailhac (Toulouse, 1892, in-4° avec 51 planches en phototypie).

«M. Cartailhac, déjà bien connu de l'Académie pour les recherches qu'il a entreprises sur les antiquités préhistoriques de la France et d'autres pays de l'Europe méridionale, lui offre aujourd'hui les résultats obtenus dans l'exploration des îles Baléares, qu'il a exécutée pendant les trois derniers mois de l'année 1881. Il était surtout allé y chercher des renseignements, qu'il n'y a pas trouvés, sur l'âge de la pierre et les populations vraiment primitives de la Méditerranée; mais, en revanche, il en a rapporté tout un précieux ensemble de documents qui, bien qu'ils n'aient point trait à une époque aussi reculée, n'en offrent pas moins un très vif intérêt. Le premier, il présente à la fois des photographies méthodiques et des plans détaillés de villes, de remparts et autres monuments auxquels il est impossible d'assigner une date précise, mais qui, comme on le constate d'après les traces que l'outil a laissées sur la roche qu'on l'employait à tailler, sont tous contemporains du bronze. Parmi ces monuments, M. Cartailhac distingue les catégories suivantes : 1° les villes ou bourgades; 2° les murailles ou remparts; 3° les constructions qui ont pu servir de lieu de réunion, ce qu'il appelle les caves mégalithiques, des bâtiments où était employé le même procédé d'encorbellement que dans les tombes à coupole de Mycènes ou d'Orchomène, en Grèce, avec cette différence qu'il y avait ici d'énormes piliers qui aidaient à soutenir le toit; 4° les tours ou *talayots*, qui ressemblent si fort aux *nouraghes* de la Sardaigne; 5° les tombeaux dits *naus* ou *navetas*, qui rappellent ce que l'on nomme en Sardaigne les *tombes des géants;* 6° les puits dits *potarias;* 7° les grottes artificielles creusées dans les rochers et dans le sol, grottes qu'il y avait d'autant plus lieu d'étudier avec soin que les anciens avaient remarqué, comme nous l'apprenons par Diodore, le rôle que jouaient dans la vie des insulaires des Baléares ces habitations souterraines. Au sujet de l'âge de ces monuments et de la destination de certains d'entre eux, des *talayots* par exemple, M. Cartailhac s'abstient de toute hypothèse, et l'on est presque tenté de trouver qu'il exagère la prudence; il n'est pas possible que, pendant les trois mois qu'il a passés à examiner ces édifices et à en relever le plan, quelques conjectures ne lui soient pas venues à l'esprit, conjectures que nous aurions toujours plaisir et profit à connaître, formées comme elles le seraient par un observateur d'un esprit juste et sagace, d'une expérience très étendue. L'auteur, s'il l'avait voulu, aurait eu, sur ce terrain, bien des idées ingénieuses et suggestives à nous communiquer; mais il a mis une sorte

de coquetterie à se contenter de nous fournir des faits bien classés. On ne saurait imaginer de répertoire plus substantiel et mieux ordonné. Les descriptions sont claires et sobres, les plans et croquis nombreux et bien présentés; les épreuves photographiques ont été prises avec une habileté rare et très bien reproduites par la phototypie. En publiant ce mémoire et le bel album qui l'accompagne, M. Cartailhac a rendu un nouveau et signalé service à ces études d'archéologie auxquelles il s'est donné avec une passion sincère et où il est dès maintenant sûr de laisser sa trace.»

M. Menant a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. Henri Jouan, ancien capitaine de vaisseau de la marine française, plusieurs brochures qui ont paru à différentes époques dans les *Mémoires* de l'Académie de Cherbourg.

«La première est intitulée : *A propos du peuplement de la Polynésie* (Cherbourg, 1884, in-8°). Elle a été provoquée par un article publié dans la *Revue scientifique*, qui soutient l'opinion que les races se sont répandues sur le globe en partant d'un centre unique, contrairement à celle d'Agassiz qui admet autant de centres d'apparition de l'homme qu'il y a de races humaines. Or, l'auteur de l'article appelle, pour éclairer la question, l'attention des voyageurs qui ont exploré la Polynésie, «cette «terre, dit-il, dont le peuplement tout récent est accompli à la lumière «de l'histoire.»

«Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette question, qui intéresse à la fois l'ethnographie et la philologie. La présence des hommes dans ces îles isolées et séparées les unes des autres, quelquefois par de grandes distances, appartenant à la même race et parlant le même idiome, mérite d'autant plus de fixer l'attention que la civilisation de notre Occident pénètre de plus en plus dans ces régions, et tend, de jour en jour, à faire disparaître, avec les habitants autochtones, les mœurs et la langue des populations primitives.

«M. le capitaine de vaisseau Henri Jouan a vécu pendant de longues années dans les îles de l'Archipel du Pacifique. Il a publié d'importants travaux sur la navigation dans ces mers lointaines. Il connaît les habitants du grand archipel, il parle leur langue et leurs différents dialectes; il a étudié la faune et la flore de ces régions. Il s'est trouvé, pour ainsi dire, mis en demeure d'apporter le contingent de ses observations personnelles dans une discussion d'un si haut intérêt. Il ne songe pas à faire pencher la balance, lorsque les savants les plus éminents sont divisés; mais il enregistre des faits bien observés et bien mis en lumière.

«La seconde brochure que j'ai l'honneur de présenter, une étude sur *Les légendes des îles Hawaï* (*îles Sandwich*) offre un intérêt à la fois philosophique et philologique, en faisant connaître certaines traditions qu'on est surpris de trouver chez ces peuples sauvages, ainsi que la forme dans laquelle elles se sont conservées et transmises dans leurs dialectes, avant qu'ils aient été visités par les Européens. Sans entrer dans l'analyse des autres brochures, je dois au moins en faire connaître les titres : c'est d'abord une petite brochure sur *La littérature orale de la Polynésie* qui n'est que le résumé d'un travail plus étendu antérieurement publié. Je dois citer encore, sous ces titres : *A propos du peuplement de Madagascar; — La Nouvelle-Zélande et le peuplement de la Polynésie* (Caen, 1885, in-8°); — *Littérature orale des Polynésiens* (Cherbourg, 1890, in-8°), trois brochures pleines de faits.

«La haute position que M. Jouan a occupée dans les îles du Pacifique et le long séjour qu'il y a fait donnent une grande autorité à ses observations, qui fournissent des éléments précieux, dont les savants spéciaux sauront tirer parti; aussi j'ai pensé qu'il pouvait être utile de trouver ces documents dans notre bibliothèque.»

M. de Barthélemy offre, de la part de l'auteur, M. Pierre de Vaissière, *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France* (Montpellier, 1892, in-8°).

«Pendant toute l'antiquité et jusqu'au milieu du xvie siècle, les monnaies furent frappées au marteau. Sous le règne de Henri II, on songea à profiter des moyens mécaniques qui avaient été signalés en Allemagne et devaient remplacer l'usage du marteau, dont les produits étaient souvent défectueux. M. de Vaissière, archiviste paléographe, a trouvé à la Bibliothèque nationale, dans un volume du fonds Brienne, la correspondance diplomatique relative aux démarches faites par Charles de Marillac, ambassadeur de France en Allemagne, pour doter son pays d'un nouveau système de fabrication dont l'inventeur avait le secret. Le nom de cet inventeur, que l'on connaîtra probablement plus tard, n'est pas prononcé; il est désigné simplement par le titre de chevalier du Saint-Sépulcre et reçut 3,000 livres de gratification. Cette découverte faite par M. de Vaissière est intéressante pour l'histoire de la fabrication des monnaies; il est le premier à faire connaître de précieux documents qui apprennent comment fut introduit en France le procédé qui substituait au marteau des engins mus par une force hydraulique; ce procédé amé-

lioré et perfectionné est toujours en usage, seulement depuis 1846 la vapeur a remplacé la force motrice employée jusque-là.»

SÉANCE DU 8 AVRIL.

Sont offerts :

Notes sur quelques formules cabalistiques, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château, par M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut (Arcis-sur-Aube, 1891, in-8°, extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*);

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1892, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1892, in-12);

Du prétendu polythéisme des Hébreux, essai critique sur la religion du peuple d'Israël, suivi d'un examen de l'authenticité des écrits prophétiques, par M. Maurice Vernes (Paris, 1891, 2 vol. in-8°, formant les tomes II et III de la *Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences religieuses*);

Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, par M. Eugène Demole, t. II, cahier 1 (Genève et Paris, 1892, in-4°, extrait des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*);

Romania e Germania, ovvero il mondo germanico secondo le relazioni di Tacito e nei suoi veri caratteri, rapporti e influenza sul mundo romano, par le professeur Dr Giuseppe Marina, 2e édition (Trieste, 1892, in-8°).

M. Maspero présente trois ouvrages de la part des auteurs :

1° *Games ancient and Oriental and how to play them*, par M. Edw. Falkener (Londres, 1892, in-8°).

«M. Falkener a réuni les documents connus jusqu'à présent sur les jeux de l'Égypte et de l'Orient ancien; il a essayé d'en reconstituer la marche et il y a réussi au moyen des peintures et des inscriptions éparses sur les monuments. On trouvera plusieurs des parties qu'il a rétablies de façon fort ingénieuse, à la fin du chapitre relatif à l'Égypte. La fin du volume est consacrée aux différentes façons de jouer aux échecs dans les différentes parties de l'Orient moderne.»

2° *Le cédratier dans l'antiquité*, par M. Victor Loret (Paris, 1891, in-8°, extrait des *Annales de la Société botanique de Lyon*).

«Le cédratier a fourni à M. Loret la matière d'un long article où il a commenté les uns par les autres les textes égyptiens, les figures des monuments et les passages des naturalistes et médecins grecs ou romains qui peuvent se rapporter à cet arbre. C'est une étude d'archéologie et de

botanique combinées, présentée d'un style agréable et avec une grande perspicacité. M. Loret nous promet bientôt une nouvelle édition de sa *Flore pharaonique* : le *Cédratier* y reparaîtra à sa place.»

3° *Les variations de la doctrine osiriaque, depuis l'âge des pyramides jusqu'à l'époque romaine*, par M. Félix Robiou (Leide, 1891, in-8°, extrait des *Actes du 8e congrès international des orientalistes*).

M. Delisle offre, de la part de l'auteur, *Un pape belge, histoire du pape Étienne X*, par M. Ulysse Robert (Bruxelles, 1892, in-16).

M. de Boislisle présente l'*Histoire du pays de Villequiers en Berry*, par M. Max. de Laugardière, ancien magistrat (Paris, 1892, in-8°).

«Villequiers est une commune du département du Cher, arrondissement de Bourges. Son nom primitif était Montfaucon; mais, en 1666, le duc d'Aumont, acquéreur du prince de Conti, fit substituer au vocable de Montfaucon celui de Villequier, en souvenir de son aïeule maternelle, de même que son arrière-petit-fils, sous le règne de Louis XVI, fit ériger en duché de Villequier le marquisat de Genlis, près Chauny. C'est ainsi que nous possédons maintenant trois Villequier, celui de Normandie, qui est d'origine première, et ceux du Berry et du Soissonnais.

«Montfaucon ou Villequiers du Berry n'a jamais joué un rôle considérable dans l'histoire de cette province, et le livre que j'ai été chargé de présenter à l'Académie ne révèle aucun fait à signaler comme important ou nouveau; mais, au point de vue local, parfois aussi pour l'histoire des usages, des mœurs, des familles de toutes classes, ces monographies rendent service, et elles doivent être bien accueillies, alors même que l'auteur ne les aurait pas préparées avec toute la méthode désirable et selon les principes de la science historique.»

SÉANCE DU 13 AVRIL.

Sont offerts :

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par M. Hauréau, membre de l'Institut, t. IV (Paris, 1892, in-8°);

Actes de la Société philologique (*organe de l'œuvre de Saint-Jérôme*), année 1891, t. XXI (Paris, 1892, in-8°);

Des suffixes en langue quichée, par M. le comte de Charencey (Caen, 1892, in-8°);

La bijouterie des Goths en Russie, par M. le baron J. de Baye (Paris,

1892, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*);

Supplément à l'inventaire de la collection Godefroy, par M. Ludovic Lalanne (Paris, 1892, in-8°, extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*);

Записки восточнаго отдѣленія Императорскаго русскаго археологическаго Общества, recueil publié sous la direction du baron V.-R. Rosen, t. VI, livraisons 1-4 (Saint-Pétersbourg, 1892, gr. in-8°).

L'Institution Smithsonienne adresse à l'Académie les deux publications suivantes :

Catalogue of prehistoric works east of the Rocky Mountains, par M. Cyrus Thomas (Washington, 1891, in-8°);

Omaha and Ponka letters, par M. James Owen Dorsey (Washington, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 22 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le dernier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1891, novembre-décembre (Paris, 1892, in-8°).

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du Jury international. Groupe V. *Industries extractives, produits bruts et ouvrés*, 1re partie (Paris, 1891, gr. in-8°);

A propos des articles de MM. de Marchéville et Blanchard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis, par M. M. de Vienne (Paris, 1891, in-8°, extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*).

M. Boissier présente à l'Académie un livre de M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, intitulé : *Gallia* (Paris, 1892, in-8°).

Il appelle l'attention de ses confrères sur ce petit livre, qui lui semble un modèle de ce que doit être de nos jours un ouvrage de vulgarisation. L'auteur connaît à fond ce dont il parle, et c'est parce qu'il le connaît bien qu'il le raconte avec beaucoup d'intérêt. Il veut nous montrer ce qu'a été la Gaule sous la domination romaine. Il dépeint la façon dont elle était gouvernée; il descend dans le détail de la vie publique et privée des Gaulois à ce moment; il nous donne la preuve de la prospérité publique pendant trois siècles, en reproduisant les monuments magnifiques qui nous en restent. Le livre de M. Jullian sera fort utile aux jeunes gens qui veulent connaître à fond notre histoire et remonter

aux temps les plus anciens. Il serait bien à souhaiter qu'on en eût de semblables sur les diverses périodes de la vie de la France.

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom de M. Paul Girard, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, un volume intitulé : *La peinture antique* (Paris, 1892, in-8°). C'est un nouvel apport fait par notre École d'Athènes à la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, publiée sous la direction de M. Jules Comte.

«Il n'y a pas longtemps que M. P. Girard nous donnait, dans un plus grand format, un ouvrage important, plein de faits et d'idées, de recherches minutieuses et poussées à fond, sur l'*Éducation athénienne*. Aujourd'hui il nous montre la variété de ses études et l'heureuse souplesse de son talent, en traitant, sous une forme plus rapide et plus populaire, mais avec non moins de succès, de l'une des parties les plus délicates de l'archéologie et de l'histoire de l'art, la peinture antique; chacun sait que la difficulté capitale de ce sujet vient de ce que les œuvres mêmes des grands peintres de l'antiquité nous manquent absolument pour nous permettre d'apprécier leurs procédés et le degré de maîtrise où ils étaient parvenus. Les érudits qui ont cherché à tracer cette histoire ont dû la refaire surtout avec des textes, en particulier avec ceux de Pline, en les éclairant de leur mieux par l'étude des vases peints, où l'on suit au moins le progrès général de l'art du dessin chez les Grecs, par la comparaison avec les peintures des tombeaux étrusques et des maisons de Pompéi, qui ne nous donnent qu'un reflet très lointain de la grande peinture, sans aucun contact direct avec le génie personnel des maîtres.

«Ces éléments très insuffisants, où l'induction tient beaucoup trop de place, sont encore ceux que M. P. Girard a dû mettre en œuvre. Cependant, se tenant au courant des découvertes les plus récentes, il a pu y ajouter quelques informations nouvelles, dont il a tiré un remarquable parti. Ce sont d'abord plusieurs stèles grecques de différentes époques, dont les figures, au lieu d'être sculptées, étaient tracées au pinceau et conservent des vestiges de peinture polychrome. Parmi les lécythes athéniens aux couleurs variées, il emprunte aussi le premier au Musée de Berlin deux curieux spécimens où les tons ne sont plus étendus à plat, mais présentent des essais de modelé. Pour l'étude du portrait, les tablettes peintes, substituées par les Grecs de l'époque ptolémaïque aux masques des momies, lui fournissent tout un chapitre nouveau. Le problème longtemps insoluble de la peinture à l'encaustique se trouve ainsi élucidé, fort à propos, par les recherches pratiques et décisives qui ont

été faites sur cette question, en particulier par notre compatriote Henry Cros. Les sculptures peintes récemment découvertes à l'Acropole d'Athènes sont le point de départ d'une étude d'ensemble sur une autre question, non moins controversée, celle de la coloration des statues.

«D'autre part, M. Paul Girard, n'ignorant rien des études incessantes et chaque jour plus minutieuses qui se font sur les vases grecs, s'en est servi avec plus de pénétration, avec une intuition plus vive et plus nette que ses devanciers, pour caractériser, autant que possible, les progrès individuels apportés dans la peinture grecque par les chefs d'école dont les œuvres ont péri. Il se trouve ainsi que ce petit livre, écrit d'une plume alerte pour l'instruction des jeunes artistes et illustré d'un grand nombre de figures dans le texte, est de beaucoup en avance sur tous les grands ouvrages qui ont cherché jusqu'ici à nous retracer l'histoire de la peinture antique.»

M. Gaston Paris présente l'ouvrage intitulé : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Grenoble,* par l'abbé A. Devaux (Paris et Lyon, 1892, in-8°).

«La thèse de M. l'abbé Devaux est un des produits les meilleurs et les plus intéressants de la jeune école linguistique française qui, dans l'étude dialectologique de la France romane, reconnaît pour ses principaux chefs MM. Paul Meyer, Gilliéron et A. Thomas. L'auteur a soumis les trop rares documents du dialecte qu'il voulait étudier à une investigation complète, dirigée par une excellente méthode. Il a toujours eu soin de rapprocher du témoignage des textes anciens celui des parlers actuels, qu'il connaît à fond, et en même temps il a ramené tous les phénomènes à leur origine latine, en sorte qu'il tient fortement les deux bouts de la longue chaîne dont il a soumis un anneau à son observation sagace et lucide. Son livre, bien disposé et bien écrit, ne jette pas seulement sur les faits qui en sont l'objet propre toute la lumière qu'il était possible d'y répandre; il apporte une importante contribution à notre connaissance de l'histoire du latin vulgaire en Gaule, et il fournit un document de grande valeur à ce qu'on peut appeler la philosophie de cette histoire. Une fois de plus se trouve mise en pleine évidence, et par la seule force des faits, la vérité de la théorie d'après laquelle il n'existe pas, du moins en gallo-roman, de dialectes proprement dits, tandis que l'évolution du latin vulgaire présente d'innombrables faits phonétiques ou morphologiques dont chacun a son expansion régionale propre et ne suppose qu'exceptionnellement la concomitance constante d'un

autre ou de plusieurs autres. L'*Étude sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* peut être présentée comme un modèle aux travailleurs qui entreprendront de dresser la carte linguistique de notre pays d'après la méthode historique. Elle méritait, à coup sûr, l'accueil extrêmement favorable que lui a fait la Faculté des lettres de Grenoble, qui avait eu l'excellente pensée de demander, pour la juger, le concours du savant professeur de philologie romane à Paris, M. Antoine Thomas.»

M. Renan offre, de la part des auteurs :

1° *Les sources du Pentateuque*, par M. Alexandre Westphal, t. II, *Le problème historique* (Paris, 1892, in-8°);

2° L'*Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse, jusqu'à la première croisade*, par M. Rubens Duval, ouvrage dont le manuscrit a été couronné par l'Académie (Paris, 1892, in-8°).

M. Delisle offre le tome VI du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, par M. Henry Martin (Paris, 1892, in-8°).

SÉANCE DU 29 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Gustave Humbert, sénateur, premier président de la Cour des Comptes, le tome IX du *Manuel des antiquités romaines* de Mommsen et Marquardt, traduit en français sous la direction de ce savant magistrat. Les volumes précédents ont été, en leur temps, offerts à l'Académie. Celui-ci contient l'*Organisation de l'Empire romain*, par J. Marquardt, traduite par MM. Paul-Louis Lucas et André Weiss (Paris, 1892, gr. in-8°).

M. Wallon rend hommage au zèle de M. Humbert, qui sait, au milieu des soins que réclament ses hautes fonctions, trouver du temps pour la poursuite de cette œuvre scientifique.

Le Secrétaire perpétuel signale aussi, parmi les ouvrages adressés à l'Académie, une fort belle publication, intitulée : *Antiquités mexicaines*, publiées par M. Henri de Saussure, 1er fascicule : *Le manuscrit du cacique* (Genève, 1891, in-4° oblong).

Sont encore offerts :

Sur quelques inscriptions du temps d'Amenemhait Ier au Ouady Hammamât, par M. G. Maspero, membre de l'Institut (Leide, 1891, in-8°, extrait des *Actes du 8e congrès international des orientalistes, tenu en 1889 à Stockholm et à Christiania*);

Notes au jour le jour, IV, par le même (in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*);

Sur l'Ennéade, bulletin critique de la religion égyptienne, par le même (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*);

Amulettes byzantins anciens destinés à combattre les maléfices et les maladies, par M. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°);

Phoenix seu nuntius latinus internationalis linguae latinae ad usus hodiernos adhibendae sicut documentum editus, fasc. 4, avril 1892 (Londres, in-4°);

Catalogus codicum manuscriptorum praeter graecos et orientales in bibliotheca Angelica olim coenobii sancti Augustini de Urbe, publié par H. Narducci (spécimen) [Rome, 1892, in-4°].

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions, année 1891 (Bone, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1892, 5e fascicule (Paris, gr. in-8°);

Archiv für oesterreichische Geschichte, t. LXXVI, 1re et 2e partie, et LXXVII, 1re partie (Vienne, 1890-1891, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, novembre 1891 (Rome, in-4°);

Bollettino delle opere moderne straniere, vol. VI, table; vol. VII, n° 14 (Rome, 1892, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 148-151 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1891, nos 2, 3 (Amiens, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, février-mars 1892 (Cracovie, in-8°);

Bullettino d'archeologia cristiana, 5e série, 2e année, n° 1 (Rome, 1891, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, 12e année, fasc. I-II (Paris et Rome, 1892, in-8°);

Fontes rerum Austriacarum, 2e section, t. XLV (Vienne, 1891, in-8°);

Journal asiatique, n° 1, janvier-février 1892 (Paris, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. III (Toulouse, 1891, in-8°);

Mémoire de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. V, année 1891 (Angers, 1892, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIV, 4e et 5e parties (Londres, 1892, in-8°);

Revue africaine, n° 203 (1891, in-8°);

Revue archéologique, janvier-février 1892 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 53-54 (Paris, 1892, in-8°);

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. IX (Paris, 1891, in-8°);

Revue des études juives, n° 46 (Paris, 1891, in-8°);

Revue des Pyrénées, t. III, 4e trimestre (Toulouse, 1891, in-8°);

Revue des questions historiques, 102e livraison (Paris, 1892, in-8°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, t. CXXII, CXXIII (Vienne, 1890-1891, in-8°);

Società reale di Napoli. Rendiconto, etc., nouvelle série, 5e année (Naples, 1891, in-8°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, juillet-décembre 1891, et *Annuaire* pour 1892 (Paris, in-8°);

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 160e livraison (Saint-Omer, 1892, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 14e année, n° 2 (Agram, 1892, in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 10e année, 4e fascicule (Trèves, 1891, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 6 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie :

1° De la part de M. le Directeur de l'École française d'Athènes, les mémoires suivants :

La civilisation primitive de la Crète, d'après les monuments, par M. Joubin;

Le temple d'Hécate à Lagina, par M. Chamonard;

Catalogue des vases peints de la Société archéologique, par M. L. Couve;

Catalogue des bronzes de la Société archéologique, par M. de Ridder;

Et enfin la copie d'un rapport de M. Homolle sur ces mémoires et sur l'ensemble des travaux des membres de l'École d'Athènes pendant le premier semestre de l'année scolaire 1891-1892;

2° De la part de M. le Directeur de l'École française de Rome, un mémoire de M. Courbaud, intitulé : *Y a-t-il eu à Rome, en sculpture, un art proprement romain? Sculpture d'histoire et sculpture du portrait;*

3° Un nouveau rapport de M. Dutreuil de Rhins, daté de Khotan, 14 janvier, sur sa mission dans la haute Asie.

Ces divers documents sont renvoyés aux commissions compétentes.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la commission du prix Gobert sur le concours de cette année.

La séance étant redevenue publique, le Vice-Président annonce que l'Académie a accepté provisoirement le legs qui lui a été fait par Mme de Chénier, pour la fondation d'un prix en faveur d'une méthode destinée à l'enseignement du grec.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonce la découverte d'une borne milliaire du règne des empereurs Constance Chlore et Galère (305-306), trouvée à Chemtou (Tunisie) par M. Jules Toutain [1].

M. Senart donne connaissance à l'Académie de trois nouvelles inscriptions de Piyadasi-Açoka récemment découvertes dans le nord du Mysore par M. Lewis Rice. Elles représentent une version nouvelle et plus étendue d'un édit déjà connu par les inscriptions de Sahasarâm et de Rûpnâsh. M. Senart en donne une traduction et insiste sur les cas nombreux où elles permettent de compléter, de préciser ou d'assurer les traductions antérieures. Il insiste surtout sur le grand intérêt historique que présente cette découverte, et sur les modifications qu'elle ne pourra manquer d'introduire dans des vues généralement reçues. Elle atteste en effet la diffusion de la civilisation aryenne au centre même du Dekhan méridional, à une époque de beaucoup antérieure à tout ce qu'il était permis d'admettre jusqu'ici. Cette trouvaille autorise d'ailleurs l'espoir de beaucoup d'autres découvertes qui viendront la compléter.

M. Delisle dépose sur le bureau :

1° Cinq lettres de Descartes au P. Mersenne;

2° Un fragment de deux pages écrit de la main de Descartes,

[1] Voir aux Communications, n° XXII (p. 169-170).

sur la façon dont quelques parties du sang sont portées dans l'estomac et les intestins;

3° Une lettre de Joseph Scaliger à Sainte-Marthe, en date du 9 mars 1608.

Ces sept pièces ont été remises, pour être restituées à la Bibliothèque de l'Institut, par M. Cuisinier, ingénieur, héritier de M. Dubrunfaut.

M. Siméon Luce achève la seconde lecture de son mémoire sur *Jeanne Paynel et le château de Chantilly*.

SÉANCE DU 13 MAI.

M. Daumet, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École française d'Athènes ou de celle de Rome à qui devra être décernée la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

La Commission des Écoles d'Athènes et de Rome présentera un candidat dans la prochaine séance.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de nouveaux détails sur les fouilles de M. Chedanne dans le Panthéon d'Agrippa à Rome. Par la même lettre, M. Geffroy annonce l'ouverture au Vatican de deux nouvelles salles dans les locaux occupés par les archives [1].

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission des travaux littéraires, en remplacement de M. Maury, décédé.

M. Edmond Le Blant est élu.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que la commission du prix Gobert propose pour le premier prix M. le marquis G. du Fresne de Beaucourt, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de Charles VII*, tome VI et dernier, et pour le

[1] Voir aux Communications, n° XXIII (p. 171-172).

second prix M. Ferdinand Lot, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les derniers Carolingiens; Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine* (945-991).

Il est procédé au scrutin pour le premier prix.

Il y a 33 votants. Majorité 17.

M. du Fresne de Beaucourt obtient 30 suffrages, contre 3 donnés à M. Lot.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. du Fresne de Beaucourt.

Il est procédé au scrutin pour le second prix.

Il y a 32 votants. Majorité 17.

M. Lot obtient 30 suffrages. Il y a 2 bulletins blancs non marqués.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Ferdinand Lot.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur les noms anciens de la Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne, dit-il, a eu originairement deux noms : *Albio* et *Qrtanis*. De ce second nom dérive l'adjectif *Qrtanicos*, en irlandais *Cruithnech*, nom des Pictes, maîtres de la Grande-Bretagne au temps de Pythéas. Cet adjectif, prononcé *Pretanicos* en gaulois, a été employé avec cette prononciation par Pythéas, qui, l'accordant avec le substantif féminin νῆσος, l'a introduit dans la géographie grecque en désignant par le singulier, Πρετανικὴ νῆσος, la Grande-Bretagne; par le pluriel, Πρετανικαὶ νῆσοι, les îles Britanniques.

Un siècle au moins après Pythéas, les *Brittani*, groupe de peuples gaulois du rameau belge, firent sur les Pictes la conquête de la plus grande partie de la Grande-Bretagne. Une conséquence de cet événement fut que les géographes grecs amalgamèrent le nom des *Brittani* avec celui de l'île Prétanique; de là chez eux les orthographes défectueuses : Πρεττανοί, avec Π initial et ε médial, pour *Brittani*, par *B* initial et *i* médial; Βρεττανικὴ, Βρεττανικαί, avec B initial et double τ, pour Πρετανικὴ et Πρετανικαί, avec Π initial et τ simple.

M. Heuzey rappelle qu'il a étudié précédemment, devant

l'Académie, l'authenticité de toute une série de sculptures découvertes en Espagne, dans la région au delà de Murcie, en un lieu nommé *la Colline des Saints*. Tout en admettant que des falsifications avaient pu se glisser dans la collection, il y avait reconnu les restes d'un art gréco-phénicien, qui s'était naturalisé parmi les anciennes populations de l'Ibérie. Il ajoutait qu'une enquête sur place était nécessaire pour élucider complètement la question.

Son appel a été entendu, et l'enquête a été poursuivie avec beaucoup d'habileté et de dévouement à la science, par un archéologue français, M. Arthur Engel, déjà chargé d'une mission en Espagne.

Grâce à M. Engel, l'Académie peut examiner, non plus seulement des moulages, mais quelques fragments originaux, trouvés directement dans les fouilles. Des têtes, des tronçons de statues, très mutilés sans doute et d'un travail plus rustique que celui même de la sculpture chypriote, mais d'un caractère local bien accusé, donnent de curieux détails sur les modes bizarres des anciens habitants, particulièrement des femmes. Ce qui augmente l'intérêt de ces spécimens, c'est qu'ils n'ont pas été tous exhumés sur le terrain des premières fouilles, mais aussi sur d'autres points de la région, assez distants les uns des autres, comme Montealegre et Albacete. Dans cette dernière ville, M. Engel signale un curieux taureau à face humaine, dans la représentation duquel M. Heuzey montre divers détails de technique, rappelant les monuments de la Chaldée et de la Perse.

Le développement des découvertes sur plusieurs points fait augurer que les gisements de cette ancienne sculpture s'étendent encore au delà de la région jusqu'ici explorée. M. Heuzey est plus que jamais convaincu que c'est de ce côté que les archéologues curieux de retrouver l'antiquité ibérique doivent porter leurs recherches; s'ils savent contrôler sévèrement les découvertes nouvelles, ils trouveront là une source d'informations sur la demi-civilisation qui a précédé en Espagne la colonisation romaine.

SÉANCE DU 20 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de M. le Directeur de l'École française de Rome, les mémoires suivants :

Niccolò Perotti, archevêque de Siponto, par M. Léon Dorez;

Les lieux saints de Rome, d'Alaric à Totila (410-560), par M. Jean Guiraud.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, par une lettre qu'il adresse au Président, sollicite une subvention sur les fonds du legs Piot en faveur de M. Toutain, membre de cette école, pour lui permettre de continuer des fouilles commencées à Chemtou (Tunisie).

La lettre de M. Geffroy a été communiquée à la Commission du legs Piot, qui fera, aujourd'hui même, son rapport en comité secret.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Vice-Président fait connaître, ainsi qu'il suit, les conclusions des rapports des commissions du legs Garnier et de la fondation Piot :

Une seconde annuité des arrérages du legs Garnier est attribuée à M. Dutreuil de Rhins, pour la continuation de sa mission dans la haute Asie;

Une somme de 1,000 francs, prise sur les arrérages du legs Piot, est allouée à M. Toutain, membre de l'École française de Rome, pour ses fouilles à Chemtou (Tunisie).

Sur le rapport qui lui est fait, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, par M. Georges Perrot, l'Académie désigne à la Société centrale des architectes, pour la médaille qu'elle donne à un membre des Écoles d'Athènes ou de Rome, M. Jamot, ancien membre de l'École française d'Athènes, aujourd'hui attaché au Musée du Louvre (département

des antiquités orientales et de la céramique antique). M. Jamot a fait en Béotie, sur le territoire de Thespies, dans la vallée des Muses et sur l'emplacement même de la ville, en 1889, 1890 et 1891, trois campagnes de fouilles qui ont amené la découverte de plusieurs édifices intéressants, dont plusieurs temples, parmi lesquels celui des Muses, un théâtre et une stoa ionique, de nombreux morceaux de sculpture, en bronze et en marbre, et de plus de deux cents inscriptions, sans compter les funéraires. Un bras de bronze devait appartenir à une statue d'homme, un peu plus grande que nature, qui, si elle était complète, compterait parmi les plus beaux monuments de la sculpture en métal que nous ayons conservés de l'antiquité; on s'est demandé, en rapprochant ce bras de quelques autres débris retrouvés en même temps, s'il n'aurait pas appartenu à un groupe de Lysippe que nous savons avoir existé à Thespies. En tout cas, c'est un des fragments les plus précieux que possède aujourd'hui le Musée central d'Athènes.

Le R. P. C. Tondini de Quarenghi, barnabite, fait une communication sur *la question de la Pâque dans la réforme du calendrier russe* [1].

M. Lecoy de la Marche continue et termine la lecture de son mémoire sur l'enlumineur arrêté et interrogé par Tristan l'Ermite. Cet obscur artiste, soupçonné d'être un espion du duc de Guyenne, à raison des voyages qu'il avait faits dans cette province pour l'exercice de sa profession, fut mis à la question et soumis à trois interrogatoires successifs par le terrible prévôt en personne. Après avoir donné sur les fonctions de Tristan des détails nouveaux, M. Lecoy de la Marche fait l'analyse de ces interrogatoires, pièces d'une nature très rare pour l'époque et fort curieuses par elles-mêmes. Il y relève des indications sur la vie et le métier des enlumineurs populaires, qui, à l'instar des grands artistes du temps, avaient des ateliers et des élèves, voyageaient de ville en ville et allaient travailler ou étudier dans les grands centres artistiques, à Paris, en Flandre, en Italie. Celui dont il s'agit, nommé

(1) Voir aux Communications, n° XXIV (p. 179-184).

Jean Gillemer, colportait, avec des livres d'heures, une collection de recettes de charlatan pour guérir différents maux. Le dépouillement des petits papiers saisis sur lui montre qu'il était aussi superstitieux que zélé pour son art.

M. Viollet demande si M. Lecoy de La Marche a eu l'occasion d'examiner un manuscrit ayant appartenu au duc de Guyenne et dont les miniatures ou sont restées inachevées ou n'ont pas été faites. Ce manuscrit, qu'a signalé M. Vallet de Viriville, aurait-il été interrompu par suite de l'arrestation de Gillemer? On s'est déjà posé cette question.

M. Salomon Reinach lit une note sur l'*étain celtique.*

Il pense que le nom des îles Cassitérides, d'où les Phéniciens tiraient l'étain, ne doit pas être expliqué par celui de *κασσίτερος*, que les Grecs donnaient à cette substance et qu'on retrouve en sanscrit et en arabe. Remarquant que divers noms de métaux, tels que *cuivre*, *bronze*, *silber* («argent» en allemand), *kalay* («étain» en turc), ont été empruntés par divers peuples aux régions d'où provenaient ces métaux (Cypre, Brundisium, Alybé, Kalah), il suppose que le mot *κασσίτερος* vient du nom des Cassitérides et que ce dernier, d'origine celtique, signifierait «très lointain». Le premier terme, *cassi*, se retrouve dans de nombreux noms celtiques comme *Cassivellaunos*, *Cassitalus*, les dieux *Casses*, le peuple des *Cassi.* Les îles Britanniques, identiques aux Cassitérides des Phéniciens, étaient appelées «les îles très lointaines» par les Druides qui renseignèrent l'historien grec Timagène. Le mot *κασσίτερος* se rencontrant déjà dans Homère, il s'ensuivrait que la Gaule occidentale avait une population celtique dès le VIIIe ou le IXe siècle avant notre ère, conclusion en désaccord avec les opinions généralement reçues au sujet de l'occupation de la Gaule par les Celtes.

M. Menant fait remarquer que l'étain était connu par la composition du bronze, chez les Égyptiens et les Assyro-Chaldéens, longtemps avant l'époque des grandes migrations des Phéniciens dans la Méditerranée. Dès lors, on est fondé à croire que ce n'est pas exclusivement des îles Cassitérides et par l'intermédiaire des Phéniciens que les peuples des pays du nord de l'Afrique et de

l'Asie occidentale se sont approvisionnés de l'étain nécessaire pour la fabrication de leur bronze.

SÉANCE DU 27 MAI.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, remercie par lettre l'Académie de la décision qu'elle a prise, à la dernière séance, en faveur de M. Jules Toutain, membre de l'École française de Rome, chargé d'une mission archéologique à Chemtou (Tunisie).

M. Geffroy adresse en même temps au Président de l'Académie diverses nouvelles archéologiques[1].

Est adressé au concours de numismatique (Allier de Haute-Roche) de 1893 :

Syracusan « medallions » and their engravers in the light of recent finds, par M. Arthur-J. Evans (Londres, 1892, in-8°).

M. Le Blant communique à l'Académie, au nom de M. Maxwell Sommerville, de Philadelphie, un large bracelet de bronze trouvé près de Jérusalem, et portant sur une seule ligne l'inscription suivante : ЄIC ΘЄOC CѠCON ΦΥΛΑΞΟΝ ΤΗΝ ΔΟΥΛΗΝ COY CЄYHPINAN. En tête de cette légende est un lion courant à gauche; à la fin un serpent rampant vers la droite.

A l'extrémité gauche du bracelet est soudée une petite plaque ronde sur laquelle est gravé un sujet qui se retrouve plusieurs fois dans la série d'amulettes que vient de publier M. Schlumberger dans la *Revue des études grecques* (janvier 1892) : un personnage nimbé, sur un cheval au galop, perce de sa lance une femme étendue à terre et qui est, selon toute apparence, la figuration d'un démon.

Cette représentation, fort effacée, ne se comprendrait pas si l'on n'avait comme point de comparaison les amulettes dont il a été question plus haut. Ce sont aussi ces amulettes qui permettent de retrouver dans ces quelques lettres fort mutilées qui entourent

(1) Voir aux Communications, n° XXV (p. 185-187).

le cavalier : ЄIC ΘЄΟ. . . ΚΑΚΑ la formule : ЄIC ΘЄΟC ΝΙΚΟΝ ΤΑ ΚΑΚΑ.

M. Maxwell Sommerville tient de M. le Consul des États-Unis à Jérusalem le bracelet qui fait l'objet de cette communication.

M. Croiset, au nom de la commission du prix Bordin, fait le rapport suivant :

« Le sujet mis au concours de cette année était ainsi conçu : *Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.*

« La Commission avait à examiner trois mémoires.

« Elle décerne le prix au mémoire inscrit sous le n° 3, et qui porte la devise suivante : *Amat victoria curam.* »

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté joint à ce mémoire. Il y lit le nom de M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Le nom de M. Lafaye sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Le Blant annonce en ces termes un mémoire qu'il compte lire prochainement à l'Académie :

« Si l'Académie veut bien m'y autoriser, j'aurai l'honneur de lui soumettre prochainement un court mémoire intitulé : *Notes sur quelques anciens talismans de bataille.*

« Ce sujet, dont personne ne me semble s'être encore occupé, m'a mis en présence de documents qui remontent au VIe siècle de notre ère. J'ai étudié notamment une légende inscrite sur les monnaies d'or d'Édouard III et qui a été l'objet des interprétations les plus diverses. J'ai recherché en même temps si, en dehors des textes que j'ai pu réunir, les monuments ne nous révéleraient pas l'usage fait dans l'antiquité même d'amulettes par la vertu desquelles les guerriers espéraient sortir de la mêlée vainqueurs et sans blessures. Je m'estimerais heureux que ce court programme pût m'attirer, de la part de mes confrères, des observations et des conseils dont je serais fort reconnaissant. »

M. Heuzey ajoute quelques observations à celles qu'il a présentées dernièrement sur la sculpture gréco-punique en Espagne. Il s'élève surtout contre l'opinion qui voudrait attribuer ces statues

à l'époque visigothique, vers le VII[e] siècle de notre ère. On a cru trouver des preuves en faveur de cette hypothèse dans les livres d'Isidore de Séville. M. Heuzey expose que cette partie des *Origines* ou des *Étymologies* du savant évêque d'Hispalis n'est pas du tout une description des usages et des modes de son temps : c'est une compilation à l'usage des écoles, une sorte de lexique, de manuel encyclopédique de l'antiquité classique et surtout latine, dont les éléments, de troisième main, sont puisés dans les grammairiens, dans les commentateurs, dans les écrivains ecclésiastiques de l'âge précédent. Les allusions à l'époque contemporaine y sont très rares, et l'ensemble de ces renseignements n'a pas plus de rapport avec les usages de la période visigothique qu'ils n'en ont avec la période beaucoup plus reculée où les influences grecques et phéniciennes se combinaient en Espagne pour y créer une sculpture d'un style particulier. Nulle autre ne peut nous donner une idée plus approchante de ce que pouvait être le vrai costume carthaginois, vers l'époque dont un roman célèbre a tenté la résurrection.

Au cours de ces observations, M. Heuzey insiste particulièrement sur le mot *mitra*, qui ne désignait pas du tout chez les anciens une coiffure élevée, mais une écharpe, une sorte de turban qui ceignait la tête. La coiffure haute et rigide était la tiare; c'est par une déformation très tardive que l'écharpe orientale est devenue le haut bonnet épiscopal, dont les fanons pendants trahissent encore l'origine.

M. l'abbé Duchesne signale, à ce propos, un passage de saint Optat de Milève, où le terme de *mitella* est employé pour désigner la coiffure caractéristique des vierges chrétiennes, laquelle ne pouvait être autre chose qu'une modification ou adaptation du voile virginal.

Il ajoute, à propos d'une remarque faite en passant par M. Heuzey, que l'histoire des deux coiffures ecclésiastiques appelées tiare et mitre ne paraît pas autoriser un rapprochement étroit avec la hiérarchie de ces insignes dans l'usage des cours orientales. La tiare semble bien être une coiffure grecque; c'est la même chose que le *camilavki* plus ou moins orné que portent en Orient tous

les membres du clergé. La mitre, dont l'origine est obscure, n'a jamais été en Occident un insigne spécialement réservé aux évêques. Ce n'est pas à Rome qu'il apparaît d'abord; il semble y avoir été importé de France et d'Espagne. Le pape se sert actuellement de la tiare et de la mitre; de la tiare, comme autrefois, dans les processions et autres cérémonies extérieures; de la mitre, pendant la messe et autres offices célébrés à l'intérieur de l'église.

M. de Mély communique à l'Académie les remarques qu'il a faites sur le traité des Fleuves faussement attribué à Plutarque, dont on n'a pu jusqu'à présent préciser la date.

M. de Mély, après avoir expliqué que, par sa composition hermétique, le traité paraît se rattacher à l'École d'Alexandrie, en extrait un lapidaire où certaines pierres gravées sont regardées comme un produit de la nature; une telle idée n'a pu naître qu'après la disparition totale de la glyptique, c'est-à-dire après le IIIe siècle. D'un autre côté, l'énumération complète du Panthéon païen, des punitions qui ont atteint ceux qui avaient méprisé les dieux, doit porter à croire que l'ouvrage a été composé à un moment où l'École d'Alexandrie luttait contre le christianisme; ce ne peut être après le Ve siècle. Entre ces deux dates extrêmes, c'est au moment du règne de Julien qu'eut lieu la plus forte réaction. M. de Mély croit pouvoir placer à ce moment la composition du traité des Fleuves.

M. Théodore Reinach fait une communication sur la date de la naissance d'Hypéride, le célèbre orateur athénien, dont on a retrouvé récemment de si notables fragments. Cette date était inconnue jusqu'à présent et l'on discutait pour savoir si Hypéride était l'aîné ou le puîné de Démosthène. M. Th. Reinach, par le rapprochement d'un texte de la *République athénienne* d'Aristote et d'une inscription attique anciennement connue, montre qu'Hypéride exerça les fonctions d'arbitre public en 330 avant notre ère, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il était donc né en 389, six ans avant Démosthène.

SÉANCE DU 3 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire de géographie historique de la France, vacante au Collège de France.

Il adresse en même temps à l'Académie l'extrait du procès-verdal de la séance dans laquelle l'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté, en première ligne, M. Longnon, et, en seconde ligne, M. Auguste Molinier.

L'Académie procédera aux présentations dans sa prochaine séance.

M. l'abbé Duchesne donne lecture du rapport suivant :

«J'ai l'honneur de faire connaître à l'Académie, au nom de la Commission chargée de juger le concours Delalande-Guérineau, les résultats de ce concours. Deux mémoires ont été soumis à notre appréciation. La Commission a cru devoir décerner le prix à l'ouvrage de M. Pierre Batiffol, intitulé : *L'abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane.* Dans sa décision, sans se dissimuler certains défauts de composition et de rédaction, elle a cru devoir prendre en considération l'importance des renseignements donnés par l'auteur sur la provenance d'une partie des manuscrits grecs du Vatican.»

M. Héron de Villefosse a la parole pour un rapport :

«Dans la séance de ce jour, la Commission du prix Fould a pris la décision suivante :

«1° Un prix d'une valeur de 4,000 francs est accordé à M. Eugène Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts, pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, et pour l'ensemble de ses travaux antérieurs;

«2° Un second prix d'une valeur de 1,000 francs est accordé à M. Louis Gonse, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'architecture gothique.*»

Le Président donne acte à chacune de ces deux commissions des conclusions de leur rapport.

M. Edmond Le Blant donne lecture de son mémoire intitulé : *Notes sur quelques anciens talismans de bataille.*

Au sujet de cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Siméon Luce, Gaston Paris et l'abbé Duchesne.

M. de Mély termine sa communication sur le traité des Fleuves, faussement attribué à Plutarque, et sur le lapidaire qui s'y trouve contenu.

M. Fabia, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, lit un mémoire sur cette question : *Pline l'Ancien a-t-il assisté au siège de Jérusalem par Titus?*

D'une inscription d'Arados, restituée et commentée par M. Mommsen, il résulterait, entre autres renseignements sur le *cursus* de Pline, qu'il a été *ἀντεπίτροπος* de Tibérius Alexander, chef d'état-major de Titus. M. Fabia combat les objections faites par M. Hirschfeld contre la restitution de M. Mommsen. Il montre que ni le texte de Josèphe sur le conseil de guerre de Titus, ni les *Lettres* de Pline le Jeune, ni l'*Histoire naturelle* ne contiennent rien qui soit incompatible avec l'opinion de l'illustre épigraphiste.

SÉANCE DU 10 JUIN.

Notre confrère M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, adresse au Président la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Les fêtes que mes amis ont organisées pour célébrer le 70e anniversaire de ma naissance ont été noblement rehaussées par la présence de deux illustres représentants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ma reconnaissance est très vive envers l'Institut de France, qui, m'ayant tant distingué et encouragé dès mes jeunes années, a voulu me combler d'honneur au moment de l'*initium senectutis.* J'ai apprécié d'une manière spéciale la délicatesse du choix des deux savants qui ont été chargés de représenter l'Académie. L'un, mon ami intime depuis la jeunesse, à tant d'autres mérites scientifiques, joint celui qu'il nous a fourni, par ses découvertes inattendues, des monuments admirablement conservés d'architecture chrétienne des premiers siècles après la

paix chrétienne, dans la Syrie centrale. L'autre, malgré la distance d'âge qui nous sépare, confrère aimé et assidu collaborateur, a acquis, depuis les débuts de sa carrière scientifique, une renommée si brillante et une autorité si universellement reconnue, que je devrais être fier de la modestie avec laquelle il voudrait attribuer à mes écrits quelque part dans la préparation à ses éclatants succès, si je ne savais combien cela est peu conforme à la vérité.

Veuillez donc, Monsieur le Président, témoigner à vos honorables collègues mes sentiments de reconnaissance affectueuse pour leur inépuisable bonté envers moi, couronnée par l'honneur dont ils viennent de me combler. En même temps, veuillez agréer l'hommage de ma gratitude et de mon attachement personnel très respectueux et dévoué.

J.-B. de Rossi.

Rome, 20 mai 1892.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de géographie historique de la France, vacante au Collège de France.

M. Longnon est présenté en première ligne, par l'unanimité de 27 votants.

M. Auguste Molinier est présenté en seconde ligne, par 20 suffrages. Il y a 3 bulletins blancs.

M. Léon Gautier donne lecture du rapport suivant :

«La Commission du prix de La Grange (fondé pour encourager la publication de poèmes en vieux français) a décerné le prix à M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, pour ses deux volumes intitulés : *Le Roman de Thèbes*, publiés pour la Société des anciens textes français.»

M. Paul Meyer fait un rapport au nom de la Commission chargée de juger le concours ouvert pour le prix ordinaire, sur cette question : «Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre, qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis*.» Un seul mémoire a été déposé; la Commission lui décerne le prix.

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui contient le nom de l'auteur. Le lauréat est M. Charles-Victor Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

Les noms de MM. Constans et Ch.-V. Langlois seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie.

M. le comte de Charencey fait une lecture sur la chronologie ancienne du Mexique.

Il distingue deux courants civilisateurs dans ce pays: l'un venu par mer de l'Est à une époque qui doit correspondre à la deuxième moitié du Ier siècle de notre ère; l'autre parti du Nord-Ouest et d'origine mexicaine proprement dite. Celui-ci, dont la présence en Californie doit être reportée à peu près à la même époque, ne paraît avoir pénétré dans les régions du Sud que vers la moitié du IIe siècle de notre ère au plus tôt.

M. Ch.-Ém. Ruelle lit une communication de M. Carl Wessely, docteur de l'Université de Vienne, sur un fragment de l'Oreste d'Euripide, avec notation musicale.

Ce fragment, écrit sur papyrus au Ier siècle de notre ère, donne à l'auteur l'occasion de présenter des vues nouvelles sur l'usage pratique de l'art musical et de la métrique dans l'antiquité grecque.

M. Wessely communique en outre une inscription grecque trouvée à Aïdin (Tarse), où le texte est pareillement accompagné d'une notation musicale dont le déchiffrement est donné ici pour la première fois.

A propos d'un passage de cette lecture, M. Weil remarque que les mots de l'antistrophe, *κατολοφύρομαι κατολοφύρομαι*, semblent devoir correspondre à ceux-ci, *καθικετεύομαι καθικετεύομαι*, qui se lisent dans la strophe, mais non à la place correspondante. Kirchhoff et M. Weil ont cru devoir établir ou rétablir la symétrie en transposant les mots de l'antistrophe. Le papyrus insère ces mots à une autre place, où l'on est étonné de les voir figurer. Malheureusement le papyrus ne donne pas la strophe.

M. de Maulde La Clavière fait une communication sur *les diverses espèces d'ambassades au moyen âge.*

L'auteur passe en revue d'abord les appellations usitées. La

chancellerie romaine divise ses envoyés en légats et en nonces, selon l'étendue des pouvoirs. Les autres chancelleries n'ont pas de classification analogue; elles se servent de termes de droit commun (messager, orateur, procureur, envoyé, mandataire, etc.), et l'étendue des pouvoirs résulte de l'accumulation des épithètes, suivant le style notarial, dont la trace est demeurée dans le titre d'« envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ». Cependant le terme d'ambassadeur prévaut.

Les ambassades se subdivisent en spéciales (ou temporaires) et en résidentes (ou permanentes).

Une opinion universellement admise ne fait remonter qu'au xvie siècle les ambassades permanentes. C'est une erreur. Le moyen âge a connu les ambassades permanentes et elles sont au xve siècle de l'usage le plus courant. Ce qui est vrai, c'est que la France n'envoyait guère de résidents, mais elle en recevait sans cesse. Le résident, du reste, n'a qu'un rôle d'observation, et à ce titre il est assez mal vu. Il ne peut rien décider sans pouvoirs spéciaux. La fonction est difficile, effacée et peu recherchée.

SÉANCE DU 17 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance à l'Académie d'un extrait du testament olographe de M. Maury, en date du 10 novembre 1884, contenant un legs ainsi conçu :

« Je lègue mes mémoires manuscrits en cinq volumes in-folio et mes lettres autographes à la bibliothèque de l'Institut de France, à la condition que ces mémoires ne seront publiés qu'après avoir été revus et corrigés pour le style par celui qui se chargerait bénévolement de cette publication. »

M. de Maulde La Clavière informe par lettre l'Académie que le Comité des travaux historiques et scientifiques a été saisi, sur sa demande, d'un projet de publication des Ordonnances des rois de France, avant 1515, relatives à l'étranger.

MM. de Barthélemy et Croiset sont élus membres de la Commission de vérification des comptes de l'Académie pour 1891.

M. Hamy annonce que M. J. Martin, conservateur du Musée-

Bibliothèque de la ville de Tournus, a découvert dans ces derniers temps à Farges-lez-Mâcon, à Dulphey et à Tournus des cimetières burgondes où se sont rencontrés divers objets intéressants.

M. Hamy présente à l'Académie des aquarelles soigneusement exécutées, représentant ces objets. On y voit notamment des armes et outils en fer, couteaux, scramasaxes, etc., remarquables à la fois par leur taille et par leur bonne conservation, et de grandes et belles boucles de ceinturons habilement plaquées en argent sur fer. Ce qui est surtout remarquable, c'est la présence, au milieu d'un matériel funéraire parfaitement caractérisé comme mérovingien, d'objets assez nombreux, vases de terre et autres, semblables ou peu s'en faut à ceux que l'on trouve habituellement dans les sépultures de l'époque romaine en Gaule. M. Béquet avait été jusqu'ici à peu près seul à signaler dans les environs de Namur de telles transitions entre le romain et le franc, si nettement distincts presque toujours par leur céramique comme par leurs autres industries essentielles. Il est intéressant de constater quelque chose de fort semblable dans les tombes burgondes de la Mort-Pierre de Dulphey.

L'un des sujets inhumés dans ce dernier cimetière avait une sorte de trousse composée d'un briquet de fer avec sa pierre à feu, d'un couteau et de diverses pièces à anneaux d'un usage difficile à reconnaître. Deux bagues de bronze portent l'*s* barré, abréviation du mot *signum*.

M. le comte de Lasteyrie rend compte à l'Académie des résultats du concours des antiquités de la France :

« La Commission décerne les trois médailles réglementaires aux auteurs suivants :

« 1re médaille. — M. Brutails, pour son *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge.*

« 2e médaille. — M. Coyecque : *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge.*

« 3e médaille. — M. Ernest Langlois : *Origines et sources du Roman de la Rose.*

« La Commission, considérant la force du concours, a été d'avis de demander à M. le Ministre l'autorisation de disposer d'une

quatrième médaille en faveur de M. Löseth : *Le roman de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise.*

« Les mentions honorables ont été distribuées ainsi qu'il suit :

« 1re mention. — M. Virey : *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon.*

« 2e mention. — M. Ed. Beaudouin : *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise.*

« 3e mention. — M. A. Blanchet : *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.*

« 4e mention. — M. Jacqueton : *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier.*

« 5e mention. — Mlle Louise Guiraud : *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Le collège des Douze médecins. Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale.*

« 6e mention. — MM. Bulliot et Thiollier : *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen.*

« La Commission a décidé qu'elle exprimerait publiquement le regret que la force du concours et le petit nombre de récompenses dont elle dispose ne lui aient pas permis de donner une mention à M. Chatel, pour son édition de l'*Anonymus Cadomensis*, et à M. l'abbé Métais, pour son *Cartulaire blésois de Marmoutier.*

« Elle aurait également accordé une récompense à M. Borel pour son livre sur *Les foires de Genève*, si l'ouvrage lui avait paru rentrer davantage dans le programme du concours. »

M. Siméon Luce est désigné pour lire à la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies un extrait de son mémoire sur *Jeanne Paynel à Chantilly.*

Est adressé au concours de numismatique (Allier de Hauteroche) :

Abridged history of the copper coins of Japan, par M. Léon Van de Polder (Londres, 1891, in-8°, extrait des *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XIX, part. II).

M. le comte de Charencey continue la lecture de son mémoire sur la chronologie ancienne du Mexique.

M. de Maulde La Clavière communique une étude sur le système des *représailles internationales* usité au moyen âge, dans ses rapports avec la diplomatie.

Il expose la nature des représailles, leur procédure, la défaveur qui s'y attache à la fin du moyen âge. La diplomatie peut, en tout état de cause, intervenir, et elle intervient pour les prévenir, pour désavouer et régler amiablement les excès.

Les représailles donnent lieu, en effet, à tant d'abus, qu'on finit par les proscrire.

M. de Maulde indique les diverses formes de représailles, qui elles visent et de qui elles émanent, le rôle de la diplomatie dans leur liquidation. Il donne ensuite quelques détails sur les prises de mer et la piraterie.

M. N. Valois lit une note sur *une ambassade allemande à Paris en 1381*.

Le roi des Romains Wenceslas, qui, pendant le grand schisme d'Occident, avait pris parti pour le pape de Rome, envoya une ambassade à Charles VI pour l'exhorter à se séparer du pape d'Avignon, ajoutant que, dans le cas contraire, il se verrait obligé de dénoncer les traités conclus entre les deux maisons de Valois et de Luxembourg. Cette circonstance était jusqu'ici inconnue, bien que le récit de l'ambassade se trouve tout au long dans la chronique du *Religieux de Saint-Denis*. Mais ce chroniqueur, par une étrange confusion, dont M. Valois fournit les preuves et explique la cause, avait substitué le nom du roi de Castille à celui du roi des Romains.

SÉANCE DU 24 JUIN.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie quatre bustes en plâtre peint, trouvés dans la grande oasis d'El-Kargeh (Égypte) et envoyés au Musée du Louvre par les soins de M. Bouriant[1].

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les fouilles de M. Tou-

[1] Voir aux Communications, n° XXVI (p. 187-190).

tain à Chemtou (Tunisie) et sur diverses découvertes faites en Italie[1].

M. Foucart lit une étude sur le rôle du poète Sophocle dans le changement de constitution qui suivit le désastre des Athéniens en Sicile, en 413.

Sophocle fut élu membre du collège de dix magistrats qui furent chargés de proposer les mesures pour le salut de la république; par leurs soins, Athènes fut mise en état de continuer la lutte, qui semblait désespérée. Puis il fit partie d'un comité de trente membres qui rédigea une constitution établissant une démocratie modérée et se rapprochant de celle de Clisthène. Sophocle accepta ensuite la constitution oligarchique des Quatre-Cents, mais comme un pis-aller, et lorsque ceux-ci voulurent gouverner sans consulter l'assemblée des Cinq-Mille, il n'hésita pas à s'opposer à leur entreprise.

M. de la Borderie lit une note intitulée : *La destinée de Jeanne de Montfort.*

Cette duchesse de Bretagne, après avoir conquis une grande illustration par ses exploits dans la guerre de Blois et de Montfort, en 1342, disparaît absolument, dès l'année suivante, de la scène historique; on ne la voit plus figurer dans aucun événement, quoiqu'elle vécût encore et que Froissart semble même, à tort ou à raison, mentionner sa présence en Bretagne en 1351, 1355, 1357. Il résulte des recherches faites récemment à Londres, au Record Office, par M. Lemoine, élève de l'École des chartes, que, de 1343 à 1370, Jeanne de Montfort résida constamment en Angleterre, en divers châteaux, sous la garde d'officiers chargés par le roi d'Angleterre de lui donner leurs soins. De ces faits et de diverses circonstances qui s'y rattachent, M. de la Borderie conclut que Jeanne de Montfort, qui, en 1343, en passant de Bretagne en Angleterre, avait été victime d'une effroyable tempête, fut peu de temps après frappée d'aliénation mentale et resta dans cette triste situation jusqu'à sa mort, dont on ne connaît pas la date précise, mais qui eut lieu certainement de 1370 à 1377.

[1] Voir aux Communications, n° XXVII (p. 190-193).

M. Salomon Reinach signale, dans un ancien ouvrage, un passage resté inaperçu, qui, combiné avec la découverte récente d'une inscription, permet de fixer l'emplacement d'un sanctuaire athénien encore inconnu, dans lequel existaient encore, au commencement de ce siècle, plusieurs œuvres d'art qui ne semblent pas avoir été transportées ailleurs. M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, étudiera prochainement sur place le temple en question.

COMMUNICATIONS.

N° XXII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 6 MAI 1892.)

Rome, le 3 mai 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

M. Jules Toutain, qui dirige en ce moment une fouille de l'École française de Rome à Chemtou en Tunisie, vient de trouver au lieu dit la Zaouia Khedima, à 25 kilomètres environ de Tunis, sur la route de cette ville à Zaghouan, une borne milliaire dont l'inscription paraît être inédite et qui peut offrir un double intérêt, historique et topographique.

Étant donné le lieu où il l'a découverte, M. Toutain pense qu'elle ne peut appartenir qu'à la route transversale, signalée par la Table de Peutinger, qui allait de Thuburbo Majus à Tunis ou à Carthage, en passant par Onellana et Uthina. Ch. Tissot identifiait Onellana avec la ville moderne de Zaghouan, et croyait que cette voie transversale suivait la même direction que la piste arabe qui mène de Zaghouan à Tunis, en passant à Aïn-Safsaf et près d'Oudna (Uthina). La nouvelle pierre paraît démontrer que ce tracé n'est pas exact. Peut-être aussi Onellana n'est-il pas Zaghouan.

Voici le texte de l'inscription, que M. Toutain a copiée et estampée :

D N IMP CAES
FLAVIVS VALERIVS
CONSTANTIVS PF IN
VIC · AVG · PM · TPXIIII
COS VI PP PROCOS ET

D(omini) n(ostri) Imp(erator) Caes(ar) Flavius Valerius Constantius p(ius) f(elix) invic(tus) Aug(ustus) p(ontifex) m(aximus) t(ribunitia) p(otestate) XIIII co(n)s(ul) VI p(ater) p(atriae) proco(n)s(ul) et

Cette borne milliaire date de la très courte période pendant laquelle, Dioclétien et Maximien Hercule ayant abdiqué solennellement, Constance Chlore et Galère furent empereurs Augustes (1er mai 305-25 juillet 306).

Les deux lignes martelées contenaient le commencement du nom de l'empereur Galère.

A la première ligne, il y avait, avant le martelage : DD NN = *d(omini) n(ostri)*.

M. Toutain a en outre relevé les traces d'un système de barrages, de bassins et de citernes destiné à alimenter d'eau de pluie une petite ville romaine, dans le voisinage de laquelle ne se trouvait aucune source. Les ruines de la ville s'appellent aujourd'hui Bab-Khalled.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XXIII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 13 MAI 1892.)

Rome, le 10 mai 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

C'est à une profondeur de 2 m. 15 au-dessous du pavage actuel que M. Chedanne a trouvé des assises de tuf et l'amorce d'un pavage de beaux marbres antiques. On sait qu'en avant de l'édifice, six ou sept degrés, aujourd'hui recouverts par le sol de la place, conduisent au portique qui porte l'inscription d'Agrippa. Il fallait donc en descendre, dans l'intérieur du monument, jusqu'à une profondeur de 2 mètres. S'agit-il d'une salle souterraine, d'une piscine? A-t-on le mur de la cella d'un temple carré?

Le Tibre, à son embouchure, continue d'exercer des ravages sur la côte occupée par les ruines d'Ostie. Il va falloir de nouveaux et dispendieux travaux de fortification, spécialement aux lieux situés entre le *casone del sale* et les antiques magasins ou *horrea*.

Au Vatican, deux salles nouvelles vont s'ajouter aux locaux occupés par les archives. L'une recevra l'*archivio Borghese*, récemment acquis par Léon XIII. L'autre contiendra le vaste dépôt des *Suppliques*, faisant partie des papiers de la Daterie, dépôt qui sera ouvert à l'étude.

La salle dite *de consultation*, qui doit offrir aux travailleurs de la bibliothèque et des archives vaticanes les livres *à la main* nécessaires aux vérifications de chaque instant, est disposée

en ce moment par les soins du savant P. Ehrle. Dès le mois prochain, 25,000 volumes seront en place. La salle *de consultation* sera entièrement prête pour l'ouverture de la prochaine saison de travail.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XXIV.

LA QUESTION DE LA PÂQUE DANS LA RÉFORME DU CALENDRIER RUSSE, PAR LE R. P. C. TONDINI DE QUARENGHI.

(SÉANCE DU 20 MAI 1892.)

Depuis quelque temps on s'occupe, dans la presse russe, de la réforme du calendrier julien. Le sujet m'a paru digne de votre illustre Compagnie, et c'est pourquoi, laissant de côté ce qui, dans la question, serait plutôt du ressort d'une autre Académie, j'ose appeler votre attention sur un point qui est du domaine de l'histoire et qui, en même temps, constitue l'obstacle en apparence insurmontable qu'on fait valoir en Russie pour se refuser d'accepter à aucun prix notre calendrier. C'est la prescription du Concile de Nicée défendant de célébrer la Pâque soit avant celle des Israélites, soit conjointement avec cette dernière.

Voici d'abord un passage du Церковный Вѣстникъ (messager ecclésiastique) de février dernier, rapporté par la *Gazette de Moscou* du 10/22 du même mois et formulant, avec la plus grande clarté, l'objection capitale des Russes :

«Dans la réforme du calendrier chrétien, — ainsi s'exprime l'organe officieux de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, — on ne doit pas seulement avoir en vue le côté scientifique de la question, mais il faut envisager aussi le côté

ecclésiastique. L'Église, en adoptant le style julien, l'a adapté à ses besoins, c'est-à-dire à la commémoration des événements les plus importants de la vie du Sauveur, et elle a atteint ce but en y joignant l'exactitude mathématique. En tête du cycle annuel des fêtes chrétiennes se trouve la solennité de la Pâque, et on doit en tenir compte dans tous les calculs. Le Concile tenu à Nicée en 325 a statué à cet égard :

« 1° Que la Pâque serait invariablement célébrée *après* l'équinoxe du printemps;

« 2° Qu'elle serait célébrée le *premier* dimanche *après* la pleine lune du printemps, soit qu'elle coïncide avec le jour même de l'équinoxe, soit qu'elle arrive quelque temps après l'équinoxe. A son tour, le Concile particulier d'Antioche (341) confirma, dans son premier canon, cette disposition « sous « peine d'excommunication et d'exclusion de l'Église » et, d'accord avec le septième canon des Apôtres, défendit de célébrer la Pâque « avant l'équinoxe du printemps, ensemble avec « les Juifs ». Il en résulte évidemment que la Pâque chrétienne ne doit, en aucun cas, devancer la Pâque juive, ni coïncider avec cette dernière. »

Et le Церковный Вѣстникъ conclut en déclarant que, puisque le calendrier grégorien amène l'infraction de ces prescriptions :

« Jamais, ni sous aucun prétexte (никогда ни подъ какимъ видомъ), les Russes ne pourront accepter le calendrier grégorien. »

Telle est l'objection dans toute sa force. D'autre part, il est vrai, et j'appelle moi-même là-dessus votre attention, que, d'ici à l'an 2000, c'est-à-dire dans l'espace d'un peu plus

d'un siècle, notre Pâque *devancera* la Pâque des Israélites *seize* fois, et *coïncidera* avec elle *cinq* fois. Voici la liste de ces vingt et une infractions apparentes aux prescriptions du Concile de Nicée, rien qu'en cent huit ans; je commencerai par les seize premières.

ANNÉES.	PÂQUE CATHOLIQUE.	PÂQUE JUIVE.
1894	25 mars.	21 avril.
1902	30 mars.	22 avril.
1910	27 mars.	24 avril.
1913	23 mars.	22 avril.
1921	27 mars.	23 avril.
1929	31 mars.	25 avril.
1932	27 mars.	21 avril.
1940	24 mars.	23 avril.
1948	28 mars.	24 avril.
1951	25 mars.	21 avril.
1959	29 mars.	23 avril.
1967	26 mars.	25 avril.
1978	26 mars.	22 avril.
1986	30 mars.	24 avril.
1989	26 mars.	20 avril.
1997	30 mars.	22 avril.

Quant aux cinq années où notre Pâque coïncidera, d'ici à l'an 2000, avec celle des Israélites, elles sont les suivantes : 1903 (12 avril), 1923 (1er avril), 1927 (17 avril), 1954 (18 avril), 1981 (19 avril).

Avant de résoudre la difficulté, en apparence formidable, créée par ces données, dont chacun peut contrôler l'exactitude, je remarque en passant que, quoique nous ne possé-

dions pas le texte du décret de Nicée concernant la Pâque, la littérature ecclésiastique offre assez de documents qui appuieraient, au besoin, l'exactitude de la double prescription rapportée plus haut dans la citation du Церковный Вѣстникъ. Il me suffit de citer la lettre de l'empereur Constantin aux évêques, qu'on peut lire chez Eusèbe et Théodoret, et la lettre de saint Ambroise : *Ad Episcopos per Æmiliam constitutos.* C'est pourquoi je ne saurais mieux répondre à l'objection de la presse russe qu'en examinant si, et dans quelle mesure, ladite prescription est gardée dans la célébration de notre Pâque.

Voici d'abord la première règle : « La Pâque sera invariablement célébrée après l'équinoxe du printemps. » Venons à l'application.

L'équinoxe du printemps arrive maintenant le 20 mars. Or, d'ici à l'an 2000, notre Pâque ne tombera qu'une seule fois le 23 mars (en 1913), jamais avant; nous sommes donc assez éloignés de l'équinoxe. De plus, même en l'an 2285, où elle tombera le 22 mars, notre Pâque ne coïncidera pas avec l'équinoxe; beaucoup moins y a-t-il à craindre que jamais elle le *devance.* En voilà assez, je crois, pour la première règle; voici la seconde :

« La Pâque sera célébrée le *premier* dimanche *après* la pleine lune du printemps, soit qu'elle coïncide avec le jour même de l'équinoxe, soit qu'elle arrive quelque temps après l'équinoxe. » Passons à l'application.

Si, pour aller droit au nœud de la difficulté, nous prenons comme point de départ la Pâque des Israélites, nous n'avons pas, évidemment, à nous inquiéter de la nôtre chaque fois qu'elle tombe *après* la leur, mais uniquement de tous ces cas, relativement assez nombreux, et j'en ai cité seize d'ici à l'an 2000, où nous célébrons la Pâque *avant* les Israélites. Or, un regard au tableau de seize années dans lesquelles, d'ici à la fin du xxe siècle, notre Pâque devancera la Pâque juive,

montre que cette dernière ne tombe qu'une seule fois (en 1989) le 20 avril; toutes les autres fois elle arrive après cette date. Mais, si le 20 avril est jour de pleine lune, la pleine lune précédente ne saurait absolument arriver avant le 21 mars. Même en supposant, donc, qu'en 1989 elle tombe le jour même de l'équinoxe, notre Pâque, qui sera célébrée le 26 mars, sera, par là même, célébrée comme le prescrit le Concile de Nicée, le *premier* dimanche *après* la pleine lune du printemps. *A fortiori*, si vous me permettez cette expression, serons-nous en règle avec le Concile de Nicée, les quinze autres années, où la Pâque des Israélites tombera du 21 au 25 avril. Ce sont là des données que tous peuvent aisément contrôler.

On se demande, en présence de ces faits, comment il est possible que de graves écrivains russes puissent sérieusement nous reprocher l'infraction des règles du Concile de Nicée. Le problème est assurément intéressant, et d'autant plus intéressant que, contre l'intention nettement exprimée par les Pères de Nicée, notre Pâque non seulement coïncide parfois — et j'y reviendrai tout à l'heure — mais assez souvent devance, de fait, celle des Israélites.

En d'autres mots, c'est en nous tenant aux prescriptions du Concile de Nicée que nous violerions les prescriptions du Concile de Nicée.

Voici la clef de l'énigme. Rarement, peut-être, la nécessité de faire attention aux époques ne s'est mieux affirmée que dans le cas actuel.

En défendant la coïncidence de la Pâque chrétienne avec celle des Israélites, le Concile de Nicée n'avait en vue et ne pouvait avoir en vue que la coutume des Israélites dans la première moitié du IVe siècle, en d'autres termes, une Pâque effectivement célébrée en conformité avec les prescriptions de Moïse, le jour même de la pleine lune de nisan ou du printemps. Voilà pourquoi, en prescrivant aux chrétiens de célé-

brer la leur le dimanche qui suit la pleine lune du printemps, le Concile les mettait, par cela seul, dans l'impossibilité de jamais la célébrer le même jour que les Israélites, moins encore de devancer celle de ces derniers. Mais, outre que le calendrier israélite actuel ne peut, en aucune hypothèse, être considéré comme antérieur à l'an 364, les savants israélites sont les premiers à reconnaître, pour me servir de l'expression de l'un d'entre eux qui en a fait l'objet d'une étude approfondie, que « ni les lunaisons, ni les saisons de ce calendrier ne sont plus d'accord avec le Ciel[1] ». Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, la pleine lune de nisan, censée la pleine lune du printemps, tombait l'an dernier, 1891, le 23 avril, c'est-à-dire 34 jours après l'équinoxe.

Tous m'accorderont, je crois, qu'en ces circonstances ce serait vraiment enfreindre les prescriptions du Concile de Nicée que de vouloir déterminer notre Pâque, non pas d'après l'équinoxe, mais d'après ce que pratiquent *aujourd'hui* les Israélites. Si telle avait été la pensée des Pères de Nicée, ils ne nous auraient certainement pas parlé de l'équinoxe; cela me paraît sauter aux yeux. Et c'est pour ne pas faire attention à l'équinoxe, mais à ce qui se pratique *aujourd'hui* chez les Israélites, que l'Église russe célébrera, d'ici à l'an 2000, *trente-cinq* fois sa Pâque non pas le premier dimanche qui suit la pleine lune du printemps, mais un dimanche venant après la première lune suivante, et il lui arrivera même plusieurs fois de la célébrer plus de quarante jours après l'équinoxe. Peut-on croire que telle était la pensée du Concile de Nicée?

Je dois maintenant, avant de conclure, faire une remarque sur la coïncidence, si rare qu'elle soit, de notre Pâque avec celle des Israélites. Quatre causes différentes peuvent amener

[1] *Weder die Moledoth noch die Tekuphot mit dem Himmel übereinstimmen.* Schwarz (Dr Adolf), *Der jüdische Kalender historisch und astronomisch untersucht*, Breslau, 1872, p. 120.

cette coïncidence : l'incorrection du calendrier israélite; la règle, chez les Israélites, de ne commencer leur année ni un dimanche, ni un mercredi, ni un vendredi; le déplacement du 1er tishri et, par conséquent, du 1er et du 15 nisan quand la nouvelle lune arrive après une certaine heure; et, enfin, l'impossibilité de faire coïncider les lunaisons ecclésiastiques, déterminées par des cycles, avec les lunaisons astronomiques. Je ne m'occuperai point des trois premières causes, vu qu'elles ne nous concernent pas ici, mais je ferai une seule remarque au sujet des cycles.

Nous en avons emprunté l'usage à l'Église grecque, à une époque où les irrégularités de la longueur de l'année, comptée d'un équinoxe vernal à l'autre, et, plus encore, les irrégularités de notre satellite, étaient loin d'être aussi connues qu'aujourd'hui. Dès qu'on s'en est rendu suffisamment compte et qu'on a constaté qu'une des conséquences du déplacement de l'équinoxe et desdites irrégularités pouvait être aussi de faire quelquefois coïncider notre Pâque avec la pleine lune du printemps et, par conséquent, avec la Pâque juive, même célébrée régulièrement, — comme cela est arrivé en 1825, — on s'est demandé s'il ne valait pas mieux renoncer à l'usage des cycles pour adopter, à leur place, des observations astronomiques. L'Église catholique n'a pas cru que, tout calculé, une coïncidence tout à fait exceptionnelle avec la Pâque juive, même célébrée le jour où tombe effectivement la pleine lune du printemps, fût un tel mal à l'emporter sur les avantages pratiques des cycles, qui sont employés aussi par les Orthodoxes et qui permettent de déterminer la Pâque plusieurs milliers d'années d'avance. Même les protestants d'Allemagne, qui, tout en adoptant, en 1700, notre calendrier, s'étaient réservé de déterminer la Pâque par des calculs astronomiques, ont fini, eux aussi, par reconnaître que c'était là une interprétation tant soit peu forcée de la règle de l'Église primitive à partir du Concile de

Nicée. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, j'ai à peine besoin d'observer qu'autre chose est le calendrier grégorien et autre chose la détermination de la Pâque, et je viens de le prouver par l'exemple des protestants d'Allemagne. Une autre preuve, si besoin était, qu'on ne saurait absolument confondre deux choses aussi distinctes que la Pâque et le calendrier, nous est fournie par le Japon, État païen, qui, en acceptant en 1873 notre calendrier, ne s'est pas, à coup sûr, engagé à célébrer aussi la Pâque chrétienne.

Si donc toute la difficulté gît, pour la Russie, dans la détermination de la Pâque, rien ne saurait l'empêcher de recourir à quelque autre méthode offrant plus d'exactitude scientifique que celle des cycles. Et telle est, si je ne me trompe, la pensée qui se dégage de plusieurs récentes publications russes. On ne peut s'empêcher de reconnaître en Russie que, si le Concile de Nicée avait voulu nous donner comme règle la coutume des Israélites, il ne nous eût point parlé de l'équinoxe, et qu'en nous parlant de l'équinoxe il ne pouvait entendre autre chose que le jour où le soleil traverse effectivement l'équateur, et non pas le 21 mars des calendriers orthodoxes, dût-il coïncider avec le solstice d'été.

En 1819 paraissait en langue russe à Saint-Pétersbourg une importante étude sur les deux calendriers julien et grégorien, rédigée par le baron de Steinheil et dédiée au prince Alexandre Galitzin, alors ministre de l'instruction publique et des cultes. A la page 320 on lit ce qui suit :

« L'Église occidentale et toutes les autres Églises chrétiennes célèbrent la solennité de la Pâque, *s'en tenant également aux prescriptions du Concile de Nicée* (также держась постановленія Никеїскаго Собора). »

Et, en 1864, le célèbre astronome russe von Mädler, pro-

fesseur à l'université de Dorpat, n'hésitait pas à s'écrier, dans une conférence publique tenue à Hanovre :

« De quel droit appelle-t-on notre calendrier *julien?* On pourrait l'appeler julien si l'on s'était donné la peine de se conformer à l'intention nettement exprimée par Jules César, *et si les décrets de Nicée avaient été vraiment mis à exécution*[1]. »

[1] Mädler (Von), *Reden und Abhandlungen. — Die Kalender-Reform mit specieller Beziehung auf Russland.* Berlin, 1870, p. 351.

TABLEAU COMPARATIF
DE LA PÂQUE CATHOLIQUE, DE LA PÂQUE RUSSE
ET DE LA PÂQUE JUIVE
DEPUIS L'AN 1890 JUSQU'À L'AN 2000.

ANNÉES.	PÂQUE CATHOLIQUE.	PÂQUE RUSSE.	PÂQUE JUIVE.
1890.......	6 avril.	1er avril/13 avril.	5 avril (15 nisan 5650).
1891.......	29 mars.	21 avril/ 3 mai.	23 avril (— 5651).
1892.......	17 avril.	5 avril/17 avril.	12 avril (— 5652).
1893.......	2 avril.	28 mars/ 9 avril.	1er avril (— 5653).
1894.......	25 mars.	17 avril/29 avril.	21 avril (— 5654).
1895.......	14 avril.	2 avril/14 avril.	9 avril (— 5655).
1896.......	5 avril.	24 mars/ 5 avril.	29 mars (— 5656).
1897.......	18 avril.	13 avril/25 avril.	17 avril (— 5657).
1898.......	10 avril.	5 avril/17 avril.	7 avril (— 5658).
1899.......	2 avril.	18 avril/30 avril.	26 mars (— 5659).
1900.......	15 avril.	9 avril/22 avril.	14 avril (— 5660).
1901.......	7 avril.	1er avril/14 avril.	4 avril (— 5661).
1902.......	30 mars.	14 avril/27 avril.	22 avril (— 5662).
1903.......	12 avril.	6 avril/19 avril.	12 avril (— 5663).
1904.......	3 avril.	28 mars/10 avril.	31 mars (— 5664).
1905.......	23 avril.	17 avril/30 avril.	20 avril (— 5665).
1906.......	15 avril.	2 avril/15 avril.	10 avril (— 5666).
1907.......	31 mars.	22 avril/ 5 mai.	30 mars (— 5667).
1908.......	19 avril.	13 avril/26 avril.	16 avril (— 5668).
1909.......	11 avril.	29 mars/11 avril.	6 avril (— 5669).
1910.......	27 mars.	18 avril/1er mai.	24 avril (— 5670).
1911.......	16 avril.	10 avril/23 avril.	13 avril (— 5671).
1912.......	7 avril.	25 mars/ 7 avril.	2 avril (— 5672).
1913.......	23 mars.	14 avril/27 avril.	22 avril (— 5673).
1914.......	12 avril.	6 avril/19 avril.	11 avril (— 5674).
1915.......	4 avril.	22 mars/ 4 avril.	30 avril (— 5675).
1916.......	23 avril.	10 avril/23 avril.	18 avril (— 5676).

ANNÉES.	PÂQUE CATHOLIQUE.	PÂQUE RUSSE.	PÂQUE JUIVE.
1917.......	8 avril.	2 avril/15 avril.	7 avril (15 nisan 5677).
1918.......	31 mars.	22 avril/ 5 mai.	28 mars (— 5678).
1919.......	20 avril.	7 avril/20 avril.	15 avril (— 5679).
1920.......	4 avril.	29 mars/11 avril.	3 avril (— 5680).
1921.......	27 mars.	18 avril/1er mai.	23 avril (— 5681).
1922.......	16 avril.	3 avril/16 avril.	13 avril (— 5682).
1923.......	1er avril.	26 mars/ 8 avril.	1er avril (— 5683).
1924.......	20 avril.	14 avril/27 avril.	19 avril (— 5684).
1925.......	12 avril.	6 avril/19 mai.	9 avril (— 5685).
1926.......	4 avril.	19 avril/ 2 mai.	30 mars (— 5686).
1927.......	17 avril.	11 avril/24 avril.	17 avril (— 5687).
1928.......	8 avril.	2 avril/15 avril.	5 avril (— 5688).
1929.......	31 mars.	22 avril/ 5 mai.	25 avril (— 5689).
1930.......	20 avril.	7 avril/20 avril.	13 avril (— 5690).
1931.......	5 avril.	30 mars/12 avril.	2 avril (— 5691).
1932.......	27 mars.	18 avril/1er mai.	21 avril (— 5692).
1933.......	16 avril.	3 avril/16 avril.	11 avril (— 5693).
1934.......	1er avril.	26 mars/ 8 avril.	31 mars (— 5694).
1935.......	21 avril.	15 avril/28 avril.	18 avril (— 5695).
1936.......	12 avril.	30 mars/12 avril.	7 avril (— 5696).
1937.......	28 mars.	19 avril/ 2 mai.	27 avril (— 5697).
1938.......	17 avril.	11 avril/24 avril.	16 avril (— 5698).
1939.......	9 avril.	27 mars/ 9 avril.	4 avril (— 5699).
1940.......	24 mars.	15 avril/28 avril.	23 avril (— 5700).
1941.......	13 avril.	7 avril/20 avril.	12 avril (— 5701).
1942.......	5 avril.	23 mars/ 5 avril.	2 avril (— 5702).
1943.......	25 avril.	12 avril/25 avril.	20 avril (— 5703).
1944.......	9 avril.	3 avril/16 avril.	8 avril (— 5704).
1945.......	1er avril.	23 avril/ 6 mai.	29 mars (— 5705).
1946.......	21 avril.	8 avril/21 avril.	16 avril (— 5706).
1947.......	6 avril.	31 mars/13 avril.	5 avril (— 5707).
1948.......	28 mars.	19 avril/ 2 mai.	24 avril (— 5708).
1949.......	17 avril.	11 avril/24 avril.	14 avril (— 5709).
1950.......	9 avril.	27 mars/ 9 avril.	2 avril (— 5710).

ANNÉES.	PÂQUE CATHOLIQUE.	PÂQUE RUSSE.	PÂQUE JUIVE.
1951.......	25 mars.	16 avril/29 avril.	21 avril (15 nisan 5711).
1952.......	13 avril.	7 avril/20 avril.	10 avril (— 5712).
1953.......	5 avril.	23 mars/ 5 avril.	31 mars (— 5713).
1954.......	18 avril.	12 avril/25 avril.	18 avril (— 5714).
1955.......	10 avril.	4 avril/17 avril.	7 avril (— 5715).
1956.......	1er avril.	23 avril/ 6 mai.	27 mars (— 5716).
1957.......	21 avril.	8 avril/21 avril.	16 avril (— 5717).
1958.......	6 avril.	31 mars/13 avril.	5 avril (— 5718).
1959.......	29 mars.	20 avril/ 3 mai.	23 avril (— 5719).
1960.......	17 avril.	4 avril/17 avril.	12 avril (— 5720).
1961.......	2 avril.	27 mars/ 9 avril.	1er avril (— 5721).
1962.......	22 avril.	16 avril/29 avril.	19 avril (— 5722).
1963.......	14 avril.	1er avril/14 avril.	9 avril (— 5723).
1964.......	29 mars.	20 avril/ 3 mai.	28 mars (— 5724).
1965.......	18 avril.	12 avril/25 avril.	17 avril (— 5725).
1966.......	10 avril.	28 mars/10 avril.	5 avril (— 5726).
1967.......	26 mars.	17 avril/30 avril.	25 avril (— 5727).
1968.......	14 avril.	8 avril/21 avril.	13 avril (— 5728).
1969.......	6 avril.	31 mars/13 avril.	3 avril (— 5729).
1970.......	29 mars.	13 avril/26 avril.	21 avril (— 5730).
1971.......	11 avril.	5 avril/18 avril.	10 avril (— 5731).
1972.......	2 avril.	27 mars/ 9 avril.	30 mars (— 5732).
1973.......	22 avril.	16 avril/29 avril.	17 avril (— 5733).
1974.......	14 avril.	1er avril/14 avril.	7 avril (— 5734).
1975.......	30 mars.	21 avril/ 4 mai.	27 mars (— 5735).
1976.......	18 avril.	12 avril/25 avril.	15 avril (— 5736).
1977.......	10 avril.	28 mars/10 avril.	3 avril (— 5737).
1978.......	26 mars.	17 avril/30 avril.	22 avril (— 5738).
1979.......	15 avril.	9 avril/22 avril.	12 avril (— 5739).
1980.......	6 avril.	24 mars/ 6 avril.	1er avril (— 5740).
1981.......	19 avril.	13 avril/26 avril.	19 avril (— 5741).
1982.......	11 avril.	5 avril/18 avril.	8 avril (— 5742).
1983.......	3 avril.	25 avril/ 8 mai.	29 mars (— 5743).
1984.......	22 avril.	9 avril/22 avril.	17 avril (— 5744).

ANNÉES.	PÂQUE CATHOLIQUE.	PÂQUE RUSSE.	PÂQUE JUIVE.
1985.......	7 avril.	1er avril/14 mai.	6 avril (15 nisan 5745).
1986.......	30 mars.	21 avril/ 4 mai.	24 avril (— 5746).
1987.......	19 avril.	6 avril/19 avril.	14 avril (— 5747).
1988.......	3 avril.	28 mars/10 avril.	2 avril (— 5748).
1989.......	26 mars.	17 avril/30 avril.	20 avril (— 5749).
1990.......	15 avril.	2 avril/15 avril.	10 avril (— 5750).
1991.......	31 mars.	25 mars/ 7 avril.	30 mars (— 5751).
1992.......	19 avril.	13 avril/26 avril.	18 avril (— 5752).
1993.......	11 avril.	5 avril/18 avril.	6 avril (— 5753).
1994.......	3 avril.	18 avril/1er mai.	27 mars (— 5754).
1995.......	16 avril.	10 avril/23 avril.	15 avril (— 5755).
1996.......	7 avril.	1er avril/14 avril.	4 avril (— 5756).
1997.......	30 mars.	14 avril/27 avril.	22 avril (— 5757).
1998.......	12 avril.	6 avril/19 avril.	11 avril (— 5758).
1999.......	4 avril.	29 mars/11 avril.	1er avril (— 5759).
2000.......	23 avril.	17 avril/30 avril.	20 avril (— 5760).

N° XXV.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 27 MAI 1892.)

Rome, le 24 mai 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les mêmes moyens de recherche que M. Pasquale Villari avait offerts à M. Chedanne en vue de ses études sur le Panthéon de Rome seront mis à la disposition de ce dernier par le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Martini. Mais de grandes difficultés se présentent. Une nappe d'eau rend malaisé l'examen du sous-sol. Et, d'autre part, l'échafaudage ou *ponte* de Saint-Paul, qui a 36 mètres d'élévation, n'atteint pas à l'œil du monument, qui se trouve à une hauteur de 44 mètres. Les divers problèmes déjà posés à la suite des fouilles et sondages exécutés par M. Chedanne sont étudiés de toutes parts.

Le dernier acte de l'administration de M. Villari a été l'inauguration, le 11 de ce mois, en présence de la Reine, d'une nouvelle salle au musée de la *villa di papa Giulio*. L'Académie sait que ce musée, formé il y a peu d'années et très habilement disposé par les soins de M. le professeur Barnabei et de M. le comte Cozza, se compose à peu près exclusivement d'objets trouvés dans la nécropole de Cività Castellana et représentant, depuis les origines, les différents âges de la civilisation dans le centre de l'Italie. La nouvelle salle se compose d'objets analogues, découverts à quelque distance de Cività Castellana, dans deux localités du territoire falisque, à Narce et au mont Sant'Angelo, à 370 mètres au-dessus du niveau

de la mer. Il y avait là évidemment un centre de population italique d'une importance extraordinaire. On y a trouvé un vaste cimetière avec tombes *a fossa*, et un mobilier funéraire du pur style dit de Villanova. La même salle contient un grand nombre d'instruments et d'armes de pierre recueillis dans les cavernes voisines de Cività Castellana.

L'Académie royale des Lincei va publier très prochainement un travail étendu sur les fouilles de Cività Castellana : un rapport de M. le professeur Barnabei, et de nombreuses planches.

La nécropole étrusque de Vetulonia vient de donner deux bracelets de fil d'or très fin : c'est la cinquième paire de semblables bijoux qu'on y découvre. Tous paraissent remonter à une époque très reculée.

On a reconnu les restes d'un temple du IIe siècle avant J.-C. sur la colline de Talamone, dans la province de Grosseto (Étrurie).

Les fouilles poursuivies sur l'acropole de Sélinonte, sous la direction de M. Salinas, font découvrir les plaques de terre cuite colorées qui formaient le couronnement du temple d'où dépendaient les trois belles métopes récemment mises au jour.

Au Vatican, il ne s'agissait pas seulement de deux salles nouvelles s'ajoutant aux archives pour la prochaine saison d'étude, mais de quatre. Mgr Ciasca, préfet de l'*archivio*, compte pouvoir ouvrir aux travailleurs non seulement l'*archivio Borghese* et la collection des suppliques, mais aussi celles des Bulles et Brefs que conservait le dépôt fermé du palais de Saint-Jean *in Laterano*. Et de même, ce n'est pas de 25,000 volumes, comme je l'ai écrit dans ma dernière lettre, que se composerait la *salle de consultation* que l'on prépare entre la bibliothèque vaticane et l'*archivio*, mais de 60,000 à 70,000 : voici pourquoi. Les différentes nationalités et provinces, d'Allemagne par exemple, envoient des missions savantes travailler dans les

deux grands dépôts du Vatican. L'objet particulier de leurs travaux est le plus souvent leur histoire nationale ou provinciale. Elles ont besoin, au cours de leurs explorations, de beaucoup de livres auxiliaires spéciaux. Elles ont donc adopté avec empressement le projet d'une salle comme celle que le R. P. Ehrle, par ordre du Saint-Père, prépare en ce moment, et chacune d'elles y fait présent des volumes qu'il lui importe de trouver à Rome. La salle de consultation voit de la sorte ses proportions s'étendre, sans devenir pour cela une bibliothèque ne répondant plus au dessein primitif.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XXVI.

NOTE SUR QUATRE BUSTES EN PLÂTRE PEINT, PROVENANT DE LA GRANDE OASIS D'EL-KARGEH (ÉGYPTE), PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 24 JUIN 1892.)

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie quatre bustes en plâtre peint, provenant de l'Égypte et découverts dans la grande oasis d'El-Kargeh, l'*Oasis Magna* des anciens. Ils ont été envoyés au Musée du Louvre par les soins de M. Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie au Caire.

Ces bustes sont détachés de couvercles de sarcophages; mais ces couvercles présentaient une particularité frappante. Le mort, au lieu d'y être représenté étendu et pour ainsi dire gisant, la tête posée sur le même plan que le reste du corps, comme sur les sarcophages anthropoïdes ordinaires, y était figuré avec l'apparence de la vie. La tête est droite, relevée dans une position verticale par rapport au corps. On a eu soin

d'animer les yeux, de peindre le visage d'une couleur vive afin de donner à la physionomie un aspect absolument vivant. Les couleurs sont très simples et le travail d'enluminure est exécuté d'une façon très sommaire, mais le procédé, malgré sa simplicité, a pour résultat de donner à ces têtes, à ces portraits, une animation et une vie qu'on chercherait en vain dans des œuvres d'un mérite artistique supérieur.

La matière employée est le gypse, sans doute parce qu'on en trouvait facilement dans le pays. Les cheveux ont été modelés à part; il est facile de constater qu'ils sont plaqués sur le crâne uni. On peut le remarquer particulièrement sur le buste qui est orné de deux croix gammées, et dont la chevelure crépue s'est détachée par places, ce qui permet de reconnaître la façon dont elle a été appliquée. Les parties charnues, la figure et le cou, sont peintes en rouge plus ou moins vif; les cheveux et la barbe sont peints en noir ou en châtain; l'œil est formé par une pâte noire et blanche, une sorte d'émail recouvert d'une plaque d'aspect vitreux qui paraît être du mica.

Les corps étendus sur le couvercle étaient représentés avec un vêtement dont il ne reste que la partie supérieure; les plis de l'étoffe sont indiqués sur le cou de chacun des individus. Les bords du couvercle, qui ressemblent aux bords d'un manteau, étaient ornés de peintures. Derrière le cou le décorateur a simulé une sorte de support qui semble maintenir la tête dans la position verticale. Au même endroit, sur chacun des bustes, est représenté en couleur, sur un fond formant encadrement, un sarcophage anthropoïde ordinaire accompagné de deux pleureuses agenouillées; sur ce petit sarcophage peint la tête n'est pas surélevée, ce sont les pieds au contraire qui font saillie d'une manière tout à fait disproportionnée.

Les physionomies des têtes sont très frappantes. Il est absolument certain que ce sont des portraits. Un de ces individus

paraît avoir un type juif assez prononcé; un autre fait songer à la belle tête en bronze trouvée à Cyrène et conservée au Musée britannique, dans laquelle François Lenormant a reconnu une tête de Berbère; un troisième a la physionomie d'un Syrien et rappelle d'une manière absolument étonnante la tête de Pescennius Niger; le quatrième paraît être un Romain. Ils appartenaient tous à cette population gréco-orientale, très mélangée, qui peuplait sous l'empire romain la grande oasis. Je ne crois pas que ces monuments remontent plus haut que le règne de Septime Sévère. C'est du reste l'époque où la population des oasis a commencé à prendre une véritable importance.

Les bords du couvercle sont percés de petits trous ronds; ces trous servaient de passage à des fiches ou tenons en bois qui fixaient le couvercle sur la cuve du sarcophage. Deux mains, également en plâtre peint et qui semblent sortir d'un vêtement, sont représentées à part sur un fragment carré qui formait une des pièces du couvercle et qui, placé à la hauteur de l'estomac, était également fixé par de petites fiches en bois. On ne peut pas supposer l'emploi des cordelettes comme moyen d'attache, car il n'y a aucune trace de frottement sur le plâtre.

Notre savant confrère M. Maspero m'a assuré qu'aucun musée ne possédait de monuments similaires. Le hasard des découvertes peut en faire connaître de nouveaux, mais jusqu'ici ces monuments paraissent être uniques. C'est cette raison qui m'a déterminé à les présenter à l'Académie, après avoir obtenu de M. le Directeur des musées la permission de les apporter ici. L'Académie en a la primeur; ils viennent d'être transmis au Musée du Louvre par le Ministère de l'instruction publique et n'ont pas encore été placés sous les yeux du public.

Je croirais manquer à mon devoir si je ne remerciais pas publiquement M. Bouriant, à qui nous devons ces bustes, du

zèle avec lequel en toute occasion il prend les intérêts du Louvre et cherche à en augmenter les richesses.

P. S. Une communication de M. Bouriant, arrivée après la présentation de ces bustes à l'Académie, m'apprend qu'un lot de monuments similaires, de même provenance, a été apporté au Caire. Le Musée de Copenhague en aurait acquis quelques-uns, mais les bustes envoyés au Louvre sont les plus beaux et les plus intéressants de tous ceux qui auraient été découverts à El-Kargeh.

N° XXVII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 24 JUIN 1892.)

Rome, le 21 juin 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Nous remercions l'Académie pour l'accueil qu'elle a fait au volume des *Mélanges G.-B. de Rossi*, publié par l'École française de Rome, et que notre confrère M. l'abbé Duchesne lui a présenté. Qu'elle soit remerciée également pour le subside accordé à M. Jules Toutain, chargé d'une fouille à Chemtou, en Tunisie.

M. Toutain est à l'œuvre depuis les derniers jours d'avril, des pluies incessantes l'ayant arrêté jusque-là.

Son premier et principal effort s'est porté sur le théâtre antique, enfoui à une profondeur de quatre mètres. Du point central situé à la base de l'hémicycle, il a ouvert une tranchée jusqu'au sommet de l'arc; il en a ouvert une autre, perpendiculaire à celle-là, le long du diamètre. Il a trouvé ainsi, d'une

part. l'emplacement et les restes d'une section des gradins, — puis, à l'autre extrémité, le mur de la scène, — troisièmement enfin, dans l'orchestre, une mosaïque de neuf mètres de diamètre. M. Toutain ne peut pas dire encore si cette mosaïque offre autre chose que des représentations purement ornementales; il s'est convaincu du moins qu'elle se compose de cubes aux couleurs variées et brillantes, habilement rapprochées.

Au lieu d'être, comme presque tous les théâtres antiques, adossé soit à une hauteur naturelle, soit à des constructions artificielles, celui-ci est un édifice isolé, au moins pour sa partie supérieure, au-dessus du sol antique. Extérieurement, au niveau de ce sol antique, règne autour du monument un mur fortement construit, une sorte de promenoir peut-être, où se retrouvent les traces d'une décoration architecturale simple et sobre, belles colonnes, bases intactes, fragments de revêtement en marbre. A l'intérieur, le mur de la scène apparaît, construit en pierres de taille très bien conservées.

Les débris trouvés au cours du déblaiement, tuyaux en poterie, vase de terre cuite à peintures géométriques, lampe chrétienne, font penser à M. Toutain que l'enceinte du théâtre a dû servir de lieu d'habitation.

En même temps qu'il fouillait le théâtre, M. Toutain dirigeait quelques recherches dans une ou deux nécropoles de la ville antique, espérant y retrouver les tombes et les épitaphes des affranchis ou esclaves impériaux qui étaient employés dans les carrières de Chemtou. Il n'a encore obtenu, parmi un grand nombre de sépultures, que peu d'inscriptions importantes.

Sa lettre du 12 juin signale une exèdre, de 16 mètres de diamètre, qu'il a reconnue et remise au jour. A quelque distance de cette exèdre, au nord, il a découvert un dallage en

pierres plates rectangulaires s'étendant en tous les sens à plus de 10 mètres. M. Toutain incline à croire que c'est là le forum, d'autant plus qu'à peu de distance il y a deux monuments, probablement un temple avec abside et une basilique.

M. Toutain compte pouvoir continuer les travaux jusqu'au 14 juillet. Sa première campagne, étroitement resserrée entre les pluies du printemps et les chaleurs tropicales, aura duré environ deux mois. Sa santé a été toujours excellente.

En Italie, particulièrement dans la région centrale, au nord de Rome, les découvertes de nécropoles datant de la première civilisation italique se multiplient. Je signalais récemment les résultats des fouilles de Narce et Monte Sant'Angelo, deux localités voisines de l'antique Falérie, résultats qui ont ajouté un si riche butin au musée falisque de la *villa di papa Giulio,* près de Rome. Aujourd'hui, c'est le musée préhistorique de Rome (ancien musée Kircher) qui reçoit un notable accroissement d'objets analogues. Les princes Pierre, Louis et Auguste-Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha ont fait présent à ce musée du produit des fouilles pratiquées il y a trois ans, par ordre et aux frais de feu l'impératrice du Brésil, dans la nécropole de Veii. M. le professeur Lanciani en a rendu compte en détail dans les *Notizie degli scavi* de 1889. Dans la dernière séance de l'Académie des Lincei, M. le professeur Pigorini, directeur du musée préhistorique, en a fait ressortir l'importance scientifique.

Dans Rome même, un nouveau cippe de la plus ancienne *terminazione* du Tibre, pratiquée l'an 700 de Rome, a été tiré du lit du fleuve, vers la rive droite, en face de l'île Saint-Barthélemy.

Les érosions du Tibre, à Ostie, ont fait découvrir deux inscriptions latines relatives à des monuments de cette ville.

Il est fait mention, dans la première, d'un temple d'Isis et de Sérapis. La seconde parle d'ouvrages publics exécutés par les *duumviri* et les *vicomagistri*.

Les fouilles ont été reprises dans la nécropole de Tarquinii par les soins du municipe de Corneto-Tarquinii. Elles ont mis au jour beaucoup de tombes *a camera* dont les voûtes sont brisées et les intérieurs dépouillés. Parmi les objets laissés par les anciens spoliateurs, on a trouvé plusieurs vases grecs ornés de peintures, et deux scarabées, dont un, d'une finesse merveilleuse, représente Ulysse qui éventre le cerf tué par lui dans l'île de Circé (*Odyssée*, X, 160).

Agréez, etc.

A. Geffroy.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 MAI.

L'Université catholique de Louvain adresse à l'Académie les publications suivantes :

Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. Choix de mémoires. I (Louvain, 1841, in-8°);

De vita et scriptis Aphraatis, sapientis Persæ, dissertatio historico-theologica, par M. J. Forget (Louvain, 1882, in-8°);

Étude critique sur l'opuscule De aleatoribus, par les membres du séminaire d'histoire ecclésiastique établi à l'Université catholique de Louvain (Louvain, 1891, in-8°);

Étude sur le phénomène de l'S mobile dans les langues classiques et subsidiairement dans les groupes congénères, par M. J. Schrijnen (Louvain, 1891, in-8°);

La religion, son origine et sa définition, au point de vue de l'histoire de la philosophie; dissertation pour le doctorat en philosophie selon saint Thomas, par M. G. Van den Gheyn (Paris et Gand, 1891, in-8°);

Annuaire de l'Université catholique de Louvain (Louvain, 1892, in-12).

Sont encore offerts :

Eudes, duc d'Aquitaine, par M. J.-Fr. Bladé, correspondant de l'Institut (in-8°);

Exposition universelle internationale de 1889, à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard. *Groupe VI : outillage et procédés des industries mécaniques*, 7e partie (Paris, 1891, gr. in-8°);

L'argot parisien, étude d'ethnologie comparée, suivie du vocabulaire, par M. Adrien Timmermans (Paris, 1892, in-8°);

Introduction au catalogue du Musée Guimet; aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés, par M. L. de Milloué, conservateur du Musée Guimet (Paris, 1891, in-12);

Annales du Musée Guimet : tome XIX, *Le Lalita Vistara, développement*

des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çakya-Mouni, depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, traduit du sanscrit en français par M. Ph.-Ed. Foucaux, 2e partie : *Notes, variantes* et *index;* tome XX, *Textes tâoïstes*, traduits des originaux chinois et commentés par M. C. de Harlez (Paris. 1891-1892, 2 vol. in-4°).

M. Delisle présente *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, par M. l'abbé L. Marcel (Paris et Langres, 1892, in-8°).

«Ce travail bibliographique est parfaitement compris et très complet; il porte à la fois sur les manuscrits et sur les livres imprimés. Les descriptions font connaître toutes les particularités utiles; les notes qui y sont jointes renferment, sur des détails très variés, des renseignements puisés aux meilleures sources. On remarque à la fin du volume une bibliographie très étendue des travaux auxquels l'histoire de la liturgie a donné lieu en France au XIXe siècle.»

M. Delisle offre en outre, de la part de M. Ulysse Robert, 7 feuilles du *Bulletin* de l'Académie royale de l'histoire de Madrid, remplies par des extraits des procès-verbaux des actes des chapitres généraux et des visites des maisons de l'ordre de Cluny depuis le XIIIe siècle. Ces extraits se rapportent aux établissements de l'ordre de Cluny en Espagne. Ce sont des textes fort curieux pour l'histoire ecclésiastique de ce pays.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le capitaine Ém. Espérandieu, un travail intitulé : *Nouvelle note sur un cachet inédit d'oculiste romain* (*Sex. Flavius Basilius*) [Paris, 1891, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*].

«Il s'agit d'un cachet trouvé à Merdrignac (Côtes-du-Nord) et conservé aujourd'hui au musée de Rennes. Outre le nom de Sextus Flavius Basilius, ce cachet porte sur ses quatre tranches l'indication de plusieurs collyres dont les plus importants et les plus nouveaux sont l'*amathystinum ad cicatrices* et le *trigonum ad aspritudines*. Aucune des différentes hypothèses émises par l'auteur pour expliquer le mot *amathystinum* ne lui paraît assez fondée pour que le véritable sens de ce mot puisse être considéré comme découvert. Au sujet du collyre *trigonum* il hésite également entre deux opinions : la première consiste à supposer que ce collyre était à base de verveine; la seconde le porte à croire que le mot *trigonum* était directement dérivé du nom de la tourterelle, τρυγών, preuve que le collyre ainsi dénommé contenait du sang de cet oiseau.»

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Hamdy bey, direc-

teur du musée impérial de Constantinople, et de son collaborateur M. Théodore Reinach, la première livraison du grand ouvrage intitulé : *Une nécropole royale à Sidon* (Paris, 1892, in-4° avec un album de 16 planches). Cette publication, attendue et vivement désirée par tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité, fait connaître, avec un grand luxe de documents et de planches, la magnifique découverte qui a mis au jour, en 1887, une série de dix-huit sarcophages phéniciens et grecs, dont l'un, le sarcophage anthropoïde du roi de Sidon Tobnith, fils d'Eshmoun-hazar, est un monument de première importance pour l'épigraphie orientale, et dont quatre autres, décorés de sculptures, encore en partie couvertes de traces de couleurs, sont des œuvres d'art d'une valeur rare.

«S'il est une phase instructive dans l'histoire de la civilisation en Phénicie, c'est la période où l'art grec, devançant la conquête militaire d'Alexandre, s'implante dans le pays et s'y substitue aux formes démodées du style égypto-assyrien, par la seule force d'expansion du génie hellénique. Jusqu'ici la question n'avait guère pu être étudiée que sur les productions de l'industrie populaire, comme les terres cuites par exemple.

«Maintenant nous avons, dans les étroits caveaux d'un même tombeau sidonien, sépulture évidemment princière et royale, une succession de superbes monuments qui marquent les étapes de cette période de transition, depuis l'antique gaine de pierre en forme de caisse à momie, jusqu'au sarcophage des *Batailles d'Alexandre*, qui atteste l'avènement définitif de la domination macédonienne.

«Sans insister davantage sur l'ensemble de la découverte, il convient surtout ici d'exposer ce que contient la première livraison, placée sous les yeux de l'Académie. Elle se compose de deux parties distinctes : un album de seize planches, dans un format qui dépasse l'in-folio; plus un fascicule de texte in-quarto.

«Les planches donnent les plans de la nécropole, plusieurs feuilles de détails d'architecture reproduits au trait à l'échelle de l'exécution; mais surtout on y peut déjà admirer, dans de belles reproductions héliographiques, une notable partie de la décoration sculpturale.

«Je citerai d'abord deux sujets empruntés au sarcophage dit *du Satrape*, qui paraît être le plus ancien des quatre sarcophages ornés de bas-reliefs. C'est du moins l'impression produite, au premier coup d'œil, par la forme courte des palmettes et par le style encore demi-oriental de la sculpture, qui trahit un atelier grec de l'Asie Mineure.

«Le sarcophage *lycien*, donné presque au complet, appartient à une époque où les princes sidoniens, épris de sculpture grecque, ne la cherchent pas en dehors de l'empire perse; mais, sans sortir de ces limites, ils rencontrent déjà d'habiles disciples de l'école attique, qui appliquent aux formes toutes locales des tombeaux de la Lycie une décoration visiblement inspirée du Parthénon d'Athènes.

«Quant au célèbre tombeau, d'un type si rare et si original, qui est entouré d'un cortège de *pleureuses*, dans toutes les attitudes de la douleur, séparées une à une par autant de colonnettes ioniques, merveilleuse association de sculpture pathétique et de délicate architecture, il n'est encore représenté que par deux planches, donnant les petits côtés du sarcophage. Mais nous y voyons la plus belle partie peut-être de toute la composition, celle où se trouve la figure aux mains croisées, dans la pose douloureuse que l'art chrétien retrouvera pour les saintes femmes au Calvaire. D'autres figures voilées sont comme les modèles de certaines statuettes de Tanagra aux attitudes dolentes, à la fois tristes et charmantes. De fait, il semble que ce soient là des *tanagra* de marbre, que l'artiste a sculptées tout autour de ce luxueux mausolée, au lieu des simples terres cuites que l'on enterrait avec le mort dans les tombeaux ordinaires. Il ne faut pas oublier une planche en couleur qui appartient au même monument et qui en reproduit la balustrade sculptée; la polychromie y était complète et rendait par des tons de chair même la coloration des parties nues.

«A côté de ces belles reproductions, l'intérêt scientifique est surtout dans le fascicule du texte. Hamdy bey, qui a fait son éducation artistique à Paris et qui écrit parfaitement notre langue, y commence la description des chambres funéraires, formant une même sépulture de famille, telles qu'il les a déblayées et fouillées pour en retirer les sarcophages. Il mentionne avec un parfait esprit de justice ceux qui, servis par le hasard, ont fait la première trouvaille. Ce qu'il revendique avec raison pour lui-même, comme artiste et comme directeur de musée, ce sont les mesures préservatrices qui ont sauvé ces merveilles du morcellement et qui ont conservé l'unité de la découverte; c'est la direction des opérations délicates et difficiles par lesquelles les tombeaux sculptés ont été extraits des cavités profondes où ils avaient été descendus depuis des siècles; c'est aussi l'exploration scientifique de ces chambres funéraires, la recherche de tous les fragments qui ont permis de compléter les bas-reliefs, l'étude technique des emplacements et de tous les faits archéologiques qui ont pu être relevés dans les fouilles. Cette description, œuvre

de précision et de goût, restera le point de départ nécessaire, le fondement solide de toute étude sur les sarcophages de Sidon.

« L'auteur explique très bien comment les caveaux, creusés dans le roc, se sont développés sur les quatre côtés du puits carré, dont le fond leur servait de commun vestibule; comment ces chambres, préparées pour des tombeaux plus anciens, ont dû être remaniées pour faire place aux luxueux monuments que l'on y a introduits par la suite. Hamdy bey laisse à M. Théodore Reinach le soin de décrire, dans les livraisons subséquentes, sous le rapport des sujets, de la date et du style, les représentations des sarcophages; mais il se montre à la fois archéologue et artiste par le soin avec lequel il relève la disposition architecturale de chaque monument, même de ceux que la simplicité de la décoration a fait laisser sur place. Il y a là des faits observés, des détails de plan et de coupe, qui aideront beaucoup à fixer l'époque relative de ces tombeaux. Pour n'en citer qu'un exemple, il est très instructif de voir que plusieurs sarcophages, dont la forme extérieure est déjà tout à fait grecque, restent cependant, à l'intérieur, creusés encore en forme de boîte à momie. À ce groupe de transition appartient le sarcophage *du Satrape*, ce qui s'accorde parfaitement avec le caractère de la décoration, d'un style demi-oriental et touchant à l'archaïsme.

« Dès l'introduction de son travail, Hamdy bey proclame de quels exemples il s'est inspiré : « Pour me diriger dans cette description, comme « dans les travaux eux-mêmes, dit-il, j'ai eu d'ailleurs un excellent guide : « je veux parler de M. Ernest Renan, qui nous a précédés dans ces con« trées et y a exécuté des fouilles avant nous. Nous avons puisé dans son « ouvrage des renseignements et des conseils précieux, dont on trouvera « la trace à chaque page du nôtre. »

Nous ne pouvons aussi que nous associer, en terminant, aux remerciements adressés par l'auteur à notre Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, « qui a bien voulu, par son libéral concours, favoriser « la publication de cet ouvrage ». C'est assurément un honneur et un avantage scientifique pour notre pays qu'une publication de cette importance paraisse dans notre langue, avec la collaboration dévouée d'un archéologue français et avec tout le développement d'art que pouvait y apporter la librairie parisienne[1].

[1] Cf. Théodore Reinach, *Les sarcophages de Sidon au Musée de Constantinople*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1er février 1892. — Georges Perrot, *Les sarcophages grecs de Sidon*, dans le *Journal des Débats* des 9 et 12 avril 1892.

SÉANCE DU 13 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1892, janvier-février (Paris, 1892, in-8°).

Sont encore offerts :

Sur quelques étymologies de la langue basque, par M. le comte de Charencey (Paris, 1891, in-8°, extrait du *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891*);

Étude sur les poètes italiens Dante, Pétrarque, Alfieri et Foscolo et sur le poète sicilien Giovanni Meli, avec la traduction en vers français des plus belles parties de leurs œuvres, par M. Gustave Chatenet (Paris, 1892, in-8°);

Mythologie et apologétique, par M. l'abbé Fourrière (Paris et Amiens, 1891, in-12);

Monumenta papyracea Aegyptia bibliothecae Vaticanae; publiés par M. H. Marucchi, attaché à la bibliothèque Vaticane (Rome, 1891, in-4°);

Documente privitore la istoria Românilor, par M. E. de Hurmuzaki, vol. II, partie III, *1510-1530* (Bucarest, 1892, in-4°).

M. Menant a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir, au nom de M. de Clercq, le premier fascicule de la 2e livraison, tome II, du catalogue de sa *Collection* (Paris, 1890-1892, in-folio). Ce fascicule n'est pas moins intéressant que les précédents; il comprend une série de fragments de bas-reliefs assyriens du plus haut intérêt.

« Ces bas-reliefs sont au nombre de douze et présentent des échantillons de l'art assyrien pendant les deux grandes périodes de sa manifestation : c'est-à-dire que les uns proviennent du palais d'Assur-nazir-habal, à l'époque où Calach était la capitale de l'empire, et les autres des palais d'Assur-bani-pal, à l'époque où le siège de l'empire avait été transporté à Ninive. La différence des procédés artistiques de ces deux époques est surtout très appréciable dans l'exécution de deux têtes d'eunuques appartenant à chacune de ces périodes. Sur l'une, on reconnaît facilement l'ampleur des artistes de Calach, et sur l'autre la délicatesse des sculpteurs du dernier empire.

«Nous devons citer particulièrement deux scènes religieuses : la plus importante représente, sur un fragment de bas-relief, un sujet qui se trouve complet au Musée britannique et dont un moulage orne le grand escalier du Musée du Louvre. C'est un génie ailé faisant un acte d'adoration devant l'arbre sacré. Les scènes de ce genre sont assez nombreuses et assez variées dans les palais assyriens ; celle que nous signalons se distingue surtout par la perfection de son exécution.

«Je dois également appeler l'attention sur des sujets d'un travail moins soigné, mais dont l'importance ne saurait par cela même passer inaperçue, puisqu'ils permettent d'apprécier la différence voulue que les artistes apportaient dans la décoration des salles. Ce sont, en effet, des sujets secondaires, des épisodes de la guerre acharnée que les rois d'Assyrie poursuivaient contre leurs voisins qui ne voulaient pas reconnaître la puissance d'Assur. C'est ainsi que nous voyons des soldats, fantassins, cavaliers, harcelant l'ennemi vaincu, et l'exil des prisonniers partant avec leur maigre bagage pour une destination inconnue.

«Un fragment de bas-relief à deux plans représente deux têtes de chevaux, marchant de front, richement caparaçonnés. La perfection de l'exécution permet d'étudier d'une manière sérieuse le type de la race chevaline à cette époque.

«Je dois faire remarquer que quelques-uns de ces bas-reliefs portent des traces de peinture, et donnent un précieux renseignement sur l'emploi des couleurs dans la décoration ; mais je n'insiste pas sur ces exemples de polychromie qui peuvent servir à éclairer la discussion dont cette méthode de décoration a été l'objet ; il me suffit de les signaler.

«Il ne m'appartient pas de faire valoir les remarques dont ces monuments ont été l'objet. Toutefois je me permets de rappeler en terminant que les planches sont encore dues aux procédés héliographiques de M. Dujardin, et cela en fait assez l'éloge.»

M. le comte de Lasteyrie présente à l'Académie le volume que M. Léon Palustre vient de publier dans la collection Quantin sur *L'architecture de la Renaissance* (Paris, 1892, in-8°).

«L'auteur est trop connu pour qu'il soit nécessaire de faire un long éloge de ce livre, dans lequel il a condensé le résumé de longues recherches. La compétence de M. Palustre en fait d'archéologie monumentale est depuis longtemps établie. Les édifices de la Renaissance tout spécialement font depuis des années l'objet particulier de ses études, et les livraisons déjà publiées de son grand et bel ouvrage sur la Renaissance française ont suffisamment montré à quel degré l'art de cette

époque lui est familier. La difficulté était de choisir, dans le grand nombre de monuments qu'il pouvait citer, ceux qui peuvent être considérés comme de véritables types de l'art, de condenser dans un nombre restreint de pages une si grande abondance de matières, de trouver moyen de réserver une place suffisante aux monuments des principales contrées de l'Europe, tout en laissant à l'Italie et à la France la part prépondérante qui leur revenait de droit.

«M. Léon Palustre me paraît s'être acquitté de sa tâche en homme de goût en même temps qu'en érudit. Je n'étonnerai personne en disant que ce livre comptera parmi les meilleurs de la collection Quantin.»

M. Hamy offre à l'Académie un volume dont il est l'auteur, et qui est intitulé : *Decades Americanæ. Mémoires d'archéologie et d'ethnographie américaines*, 1[re] et 2[e] décades (Paris, sans date, in-8°).

Ce volume est composé de vingt mémoires ou notes sur diverses questions spéciales relatives aux deux Amériques; il est accompagné de 6 planches et de 80 figures dans le texte.

M. de Barthélemy présente *Aix-la-Chapelle, étude sur le nom de cette ville*, par M. Aug. Prost (Paris, 1892, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*).

«Dans ce mémoire, M. Prost a étudié, avec le soin et l'érudition dont il fait preuve dans tous ses travaux, l'origine du nom d'Aix-la-Chapelle. Il commence par établir l'étymologie du nom antique de cette ville, *Aquis Granni*, et réunit tous les faits qui lui permettent de conclure que, pour la distinguer de toutes les eaux thermales nommées *Aquis*, on y avait ajouté le vocable *Grannus*, désignant un dieu gaulois assimilé par les Romains à Apollon et qui, à l'exemple de Borvo et de Vindonnus, était considéré comme rendant la santé à ceux qui l'invoquaient.

«Plus tard, *Aquis Granni* devint *Aix-la-Chapelle;* M. Prost ne nous dit pas l'époque approximative de ce changement de dénomination, qui semble postérieur au XII[e] siècle; mais il s'attache à déterminer, dans l'espèce, la valeur du mot *capella;* après avoir étudié les divers sens attribués à ce vocable, vêtement ecclésiastique, châsse, mobilier sacré, oratoire, archives, corps de chapelains, halle, etc., l'auteur conclut que la *capella* d'Aix était le lieu où se conservaient, à la fois, les plus insignes reliques et les archives du souverain; c'était en même temps l'oratoire et la chancellerie. La *capella* établie par Charlemagne dans Aquis Granni, où il avait fixé la capitale de son empire, avait une notoriété dont le souvenir s'est conservé dans le nom moderne.»

M. Oppert présente à l'Académie les fascicules vi B et x des *Babylonische Texte* du P. Strassmaier (Leipzig, 1892, in-8°).

« Le premier fascicule a été fait par M. Evetts; il comprend le règne du fils de Nabuchodonosor, Évilmérodach (561 à 559), 23 textes; de Nériglissor, le beau-frère et assassin de ce dernier (559 à 555), 12 documents; et de Labasi-Marduk, le Labarosorchad de Josèphe, d'après Bérose, qui régna tout au plus six semaines (555), 6 textes. L'édition est soignée et digne, sous tous les rapports, du P. Strassmaier, qui avait confié ce travail intéressant à ce jeune savant, déjà avantageusement connu par plusieurs publications. Le savant membre de la Compagnie de Jésus n'a plus d'éloges nouveaux à attendre; il est connu comme un des plus utiles savants de tous ceux qui s'occupent d'assyriologie. Le 10e fascicule contient 248 documents du règne de Darius, fils d'Hystaspe, et s'étend sur les huit premières années, depuis le mois d'octobre 521 jusqu'au printemps de l'an 513 avant J.-C.

« Les deux fascicules sont très intéressants, surtout au point de vue de la chronologie. La dernière pièce connue de Nabuchodonosor est du 27 tammuz (juin-juillet) 561 avant J.-C., et la première inscription d'Évilmérodach est du 26 élul, 58 jours plus tard. La dernière pièce d'Évilmérodach est datée du 4 ab (juillet-août) 559, et un intervalle de 37 jours seulement la sépare de la première de son successeur, Nériglissor, émise le 12 élul. Deux documents sont datés du même jour : 2 nisan de 555 (mars-avril) avant J.-C., et le fils, roi éphémère, se rencontre déjà un mois plus tard, pour faire place après six semaines au roi Nabonid (mai 555). L'année pourra se trouver reculée d'une unité, mais ce n'est pas probable. On ne peut que se féliciter, au point de vue des études, des efforts faits par le P. Strassmaier et M. Evett. »

M. Delisle offre à l'Académie :

1° Le tome III des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy,* publiées par M. Tamizey de Larroque, notre correspondant (Paris, 1892, in-4°);

2° *Les Frères prêcheurs de Limoges, textes latins*, publiés pour la première fois par M. C. Douais (Toulouse, 1892, in-8°).

« Dans ce petit volume sont réunis :

« 1° La notice consacrée par Bernard Gui au couvent des dominicains de Limoges, notice dont nous n'avions qu'une édition défectueuse donnée au dernier siècle par dom Martène;

« 2° Des mémoires très développés sur l'histoire de la même maison, depuis l'origine jusqu'à la fin du xviie siècle;

« 3° Un état des fondations du couvent. »

SÉANCE DU 20 MAI.

Sont offerts :

Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut (Paris. 1892, in-4°);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard. Groupe VI : *Outillage et procédés des industries mécaniques. Électricité* (Paris, 1892, grand in-8°);

Texte macedo-romăne basme si poesii poporale de la Crusova, publié d'après le manuscrit original par le professeur J. Bianu, membre correspondant et bibliothécaire de l'Académie roumaine (Bucarest, 1891, in-8°);

Origines des armes de la ville de Cannes, par M. Louis de Backer (Cannes, 1892, in-8°).

M. Gaston Paris offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, un opuscule intitulé : *Les cachets d'oculistes et les lapidaires de l'antiquité et du haut moyen âge* (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue de philologie*).

M. Georges Perrot présente le fascicule de janvier-mars 1892 du *Bulletin de correspondance hellénique,* publié par l'École française d'Athènes (Athènes et Paris, in-8°).

SÉANCE DU 27 MAI.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 2e fascicule du tome I de la 4e partie du *Corpus inscriptionum semiticarum* (Paris, 1892, in-fol.).

Sont encore offerts :

Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne (année 1891), par M. E. Espérandieu (Lille, 1892, in-4°, extrait de la *Revue de l'art chrétien*);

Botanicon Sinicum. Notes on Chinese botany from native and Western sources, par M. Bretschneider, correspondant de l'Institut (Shanghai, 1892, in-8°);

Contributions to North American ethnology, vol. II, part. 1 et 2, et vol. VI (Washington, 1890, in-4°).

M. Boissier présente à l'Académie un volume de M. G. May, professeur à la Faculté de droit de Nancy, et de M. H. Becker, professeur de rhétorique au lycée de la même ville, intitulé : *Précis des institutions du droit privé de Rome, destiné à l'explication des auteurs latins* (Paris, 1892, in-8°).

« La littérature latine est tout imprégnée de droit. Ces expressions, où les écrivains font allusion au droit romain, les professeurs ne les comprennent pas toujours, les dictionnaires les expliquent mal, et il reste toujours beaucoup d'obscurité dans les passages qui les contiennent. Pour obvier à cet inconvénient, les auteurs du présent ouvrage ont présenté un résumé fort clair du droit romain. Après chaque paragraphe, quelques lignes en caractères plus petits rapportent les expressions des auteurs, en prose ou en vers, qui font allusion à la théorie qu'ils viennent de présenter. De cette façon, la règle de droit se trouve animée et presque égayée par ces citations, et il ne reste plus rien d'obscur dans les écrivains. Un très bon index renvoie, à propos de chaque expression, aux explications données dans le volume, et en même temps ceux qui liront le volume de suite auront une idée très nette du développement du droit romain. Ce volume rendra de très grands services aux professeurs et aux étudiants et leur permettra de lire avec plus de fruit les auteurs latins. »

M. Delisle offre deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Dernier recueil de notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1892, in-8°).

« Les morceaux contenus dans ce volume sont de peu d'étendue ; mais chacun d'eux est une dissertation qui épuise le sujet et qui aboutit presque toujours à une solution définitive. La parfaite connaissance que l'auteur a de toutes les archives rouennaises le met à même de porter la lumière sur toutes les questions qu'il est appelé à examiner pour les travaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. Le volume qu'il offre aujourd'hui à l'Académie fait suite à deux autres qui avaient précédemment paru et qui contenaient des communications ayant le même caractère et présentant le même intérêt. Nous espérons bien que la série sera continuée, malgré les mots *Dernier recueil* que notre correspondant a mis sur le titre de son volume. »

2° *Les amis de Jean Dragon de Crest*, par M. Brun-Durand (Paris et Lyon [1892], in-8°).

«Les recueils connus sous le titre d'*Album amicorum*, dont on a tant d'exemples à l'étranger, surtout en Allemagne, sont assez rares en France. L'un de ces recueils, conservé à la Bibliothèque nationale, vient d'un protestant du Dauphiné, Jean Dragon, mort vers 1622, qui, après avoir étudié à Genève et professé à Die, a rempli les fonctions de pasteur à Crest, à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Courthezon. M. Brun-Durand, connu par de consciencieuses publications relatives au Dauphiné et surtout par un dictionnaire topographique du département de la Drôme, a donné une description exacte de l'album de Jean Dragon, a déterminé les personnages qui ont inscrit des souvenirs sur les pages de cet album et en a pris prétexte pour tracer un intéressant tableau de la société protestante dans le Dauphiné au XVII[e] siècle.»

M. DE BARTHÉLEMY a la parole pour deux hommages :

1° *Les médailleurs de la Renaissance, histoire, institutions, mœurs, monuments, biographies*, par M. Aloïss Heiss. *Florence*, 2[e] partie : *Florence et la Toscane sous les Médicis* (Paris, 1892, in-fol.).

«L'année dernière, à la séance du 6 février, j'avais l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Aloïss Heiss, un magnifique volume formant la première partie de son travail d'ensemble sur les médailleurs florentins; aujourd'hui je présente la seconde partie, qui forme le tome IX des *Médailleurs de la Renaissance*. Il traite des médailleurs toscans qui vécurent de 1532 à 1737 sous la dynastie des Médicis.

«Au point de vue historique et iconographique, l'œuvre de ces artistes n'intéresse pas seulement l'Italie; l'Espagne et la France y tiennent une place importante. François I[er], Henri II, les cardinaux Georges d'Armagnac, Charles de Bourbon, le roi des Ligueurs, les princes lorrains, François de Montmorency ont fait appel au talent de Dominico Poggini et de Pastorino de Sienne pour graver leurs effigies.

«Dans le septième volume de cette belle collection, M. Heiss avait donné quelques détails sur l'Hôtel des monnaies de Venise; dans ce volume, il en agit de même pour la Zecca de Florence; il fait connaître les noms des maîtres de la Zecca de cette ville depuis l'origine jusqu'à l'avènement d'Alexandre de Médicis, la gravure de 36 variétés de florins frappés pendant la durée de la République et 266 différents monétaires employés sur les florins antérieurement au gouvernement des Médicis.

«Cette seconde partie, plus considérable que la première, contient la reproduction de 500 médailles, dont 187 dans le texte et 306 sur 24 planches phototypographiques; je dois signaler aussi les belles eaux-

fortes et les grandes photographies qui accompagnent les articles consacrés au Titien et à Michel-Ange. Il suffit de feuilleter ce magnifique volume pour reconnaître que l'on ne saurait donner trop d'éloges au zèle infatigable de M. Heiss, qui sait toujours donner plus qu'on ne pourrait attendre de lui.»

2° *Mélanges numismatiques*, par M. E. Babelon, 1[re] série (Paris, 1892, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, un recueil de mémoires et de dissertations publiés dans différents recueils périodiques de France et de l'étranger. L'auteur, M. Babelon, est connu dans cette enceinte par les ouvrages importants qui lui ont déjà valu, à deux reprises, des récompenses académiques. En réunissant ainsi des travaux disséminés dans plusieurs publications, M. Babelon rend un véritable service aux travailleurs en leur évitant de longues recherches bibliographiques. Nous savons tous combien est utile le recueil semblable fait, grâce à un soin de pieuse amitié, pour les nombreux articles de Longpérier, et nous regrettons toujours qu'il n'en ait pas encore été de même pour le baron de Witte.

«M. Babelon représente aujourd'hui ces anciens numismates qui savaient, grâce à des efforts d'érudition, trouver dans l'étude des monnaies antiques la solution de problèmes d'histoire et d'archéologie. Dans ce volume de *Mélanges*, M. Babelon consacre des pages intéressantes à l'Asie (Carie, rois nabatéens, Cilicie, Marathus, Aradus, Sidon); à l'Afrique (Cyrénaïque, le roi Masinissa); il retrouve, sur les monnaies de la République romaine frappées par l'édile Plautius, le grand prêtre du Temple de Jérusalem, désigné par l'épithète de *Bacchius Judæus;* il fait connaître la seule pièce sur laquelle Élagabale se qualifie *fils d'Apollon :* elle fut frappée à Alexandrie; il détermine la chronologie des rois de Sidon. Je ne cite que ces quelques exemples pour donner une idée de tout ce que l'on apprend en lisant ce recueil.»

M. l'abbé Duchesne présente, au nom de M. Gerspach, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins et de la Manufacture nationale de mosaïque, un livre intitulé : *Documents sur les anciennes faïenceries françaises et la Manufacture de Sèvres* (Paris, 1891, in-8°).

«Ces documents, tous d'origine officielle, sont du plus grand intérêt pour l'histoire de l'une de nos plus importantes industries, celle de la faïence.

«Ils concernent près de soixante établissements et révèlent les noms d'un grand nombre de céramistes inconnus.»

Le Vice-Président prend la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Alexandre Tuetey, sous-chef aux Archives nationales, le tome deuxième du *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution* (Paris, 1892, in-8°).

«Comme le tome premier dont j'ai fait naguère hommage à la Compagnie, ce tome deuxième est consacré exclusivement à l'histoire parisienne pendant la période de l'Assemblée constituante, et l'auteur nous prévient qu'un troisième volume, dont la préparation est fort avancée, sera nécessaire pour achever le catalogue des sources manuscrites correspondant à cette période. Nous trouvons ici distribués en cinq chapitres tous les documents relatifs à l'organisation municipale, aux délibérations des districts, à celles des quarante-sept sections instituées par le décret du 21 mai 1790, à la police et à l'esprit public, à la garde nationale et aux corps annexés. Pour donner une idée de la richesse de ce répertoire, il nous suffira de dire que les pièces consacrées à une seule de ces sections, la plus importante il est vrai, celle du Palais-Royal, de juillet 1790 à septembre 1791, sont au nombre de plus de 600.

«Une introduction d'une quarantaine de pages montre le parti que l'on peut tirer de ces pièces au point de vue de l'histoire des institutions municipales et des mœurs de la société parisienne à l'époque de la Constituante. Les philologues seront frappés du sens très défavorable qui s'attachait alors à l'expression «femme du monde», dont on se servait couramment au dernier siècle pour désigner ce qu'il y avait de plus abject dans la population féminine du quartier du Palais-Royal. À la date du 17 février 1791, M. Tuetey signale le procès-verbal de description et de transport à la bibliothèque de la ville des livres d'un savant religieux qui devint une douzaine d'années plus tard membre de notre Compagnie et à qui nous sommes redevables en particulier des volumes XIV à XVIII du *Recueil des historiens de France*, dom Michel-Jean-Joseph Brial. Une table alphabétique, qui ne remplit pas moins de cent vingt pages, comprenant à la fois les matières principales, les noms de lieu et de personne, facilite singulièrement les recherches. L'orthographe des noms nous a semblé correcte et l'identification des personnages mentionnés dans le *Répertoire* ne laisse en général rien à désirer. Toutefois, nous ferons remarquer à M. Tuetey que le grand seigneur anglais arrêté, dans les premiers jours d'août 1790, en compagnie de la comtesse de Spencer, ne s'appelait point Henri-Hippolyte Covendiels, comte de Devonshire. Ce person-

nage n'était autre en réalité que William Cavendish, cinquième duc de Devonshire, dont la première femme, Georgina Spencer, l'amie de Charles Fox, fut si célèbre par son esprit non moins que par sa beauté vers le milieu du règne de Georges III.»

SÉANCE DU 3 JUIN.

Sont offerts :

Catalogue des manuscrits grecs d'Antoine Éparque (1538), par M. H. Omont (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1892, t. LIII);

La marquise du Châtelet à Semur et le passage de Voltaire, par M. J. Ledeuil d'Enquin (Semur, 1892, in-8°);

University of Pennsylvania, department of archæology and palæontology. Manual descriptive of a collection of talismans engraved on stones and metals of various countries and epochs, etc., being part of the important glyptic collection of Maxwell Sommerville, vice-president of the Museum (Philadelphie, 1889, in-12);

Gundreda, countess of Warenne. A parting word about her, par sir George Duckett (extrait du *Yorkshire Archæological Journal*);

Etymologicum magnum Romaniæ. Dictionarul limbei istorice si poporane a Romanilor, par M. B. Petriceicu Hasdeu, tome II, fasc. IV (Bucarest, 1892, in-4°).

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Mély, d'une *Esquisse topographique de Constantinople* (Lille, 1892, in-4°).

«Ce travail, rédigé par M. le docteur Mordtmann sur l'invitation de notre regretté confrère M. le comte Riant, avait été destiné par lui aux Archives de l'Orient latin. Il avait été reçu et annoté par lui et allait être livré à l'impression quand la mort est venue le surprendre.

«M. de Mély, désigné par lui pour continuer la publication des *Exuviæ sacræ*, a considéré comme un devoir de mettre au jour l'esquisse topographique de Constantinople. Ce mémoire renferme, avec une description des quatorze régions ou arrondissements de la ville (division qui subsista depuis sa fondation jusqu'à la conquête de Mahomet II), une histoire des églises, des monastères et des édifices publics qui y étaient élevés.

«On trouvera dans ce mémoire la reproduction de vues générales de Constantinople, entre autres celle de Buodelmonti, que Ducange avait déjà placée en tête de sa *Constantinopolis Christiana*, et celle de bas-reliefs

et d'inscriptions présentant un intérêt historique. Enfin les notes permettent de remonter aux sources et de consulter le texte des écrivains contemporains et de contrôler ainsi l'exactitude des assertions de M. le docteur Mordtmann.»

M. Barbier de Meynard présente les *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe,* par M. René Basset (Paris et Oran, 1892, in-8°).

«M. Basset a entrepris une tâche en apparence ingrate, dont il s'est acquitté, comme toujours, avec une conscience et un savoir incontestables. Il s'est proposé de recueillir tous les documents relatifs à une ville d'Algérie de fondation relativement moderne et qui n'a joué qu'un rôle effacé sous les différentes dynasties musulmanes et chrétiennes qui se sont disputé la possession de l'Afrique du Nord pendant tout le moyen âge. L'auteur s'arrête à l'année 1509, date de la première conquête espagnole, juste à l'époque où les chroniques et les relations indigènes et chrétiennes deviennent aussi abondantes qu'elles étaient rares pour la période précédente. Oran passe, il est vrai, pour avoir eu un chroniqueur spécial, un certain Ibn al-Ouarrac, auteur d'un traité de géographie qui servit de modèle à El-Bekri. Mais son livre ne nous a pas été conservé, et, pour réunir quelques données sur ce terrain délaissé, M. Basset a dû se livrer à des recherches qui, au premier aspect, ne semblent pas justifiées par l'importance du sujet. Cependant rien n'est pour nous dénué d'intérêt dans le passé de notre grande colonie, et nous devons savoir gré au savant professeur d'Alger d'avoir mis au service d'une question d'ordre secondaire sa vaste érudition et les ressources de sa bibliothèque. C'est d'un bon exemple. Il n'est pas douteux que si on appliquait la même méthode de recherches et un zèle aussi soutenu à l'historique de villes qui ont joué un rôle plus important, comme Tlemcen, Tiharet et Ceuta, on finirait par avoir un ensemble de matériaux d'une réelle valeur pour l'histoire complète de l'Afrique du Nord pendant la période musulmane.»

M. Boissier présente à l'Académie, au nom de M. Cagnat, professeur au Collège de France, un ouvrage intitulé : *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs* (Paris, 1892, in-4°).

«C'est un travail considérable, où M. Cagnat aborde toutes les questions qui concernent l'occupation militaire de l'Afrique par les Romains. Il étudie à fond l'organisation des armées de Numidie et de Maurétanie, la troisième légion *Augusta*, qui résidait à Lambèse, ainsi que les ailes

et les cohortes auxiliaires, et tout ce qu'on peut savoir de ces bandes que les Romains, comme nous le faisons, levaient chez les indigènes. L'Algérie et la Tunisie ont gardé tant de souvenirs de la domination des Romains, tant d'inscriptions, tant de restes de monuments élevés par les soldats, que c'est un lieu unique pour apprendre à connaître l'armée romaine. On y voit mieux que partout comment elle se recrutait, ce qu'on exigeait d'elle, les grands travaux qu'elle a accomplis, la manière dont elle était administrée, conduite, commandée. M. Cagnat n'a négligé de connaître aucune des recherches dont elle avait été l'objet avant lui, mais il a mieux fait, il a parcouru plusieurs fois nos possessions africaines, vu de ses yeux l'emplacement des principaux postes militaires, trouvé lui-même quelques-unes des inscriptions qui jettent le plus de jour sur la question qu'il a entrepris de traiter. M. Renan a dit que l'exploration scientifique de l'Algérie serait plus tard une des gloires de la France. Parmi les ouvrages que cette exploration a inspirés, le livre de M. Cagnat tiendra une place importante.

«En même temps, M. Cagnat offre à l'Académie la première livraison de l'ouvrage qu'il publie avec M. Bœswillwald sur *Timgad*. C'est la description d'une ville antique qu'on a appelée la Pompéi de l'Afrique. Cette première livraison, aussi bien par les photographies qu'elle contient que par le texte qui les accompagne, donne une idée de l'état dans lequel on y a retrouvé les monuments antiques et nous met sous les yeux une ville romaine du second siècle.»

M. Bréal présente le premier volume d'une traduction nouvelle du *Zend Avesta* par M. James Darmesteter (Paris, 1892, in-4°, formant le tome XXI des *Annales du musée Guimet*).

«Ce volume comprend les textes liturgiques. Ce qui fait l'originalité de cette traduction, c'est qu'au lieu de traduire le Yaçna, comme on l'a fait jusqu'ici, comme un texte se suffisant à lui-même, M. Darmesteter l'a traduit au moyen du rituel qu'il est allé chercher lui-même chez les Parsis de l'Inde. Il a pu ainsi résoudre des problèmes qui avaient arrêté ses prédécesseurs et donner l'encyclopédie du culte parsi. Le Yaçna contient également les fameuses Gâthâs de Zoroastre, restées jusqu'à présent inintelligibles et traduites des façons les plus discordantes. M. Darmesteter a trouvé la solution de la difficulté par l'étude de paraphrases anciennes découvertes dans la littérature pehlvie et par l'étude approfondie du mouvement religieux issu de ces Gâthâs. L'introduction contient la plus grande masse de renseignements inédits sur le parsisme qui ait été rapportée par un Européen depuis Anquetil.»

M. Delisle offre à l'Académie le tome VI du grand ouvrage intitulé : *La collection Spitzer* (Paris, in-fol.).

« Ce volume renferme un aperçu général de M. Müntz sur l'ensemble de la collection, et le catalogue des armes et armures par M. Émile Molinier, précédé d'une notice de M. Giraud sur l'histoire des armes, principalement des armes de luxe, au moyen âge et à la Renaissance. L'ouvrage continue à être digne de la collection dont il conservera le souvenir et qui fait tant d'honneur au goût de M. Spitzer. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Auguste Audollent, un travail intitulé : *Sur un groupe d'inscriptions de Pomaria (Tlemcen) en Maurétanie Césarienne* (Rome, 1892, in-8°, extrait des *Mélanges G.-B. de Rossi, supplément aux Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XII).

« Frappé de la façon particulière dont sont rédigées les épitaphes latines, du ve au viie siècle, découvertes à Tlemcen et dans quelques localités voisines, M. Audollent s'est demandé s'il fallait ranger ces textes dans la série des textes païens ou dans celle des textes chrétiens. Malgré l'absence de tout signe évident de christianité, il n'hésite pas à adopter cette seconde solution, et les raisons qu'il donne pour appuyer son opinion paraissent probantes. Il y a dans l'épigraphie de cette région plus d'une habitude qui contrarie les pratiques ordinaires. Par malheur, l'histoire du pays est si peu connue qu'on est fort embarrassé, après avoir indiqué ces habitudes locales, d'en donner une explication satisfaisante. Les monuments, les inscriptions, les noms géographiques prouvent cependant que les populations de cette partie reculée de la Maurétanie ont été administrées militairement et que l'assimilation de la contrée ne dut pas être aussi complète que dans le reste de la Maurétanie Césarienne. Il est naturel d'en conclure que les idées et les mœurs romaines y pénétrèrent moins profondément. Cette région, du reste, touche à la Maurétanie Tingitane, dont les populations peu dociles et toujours inquiètes furent, sous la domination romaine, soumises à un régime spécial, ce qui ne les empêcha pas de se soulever souvent et de faire de nombreuses descentes en Espagne. »

SÉANCE DU 10 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie, un opuscule intitulé : *Les sentences*

rendues contre les martyrs (Rome, 1892, in-8°, extrait des *Mélanges G.-B. de Rossi*, publiés par l'École française de Rome).

M. Senart présente, de la part de M. V. Henry : 1° *Les hymnes Rohitas, le livre XIII de l'Atharva-Veda*, traduit et commenté; 2° *Le livre VII de l'Atharva-Veda*, traduit et commenté (Paris, 1891 et 1892, 2 vol. in-8°).

«Par cette double publication, M. Henry rend un véritable service aux études védiques. Il a apporté à sa tâche une préparation grammaticale des plus complètes et un sens philologique qui, dans les obscurités et les difficultés de l'interprétation védique, est l'ancre de salut. Les deux livres dont il nous donne l'interprétation présentent justement des caractères très différents, et en une certaine mesure opposés : le septième, composé de très peu d'hymnes d'une allure large et cosmogonique; le treizième, fait d'une nombreuse collection de courtes invocations et conjurations. On sait que c'est le caractère propre de l'Atharva-Véda, le quatrième des Védas et le plus récemment admis dans le cycle des Saṁhitâs, que, au lieu de servir au rituel proprement dit, il est surtout consacré à des pratiques conjuratoires et magiques d'un caractère plus particulièrement individuel et populaire.

«Nulle part il n'est plus nécessaire de contrôler l'interprétation par la comparaison des cérémonies auxquelles ces textes sont associés et dont les manuels commencent à nous être accessibles. M. Bloomfield, en Amérique, a le premier insisté, en ce qui concerne l'Atharva, sur cette méthode d'interprétation, et en a fait à plusieurs reprises une application pénétrante. M. Henry paraît bien entrer dans ces vues, et il est, pour les pratiquer, bien armé, bien informé. Peut-être reprocherais-je à son travail, c'est-à-dire surtout au commentaire, d'être un peu trop éclectique et subjectif. Un commentaire plus abondant et plus documenté ne nous eût pas fait peur. Entre tous les systèmes qui se disputent actuellement l'interprétation védique, il est fort possible que finalement un certain éclectisme représente la sagesse et la dernière conclusion des meilleurs juges : mais l'heure de la conclusion n'a pas sonné, et j'estime que, pour le moment, le meilleur service à rendre est de se placer nettement sur un terrain bien déterminé, fût-il un peu exclusif, à la condition bien entendu de défendre la ligne choisie avec l'appareil démonstratif le plus solide et le plus étendu. Je ne saurais, à cet égard, m'associer au sentiment qui a été exprimé par des indianistes éminents et d'après lequel la traduction même constituerait le meilleur des commentaires. Une expérience souvent répétée montre trop invinciblement à

quel point les textes védiques se prêtent à des interprétations diverses, au gré de la théorie dont s'inspire le traducteur. Ce qu'il importe de prouver, c'est la légitimité des principes d'où l'on part. Seul un commentaire raisonné fortement et abondamment fourni, non pas de vues personnelles, mais de démonstrations techniques, peut répondre à cet impérieux besoin.

«Si je m'arrête sur ce point, ce n'est pas seulement à cause de son importance théorique, c'est en raison même de l'intérêt que commande l'entreprise de M. Henry. Ces deux fascicules ne sont en effet que des spécimens, d'ailleurs importants, d'une traduction d'ensemble de l'Atharva que M. Henry a déjà terminée pour son usage personnel et dont il nous fait espérer la publication. C'est là un engagement dont nous prenons acte et que nous lui demandons d'exécuter avec le plus d'activité et de promptitude possible. C'est justement en vue de cette publication définitive que j'appelle son attention sur le desideratum que je me permets d'exprimer. Il est de ceux à qui l'on peut beaucoup demander, de qui on est fondé à beaucoup attendre. Nous le savions par ses travaux antérieurs; il nous le prouve plus que jamais par la double publication à laquelle je suis heureux de pouvoir rendre un hommage mérité.»

M. Maspero a la parole pour un hommage :

«M. Falkener, dont j'ai déjà présenté l'ouvrage sur les jeux anciens et orientaux, fait hommage à l'Académie d'une boîte renfermant cinq des jeux égyptiens restitués par lui, avec la règle de chacun et le matériel nécessaire. Le plus intéressant d'entre eux est une sorte de jeu de dames, présentant cependant plus de combinaisons et plus ingénieuses que ne le sont celles de notre jeu de dames actuel. Deux d'entre eux sont encore connus aujourd'hui en Égypte sous le nom de *tab* et de *munckalah*. J'en ai trouvé la table tracée sur le dallage de la cour du temple d'Edfou, et sur la terrasse; on remarque des tracés du même genre et se rapportant, sinon au même jeu, du moins à un jeu analogue, sur la terrasse du temple de Khonsou et à Abydos. La figure la plus ancienne qu'on en ait est de la IVe dynastie, et les fellahs y jouent aujourd'hui encore; le jeu des vieux Égyptiens a survécu à la vieille Égypte.»

M. Hauréau présente *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, par M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire (Niort, 1892, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

Il signale dans cette publication des lettres intéressantes de Bussy-Rabutin, Foucault, Fénelon, Boileau, Mme de Montespan, etc.

M. l'abbé Duchesne présente, au nom de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, un volume intitulé : *Mélanges G.-B. de Rossi* (Paris et Rome, 1892, in-8°).

«C'est un recueil de travaux publiés par l'École française de Rome en l'honneur de notre confrère M. G.-B. de Rossi. Vingt-trois mémoires y sont réunis. Le directeur actuel de l'École, M. Geffroy, l'ancien directeur, M. Le Blant, et vingt et un anciens membres ou membres actuels de l'École ont apporté leur collaboration. Les sujets traités sont très divers, comme aussi sont très diverses les études dont on s'occupe à l'École de Rome. Depuis les antiquités de la Rome républicaine, représentées par le mémoire de M. Jullian : *La religion romaine deux siècles avant notre ère,* jusqu'à la Renaissance, à laquelle sont consacrés les travaux de MM. Geffroy, Müntz, Durrieu et de Nolhac, toutes les régions du long passé romain ont été explorées. Ainsi la composition même du recueil se trouve correspondre à la carrière scientifique en l'honneur de laquelle il a été entrepris. En effet, si M. de Rossi a surtout cultivé les monuments des premiers siècles chrétiens, son érudition aussi vaste que profonde n'a négligé aucune des parties de la longue histoire de Rome. Il serait difficile de signaler un siècle de cette histoire auquel il n'ait témoigné, par quelqu'un de ses écrits, de son intérêt à la fois scientifique et patriotique. Il signe ses grands ouvrages de sa qualité de romain : *Ioh. B. de Rossi Romanus*. Personne ne mérite mieux ce titre; personne n'était plus capable d'inspirer aux jeunes savants français le goût et le respect de l'histoire romaine, sans distinction d'époques. Il est naturel que dans les fêtes qui ont marqué une des dates les plus graves de sa vie, les sentiments éveillés en nous par cet initiateur aient réclamé une expression.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom des auteurs, un volume intitulé : *Musée de sculpture comparée (moulages), palais du Trocadéro. Catalogue raisonné publié sous les auspices de la Commission des monuments historiques*, par Louis Courajod, conservateur adjoint des musées nationaux, professeur à l'École du Louvre, et P.-Frantz Marcou, architecte de la Commission des monuments historiques, diplômé de l'École du Louvre : *XIVe et XVe siècles* (Paris, 1892, in-8° avec vingt-cinq planches).

«Depuis que le musée de sculpture comparée est ouvert au public, deux catalogues sommaires des moulages exposés ont été déjà publiés. La Commission des monuments historiques a pensé que le moment était venu d'établir à côté de ces notices succinctes un catalogue plus

scientifique, une sorte de manuel de l'histoire de la sculpture française au moyen âge, dans lequel les érudits puissent trouver, outre la description des œuvres, les documents authentiques qui nous sont parvenus sur chacune d'elles, et, lorsque cela est possible, les renseignements biographiques qui ont pu être recueillis sur leurs auteurs. Elle a confié le soin d'accomplir cette tâche importante à deux savants, qui ont pris l'un et l'autre la part la plus active à l'organisation du Musée. Les travaux nombreux, et toujours si originaux et si personnels, de M. L. Courajod sur l'histoire de la sculpture française, l'enseignement spécial qu'il a brillamment fondé à l'École du Louvre, le désignaient pour diriger cette publication, à laquelle le nom d'un de ses meilleurs élèves, M. P.-Frantz Marcou, est également attaché.

«Ce catalogue scientifique doit comprendre la description, en huit fascicules, de toutes les œuvres exposées au palais du Trocadéro, classées chronologiquement depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle.

«Le présent fascicule est consacré aux sculptures des XIVe et XVe siècles. Chacune des notices renferme, outre une description minutieuse de l'œuvre, des renseignements positifs sur la date de son exécution ou sur celle de la construction du monument dont elle dépend. Ces renseignements sont toujours tirés de documents authentiques, tels que pièces d'archives, comptes, mémoires, marchés, mandements de payement, dont le texte même est mis sous les yeux du lecteur. Chaque fois qu'un nom d'artiste, «maître de l'œuvre, tumbier, ymagier, tailleur d'ymaige,» y est prononcé, les auteurs indiquent tout ce que l'on sait sur lui. C'est un véritable répertoire artistique pour cette époque.

«On comprendra l'importance de ce catalogue au point de vue historique, si l'on veut bien se rappeler que le musée du Trocadéro contient, à côté de précieux fragments de notre architecture nationale, les moulages des tombeaux de plusieurs de nos rois, de leurs plus illustres serviteurs ou des personnages contemporains. Pour les XIVe et XVe siècles, Philippe le Hardi, Louis X, Philippe V, Philippe VI, Charles V, y figurent à côté de Robert d'Artois, de Bureau de la Rivière, de Jean de Dormans, de Pierre de Luxembourg, de Du Guesclin, de Philippe de Morvillier, sans parler des ducs de Bourbon, d'Agnès de Bourgogne, d'Isabeau de Bavière, de Blanche de France, de Jeanne de Flandre, de l'évêque de Paris Guillaume de Chanac ou du pape Urbain V. C'est l'histoire de ces deux siècles qui apparaît à nos yeux sous les images de ceux qui y ont joué un rôle important. Vingt-cinq planches en photogra-

vure reproduisent les principales figures et les monuments les plus intéressants.

«Il y a peu de temps encore, la liste nominale des sculpteurs français s'ouvrait, dans nos musées, à la fin du xv[e] siècle, avec Michel Colombe. Aujourd'hui, grâce aux textes découverts et publiés par notre savant confrère M. Léopold Delisle, grâce aux attributions absolument certaines que ces textes lui ont fournies, c'est le nom d'André Beauneveu qui doit être inscrit en tête de cette liste, dès l'année 1360. En 1364 et en 1365, et artiste exécutait les tombeaux de Philippe VI et de Charles V. Trente ans plus tard, le sculpteur des tombes royales travaillait au château de Mehun-sur-Yèvre avec l'immortel auteur du puits de Moïse, Claus Sluter. C'est par l'intermédiaire de ces deux illustres artistes qu'eut lieu, à la fin du xiv[e] siècle, en 1393, le contact entre l'art franco-flamand qui régnait en France depuis le commencement du siècle et l'art bourguignon, qui, d'importation flamande plus récente et plus directe, allait envahir la France au siècle suivant.

«À côté des sculpteurs qui font la gloire de l'École française ou de l'École bourguignonne à cette époque apparaît le nom d'un artiste italien, Francesco Laurana, qui exécuta dans la cathédrale du Mans, vers 1475, le tombeau de Charles IV d'Anjou et qui, appelé par le roi René, travaillait à peu près vers le même temps à Marseille et à Avignon. Ce nom, qui termine le présent fascicule, nous prépare à l'évolution artistique qui a marqué de son cachet particulier les œuvres du xvi[e] siècle, auxquelles un prochain fascicule sera consacré.

«En entreprenant cette publication, MM. L. Courajod et F. Marcou ont rendu un véritable service aux artistes et aux archéologues. Tel qu'il est conçu, ce livre est plus qu'un simple catalogue; c'est un livre de doctrine où sont réunis, classés et sagement commentés tous les documents qui peuvent servir à éclairer les origines et les manifestations d'un art national par excellence, la sculpture française. Je suis certain de ne pas être démenti en affirmant que cette publication donnera satisfaction aux critiques les plus difficiles.»

SÉANCE DU 17 JUIN.

Sont offerts :

Statuette en bronze de Dionysos appartenant au Musée du Louvre, par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin des Musées*);

Le Storie nerbonesi, romanzo cavalleresco del secolo XIV, publié par

M. I.-G. Isola (Bologne, 1877-1887, 3 vol. in-8° de la *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua*);

Storia delle lingue e letterature romanze, 3e partie, 1re livraison, par le même (Gênes, 1891, in-8°).

M. Paul Meyer présente à l'Académie, de la part de M. Ch. Joret, notre correspondant, un ouvrage intitulé : *La rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1892, in-8°).

«Cet ouvrage est divisé en deux parties : 1° *la rose dans l'antiquité*; 2° *la rose au moyen âge*. Dans chacune de ces deux parties l'auteur traite successivement de la culture de la rose, de l'emploi de la rose en pharmacopée et même en cuisine, des descriptions que les poètes de l'antiquité et du moyen âge ont faites de cette fleur, de son usage dans les légendes et dans la symbolique. Les citations nombreuses et bien choisies dont ce livre est émaillé en rendent la lecture fort agréable. Le sujet est traité avec l'érudition solide et variée dont notre correspondant a donné déjà de nombreuses preuves.»

M. Senart offre, au nom de l'auteur, M. P. Regnaud, *Le Rig-Veda et les origines de la mythologie indo-européenne*, 1re partie (Paris, 1892, in-8°, extrait des *Annales du Musée Guimet*).

«M. Regnaud nous est connu de longue date comme un travailleur passionné. Son activité, son dévouement à la science commandent le respect et la sympathie. C'est un hommage que je suis pour ma part heureux de lui rendre et que justifie une fois de plus le vaste travail dont il nous donne aujourd'hui la première partie. Je tiens d'autant plus à y insister que je me sens tenu à faire plus de réserves sur les vues et sur la méthode de M. Regnaud. Je me hâte d'ajouter que l'incertitude qui règne encore sur les fondements mêmes de l'exégèse védique laisse place aux divergences les plus marquées.

«Je ne saurais avoir la prétention de résumer un livre dont nous n'avons que le commencement entre les mains, et qui se propose de résoudre à la fois et suivant une voie nouvelle deux problèmes aussi vastes et aussi compliqués que la méthode de l'interprétation védique et la question de l'origine des mythologies indo-européennes. Aussi bien le présent volume ne touche-t-il guère qu'au premier.

«En ce qui le concerne, la pensée maîtresse de M. Regnaud, sans être exprimée peut-être avec toute la précision qu'on souhaiterait, se dégage assez nettement dans sa généralité. Bergaigne avait cru reconnaître que les hymnes védiques s'appliquaient, plus qu'on n'en avait tenu compte, aux faits rituels et aux opérations du sacrifice. Il avait ainsi dérivé l'inter-

prétation d'une double source, de phénomènes naturalistes et atmosphériques, mystiquement représentés, réalisés et comme fondus dans les cérémonies du culte. Il était sensible dans les dernières années de sa vie qu'il tendait à corriger ce que ses vues premières pouvaient avoir d'un peu excessif, et, tout en maintenant le caractère ritualiste des chants védiques, à les rapprocher de la littérature sacerdotale et brâhmanique qui a la prétention d'en être dans l'Inde l'interprète autorisée. En tout cas, sa méthode d'explication était toujours restée strictement philologique.

«Sous tous ces points de vue, M. Regnaud s'éloigne de la tradition de celui qu'il reconnaît volontiers pour maître avec une piété reconnaissante qui l'honore. L'originalité de son système consiste surtout à éliminer complètement l'élément naturaliste, à ne plus voir dans les hymnes védiques que le commentaire infatigablement répété de cette association de la libation et du feu qui fait l'essence de l'offrande. Loin de chercher des points d'appui et une base d'interprétation dans la littérature liturgique, il admet une solution de continuité profonde, absolue, entre cette littérature et les hymnes qu'il n'hésite pas, malgré l'inspiration qu'il leur prête, à faire remonter à une extrême antiquité et jusque dans le passé indo-européen. Enfin sa méthode est bien plus spéculative que philologique. Le principe posé, tout son effort consiste à l'appliquer rigoureusement, à en présenter les résultats soit pour l'interprétation d'un certain nombre de mots, soit pour l'explication d'un certain nombre d'hymnes, en les opposant aux traductions de ses devanciers.

«Je ne puis m'empêcher d'estimer qu'un pareil procédé manque trop de la force démonstrative qui serait indispensable pour fournir une base solide à un système nouveau.

«Cette solution de continuité que M. Regnaud admet dans l'évolution védique, je vois bien qu'il la présente avec une grande insistance, je ne vois pas qu'il en fasse la démonstration. Est-elle donc si apparente? Je sais bien que les hymnes sont plus d'une fois dans la littérature des brâhmaṇas l'objet d'interprétations évidemment arbitraires et fantaisistes qui semblent indiquer chez les commentateurs un état d'esprit assez différent de celui des auteurs. Mais à côté de ces indications, dont la portée n'est rien moins que précise, il faut tenir compte des indices qui nous montrent dans la littérature des mantras un long développement et supposent conséquemment des modifications d'idées et d'inspiration; il faut tenir compte de ces passages nombreux des hymnes — les hymnes à Rohita dont M. Regnaud a repris l'interprétation en fourniraient des

exemples frappants — qui, quoique incorporés dans les mantras, expriment exactement des pensées et des spéculations parfaitement analogues à ce que nous trouvons dans l'ancienne littérature liturgique.

«Pour ce qui est du sens des mots, je ne vois qu'une méthode justifiable, c'est d'aller du connu à l'inconnu, en prenant pour point de départ, avec le sens consacré par la langue plus moderne, quelques passages d'une signification aussi claire que possible. Ce n'est pas tout à fait ainsi que procède M. Regnaud. Il procède beaucoup trop par l'étymologie, qui peut être un expédient parfois nécessaire, mais qui ne saurait être une base suffisante quand il s'agit d'une langue qui, comme le sanscrit, a une longue tradition historique. M. Regnaud semble trop croire qu'il suffit d'appliquer des traductions pour les justifier. L'expérience prouve que l'on peut construire grammaticalement les textes védiques en leur prêtant les significations les plus variées. On est réellement effrayé de voir le nombre de mots que M. Regnaud ramène, par des étymologies que je ne saurais toujours trouver suffisamment soucieuses des difficultés formelles, au sens de *libation* et de *flamme*. C'est une démonstration qu'il nous fallait; M. Regnaud se contente trop d'abonder hardiment dans son propre sens.

«Il nous fallait une démonstration. Car en présence du texte le plus ancien d'une littérature, et malgré les différences que par la langue, par le vocabulaire et le style il offre avec les périodes suivantes, le principe qui s'impose est de remonter de la littérature postérieure, du sens certain et défini, à ces documents plus anciens. L'Inde, depuis l'origine du bouddhisme, nous offre une tradition littéraire ininterrompue et solidement documentée qui s'étend sur près de 2500 ans. Interpréter les documents antérieurs en faisant abstraction de cette tradition est un parti trop hardi pour ne point exiger de preuves. Il ne suffit pas d'arguer de l'insuffisance des commentateurs de profession. La langue même, la suite de l'évolution intellectuelle constituent un commentaire dont on n'a le droit de répudier l'autorité qu'après une épreuve complète et décisive.

«Telle est aussi la conclusion qui paraît s'imposer actuellement à la plupart des esprits. C'est elle qui, dans une certaine mesure, inspire et domine les parties les plus solides et les plus durables dans les systèmes de Ludwig, de Bergaigne, de Pischel.

«L'étude du Véda poursuivie avec conséquence à la lumière du sanscrit brâhmanique et classique, à la lumière des données de tout ordre qui se dégagent de la tradition brâhmanique et liturgique; l'effort méthodique

et continu pour replacer le Véda sur le terrain des réalités historiques : telle est la tâche qui s'impose pour sortir enfin des tâtonnements et des systèmes subjectifs. Est-ce à dire que l'étude ainsi conduite mènera à des résultats complets et définitifs? Je n'entends en aucune manière l'affirmer. Ce que je crois, c'est que c'est là une enquête indispensable; dût-elle aboutir à un échec, cet échec constituerait par lui-même un précieux enseignement. Il sera temps alors de faire un bond hardi dans les ténèbres préhistoriques et dans des spéculations toujours un peu arbitraires.

«On me pardonnera d'insister sur ces réflexions générales. Les questions que soulève la publication de M. Regnaud sont du plus haut et du plus pressant intérêt. On ne peut méconnaître que l'indécision qui règne sur les principes mêmes de l'exégèse védique ne décourage et ne stérilise bien des efforts. Tous ceux qui, même en passant, touchent ces questions, ont le devoir d'être nets et catégoriques. Le mérite même et la sincérité de M. Regnaud appellent une entière franchise. Il est d'ailleurs permis d'espérer, puisque nous sommes en présence d'un premier volume, que la continuation de son œuvre pourra fournir à l'auteur l'occasion de donner satisfaction à quelques-uns des desiderata que j'indique ici; ils s'inspirent du vif désir de voir l'interprétation védique marcher parmi nous dans la seule voie féconde, à mon sens, d'une méthode historique et philologique rigoureuse.»

SÉANCE DU 24 JUIN.

Sont offerts :

Note sur deux sarcophages romains découverts en Tunisie, près de Teboursouk, par M. E. Espérandieu (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques);

Pahlavi texts, translated by E. W. West, part IV : *Contents of the Nasks* (Oxford, 1892, in-8°, formant le tome XXXVII des *Sacred books of the East*);

The Grihya-Sûtras, rules of Vedic domestic ceremonies, translated by Hermann Oldenberg, part II : *Gobhila, Hiranyakesin, Apastamba* (Oxford, 1892, in-8°, formant le tome XXX de la même publication);

Bibliography of the Algonquian languages, par M. J.-C. Pilling (Washington, 1891, in-8°, publication du *Smithsonian Institution*);

Zur römischen Königsgeschichte, par M. A. Enmann (Saint-Pétersbourg, 1892, in-8°).

M. Bréal présente, de la part de l'auteur, trois ouvrages de M. L. Wimmer :

1° *Sønderjyllands historiske Runemindesmærker* (Copenhague, 1892, in-fol.);

2° *Døbefonten i Åkirkeby Kirke* (*ibid.*, 1887, in-fol.);

3° *Die Runenschrift.* Aus dem Dänischen übersetzt von Dr F. Holthausen (Berlin, 1887, in-8°).

« M. Louis Wimmer est bien connu pour ses beaux travaux sur les antiquités du Nord, et particulièrement sur les monuments runiques. Les deux premiers ouvrages sont de nouvelles contributions à cet ensemble d'études. Le troisième, qui a fait époque, vient d'être traduit en allemand par M. Holthausen. Il apporte, comme on sait, la démonstration que l'écriture runique, qui est évidemment un dérivé des écritures usitées dans l'Europe, se rattache directement à l'écriture latine méridionale. Il montre l'identité de quinze signes runiques avec les signes correspondants de l'alphabet latin, et pour les autres signes il montre la cause des différences. Cette écriture est probablement du IIIe siècle après Jésus-Christ.

« Dans une seconde partie, M. Wimmer montre la propagation de l'écriture runique dans le Nord et en examine les différentes variétés. »

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de notre correspondant, M. Ph. Tamizey de Larroque, une brochure intitulée : *Document inédit relatif aux tombeaux (à Souvigny) et au château (à Moulins) des princes de Bourbon* (Moulins, 1892, in-8°).

« Ce document, daté du 23 septembre 1620, est une lettre de Noël Cousin, un des correspondants de Peiresc. Dans cette lettre, Noël Cousin rend compte à Peiresc d'un voyage qu'il a fait à Souvigny pour vérifier, sur sa demande, certains détails du tombeau de l'un des ducs. Le duc Louis II avait institué l'Ordre de la Ceinture d'Espérance de Bourbon et son tombeau était garni partout de ceintures d'Espérance. Cousin décrit ces ornements d'une façon très précise, en indiquant les différentes couleurs employées pour leur décoration. Il signale les mêmes ceintures dans le château de Moulins, où elles étaient entrelacées avec les écus de France et de Bourbon. M. Tamizey de Larroque a fait reproduire dans le texte les dessins exécutés par Noël Cousin et, selon son habitude, il a accompagné cette lettre de notes précieuses. »

M. Gaston Boissier présente à l'Académie une édition du *Brutus* de Cicéron, par M. Jules Martha, maître de conférences à l'École normale

(Paris, 1892, in-8°). Cet ouvrage fait partie de la collection des éditions savantes publiées par la librairie Hachette.

Dans cette collection, Cicéron est représenté déjà par trois discours qu'a édités avec le plus grand soin M. E. Thomas. Le *Brutus* de M. J. Martha est tout à fait digne des ouvrages qui l'ont précédé. L'éditeur ne s'est pas contenté de prendre le texte de ses devanciers; il a voulu établir le sien par la comparaison des manuscrits et des variantes proposées par les savants qui se sont occupés du *Brutus*. Il a mis tous ses soins à bien éclaircir les difficultés que ce texte présente. Son commentaire grammatical et historique est ample et solide. Il essaye de bien expliquer la valeur des termes de critique employés par Cicéron et qui sont toujours un peu vagues; il décrit, à propos de chaque orateur cité par Cicéron, tout ce que les anciens nous apprennent de lui.

M. Boissier fait surtout ressortir le mérite de l'introduction que M. Martha a mise en tête de l'ouvrage et dans laquelle il a rattaché, mieux que ne l'ont fait ses prédécesseurs, le *Brutus* aux autres ouvrages oratoires de Cicéron, et montré qu'il n'en est que la continuation et le complément. Il n'y a guère de question soulevée par cet ouvrage, l'un des plus importants de Cicéron, que M. Martha n'ait résolument abordée et, autant qu'on le pouvait, résolue. Grâce à lui, le *Brutus* devient pour nos maîtres une lecture facile et une source de renseignements très précieux sur l'histoire de l'éloquence romaine.

M. de Rozière présente, au nom de l'auteur, M. E. Cuaz, l'*Histoire du château de Pont-d'Ain, précédée d'une étude sur la charte des franchises de cette ville* (Lyon, 1892, in-8°).

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. L. Thuasne, de l'ouvrage que celui-ci vient de publier sous le titre de : *Djem Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1494). Étude sur la question d'Orient à la fin du XVe siècle* (Paris, 1892, in-8°).

«La vie aventureuse du prince Djem, dont le nom a été transformé en celui de Zizim par les écrivains européens, a été le sujet de plusieurs romans historiques qui ont vu le jour dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle. Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de l'Empire ottoman ont tous consacré quelques pages plus ou moins exactes à la carrière si agitée de ce malheureux prince. M. Thuasne a mis à profit, pour rédiger l'étude complète qu'il donne au public, les renseignements fournis par les chroniqueurs français et surtout par les chroniqueurs italiens de la fin du XVe siècle.

«Il a consulté la traduction des historiens ottomans, depuis celle de

Saad Eddin par Brasutti, et il a même donné celle des pièces de vers composées par Djem pour célébrer la beauté de la ville de Nice, et, dit-on, les charmes de la dame de Sassenage. M. Thuasne trace le tableau des péripéties de la vie de Djem depuis le jour où, après s'être révolté contre son frère, il se réfugia à Rhodes auprès du grand maître d'Aubusson : il nous raconte son voyage de Rhodes à Nice, les circonstances de son internement à Rochechinard et à Bourganeuf, les négociations qui eurent pour résultat de le mettre aux mains du pape Urbain VIII et de son successeur Alexandre VI, qui le livra à Charles VIII. Le roi voulait se faire accompagner par Djem dans son expédition en Orient, mais ce prince mourut à Capoue le 25 février 1495.

«Les documents diplomatiques que M. Thuasne a eus à sa disposition lui ont permis d'éclaircir certains faits qui étaient restés obscurs : il a placé à la fin de son ouvrage une série de pièces justificatives qui, à l'exception de deux, présentent un réel intérêt. L'histoire du prince Djem, malgré quelques légères inexactitudes que l'on peut attribuer à une traduction erronée de passages d'auteurs orientaux, est un ouvrage d'une lecture attachante et dont la rigoureuse exactitude, basée sur des documents authentiques, voue à l'oubli tous les récits romanesques publiés jusqu'à ce jour.»

Ont encore été offerts :

Analele Academiei romane, 2e série, t. XIII, 1890-1891 (Bucharest, 1891, in-4°);

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, t. XXIV, n° 3 (Paris, 1891, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1891 : *Notizie degli scavi*, décembre 1891, table topographique, janvier et février 1892 (Rome, 1892, gr. in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1892 (Paris, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 152-155 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone (1888-1890), n° 24 (Bône, gr. in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, nos 2 et 3 (le Caire, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 22 (Vesoul, 1891, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 161[e] livraison (Saint-Omer, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1[er] trimestre 1892 (Poitiers, in-8°);

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 6[e] série, t. I[er] (Angoulême, 1892, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, mai 1892 (Cracovie, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, t. XVII (Paris et Amiens, 1892, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, 2[e] année, n° 2 (Rome, 1891, in-8°);

Journal asiatique, 8[e] série, t. XIX, n° 2 (Paris, 1892, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XIV (Poitiers, 1891, in-8°);

Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1890-1891 (Rouen, 1892, in-8°);

Proceedings of the Society of biblical archæology, vol. XIV, n[os] 6 et 7 (Londres, 1892, in-8°);

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche, 5[e] série, vol. I[er], fasc. 1-4 (Rome, 1892, in-8°);

Revue africaine, n° 204 (Alger, 1892, in-8°);

Revue archéologique, mars-avril 1892 (Paris, 1892, in-8°);

Revue d'exégèse mythologique, rédigée par M. l'abbé Fourrière, n[os] 1 et 2 (Amiens, 1892, in-8°);

Revue de la science nouvelle, n° 55 (Paris, 1892, in-4°);

Revue des Pyrénées, t. XIV, année 1892, 2[e] fascicule (Toulouse, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 65 (Vienne, 1892, in-8°);

Revue géographique internationale, n[os] 197 et 198 (Paris, 1892, in-4°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München, 1891, fasc. 5 (Munich, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JUILLET-AOÛT.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 1er JUILLET.

Le Président annonce, d'après les nouvelles données par les journaux, la mort de M. Castan, notre correspondant, conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon, et paie un juste tribut à sa mémoire.

Le Directeur des beaux-arts annonce à l'Académie qu'il vient de charger M. Blanchard, statuaire, de terminer pour l'Institut le buste en marbre de M. Léon Renier, dont M. Gauthier, aujourd'hui décédé, a exécuté le modèle.

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'un diplôme, par lequel l'Université de Dublin invite l'Institut, dans la personne de son président, aux fêtes qui auront lieu du 5 au 8 juillet à l'occasion du troisième centenaire de cette université.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Héron de Villefosse communique une lettre de M. Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie au Caire, qui donne des renseignements sur la provenance des bustes en plâtre peint communiqués par lui à la dernière séance. Ils proviennent de l'oasis d'El-Kargeh;

IMPRIMERIE NATIONALE.

aucun autre monument de ce genre n'a encore été découvert dans les autres parties de l'oasis. La nécropole d'El-Kargeh est considérable et il est probable qu'on rencontrera bientôt sur le marché un certain nombre de ces bustes.

M. Héron de Villefosse communique ensuite une petite plaque de plomb couverte d'inscriptions sur ses deux faces et trouvée par MM. Choppard et Hannezo, du 4e tirailleurs indigènes, dans la nécropole romaine d'Hadrumète. C'est une *tabella devotionis* rentrant dans la série déjà considérable de monuments du même genre, découverts à Carthage et à Hadrumète. Elle contient un certain nombre de noms magiques, qu'il était nécessaire de prononcer très correctement, sous peine de voir échouer l'incantation. Ces mots sont accompagnés de la figure d'un génie à tête de coq, debout sur un bateau et tenant une torche. — De l'autre côté, on lit l'adjuration qui est faite par un cocher du cirque, appartenant aux factions rouge et bleue, puisqu'il appelle les malédictions infernales sur les chevaux et les cochers des factions verte et blanche. Il invoque un Dieu marin, *deus pelagicus aerius*.

On a trouvé aussi en Gaule des tablettes analogues : en 1845 on en a découvert huit dans une des sources d'Amélie-les-Bains; cette année même, à Rom (Deux-Sèvres), on en a trouvé une dans un puits.

Cette lecture provoque des observations de plusieurs membres de l'Académie.

M. Heuzey rappelle qu'il y a, dans la mythologie des courses, un génie appelé *Taraxippos* (celui qui effraie les chevaux).

M. Maspero pense que le dieu monté sur une barque se rattache à l'ordre des décans astronomiques, ainsi que le prouvent les phrases comme *Ego sum decanus magnus dei Magni*, qu'on rencontre dans les tablettes d'incantations amoureuses ; ils ont perdu en passant dans les textes de sorcellerie le caractère astrologique qu'ils avaient à l'origine, pour prendre le plus souvent le caractère purement magique.

M. Le Blant rappelle que dans une vie grecque manuscrite de saint Hilarion, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, il est

question d'un char qu'un enchantement empêchait de gagner le prix de la course : saint Hilarion, voyant dans le liquide de sa coupe divinatoire la cause de l'enchantement, la détruisit à l'aide de cette eau même.

M. Bréal rappelle une inscription grecque trouvée également à Tunis, inscription très étendue, où l'on énumère en détail tous les accidents qui doivent arriver à la faction adverse du Cirque. Elle a été découverte par le P. Delattre et reproduite par M. Cagnat.

Il ajoute que l'inscription nouvelle est intéressante aussi au point de vue de la langue : on y trouve par exemple, la locution *ex anc ora*, qui montre le commencement de l'adverbe *encore*, l'accord entre le pronom et le substantif ayant déjà cessé, comme il arrive dans les locutions toutes faites.

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts autorise l'Académie à prélever sur ses fonds disponibles la somme de 500 francs pour l'attribution d'une quatrième médaille dans le concours des Antiquités de la France de cette année.

Le Secrétaire de la Société d'émulation du Doubs annonce à l'Académie la mort du président honoraire de cette société, M. Castan, notre correspondant.

M. Grégoire Tocilesco, professeur à la Faculté des lettres de Bukarest et directeur du Musée national roumain, fait une communication sur ses découvertes en Dobroudja pendant dix années de fouilles, de 1882 à 1892.

À une distance de 30 kilomètres de Medjidié et à 15 kilomètres du Danube, se trouve le village d'origine tartare d'Adam-Klissi. Quelques voyageurs avaient remarqué à 1 kilomètre de ce village, sur un point culminant de la plaine, une massive construction circulaire en forme de tour de pierre. Le maréchal de Moltke en parla le premier dans ses *Lettres sur la Turquie*, en 1837; il croyait que c'était le mausolée d'un général romain. Les ruines furent visitées ensuite par plusieurs savants, tels que de Vincke,

C.-W. Wutzer, Ch. Peters, Jules Michel, M. Soutzo, qui émirent les opinions les plus contradictoires sur l'origine du monument. Les uns le considèrent comme une construction persane ou comme un monument commémoratif des guerres entre les Odryses et les Gètes; les autres, comme une tour de défense du ve ou du vi^e siècle de notre ère.

C'est en 1882 que M. Tocilesco a commencé ses fouilles, qui lui ont permis de déterminer avec certitude le caractère de ce monument et la date précise de la construction. Quelques fragments de l'inscription dédicatoire l'ont d'abord amené à admettre que l'œuvre datait de l'époque de Trajan, et cela quoique le style barbare des sculptures et les costumes des soldats romains fussent loin de favoriser de telles prévisions. Cette opinion lui paraît aujourd'hui une vérité définitivement acquise.

S'appuyant sur des monuments épigraphiques et numismatiques récemment découverts dans le camp romain, à quelque distance de la tour d'Adam-Klissi, M. Tocilesco croit pouvoir affirmer :

1° Que le monument d'Adam-Klissi a été érigé en l'an 108 ou 109 de notre ère, en souvenir des victoires remportées par Trajan sur les Daces;

2° Que les sculptures qui décoraient l'édifice, et qui ont été retrouvées presque complètement, se rapportent aux campagnes de Trajan et offrent, par suite, de nombreux points de comparaison avec les bas-reliefs de la colonne Trajane et de l'arc de Constantin;

3° Qu'une ville avait commencé à se former à une petite distance de ce monument; simple *vicus* à l'époque de Trajan, elle devint plus tard municipe romain et prit le nom du monument triomphal : *Tropaeum Trajanum*, comme celle qui, dans les Alpes-Maritimes, est devenue la Turbie (*Tropaea Augusti*);

4° Enfin, que cette ville, qui figure dans la liste d'Hiéroclès sous le nom de Τρόπαιος, a été transformée partiellement plus tard en un camp romain (*castrum stativum*).

M. Tocilesco présente à l'appui de sa communication de nombreuses photographies, des dessins et estampages, et annonce que les fouilles seront continuées dans le camp et dans la ville

de Tropaeum; quant au monument triomphal, il sera l'objet d'une publication illustrée, à laquelle MM. Benndorf et Niemann ont bien voulu promettre leur concours.

M. l'abbé Duchesne est désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle des cinq Académies.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Boissier entretient l'Académie d'une découverte qui a été faite dernièrement à Pompéi, et qui est rapportée dans le cahier des *Notizie degli Scavi* du mois de janvier.

Dans une maison de petite apparence, on a trouvé deux médaillons, d'une exécution médiocre, qui représentent, on n'en peut douter, Virgile et Horace. Ces deux images sont deux portraits de fantaisie, mais assez semblables aux miniatures du xiie et du xiiie siècle, placées en tête des manuscrits des deux poètes; ce qui prouve que ces miniatures ont été faites sur des originaux de l'époque impériale. Mais l'intérêt de la découverte, c'est qu'elle nous montre les deux poètes mis par l'admiration publique à côté l'un de l'autre. La réputation de Virgile était assurément beaucoup plus répandue, beaucoup plus populaire. Quintilien, dans la revue qu'il fait des auteurs latins, dans son Xe livre, lui donne une place à part et au-dessus de tous, tandis qu'il met Horace avec les autres et à son rang. Il est sûr pourtant que l'opinion commençait à l'en distinguer. Horace devait être du nombre de ces poètes contemporains que le grammairien Cécilius Épirota introduisit dans les écoles, presque de leur vivant. Ce doit être dans les écoles que l'on a commencé à le mettre à côté de Virgile. Nous voyons par Juvénal que leurs images y étaient placées l'une près de l'autre. Il est intéressant de voir que ce rapprochement a commencé bien plus tôt, et dès le ier siècle.

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Est adressé au concours des Antiquités de la France :

Archives municipales de Bayonne. Livre des établissements (Bayonne, 1892, in-4°).

M. de Barthélemy, au nom du colonel de la Noë, de la Société des antiquaires de France, lit un mémoire sur une montre solaire trouvée à Cocheren, près de Forbach, sur une éminence nommée Hiéraple par les archéologues lorrains. C'est la première fois, peut-être, que l'on signale une montre solaire.

M. de Barthélemy fait précéder la lecture du mémoire de M. de la Noë d'une note dans laquelle il établit que le vocable Hiéraple a été formé par des érudits qui ont altéré le véritable nom, Herapel ou Hochrapel, pour y trouver un *Hierapolis;* il rappelle aussi les nombreux objets antiques recueillis depuis un siècle sur la colline de Herapel.

M. Julien Havet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, communique des observations sur un point de toponymie gauloise.

Reprenant et développant une remarque due à M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, M. Julien Havet énumère un certain nombre de bourgs ou villages de diverses provinces de France, qui portent les noms d'Ingrande, Ingrannes, Aigurande, Yvrandes ou autres analogues. Il montre que presque toujours les localités qui portent ces noms se trouvent à la limite de deux diocèses épiscopaux de l'ancien régime, c'est-à-dire à la frontière de deux cités de la Gaule romaine et, avant la conquête de César, de deux nations gauloises. Il en conclut qu'il a dû exister en gaulois un mot *igoranda* ou *icoranda*, dont la signification était «frontière».

La Délivrande (Calvados) s'appelait autrefois Notre-Dame-de-l'Yvrande. Ce lieu marque l'ancienne frontière entre le peuple gaulois des Baiocasses (Bayeux) et celui des Viducasses (Vieux).

M. Bréal rappelle le mot allemand *rand*, qui signifie «bord» ou «marge». C'est, soit un mot du fonds commun aux idiomes germaniques et celtiques, soit un de ces termes que les Germains ont, en assez grand nombre, empruntés aux Gaulois.

M. Théodore Reinach fait une communication sur un fragment d'un historien inédit d'Alexandre le Grand, découvert par M. Papadopoulos Kérameus dans la bibliothèque du patriarcat de Jérusalem.

C'est un récit très abrégé des événements, depuis la bataille du Granique jusqu'à celle d'Arbèles, où l'on trouve quelques anachronismes et beaucoup de fables. Le seul détail nouveau qui paraisse authentique est le nom du jeune fils de Darius fait prisonnier à la bataille d'Issus : il s'appelait Ochus. Six lignes relatives aux chars armés de faux étaient déjà citées dans le lexique de Suidas.

M. Th. Reinach montre, par des considérations tirées du fond et de la forme de ce texte, que l'auteur doit avoir vécu sous l'empire romain, vers la fin du IIe siècle; il y a des raisons sérieuses de l'identifier à un certain Amyntianus, dont la biographie d'Alexandre est mentionnée par Photius.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1892 [1].

Le rapport sera imprimé et distribué suivant l'usage.

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par une lettre qu'il adresse au président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu sous sa présidence, le 29 juillet prochain, à midi précis, à la Sorbonne, et il exprime le désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne pour la représenter M. Alexandre Bertrand, président, M. Siméon Luce, vice-président, et M. Edmond Le Blant.

M. Bréal présente des observations au sujet de l'inscription sur rouleau de plomb trouvée à Tunis et récemment communiquée par M. Héron de Villefosse.

Ce texte est ainsi conçu : «Adjuro te demon quicunque es et

[1] Voir l'Appendice n° II (p. 282-283).

demando tibi ex anc ora ex ac die ex oc momento ut equos prasini et albi crucies ocidas et agitatore(s) Clarum et Felicem et Primulum et Romanum ocidas collidaneave spiritum illis lerinavas. Adjuro te per eum qui te resolvit temporibus deum pelagicum aerium. Iaô, Iasdaô, o-oriô aêia.»

M. Bréal suppose qu'il faut lire COLLIDAS NERVOS au lieu de COLLIDANEAVE et EXTINGVAS au lieu de LERINAVAS.

M. Boissier fait connaître à l'Académie, au nom de MM. Carton et Denis, une inscription qu'ils ont trouvée à El-Matria. Elle était écrite sur une pierre qui s'est brisée en plusieurs morceaux : en réunissant les divers morceaux, on a pu lire l'inscription entière; c'était la dédicace d'un temple du Capitole qui s'élevait dans l'ancienne ville de Numlulis, ville jusqu'à présent inconnue. Le citoyen qui a élevé le temple en son nom et en celui de son fils énumère les libéralités qu'il a faites à sa patrie, et, parmi ces libéralités, il rappelle que dans un besoin pressant il a donné à ses compatriotes tout le blé qu'il possédait à un prix inférieur au cours. Cette inscription importante est de l'an 170 de notre ère.

SÉANCE DU 29 JUILLET.

Le Directeur des beaux-arts informe l'Académie que M. Blanchard renonçant, pour des raisons personnelles, à exécuter le marbre du buste de M. Léon Renier, le Ministre vient de confier ce travail à M. Alexis André.

M. Alexandre Bertrand, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, communique un mémoire sur *le serment celtique*.

Le serment celtique, par le ciel, la terre, la mer, et non par les dieux, correspond logiquement, dit M. d'Arbois de Jubainville, à la période historique primitive où les États n'exercent pas la vindicte publique pour les crimes commis par un citoyen contre un concitoyen, et où il n'y a pas de magistrats pour contraindre un citoyen à exécuter les contrats formés avec son concitoyen. La vengeance privée est un droit en ce monde, et l'autre vie est conçue comme celle-ci. On n'a pas l'idée d'une justice

divine réparant, dans la vie future, les iniquités de la vie présente, idée qui se rencontre, par exemple, chez les anciens Égyptiens, et, chez les Romains, sous les empereurs chrétiens.

Un serment analogue à celui des Celtes a été relevé dans l'Iliade. On en trouve même des traces dans l'Évangile (*Matthieu*, v, 34-35).

Quant au serment par les dieux, c'est le témoignage d'une période intermédiaire, où, sans croire déjà à la justice divine dans l'autre vie, on croit à une vengeance des insultes adressées aux dieux : la violation du serment était une insulte au dieu par qui on avait juré.

M. Gsell donne des renseignements sur les fouilles faites l'année dernière et cette année par lui et par M. l'abbé Saint-Gérand à Tipasa (Algérie[1]).

Il essaie de préciser les différentes époques que l'on peut distinguer dans la basilique de la martyre sainte Salsa, élevée à l'est de la ville, sur la tombe de la sainte. Commencée au IVe siècle, elle fut embellie au milieu du Ve siècle par Potentius, probablement un évêque, agrandie dans la première moitié du VIe siècle, et au VIIe siècle encore elle était un objet de vénération.

M. Gsell parle ensuite de la chapelle funéraire construite à l'ouest de Tipasa par l'évêque Alexandre, pour contenir les restes de ses prédécesseurs; d'un sarcophage chrétien trouvé par M. l'abbé Saint-Gérand près de là et représentant le Christ donnant la loi, les quatre saisons, Moïse frappant le rocher.

Il appelle enfin l'attention sur une épitaphe métrique de Ras-el-Oued, au sud-ouest de Sétif, reproduisant des vers d'une Silve de Stace.

SÉANCE DU 5 AOÛT.

Est adressé au prochain concours des Antiquités de la France : *Glossaire du pays blaisois*, par M. Adrien Thibault (Blois et Orléans, 1892, in-8°).

(1) Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXVIII (p. 242-250).

M. de Barthélemy étudie l'origine du monnayage gaulois de la Belgique[1].

Il expose que les statères macédoniens apportés par le commerce sur le littoral septentrional de la Celtique furent imités vers le commencement du Ier siècle avant l'ère chrétienne dans la partie de l'île de Bretagne peuplée par des colonies venues de Belgique; que celles-ci transmirent l'usage de la monnaie dans la Belgique continentale. Pendant le premier tiers du Ier siècle après l'ère chrétienne, les Bretons s'inspirèrent des types romains sur l'argent et le bronze; ils furent imités par les Belges et par les Celtes du littoral. La monnaie d'or reste gauloise jusqu'à sa disparition; les monnaies d'argent et de bronze reflètent l'influence romaine.

M. Halévy rend compte à l'Académie du résultat de ses recherches récentes dans le Musée de Berlin. Il a étudié tout particulièrement deux inscriptions sémitiques du IXe et du VIIIe siècle avant notre ère, qui ont été découvertes à Zindjirlî, lieu situé à l'extrême limite de la Syrie du Nord. Le Comité oriental allemand, qui a fait les fouilles, lui a libéralement permis de prendre copie de ces deux textes, encore inaccessibles au public. Ce travail était rendu très difficile par suite des mutilations subies par les monuments. L'écriture est en grande partie si effacée, qu'elle est à peine perceptible. Malgré ces difficultés, M. Halévy a réussi à saisir l'ensemble de ces textes. Ils émanent de deux rois du pays de Yadi, qui ont régné à un intervalle d'environ cent ans l'un de l'autre et qui portaient tous deux le nom de Panammou. Panammou II était vassal de Tiglatpileser, roi d'Assyrie, qui opéra la première transportation des dix tribus d'Israël. La langue de ces inscriptions n'est pas l'araméen, comme on l'avait cru de prime abord, mais un dialecte phénicien très rapproché de l'hébreu et légèrement influencé par l'araméen. Il était parlé par le peuple que les Assyriens nommaient *Hatti*, c'est-à-dire Hittites, Hétéens. L'opinion courante, qui considère les Hittites comme un peuple non sémitique, doit donc être définitivement aban-

[1] Voir aux Communications, n° XXIX (p. 251-257).

donnée. Quant aux caractères hiéroglyphiques qu'on a découverts dans les diverses parties de l'Asie-Mineure, ils sont d'origine anatolienne et non syrienne. Les quelques textes de ce genre qu'on a trouvés à Hamath et à Alep, en Syrie, sont dus à des conquérants anatoliens, dont la conquête n'a d'ailleurs été que très passagère.

M. Toutain lit une notice sur le théâtre romain de Simitthu ou Chemtou (Tunisie), dont il a entrepris le déblaiement.

Ce théâtre, qui n'est ni adossé à une colline ni complètement isolé, présente des particularités de construction qui paraissent intéressantes. La partie inférieure de l'hémicycle de gradins, qui était complètement enterrée, est bien conservée. L'orchestre est pavé d'une mosaïque qui n'est pas encore entièrement déblayée : elle est multicolore; toutes les nuances du *marmor numidicum*, exploité dans l'antiquité à Simitthu, y sont représentées. La coloration en sera curieuse à étudier de près. Parmi les menus objets trouvés dans les fouilles, M. Toutain cite en particulier une monnaie de l'empereur Philippe, et toute une série de fragments paraissant prouver que le théâtre a été transformé plus tard en habitation. La scène n'est pas encore déblayée.

SÉANCE DU 12 AOÛT.

M. Menant met sous les yeux des membres de l'Académie les empreintes d'une intaille asiatique trouvée dans le lit de l'Oued-Youks, au point où cette rivière traverse l'ancienne station des Eaux de César (Aquae Caesaris), aujourd'hui Hammam-Youks, à 18 kilomètres de Tébessa [1].

Cette intaille appartient à M. le capitaine Farges, chef de bureau arabe à Biskra. La présence en Afrique de cet objet, qui jadis, dans la Haute Asie, avait servi à sanctionner les actes les plus importants de la vie civile, et qui jouissait à la fois de la propriété d'ornement et de talisman, offre un grand intérêt. On

[1] Voir aux Communications, n° XXX (p. 257-263)

sait, en effet, dit M. Menant, que la troisième légion *Augusta* a eu son dépôt en Afrique depuis la fin du principat d'Auguste jusqu'au ve siècle de notre ère, et qu'elle comportait assez d'auxiliaires ou de vétérans pour que l'un d'eux, revenu *ad Aquas Caesaris*, c'est-à-dire au dépôt, y ait perdu ce fétiche rapporté par lui de son lieu d'origine.

M. Heuzey entretient l'Académie, au nom de M. de Sarzec, des éléments nouveaux que les découvertes faites à Tello, en Chaldée, ont fournis pour l'interprétation et pour la restitution archéologique de l'un des plus antiques monuments de l'art chaldéen, connu sous le nom de *Stèle des vautours* (1).

Dans ses fouilles successives, M. de Sarzec a réussi à en recueillir trois autres fragments dont les estampages ont permis d'établir une étroite connexité entre les morceaux retrouvés. C'est de ce premier travail, depuis longtemps rédigé pour les *Découvertes en Chaldée* de M. de Sarzec, que M. Heuzey donne communication.

De la confrontation des fragments résulte une première certitude historique : c'est que le prince qui a consacré la stèle est Êannadou, roi de Sirpourla, fils d'Akourgal et petit-fils du très ancien roi Our-Nina. Il y était représenté lui-même, en avant de ses guerriers, frappant ses ennemis, tantôt à pied, tantôt dans un char, dont il ne reste malheureusement qu'une faible indication. M. Heuzey donne à ce propos des détails sur l'armement de cette époque reculée, qui ressemble par certains côtés à celui des Assyriens. D'après les restes de l'inscription, les ennemis vaincus, sur lesquels le vainqueur marche comme sur un sanglant tapis, paraissent appartenir surtout au pays d'*Isban-Ki* (le *Pays de l'Arc*, suivant M. Oppert). Il est question de la ville d'Our, sans doute comme alliée de Sirpourla.

La stèle étant sculptée sur ses deux faces, le revers paraît avoir présenté un sens plutôt symbolique. Une figure royale ou divine, de grande proportion, tient d'une main l'emblème héraldique de Sirpourla, l'aigle à tête de lion, et de l'autre abaisse sa masse d'armes sur des prisonniers qui se débattent pêle-mêle dans une

(1) Voir aux Communications, n° XXXI (p. 262-274).

sorte de nasse ou de cage. M. Heuzey rappelle à ce propos le passage du prophète Habacuc sur le peuple chaldéen «qui ramasse les hommes dans son filet comme des poissons». Cette tragique conception de la poésie biblique est donc très ancienne en Orient et avait déjà pris forme, bien des siècles auparavant, dans l'art de la primitive Chaldée.

Les résultats obtenus par M. de Sarzec dans la dernière période de ses fouilles ne sont pas encore complètement connus: on peut juger qu'ils ne sont pas inférieurs à ses premières découvertes. Après l'examen des simples estampages, viendra le moment des études plus directes, et il sera possible alors d'exprimer la grande reconnaissance justement due aux bienveillantes et hautes influences qui ont concouru à ce résultat si désirable pour la science.

M. Halévy continue sa lecture sur les deux inscriptions sémitiques qu'il a copiées au musée de Berlin et qui proviennent de la Syrie du Nord. Elles font connaître une série de cinq princes qui ont régné dans le pays de Yadi. Le plus ancien roi, nommé Karal, semble avoir été le fondateur d'une dynastie. Il fut combattu par un parti hostile, qui réussit à le tuer, mais son fils, Panammou, parvint à s'emparer du trône et son règne fut une époque de paix et de prospérité. C'est lui qui fit faire la statue de Hadad, le dieu suprême des Hittites, et graver l'inscription sur le corps du dieu.

Le règne de son fils et successeur, Barçour, fut de nouveau troublé par une révolution de palais dans laquelle il perdit la vie; Panammou, son fils, réussit à échapper au massacre et vécut dans la retraite et dans un état voisin de l'indigence. L'arrivée de l'armée assyrienne, sous le commandement de Tiglatpileser III, changea cette situation et Panammou II fut rétabli sur le trône de Yadi comme satrape assyrien. Panammou II jouit jusqu'à la fin de ses jours de la confiance de son suzerain, et, quand il mourut, la garnison assyrienne lui fit des funérailles magnifiques. Son fils, Bar-Rekoub, lui succéda au trône et son règne semble avoir duré jusqu'en 722, qui est l'année de l'avènement de Sargon, le destructeur de Samarie. Depuis cette date la Syrie du Nord fut gouvernée par des satrapes de nationalité assyrienne.

SÉANCE DU 19 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, remerciant l'Académie de l'allocation qu'elle a continuée à M. Dutreuil de Rhins sur les arrérages de la fondation Benoît Garnier. Cette lettre exprime en outre le regret que les dispositions de l'Académie ne semblent pas être de maintenir à cet explorateur la même allocation pendant une troisième année, pour une mission dans l'Afrique centrale.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie les empreintes de trois intailles antiques à légendes sémitiques, recueillies par M. Herbert Clark sur divers points de la Palestine [1].

M. Halévy achève sa lecture sur les inscriptions de Zindjirlî.

Il signale la part qu'ont prise les Hittites dans la propagation de l'alphabet phénicien. C'est aux Hittites et non pas directement aux Phéniciens que les Araméens avaient emprunté l'alphabet de vingt-deux lettres pour le transporter jusque dans l'Inde. La connaissance exacte de l'idiome hittite explique l'existence en hébreu de formes grammaticales et de mots qui ne se retrouvent ni en phénicien, ni en araméen; ce sont des éléments qui se sont introduits en hébreu lorsque les colonies hittites étaient en contact avec les Israélites. Il y a là une preuve éclatante de la vérité de la donnée de la Genèse, qui mentionne des peuplades hittites ou hétéennes dans diverses localités de la Palestine, surtout dans la ville d'Hébron, qui a été le séjour habituel d'Abraham et le berceau de la dynastie davidique.

M. Héron de Villefosse rend compte de fouilles intéressantes qui viennent d'être exécutées dans le département des Ardennes par M. Roger Graffin, ancien élève de l'École pratique des hautes études. C'est sur la voie romaine qui va de Reims à Trèves, en traversant l'Argonne, à l'extrémité du plateau d'Herbeaumont, à Belval-Bois-des-Dames, que M. Roger Graffin a découvert quelques sculptures de l'époque romaine. Ces découvertes méritent

[1] Voir aux Communications, n° XXXII (p. 274-282).

d'autant plus d'être signalées que le département des Ardennes est très pauvre en monuments romains.

La première trouvaille fut faite, au mois de février 1892, par un sieur Champeaux, cultivateur à Montretemps. En voulant extraire du sol un obstacle qui s'opposait au passage de la charrue, ce cultivateur dégagea un morceau de pierre sculptée, représentant la jambe gauche d'un personnage drapé. Il trouva également une pierre ornée d'une feuille d'acanthe. Le terrain appartenait à M. Philippoteaux, de Sedan; M. Graffin obtint facilement la permission d'y faire des fouilles.

Les premiers travaux donnèrent de faibles résultats et M. Graffin allait, après vingt jours de recherches, abandonner son entreprise, lorsqu'un des derniers coups de pioche amena la découverte d'un bloc considérable de pierre taillée. C'était un groupe presque intact représentant un lion terrassant un taureau. Ce groupe, arraché de son piédestal, reposait sur la terre presque au-dessus d'un puits, de très petite dimension, entièrement comblé. On retrouva bientôt le piédestal encore en place d'un second groupe monolithe, non moins important que le premier, représentant un lion dressé contre un géant. La jambe droite du colosse restait seule sur le piédestal; l'autre jambe, le torse brisé en de nombreux fragments et le lion presque entier furent retrouvés à côté. Il paraît hors de doute que ce second groupe représentait *Hercule étouffant le lion de Némée.*

Les deux groupes se trouvaient au niveau du sol, à quatre mètres environ d'intervalle; ils faisaient face à peu près au pied de la butte et étaient très exactement orientés regardant le Nord.

Une tête d'empereur romain, une tête de jeune fille, un dauphin, le corps d'un bélier, un bas-relief représentant une femme jouant de la lyre, des tuiles et vases en terre cuite, des clous, des monnaies sont également sortis de cette fouille. Il faut féliciter M. Graffin de l'avoir entreprise et espérer qu'il la continuera. Il obtiendra certainement de nouveaux et importants résultats.

Les dessins des objets découverts sont joints à cette communication.

SÉANCE DU 26 AOÛT.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de remerciements adressée à l'Académie pour le don fait à la bibliothèque Vaticane des trois derniers volumes de la collection des *Ordonnances des rois de France;*

2° D'une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, qui demande que l'Académie veuille bien accorder sur la fondation Piot un nouveau subside à M. Toutain, membre de cette école, pour lui permettre d'achever les fouilles exécutées sous sa direction à Chemtou, près de Tunis.

L'Académie décide qu'à raison de l'urgence, les membres de la Commission de la fondation Piot, présents à la séance, se réuniront pour délibérer sur cette demande.

M. Hauréau communique une étude sur le tome XV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, tome qui comprend le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Marseille, rédigé par M. l'abbé Albanès.

M. Georges Perrot fait un rapport verbal, au nom de la Commission Piot, sur la proposition qui vient de lui être soumise.

Conformément aux conclusions de la Commission, l'Académie met à la disposition de M. Toutain une somme de 2,000 francs, pour l'achèvement des fouilles qu'il a commencées aux frais de la Compagnie au mois de juin dernier, et qui ont déjà amené le déblaiement du théâtre presque entier et d'une partie du forum.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, communique à l'Académie des renseignements sur les voyages et fouilles exécutés par les membres de cette école pendant le printemps et l'été de 1892.

MM. Ardaillon, Couve, de Ridder se sont partagé l'exploration des îles de la mer Égée : le but de M. Homolle avait été de préparer par une série de monographies épigraphiques la publication des inscriptions insulaires.

M. Chamonard dégage en ce moment le théâtre de Délos;

les inscriptions, qui contiennent sur cet édifice des détails très circonstanciés, permettront d'en donner la description et la restauration les plus précises.

M. Joubin a fouillé la ville de Stratos, dont M. Heuzey avait depuis longtemps signalé l'importance : il a déblayé l'agora et le temple; il y a recueilli une grande abondance de terres cuites, et plusieurs inscriptions intéressantes.

M. Maspero rend compte à l'Académie des premiers résultats des fouilles opérées à Memphis.

Le nouveau directeur des fouilles d'Égypte, M. de Morgan, a la main heureuse pour ses débuts. Il s'est attaqué au site de Memphis, et a découvert dans les débris du temple de Phtah divers monuments de grande importance. C'est d'abord une grande barque en granit, analogue à celle qui se trouve au musée de Turin, mais dont les figures sont détruites. Ce sont plusieurs colosses fragmentés de Ramsès II, et surtout deux figures gigantesques dédiées par ce Pharaon et représentant le dieu de Memphis, Phtah à la belle face, debout, enveloppé du linceul des momies et tenant un sceptre à deux mains. Ce sont des statues isolées dressées dans une cour ou dans une chambre : si l'on se rappelle que nous ne possédions encore aucune image divine de grande taille, si bien qu'on avait nié l'existence de statues des dieux dans les sanctuaires égyptiens, on comprendra toute l'importance de la découverte.

Les travaux continuent et M. de Morgan se propose de tenir l'Académie au courant de ce qu'ils produiront.

IMPRIMERIE NATIONALE.

COMMUNICATIONS.

N° XXVIII.

NOTE SUR LES FOUILLES RÉCENTES DE TIPASA (ALGÉRIE),

PAR M. S. GSELL,

CHARGÉ DE COURS À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER.

(SÉANCE DU 29 JUILLET 1892.)

M. l'abbé Duchesne a déjà entretenu l'Académie des découvertes archéologiques faites à Tipasa par M. l'abbé Saint-Gérand et par moi l'année dernière et cette année. Je voudrais ajouter quelques renseignements complémentaires sur ces fouilles.

La basilique élevée à l'est de la ville antique sur le tombeau de sainte Salsa se trouve à présent presque entièrement déblayée. Il reste à mettre à découvert un petit édifice voisin de l'église au sud et qui en est sans doute une dépendance.

Le sanctuaire de sainte Salsa a été fait sur un cimetière dont l'une des tombes est précédée d'un cippe présentant l'inscription funéraire d'une Fabia Salsa, morte à soixante-trois ans. Certains indices, en particulier la différence d'orientation, permettent en effet de croire que cette tombe est antérieure à la construction de l'église. D'autre part, des monnaies de Constantin le Grand ont été trouvées sous le cippe : cela prouve que la tombe en question est en tout cas postérieure au début du IVe siècle et tend à confirmer l'opinion de M. l'abbé Duchesne qui, se fondant sur plusieurs passages de la Passion, place à l'époque de Constantin au plus tôt le martyre de sainte Salsa. Fabia Salsa était probablement païenne : outre

que son épitaphe ne présente aucun signe de christianisme, la mention de la fortune personnelle de la morte, laissée par elle à ses descendants, me semble peu compatible avec les usages épigraphiques des chrétiens des premiers âges : *f(ilii) et f(iliae) et n(epotes) aeducatrici* (sic) *su(a)eque constabilitos* (sic pour *constabilitrici*) *rei fecer(unt)*. La tombe de cette Fabia Salsa, — qui appartenait, comme son nom l'indique, à la famille de la jeune martyre, — fut laissée intacte et resta exposée aux yeux de tous au milieu du sanctuaire jusque vers le commencement du vi^{e} siècle.

L'édifice qui fut construit en l'honneur de sainte Salsa presque immédiatement après son martyre et qui est qualifié de *breve tabernaculum* par l'auteur de la Passion est une chapelle carrée, de quinze mètres de côté, présentant une abside à l'est et divisée en trois nefs séparées par des piliers. On sait que les édifices chrétiens ornés de piliers, non de colonnes, sont rares en Afrique : ils appartiennent en général, autant qu'on en peut juger, à une époque assez élevée : telle, par exemple, la célèbre basilique de Réparatus à Orléansville. Il est difficile de dire où se trouvait à cette époque le corps de la sainte, qui a été certainement déplacé plus tard, comme je l'indiquerai tout à l'heure. Peut-être reposait-il dans l'abside, sous l'autel; mais cette partie de l'église a dû être remaniée à une époque postérieure et d'ailleurs elle a été endommagée par une fouille faite sans méthode il y a plus de trente ans, si bien qu'on ne peut rien dire de précis à cet égard.

Le sanctuaire de sainte Salsa fut embelli au ve siècle par un personnage dont le nom, mutilé sur l'inscription commémorative en mosaïque retrouvée devant l'abside, a été reconnu par M. de Rossi. Il s'appelait Potentius. L'autel, comme nous l'apprend l'inscription, fut richement décoré; toute la nef fut pavée en mosaïque. Ces travaux doivent être placés vers le milieu du ve siècle, ainsi que l'indiquent le style de la mosaïque, la forme

des lettres et surtout un vers imité d'une inscription de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, inscription qui date de Sixte III (432-440). M. de Rossi a fait en outre remarquer que sous Léon le Grand, vers 446, un évêque du nom de Potentius fut chargé par le pape de faire une enquête sur les élections épiscopales dans la Maurétanie Césarienne, et il s'est demandé si ce ne serait pas le même personnage. La Maurétanie sortait alors d'une crise. Quelques années auparavant, les Vandales venus d'Espagne l'avaient ravagée et les édifices chrétiens avaient été surtout atteints par les dévastations de ces hérétiques. Le traité conclu en 442 entre Valentinien et Genséric, qui restitua à l'empire les Maurétanies, rendit pour quelque temps la paix à ces provinces. Les travaux d'embellissement et peut-être aussi de restauration de Potentius peuvent donc être placés avec vraisemblance à cette époque.

En 455, Genséric s'empara de toute l'Afrique romaine. Une période d'épreuves commença alors pour les catholiques de Tipasa. Victor de Vite nous apprend qu'en 484, sous Hunéric, la plupart d'entre eux quittèrent leur ville et se réfugièrent en Espagne plutôt que de se convertir à l'arianisme. Aussi, dans la seconde moitié du ve siècle, le sanctuaire de sainte Salsa resta-t-il sans modifications : rien n'indique que des travaux y aient été faits alors.

Sous Hildéric, en 523, le culte catholique fut rétabli. Il y eut alors en Afrique une véritable renaissance chrétienne qui nous est attestée par quelques inscriptions[1]; de nombreuses églises furent construites. C'est peut-être à cette époque qu'il faut placer l'agrandissement de la chapelle de sainte Salsa. La longueur de l'édifice fut doublée; des galeries supérieures, limitées du côté de la nef par des colonnes, furent construites sur les bas côtés; la nouvelle façade fut précédée d'un narthex.

[1] Voir de Rossi, *La capsella argentea africana*, p. 14.

La date que j'indique pour ces modifications se fonde sur le style des colonnes, sur les formules des inscriptions funéraires en mosaïque retrouvées dans le narthex, enfin sur l'existence même de ces galeries supérieures qui n'apparaissent guère en Occident avant le vi[e] siècle. Au milieu de la nef, six mètres en avant de l'abside, on établit par-dessus la mosaïque de Potentius et la tombe de Fabia Salsa un grand socle en maçonnerie, plaqué de marbre et entouré d'une grille, socle sur lequel fut placé un sarcophage en marbre. La place d'honneur que le sarcophage occupait, la sauvagerie incroyable avec laquelle il a été brisé en menus morceaux lors de la destruction complète de l'église et dispersé de tous les côtés, ne permettent guère de douter qu'il ait enfermé les restes vénérés de la sainte. Des fragments très nombreux en ont été retrouvés; d'autres avaient été recueillis auparavant dans la basilique même. Ils laissent reconnaître les sujets représentés : sur le devant, la visite de Séléné à Endymion; sur chacun des deux petits côtés, un berger; le derrière était lisse. Le style indique le iii[e] siècle. Sainte Salsa a donc été ensevelie dans un sarcophage païen, orné d'une représentation mythologique, ce qui est un fait assez rare, les chrétiens préférant choisir, comme l'a fait remarquer M. de Rossi, parmi les sarcophages païens qu'ils employaient à la sépulture de leurs morts, ceux qui ne présentaient pas d'images répugnant trop à leurs croyances. On a déjà découvert à Tipasa un sarcophage païen dans lequel un chrétien semble aussi avoir été enseveli, car il se trouvait dans la même chambre funéraire qu'un autre sarcophage, incontestablement chrétien, représentant le Bon Pasteur. On y voit deux époux entre Castor et Pollux. Ce sarcophage, décrit par M. Héron de Villefosse, est encore inédit : le sujet rappelle en particulier celui d'un sarcophage d'Arles, offrant sur ses petits côtés des représentations chrétiennes.

Le socle portant le sarcophage de sainte Salsa date d'une

époque relativement basse : les monnaies trouvées par-dessous prouvent qu'il n'est certainement pas antérieur au ve siècle et l'emplacement qu'il occupe dans l'église paraît indiquer qu'il est contemporain de l'allongement de l'édifice, vers la première moitié du vi^e siècle. Auparavant la sainte reposait ailleurs, peut-être dans l'abside. On sait les scrupules qu'éprouvaient les premiers chrétiens à déplacer les corps de leurs martyrs : ils ne pouvaient s'y résoudre que dans de graves circonstances. Peut-être est-il permis de croire que lorsqu'en 484 les catholiques de Tipasa s'enfuirent devant la persécution arienne, ils emportèrent avec eux en Espagne les reliques de leur sainte : ce fut ainsi qu'agirent quelques années après des évêques chassés d'Afrique par les Vandales. On peut supposer que quand les Tipasiens rentrèrent dans leur patrie après le rétablissement de la paix religieuse, ils rapportèrent ces reliques et qu'ils élevèrent alors le socle sur lequel fut placé le sarcophage de la martyre. Ce ne sont là d'ailleurs que des conjectures.

A l'époque byzantine, la basilique de sainte Salsa subit encore quelques transformations. Dans la nef centrale on établit en avant des piliers une double colonnade, absolument barbare, faite sans aucun souci de la mosaïque, ni des tombes antérieures, ni de la grille qui entourait le socle. Les matériaux sont disparates, les colonnes ne sont pas même exactement alignées.

Plus tard encore, à une époque où l'édifice était déjà en partie détruit (par suite d'un incendie, comme le prouvent les traces de feu que l'on voit partout), on entoura la partie de la nef où étaient le socle et le sarcophage d'un mur grossier, fait de matériaux de toute sorte, dont la plupart ont été empruntés à l'église elle-même. C'est l'œuvre des derniers chrétiens de Tipasa. Il semble qu'après la première invasion arabe qui détruisit l'église et avant la conquête définitive du

pays, ils n'aient pas voulu abandonner leur sainte sous les ruines que les infidèles venaient de faire. A la hâte et comme ils purent, ils lui dressèrent un abri. Puis vint la destruction totale, le sarcophage de Salsa fut mis en pièces, quelques gourbis s'installèrent entre les murs du sanctuaire.

L'histoire de la basilique de sainte Salsa est pendant de longues années comme un reflet de celle de la ville même de Tipasa. Humble chapelle construite au IVe siècle sur la tombe de la sainte et sur les tombes de sa famille, elle fut visitée, comme nous l'apprend la Passion, par Firmus assiégeant Tipasa, en 371. Au milieu du Ve siècle, au lendemain de l'invasion vandale, elle fut décorée par les soins de Potentius. Au VIe siècle, quand le culte catholique eut été rétabli après de longues années de persécution, elle devint une grande basilique au milieu de laquelle s'éleva, dressé sur un socle, le sarcophage de sainte Salsa. L'époque byzantine y a laissé sa trace dans un embellissement de mauvais goût qui ne fit que gâter l'édifice. Enfin, entre deux invasions arabes, les fidèles du VIIe siècle y allèrent prier dans un misérable oratoire construit au milieu des ruines.

Une autre fouille, exécutée en partie à l'aide d'une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique, a été faite à Tipasa par M. l'abbé Saint-Gérand. M. l'abbé Duchesne a déjà fait connaître à l'Académie les premiers résultats obtenus. La fouille est aujourd'hui achevée. L'édifice déblayé par M. Saint-Gérand se trouve au milieu d'un vaste cimetière chrétien situé à l'ouest de la ville antique, le long de la mer. C'est une chapelle funéraire, orientée de l'ouest à l'est, dont la forme se rapproche de celle d'un rectangle, mais présente cependant des irrégularités déterminées par le voisinage de constructions antérieures. Elle est divisée dans le sens de la longueur en trois nefs séparées par des piliers. La nef centrale est tout entière pavée en mosaïque. Sur le petit côté de l'ouest,

à l'endroit où se trouve d'ordinaire la porte principale dans les églises chrétiennes, s'ouvre une abside, à l'entrée de laquelle était enseveli l'évêque Alexandre, comme l'indique l'inscription métrique en mosaïque qui se trouve en avant de l'abside. Au côté opposé, à l'est, était l'autel. Cette disposition rappelle celle de la basilique de Réparatus à Orléansville. L'autel se trouvait placé sur une sorte d'estrade formée par neuf grands sarcophages en pierre, qui sont disposés côte à côte sur une ligne. Une autre inscription métrique, placée en avant de l'autel, nous apprend que l'évêque Alexandre fit réunir en ce lieu le corps des *justi priores* :

Quos diuturna quies fallebat posse videri,
Nunc luce præfulgent subnixi altare decoro
Collectamque suam gaudent florere coronam.

Ces *justi priores* sont peut-être, comme le pense M. l'abbé Duchesne, les premiers évêques de Tipasa, prédécesseurs d'Alexandre. Le nombre de neuf tombes est intéressant à noter. D'après le style de la mosaïque et la forme des lettres, Alexandre paraît avoir occupé le siège épiscopal de Tipasa vers le commencement du ve siècle. On retrouve dans un vers de l'épitaphe de ce contemporain de saint Augustin,

Aetatibus honoribusque in æclesia catholica functus,

comme un écho des querelles des donatistes et des catholiques qui, on le sait, furent particulièrement violentes à Tipasa.

M. Saint-Gérand a encore découvert, il y a environ un mois, près de la chapelle de l'évêque Alexandre, un sarcophage chrétien en marbre, dans un petit édifice funéraire carré dont il ne reste plus que le soubassement et qui lui avait été indiqué par M. Trémaux, propriétaire à Tipasa. Voici la description que M. Saint-Gérand m'envoie de cet intéressant

monument et que je communique en son nom. La face est divisée en cinq tableaux séparés par des demi-colonnes d'ordre corinthien. Dans le tableau central, on voit le Christ assis, donnant la loi. Dans le tableau à droite du Christ, le Printemps et l'Été; le premier tient une corbeille de fleurs, l'Été porte une gerbe d'épis et tient une faucille. Dans le tableau à gauche du Christ, l'Automne et l'Hiver; l'Automne tient une grappe de raisin vers laquelle grimpe un lézard; l'Hiver, coiffé d'un capuchon, porte sur l'épaule une sorte de houe et tient de l'autre main des canards. Le tableau qui se trouve à l'extrémité du sarcophage à gauche représente Moïse faisant jaillir du rocher l'eau que deux Hébreux reçoivent dans leurs mains. Le tableau qui faisait pendant à ce dernier à l'extrémité de droite du sarcophage a été brisé et n'a pas été retrouvé. Il est assez vraisemblable qu'on y voyait la résurrection de Lazare, scène qui, d'après les observations de M. Le Blant[1], correspond d'ordinaire sur les sarcophages chrétiens à celle de Moïse frappant le rocher. C'est le deuxième sarcophage chrétien que l'on ait trouvé à Tipasa : l'autre est celui du Bon Pasteur, découvert un kilomètre plus au sud, le long de la route antique de Tipasa à Cæsarea (Cherchel). Il existe en outre dans le jardin de M. Trémaux un petit fragment de sarcophage chrétien où l'on voit la grappe de Chanaan avec un des deux Hébreux qui la portent.

Les fouilles dont je viens de parler ont été exécutées sur la propriété de M. Trémaux, qui a lui-même rendu service aux études archéologiques en faisant déblayer jadis un nymphée, monument fort curieux, encore inédit. On peut souhaiter que les recherches commencées par M. Saint-Gérand et par moi soient continuées sans rencontrer d'obstacles : elles enrichiront le petit musée de Tipasa, formé par les soins désintéressés de

[1] *Étude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, p. XII.

M. Trémaux. Tipasa promet encore d'importantes découvertes, surtout pour l'époque chrétienne.

Qu'il me soit permis, en terminant cette communication, de mentionner en quelques mots deux voyages archéologiques que j'ai faits dans la province de Constantine, le premier dans la région de Souk-Ahras, le second à l'ouest et au sud de Sétif. Je me suis attaché surtout à étudier les très nombreux monuments chrétiens que l'on rencontre dans cette dernière région. J'ai recueilli environ sept cents inscriptions. Je me contenterai ici d'en citer une qui présente quelque intérêt au point de vue littéraire.

C'est une, épitaphe métrique de Ras-el-Oued, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Sétif. On y lit les vers suivants :

Qualia pallentes declinant lilia culmos,
Pubentesve rosæ primos moriuntur ad austros,
Aut ubi verna novis expirat purpura pratis. . . . .

Ces vers sont de Stace [1], qui les applique aux enfants, morts en bas âge, d'un affranchi, secrétaire *a rationibus* de plusieurs empereurs. Il est, je crois, curieux de retrouver dans un lieu reculé de la Maurétanie Sitifienne des vers de l'auteur des *Silves :* ils avaient dû être insérés dans quelque anthologie à l'usage des graveurs d'inscriptions.

Les résultats des fouilles et voyages que j'ai faits depuis l'année dernière seront exposés dans un volume publié par la section archéologique du Comité des travaux historiques et accompagné de planches exécutées par M. Gavault, architecte.

[1] *Silves*, III, 3, vers 128 et suivants.

N° XXIX.

NOTE SUR LE MONNAYAGE DU NORD DE LA GAULE (BELGIQUE), PAR M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(SÉANCE DU 5 AOÛT 1892.)

En étudiant les origines du monnayage armoricain, je faisais une distinction entre les imitations des statères macédoniens apportés par la Loire chez les Venetes et les Nannetes, et celles de l'Armorique septentrionale procédant de ces mêmes statères venus par la Seine chez les Lexovii. Je disais que sur l'autre rive de ce fleuve, en Belgique, les monnaies de la rive droite ne se trouvaient pas, et réciproquement, sur la rive gauche.

Aujourd'hui, je veux essayer de déterminer les origines du monnayage d'or belge, complètement étranger à celui de la Celtique.

Ne perdons pas de vue le texte dans lequel Strabon dit que les commerçants, après avoir emprunté le Rhin et la Seine, arrivaient aux territoires des Lexovii et des Caletes pour, de là, se rendre en Bretagne. A première vue il semble que le monnayage d'or soit arrivé par cette voie en Belgique comme en Armorique; mais les faits ne permettent pas de s'arrêter à cette hypothèse, admissible pour les Lexovii qui sont Celtes, mais inapplicable aux Caletes qui sont Belges. Sur la rive droite de la Seine, jusqu'au nord de la Belgique, on recueille de nombreuses monnaies en or, d'un style particulier, dont les types ne laissent pas deviner quelles sont les pièces dont elles procèdent, en marchant du sud au nord. Forcé de chercher ailleurs le point de départ, je me suis arrêté à l'interprétation suivante, après avoir constaté que les statères d'or avaient dû être apportés par la Seine chez les Lexovii exclusivement,

pour se répandre, de proche en proche, à l'ouest, chez les Unelli et les Abrincatui.

Je ne reviendrai pas sur les textes qui affirment le commerce actif existant entre l'Armorique et la Bretagne; il est incontestable que l'usage de l'or monnayé a dû venir dans l'île par ce commerce; mais de quelle partie de l'Armorique a-t-il été importé?

Il ne faut pas penser aux Nannetes ni aux Venetes; là dominait le type du cheval androcéphale, dont il n'y a pas d'exemple sur les monnaies bretonnes, non plus qu'en Belgique. Il faut donc chercher dans la partie de l'Armorique où ce type n'existait pas, c'est-à-dire sur le littoral septentrional, particulièrement entre la Rance et la Seine; c'est le territoire occupé par les Lexovii, auxquels on joint les Baiocasses et les Viducasses, les Unelli et les Abrincatui.

Les dépôts très considérables de monnaies armoricaines faites dans les îles de Jersey, de Guernesey, de Wight et aux environs de Plymouth sont un fait d'autant plus singulier que ces pièces ne paraissent pas avoir été imitées par les Bretons; ces dépôts ne sont pas le produit du commerce, mais, comme tous les trésors, le résultat de faits de guerre. J'y vois les traces du pillage; c'est le butin prélevé chez les Curiosolitae et les Osismii par des bandes bretonnes auxquelles les îles de la Manche servaient d'escales ou de repaires; il me semble apercevoir la trace d'un fait qui n'est pas connu par l'histoire. Les dépôts de Jersey, qui contenaient plusieurs milliers de pièces armoricaines mêlées à des deniers de la République romaine, ne peuvent être que le résultat de pillages opérés sur le continent à la fin du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il se pourrait qu'en étudiant l'itinéraire suivi par les expéditions normandes, plus tard, on reconnût le chemin d'invasion suivi par les Bretons insulaires.

Maintenant il faut que nous fassions une excursion en Bre-

tagne, car je crois que le monnayage belge procède du monnayage breton, qui lui-même a son origine dans celui du littoral septentrional de l'Armorique.

Les premiers statères bretons en or sont frappés sur un flan assez large et pèsent 7 gr. 80 environ. Au droit, ils présentent une tête tournée tantôt à droite, tantôt à gauche, ornée d'une coiffure très compliquée, traversée par un ornement en forme de faucille qui se perpétue sur les copies les plus dégénérées dans l'île et sur le continent. Au revers, un cheval galopant dans le même sens que la tête du droit; dessous, une rose, une étoile ou un croissant. Ces statères, ainsi que leurs divisions, peu communs en Belgique, sont attribués par quelques numismates aux Bellovaci; au contraire, on les rencontre assez fréquemment dans les comtés d'Essex, de Sussex, de Kent, de Buckingham, de Hertfort et de Suffolk, c'est-à-dire dans les régions où l'on s'accorde à placer les Iceni, les Trinobantes, les Cathuelauni, les Cantii et les Atrebates : c'est la partie de l'Angleterre qui, à une époque indéterminée, fut envahie par des peuples belges. Il est donc rationnel de considérer ces statères comme bretons et ayant servi de prototypes aux monnaies d'or de la Belgique.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les planches du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* et d'y étudier les statères recueillis habituellement entre la Seine et le Couesnon pour constater que la tête qui y est gravée a servi de modèle aux pièces bretonnes. J'ai déjà fait remarquer que ces monnaies gauloises, sur lesquelles on aperçoit parfois les traces de la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ, se distinguaient par la finesse de gravure des coins; leur poids se rapproche de celui des statères bretons.

Je signalais, quelques lignes plus haut, le sud-ouest de l'Angleterre comme ayant été occupé par les populations qui avaient imité les monnaies en or de la Celtique septentrionale;

c'est ici le moment de rappeler un texte de César, livre V, 12 : il nous apprend que ces populations, originaires de Belgique, étaient les plus civilisées de l'île : « L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples qui, d'après leurs traditions, se regardent comme aborigènes. Le littoral, au contraire, est peuplé de gens du Belgium que la piraterie ou la guerre y ont amenés et qui, après la conquête du pays, s'y sont fixés à demeure en gardant, pour la plupart, les noms des cités d'où ils tirent leur origine. La population est immense ; les habitations, à peu près semblables à celles de Gaule sont très rapprochées et le bétail abonde. Les paiements se font en monnaies d'or, de bronze ou en lingots de fer d'un poids déterminé. » Plus loin, c. 13 et 14, César ajoute que les peuples du Cantium sont les plus civilisés des Belges-Bretons et que tous les navires qui venaient de Gaule abordaient à la pointe du Cantium.

Les statères belges forment deux séries bien distinctes ; les premiers, par leur poids, se rapprochent des plus anciens statères bretons ; seulement l'aurige ailé des pièces bretonnes est transformé en une grande aile, de telle sorte que le cheval n'est plus attelé, mais libre et ailé. Généralement les pièces de cette série se rencontrent sur le territoire des Bellovaci et aux environs de Paris ; aussi on s'est empressé de les attribuer aux Parisii. Il faut noter qu'un assez grand nombre de ces statères et de leurs divisions portent la trace d'un coup violent ; on a voulu y voir une marque de consécration, mais je crois que c'est tout simplement une sorte de contremarque pour en assurer le cours en dehors du lieu de fabrication ; on pourrait encore y reconnaître une marque de démonétisation faite à l'époque où les Romains interdirent l'usage de l'or pour les monnaies provinciales. Je préférerais supposer que ces monnaies ont été frappées d'abord chez les Ambiani et les Bellovaci.

La seconde série se trouve ordinairement chez les Morini

ainsi que chez les Caletes et les Veliocasses; ces statères sont postérieurs aux premiers et on peut fixer approximativement la date de leur apparition. En effet, ils procèdent directement des statères bretons, au type dégénéré, qui portent, *en caractères latins,* le nom d'un chef breton, Tinc(ommios), fils de Commius — peut-être l'Atrebate dont parle César — dont les monnaies sont fréquentes dans la région habitée par les Cantii et les Atrebates bretons. Si les légendes latines des statères de Tinc(ommios) ne permettaient pas déjà de placer son règne à la fin du Ier siècle avant l'ère chrétienne, les types de ses monnaies d'argent et de bronze indiqueraient clairement leur contemporanéité avec l'influence romaine en Bretagne.

Dans cette dernière série on constate un détail dont j'essaierai de montrer l'importance dans un instant. C'est que les statères de cette catégorie que l'on rencontre assez fréquemment chez les Morini et les Atrebates sont d'une fabrique des plus barbares; au contraire, ceux que l'on trouve sur le territoire des Caletes et des Veliocasses sont des copies moins éloignées de leur prototype et on les suit en remontant le cours de la Seine, jusque chez les Suessiones, les Remi et les Treviri; la tête des statères bretons déjà à peine reconnaissable, après avoir encore subi des modifications à l'embouchure de la Seine, devient un type tellement défiguré que les numismates la désignent sous la dénomination peu exacte de *type à l'œil.* Il ne faut pas négliger de noter qu'en Gaule, comme en Bretagne, les monnaies en or conservent un aspect conventionnel qui ne permettrait pas de leur assigner la même date qu'aux pièces en argent et en bronze contemporaines; mais, cependant, sur les unes comme sur les autres, on lit en caractères latins les noms des mêmes chefs. L'or restait un type gaulois, tandis que sur les deux autres métaux on s'inspirait des monnaies romaines.

Je disais, plus haut, que j'attachais une certaine importance

à la différence de fabrique entre les statères belges de la seconde série : voici pourquoi.

Entre la Somme et la Seine, on trouve, à une date certainement postérieure à la conquête, des monnaies en argent et surtout en bronze, de très bon style ; elles portent des légendes, quelquefois des ethniques, et leurs types sont inspirés par ceux des monnaies romaines. J'y vois l'influence du monnayage breton qui, dans la première moitié du Ier siècle avant l'ère chrétienne, fleurissait chez les Trinobantes et les Cantii sous le règne de Cunobelinus et de ses fils. Plus au nord le monnayage reste barbare.

Il y a donc lieu de penser que la monnaie est venue du Cantium en Belgique, par les ports qui servaient au commerce entre cette partie de la Bretagne et la côte gauloise ; Boulogne doit être écarté à cause de sa situation chez les Morini ; son importance maritime ne date peut-être que des Romains.

Lorsque l'on connaîtra mieux, au point de vue archéologique, l'état du littoral de la Gaule entre la Canche et la Seine à l'époque de la conquête romaine, on pourra déterminer les points de la côte où abordaient les navires ; il y a, par exemple, le port de Quentovic qui avait encore une grande importance aux époques franque et carolingienne et qui a dû être fréquenté longtemps auparavant ; il y a aussi une position fortifiée nommée *Cité de Limes,* située près de Dieppe. Cette localité vient d'être explorée scientifiquement : elle remonte à une haute antiquité ; on y a constaté des traces d'habitations et on y a recueilli un certain nombre de monnaies gauloises et, parmi elles, des statères belges. J'estime qu'il faut chercher avec soin sur le littoral des Caletes, puisqu'ils sont spécialement désignés par Strabon.

En résumé, d'après le système que je propose, la monnaie d'or des peuples du littoral septentrional de la Celtique fut importée par le commerce, vers le commencement du Ier siècle

avant J.-C., dans la partie de l'île de Bretagne peuplée de colonies venues de Belgique; celles-ci transmirent, peu après, l'usage de la monnaie dans la Belgique continentale. Les types bretons primitifs avaient singulièrement dégénéré à la fin du même siècle; ces dégénérescences furent copiées en Belgique. Pendant le premier tiers du Ier siècle de notre ère, les Bretons s'inspirèrent des types des monnaies romaines sur l'argent et le bronze; il en fut de même en Belgique et chez les Celtes voisins du littoral. On peut appliquer à l'histoire de la monnaie gauloise de Belgique ce passage de César relatif au druidisme : « Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt plerumque illo discendi causa proficiscuntur. »

N° XXX.

À PROPOS D'UNE INTAILLE ASIATIQUE TROUVÉE PRÈS DE TÉBESSA.

NOTE DE M. MENANT.

(SÉANCE DU 12 AOÛT 1892.)

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie les empreintes d'une intaille orientale trouvée en Afrique, à Tébessa.

Ce petit monument taillé dans un quartz laiteux a la forme d'un cône au sommet arrondi, dont la base formée par une section perpendiculaire à l'axe présente une surface plane, sur laquelle a été gravé un sujet représentant deux

IMPRIMERIE NATIONALE.

personnages portant un costume qui rappelle celui des Achéménides; ils sont de profil en face l'un de l'autre, et, entre eux, dans le champ, on voit l'image d'un scorpion; tout autour, en exergue, l'intention d'une inscription : je dis l'*intention*, car si les caractères laissent supposer un système graphique quelconque, ils ne paraissent se prêter à aucune lecture sérieuse.

Les monuments de ce genre se rencontrent très fréquemment dans la Mésopotamie. D'après leur destination primitive, c'étaient à la fois des ornements, des amulettes et des cachets [1]. Ils ont remplacé vers l'époque du second empire de Chaldée les cachets cylindriques, qui, dès la plus haute antiquité, jouissaient des mêmes propriétés talismaniques et servaient aux mêmes usages. Les uns et les autres étaient percés suivant leur axe ou leur diamètre, et, à l'aide d'un lien, pouvaient se suspendre au cou ou s'attacher au poignet; ils formaient ainsi de véritables ornements [2]. Pour s'en servir comme cachets, on les roulait ou on les appliquait sur la terre plastique des contrats. On trouve de nombreuses empreintes de cylindres sur les documents d'intérêt privé des époques les plus reculées; celles des cachets plats n'apparaissent que sur les actes des époques plus récentes. Ces derniers pouvant s'appliquer plus facilement sur la terre plastique ont fait graduellement abandonner l'usage des cachets cylindriques, et les cachets plats sont devenus par la suite d'un emploi pour ainsi dire général.

Leur forme présente quelques différences qui semblent caractéristiques de certaines époques : ainsi quelques-uns ressemblent à de petites pyramides octogonales ayant à leur base

[1] Voir *Glyptique orientale*, I, p. 16 et *passim*.

[2] On a trouvé dans les tombes de Mughéir des squelettes qui avaient encore un cachet cylindrique attaché au poignet. Voir Taylor, *Notes on the Ruins of Muqueir*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. XV, p. 271.

une section formée par un parallélogramme dont les angles sont abattus; ils sont en général taillés dans une agate saphirine, et le travail en est très soigné; ils appartiennent au second empire de Chaldée et à la période achéménide. Les autres, ayant la forme de cônes, sont d'une époque postérieure; la matière est moins séduisante et le travail laisse souvent à désirer; ils appartiennent à la période des derniers Achéménides et proviennent de la Mésopotamie inférieure. Mentionnons encore les cachets hémisphéroïdes qui ne diffèrent des autres que par la forme; la matière comporte toutes les variétés de pierre dure, et leur usage s'étend depuis le second empire de Chaldée jusqu'aux derniers Sassanides.

Les sujets sont très variés; cependant, sous le second empire de Chaldée, on remarque le plus ordinairement un autel avec un personnage dans la pose de l'adoration; sous les Achéménides, un dynaste tenant de chaque main un lion, une chimère ou quelque monstre androcéphale. Plus tard, la scène est quelquefois beaucoup moins compliquée et se réduit à un animal, un cerf, un bélier, un oiseau, un insecte ou même une fleur ou un symbole.

Sous les Arsacides, on voit apparaître le buste de certains personnages. C'est aussi sous les Arsacides qu'on commence à voir en exergue des inscriptions pour faire connaître sans doute le nom du personnage, rappeler une devise ou préciser la signification talismanique de l'intaille. Lorsque le graveur n'était pas familiarisé avec l'écriture alors en usage, il se contentait souvent de tracer autour du sujet un simulacre de caractères. Ces inscriptions sont très nombreuses et font quelquefois le désespoir des érudits. Il ne s'ensuit pas que le monument soit faux; cette incorrection devient précisément la marque de sa provenance et de son époque; c'est ce qui arrive pour notre cachet, auquel nous attribuons une origine chaldéo-perse de l'époque sassânide.

Nous avons dit que ces bijoux, ornements ou cachets, jouissaient d'une propriété talismanique, attachée, soit à la nature de la pierre, soit au sujet représenté. Il est évident que la propriété spéciale pouvait être indiquée par quelque symbole; d'après la présence du scorpion, dont on voit l'image dans le champ de notre cachet, on est tenté de supposer que le possesseur devait se croire ainsi protégé contre la piqûre de ce redoutable articulé. Cette conjecture est d'autant plus plausible qu'on rencontre souvent des cachets qui n'ont d'autre sujet qu'un scorpion [1] et qu'on trouve précisément ce nom seul sur un cylindre talismanique de la collection de M. de Clercq [2].

Les intailles orientales offrent toujours un certain intérêt; mais celle-ci doit particulièrement fixer notre attention, à cause de sa provenance. Les empreintes m'ont été communiquées par M. Boutroue, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et l'intaille appartient à M. le capitaine Farges, chef de bureau arabe à Biskra; elle a été trouvée en 1880 par un Arabe, dans le lit de l'Oued-Youks, au point où cette rivière traverse l'ancienne station des Eaux de César (*Aquæ Cæsaris*), aujourd'hui Hammam-Youks, à dix-huit kilomètres de Tébessa.

On pouvait croire, au premier abord, que la présence de ce bijou mésopotamien était accidentelle en Afrique; mais, quelques années plus tard, on a découvert, au même lieu, un second cachet analogue de forme sphéroïde sur le méplat duquel est gravée une *tarentule:* c'est encore, ainsi que nous l'avons fait remarquer, une des formes de cachets et un des symboles propres à l'époque sassanide. La présence de ces objets en

[1] Voir *Empreintes de cachets relevées au Musée britannique*, dans les *Archives des missions*, troisième série, t. IX, 1892, fig. 10.

[2] Voir *Catalogue méthodique et raisonné*, I, p. 52, n° 52.

Afrique doit donc s'expliquer autrement que par une cause fortuite et isolée. Or, à Rome, sous les Empereurs, lorsque Dioscoride, Solon et autres artistes grecs vinrent s'établir en Italie, le goût des pierres gravées avait pris un grand développement. Les princes avaient donné l'exemple, qui fut suivi avec avidité par le peuple; on se contenta même des imitations en pâte de verre, dont on n'a oublié ni les procédés ni l'avantage[1]. Auguste se servit pendant quelque temps d'un cachet asiatique, qui donna lieu à quelques plaisanteries; elles parvinrent aux oreilles de l'*imperator* et le lui firent abandonner[2]. Le sujet, d'après Pline, représentait un *sphynx*[3]; en réalité c'était un *capricorne*[4]. Je ne sais pas si cette intaille est parvenue jusqu'à nous; mais ce symbole devait être assez répandu en Chaldée, car j'ai relevé l'empreinte d'un capricorne sur les contrats du second empire et même sur ceux des Séleucides[5]. C'est le même animal fantastique dont on voit l'image dans le champ du fameux camée de Vienne connu sous le nom de l'*Apothéose d'Auguste*.

Il nous suffit maintenant de faire remarquer que la troisième légion romaine dite *Augusta* avait son dépôt en Afrique. Il y resta depuis la fin du principat d'Auguste jusqu'au commencement du ve siècle[6], et, comme le fait remarquer très judicieusement M. le capitaine Farges dans la lettre qui nous a été communiquée, cette troisième légion comptait assez d'auxiliaires étrangers ou de vétérans ayant pris part à de lointaines expéditions, pour que l'un d'eux,

(1) Voir Mariette, *Traité des pierres gravées*, II, p. 209.

(2) Suétone, *Aug.*, I, 50.

(3) Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, ch. I.

(4) Voir Landseer, *Sabæan Researches*, p. 43.

(5) Voir *Empreintes de cylindres assyro-chaldéens relevées au Musée britannique*, dans les *Archives des missions*, troisième série, t. VI, 1880, fig. 46, et *Empreintes de cachets*, etc., *ibid.*, t. IX, fig. 68 et 81.

(6) Voir Ch. Robert, *Coup d'œil général sur les légions romaines*, p. 14 et 15.

en revenant *ad Aquas Cæsaris*, c'est-à-dire au dépôt, y ait perdu ce fétiche rapporté par lui de son lieu d'origine.

Si des monuments analogues se trouvaient encore dans les mêmes parages, il serait très intéressant de les recueillir. Aussi nous adressons tous nos remerciements à M. le capitaine Farges, qui a bien voulu nous faire connaître ceux qui sont arrivés en sa possession.

N° XXXI.

RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA STÈLE DU ROI ÉANNADOU (DITE STÈLE DES VAUTOURS), PAR M. LÉON HEUZEY.

(SÉANCE DU 12 AOÛT 1892.)

Je voudrais faire connaître à l'Académie, au nom de M. de Sarzec, les éléments nouveaux que les dernières découvertes de Tello, en Chaldée, fournissent pour l'intelligence et pour la reconstitution archéologique de l'un des plus antiques monuments de l'art chaldéen : il s'agit du grand bas-relief à double face, célèbre sous le nom de *Stèle des vautours*. Dans ses fouilles successives, M. de Sarzec a réussi, chose presque invraisemblable, à en recueillir trois autres fragments, qui portent à six le nombre total des morceaux retrouvés. En nous guidant sur les premiers estampages, pris au moment de la découverte, et sur les moulages que nous en avons tirés, nous avons pu établir d'avance, au Musée du Louvre, la connexité de ces débris. C'est l'exposé de ce premier travail, depuis longtemps rédigé pour la publication des *Découvertes en Chaldée*, que nous désirons, M. de Sarzec et moi, soumettre à l'Académie, ne fût-ce que pour prendre date, en attendant que notre prochaine livraison soit prête à paraître.

Du rapprochement des fragments aujourd'hui découverts

résulte une première certitude historique : c'est que le prince qui a fait sculpter le monument est *Ê-anna-dou,* roi de Sirpourla, fils d'*Akourgal* et petit-fils du très ancien roi *Our-Nina.* Son nom, répété à profusion, dans les débris de la grande inscription qui couvrait le fond des bas-reliefs, y paraît une fois avec le titre de roi de Sirpourla. Il est également hors de doute que les scènes sculptées sur la stèle se rapportent au même roi, et son image y est même représentée deux fois avec le nom royal inscrit auprès d'elle.

Essayons maintenant de reconstruire, en partie, les compositions très compliquées qui occupaient les deux faces du monument. Les anciens fragments étant désignés par les lettres A, B, C, nous distinguerons les nouveaux par les lettres D, E, F, en y ajoutant les chiffres 1 et 2, selon qu'il s'agira de l'une ou de l'autre face.

I

Pour se retrouver au milieu de ces morceaux brisés, il faut partir de l'ancien fragment C^1, sur lequel se trouve une curieuse scène de funérailles après un combat.

J'y avais fait remarquer, auprès des morts entassés, la représentation inexpliquée d'un pieu ou piquet, entouré d'un gros nœud de corde. Le fragment nouveau D^1 permet aujourd'hui de constater que cette attache servait à maintenir couché sur le dos un bœuf, dont le mufle et les pattes de devant sont fortement assujettis à un autre pieu semblable. C'était évidemment la victime préparée pour un sacrifice, auquel présidait une grande figure, dont on n'aperçoit plus que le vêtement de *kaunakès.* Devant ce personnage royal ou divin, on observe en outre des objets empilés, sans doute le bois coupé pour la cérémonie, et surtout un énorme vase en forme de cornet, d'où retombent deux feuilles de palmier ou mieux deux régimes de dattes : de pareils vases sont associés sur

les cylindres chaldéens au culte de certains dieux. Il y avait donc là, selon toute vraisemblance, une divinité, en l'honneur de laquelle le sang des animaux immolés se mêlait aux hécatombes humaines de la bataille. Les vautours du fragment A[1] complétaient la scène, en planant au-dessus.

Revenons de nouveau à l'ancien fragment C[1], pour nous en servir comme de point de raccord. Il faut se rappeler que j'y avais encore signalé, au-dessous du listel qui marque la ligne du sol, une main brandissant une lance : j'en concluais que là devait se développer une rangée de grandes figures, représentant un combat. Cette lance se continue en effet sur le fragment D[1], et même on la voit se diriger vers un groupe de vaincus à la tête rasée, dont le chef se retourne, en levant la main, pour demander grâce; mais, à ce moment, la pointe de l'arme lui touche le front, à la hauteur de l'œil.

D'autre part, l'examen des fragments E[1], F[1], ne permet pas de douter que la lance ici représentée ne fût celle même du roi Ê-anna-dou, frappant un ennemi vaincu. Sur le fragment E[1], on ne peut hésiter à le reconnaître; il marche en avant de ses soldats, protégés par de grands boucliers rectangulaires et formant derrière lui une véritable phalange, disposée sur six rangs, avec les piques horizontalement superposées. De la main droite le roi tient une arme coudée de forme particulière. Son bras gauche est brisé; mais, comme nous allons trouver la figure royale répétée dans une attitude identique sur le fragment F[1], on peut en conclure que ce bras devait être levé et brandir la lance.

Le fragment F[1] représente certainement une troisième rangée de figures, où le roi Ê-anna-dou reparaît, précédant une troupe armée de piques et de haches. Il était porté cette fois sur un char, dont il ne reste que de faibles traces; mais c'est la même position du bras droit, tenant l'arme recourbée, tandis que le bras gauche dirige la hampe d'une longue lance

contre un adversaire que la cassure de la pierre a fait disparaître. Les deux figures superposées, se complétant ainsi l'une l'autre, permettent de rétablir l'attitude, qui se trouve deux fois reproduite. Le char était formé par des panneaux bizarrement assemblés; en avant on distingue une hache et un grand carquois rempli d'armes de jet. Les roues, l'attelage ont malheureusement disparu; mais la manière dont les guides sont disposées permet de croire que les chevaux, dès cette très haute époque, étaient employés en Asie à un pareil usage. Derrière le roi, une petite figure, très effacée, tenait une lance un peu abaissée ou peut-être un aiguillon dirigé vers l'attelage. Ici le bas-relief est détérioré par une cavité circulaire, indiquant que ce fragment a été employé, à une époque plus récente, pour soutenir un gond de porte.

Une brique, déjà publiée par M. de Sarzec, s'accorde avec ces figures pour établir qu'Ê-anna-dou, fils d'Akourgal, fut un roi guerrier. C'étaient ses exploits, ses campagnes victorieuses, qu'il avait fait sculpter, en plusieurs registres, sur cette partie de la stèle. Nous y trouvons la première page d'histoire militaire que les monuments de l'Asie nous aient encore fournie. Il n'y a pas de spectacle mieux fait pour exciter notre curiosité que la vue de ces populations si antiques dans leur équipement de guerre.

Le roi se distingue par son double vêtement. Il porte le châle de kaunakès, enroulé en jupon autour des jambes; mais un manteau d'une étoffe velue, à mèches plus fines, couvre encore transversalement sa poitrine et ses épaules. Sa face est imberbe; son abondante chevelure, serrée par un large bandeau, se ramasse derrière la nuque en un chignon épais, qui laisse encore s'échapper par dessous une crinière flottante. Nous avons déjà indiqué les armes royales, la lance et surtout cet engin recourbé qui est un insigne des anciens guerriers orientaux. Nous le retrouvons encore en Assyrie, dans les

images colossales d'Isdoubar étouffant le lion; mais, ici et sur d'autres monuments chaldéens, il paraît formé de plusieurs lames ou tiges parallèles, serrées de place en place par des anneaux ou nœuds. Ce n'est donc pas une arme tranchante, telle que la *harpé* asiatique, qui a une courbe analogue, mais plutôt une sorte de massue, un bâton de jet comme le *boumerang*. Un bâton, présentant la même courbure et annelé de la même manière, est porté par le chef de la tribu asiatique des *Amou*, dans la célèbre peinture d'un tombeau égyptien de la xii[e] dynastie, à Béni-Hassan. Le rapprochement est d'autant plus intéressant, que j'ai déjà montré une curieuse relation entre l'ajustement de ces nomades et celui des statues chaldéennes.

Le casque, probablement de cuivre battu, a déjà quelque chose de la forme conique qu'il conservera chez les Assyriens. Sur celui d'Ê-anna-dou, la chevelure royale est relevée en chignon et serrée autour du timbre de métal avec la même recherche que si la tête était nue. À ce casque et à ceux des guerriers qui marchent derrière le roi on remarque un couvre-nuque assez développé, qui manque dans l'armure assyrienne. Cette partie cache et protège complètement les oreilles. Il n'y a que le casque royal où l'oreille soit au contraire apparente : on peut supposer qu'elle y est dégagée par une ouverture ou plutôt simplement imitée par le travail du métal repoussé. Il est possible que la partie relevée de la chevelure soit aussi une imitation du même genre.

Derrière le roi, nous voyons sans doute un groupe de princes et de chefs, formant la garde du souverain. Ce qui me le fait croire, c'est que tous ces guerriers ont, sous leur casque, la chevelure flottante et qu'ils portent tous autour de leurs reins le riche manteau de kaunakès. Les haches de combat, véritables herminettes à tranchant horizontal, suivant un type dont M. de Sarzec a retrouvé deux exemplaires en nature, sont

déjà emmanchées avec une douille. Les pointes des lances paraissent plutôt enfoncées dans le manche, comme on peut en juger surtout par la lance royale, qui est de grande proportion. Un détail particulier est la façon dont ces guerriers manœuvrent tous leurs armes, lances ou haches, en les tenant presque à bout de manche, sans doute pour donner aux coups plus d'élan et de poids. Il est aussi très remarquable que le roi, dans les deux exemples, brandisse sa lance de la main gauche, tandis que la droite est armée du bâton recourbé; c'est là sans doute une virtuosité personnelle, comme chez ce héros qu'Homère qualifie d'*ἀμφιδέξιος*.

Enfin, sur le sol, on observera une couche de morts, étendus symétriquement, pieds contre pieds et têtes contre têtes; c'est sur ce sanglant tapis que le roi s'avance avec son armée. Nous retrouvons là le lugubre accent de poésie sauvage et terrifiante, que nous avons depuis longtemps signalé comme un trait caractéristique de la *Stèle des vautours*.

II

Il faut maintenant passer à l'examen de l'autre face des mêmes débris, comme nous l'avons fait autrefois pour les fragments anciens A^2, B^2, C^2. Les représentations de cette face m'avaient paru avoir un caractère surtout mythologique, et cette supposition se trouve pleinement confirmée par les indications nouvelles. En conservant à chaque morceau la place exacte que lui donne la restitution de la face opposée, on obtient les résultats suivants.

Entre les deux curieuses têtes de déesses guerrières, coiffées de cornes et de plumes, et déjà antérieurement reconnues, le fragment D^2 vient placer un entassement d'objets bizarres, que l'état incomplet de la représentation rend difficiles à définir. Il semble, à première vue, que ce soit un trophée d'armes. On

pourrait y reconnaître deux grands boucliers de forme ovale, l'un à nervure médiane, l'autre tourné à l'envers et cerclé d'une double bordure, puis la hampe d'une lance, deux enseignes militaires en forme de lion passant et d'aigle éployée, tout cela en désordre et relié par des cordons, qui paraissent se rattacher à quelque chose comme les branches d'un arbre. Ces ornements compliqués se rapporteraient aussi assez bien à la décoration de quelque grand char, représenté d'une façon primitive. Les cordons seraient les rênes; la double bordure du prétendu bouclier appartiendrait alors soit aux roues, soit plutôt à un timon de courbe particulière. Les vestiges du char royal, sur le fragment F[1], présentent des indications concordantes.

Le long débris d'inscription qui avoisine ces représentations est certainement une des parties les plus instructives du texte de la stèle. On y voit répété jusqu'à trois fois un nom géographique qui se retrouve fréquemment sur les autres morceaux et qui figure aussi sur la brique d'Ê-anna-dou comme celui de l'une des contrées sur lesquelles ce roi avait étendu sa domination : c'est *Isban-ki* (le *Pays de l'Arc* suivant l'interprétation de M. Oppert). Il y a quelque chance pour que le peuple dont la défaite est ici représentée appartienne à ce pays. Il est vrai que, sur le fragment D[1], derrière la tête du chef ennemi frappé par la lance royale, la case d'écriture la plus rapprochée (case malheureusement incomplète) contient l'indication suivante : «Roi de *Ner*.....», puis un signe presque complètement détruit par une cassure. D'un autre côté, le fragment E[2] nous fait voir, dans deux cases contiguës, le nom d'*Isban-ki* immédiatement suivi de celui de *Nerki-an*, qui pourrait bien être un nom de ville appartenant à cette région[1]. Tout près du trophée ou du char dont nous avons parlé plus haut, on lit en outre la curieuse indication sui-

[1] Pour la terminaison, comparez le nom de la ville d'*Anshan*, sur la statue B. de Goudéa, col. VI, case 64.

vante : « Vingt *nam* pour la ville d'Our. » Dans une autre partie de l'inscription, la ville d'Erech est aussi mentionnée. Les deux antiques cités chaldéennes, nommées par la Genèse, existent donc dès cette époque reculée et sont en relations avec la ville de Sirpourla.

Revenons aux représentations figurées. À côté des vestiges peu distincts, conservés sur le fragment D^2, les deux fragments E^2 et F^2, que nous avons pu rapprocher bord à bord, donnent au contraire une représentation des plus nettes et très extraordinaire. C'est une figure d'homme, de taille colossale par rapport à toutes les autres figures de la stèle, y compris les deux déesses qui sont voisines. La tête, massive, presque sans cou, sur de larges épaules, porte une abondante chevelure, relevée en chignon, comme celle du roi Ê-anna-dou, par un large bandeau, d'où s'échappe sur la tempe une mèche frisée. Le bord supérieur, étant brisé, ne laisse malheureusement pas voir s'il y avait au-dessus quelque coiffure symbolique. Ce qui distingue surtout cette figure des figures royales de l'autre face, c'est une longue barbe, divisée en flots ondulés, au nombre de six, qui se terminent, d'après la mode chaldéenne, par un nombre égal d'enroulements sur une même ligne. Suivant une disposition très particulière, cette barbe magnifique forme collier; elle n'empêche pas le menton d'être soigneusement dégagé par le rasoir, ainsi que les deux lèvres et les joues. Le nez, dont la courbe a une exagération singulière, caractérise bien le type adopté par les artistes chaldéens de cette haute époque, type d'ailleurs absolument fixe, qui se répète pour toutes les figures de la stèle, vainqueurs et vaincus, et qui ne saurait être par conséquent un portrait. Pour le torse, il est nu : on aperçoit seulement à la ceinture le bourrelet formé par l'étoffe qui entourait le milieu du corps; les jambes manquent en grande partie.

De sa main droite, abaissée, ce colosse tient horizontalement

une lourde masse d'armes à tête sphérique, tandis que sa main gauche porte en avant un curieux emblème, formé par une aigle éployée, dont les serres s'appuient sur un double protome de lion. Bien que la tête même de l'oiseau soit assez peu distincte, on ne peut hésiter à reconnaître ici le symbole quasi héraldique de la ville de Sirpourla. En le rencontrant pour la première fois, j'avais posé la question de savoir si cette aigle n'était pas déjà à double tête, comme plus tard sur les monuments de Ptérium, puis chez les Byzantins, chez les Arabes et enfin dans le blason moderne. Plus récemment, en me fondant surtout sur les cylindres, je me suis arrêté à une solution différente : j'ai admis que l'aigle de Sirpourla était en réalité un oiseau fantastique à tête de lion, une aigle *léonto-céphale*. Si l'on veut bien regarder avec attention les linéaments de la tête, qui restent visibles sur le moulage de M. de Sarzec, on sera convaincu que tel était en effet le caractère de l'oiseau figuré par notre bas-relief.

Que l'on me permette d'interrompre ma description pour signaler du même symbole plusieurs exemples nouveaux, qui proviennent aussi pour la plupart des fouilles de Tello et qui rendent le fait absolument incontestable.

Le premier est un petit éclat de bas-relief qui porte le nom du très vieux roi Our-Nina. La tête de lion y est parfaitement conservée, au-dessus des ailes éployées, traitées d'une façon encore tout archaïque.

Vient ensuite une masse d'armes d'un travail rude et primitif, entourée de six lions qui se poursuivent : on y voit, dessinée plutôt que sculptée, à la partie supérieure, la même figure d'aigle fantastique. Quelques caractères, négligés et peu distincts, consacrent l'arme au dieu Nin-Ghirsou et donnent le nom d'un ancien chef, qui paraît avoir été à la fois roi d'une autre ville et patési de Sirpourla.

La représentation la plus complète et la mieux caractérisée

se trouve sur un petit bas-relief de pierre noire, décoré de plusieurs figures juxtaposées, au milieu desquelles on remarque l'aigle léontocéphale *serrant* la croupe des deux lions; ceux-ci se retournent en s'efforçant de lui mordre les ailes, ce qui forme une composition héraldique d'une symétrie parfaite. Les autres figures sont un homme debout, dont le nom doit avoir été enlevé, en même temps que le profil, par une cassure; un animal couché (veau ou génisse) dont le corps porte une inscription, relatant que la pierre du bas-relief a été apportée d'une ville appelée *Ourou-a-ki;* puis une grosse tresse ou entrelacs, reproduisant avec agrandissement la torsade décorative qui remplit parfois, sur les cylindres chaldéens, la place vide laissée par les figures. Le monument, dont le revers est formé de plans obliques, comme pour aider à l'encastrement, est de plus percé au centre d'un trou profond. J'ai déjà cherché à expliquer ces bas-reliefs troués, comme ayant servi de support à des masses d'armes votives, dressées en l'honneur des dieux. L'inscription incomplète de celui qui nous occupe ici incidemment se termine par une indication qui pourrait bien être favorable à notre hypothèse[1].

Les observations qui précèdent, sur l'aigle à tête de lion, permettront de reconnaître cet emblème local sur un grand nombre de petits monuments et surtout sur les cylindres rapportés par M. de Sarzec ou publiés antérieurement. Il est instructif en particulier de retrouver le même symbole sur le très ancien cylindre portant le nom de la ville de *Lagash,* que les assyriologues considèrent comme identique au nom de Sirpourla.

Ces explications nécessaires nous ont un peu détournés de la *Stèle des vautours* et de la grande figure qui, sur notre principal

[1] Avant la dernière case, contenant les mots «il a fait», on y trouve le signe *arme,* suivi du signe *poutre,* puis du caractère qui traduit la préposition *pour.* Je demande aux assyriologues si l'on ne pourrait pas comprendre : «Il a fait ceci — pour l'arme-poutre» ou «pour la poutre de l'arme», c'est-à-dire pour le support ou pour le manche d'une arme consacrée?

bas-relief, tient à la main ce que l'on peut appeler les armoiries de l'ancienne ville chaldéenne. Nous devons y revenir, car nous n'en avons pas encore fini avec cette curieuse image. La cassure qui coupe le colosse à la taille ne termine pas la représentation : il faut tenir compte en effet du fragment F², qui se rajuste au premier bord à bord et qui le complète.

Ici le sujet représenté devient encore plus extraordinaire. Au-dessous même du bras qui porte l'aigle, le champ du bas-relief est rayé de bandes saillantes, se croisant en losange, comme un treillis ou comme les mailles d'un large filet. Dans cette sorte de cage ou de nasse sont jetés pêle-mêle des hommes nus, se tordant sur eux-mêmes et cherchant à passer par les intervalles leurs têtes rasées, dont le type rappelle exactement les morts et les vaincus figurés sur les autres fragments. Il y a là, de toute manière, une représentation étroitement associée au personnage de taille colossale que nous avons décrit. C'est évidemment sur ces malheureux captifs que s'abat la masse d'armes dont sa main droite est armée, et particulièrement sur l'un d'eux qui, cherchant à s'échapper, a déjà passé la tête hors des mailles.

La présence de la coiffure divine aux cornes symboliques pourrait seule nous apprendre avec certitude s'il faut voir dans cette grande figure un dieu protecteur de Sirpourla, tel que serait Nin-Ghirsou. Il est vrai que le nom du roi Ê-anna-dou se trouve répété justement derrière l'épaule du colosse ; mais ce nom n'est pas isolé, comme précédemment : il fait partie de la grande inscription qui couvrait ici tout le fond du bas-relief. En avant du profil, cette inscription s'étend jusqu'au bord courbe de la stèle et forme neuf rangées, comptant plus d'une soixantaine de cases : elle est malheureusement un peu fruste.

D'autre part, la représentation n'est pas sans analogie avec celle d'un très antique bas-relief, antérieurement publié par M. de Sarzec et dans lequel nous avons cru reconnaître le

héros Isdoubar[1]. C'est le même arrangement de la chevelure et de la barbe, et, sous une forme plus abrégée, la même action d'immoler un captif, en le frappant avec la masse d'armes. Seulement sur la grande stèle d'È-anna-dou la composition s'est développée. Avec ce treillis, où se débattent les malheureux prisonniers, elle a pris un caractère encore plus terrible, tout à fait en rapport avec la couleur tragique dont nous avons relevé plus d'un trait sur ce vieux monument. Faut-il penser aux cages d'osier dans lesquelles on brûlait les victimes offertes à certains dieux comme Moloch et les divinités similaires? Un autre souvenir s'impose vivement à l'esprit : c'est celui des imprécations bibliques ; c'est le passage d'Habacuc, où le prophète compare les populations vaincues à des poissons, que le conquérant chaldéen ramasse dans son filet.

Voici la traduction de ce passage, donnée par M. Renan[2]; le prophète s'écrie en s'adressant à Iahvé :

Tu as réduit les hommes à l'état de poissons
Et des reptiles de la mer qui n'ont pas de roi.

Ce peuple (le peuple chaldéen[3]) les pêche avec son hameçon,
Les tire avec sa senne,
Les ramasse dans ses filets ;
Alors il est content, il saute de joie.

Voilà pourquoi il offre des sacrifices à sa senne,
Il brûle de l'encens à son filet ;

Car grâce à ces ustensiles, sa part est belle
Et sa chère plantureuse.

Le verra-t-on toujours vider son filet,
Pour recommencer à égorger les peuples sans pitié?

[1] *Découvertes en Chaldée*, pl. 1, fig. 1.

[2] Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, vol. III, p. 295; pour le texte, voir *Habacuc*, I, 12-17.

[3] Les *Casdim*.

IMPRIMERIE NATIONALE

Sans doute Habacuc parle d'une époque beaucoup plus récente[1] : l'allusion s'applique aux Chaldéens de Babylone et de Nabuchodonosor. Il n'en est que plus curieux de constater que des conceptions poétiques, des métaphores et des comparaisons de grande allure, conservées par les livres hébreux, hantaient depuis de longs siècles l'esprit des Orientaux et avaient déjà pris forme dans l'art de la primitive Chaldée.

Les résultats scientifiques obtenus par M. de Sarzec dans la deuxième période de ses fouilles ne sont pas encore complètement connus. On peut juger par cet exemple qu'ils ne sont pas inférieurs aux fruits de ses premières découvertes. Je m'arrête à ce que j'ai pensé pouvoir dire aujourd'hui, en opérant principalement sur des estampages et sur des photographies. Cependant je puis affirmer que nous aurons bientôt le moyen de procéder à des études plus directes, à l'aide des originaux. Nous pourrons alors exprimer la grande reconnaissance justement due aux bienveillantes et hautes interventions qui ont aidé le Musée du Louvre, dans cette œuvre si profitable pour la science.

N° XXXII.

NOUVELLES INTAILLES À LÉGENDES SÉMITIQUES PROVENANT DE PALESTINE, COMMUNIQUÉES PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

(SÉANCE DU 19 AOÛT 1892.)

M. Herbert Clark, avec une obligeance dont je suis heureux de le remercier publiquement, a bien voulu m'envoyer de Jérusalem les empreintes de trois gemmes antiques, à légendes sémitiques, recueillies par lui sur divers points de la

[1] Vers 605 avant Jésus-Christ, règne de Joachim.

Palestine. J'ai l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie ces empreintes, qui viennent enrichir cette série de petits monuments si intéressants pour l'épigraphie et l'archéologie hébraïques. J'y ajouterai quelques observations qui résultent de l'étude à laquelle je les ai soumises.

I

La première de ces intailles a été acquise par M. Clark à Jaffa. On lui a dit qu'elle avait été trouvée à Tyr, ce qui impliquerait une origine plutôt phénicienne qu'israélite. Mais l'on sait combien ces indications de provenance sont sujettes à caution, surtout quand il s'agit de monuments que l'exiguïté de leur taille rend si faciles à transporter. Il est plus vraisemblable d'admettre, *a priori*, que ce cachet, recueilli en Palestine, en est réellement originaire. L'examen de l'inscription qu'il porte est, comme on va le voir, tout en faveur de cette présomption.

C'est, d'après la description de M. Clark, une petite pierre blanche, très dure, veinée de vert, taillée en forme de scarabéoïde, bombée en dessus, plate en dessous. Elle est, comme d'habitude, percée de part en part, de façon à faciliter la suspension ou la monture du cachet.

Sur la face plate est gravée, très finement, dans un encadrement elliptique, une représentation figurée, surmontant une inscription de deux lignes en caractères phéniciens.

La représentation figurée consiste dans une uræus de style égyptien, coiffée du pschent et munie de quatre ailes, dont deux relevées et deux abaissées. Ce symbole rappelle celui de la déesse Ouadji, à la double couronne, adorée dans la Basse Égypte.

La légende est gravée à l'envers, comme sur la plupart de ces gemmes destinées à fournir des empreintes sigillaires.

Elle se lit sans difficulté :

𐤋𐤀𐤋𐤔𐤌𐤏 𐤁 — לאלשמע ב
𐤍 𐤄𐤌𐤋𐤊 — ן המלך

À Elichamaᶜ, fils du roi.

Les caractères phéniciens ont tout à fait l'aspect de ceux des vieilles inscriptions israélites, particulièrement des légendes de cachets semblables à celui-ci et ayant notoirement appartenu à des Israélites adorateurs de Jéhova, comme en fait foi l'étymologie même des noms théophores de leurs possesseurs. Le nom d'*Elichamaᶜ* («El a entendu»), que nous avons ici, n'est pas aussi nettement spécifique, le culte du dieu El n'appartenant pas en propre aux Israélites, comme celui de Jéhova, et ayant existé dans d'autres branches de la famille sémitique. Cependant, il faut remarquer que le nom d'Elichamaᶜ paraît avoir été très populaire chez les Israélites et est porté par plusieurs personnages bibliques. L'onomastique, comme la paléographie, nous invite donc à attribuer au possesseur de ce cachet une origine israélite. L'existence, sur ce petit monument, d'une représentation symbolique empruntée au panthéon égyptien, n'est pas une objection contre cette conclusion. Nous avons déjà relevé plus d'un exemple de ce fait sur les intailles gravées au nom de personnages dont l'origine israélite est indubitable.

M. Sayce, qui a eu occasion d'examiner à Jérusalem le monument original et lui a consacré une courte notice dans le journal *The Academy*[1], n'hésite pas à le reconnaître comme israélite. Il va même plus loin. S'appuyant sur l'existence du titre de *fils du roi*, que prend notre Elichamaᶜ sur son cachet, il ne craint pas de l'identifier avec Elichamaᶜ, père de Nethaniah et grand-père d'Ichmaᶜel, dont il est question à deux

[1] 2 août 1890.

reprises dans la Bible (II *Rois,* xxv, 25; *Jérémie,* xli, 1). Cet Ichmaᶜel, petit-fils d'Elichamaᶜ, était à la tête des dix conjurés qui assassinèrent Gedaliah, préposé au gouvernement de la Palestine par le roi de Babylone Neboukadnetzar, après la prise de Jérusalem, et résidant à Miçpah. Il est dit être de race royale (מזרע המלוכה).

Le rapprochement de M. Sayce est tentant à première vue. Cependant, j'ai quelque peine à l'admettre. Je ne crois pas que sur ce cachet la qualification de *fils du roi* attribuée à Elichamaᶜ veuille dire que ce personnage était réellement de race royale. Dans ce cas, le nom même du roi son père aurait été certainement donné. Cette qualification abstraite et absolue de *fils du roi* doit être considérée comme un titre purement honorifique, indice de certaines fonctions d'un ordre déterminé. Nous rencontrons plusieurs fois dans la Bible des personnages qui, comme notre Elichamaᶜ, ont porté ce titre de «fils du roi», *ben ham-melek,* et qui, pas plus que lui, n'étaient apparentés au roi. C'étaient simplement des fonctionnaires ou des magistrats chargés d'exécuter les ordres royaux. C'est probablement dans le monde araméo-assyrien qu'il faut chercher l'origine de cette qualification de nature strictement administrative. Les collecteurs d'impôts et les percepteurs d'amendes, agissant au nom du roi, portent sur plusieurs tablettes bilingues publiées dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* l'équivalent exact de ce même titre, *fils du roi : bar malka,* en araméen; *ablou sarri,* en assyrien.

Il ne faut donc pas voir autre chose dans ce titre de *fils du roi* pris par Elichamaᶜ sur son cachet. C'est tout à fait le pendant du titre de «serviteur du roi», *ᶜebed ham-melek,* qui accompagne le nom d'Oᶜbadyahou sur un autre cachet israélite archaïque que j'ai eu l'occasion d'étudier autrefois[1].

[1] Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, 33.

Notre Elichama' n'étant pas de race royale, le principal argument de l'ingénieuse identification de M. Sayce disparaît. Nous trouvons dans la Bible, pour ne parler que de l'époque à laquelle nous reportent les vraisemblances paléographiques, deux personnages qui pourraient tout aussi bien, peut-être même mieux à certains égards, que le grand-père de l'assassin de Gedaliah, prétendre à cette identification : c'est Elichama', sopher ou scribe du roi Yehoyakim (*Jérémie,* xxxvi, 12), et Elichama', prêtre contemporain de Josaphat, chargé par ce roi d'une mission de propagande dans le royaume (II *Chroniques,* xvii, 8). Je n'ai pas besoin de dire que je crois prudent de garder une grande réserve à cet égard. d'autres personnages sur lesquels l'histoire biblique est muette ayant dû certainement porter le nom d'Elichama', et ayant pu être chargés de fonctions comportant le titre de *fils du roi.*

J'ajouterai que ce même nom d'Elichama' se lit sur une autre intaille hébréo-phénicienne de jaspe rouge, conservée au *British Museum.* C'est le cachet d'une femme, *Elisiggeb, fille d'Elichama'.* La légende est, ici aussi, accompagnée d'une scène religieuse empruntée au culte égyptien.

II

La seconde intaille appartenant à M. Clark est indiquée par lui comme trouvée à Jérusalem même, sur la colline dite d'*Ophel,* tout près, par conséquent, de l'emplacement de l'ancien Temple. Elle ressemble à la précédente par la forme et la matière; seulement la pierre est veinée de rouge. Sur le plat sont gravées, à l'envers, dans un encadrement elliptique formé d'un double trait, deux lignes de caractères hébréo-phéniciens. Les deux lignes sont séparées par deux traits parallèles, divergeant à droite et à gauche, et dont les quatre extrémités, recourbées deux par deux en sens inverse, se ter-

minent par quatre pommes de grenade. La légende n'est ici accompagnée d'aucune représentation figurée. Elle se lit ainsi :

𐤋𐤓𐤌𐤋𐤉𐤄𐤅 — ?לרמליהו

𐤁𐤍 𐤍𐤓𐤉𐤄𐤅 — בן נריהו

À Remalyahou, fils de Neryahou.

Ces deux noms théophores, composés l'un et l'autre avec l'élément divin *Yahou*, abréviation bien connue du nom de Jéhova dans les combinaisons onomastiques, révèlent deux personnages spécifiquement israélites. L'aspect paléographique des caractères est complètement d'accord avec cet indice décisif.

Le nom de *Neryahou*, soit sous la forme exacte qu'il a ici, soit sous la forme plus abrégée *Neryah* (נריה), se retrouve dans la Bible comme nom du père du prophète Baruch. On l'explique généralement par *lucerna Jovæ*.

Celui que je lis provisoirement *Remalyahou*, pour me conformer à la tradition, est également biblique. Il a été porté par le père du roi d'Israël, l'usurpateur Pekah, qui est souvent même appelé tout court *le fils de Remalyahou*[1]. Il s'est déjà rencontré sur un autre cachet du Musée de Berlin, inscrit au nom de *Neehabat, fille de Remalyahou*.

𐤋𐤍𐤀𐤄𐤁𐤕 𐤁 — לנאהבת ב

𐤕 𐤓𐤌𐤋𐤉𐤄𐤅 — ת רמליהו

Ce cachet, dont voici une empreinte, présente avec celui de M. Clark de frappantes analogies paléographiques. La légende y est, en outre, séparée par un double trait parallèle, agrémenté de trois petites boules qui rappellent les pommes de

[1] Le même nom de Pekah existe sur une intaille hébréo-phénicienne que j'ai recueillie il y a plusieurs années à Naplouse et publiée dans mes *Sceaux et cachets israélites*, etc., p. 15, n° 5.

grenade signalées tout à l'heure. Il ne serait pas impossible, vu ces diverses affinités, que les propriétaires de ces deux cachets eussent appartenu à la même famille.

L'intaille de M. Clark pose à nouveau, et très catégoriquement, une question que j'avais déjà cru devoir soulever l'année dernière à mon cours du Collège de France, à propos de l'intaille de Berlin. J'avais constaté que, sur cette dernière gemme, la première lettre du nom lu *Remalyahou* avait plutôt, avec sa queue très courte, l'apparence d'un *daleth* que celle d'un *resch*. Je m'étais, par suite, demandé s'il ne conviendrait pas de modifier la lecture *Remalyahou* en *Demalyahou*, et si même, chose plus grave, la leçon biblique, reçue jusqu'ici sans conteste, ne devait pas subir la même modification, la confusion entre le *daleth* et le *resch* étant très fréquente dans le texte biblique. Je m'étais borné à signaler cette possibilité, sans y insister, parce qu'elle ne s'appuyait, en somme, que sur un exemple unique et discutable. Or, le cachet de M. Clark présente pour ce nom la même particularité; et, cette fois, le doute n'est pas permis, car nous avons pour contrôle le *resch* certain du nom de Neryah, qui, avec sa longue queue, diffère nettement de la première lettre du nom controversé. Cette lettre à queue courte ne peut être qu'un *daleth*, et, par conséquent, il faut lire ici *Demalyahou* et non *Remalyahou*. Il en résulte une confirmation de la rectification conjecturale que j'avais proposée pour la lecture de ce même nom gravé sur le cachet du Musée de Berlin. L'hypothèse que j'avais émise sur le nom biblique de *Remalyahou* s'en trouve aussi sensiblement fortifiée. La leçon est ancienne, assurément, puisque la version des Septante transcrit déjà par Ῥομελίας le nom du père du roi Pekah; mais cette ancienneté relative n'est pas une garantie de correction; d'autant plus qu'il s'agit d'un nom de formation très obscure, le lexique hébreu n'ayant pas de racine *ramal* à laquelle l'on puisse rattacher l'élément verbal

ou autre, qui, combiné avec le thème divin *yahou*, aurait donné naissance à ce nom propre. Il est vrai que le lexique hébreu ne possède pas davantage de racine *damal*. C'est aux langues congénères, notamment à l'arabe, qui a recueilli tant d'épaves du fonds commun sémitique, qu'il faut recourir dans l'un comme dans l'autre cas. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos que le roi usurpateur Pekah et, à plus forte raison, son père semblent avoir été originaires du pays de Gilead, confinant à Bashan, à A^cmmon, occupé autrefois par les Atmorites et où l'on pouvait parler un dialecte différant de l'hébreu.

Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que la lecture *Demalyahou* a maintenant pour elle deux exemples épigraphiques indépendants, de beaucoup antérieurs au texte hébreu que les Septante pouvaient avoir sous les yeux. C'est suffisant, je crois, pour nous autoriser à mettre au moins en observation la graphie biblique *Remalyahou,* admise jusqu'ici sans objection.

III

La troisième intaille dont M. Clark m'envoie l'empreinte provient, me dit-il, d'Ascalon. La pierre est une espèce de calcaire gris; elle est taillée en forme de scarabéoïde. Sous le plat est gravé, avec beaucoup de soin, un griffon ailé, hiéracocéphale, coiffé du pschent et passant à droite, de style franchement égyptien. Au-dessous, une ligne de beaux caractères phéniciens gravés à l'envers :

o𐤌𐤓𐤋 לרמע

À Rama^c.

Ce nom est tout à fait nouveau dans l'onomastique sémitique. Il ne se rattache à aucune racine connue dans le

lexique de l'hébreu biblique. On pourrait lui en trouver dans ceux des idiomes congénères. Il est possible aussi, si l'on doit faire entrer la provenance en ligne de compte, que nous ayons affaire à un nom philistin. En tout cas, la lecture matérielle de ce nom énigmatique ne prête à aucun doute.

APPENDICE N° II.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1892, LU LE 15 JUILLET 1892.

Messieurs,

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* figure en première ligne sur le tableau de nos dernières publications.

Le 2e fascicule du tome Ier des *Inscriptions himyarites* vient de paraître.

Le 2e fascicule du tome II des *Inscriptions araméennes* et le 2e fascicule du tome II des *Inscriptions phéniciennes*, ce dernier comprenant la fin des inscriptions trouvées par M. de Sainte-Marie à Carthage, sont assez avancés pour que les éditeurs espèrent les publier avant la fin de l'année.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* nous a donné un volume, la 1re partie du tome XXXIV. La seconde partie est commencée avec une notice de M. Ch.-V. Langlois, *Formulaires de lettres des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.*

Nos grandes collections in-folio sont aussi à la veille de s'accroître :

Historiens des Croisades : 1° *Occidentaux.* Tout le texte du tome V est tiré. La copie de la table des matières a été remise à l'Imprimerie. On s'occupe de la préface ;

2° *Arméniens.* Le texte presque entièrement tiré ; la table à l'Imprimerie ; la préface en préparation ;

3° *Arabes.* J'ai dit dans mon dernier rapport que notre confrère M. Barbier de Meynard en commençait un quatrième volume avec la chronique arabe d'Abou Chama intitulée : «Les deux Jardins.» La collation des quatre copies principales de cette chronique est terminée.

l'impression commencée (14 cahiers) et la traduction française presque achevée.

Historiens de France, tome XXIV. 77 cahiers sont tirés; les placards 526-633 sont en épreuves.

J'espérais que l'Académie aurait pu dans ce dernier semestre livrer au public le tome XXXIV, 1[re] partie, de nos *Mémoires,* dont je vous annonçais le prochain achèvement. Le rapport de M. Menant, qui le devait finir, lui a demandé un supplément de recherches. Pour n'en pas retarder plus longtemps la publication, ce mémoire a été reporté au volume suivant et remplacé immédiatement par trois autres de MM. Viollet, Edm. Le Blant et Siméon Luce, qui sont dès à présent tirés ou en état de l'être : avant un mois le volume aura paru.

Je n'en puis dire autant du tome X, 1[re] partie, du recueil des *Savants étrangers.* Avec le mémoire qui paraissait en mesure de l'achever, il ne compte que 41 feuilles. Il faut attendre qu'un dernier mémoire vienne lui donner sa juste étendue.

Le tome XXXI de l'*Histoire littéraire de la France* ne tardera pas à paraître; l'impression de la table en ajourne seule la publication.

Les *OEuvres de Borghesi* ont très heureusement repris place dans le rapport semestriel de nos travaux. Ce ne sera plus pour longtemps désormais; le mémoire des *Préfets du Prétoire, d'Auguste à Constantin,* doit marquer le terme de la publication que l'Académie a tenu à honneur d'achever, et la fin de la copie est aujourd'hui sous presse.

H. WALLON,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er JUILLET.

Sont offerts :

Exposition universelle internationale de 1889, à Paris. Rapport général, par M. Alfred Picard, t. VI (Paris, 1892, gr. in-8°);

Cimetière d'Herpes, fouilles et collection Ph. Delamain, 26 planches (annexe au *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1890-1891).

M. DE BARTHÉLEMY présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Liste des grands prieurs de Rome de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par M. J. Delaville Le Roulx (Rome, 1892, in-8°).

«Les possessions de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en Italie, furent partagées à dater du premier tiers du XIIIe siècle en sept grands prieurés qui formaient la langue d'Italie. Le prieuré de Rome, dont M. Delaville Le Roulx a cherché à retrouver les titulaires, existe encore par le fait aujourd'hui, mais l'auteur n'a pas voulu dépasser l'année 1571, date de la bataille de Lépante. Cette liste, par suite de la disparition des archives du prieuré de Rome, n'était pas facile à dresser : il fallait chercher un peu partout et encore on n'était pas certain de ne pas laisser quelque nom caché dans un document d'archives encore à retrouver. M. Delaville Le Roulx me paraît avoir accompli aussi bien que possible la tâche qu'il s'était imposée et on doit lui savoir gré de la patience qu'il a eue à faire cette liste, dont il a désiré que je fisse hommage en son nom à l'Académie.»

2° *Études de numismatique*, par M. J.-Adrien Blanchet (Paris, 1892, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume dans lequel il a réuni les dissertations numismatiques publiées par lui dans divers recueils; ce volume est un tome Ier, qui, grâce à l'activité de l'auteur, sera sans trop attendre suivi d'un tome II. À ce moment j'espère que M. Blanchet pensera à faire une table analytique des matières, car il touche à tant de sujets que ses lecteurs lui sauront gré de faciliter leurs recherches. Sur les vingt-deux articles qui forment ce premier volume, il s'en trouve deux parfaitement inédits : l'un sur

une affique du xve siècle du musée de Copenhague, qui, dans son ornementation, reproduit les instruments des monnayers; l'autre sur la monnaie qui portait le nom de *pite* ou *pougeoise*. Jusques à ce jour on avait négligé de tenter une monographie de cette monnaie de très minime dimension, qui paraît, par son nom, avoir été créée par les comtes de Poitou. La pite était la moitié de l'obole, avec laquelle elle est souvent confondue, et par conséquent le quart du denier. M. Blanchet s'est appliqué à relever les textes mentionnant l'emploi des pites, à rechercher les provinces dans lesquelles il en avait été frappé, ainsi que celles où leur cours légal est constaté. Dans cette numismatique du moyen âge, qui offre encore tant de détails à élucider, M. Blanchet a su combler une lacune.»

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Abel Des Michels, le deuxième fascicule des *Annales impériales de l'Annam*, qu'il vient de publier.

«Le prix Stanislas Julien fut décerné il y a deux ans à M. Des Michels lorsqu'il fit paraître la première partie de cet important travail. Il poursuit, sans ralentir, la tâche qu'il a entreprise avec un zèle et une activité dont il y a lieu de le complimenter.»

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Maxime Collignon, professeur adjoint à la faculté des lettres de Paris, le premier volume de son *Histoire de la sculpture grecque* (Paris, 1892, in-4°). L'ouvrage entier devant former deux volumes, cette première moitié embrasse les origines de la sculpture en Grèce, les maîtres primitifs, ce que l'auteur appelle l'archaïsme avancé, enfin les grands maîtres du ve siècle, y compris Phidias, dont l'œuvre personnelle est seule étudiée ici, tandis que les grands travaux décoratifs qu'il a dirigés, frontons, métopes et frises du Parthénon, trouveront place dans le second volume.

«Rien que l'énumération des grandes divisions du livre montre le haut intérêt et la variété des études rassemblées dans cet in-4° compact de 569 pages, où presque toutes les œuvres décrites sont en outre reproduites dans le texte. J'ajouterai que M. Collignon, dans ses nombreux travaux, s'étant toujours tourné de préférence vers l'étude de la grande sculpture grecque, personne mieux que lui n'était en situation de nous donner une pareille histoire, qui, sous cette forme condensée et cependant assez complète pour ne rien omettre d'important, manquait encore à notre littérature.

«Le travail de reconstruction qui s'efforce de reconstituer l'histoire de la sculpture grecque est, on peut le dire, une des grandes œuvres collectives de notre temps. Si ce siècle ne l'achève pas, il la lèguera du moins fort avancée au siècle prochain. On compte par milliers les livres, les monographies, les articles qui, avec des vues souvent divergentes, concourent journellement au but commun. Puis interviennent les grandes fouilles, qui comblent très inégalement, au hasard des découvertes, les lacunes de cette histoire; mais, la plupart du temps, elles mettent au jour des fragments anonymes, des œuvres d'école et d'atelier, et les monuments où l'on reconnaît directement la main des maîtres, comme la Victoire de Pæonios et l'Hermès de Praxitèle, restent des exceptions.

«Au milieu de ce mouvement, où les éléments d'information ne cessent de se multiplier, il est utile de s'arrêter par instants pour mesurer la route parcourue et rassembler les résultats acquis. Le moment où paraît le volume de M. Collignon répond très bien à l'une de ces haltes nécessaires. Trois séries de découvertes ont en effet singulièrement développé, dans ces dernières années, et même renouvelé en partie notre connaissance de la sculpture grecque. Les monuments mycéniens sont venus donner à l'art des Hellènes une première et brillante enfance, dont nous étions loin de soupçonner la valeur. Les fouilles de Délos et celles de l'Acropole d'Athènes ont en même temps élargi, dans des proportions inespérées, nos informations sur la sculpture archaïque, et les dernières y ont ajouté des documents précieux sur la polychromie des statues. Enfin les fouilles d'Olympie nous ont fait connaître tout un grand ensemble de décoration sculpturale, antérieure à la décoration du Parthénon, et produite dans un milieu péloponnésien assez différent. La principale nouveauté et l'un des mérites de l'ouvrage de M. Collignon est d'avoir fait rentrer dans les cadres antérieurs, avec beaucoup de justesse et de sûreté de main, ces nouvelles séries de monuments et d'en avoir tiré les conséquences générales qu'elles comportent.

«Dans ce rapide exposé, je ne saurais rendre compte des opinions adoptées par l'auteur au sujet de chaque école et de chaque maître; mais je tiens à louer la construction même du livre, qui m'a paru simple et forte. Tous les chapitres en sont bien liés et se répondent comme les parties d'un raisonnement. On y suit clairement la formation et le développement parallèle des écoles, en mesurant l'action de chacune d'elles dans la marche générale de l'art. Ce n'est pas simplement une succession d'études sur la sculpture grecque : nous en avons véritablement l'histoire. Certaines parties, comme l'étude sur les écoles des îles, qui servent de

transition entre l'art de la Grèce asiatique et celui de la Grèce continentale, donnent à l'ensemble une remarquable cohésion.

«En dépit des opinions déjà émises sur la plupart de ces difficiles problèmes, M. Collignon sait prendre un parti, et son choix est toujours marqué au coin de la raison et du goût. S'il écarte les hypothèses trop aventureuses, il ne se laisse pas non plus dominer par les erreurs traditionnelles, acceptées souvent sur la foi même des anciens. Doué d'un sens artiste très droit, il se place en toute circonstance en face de l'œuvre à juger, et son appréciation, pour se rencontrer avec des jugements antérieurement portés, n'en reste pas moins personnelle. Ajoutons que son style, sobre, tempéré, exempt d'emphase et de faux lyrisme, trouve facilement l'expression vive et colorée, qui trahit l'émotion sincèrement ressentie.

«Pour ne citer qu'un exemple de cette indépendance, dans l'étude des sculptures d'Olympie, nous trouvons résolument infirmés les renseignements sur lesquels Pausanias attribuait l'un des frontons à Pæonios, l'autre à Alcamène. Frappé de la remarquable unité d'exécution qui caractérise toute la décoration sculpturale du temple, l'auteur y voit surtout la marque de la grande école péloponnésienne et argienne, à ce moment de transition et de force ascendante où elle se prépare à produire Polyclète. En effet, dans une entreprise aussi importante que celle de la décoration de l'un des grands sanctuaires de la Grèce, il faut prêter une attention très sérieuse à la constitution de l'atelier, qui, formé de praticiens émérites, a pris en charge l'œuvre commune. C'est une force organisée qui imprime au travail un caractère d'ensemble, assez indépendant parfois des changements qui peuvent survenir dans le choix des artistes dirigeants.

«Je dois dire aussi quelques mots des illustrations. Ce n'était pas une petite affaire que de publier près de 300 figures, reproduisant, non pas de simples documents archéologiques, mais les chefs-d'œuvre mêmes de la sculpture grecque. Deux moyens sont aujourd'hui entre nos mains, dont l'un, le report photographique, n'est pas encore arrivé à sa perfection, et dont l'autre, le dessin, est plutôt un peu en décadence. L'inconvénient de la photographie est d'être capricieuse et d'une sincérité parfois brutale. Quant au dessin, tendant de plus en plus au pittoresque, il a quelque peine à rendre le caractère et la belle construction des modèles antiques. Heureusement que, chez M. Collignon, l'archéologue est doublé d'un artiste, qui a su non seulement choisir mais surveiller les mains habiles auxquelles il a confié ses figures. Sous ce rapport, son

Histoire de la sculpture grecque présente une moyenne infiniment supérieure aux ouvrages du même genre publiés dans ces dernières années, surtout à l'étranger.»

M. Bréal offre au nom de l'auteur, M. A. Roque-Ferrier, l'ouvrage intitulé : *Mélanges de critique littéraire et de philologie : le Midi de la France, ses poètes et ses lettrés de 1874 à 1890* (Paris et Montpellier, 1892, in-8°).

«Le livre de M. Roque-Ferrier, qui ne contient pas moins de 125 notices ou articles, donne un tableau animé et intéressant de la vie littéraire dans le Midi moderne.»

M. Delisle présente une *Étude sur le* Liber censuum *de l'Église romaine*, par M. Paul Fabre (Paris, 1892, in-8°).

«Ce travail, qui a été présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, est, à vrai dire, l'introduction du *Liber censuum* que M. Paul Fabre publie dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, et dont le mérite a été précédemment signalé à l'Académie.

«Le succès qu'il a obtenu est pleinement justifié. Les questions que l'auteur a traitées sont résolues d'après des documents authentiques, patiemment recueillis et interrogés avec une remarquable perspicacité.

«M. Fabre a dû traiter deux sujets distincts, qu'il a mis en pleine lumière. Les résultats auxquels il est arrivé sont hors de toute contestation.

«D'une part, il a fait l'histoire des cens dus au saint-siège, ce qui revient à l'histoire du droit de propriété et de protection que les souverains pontifes ont eu ou prétendu avoir sur beaucoup d'églises des différents pays de la chrétienté. Le registre que le camérier Cencius a rédigé en 1192 a servi de point de départ à ses recherches; mais pour remonter à l'origine des cens et pour en reconnaître le caractère, il a dû recourir aux archives de beaucoup des églises assujetties au paiement des cens.

«D'autre part, il a tiré un tel parti de l'examen comparatif des différentes copies du registre de Cencius, qu'il était indispensable de faire l'histoire de ces copies et d'en établir la filiation. Cette partie de la tâche assumée par M. Fabre présentait de grosses difficultés. Elles ont toutes été surmontées avec bonheur; chacun des exemplaires du registre de Cencius a été rigoureusement classé à la place qui lui convient. Le résultat le plus important du classement a été la découverte du manuscrit original de Cencius, qui est incontestablement le numéro 8486 du Vatican.

«Grâce aux études de M. Fabre, le *Liber censuum* pourra désormais être consulté sans peine et avec beaucoup de profit pour beaucoup de questions d'histoire politique et religieuse du moyen âge. Nous devons former des vœux pour voir se poursuivre rapidement l'édition de ce document, dont tous les détails sont commentés par M. Fabre avec l'érudition et la critique dont chaque page de l'introduction porte l'empreinte.»

M. Delisle présente encore :

1° *Les métiers de Blois*, documents recueillis et publiés par M. Alfred Bourgeois, t. I (Blois, 1892, in-8°, formant le volume XIII des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*), recueil de documents de toute espèce, faisant connaître l'organisation des corporations d'arts et métiers à Blois dans les trois derniers siècles;

2° *Documents pour servir à l'histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus dans le monde entier de 1540 à 1773*, collationnés par le P. Alfred Hamy (Paris, in-4°), nomenclature utile, non seulement pour l'histoire de la Compagnie de Jésus, mais encore pour l'identification de beaucoup de localités désignées sous un nom latin dans les documents du XVIIe et du XVIIIe siècle.

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1892, mars-avril (Paris, 1892, in-8°).

Sont encore offerts :

Découverte d'une relique faisant partie des dépouilles de Constantinople apportées en Occident à la suite de la croisade de 1204, par M. G. Schlumberger, membre de l'Institut (Caen, 1892, in-8°);

Une monnaie d'or byzantine inédite, par le même (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue numismatique*);

L'officium robarie ou l'office de la piraterie à Gênes au moyen âge, par M. L. de Mas Latrie, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*);

Archiwum domu Sapiehów wydane staraniem rodziny, t. I, *Listy z lat 1575-1606*, par le Dr A. Prochaska (Lemberg, 1892, in-4°);

Études et recherches, IV : *le collège de Vitry-le-François et la poésie latine*, par M. Ernest Jovy (Vitry-le-François, 1892, in-8°).

M. Oppert a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le travail intitulé : *Die hittitischen Inschriften*, par M. F.-E. Peiser (Berlin, 1892, in-8°).

«L'auteur, déjà très favorablement connu par des publications très soignées des textes juridiques du musée de Berlin, s'est occupé, dans cette œuvre détaillée, du déchiffrement d'inscriptions mystérieuses, qu'avec une grande vraisemblance on attribue au peuple syrien nommé les Hittites. On sait que ces textes sont écrits dans un système qui rappelle à la fois les hiéroglyphes d'Égypte et les monuments *katouniques* du Nouveau Monde. Personne n'a encore abordé ce sujet avec l'esprit scientifique et le système méthodique qui distinguent le travail du jeune savant de l'Académie de Breslau. Il établit avec une grande probabilité que la langue de ces documents n'est ni sémitique ni arienne, mais doit appartenir à la famille des langues agglutinantes, et qu'elle a, comme le sumérien, une affinité indéniable avec les idiomes turcs. Ce fait prouve donc l'existence d'une civilisation altaïque en Syrie à des temps reculés. Il établit définitivement une liste de trente lettres simples, de dix-sept syllabes complexes et de vingt-un idéogrammes. Quoiqu'une partie de ces signes fussent déjà dégagés, grâce surtout aux travaux de M. Sayce, M. Peiser rectifie plusieurs erreurs de déchiffrement que le savant anglais et ses disciples avaient commises. Il corrige quelques confusions de signes qui se ressemblent, mais qui sont loin d'être identiques, tels que *dieu* et *ville*. M. Peiser s'occupe successivement des textes de Hamath, Jerablous, Marrasch, Samsat, Balamaka, Andoval, Bar, Ibriz et d'autres. La base du déchiffrement repose sur la discussion des cachets de Tarkundennas et de Sabakon, la discussion des noms contenus dans les textes de l'Égypte et de l'Assyrie : M. Peiser tente sur ces bases et d'après de savantes combinaisons la traduction au moins partielle de quelques textes de Jerablous. Le manque de documents bilingues rend nécessairement le déchiffrement incomplet et incertain dans beaucoup de cas, et les difficultés que M. Peiser et ses collaborateurs ont à vaincre sont considérables à l'heure qu'il est, mais nous pouvons avec confiance féliciter le jeune savant d'avoir fait un pas notable vers la solution de ce problème intéressant.»

M. de Barthélemy présente *Le monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes*, par M. Maurice Prou (Rome, 1892, in-8°, extrait des *Mélanges G.-B. de Rossi*).

«Cette étude numismatique, dont M. Prou est l'auteur et qu'il m'a chargé d'offrir à l'Académie, est un chapitre du travail d'ensemble qu'il

publie et qui comprendra l'inventaire méthodique de la collection mérovingienne du cabinet des médailles de France. Ce chapitre a paru dans les *Mélanges* publiés à Rome par M. de Rossi.

«En rapprochant et comparant, parmi un grand nombre de pièces, la représentation du monogramme du Christ et les différentes formes de croix, M. Prou arrive à proposer un système de classement chronologique qui paraît très admissible. Déjà M. Le Blant, en étudiant les sarcophages, avait posé quelques jalons, mais les sarcophages n'offrent pas autant de matériaux d'étude que ces monnaies; celles-ci donnent, d'ailleurs, des dates plus certaines. Il est curieux de constater les formes qui sont produites par la dégénérescence des types primitifs. On peut dire que maintenant la numismatique mérovingienne, comme la numismatique gauloise, est entrée dans une période d'étude critique qui produira des résultats importants au point de vue historique et archéologique.

M. l'abbé Duchesne offre à l'Académie le dernier fascicule de sa publication intitulée : *Liber pontificalis* (Paris, 1892, in-4°).

M. de Rozière présente, de la part de l'auteur, M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, un opuscule intitulé : *Jules Delpit. Notes biographiques et bibliographiques* (Périgueux, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*).

M. de Rozière offre ensuite une publication dont il est l'auteur : *L'assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341* (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*).

M. de la Borderie présente un mémoire offert à l'Académie par M. René Merlet, archiviste adjoint d'Eure-et-Loir, et intitulé : *Guerre d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Erispoé (841-851)* (Vannes, 1891, in-8°).

«Dans cette étude, M. Merlet s'est servi très habilement des chartes et diplômes du règne de Charles le Chauve pour rectifier et pour éclaircir des dates et des faits restés douteux, incertains, ou mal présentés jusqu'à présent dans les historiens bretons. M. Merlet prouve, entre autres choses, par ce moyen, que la grande bataille gagnée le 22 août 851 sur Charles le Chauve par le roi breton Erispoé, et qui assura définitivement l'indépendance de la Bretagne, fut livrée en Anjou, c'est-à-dire sur le territoire gallo-frank de Charles le Chauve envahi par les Bretons, tandis que plusieurs historiens la plaçaient en Bretagne, à l'ouest de la Vilaine (près de Peillac), ce qui altérait notablement le caractère de l'événement. En somme, le mémoire de M. René Merlet

est un travail qui se recommande à la fois par la netteté de sa méthode et l'exactitude de sa critique.»

M. Delisle présente *La collection Spitzer*, t. IV (Paris, 1892, in-fol.). «Ce volume, publié avec le même soin et le même luxe que les précédents, est consacré aux faïences italiennes, hispano-mauresques et orientales, à la sculpture, aux plaquettes et médailles et à la dinanderie. Il est tout entier l'œuvre de M. Émile Molinier, sauf la notice de la sculpture, qui est due à M. Wilhelm Bode.»

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente, pour M. d'Arbois de Jubainville et au nom de l'auteur, M. Arsène Thévenot, une brochure intitulée : *Éphémérides communales* (Arcis-sur-Aube, 1892, in-8°).

Sont encore offerts :

De S. Isaaci Ninivitæ vita, scriptis et doctrina. Dissertation pour le grade de docteur en théologie près l'Université catholique de Louvain, par M. Jean-Baptiste Chabot (Louvain, in-8°);

Carreaux vernissés découverts aux Châtelliers, près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), par M. le capitaine Espérandieu (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin archéologique*);

Register zu den Bänden 111. bis 120. der Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, XII (Vienne, 1890, in-8°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, t. CXXIV et CXXV (Vienne, 1891 et 1892, in-8°);

Archiv für österreichische Geschichte, t. VII, 2e partie (Vienne, 1891, in-8°).

M. l'abbé Duchesne présente un volume intitulé : *La Manufacture nationale des Gobelins*, par M. E. Gerspach, administrateur de la manufacture (Paris, 1892, in-8°).

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de l'auteur : *Mme Roland, d'après des lettres et des manuscrits inédits*, par Mlle Clarisse Bader (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Correspondant*).

Sont encore offerts :

Las belhados de Leytouro (*Les veillées de Lectoure*), par M. Alcée Durrieux (Paris, 1892, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome III, livraison 2 (Genève et Paris, 1892, in-8°).

M. Delisle offre, de la part des auteurs :

Anthologie populaire de l'Albret (sud-ouest de l'Agenais ou Gascogne landaise), par l'abbé Léopold Dardy, t. I et II (Agen, 1891, 2 vol. in-8°);

Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale de Constantinople, conservée aux Archives nationales, publiée avec fac-similé par M. H. Omont (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

Le glossaire grec de Du Cange. Lettres d'Anisson à Du Cange relatives à l'impression du glossaire grec (1682-1688), publiées par le même (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris (1507-1516), par le même (Paris, 1892, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*);

Les manuscrits grecs datés des XVe *et* XVIe *siècles de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques de France,* par le même (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue des Bibliothèques*);

Bordeaux. Aperçu historique, sol, population, industrie, commerce, administration. Publié par la municipalité bordelaise (Paris et Bordeaux, 1892, 2 vol. in-4° avec un album);

Annalli delle epidemie occorse in Italia, dalle prime memorie fino al 1750, par M. A. Corradi, vol. VII (Bologne, 1892, 1 t. en 2 vol. in-4°);

Travaux pratiques d'une conférence de paléographie à l'Institut catholique de Toulouse, par M. le chanoine C. Douais (Paris et Toulouse, 1892, in-8°), édition de trente-huit documents, du XIe au XVIe siècle, dont plusieurs ont une réelle importance : ce petit recueil a surtout le mérite de faire connaître certaines chartes conservées en original dans les collections de la Société archéologique du Midi de la France;

Les manuscrits de Dante des bibliothèques de France, par M. Lucien Auvray (Paris, 1892, in-8°, formant le fasc. 56 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*), description très soignée d'une cinquantaine de manuscrits, la plupart conservés à la Bibliothèque nationale, avec relevés de variantes qui permettront de trouver la place de ces textes dans le classement général des manuscrits de la *Divine Comédie.*

M. de Rozière a la parole pour un double hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de leurs auteurs, deux

publications qui forment une contribution considérable à l'histoire de notre ancien droit.

« La première est l'œuvre de M. Fagniez, ancien élève de l'École des chartes et de l'École pratique des hautes études, ancien archiviste aux Archives nationales, ancien auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, qui lui a décerné en 1878 la première médaille du concours des Antiquités nationales. Elle porte pour titre : *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au xve siècle* (Paris, 1891, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*). M. Fagniez s'est inspiré de cette idée parfaitement juste et dont l'évidence n'échappe aujourd'hui à aucun des historiens de notre ancien droit, que c'est dans les arrêts et les décisions des juridictions des divers degrés, bien plus que dans les ouvrages de nos anciens jurisconsultes ou praticiens, qu'il faut chercher le droit réel et vivant. En conséquence, il a profité de son passage aux Archives nationales pour tirer des anciens registres d'audience du Châtelet, de plusieurs registres de Conseil du Parlement et parfois même de quelques mémoriaux de la Chambre des comptes, un nombre considérable de décisions (183) relatives aux principaux points de la jurisprudence parisienne. Il a fait précéder chacune de ces décisions d'une rubrique indiquant le sujet auquel elle se rapporte et les a classées dans l'ordre alphabétique des matières. C'est là ce qui explique le titre de *Répertoire* qu'il a donné à son recueil. Il y a bien peu des points de droit ou de fait agités devant le Châtelet pendant le xve siècle auxquels ne corresponde un des extraits rassemblés par M. Fagniez. Bien qu'il ait parfaitement compris l'importance de son travail pour l'histoire du droit français en général et spécialement pour l'histoire du droit parisien, il n'a pas cru, pour son début dans ce genre de publications, pouvoir accompagner d'un commentaire les textes qu'il avait réunis; mais il annonce que, si ce premier essai est favorablement accueilli par le public auquel il s'adresse, il tentera de restituer les premiers registres civils, aujourd'hui perdus, du Châtelet. L'accueil favorable qu'il espérait n'a pas manqué à M. Fagniez; et s'il réalise son projet, les historiens se trouveront en possession de la source capitale de la jurisprudence parisienne, d'où est sortie cette illustre coutume de Paris, qui s'est propagée bien au delà des limites de son domaine naturel, et a fini par constituer le droit commun d'une grande partie de la France.

« La seconde des publications que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est l'œuvre de M. Bondurand, archiviste du département du Gard. Elle a pour titre *Les coutumes de Tarascon* (Nîmes, 1892, in-8°, extrait des

Mémoires de l'Académie de Nîmes) et se rapporte au XIVe siècle. En effet, les coutumes de Tarascon, dont l'époque de rédaction n'est pas encore bien nettement déterminée, ne nous sont parvenues que par la promulgation qu'en a faite la reine Jeanne de Naples, probablement vers 1348, à l'époque où cette princesse vint en Provence. Elles ne comprennent pas moins de 154 articles, et renferment de nombreuses dispositions de droit public, de droit civil, de droit pénal, de règlements de procédure et de police, et même quelques mesures relatives aux hérétiques, aux Vaudois et aux Juifs. Les coutumes promulguées par la reine Jeanne furent suivies d'autres coutumes publiées le 13 mars 1390 par sa fille, Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II d'Anjou. Ces dernières sont divisées en 80 articles et contiennent comme les premières beaucoup de dispositions de droit privé. Cependant elles en diffèrent par leur caractère encore plus politique que juridique. C'est ce qu'indique le titre général sous lequel elles ont été promulguées (*Capitula pacis et privilegia Tharasconis*) et c'est ce qu'expliquent les circonstances dans lesquelles elles furent édictées par Marie de Blois, dont le but était de mettre fin aux troubles qu'avaient fomentés en Provence Charles de Duras et son fils Ladislas contre Louis Ier d'Anjou.

« Dans les coutumes de la reine Jeanne, comme dans celles de Marie de Blois, il n'existe aucun ordre méthodique. Les articles sont entremêlés dans un désordre qui prouve que la chancellerie des deux princesses ne tenait aucun compte de la division rationnelle et de la classification logique des matières. M. Bondurand s'est efforcé de remédier à cet état de choses, qui rend très pénible l'étude de ces deux documents : il en a nécessairement reproduit les textes tels que les lui offrait le précieux cartulaire municipal de Tarascon connu sous le nom de *Livre rouge;* mais il les a fait suivre d'une table méthodique, dans laquelle leurs principales dispositions sont groupées par ordre de matières, *droit public, droit privé, droit pénal, droit administratif,* etc. La rédaction de cette table ajoute un prix réel à la publication de M. Bondurand et mérite des éloges.

« Les coutumes de Tarascon n'offrent peut-être pas un intérêt aussi considérable et surtout aussi général que le répertoire de jurisprudence parisienne de M. Fagniez; mais elles sont d'une grande importance au point de vue du droit particulier de la France méridionale. »

SÉANCE DU 29 JUILLET.

Sont offerts :

Le Zend-Avesta, traduction nouvelle, avec commentaire historique et

philologique, par M. James Darmesteter, professeur au Collège de France. Premier volume : *La Liturgie (Yasna et Vispéred)* (Paris, 1892, in-4°, formant le tome XXI des *Annales du musée Guimet*);

Chartularium prioratus beatæ Mariæ Paredo-Monachorum, publié par M. Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (Montbéliard, 1891, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*);

Bibliothèque de la ville de Colmar. Catalogue de la bibliothèque Chauffour, dressé, par ordre du conseil municipal, par M. André Waltz, bibliothécaire de la ville : *Manuscrits et imprimés concernant l'Alsace et les pays limitrophes* (Colmar, 1889, in-8°);

Commentationes variæ in memoriam auctorum CCL annorum. Edidit universitas Helsingforsiensis. III, IV : *Commentationes quas collegerunt præceptores theologiæ et philologiæ* (Helsingfors, 1891, in-4°);

Die Handschriften-Verzeichnisse der königlichen Bibliothek zu Berlin. Verzeichniss der Sanskrit- und Präkrit-Handschriften, par A. Weber, t. II, 3e partie (Berlin, 1892, in-4°);

Atti della R. Accademia dei Lincei. Rendiconto dell' adunanza solenne del 5 giugno 1892 (Rome, 1892, in-4°).

M. Schlumberger a la parole pour deux hommages :

« 1° J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom des savants éditeurs, les trois dernières livraisons de la *Revue de l'Art chrétien* pour 1891 (34e année, t. II de la 4e série) (Lille et Paris, 1891, in-4°). Comme toujours, ces fascicules contiennent des travaux importants. Je citerais surtout les deux derniers articles du mémoire écrit sur la Byzance du moyen âge par M. le docteur A. Mordtmann, sous le titre d'*Esquisse topographique de Constantinople*. M. Mordtmann, qui habite Constantinople depuis de longues années, et qui n'a cessé de parcourir les quartiers de cette ville en archéologue et en byzantiniste fervent, ajoute dans cette belle étude une foule de renseignements nouveaux à ceux que nous devions à Du Cange et aux travaux tout récents du docteur Paspati. Dans ces mêmes fascicules, M. Gruyer, notre confrère, a longuement étudié la cathédrale de Ferrare et les trésors d'art que renferme ce noble édifice. Je citerai encore les articles de Mgr X. Barbier de Montault sur *Le culte des docteurs de l'Église à Rome;* de M. A. Pit sur *La gravure dans les Pays-Bas au XVe siècle et ses influences sur la gravure en Allemagne, en Italie et en France;* du chanoine Müller et de M. Ledieu sur une *Vierge d'argent de la cathédrale de Senlis*, et sur *Deux livres d'heures du XIIe siècle;* de M. Müntz, enfin, sur *Les artistes flamands et allemands au XVe siècle*

en Italie. MM. Barbier de Montault et de Mély continuent dans chaque livraison leur *Revue des Inventaires.* Je signalerai enfin de très nombreuses notices bibliographiques et des chroniques très informées.

« 2° J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. X. Papageorgiadès, et au nom de Mgr Anthyme Alexoudis, évêque orthodoxe d'Amasée, qui a fait les frais de la publication, un petit opuscule imprimé l'an dernier à Athènes sous le titre : *Σύντομος ἱστορία τῆς Ἀμισηνῆς χώρας* (Athènes, 1892, in-18). Mgr Alexoudis est un vieillard érudit qui s'intéresse passionnément aux études historiques relatives à sa patrie. Le volume que je présente de sa part est un premier fascicule sur l'histoire de la ville et du territoire d'Amisus du Pont, jusqu'à l'introduction du christianisme. Un second fascicule sera consacré aux périodes byzantine et turque. Les érudits n'apprendront, je le crains, pas grand'chose de nouveau dans ce petit travail. C'est un résumé de ce que les auteurs nous ont appris sur la ville d'Amisus dans l'antiquité. Mais ces quelques pages peuvent avoir une certaine importance locale, et l'Académie doit s'intéresser à ce genre de publications destinées à des contrées où les instruments d'étude font encore défaut. Il faut donc féliciter l'évêque d'Amasée d'avoir publié ce mince volume. »

M. Weil offre à l'Académie trois opuscules dont il est l'auteur :

1° *Hypéride, premier discours contre Athénogène* (in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

2° *Les nouveaux fragments de l'Antiope d'Euripide* (in-4°, extrait du *Journal des Savants*);

3° *Classical texts from papyri in the British Museum,* etc. (in-4°, extrait du *Journal des Savants*).

SÉANCE DU 5 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Ph. Berger, la deuxième édition de son *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* (Paris, 1892, in-4°).

« C'est M. Renan qui aurait fait cet hommage à l'Académie s'il eût été présent; c'est lui, du reste, qui a fait valoir les mérites de l'ouvrage quand il a paru pour la première fois, et ce qu'il en a dit est bien justifié, puisque cet ouvrage, d'une impression si coûteuse, a obtenu dans le monde savant un assez grand succès pour arriver à une deuxième édition. »

Sont encore offerts :

La Genèse du verbe humain, par M. Waille Marial (Oran, 1892, in-8°);

Index to an emblazoned manuscript armorial of the surname of French, Franc, François, Frene and others, both British and foreign, par M. A.-D.-Weld French (Boston, 1892, in-8°).

SÉANCE DU 12 AOÛT.

Sont offerts :

Résumé d'un cours de droit irlandais : la saisie mobilière dans le Senchus Mor (suite), par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris :

I. *Monographie*, par M. Alphand, en collaboration avec ses chefs de service, MM. Beckmann, Bouvard, Charton, Contamin, Delions, Dutert, Formigé, Ch. Garnier, Laforcade, Lion, de Mallevoue, Pierron et avec le concours de M. G. Berger et de ses chefs de service. Publication achevée sous la direction de M. Alfred Picard (Paris, 1892, in-fol.);

II. *Rapport général*, par M. Alfred Picard, t. VII : *L'outillage*, etc. (Paris, 1892, in-4°).

Über den Vâjapeya, par M. Albr. Weber (Berlin, 1892, in-8°, extrait des *Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*).

SÉANCE DU 19 AOÛT.

M. Oppert présente, de la part de M. Peiser, un supplément à sa publication intitulée : *Die hittitischen Inschriften* (Berlin, 1892).

L'Académie des sciences de Cracovie adresse à notre Compagnie diverses publications relatives à l'histoire de Pologne, au droit et à la philologie du même pays, éditées sous ses auspices en 1891 et 1892.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Pilard, interprète retraité de l'armée d'Afrique, un opuscule extrait de la *Revue africaine* et intitulé : *Expédition espagnole de 1541 contre Alger.* C'est une traduction nouvelle, faite d'après les documents arabes, du récit de la malheureuse entreprise de Charles-Quint contre Hasan Agha, lieutenant de Kheir-ed-din, récit qui a déjà été l'objet de divers travaux. M. Pilard, s'aidant de divers manuscrits arabes, rectifie sur plusieurs points la traduction de ses devanciers, et sa publication ne peut man-

quer d'être favorablement accueillie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Algérie.»

SÉANCE DU 26 AOÛT.

Sont offerts :

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par M. B. Hauréau, membre de l'Institut, tome V (Paris, 1892, in-8°);

Discours prononcé par M. Boissier, le 30 juillet 1892, à la distribution solennelle des prix du lycée Henri IV (Paris, 1892, in-8°);

Congrès archéologique de France, 56ᵉ session : *Séances générales tenues à Évreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, en 1889, par la Société française d'archéologie* (Paris et Caen, 1890, in-4°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1891, CXLIIᵉ année, 5ᵉ série, t. IX (Nancy, 1892, in-8°);

Corpus inscriptionum Latinarum, vol. II supplementum (Berlin, 1892, in-fol.);

Norges Indskrifter med de ældre Runer, udgivne for det norske historiske Kildeskriftfond ved Sophus Bugge (Christiania, 1891, in-4°).

M. Anatole de Barthélemy présente à l'Académie l'*Atlas de monnaies gauloises, préparé par la Commission de topographie des Gaules*, et publié, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, par M. Henri de la Tour (Paris, 1892, in-4° avec 55 planches).

«Il y a quatorze ans, M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, voulant faire publier un recueil général des monnaies gauloises, confia ce travail à la Commission de topographie des Gaules; elle comptait parmi ses membres les numismates qui s'occupaient spécialement de cette série de monnaies. Lorsque cette Commission fut dissoute en 1883, MM. Chabouillet et Muret furent chargés de continuer ce travail, qui fut alors transformé pour devenir le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, ouvrage considérable édité sans illustrations. La Commission avait réuni une grande quantité de dessins et fait graver 55 planches qui ne furent pas utilisées dans le catalogue transformé, sans doute parce qu'elles contenaient un certain nombre de pièces étrangères au Cabinet des médailles de France.

«Dans un catalogue aussi considérable, les planches sont indispensables; un dessin, même médiocre, vaut mieux que toutes les descriptions et définitions, et on avait sous la main d'excellents dessins. Aussi, de tous côtés, on réclamait avec instance les planches de l'ancienne Commission

des Gaules. Le Ministère a eu l'heureuse idée de réaliser ce vœu, et de publier l'atlas que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à l'Académie.

«Les planches de la Commission n'existaient qu'en cuivre, sans numéros, sans aucune indication; les quelques épreuves qui en circulaient étaient *avant la lettre.*

«M. Henri de la Tour, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, fut chargé de ce travail qui nécessitait beaucoup de recherches et une grande patience. Il s'est acquitté de sa mission de la façon la plus satisfaisante. Du reste il avait déjà fait ses preuves en rédigeant les excellentes tables du Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale. On peut affirmer qu'il avait réussi à donner un fil conducteur dans l'œuvre que la mort inattendue de Muret avait laissée dans un certain désordre. Avec les tables du *Catalogue*, et la publication de l'*Atlas*, M. de la Tour a mis entre les mains des érudits et des simples amateurs un instrument de travail précieux, qui, je n'en doute pas, sera demandé de tous côtés dès que le public intéressé saura qu'il est en distribution.»

M. Oppert présente de la part des auteurs, MM. Belck et Lehmann, un mémoire intitulé : *Über einige neue armenische Keilinschriften* (sur des inscriptions arméniennes récemment découvertes), publié dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, revue qui paraît à Berlin.

«Ces textes intéressants ont été découverts par M. Belck, dans un voyage entrepris par lui en Arménie dans le courant de l'année 1891. Ils sont importants à cause de la rareté relative des inscriptions de ce genre; les sept textes dont les auteurs donnent la copie sont en partie inédits. Parmi ces documents, nous signalons ceux d'Orduklu, cinq inscriptions du canal du roi Menuas et un texte d'une stèle de Rusas, le plus important de tous et qui contient trente-trois lignes. M. Lehmann a soumis ces textes à son investigation avec la sagacité dont il a fait preuve en plusieurs occasions. On sait que l'interprétation des textes arméniaques est fort peu avancée, à cause de la difficulté qu'offre l'idiome dans lequel ces textes sont conçus, et qui n'a aucun rapport avec les langues connues : mais le travail du jeune savant contient quelques remarques qui peuvent contribuer à lever de plus en plus le voile qui couvre encore ces documents faciles à transcrire et difficiles à traduire.»

Ont encore été offerts :

Abhandlungen der Classe für Philosophie, Geschichte und Philologie der königlich-böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften, 7e série, vol. IV (Prague, 1892, in-4°);

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions, 30 mars 1892 (in-8°);

Annales du commerce extérieur, 1892, fascicules 6 à 8 (Paris, in-4°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, vol. X, 2e série (Rome, 1892, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, 53e année, 3e livraison (Paris, 1892, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 156-159 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 5e série, n° 3 (le Caire, 1892, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1892, 2e semestre (Narbonne, in-8°);

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, livraison 1 (Genève, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1892, n° 1 (in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juin 1892 (Cracovie, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1892 (Paris, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, publié par le commandeur de Rossi, 5e série, 2e année, nos 3-4 (Rome, 1892, in-8°);

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, exercice 1891, fasc. 7 (le Caire, 1892, in-8°);

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, 12e année, fasc. 3 (Paris et Rome, 1892, in-8°);

Jahresbericht der königl.-böhm. Gesellschaft der Wissenschaften für das Jahr 1891 (Prag, 1891, in-8°);

Revue africaine, n° 205 (Alger, 1892, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, XIX, mai-juin 1891 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 57, 58 (Paris, 1892, in-4°);

Revue des études juives, n° 47 (Paris, 1892, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, 1892, 3e fascicule (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 103e livraison (Paris, 1892, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 66 (Vienne, 1892, in-8°);

Sitzungsberichte der königl.-böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften, philos.-histor.-philolog. Classe, 1891 (Prague, 1891, in-8°);

Société centrale des architectes français : Bulletin, 6e série, vol. IX (Paris, 1892, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 14e année, n° 3 (Agram, 1892, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
SEPTEMBRE-OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

M. Toutain, membre de l'École française de Rome, remercie par lettre l'Académie du subside de 2,000 francs qu'elle lui a alloué sur les revenus de la fondation Piot, pour l'achèvement des fouilles de Chemtou (Tunisie).

M. Héron de Villefosse communique des détails sur une mosaïque romaine représentant *Thésée, le Minotaure et le Labyrinthe.*

Cette mosaïque, découverte à Sousse (l'antique Hadrumète), il y a déjà plusieurs années, par M. Espina, vice-consul de France, a été malheureusement détruite. Il ne reste aujourd'hui aucune trace du monument original; M. Amédée Gandolphe, agent consulaire d'Autriche-Hongrie à Sousse, en possède un dessin, qui a été photographié par M. Hannezo, lieutenant au 4e tirailleurs indigènes et l'un des officiers qui ont le plus activement contribué à l'exploration scientifique de la Tunisie.

C'est cette photographie que M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie[1].

[1] Voir ci-après (p. 319).

IMPRIMERIE NATIONALE

Il lit ensuite une note relative à la même mosaïque, qui lui a été adressée par M. Georges Doublet, ancien directeur du service beylical des antiquités et des arts en Tunisie[1].

M. Alexandre Bertrand, remplacé au fauteuil par M. Le Blant, ancien président de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire de M. Henri Lechat, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, sur *le sculpteur Endoios*.

M. Lechat cite des témoignages épigraphiques précis d'où il résulte que ce prétendu élève de Dédale a vécu à la fin du VIe siècle avant notre ère et au commencement du Ve. Sa statue d'Athéna ne peut, quoi qu'on en ait dit, être plus ancienne que le dernier tiers du VIe siècle.

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, annonce à l'Académie qu'il a reçu cette semaine une lettre de Hamdi bey, directeur des musées impériaux de Constantinople, qui l'informe de son prochain départ pour Lagina et l'invite à envoyer un membre de l'École pour assister aux fouilles du temple d'Hécate. Les résultats des recherches entreprises par l'administration ottomane des antiquités seront, grâce à la libéralité scientifique de Hamdi bey, publiés par l'École française d'Athènes.

M. Chamonard, qui a découvert l'an dernier, en compagnie de M. Legrand, un grand nombre de fragments inédits de la frise de Lagina, sera chargé de cette mission.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Wallon, secrétaire perpétuel, l'informe qu'ayant besoin de se reposer pendant quelques semaines, il a prié MM. L. Delisle et Deloche de le suppléer pendant son absence.

Sur l'invitation faite à l'Académie par M. le marquis de Croizier, délégué général pour la France, de désigner des délégués pour la représenter au Congrès international des Américanistes, dont la session aura lieu à Huelva (Espagne), du 7 au 12 oc-

[1] Voir aux Communications, n° XXXIII (p. 318-329).

tobre prochain, l'Académie décide que cette désignation sera faite dans la prochaine séance.

L'Académie décide que, dans la même séance, elle choisira un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

M. Oppert rappelle qu'il a, il y a sept ans déjà, communiqué à l'Académie un texte chronologique de la plus haute importance. C'est une petite table qui contient des périodes de 18 ans, à partir de la 19ᵉ année de Darius II, 405 ou 406 avant notre ère, et dont les 17 périodes, ou 306 ans, sont continuées jusqu'à l'année 213 des Séleucides, 100 ans avant notre ère. Le R. P. Strassmaier a voulu dernièrement expliquer ces périodes comme se rattachant à un cycle d'intercalation des mois embolismiques. Mais M. Oppert avait déjà reconnu que ces périodes de 18 ans menaient tout droit à la grande période lunaire de 1805 ans, qui finit en l'an 712 avant J.-C. La combinaison du cycle lunaire de 1805 ans ou 361 lustres et du cycle sothiaque de 1460 ans ou 292 lustres se retrouve partout dans l'antiquité, et la chronologie postdiluvienne de la Genèse a été constituée sur la base de ces chiffres. On compte, depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, 292 ans, et, de là à la fin de la Genèse, 361 ans. Ces chiffres se retrouvent également chez les Grecs et les Romains; M. Oppert en cite plusieurs exemples. Il maintient son ancienne opinion et repousse celle de l'éminent Père de la Compagnie de Jésus. Un cycle de coordination de 18 ans pour les années lunaires et solaires ne pourrait exister : mais la seule période dont il soit question chez les Chaldéens est le fameux *saros* de 223 mois, la «période de Halley», après laquelle les éclipses reviennent dans le même ordre.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle le Secrétaire général de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart propose d'établir un échange de publications entre cette Société et l'Académie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Il donne aussi lecture d'une lettre par laquelle M. Caise, membre de la Société des gens de lettres, en envoyant à l'Académie sa notice intitulée : *Le tombeau de Juba II, dit tombeau de la Chrétienne*, l'informe qu'il sollicite de M. le Ministre de l'instruction publique la mission de diriger parallèlement la réfection et les fouilles du tombeau de Juba II, et exprime le désir de voir l'Académie s'associer à cette œuvre.

Renvoi à la Commission du Nord de l'Afrique.

MM. Oppert et Hamy sont délégués pour représenter l'Académie au Congrès des Américanistes, dont la session doit avoir lieu à Huelva, du 7 au 12 octobre prochain.

M. Héron de Villefosse est désigné pour lire à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut un mémoire sur les mosaïques.

M. Menant communique à l'Académie l'estampage d'un bas-relief hétéen trouvé à Angora, qui lui a été envoyé par M. Alric, drogman de l'ambassade de France à Constantinople[1].

Le bas-relief représente deux personnages, à côté desquels se trouve une inscription en caractères hétéens. Cette inscription renferme une invocation au dieu Sandu et la scène représente un acte d'offrande à cette divinité accompli par un roi dont le nom n'est pas encore déchiffré.

L'étude de ce monument permet à M. Menant d'expliquer ce qu'on doit entendre par cette expression d'« art hétéen » et d'« écriture hétéenne », appliquée à l'art et à l'écriture des peuples de la Syrie du Nord et de l'Asie Mineure, au viiie siècle avant notre ère, peuples qu'il regarde comme pouvant être distincts de ceux qu'on voit désignés dans la Bible sous le nom de *Hittim*. D'après les études persévérantes auxquelles il se livre sur les monuments de cette civilisation, M. Menant applique la dénomination d'hétéen ou hittite (c'est l'expression dont les savants anglais se servent), aux peuples qui furent tour à tour les alliés ou les adversaires des Égyptiens sous le nom de Khétas et ceux des Assyriens sous celui de Khatti. Le nombre des documents de cette époque, peu nombreux d'abord, augmente chaque jour : mais, en

[1] Voir aux Communications, n° XXXIV (p. 329-336).

attendant que les explorations de l'Allemagne soient accessibles à tous les savants, il faut savoir gré à ceux qui, comme M. Alric, en font parvenir des fragments en France.

M. Oppert fait quelques réserves sur le sens attaché à la dénomination de hétéen.

M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, communique les premiers résultats des fouilles du champ de manœuvres de Cherchel, qu'il a entreprises pour le compte du Comité des travaux historiques, avec le bienveillant appui de M. le général Swiney et la collaboration de l'autorité militaire. Il rend hommage au concours de M. le capitaine Hétet et de M. le lieutenant Perrin, qui ont conduit les fouilles en ces derniers temps. Il met sous les yeux des membres de l'Académie le dessin de trois chambres pavées en mosaïque, consciencieusement relevé par M. le lieutenant Perrin (dessin géométrique), ainsi que l'estampage d'une inscription (dédicace au gouverneur C. Octavius Pudens Cæsius Honoratus) et quelques spécimens de bronzes nouvellement découverts (base de candélabre et anse de vase ciselée, décorée d'un buste de Rome casquée, d'époque byzantine). Les fouilles continuent et promettent d'être fécondes, surtout en petits objets (poterie, bronzes, monnaies). Les fouilles précédemment entreprises dans le Palais des Thermes n'avaient fait rencontrer que du marbre (piédestaux et statues).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

M. Alexandre Bertrand, remplacé au fauteuil de la présidence par M. Edmond Le Blant, ancien président de l'Académie, termine la lecture du mémoire de M. Lechat sur *le sculpteur Endoios*.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie une lettre du frère Paul, du collège de Terre-Sainte, à Alep, dans laquelle celui-ci annonce l'envoi d'empreintes d'un cachet hétéen trouvé aux environs de Balkis, à une heure et demie environ de Biredjik. Le cachet est en pierre noire, à deux faces, et a été acheté par un voyageur dont on a perdu la trace.

En attendant l'envoi des empreintes, le frère Paul a joint à la lettre deux dessins très soigneusement exécutés.

M. Menant dit qu'il a examiné ces dessins. Il est convaincu que le cachet est authentique et mérite d'être étudié particulièrement. Il en fera l'objet d'une prochaine communication.

L'Académie charge M. Clermont-Ganneau d'adresser au frère Paul des remerciements, pour l'empressement qu'il met à communiquer les monuments qui parviennent à sa connaissance.

M. Pierre de Nolhac, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, lit un travail intitulé : *Qui était le* Gallus calumniator *de Pétrarque?*

Il y a dans les anciennes éditions des œuvres latines de Pétrarque un traité intitulé : *Invectiva cujusdam Galli anonymi in Petrarcam*, dont l'auteur est demeuré inconnu. Le poète y a répondu par une *Apologia* où il attaque violemment la France et les Français, à l'occasion de la prétention de ces derniers de maintenir la papauté à Avignon. Cette polémique, à la fois littéraire et politique, sera étudiée, dit M. de Nolhac, avec plus de fruit, à présent que l'auteur français est connu. On peut établir, en effet, que c'est un théologien de l'Université de Paris, Jean de Hesdin. M. de Nolhac rattache à ce nom quelques renseignements biographiques. Jean de Hesdin mérite une place dans l'histoire littéraire, ne fût-ce que pour avoir fait entendre, dans l'unanime concert d'éloges et d'admiration qui résonne autour de Pétrarque, la seule voix d'opposition dont l'écho nous soit parvenu.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE.

M. Maspero présente à l'Académie la photographie d'un bas-relief qui provient de Constantinople et qui a été consacré par le roi Naramsin, dont il porte le nom. Ce bas-relief est malheureusement mutilé, mais ce qui en reste est d'un travail très pur et très délicat. C'est un personnage debout, vêtu, comme certains personnages des intailles très anciennes, de la robe passant sous un bras et sur une épaule, coiffé du bonnet conique entouré de cornes. L'aspect général rappelle d'une façon singulière le style

des monuments égyptiens contemporains; le relief est assez bas, le trait est nettement découpé sans sécheresse, la musculature ne présente nullement l'exagération habituelle aux monuments chaldéens. N'étaient les détails du costume et l'inscription, on pourrait croire qu'on a sous les yeux l'œuvre d'un artiste égyptien.

Naramsin est un des rois archaïques dont les Chaldéens croyaient connaître la date précise; il résulte d'une inscription de Nabonide qu'il régnait vers 3800 avant notre ère. Il régnait à Babylone et dans la Chaldée du Nord, et, comme son père Sargon Ier, il avait laissé la réputation, peut-être légendaire, d'un conquérant. On lui attribuait une campagne au Magan, et le vase de lui que M. Oppert avait trouvé portait également la mention du Magan. On pourrait donc à la rigueur attribuer à des rapports directs avec l'Égypte la technique et le faire tout égyptiens d'apparence du monument ; c'est toutefois une conjecture à laquelle il vaut mieux ne pas s'arrêter pour le moment. On remarquera en revanche les différences qu'il y a entre ce monument et les reliefs de Tel-loh : ceux-ci, qui sont de beaucoup postérieurs, sont d'une main maladroite et d'un style grossier, comparés à notre relief. Celui-ci, qui vient d'une des plus grandes villes de la Chaldée, représente l'art d'une cour très policée et très puissante ; les autres, qui ont été découverts dans les ruines d'une cité secondaire, représentent un art provincial.

M. Menant fait remarquer qu'il existe un cylindre (intaille) chaldéen en pierre dure d'un travail très remarquable et qui présente une inscription en caractères de même style que ceux de ce bas-relief. Ce cylindre, qui appartient à la collection de M. de Clercq, porte le nom de Sargani, roi d'Agadé, antérieur de quelques générations au roi Sargon l'Ancien[1].

Nous avons ainsi deux monuments d'un travail différent, et qui présentent, chacun dans son genre, les plus beaux spécimens d'un art qui n'a jamais été surpassé en Assyrie et en Chaldée.

M. Salomon Reinach soumet à l'Académie un essai de classification des désignations populaires attachées aux monuments

[1] Voir le *Catalogue* de la collection de Clercq, t. I, pl. V, n° 16.

mégalithiques et des légendes dont ces mêmes monuments sont l'objet dans les divers pays. Les unes et les autres présentent une singulière uniformité sur un domaine géographique très étendu. Ainsi les dolmens, nommés *caves du diable* en Allemagne, s'appellent *maisons du diable* au Japon. En Angleterre et en Bretagne, comme dans l'Inde, les cercles de pierres passent pour des troupeaux pétrifiés. Malgré les efforts du clergé pour christianiser ces monuments en les surmontant de croix, ils restent encore l'objet de pratiques superstitieuses qui sont des survivances authentiques du paganisme. Un caractère frappant des noms populaires qu'ils ont reçus, c'est la très petite part faite à l'élément chrétien ; les géants, les nains, les fées figurent partout comme les auteurs ou les habitants de ces demeures mystérieuses. Dans les légendes, la Vierge et les saints interviennent, mais on se rend bientôt compte que c'est par l'effet d'une substitution assez récente ; l'étude comparative de ces légendes ne fait qu'attester plus clairement la vitalité d'un polythéisme très primitif, qui, chassé des villes avant même l'avènement du christianisme, s'est réfugié dans les campagnes et s'y maintient.

M. Paul Meyer fait quelques observations sur l'origine et la signification de deux ou trois des appellations relevées par M. Salomon Reinach dans son intéressant mémoire.

M. Deloche présente à M. Reinach une observation relativement au mot *Petraficta*. Nous avons la certitude que ce mot a été employé pour désigner des pierres fichées en terre pour servir de bornes agraires, et non des pierres ayant un caractère religieux ou historique.

M. Deloche signale à M. Reinach un diplôme du VIIIe siècle où l'emploi de *Petraficta* avec cette signification est tout à fait certaine.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

Le Président, rappelant que l'Académie vient de rendre au-

jourd'hui même les derniers devoirs à M. Renan, déclare la séance levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce que M. Canovas del Castillo, président du Conseil des ministres d'Espagne et directeur de la *Real Academia de la Historia*, doit se rendre le mois prochain à Cadix, au cours de la seconde période des solennités commémoratives de la découverte de l'Amérique. A cette occasion, il sera procédé à l'ouverture de certaines tombes antiques encore inexplorées et faisant partie de la nécropole phénicienne récemment découverte dans cette ville.

M. Homolle, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer le commencement prochain des fouilles de Delphes [1]. Il rend hommage à l'empressement bienveillant avec lequel le Gouvernement de M. Tricoupis a prêté son concours à l'École française.

L'Académie accueille avec intérêt ce témoignage des dispositions sympathiques du Gouvernement hellénique.

L'Académie désigne M. Croiset pour lire un mémoire à la séance publique annuelle.

Elle fixe la date de cette séance au 18 novembre.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de proposer des sujets de prix dans l'ordre des études relatives au moyen âge et à l'antiquité classique.

Sont élus :

Pour la Commission du moyen âge (prix ordinaire) : MM. Delisle, Hauréau, Gaston Paris, Paul Meyer;

Pour la Commission de l'antiquité (prix Bordin) : MM. Jules Girard, Heuzey, Boissier, Croiset.

M. l'abbé Duchesne donne lecture d'un mémoire sur la vie et les œuvres de Jean d'Asie, évêque monophysite d'Éphèse au

[1] Voir aux Communications, n° XXXV (p. 336-337).

déclin du VIe siècle, auteur de plusieurs livres sur l'histoire ecclésiastique de son temps.

Ce travail est destiné à être lu à la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre.

M. Heuzey établit une comparaison entre les sujets représentés sur une bague d'or gravée, trouvée à Mycènes, et sur un bas-relief du Louvre qui appartient à la catégorie des sculptures dites hétéennes ou hittites. Celui-ci provient de Kharpout, dans la région du haut Euphrate, sur la frontière de l'Arménie et de la Cappadoce. Il est surmonté par deux lignes de caractères idéographiques en relief, conformes au type d'écriture qui accompagne d'ordinaire ces monuments.

La représentation, presque identique sur les deux objets, est une chasse au cerf; mais le cerf y est couru en char, ce qui était naturel avant l'époque où le cheval a commencé à être employé comme monture, c'est-à-dire avant le VIIIe siècle. Le bas-relief présente une dérivation rustique et sommaire du style assyrien; divers détails permettent même de le rattacher à l'art assyrien du IXe siècle. Seulement, les rois d'Assyrie se réservaient des animaux plus redoutables, comme le lion et le taureau, tandis que les petits chefs de la région septentrionale et montagneuse se contentaient volontiers d'une chasse plus facile et plus ordinaire. Le cerf représenté appartient d'ailleurs à une espèce particulière, appelée *hamour* par les Arabes et caractérisée par l'extrémité des cornes palmée.

Dans la représentation en petit du même motif par le graveur de Mycènes, les attitudes sont incomparablement plus vives et plus hardies : on y remarque cette exagération du mouvement qui caractérise l'art mycénien. La communauté du sujet n'en fournit pas moins un nouvel exemple des rapports qui existaient entre l'art de Mycènes et les modèles orientaux.

M. Senart donne lecture d'une note envoyée par M. Adhémar Leclère, résident au Cambodge, et relatant le résultat des recherches et des fouilles faites par lui dans le village de Sambau. M. Leclère a mis au jour des statues ou fragments de statues, des restes d'édifices religieux. Il a surtout trouvé plusieurs inscrip-

tions qui ont été envoyées par lui à M. Aymonier, et qui seront certainement intéressantes, en raison même de l'importance ancienne de la ville de Çambhupura, dont le village de Sambau marque encore l'emplacement.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE.

M. Toutain, à qui l'Académie a accordé un subside, sur les revenus de la fondation Piot, pour l'exploration des ruines de la ville antique de Simitthu, aujourd'hui Chemtou (Tunisie), adresse un rapport sur l'état des travaux et les résultats obtenus[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie propose les sujets de prix suivants :

1° Pour le prix ordinaire à décerner en 1895 :

Étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois.

Les concurrents devront exposer l'organisation de cette chancellerie et faire connaître les divers fonctionnaires qui ont pris part à la rédaction et à l'expédition des actes.

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1895 :

Étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

M. Heuzey continue à faire connaître à l'Académie les résultats, encore inédits, des dernières fouilles exécutées à Tello, en Chaldée, par M. de Sarzec[2].

La première période des découvertes avait mis au jour des monuments appartenant à la belle époque de cet art très antique,

[1] Voir aux Communications, n° XXXVI (p. 337-340).
[2] Voir aux Communications, n° XXXVII (p. 340-349).

particulièrement les célèbres statues et têtes de diorite, parmi lesquelles les connaisseurs admirent de véritables œuvres de maîtrise, d'une technique superbe, d'un style sévère et puissant.

La suite des fouilles nous apporte des résultats différents, mais non moins précieux ; ce sont au contraire des ouvrages d'un travail rude et primitif, qui nous font remonter de plus en plus vers les origines de cette première civilisation, mère de toute la civilisation orientale. Si réellement la date du règne de Naram-Sin, calculée par les Chaldéens eux-mêmes, reporte la belle époque de la sculpture chaldéenne jusque vers l'an 3700 avant notre ère, quelle antiquité reculée faut-il attribuer à des ouvrages qui représentent l'enfance du même art ?

Voici aujourd'hui d'autres débris sculptés qui permettent à M. de Sarzec de reconstituer une personnalité royale plus antique encore que celle du roi Èannadou, le roi de la stèle des Vautours. C'est l'image de son aïeul Our-Nina. Ce patriarche des dynasties orientales revit à nos yeux, tantôt portant sur sa tête la corbeille sacrée, tantôt assis et levant dans sa main la corne à boire. Autour de lui sont alignés ses enfants et ses serviteurs, tous ayant leur nom gravé sur leur vêtement. Dans le nombre, on distingue Akourgal, qui doit succéder à son père en remplaçant un autre prince son aîné.

La réunion de ces morceaux reconstitue pour nous un document historique et archéologique de la plus haute antiquité; c'est assurément une des plus anciennes pages illustrées où il soit donné à l'humanité de contempler son histoire authentique.

Après cette lecture, le Président adresse ses félicitations à notre correspondant M. de Sarzec, présent à la séance.

M. Oppert fait quelques remarques sur des textes cunéiformes que M. Heuzey a transcrits en caractères latins avec une remarquable précision et qui, d'après lui, sont des invocations pour le bonheur du roi.

M. Salomon Reinach termine la lecture de son mémoire sur les légendes populaires qui restent attachées aux pierres sacrées, en particulier aux dolmens et aux menhirs.

A côté de ces légendes, il y a des pratiques superstitieuses

qui, dans certaines parties de la France, présentent une singulière vitalité. M. S. Reinach énumère, entre autres, des localités où l'on fait passer des malades ou des membres infirmes par les trous de certaines pierres; d'autres fois, il s'agit de se glisser dans l'étroit couloir entre une pierre sacrée et le sol. Le christianisme a souvent marqué son empreinte sur ces pratiques, en substituant à la pierre, objet de croyances païennes, une table chargée de reliques ou la dalle du tombeau d'un saint. «On est obligé, écrivait en 1825 un chanoine de Vannes, de tolérer des pratiques qui ne sont que bizarres, pour combattre avec plus de hardiesse et de succès celles qui sont criminelles.» C'est à cette politique conciliante du clergé que nous devons la conservation, non seulement de beaucoup de monuments antiques, mais des usages, si curieux pour le *folklore*, dont ils sont témoins depuis des dizaines de siècles.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Longnon sur le concours des antiquités de la France de cette année[1].

La séance étant redevenue publique, M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix en Provence, fait une communication sur les noms de palmiers *κόϊξ*, *κύκας*, *κουκιόφορον*, qu'on rencontre dans Théophraste.

Comparant entre elles les diverses descriptions du naturaliste grec et les rapprochant des passages où Pline parle de ces mêmes arbres, il en conclut qu'il ne peut être question chez les deux écrivains que d'une seule et même espèce de palmier, le *doum* des Arabes, le *mama* des anciens Égyptiens.

Le mot *mama*, que M. Ch. Moldenke traduit par «partagé en deux moitiés», convient très bien au palmier *doum*, qui est bifurqué à sa partie supérieure. Ce caractère, si bien représenté sur les monuments pharaoniques, n'a pas été ignoré de Théo-

[1] Voir l'Appendice n° III (p. 349-364).

phraste, mais il paraît à tort l'appliquer à deux espèces différentes.

Les fruits du *mama* portaient dans la langue hiéroglyphique le nom de *gougou*. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce mot l'origine de *cuci* (= κουκι), nom, d'après Pline (livre XIII, ch. XVIII), d'un palmier d'Éthiopie, ainsi que du radical du κουκιόφορον de Théophraste. Or comme ce palmier est le même que le κόϊξ et le κύκας, M. Joret en conclut que ces deux formes sont incorrectes et qu'il faut sans doute y substituer κοῦκι et κοῦκας. Il propose de même de remplacer dans Pline (livre XIII, ch. IX) le mot *coicas* ou *coccas*, qui désigne, d'après le polygraphe latin, le fruit du palmier d'Éthiopie, c'est-à-dire du *doum*, par *cucas* ou *cuci*.

M. Maspero a la parole :

« Comme chaque année, je demande la permission de rendre compte à l'Académie des travaux accomplis par notre Mission du Caire. Les recherches sur place ont continué activement et j'aurais pu cette fois encore montrer les plans et dessins de divers tombeaux relevés par l'architecte de la Mission, M. Boussac : je préfère remettre à l'an prochain la présentation, et je me contente de rappeler que M. Boussac, l'auteur des beaux dessins que vous avez vus l'an dernier, a obtenu une deuxième médaille au Salon.

« Sept fascicules des *Mémoires* ont paru, dont les titres seuls montrent la curiosité d'esprit et la variété d'aptitudes des membres de la mission. C'est d'abord un recueil de textes grecs : le papyrus mathématique d'Akhmîm, que M. Jules Baillet a expliqué et commenté avec un soin minutieux et une intelligence remarquable des procédés de la science antique ; puis un très long fragment du texte grec du livre d'Énoch, des restes de l'Évangile et de la Révélation apocryphes de saint Pierre, que M. Bouriant a reproduits scrupuleusement avec l'orthographe du manuscrit. Les théologiens et les historiens de la première Église accueilleront avec intérêt et reconnaissance ces œuvres importantes, débris du plus ancien canon des livres saints chrétiens, dont M. Renan avait promis d'entretenir l'Académie.

« L'archéologie arabe est représentée par les mémoires de

M. Casanova sur une sphère céleste et sur seize stèles arabes, surtout par le grand ouvrage de M. Bourgoin sur l'art arabe en Égypte. Le Père Scheil nous a introduits dans le monde assyrien par sa publication de quelques tablettes de Tell el-Amarna : nous espérons pouvoir étendre bientôt nos recherches sur la Syrie et sur la Mésopotamie, comme sur l'Égypte. L'Orient entier nous appartient, non seulement l'Orient ancien, mais l'Orient moderne, et la Mission entend bien n'en laisser aucune partie inexplorée.

«Dans le domaine égyptien, je signalerai, outre les fragments thébains de l'Ancien Testament que j'ai donnés in-extenso, et les restes des Actes du concile d'Ephèse, qui sont dus à M. Bouriant, l'apparition de la première livraison de l'*Edfou* de M. de Rochemonteix. C'est un temple entier que nous livrons aux égyptologues, et non plus des fragments d'un temple. La religion égyptienne en ressortira entière dans tous ses rituels, rituels de la fondation, du sacrifice, des fêtes d'Osiris. M. Bénédite a commencé de même la publication des temples de Philæ, et là aussi nous espérons ne laisser que peu à faire à ceux qui viendront derrière nous.

«L'honneur d'avoir mené à bien tous ces travaux revient à M. Bouriant, le directeur de la Mission, et à M. Xavier Charmes, qui nous a soutenus sans cesse de ses encouragements et de ses subventions.»

Le Président déclare qu'à côté de ces noms, et au premier rang, l'Académie tient à placer celui de M. Maspero lui-même. C'est à lui qu'est due la meilleure part de l'œuvre accomplie par la science française en Égypte pendant ces dernières années.

M. J. Halévy commence une communication sur les inscriptions qu'on appelle communément hittites, et qu'il convient plutôt, selon lui, d'appeler anatoliennes.

COMMUNICATIONS.

N° XXXIII.

LETTRE À M. HÉRON DE VILLEFOSSE SUR LA MOSAÏQUE D'HADRUMÈTE QUI REPRÉSENTAIT THÉSÉE, LE MINOTAURE ET LE LABYRINTHE,

PAR M. GEORGES DOUBLET.

(SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1892.)

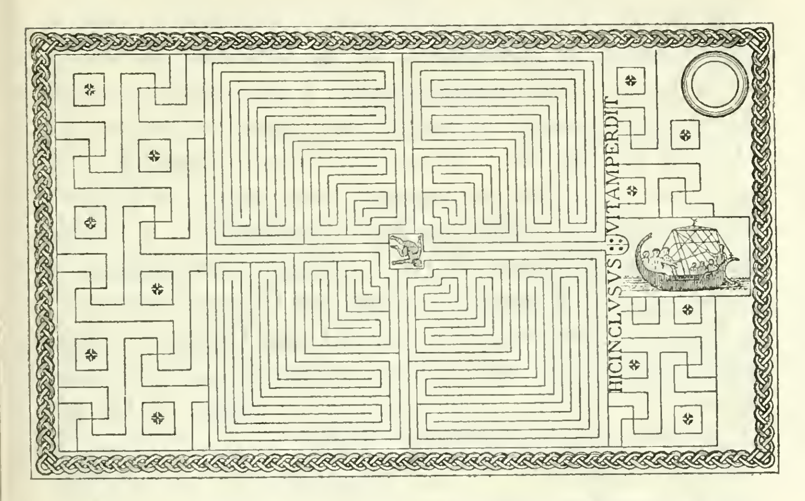
Monsieur,

Dans l'étude que vous avez faite, il y a quelques années, au sujet des mosaïques romaines alors découvertes récemment en Afrique [1], vous signaliez la première mosaïque romaine qui eût été trouvée sur l'emplacement d'Hadrumète. «Il est fort regrettable, disiez-vous, qu'il n'en ait été publié aucun dessin d'ensemble. Si ces lignes tombaient sous les yeux de la famille de M. le vice-consul Espina, je serais particulièrement reconnaissant à ses héritiers de me faire connaître les notes ou les croquis, relatifs à cette découverte, qui peuvent être restés entre leurs mains.» J'ai l'honneur de vous envoyer, si vous ne l'avez déjà reçue, une reproduction de cette mosaïque, «Thésée, le Minotaure et le Labyrinthe», dont vous parliez ainsi.

Je la dois à l'obligeance de M. Amédée Gandolphe, agent consulaire de S. M. I. et R. à Sousse, l'un des plus fervents amis de l'archéologie de cette ville. Il a bien voulu autoriser M. G. Hannezo, lieutenant au 4e tirailleurs, et l'un des officiers de Tunisie qui ont le plus fait pour la science africaine et le plus contribué aux richesses du musée Alaoui au Bardo, à

[1] Héron de Villefosse, dans la *Revue de l'Afrique française*, V, 6e année, n° 32, déc. 1887, p. 384 et 394.

photographier pour moi un dessin qu'il avait fait exécuter en 1860, sur un croquis pris au moment même de la découverte. Je remercie l'aimable collectionneur, dont la riche série de statuettes en terre cuite, provenant de l'Henchir Biniana et d'un si curieux caractère punico-romain, a été publiée par les soins de M. René Cagnat[1]. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'avaient empêché de vous communiquer jusqu'ici ce document relatif à un lithostrote curieux et dont il est parlé encore à Sousse, bien qu'il n'existe plus qu'à titre de souvenir.



On en connaît le sort, la découverte et la disparition.

Victor Guérin avait signalé la fouille que le vice-consul de France, Espina, avait faite dans l'une des chambres sépulcrales de la nécropole d'Hadrumète. D'un mot, il indique « la fort belle tombe de famille, ornée d'une mosaïque romaine, qui représente le Labyrinthe de Crète et le Minotaure, avec ces mots : *Hic inclusus vitam perdit*[2]. » Guérin en parla encore

[1] *Archives des miss. scient.*, 3e série, XI, 1885, p. 27 sq., pl. XIV et XV.
[2] Guérin, *Voyage arch. dans la Régence*, I, p. 109 sq.

IMPRIMERIE NATIONALE.

une seconde fois, en même temps qu'il décrivait la nécropole d'Hadrumète envahie aux trois quarts par des jardins et des plantations d'oliviers, « par des vergers où M. Espina, secondé par le général Si-Réchid, a fait pratiquer quelques excavations. Au fond de l'un des hypogées, vaste tombeau de famille creusé dans un tuf assez tendre, M. Espina a trouvé, entre autres choses dignes d'attention, une mosaïque représentant le Labyrinthe de Crète. On y voit figuré le Minotaure ainsi que la birème qui emporte Thésée vainqueur. À l'entrée du dédale se lit l'inscription [1]. »

Le pavement disparut vite. Emporté à la Manouba, dans le célèbre musée de Mohammed, fils du khasnadar Mustapha, — ce premier ministre extraordinaire à qui s'applique, a-t-on dit récemment, mieux encore qu'à tout autre le dicton arabe : « Un seul peut détruire ce que mille ne sauraient construire » [2], — il était déjà réduit en morceaux. Vous en avez vu quelques débris, dont vous donnez une brève description [3]. Il semble que Gustave Wilmanns en 1873 ait copié l'inscription qu'il portait, sinon vu la mosaïque ou quelques fragments mêmes [4].

Quant au reste des objets recueillis dans l'hypogée, je rappelle seulement un assez joli sacorphage de marbre blanc, offert à Mme Pélissier de Raynaud par le général Si-Réchid, et qui est aujourd'hui au musée d'Alger [5]; j'en ai donné la description ailleurs [6]. La face antérieure offre un médaillon avec le buste d'un enfant, tenu par deux génies qui volent. Aux angles sont debout deux autres génies dans une attitude

(1) *L. cit.*, II, p. 321.

(2) P. H. X., *Polit. franç. en Tunisie*, Paris, Plon, 1891, p. 9.

(3) Héron de Villefosse, *l. c.*

(4) *C. I. L.*, VIII, 10510.

(5) Berbrugger, *Cat. de la Bibl.-Mus. d'Alger*, n° 132.

(6) Doublet, *Musée d'Alger* (Fascic. 1er des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie*, publiés sous la direction de M. de la Blanchère), Paris, Leroux, 1890, p. 44 sq.

de deuil, appuyés sur le haut d'une torche renversée. Les faces latérales montrent, sur une guirlande de fleurs, le buste de l'enfant, à gauche vêtu, à droite nu, sauf une peau de bête qui est jetée sur l'épaule. Le couvercle de ce sarcophage, en dos d'âne, est imbriqué d'écailles et flanqué d'acrotères unis[1].

La mosaïque avait 5 m. 60 sur 3 m. 40, d'après les renseignements que m'a fournis M. A. Gandolphe.

Elle se passe aisément de toute explication. Les légendes crétoises étaient des plus répandues dans l'antiquité, en particulier celle du Minotaure, et le sujet semble être un de ceux que les mosaïstes de la fin de l'Empire[2], comme en général l'art antique, et aussi, par esprit d'imitation et en vertu de divers symboles, les mosaïstes chrétiens, ont le plus fréquemment reproduits.

Nous ne rappellerons qu'en passant le Labyrinthe, au plan assez peu compliqué, que portent au revers les anciennes, et d'ailleurs fort communes, monnaies de Knossos en Crète[3]; nous ne ferons qu'une allusion aux vers bien connus de Virgile[4]. On attachera plus d'attention à l'important passage de Pline, très caractéristique pour le sujet qui nous occupe, et que M. E. Müntz a cité fort à propos. «Nous voyons, dit Pline, des labyrinthes sur des *pavements en mosaïque,* ou dans

[1] Sur ce sarcophage de Sousse, voir encore *Revue afric.*, I, oct. 1856-1857, p. 259 et II, oct. 1857-1858, p. 288 avec planche, ainsi que Héron de Villefosse, dans les *Arch. des miss. scient.*, 3e série, t. II, p. 469, n° 169 (mission d'Algérie en 1873).

[2] On consultera avec le plus grand profit les *Études icon. et arch.* de M. E. Müntz, dans la *Petite bibl. d'art et d'arch.*, Paris, Leroux, 1887, où la question des pavements historiés est traitée.

[3] Cf. Saglio, art. *Dædalus* dans le *Dict. des Antiq.*, II, p. 7, fig. 2284; catal. des monn. du Brit. Mus., *Crete*, par Warwick Wroth. Au revers est souvent figuré le Minotaure. Du temps de Pline, on disait qu'il ne restait aucun vestige du Labyrinthe crétois.

[4] Virgile, *Æneid.*, VI, v. 20 sq.

les campagnes artificielles livrées aux jeux des enfants. Il ne faut pas les comparer avec le Labyrinthe de Crète et penser que ce dernier est un espace étroit où l'on peut faire plusieurs milliers de pas en se promenant[1]. »

Ils étaient, semble-t-il, assez nombreux. M. Müntz[2] renvoie en particulier à une étude d'Otto Jahn[3], déjà vieille de plusieurs années, et qui décrivait, dit-il, une dizaine de lithostrotes antiques représentant le Labyrinthe. Nous abandonnons aux savants qui ont à leur disposition des bibliothèques considérables le soin de s'y reporter, s'il est utile. La représentation même des inextricables détours que présentait le légendaire édifice souterrain de Knossos s'est retrouvée aussi parmi les si curieux graffiti de Pompéi, sur l'un de ceux que l'on a recueillis dans la maison dite de « Lucretius »[4]; ce n'est pas l'un des moins intéressants souvenirs des légendes crétoises.

Les mosaïstes chrétiens multiplièrent l'image du Labyrinthe. On le trouve dans des églises de France, mérovingiennes et carolingiennes[5], jusqu'au xe siècle[6]. Les plus célèbres mosaïques de cette catégorie sont, dit-on, celle de San Michele Maggiore de Pavie[7], celle de San Savino de Plaisance[8], celle

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 19 (trad. et édit. Littré dans la coll. des Aut. latins de Nisard, p. 513 sq.) Labyrinthum *in pavimentis* puerorumve ludicris campestribus videmus..... brevi lacinia millia passuum plena ambulationis continentem.

(2) Müntz, *l. c.*, p. 14 sq.

(3) Otto Jahn, *Arch. Beitr.*, p. 268 sq.

(4) *C. I. L.*, IV, 2331 et pl. XXXVIII, 1. M. Saglio, art. *Dædalus*, p. 7, en note, réfère à *Mus. Borbonico*, XIV, pl. A et à Nicolini, *Case e monum. di Pompeii*, Casa di Lucrezio, p. 12, pl. I, 6.

(5) Müntz, *l. c.*, d'après de Caumont, *Abécéd.*, éd. de 1870, p. 510.

(6) Pline, *l. c.*, qui parle des circuits, rencontres et détours inextricables des labyrinthes (itinerum ambages occursusque ac recursus inexplicabiles), disait que c'est l'ouvrage peut-être le plus prodigieux, et nullement chimérique, des hommes.

(7) Müntz, *l. c.*, d'après Ciampini, *Veter. monim.*, t. II, pl. II et p. 4.

(8) *Id.*, d'après Campi, *Dell' hist. eccles. di Piacenza*, 1651, p. 241.

de San Vitale de Ravenne [1], celle de Santa Maria in Transtevere à Rome [2], celle du Dôme de Crémone [3], celle de Brindisi [4], et, pour revenir à notre terre africaine, celle d'Orléansville [5]. Nous ne prétendons en aucune manière en donner ici une liste complète, que les érudits dresseront à loisir et avec les ressources bibliographiques que l'on n'a pas en Tunisie, vous le savez.

Sur notre mosaïque de Sousse, les deux vantaux de la porte du Labyrinthe sont conventionnellement figurés, semble-t-il, comme rabattus sur le sol. Ils paraissent ornés chacun de deux points noirs, probablement destinés à figurer les clous de métal dont Dédale, architecte, sculpteur, ciseleur, artiste en tous genres [6], avait assujetti les portes de la redoutable caverne. La baie de la porte est cintrée. Le long du mur extérieur se lisait, en lettres alternativement rouges et noires, d'après ce que m'a dit M. Gandolphe, le *Lasciate ogni speranza* de la Crète, et sans autre indication.

Dessinateur de hasard, l'auteur du graffito indécis de Pompéi a jugé plus prudent de préciser, par le mot *Labyrinthus*, son improvisation aussi peu savante que le travail des monétaires de Knossos. De plus, il a joint une phrase, comme pour inspirer aux spectateurs, à ceux qui liraient les choses écrites sur le mur, une juste crainte à la vue de son beau dessin : « Ici habite le Minotaure [7] ».

Le lithostrote de Saint-Michel Majeur, à Pavie, — une

[1] L'église de Saint-Vital à Ravenne fut fondée par Justinien en 541.

[2] Cette église fut restaurée et décorée par Benoît III en 856.

[3] Müntz, *l. c.*, d'ap. Roboletti, *Docum. stor. e letter. di Crem.*, 1857, pl. II.

[4] Saglio, art. *Dædalus*, p. 7 en note. La référence bibliographique qui est donnée, *Rev. arch.*, 1884, p. 107, n'est point exacte.

[5] Müntz, *l. c.*, d'après *Ann. archéol.*, XXVII et XXVIII, p. 199.

[6] Saglio, art. *Dædalus*.

[7] *C. I. L.*, IV, 2331 et pl. XXXVIII, 1.

œuvre qui semble appartenir au xe siècle, — offrait un vers léonin, par lequel les fidèles apprennent que «Thésée est entré et a tué le monstre à la double nature[1]».

Celui de Saint-Savin, à Plaisance, dont le travail paraît se rapporter à la même époque, portait aussi une inscription, mais beaucoup plus étendue, et par laquelle les chrétiens du lieu étaient instruits sur la moralité symbolique de cette représentation païenne. Il y avait jusqu'à quatre vers hexamètres. «Le labyrinthe que voici figure le monde où nous vivons, large, à l'entrée, mais, à la sortie, trop étroit. Ainsi, celui qui se laisse prendre aux joies du monde, promptement alourdi par le poids de ses vices, ne peut plus qu'au prix de grands efforts revenir à la doctrine de la vie[2].»

Le Labyrinthe même forme un grand carré composé de quatre carrés à peu près réguliers et fort analogues les uns aux autres. Au centre du dessin, au terme des longs replis que le mosaïste a su curieusement emmêler, le Minotaure est figuré, à demi couché. Ce n'est point, semble-t-il, le monstre impitoyable, tapi dans son repaire, prêt à s'élancer contre ses proies vaincues d'avance; c'est plutôt, bien que rien ne l'indique avec une rigoureuse précision, le monstre déjà grièvement blessé. Le bras gauche semble étendu dans les dernières convulsions de l'agonie qui se termine; la jambe gauche se replie dans un suprême effort; la tête de taureau retombe sur la poitrine d'homme. Le fils monstrueux de Pasiphaé, déjà lourdement appesanti sur le bras droit, trop faible main-

(1) Müntz, *l. c.*, p. 16. Voici ce vers : *Teseus intravit monstrumque biforme necavit.*

(2) Müntz, *l. c.* Voici les quatre hexamètres : *Hunc mundum tipice* (sic) *Laberinthus denotat iste,* | *intranti largus, redeunti set* (sic) *nimis artus;* | *sic mundo captus, viciorum mole gravatus.* | *vix valet ad vite doctrinam quisque redire.*

tenant pour se relever, pour fuir de sa tanière enfin violée, et pour atteindre son meurtrier, va succomber à ses blessures mortelles.

Tout autre il nous apparaît sur la mosaïque du Dôme, à Crémone. Le bouclier au poing, l'épée dans la main droite, le Minotaure marche à la rencontre de son audacieux agresseur. Par une confusion que M. Müntz a finement expliquée, il est appelé d'un nom assez peu attendu, *centaurus* [1]. C'est le premier acte du drame légendaire.

La mosaïque de Pavie, dont nous avons parlé plus haut, représente aussi la lutte à l'intérieur du Labyrinthe : c'est le second acte. De plus le sujet n'est point à la place principale, mais forme comme un pendant au combat de Goliath et de David [2].

Derrière le Labyrinthe et par devant s'étendent deux espaces rectangulaires, ornés de dessins géométriques, semés chacun de six croisettes. Cette décoration n'est qu'un pur caprice du mosaïste, et n'a, croyons-nous, aucun sens précis.

Devant l'entrée s'étend la mer. Sur les flots calmes vogue paisiblement un bateau où sont figurés sept personnages. L'un est à la proue, debout, semble-t-il. Le bras droit étendu, il paraît parler à ses compagnons, séparés en deux groupes bien distincts. Les uns, qui se trouvent auprès de lui, paraissent assis dans le fond du navire. Les autres, qui se voient à la poupe, sont debout, les bras étendus, et adressent la parole à celui qui est à la proue. On y reconnaît d'une part Thésée, — dont la place, comme pilote, serait plutôt, il est vrai, à la poupe, — et d'autre part les sept jeunes hommes et les sept

(1) Müntz, *l. c.*, p. 17 sq., avec le dessin de cette figure.
(2) Müntz, *l. c.*

jeunes filles d'Athènes, desquels Égée avait dû envoyer, pour la quatrième fois, le déplorable tribut en Crète, et réduits à deux groupes de trois, faute de place.

Ariadne n'est point représentée, tenant le peloton de fil, auprès du jeune héros auquel elle avait appris la manière de pénétrer dans le Labyrinthe, de frapper le Minotaure et de fuir sans peine. On s'attendait à la voir figurée dans ce bateau qui ne la doit conduire que jusqu'à Naxos [1].

Le vent semble souffler du rivage et porter le navire athénien vers la haute mer. Le dessin indique moins la voilure même que la vergue, le haut du mât, la flamme à deux pointes qui flotte dans le sens de la haute mer et de Naxos, les manœuvres très nombreuses. Il semble que le mosaïste ait indiqué la voile blanche déjà hissée au mât et tendue par le vent de Crète; ce qui serait tout à fait contraire à une tradition très répandue.

Thésée parle aux victimes qu'il avait amenées jusqu'à Knossos et promis de sauver. De la main étendue il semble leur désigner le ciel dont les dieux ont récompensé son courage et attendent maintenant les offrandes qu'il a promis de leur faire. A lire la description que Philostrate a laissée d'un des soixante-quatre tableaux qui composent la galerie qu'il examine et le commentaire qu'il ajoute à cette œuvre, Thésée, dit-il, «soupire après la fumée qui s'élève des toits d'Athènes, ne connaît plus Ariadne, ne l'a jamais connue, je dis plus, il a oublié le Labyrinthe, il ne sait plus pourquoi il est passé en Crète, il ne voit que devant la proue de son vaisseau [2].» Le ta-

[1] Sur la bibliographie des œuvres antiques qui montrent les amours de la princesse crétoise avec Thésée et le secours qu'elle fournit à son amant lors de son entreprise contre le Minotaure, voir Saglio, art. *Ariadne*, dans le *Dict. des Antiq.*, I, p. 421, note 17.

[2] Philostrate l'Ancien, I, 14 (Ariadne), traduction française de M. Bougot, Paris, Renouard, 1881, p. 270.

bleau de Philostrate représente, il est vrai, le départ, non de Crète, mais de Naxos. M. Bougot remarque à propos que, dans une peinture d'Herculanum figurant le réveil d'Ariadne abandonnée à Naxos, un homme est assis sur le tillac du navire et montre aux matelots la direction à suivre. Est-ce, dit-il, Thésée? On peut le croire, et si, la conjecture est vraie, ce Thésée ressemble assez à celui de Philostrate[1]. Dans une autre peinture analogue de sujet et de provenance[2], dit encore M. Bougot, les personnes qui montent le navire fugitif sont en assez grand nombre. Si Thésée est parmi eux, il est assez difficile de le distinguer. Les uns regardent la proue, les autres la poupe. Sur une autre[3], ajoute-t-il enfin, on voit le navire, mais il n'y a pas un homme sur le champ. L'absence d'Ariadne et le geste de Thésée symbolisent peut-être, dans la pensée du mosaïste, le désir que le jeune homme a de revoir «la fumée qui s'élève des toits d'Athènes», l'oubli qu'il a de celle qui lui a permis de sortir du Labyrinthe édifié par son cousin[4].

La barque athénienne est d'une forme élégante. La poupe, hautement relevée au-dessus de la ligne des eaux, a un couronnement qui ne rappelle que de loin l'aplustre ordinaire et les banderoles d'usage. Le pourtour du bâtiment est festonné de galeries. La proue, qui semble armée d'un éperon en forme de bec d'oiseau, enfonce sa partie inférieure dans les flots calmes de l'Archipel. La partie supé-

(1) Philostrate l'Ancien, p. 276 et note 1, d'après *A. d'H.*, II, p. 91, Roux et Barré, II, p. 34.

(2) *Ibid.*, p. 276 et note 2, d'après *A. d'H.*, V, p. 117, Roux et Barré, II, p. 35.

(3) *Ibid.*, p. 276 et note 3, d'ap. *Mus. Borbon.*, II, p. 62, Roux et Barré, III, p. 106.

(4) Sur la parenté de Thésée et de Dédale, voir Plutarque, *V. Thes.*, 19. Dédale était, pour tous les auteurs anciens, de la famille des Érecthéides et, à coup sûr, natif d'Athènes.

rieure, légèrement élevée au-dessus de la mer, sert de siège à Thésée.

Tout autour de la scène court une torsade très simple de style.

Quant au cercle figuré sur le dessin de M. A. Gandolphe, il représente, suivant une récente communication qu'il a bien voulu me faire, une cuvette ou cavité où devaient se réunir les eaux ayant servi au lavage du sol aussi bien que celles de la pluie pénétrant par les ouvertures de la voûte de tuf. Celle-ci est justement fendue au-dessus, suivant une sorte de rectangle, par où l'on est descendu dans l'hypogée, lors des découvertes de M. le vice-consul Espina. M. Gandolphe suppose que cette cavité n'avait point d'autre usage, à cause de la pente légère de tout le sol de la mosaïque vers ce point. Il a constaté, me dit-il, dans les lavages qu'il fit en 1860 pour exécuter ses croquis de la mosaïque. que l'eau s'écoulait naturellement dans cette cuvette. Les parois et le fond de cette petite cavité se trouvaient, m'écrit-il encore, revêtus de cubes blancs, sans aucun dessin; elle mesurait 35 centimètres en profondeur et en largeur.

J'ai visité en mai 1890, en compagnie de M. l'Agent consulaire d'Autriche-Hongrie, l'hypogée signalé par Guérin. Nous avons vu ensemble l'endroit exact où fut extrait le sarcophage de marbre qui est aujourd'hui sous les obscures galeries du musée d'Alger, la place précise où se trouvait figuré le Minotaure, celle de l'inscription, celle du bateau. Bien que l'on m'eût affirmé que les tombeaux, contenus dans les niches taillées à même le tuf du caveau, avaient été soigneusement fouillés, j'en ai fait rejeter toute la terre. Mes ouvriers rencontrèrent des os encore en place. L'une des sépultures me donna

d'un coup quatre briques de terre cuite, portant toutes la même estampille ronde, un peu négligée, dont je donne ici un dessin exact[1]. Elles sont au Musée Alaoui, où je les ai



Estampille des briques trouvées dans le caveau.

rapportées en même temps que le reste des objets recueillis dans les fouilles que j'avais reçu mission de conduire, en avril-mai 1890, aux frais et pour le compte du service beylical des antiquités et arts.

Veuillez agréer, etc.

Tunis, juin 1891.

N° XXXIV.

UN BAS-RELIEF HÉTÉEN.

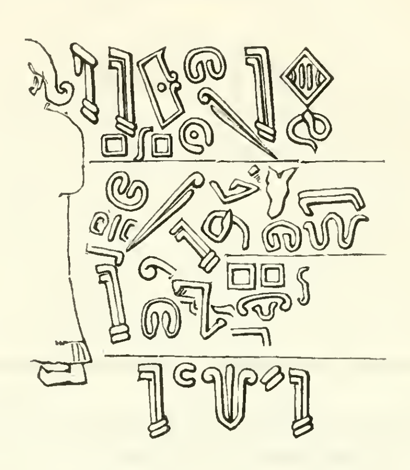
COMMUNICATION DE M. J. MENANT.

(SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1892.)

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie l'estampage d'un bas-relief hétéen de 0 m. 20 sur 0 m. 40 de largeur; il m'a été transmis, il y a quelques jours, par

[1] Luc(ii) Fe[e]lic(is) — ex officina.

M. Alric, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, à qui je suis heureux d'adresser publiquement mes remerciements pour l'empressement qu'il apporte à me communiquer des documents utiles à la science.



Cet estampage n'a pas été pris directement sur le monument lui-même, mais sur un premier estampage en cuivre obtenu au repoussé, d'après un bas-relief en pierre découvert, il y a quelques années, dans les environs d'Angora ou de Malatiya, sans qu'il me soit possible d'en désigner autrement la provenance, le possesseur de l'original ayant quitté depuis longtemps Constantinople. Bien que cet estampage ne me parvienne que par un surmoulage, qui ne me permet pas de me prononcer d'une manière absolue sur la valeur artistique de l'original, il suffit pour faire connaître un document qui mérite toute notre attention.

Le bas-relief représente deux personnages accompagnés d'une inscription en quatre lignes.

Les personnages, de profil, se font face, et sont séparés par une table avec des pieds en forme de X terminés par des

sabots de ruminants; sur cette table repose une double pile d'offrandes. Les deux personnages ont le même costume et le même caractère, conforme au type hétéen, tel que nous le connaissons particulièrement par les bas-reliefs de Sinjerli[1]. Ils sont imberbes, l'œil brutalement taillé en plein dans la joue; les cheveux, rejetés en arrière et retenus par un bandeau, tombent en boucle derrière le cou. Ils sont vêtus l'un et l'autre d'une longue robe talaire sans plis, garnie en bas d'une large frange. Enfin ils portent la chaussure aux bouts recourbés, si caractéristique des populations hétéennes.

Le personnage à gauche, les pieds posés sur un *scabellum*, est assis sur un siège au dossier peu élevé en forme de X, dont les pieds sont ornés de griffes de lion. Il élève une coupe de la main gauche, et la porte à ses lèvres; sa main droite, ramenée à la ceinture, tient le *lituus*, tel que nous le relevons à Euyuk et à Boghaz-Keuï (Iasili-Kaïa)[2].

Le personnage qui lui fait face est debout, et présente de la main droite élevée un objet, peut-être un fruit (?), et, de la gauche, ramenée à la ceinture, il tient un symbole analogue à celui qui figure dans la main droite du personnage, dieu ou roi, sculpté sur une stèle de Biredjik, actuellement au Musée britannique[3]; seulement il est renversé.

La disposition et la facture rappellent un bas-relief de Marash, publié par MM. Humann et Puchstein, sur lequel on distingue deux personnages assis, coiffés de la tiare cylindrique; celui de droite tient une coupe de la main droite, et celui de gauche, le symbole que je viens de signaler[4]. L'inscription est gravée au-dessus des deux personnages, tan-

(1) Voir Perrot, *Histoire de l'art*, II, p. 534.

(2) Voir Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, 1872, t. I, p. 231.

(3) Voir Badger, *Nestorians and their Rituals*, t. I, p. 352.

(4) Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien*, pl. XLV, n° 2, et XLIX.

dis que, sur notre bas-relief, elle est placée derrière celui qui occupe la droite de la scène.

L'inscription de l'estampage comprend, avons-nous dit, quatre lignes de caractères d'une belle facture, et dont la lecture complète n'est arrêtée que par l'état encore peu avancé du déchiffrement. J'y reconnais toutefois plusieurs caractères dont la valeur n'est pas douteuse, et qui permettent de donner une idée générale du contenu.

La première ligne doit se lire de gauche à droite; ce qui, d'après la marche ordinaire de l'écriture boustrophédon, semblerait indiquer que l'inscription n'est pas complète, et qu'il manque au moins une ligne dans la partie supérieure. Les deux premiers signes (*ku-e*), à gauche, derrière le personnage, sont évidemment la fin d'un mot qui devait commencer à gauche, dans la ligne précédente.

Je rencontre ensuite un signe nouveau , dont rien ne me fait soupçonner la valeur, puis quelques signes encore indéchiffrés, mais fréquents dans les autres inscriptions. La ligne se termine par l'idéogramme d'un nom divin qui est mentionné plusieurs fois dans les inscriptions de Jérablus [1] et qui entre dans la composition d'un nom royal.

La seconde ligne, qu'il faut lire de droite à gauche, commence par l'idéogramme du dieu Sandu , tel qu'on le trouve fréquemment dans les textes. Il est ordinairement précédé du signe divin . M. Sayce en a établi la valeur d'après les monuments de Yasili-Kaïa [2], et j'en ai signalé la présence,

[1] Voir Wright, *The Empire of the Hittites*, pl. VIII; *J. I. I. I.*, pl. XV, n°s 1 et 2.

[2] Voir *The Monuments of the Hittites*, dans les *Trans. of S. B. A.*, vol. VII, p. 255.

avec la même valeur, environ soixante fois dans les textes[1]; mais ici le haut rang que cette divinité occupe dans le panthéon hétéen est représenté par le signe . Son rôle idéographique est établi par les inscriptions de Hamath et de Jérablus, où il figure sur la tête des personnages revêtus d'un caractère divin[2]; puis je trouve une suite de signes dont quelques-uns ont une valeur incertaine, ce qui ne permet pas de donner à l'ensemble une lecture courante.

La ligne se termine par le monogramme divin dont je viens d'indiquer le rôle et la valeur. Il est suivi de la voyelle (*e*), son complément phonétique ou sa flexion. Dans tous les cas, c'est un des caractères dont la valeur est la plus sérieusement établie, en dehors de celles qui sont fournies par l'inscription bilingue.

La troisième et la quatrième ligne ne donnent que quelques caractères, dont la valeur n'est pas rigoureusement déterminée, bien qu'on les rencontre souvent dans les autres inscriptions. Je signalerai cependant deux nouveaux caractères et qui ont évidemment des valeurs idéographiques. Je serais tenté de rapprocher du dernier le signe qu'on remarque sur le vase hétéen trouvé à Babylone[3].

Malgré le laconisme de ce texte, on peut estimer que le sens général qui s'en dégage commémore une offrande ou une invocation au dieu Sandu, mentionné dans la seconde ligne. Il est permis de rapprocher cette inscription de celle qui se trouve sur la tête des deux personnages du bas-relief de Marash dont je viens de parler, et qui renferme également le nom du dieu Sandu exprimé de la même manière. Notre

(1) Voir *Éléments du syllabaire hétéen*, p. 62.
(2) Voir *ibid.*, p. 74.
(3) Voir Wright, *The Empire of the Hittites*, pl. XXV.

inscription présente, d'un autre côté, le même système graphique avec les mêmes expressions idéographiques, et les rares flexions que nous pouvons y constater nous invitent à y voir le même idiome.

Je ne crois pas avoir besoin de m'excuser d'apporter si peu de lumière sur la lecture d'un texte hétéen que j'étudie pour la première fois. Nos connaissances sur ce système graphique ne sont pas aussi avancées qu'on pourrait le croire, d'après certains travaux dont je ne saurais accepter le principe. Les difficultés sont considérables; ce n'est qu'en suivant patiemment les indications fournies par la trop courte inscription bilingue dite de *Tarkondémos*, que M. Sayce a obtenu des résultats sérieux; aussi, après les avoir contrôlés, je n'ai pas hésité à marcher sur ses traces, heureux d'avoir pu dégager ainsi quelques valeurs nouvelles. Quant à l'idiome de ces inscriptions, on peut dire à quelle famille de langues il n'appartient pas; mais il me paraît téméraire d'en supposer la représentation dans un dialecte déterminé d'avance, pour appliquer arbitrairement les valeurs phonétiques de ce dialecte à des signes qu'on regarderait comme les désinences de l'idiome hétéen, et de s'en servir pour arriver au déchiffrement et à la lecture.

J'ai toujours employé le mot *hétéen* pour désigner le document que je viens de faire connaître, et ceux auxquels je l'ai comparé. Je dois revenir un instant sur cette expression, appliquée aux monuments d'une civilisation qui a des représentants sur divers points de la Syrie du Nord et de l'Asie Mineure, et qui présentent tous le même caractère. On les désigne sous le nom d'*art hétéen*, comme on désigne sous le nom d'*écriture hétéenne* tous les hiéroglyphes des inscriptions de ces mêmes contrées.

Cette désignation a son importance; car tout se tient dans ces fragments d'une civilisation dont on comprend déjà l'étendue

et qui semble avoir disparu en léguant à la Grèce naissante les derniers efforts de l'art de la Haute Asie.

Un des hommes qui ont le plus remué de monuments *hétéens* jusqu'à présent, M. Puchstein, prétend que cette dénomination d'*art hittite* ou d'*art hétéen* est erronée, et que, notamment, les monuments qu'il a découverts à Sinjerli ne sont pas d'origine *hétéenne*, mais constituent un art particulier qu'il nomme *syro-asiatique*. Je relève cette note dans le *Bulletin de correspondance hellénique*[1], et je ne voudrais pas me hasarder à combattre l'appréciation du savant explorateur, sans avoir son travail sous les yeux; cette simple note m'a cependant causé une certaine préoccupation.

Les fouilles de Sinjerli ont mis au jour des monuments de plusieurs provenances. Il paraît que les monuments découverts sont au nombre de plus de trois mille, parmi lesquels on distingue des produits indigènes, des œuvres assyriennes du règne d'Assarhaddon et même d'une époque antérieure, des objets d'art et d'industrie qui paraissent d'origine cypriote, enfin des inscriptions araméennes. Et alors, au milieu de ce mélange, je me demande quels sont les objets qu'on doit regarder comme appartenant à l'industrie indigène. Je doute que ce soit l'inscription araméenne dont M. Ph. Berger a publié une photographie[2] et dont M. Halévy s'est empressé de donner une première traduction[3]; ce savant prétend que cette inscription, qui ne paraît pas écrite dans un style araméen très pur, représenterait précisément la langue hétéenne. S'il en était ainsi, on devrait, en effet, trouver un autre nom pour l'idiome des inscriptions en caractères hiéroglyphiques de l'Asie Mineure et pour la civilisation qu'ils

(1) 1891, p. 688.

(2) *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, p. 205.

(3) Séance du 5 août 1892. — Publiée dans les *Recherches bibliques, Notes et mélanges*, p. 731.

représentent. — Il ne faut pas se lier par les mots; je ne sais si on peut vraisemblablement rattacher ce peuple, que nous désignons sous le nom de *Hittites* ou *Hétéens*, aux fils de Het. les *Hittim* de la Bible, malgré les efforts tentés de ce côté; mais, dans l'état actuel, il n'y a aucun inconvénient, ce me semble, à maintenir à ces nouveaux documents de l'art et de l'écriture des peuples de la Syrie du Nord et de l'Asie Mineure la dénomination d'*art hétéen* et d'*écriture hétéenne,* qui comprend, sous un même titre, des monuments présentant le même caractère et dus aux peuples que les Égyptiens ont eus tour à tour comme adversaires ou comme alliés sous le nom de *Khétas,* et les Assyriens sous celui de *Khatti.* Dans tous les cas. il importe avant tout de réunir le plus de documents possible; les travailleurs ne manqueront pas pour les étudier. Voilà pourquoi je me suis empressé de communiquer l'estampage que j'ai reçu de M. Alric, en attendant que des publications importantes mettent à la disposition des savants les résultats des grandes explorations de l'Allemagne et de la Turquie.

N° XXXV.

LETTRE DE M. HOMOLLE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

(SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1892.)

Athènes, 30 septembre 1892.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que je me rendrai la semaine prochaine à Delphes avec M. Couve, membre de l'École, pour y commencer les fouilles. Déjà le chemin de fer Decauville, destiné au transport des déblais, est installé, et sans avoir encore, faute de payement des indemnités, la libre disposition de tout le terrain, nous trouverons assez d'espaces

vides pour faire un travail utile et, je l'espère, des découvertes fructueuses.

En vous informant de cet heureux résultat, je me fais un devoir d'en reporter l'honneur à la bienveillance et à l'énergie du gouvernement de M. Tricoupis, qui nous a donné et veut bien nous promettre pour l'avenir tout son concours, ainsi que l'avait fait d'ailleurs celui de M. Delyannis.

M. le Président du Conseil, en m'annonçant les décisions qu'il vient de prendre à ma prière, s'exprime avec une si sympathique franchise que l'Académie aura plaisir, je pense, à connaître les termes mêmes de sa lettre :

« Ainsi donc tout est réglé selon vos indications, et rien ne s'oppose de ce chef à ce que vous mettiez la main à l'œuvre. Nous vous suivrons tous dans cette belle entreprise avec le plus vif intérêt et, pour ma part, j'estimerai toujours comme une faveur toute demande de concours que vous voudrez bien m'adresser dans le cours de vos travaux. »

Veuillez agréer, etc.

T. Homolle.

N° XXXVI.

LETTRE DE M. TOUTAIN, CHARGÉ D'UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE À CHEMTOU (TUNISIE).

(SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1892.)

Chemtou, le 16 octobre 1892.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis installé à Chemtou depuis quatre semaines, et que j'ai déjà employé environ la moitié du crédit que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu m'accorder pour continuer les fouilles entreprises cet été par l'École française de Rome.

Sans avoir la prétention de vous envoyer aujourd'hui un rapport vraiment scientifique, je tiens à vous mettre au courant des résultats que j'ai déjà obtenus.

Mes efforts ont porté sur deux points : le théâtre, dont j'avais commencé le déblaiement aux mois de mai et de juin, et le forum de la ville ancienne.

I. *Le théâtre.* — Actuellement la plus grande moitié de la mosaïque qui forme le pavement de l'orchestre n'est plus recouverte que de 40 à 50 centimètres de terre. Je pourrais la découvrir entièrement, mais, comme je veux mettre au jour une partie des gradins, et que la terre qui les recouvre retomberait sur la mosaïque, je préfère attendre que ce travail soit terminé pour la découvrir définitivement. J'ai creusé assez avant sur l'emplacement de la scène, et je crois pouvoir affirmer que le sol de cette partie du théâtre dominait d'environ un mètre le pavé de l'orchestre. Désormais, au théâtre, je ne vais plus m'occuper que de déblayer la scène, et je ferai tous mes efforts pour parvenir jusqu'au mur du fond.

II. *Le forum.* — J'ai découvert une place d'environ 25 mètres de long sur 20 de large, toute pavée en grandes dalles de granit ou de schiste bleu verdâtre. Cette place, qui se trouve dans la partie des ruines d'où émergent plusieurs monuments considérables, entre autres un temple et une basilique, et qui n'est pas éloignée du théâtre, est certainement le forum de Simitthu. Elle est limitée vers le sud par une exèdre monumentale dont les substructions en pierres de taille sont encore en place, et dont la décoration architecturale pourra être reconstituée grâce aux bases et aux tronçons de colonnes, aux chapiteaux (dont un fort beau et bien conservé) et aux fragments de corniche que j'ai retrouvés tout autour.

Vers le nord, le forum est limité par deux constructions.

que sépare une petite rue dallée. Cette rue débouche à peu près au milieu de la place, en face du centre de l'exèdre dont je vous parle. À l'ouest de cette rue se trouve un édifice dont je n'ai déblayé actuellement que le mur antérieur en petit appareil très solide (sur une longueur d'environ 12 mètres). À l'est, j'ai retrouvé un escalier de trois marches, très bien conservé, et dont j'ai découvert déjà une longueur de 10 mètres. C'est de ce côté que je dirige maintenant mes efforts, et j'espère savoir dans quelque temps où menait cet escalier.

Sur le forum même se reconnaissent les traces d'une fontaine. Sous le pavé se trouve une conduite souterraine, probablement un égout antique; j'ai pu m'y glisser pendant une quarantaine de mètres, et j'ai observé différents détails assez intéressants : les habitants de Simitthu pratiquaient peut-être la méthode aujourd'hui si discutée du tout à l'égout. Cette conduite passait exactement au-dessous de l'endroit où se remarquent les traces de la fontaine.

Je n'ai malheureusement trouvé ni morceau de sculpture ni inscription; j'ai au contraire constaté par plusieurs observations nouvelles un fait que j'avais déjà avancé dans la notice que j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie au mois d'août dernier : c'est que les édifices publics de Simitthu ont été habités à une époque postérieure, probablement sous la domination byzantine. Je crains donc qu'ils n'aient été bouleversés et qu'on ne trouve plus grand'chose en place.

Outre les fouilles proprement dites, j'ai fait plusieurs excursions aux alentours et j'ai recueilli quelques notes avec lesquelles j'essaierai de reconstituer la physionomie de ce coin de l'Afrique romaine.

Encore une fois, Monsieur le Président, j'adresse à l'Académie l'expression bien sincère de ma vive gratitude; je vous

prie d'être auprès d'elle mon interprète, et d'agréer l'assurance de mon dévouement le plus respectueux.

N° XXXVII.

NOUVEAUX MONUMENTS DU ROI OUR-NINA, DÉCOUVERTS PAR M. DE SARZEC. COMMUNICATION DE M. HEUZEY.

(SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1892.)

Si l'Académie veut bien me le permettre, je continuerai à lui exposer les résultats encore inédits des dernières fouilles exécutées à Tello, en Chaldée, par M. de Sarzec [1].

La première période des découvertes avait mis au jour des monuments appartenant à la belle époque de cet art très antique, particulièrement les célèbres statues et têtes de diorite, parmi lesquelles les connaisseurs admirent de véritables œuvres de maîtrise, d'une technique superbe, d'un style sévère et puissant.

La suite des fouilles a produit des résultats différents, mais non moins précieux : ce sont, au contraire, des ouvrages d'un travail rude et primitif, mais qui nous font remonter de plus en plus vers les origines de cette première civilisation, mère de toute la civilisation orientale. Si réellement la date du règne de Naram-Sin, calculée par les Chaldéens eux-mêmes, reporte la belle époque de la sculpture chaldéenne jusque vers l'an 3700 avant notre ère, quelle antiquité reculée faut-il attribuer à des ouvrages qui représentent l'enfance du même art? À quel siècle faut-il placer le roi de la Stèle des Vautours, *Éannadou,* dont la figure a pu être complétée, dans son étrange entourage de guerre, grâce aux nouveaux fragments retrouvés par M. de Sarzec?

[1] Cette communication fait suite à celle du 12 août de la même année.

Voici aujourd'hui d'autres débris qui permettent à M. de Sarzec de reconstituer une personnalité royale plus antique encore, celle du roi *Our-Nina,* l'aïeul d'Êannadou, le plus ancien souverain asiatique qui soit actuellement connu.

Ce patriarche des dynasties orientales n'était représenté tout d'abord que par deux inscriptions très frustes et par un petit fragment de tablette sculptée. Maintenant, la réalité de son règne est attestée par une série de monuments à son nom, appartenant à presque toutes les classes d'antiquités que l'on rencontre à Tello.

Ce sont d'abord :

Des briques, provenant des angles d'une construction par lui édifiée[1];

Deux pierres de seuil, dont l'une en forme de borne;

Trois tablettes votives, avec inscriptions[2];

Trois statuettes de bronze, trouvées avec ces tablettes;

Un gobelet en onyx (fragment);

Plusieurs têtes de lion décoratives, en ronde bosse[3];

Deux fragments de tablettes sculptées, avec figures d'animaux.

À côté de ces objets, ce qui est surtout inappréciable, ce sont trois bas-reliefs, qui donnent corps et figure au très ancien roi de Sirpourla et le font revivre à nos yeux, au milieu de l'entourage réel de sa famille et de sa cour.

Sommairement taillées, variant dans leur forme du carré à l'ovale, ces trois plaques de calcaire blanc portent toutes les

(1) *Découvertes en Chaldée*, pl. XXXI, fig. 1.

(2) *Revue d'assyriologie*, II, IV, p. 147.

(3) *Découvertes*, pl. XXV *bis*, fig. 4.

trois vers le milieu un large trou circulaire, de quatre à cinq centimètres de diamètre, qui les traverse de part en part. Le but encore inexpliqué de cette perforation rend énigmatique la destination des bas-reliefs eux-mêmes.

Les trois monuments représentent un même sujet historique, plus ou moins développé, selon la grandeur de la pierre : c'est, comme les inscriptions en font foi, le roi Our-Nina, entouré de ses enfants et de ses principaux serviteurs.

Sculptures et inscriptions sont traitées *grosso modo,* mais avec une certaine largeur rude et négligée, ce qui est un trait caractéristique de tous les ouvrages de ce règne. Le profil asiatique y est accentué partout avec une exagération singulière.

I

PLAQUE QUADRANGULAIRE.

Ici les figures forment deux processions superposées, marchant en sens inverse, au devant d'un personnage beaucoup plus grand que les autres, ce qui évidemment marque son rang exceptionnel. Le nom, gravé tout près du profil, ne permet pas de douter que ce ne soit l'image d'Our-Nina, deux fois répétée.

En regard de la file supérieure, le roi se tient debout, le torse nu. Le châle de kaunakès, rendu de la façon sommaire que nous avons souvent décrite, entoure ses reins. C'est le costume de l'action et du travail. En effet, le souverain de Sirpourla se montre à nous dans une attitude qui est faite pour nous surprendre : sur sa tête, complètement rasée, il soutient de la main droite une grande corbeille, exactement comme les porteurs de la Stèle des Vautours. Plus tard le patési Goudéa se fera représenter avec la tablette et la règle de l'architecte; le roi Our-Nina, plus humble encore dans sa dévotion, tient à honneur de remplir le rôle de porteur d'of-

frandes, de *néocore,* ou mieux l'office de manœuvre chargeant sur la tête les matériaux pour la construction du temple. Dans presque tous les pays du Midi et de l'Orient, cette corbeille tressée, de forme ouverte, la couffe des Arabes, est surtout l'instrument des terrassiers et des maçons. En arrière, un petit personnage, tenant par le col une aiguière apode, à bec long sortant de la panse, représente l'échanson royal.

Une suite de cinq petites figures, rangées sur une ligne de sol plus remontée, s'avance vers le roi. D'après les inscriptions, elle est entièrement composée de ses enfants. Le premier est plus grand de proportions et plus richement vêtu que ceux qui le suivent, sans doute pour marquer la dignité de fils aîné. Seul il porte le châle de kaunakès, drapé autour de l'épaule gauche; et, par une autre exception, ses cheveux, non rasés, sauf peut-être au-dessus des tempes, tombent en flots derrière les épaules. La figure ainsi ajustée, les deux mains jointes en signe de respect, ressemble de très près à une statuette archaïque déjà publiée. Il n'y a aucune raison de songer à une représentation féminine. Il paraît résulter, au contraire, de cet exemple que, dans les usages de la primitive Chaldée, la chevelure longue et le vêtement de kaunakès étaient des insignes réservés à des personnages de haut rang. Une inscription, gravée derrière la tête, donne un nom propre, composé des signes *Lid-da,* suivis à droite de l'idéogramme de *fils*, séparé par un trait vertical, qui marque comme une case séparée.

Les quatre petits personnages qui viennent ensuite portent le châle simple, roulé en jupon autour des reins. De même que l'échanson du roi[1], ils ont chacun leur nom gravé sur

[1] Le nom de ce premier échanson est composé des signes *Da-ni-ta.*

l'étoffe, et chaque fois il est accompagné, mais à gauche, du signe *fils,* séparé par une ligne verticale[1]. Un détail curieux, c'est que la taille de ces quatre figures va en augmentant, à mesure qu'elles s'éloignent. Le premier se trouve ainsi le plus petit de tous, et, par une autre particularité, il tient une aiguière, comme s'il remplissait, auprès du prince héritier qui le précède, le rôle d'échanson. Cela est d'autant plus surprenant qu'il porte un nom historique connu par les précédentes découvertes : c'est *Akourgal,* déjà désigné par la Stèle des Vautours comme un roi de Sirpourla, fils du roi Our-Nina, et par d'autres monuments comme le père d'Êannadou, le consécrateur de cette stèle. La succession a-t-elle été immédiate? Mais alors par suite de quels événements, de quelle préférence ou de quels droits l'enfant qui, par sa taille du moins, paraît être le plus jeune de la famille, devint-il l'héritier du pouvoir royal? Certaines histoires bibliques, telles que celles de Jacob, de Juda, de Benjamin, pourraient sans doute servir de réponse. Autre détail à remarquer, Akourgal, sans avoir les cheveux tombants, comme le prince qui marche devant lui, les porte relevés en chignon derrière la tête, tandis que les trois autres fils qui le suivent, et dont la taille va *crescendo,* sont complètement rasés, ainsi que la plupart des autres figures.

La principale inscription est gravée en avant de l'image même d'Our-Nina. Elle descend d'abord verticalement; puis, contrairement à l'usage, elle va de droite à gauche, sans doute afin que le nom se trouve le plus près possible de la tête royale, ainsi que cela a lieu aussi pour le prince héritier. On lit : « *Nina-Our* (p. *Our-nina*), fils de *Nini-hal-dou,* fils de *Gour-sar,* — le temple du dieu Nin-ghir-sou — a fait. » On

[1] Leurs noms sont composés comme il suit : *Lougal-*(?), fils; *Da-kour-ra-ni,* fils; *Mou-ri-kour-ta,* fils.

remarquera aussi que, pour la première fois, à côté du nom de son père, nous avons le nom de l'aïeul, ce qui est confirmé par plusieurs autres textes : comme pour le nom paternel, le titre royal est absent. En arrière de la figure du roi, une suite de l'inscription donne l'indication suivante : «Le petit *ab-zou* — il a fait», construction mentionnée sur d'autres monuments du même règne.

Nous passons au second registre de figures, disposé en sens contraire du premier. Le roi, assis maintenant, se repose après la tâche terminée. Toujours plus grand que les autres personnages et portant le kaunakès enroulé autour de la taille, il lève un vase à boire en forme de cornet. Derrière son trône à dossier et à pieds de lion sommairement figurés, un nouvel échanson tient l'aiguière [1]. En avant, comme première figure, plus haute que les suivantes, un dignitaire étend la main et semble parler à son maître; son nom n'est pas accompagné du signe fils, mais d'un autre titre de fonction ou de parenté [2]. Les trois autres figures, dont la taille va maintenant *decrescendo,* sont au contraire désignées comme fils du roi [3]. La lignée royale se compose donc en tout de huit enfants.

Derrière la tête du roi, on lit de gauche à droite : «Nina-«our — roi de Sirpourla»; puis au-dessus de ses genoux, de droite à gauche : «De Ma-gan les montagnes — toutes sortes «de bois il a fait venir»; enfin à l'extrémité opposée, après le dernier fils : «Le temple de la déesse Nina — il a fait.» Comme au registre supérieur, ces quelques indications, relatives aux

[1] Éléments du nom : *Sag-an-touk.*

[2] La première case, un peu fruste, contient le signe *dou* deux fois répété; la seconde, les signes *ba* et *lab*. Comparez le troisième bas-relief, où les mêmes indications semblent plus complètes (page 348, note 2).

[3] Composition des noms : «*Noun-pa*, fils; *Gour*(?)-*oud-bou*, fils; *Nina-koutour-da*, fils.»

constructions royales, ne sont que des extraits des textes plus développés du même roi, comme le document qui a été traduit par Amiaud[1], dont nous suivons l'interprétation.

Si l'on considère finalement le monument dans son ensemble, on doit reconnaître que, malgré la rudesse du travail, la réunion des inscriptions et des figures constitue un document historique et généalogique de la plus haute valeur.

II

PETITE PLAQUE OVALE.

Cette deuxième plaque sculptée, toujours percée au milieu d'un large trou circulaire, montre une forme ovale bien accusée, quoique le contour en soit découpé sommairement. La représentation nous offre comme un abrégé des scènes figurées sur la plaque précédente. Le roi Our-Nina, debout, est tourné vers la droite, vêtu comme nous l'avons vu déjà, les mains jointes sur la poitrine. Derrière lui son fidèle échanson, dont la taille est celle d'un enfant, tient toujours le vase à verser. Ensuite vient le prince royal *Akourgal*, puis un serviteur, un peu plus grand que lui et dont le nom est peu lisible. Sur une petite bande saillante, formant un registre supérieur, se tiennent *Lougal-(?)* dont le nom n'est pas accompagné cette fois du signe de *fils*, et un autre personnage qui ne figure pas sur les autres bas-reliefs. L'inscription, gravée sur le fond, est ainsi conçue : «Nina-Our — roi de Sir-pour-la — le temple du dieu Nin-ghir-sou a fait.»

La représentation, quoique restreinte, étant complète, on peut établir la comparaison avec le premier bas-relief. L'événement qui a fait disparaître le fils aîné paraît s'être accompli : Akourgal, toujours présent et mis à la place d'honneur,

(1) Dans les *Records of the past*, n. s., I, p. 64. Comparez la nouvelle traduction de M. P. Jensen, dans la *Keilinschriftliche Bibliothek*, III, 1, p. 10.

malgré sa taille qui ne paraît pas encore complètement développée, tient désormais le premier rang parmi les enfants du roi. Cependant il ne porte plus les cheveux relevés en chignon, mais complètement rasés, comme tous les autres.

III

DEUX FRAGMENTS D'UNE AUTRE PLAQUE CARRÉE.

Deux fragments, que M. de Sarzec a pu rapprocher et qui se rajustent exactement, donnent la moitié d'un troisième bas-relief, presque semblable au premier. Toute la partie à main droite, qui devait être occupée par la figure royale, une ou deux fois répétée, est brisée à partir du trou central. Les deux files superposées de petites figures marchent ici dans le même sens, vers la droite. Les personnages sont tous de même hauteur, ce qui ôte quelque valeur aux différences, peut-être fortuites, relevées sur les autres représentations, à moins que le progrès de l'âge n'ait maintenant égalisé toutes les tailles. Les noms sont également inscrits sur le vêtement. Princes et serviteurs, tout le monde est complètement rasé.

À la rangée supérieure, derrière un fonctionnaire dont la figure et l'inscription sont incomplètes, on rencontre deux des fils d'Our-Nina précédemment nommés[1]. Après eux marche un serviteur qui tient sur son épaule un bâton, auquel pend un filet à provisions; son manteau, roulé en jupon, porte une inscription particulière, qui, malgré un doute possible, doit probablement se lire : «Montagnes de Magan»[2]. Un serviteur du même genre figure déjà, sur les cylindres, dans la suite d'un personnage princier : c'est évidemment un courrier, et

[1] Ce sont *Lougal-(?)*, fils; *Mou-ri-kour-ta*, fils.

[2] On lit : *Har-sag Ma-gan* ou plus exactement peut-être, *Kou-gan* : cependant les deux traits qui traversent le signe *ma* et lui donnent l'apparence du signe *kou* s'expliquent suffisamment par la liaison avec le caractère *gan*.

celui-ci aurait été chargé des relations avec le fameux pays de Magan, d'où la Chaldée tirait dès cette haute époque, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, une partie de ses matériaux. Ce serait la confirmation très antique et comme la figuration vivante du fait historique et géographique tant de fois rappelé par les monuments chaldéens.

La file inférieure compte quatre figures : c'est d'abord le premier des deux échansons déjà cités [1]; devant lui on distingue un vestige de sculpture qui pourrait bien être l'angle du manteau royal. L'échanson est suivi par un personnage dont le nom et le titre semblent se rapporter, quoique disposés dans l'ordre inverse, au même dignitaire que nous avons trouvé dans le premier bas-relief [2]. Ensuite vient Akourgal, avec le titre de fils; puis, pour fermer la marche, comme à la rangée supérieure, un serviteur, qui porte après son nom le titre de *scribe* [3].

L'inscription principale, gravée sur la bande saillante, entre les deux files de figures, est ainsi conçue : « Nina-our, — roi — de Sir-pour-la, — fils de Nini-hal-dou, — le temple du dieu Nin-ghir-sou — a construit; — le temple de la déesse Nina — il a construit; — le petit *ab-zou* — il a construit; — sa tour à étages il a construit. »

Ces trois plaques sculptées et perforées forment, on le voit, une série d'une grande importance pour la connaissance de la plus ancienne histoire. Étaient-elles encastrées horizontalement dans la maçonnerie, pour maintenir dressée, comme je suis porté à le croire, quelque arme votive? De toute manière,

(1) *Da-ni-ta.*

(2) Voir p. 345, note 2. Ici ce sont les signes *ba* et *lab* qui occupent la première case; la deuxième renferme les suivants : *Sir*(?)-*dou-dou-gal*.

(3) Nom composé des éléments *Nam-ib*. Le titre de scribe, *tip-sar*, si fréquent sur les cylindres, est précédé du caractère *lou* signifiant *homme*.

le nombre prouve qu'elles devaient être d'un usage fréquent à cette époque. C'était peut-être la raison qui les avait fait sculpter dans la pierre calcaire avec une négligence un peu hâtive. D'ailleurs, cette rudesse de travail, commune aux monuments du roi Our-Nina, n'exclut pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une certaine largeur. On peut même constater un progrès dans l'entente naïve de la composition, si l'on en rapproche quelques sculptures plus anciennes encore, parmi lesquelles un fragment de bas-relief à surface courbe, antérieurement décrit et publié. De toute manière ce sont peut-être les plus anciennes *pages illustrées* où il soit donné à l'homme de contempler l'image authentique de son passé.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1892,

PAR M. AUGUSTE LONGNON.

(LU DANS LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1892.)

Messieurs,

Les concurrents n'ont jamais fait défaut au concours annuel des antiquités de la France, qui remonte bientôt à trois quarts de siècle. Cette année, cependant, le nombre des travaux présentés à vos suffrages, un peu inférieur à la moyenne observée dans ces derniers temps, ne s'élevait pas au-dessus de trente et un. Mais l'importance, le mérite de la plupart de ces travaux étaient assez grands pour que la Commission se soit

vue dans la nécessité de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien ajouter, cette fois encore, une quatrième médaille à celles dont elle dispose régulièrement.

La première médaille a été décernée à M. Auguste Brutails, archiviste du département de la Gironde, pour ses *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge* (Paris, 1891, grand in-8°), ouvrage consciencieux, bien composé et d'une incontestable utilité pour l'histoire économique du moyen âge. Pour composer ce livre, remarquable à la fois par l'abondance des informations et par la sûreté de la critique, et dans lequel il a traité toutes les questions se rattachant à l'état des anciennes populations rurales du Roussillon, M. Brutails a exploré à fond des archives d'une richesse exceptionnelle; il a disposé dans un ordre parfait les renseignements qu'il en a tirés et a discuté avec une prudente sagacité les nombreux et difficiles problèmes qu'il a rencontrés au cours de ses recherches. Le plan de l'ouvrage est bien conçu, les divisions en sont clairement établies, la lecture en est toujours attachante et le choix des textes mentionnés ou rapportés dans les notes a été fait avec le soin le plus judicieux. Il est permis de dire que M. Brutails a tracé de main de maître un tableau complet de la vie rurale dans le Roussillon, principalement du XIIe au XVe siècle. L'intérêt de ce tableau est encore augmenté par des rapprochements avec les coutumes de diverses contrées de la France et de l'Espagne, parfois aussi par des comparaisons avec les faits contemporains.

L'œuvre que M. E. Coyecque a consacrée à *l'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge* (Paris, 1889 et 1891, 2 vol. in-8°), et qui a paru digne de la seconde médaille, a été publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de Paris. Elle reproduit.

heureusement remaniée, la thèse qui a valu à l'auteur, au mois de janvier 1887, le diplôme d'archiviste paléographe. Elle se compose, pour la majeure partie, de documents empruntés aux délibérations du chapitre de Notre-Dame et l'on y trouve aussi un tableau du domaine parisien de l'Hôtel-Dieu en 1505, dont l'intérêt sera certainement apprécié par les érudits qui étudient la topographie du vieux Paris. Mais la partie la plus personnelle de l'ouvrage de M. Coyecque, celle sur laquelle s'est plus particulièrement portée l'attention de la Commission, est le morceau historique où l'auteur a étudié les origines de l'Hôtel-Dieu, son administration durant le moyen âge et la réforme accomplie pendant la première moitié du XVIe siècle. Avec un peu plus d'art dans la composition et dans le style M. Coyecque aurait composé un livre de tout point magistral Le sujet qu'il a traité semble n'offrir au premier abord qu'un intérêt étroitement local; mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse. En réalité, ce sujet est de la portée la plus haute et la plus large, à tel point que l'on ne pourra désormais porter un jugement d'ensemble sur la société française au moyen âge sans tenir compte de quelques-uns des faits signalés pour la première fois par M. Coyecque; pour n'en donner qu'un seul exemple, il ne semble plus guère possible de répéter maintenant la légende, si accréditée naguère et d'ailleurs déjà fortement entamée, sur la malpropreté qui aurait régné partout pendant les siècles antérieurs à la Renaissance.

C'est à une étude d'histoire littéraire, à la thèse de doctorat soutenue par M. Ernest Langlois devant la Faculté des lettres de Paris sous le titre d'*Origines et sources du roman de la Rose* (Paris, 1890, in-8°), qu'a été accordée la troisième médaille. Le livre de M. Langlois est fait avec intelligence et avec goût : il traite d'un sujet intéressant et il a demandé à l'auteur des recherches longues et variées dont il expose le résultat simple-

ment, sans l'étalage d'érudition qu'il lui aurait été facile de déployer. La composition en est bien conçue : Jean de Meung n'ayant rien changé au plan, à la conception et aux données générales de l'œuvre de son prédécesseur, c'est sur le poème de Guillaume de Lorris que porte toute la première partie de l'ouvrage, consacrée aux « Origines » : au contraire, Guillaume n'étant pas un érudit comme son continuateur et n'ayant fait, sauf à Ovide et au *Pamphilus*, d'emprunts qu'à des poètes français et simplement pour s'en inspirer, toute la seconde partie, les « Sources », concerne Jean de Meung.

M. Langlois recherche, dans la première partie, l'origine des divers éléments dont la réunion donne son caractère à l'œuvre de Guillaume : la conception de l'amour, la peinture du paradis d'amour, l'allégorie, la personnification (qu'il a grand soin de distinguer de celle-ci mieux qu'on ne le fait d'ordinaire), enfin le cadre du songe. Il n'a pu sur ces différents points rien dire de bien nouveau, parce que l'essentiel avait été indiqué avant lui; mais il a poursuivi, complété et parfois rectifié les recherches des critiques qui l'avaient précédé. Bien qu'un peu incomplète en certains endroits, cette première partie du livre de M. Langlois est très louable et elle abonde en remarques fines et en rapprochements intéressants.

La seconde partie, d'un caractère différent, demandait surtout du savoir et M. Langlois s'est montré à la hauteur de la tâche assez difficile qu'il s'était donnée. L'œuvre de Jean de Meung est une véritable encyclopédie, où se déversent pêle-mêle toutes les lectures d'un écolier du XIIIe siècle, véritable *helluo librorum*. M. Langlois a recherché la provenance de tous ces morceaux de rapport introduits, dans la trame élégante et légère de Guillaume de Lorris, par son érudit, prolixe et désordonné continuateur. Après les Grecs, que Jean de Meung n'a connus qu'à travers des intermédiaires latins, défilent de-

vant nous de nombreux écrivains de l'antiquité romaine, des latinistes du moyen âge, des savants arabes ou chrétiens, comme aussi de vieux poètes français, dont plusieurs déjà mis à profit par Guillaume de Lorris : là encore, malgré quelques lacunes inévitables, le travail de M. Langlois est fort méritoire et il est très bien exécuté. Dans la conclusion de cette seconde partie, l'auteur montre bien que, malgré l'énorme quantité de ses emprunts, Jean de Meung est loin d'être un simple compilateur, et qu'en dehors de ce qu'il a pris à d'autres, la partie du roman de la Rose qu'il composa renferme encore une part considérable vraisemblablement due à son invention, à sa réflexion ou à son observation.

Le livre de M. Langlois forme, en somme, un chapitre réellement intéressant et, au moins pour la seconde partie, très neuf d'histoire littéraire. Il est bien composé, bien écrit, et montre chez l'auteur une vraie érudition et un jugement solide.

La quatrième médaille a été attribuée à un livre se rapportant aussi à l'histoire littéraire du moyen âge. Le lauréat est cette fois un étranger, M. E. Löseth, docteur ès lettres de l'Université de Christiana, dont l'ouvrage est intitulé : *Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise : analyse critique d'après les manuscrits de Paris* (Paris, 1890, in-8°), et forme un gros volume de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.* Après avoir donné, de l'immense roman de Tristan, qui avait jusqu'à présent rebuté les patiences les plus endurcies, une analyse très consciencieuse dans laquelle il suit les ambages souvent incohérentes et indique les variantes des diverses rédactions et sous-rédactions, M. Löseth n'a pas trouvé qu'il en eût fait assez; il a donné en appendice, d'après les manuscrits, l'analyse, plus sommaire il est vrai, du roman de *Palamède* et celle de la com-

pilation de Rusticien de Pise. Il a joint à cet énorme travail une courte et modeste introduction et une table fort étendue des noms propres, sur l'utilité de laquelle il est inutile d'insister. Il n'est pas possible d'imaginer un travail plus méritoire, plus désintéressé, qui profite plus à ceux qui s'en servent et qui récompense moins celui qui l'exécute : il ne lui permet pas même de mettre en relief son intelligence et son jugement, et il exige qu'il les exerce perpétuellement avec une attention toujours présente. La reconnaissance que tous les savants qui s'occupent de ces questions voueront certainement à M. Löseth sera due surtout à l'ennui dont il les dispense et qu'il a tout entier assumé. Grâce à lui, on va pouvoir se rendre compte de la place du *Tristan* dans l'histoire des romans en prose et en soumettre à la critique qu'ils appellent les passages vraiment caractéristiques; c'est un véritable service rendu à l'un des chapitres les plus obscurs de notre histoire littéraire.

La première mention honorable a paru devoir être accordée à M. Jean Virey, auteur de l'*Architecture romane dans le diocèse de Mâcon* (Paris, 1892, in-8°). Le livre de M. Virey appartient à un ordre de travaux que nous avons trop rarement l'occasion de récompenser, car l'archéologie monumentale, après avoir joui d'une grande faveur, il y a quarante ans, est aujourd'hui trop délaissée. A ce titre, il se recommandait à notre sympathie; mais il a d'autres mérites. C'est, en effet, une œuvre entièrement originale, consacrée à des églises inconnues pour la plupart et situées dans une région qui, jusqu'à ce jour, n'a guère fixé l'attention des antiquaires. M. Virey a patiemment exploré le Mâconnais, visitant tour à tour chacun des édifices religieux antérieurs au XIIIe siècle. Il les a dessinés, analysés jusque dans les moindres détails; il les a comparés entre eux avec sagacité, s'est efforcé d'en dégager les traits

essentiels, et ses conclusions semblent par conséquent bien établies.

Malheureusement la composition du livre de M. Virey dénote une certaine inexpérience. On peut lui reprocher aussi de ne pas se préoccuper suffisamment des origines de notre archéologie nationale et de donner parfois une place trop étendue à l'histoire proprement dite; ainsi, par exemple, en ce qui touche le monastère de Cluny, sur lequel il ne pouvait rien dire de vraiment nouveau. D'autre part, l'illustration est bien insuffisante pour un ouvrage d'archéologie monumentale; or, M. Virey aurait pu faire réduire les plans à trop grande échelle — cela est facile aujourd'hui — de façon à en grouper trois ou quatre sur chaque planche et à pouvoir donner ainsi, sans augmentation du nombre des planches, le plan de chaque édifice réellement important. De même, trop peu de place est donnée aux coupes en élévation, mais on regrette par-dessus tout l'absence presque complète de dessins de détail, représentant les types les plus usuels de chapiteaux, de frises, de corniches, de bases, de moulures, etc. Aussi a-t-on grand'peine à suivre les descriptions de M. Virey, et ce qu'il dit notamment de la décoration des édifices paraîtra fort obscur aux personnes qui préalablement ne connaîtraient pas les monuments en question. Malgré ces réserves, il est impossible de méconnaître l'utilité du livre de M. Virey, et la Commission eût été heureuse de pouvoir lui attribuer une plus haute récompense.

M. Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, a obtenu la seconde mention honorable pour son ouvrage ayant pour titre : *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule Narbonnaise* (Grenoble, 1891, deux fascicules in-8°). Sous des apparences fort modestes, le mémoire de M. Beaudouin est d'une grande importance pour l'histoire particulière

de la Narbonnaise. Il a tiré des matériaux que renferme le tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* un excellent parti et nous a donné sur la question des flamines de cités dans la Narbonnaise un mémoire absolument neuf, original, clair et précis. Les conclusions auxquelles il est arrivé présentent pour l'histoire générale de la religion romaine un intérêt de premier ordre.

La question la plus délicate, et en même temps le point de départ de cette étude, consistait à déterminer avec soin le caractère des nombreux flamines attachés au culte des empereurs dans les cités. M. Beaudouin a nettement établi parmi ces prêtres trois classes distinctes : les flamines des empereurs divinisés après leur mort par une décision du Sénat; ceux de l'empereur vivant; enfin ceux de Rome et d'Auguste, qui sont, à proprement parler, les prêtres du culte de l'État romain. Un sacerdoce particulier était donc affecté à chacune de ces variétés du culte impérial.

Pour les successeurs d'Auguste, M. Beaudouin n'a trouvé aucune mention de flamine ou de temple des empereurs; il en a conclu que la divinisation du souverain vivant n'était jamais devenue, en Occident du moins, une institution régulière et officielle, comme l'ont été le culte des *divi* et le culte de Rome et d'Auguste. En Narbonnaise, une seule inscription à date certaine, découverte à Béziers, fait connaître un flamine exerçant ses fonctions du vivant de ce prince.

Il importait de ne pas prendre pour une divinisation formelle des hommages ou des expressions d'une nature équivoque : le culte rendu au *genius* et au *numen* de l'empereur, le caractère religieux du nom d'Auguste porté par le souverain, le titre de *deus* qui lui est parfois donné, l'usage de placer la statue du prince parmi celles des dieux, etc., ont été, en effet, souvent interprétés comme des marques de la divinité de l'empereur vivant. M. Beaudouin a discuté toutes les objections

avec un véritable talent et il a réfuté avec autant de méthode que de critique celles qui étaient contraires à sa thèse.

M. Beaudouin est arrivé, au sujet de la date à laquelle remonte le culte municipal de Rome et d'Auguste, à une conclusion fort vraisemblable : ce culte aurait été organisé dans la Province romaine du vivant même d'Auguste, presque en même temps que le culte provincial. Le culte de Rome et d'Auguste ne fut d'ailleurs que la transformation naturelle du culte d'abord rendu personnellement à Auguste lui-même et dont l'inscription de Béziers fournit une preuve certaine.

M. Adrien Blanchet, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, a reçu la troisième mention honorable pour ses *Études sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine,* publiées dans le tome LI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.* La nécessité d'un travail d'ensemble, méthodique et critique, sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine se faisait vivement sentir. En effet, l'ouvrage d'Edmond Tudot, le plus connu et le plus consulté sur la matière, a surtout de la valeur comme album de reproductions, le texte laissant beaucoup à désirer : il remonte d'ailleurs à trente-deux ans déjà et depuis lors les découvertes de figurines se sont multipliées et l'on en a rencontré en très grand nombre en dehors des provinces du centre, Bourbonnais et Auvergne, théâtre principal des recherches de Tudot.

Les figurines en terre cuite de la Gaule sont loin d'avoir le charme, l'esprit et la grâce de leurs aînées de la Grèce et de l'Asie Mineure. Mais, si elles n'attirent pas les regards des artistes, elles fournissent aux archéologues d'intéressants sujets d'études et de curieux points de comparaison. La recherche des procédés de fabrication, celle de la technique, l'explication des diverses inscriptions que présentent ces petits monuments,

— signatures de modeleurs, marques de propriétaires ou de fabricants, — la classification des types, leur origine, leur signification, enfin la destination même des figurines, soulèvent de nombreux problèmes, qui, jusqu'ici, n'ont pas tous reçu une solution définitive. M. Blanchet les a abordés pour la plupart, après avoir réuni pour les résoudre un ensemble de faits et de renseignements que nul n'avait songé à grouper avant lui.

Ancien élève de l'École pratique des Hautes Études et de celle du Louvre, M. Blanchet sait travailler et son mémoire est conçu dans un esprit absolument scientifique. Son premier soin a été de dépouiller tous les catalogues de musées, les répertoires, les recueils et les dissertations consacrés aux antiquités de la Gaule. Il a pu dresser ainsi un double inventaire des figurines trouvées en Gaule, inventaire par trouvailles et inventaire par musée. Ces inventaires sont accompagnés de tous les renseignements utiles sur l'état, la composition et le lieu des découvertes, le style des statuettes et des signatures d'artistes. Muni de ces matériaux, il a étudié son sujet à fond et, parmi les résultats de son étude, il faut signaler un point important. On peut, quant à présent, distinguer deux centres de fabrication, caractérisés par un style différent : celui de l'Allier, le plus anciennement connu, auquel se rattache le groupe du Rhin, et celui de l'ouest de la Gaule. Le premier groupe se présente avec des produits portant la marque d'un art gréco-romain plus ou moins dégénéré, tandis que le groupe des figurines de l'ouest offre des caractères franchement indigènes : la forme de ces figurines, leur style, les inscriptions qu'elles portent, les ornements qui les décorent, analogues à ceux qu'on trouve sur les monnaies gauloises, ne laissent aucun doute à cet égard.

Le grand nombre de faits sur lesquels s'est appuyé M. Blanchet lui a permis de constater que le midi de la Gaule, la

Narbonnaise en particulier, avait fourni peu de figurines; mais la cause de ce fait lui a échappé. La raison de cette rareté semble cependant fort simple. Voisine de l'Italie, la Narbonnaise, plus anciennement et plus complètement romanisée que les autres provinces de la Gaule, recevait directement et probablement à bon compte tous les produits italiens. Ses habitants, accoutumés aux objets de fabrication ou d'imitation italiennes, les préféraient et n'éprouvaient aucun besoin d'acquérir des terres cuites d'un style lourd et provincial, alors qu'ils en avaient sous la main d'autres plus élégantes et sans doute d'un prix également peu élevé. Cette remarque est applicable aux monuments de toute nature découverts dans l'étendue de la Province romaine. On a constaté, en outre, dans la Narbonnaise, l'existence d'une céramique locale, totalement différente de celle qu'a étudiée M. Blanchet et dont les principales fabriques semblent avoir été dans la vallée du Rhône, entre Orange et Vienne.

La classification des figurines de la Gaule est assez difficile à établir. Pour certaines séries, d'ailleurs les plus nombreuses, on est obligé d'adopter des dénominations très vagues, telles que celles de déesses mères, de Vénus, etc. C'est là naturellement la partie la moins sûre du travail de M. Blanchet et l'on peut lui adresser plus d'une critique au sujet de l'identification des divinités et de leurs attributs. Ajoutons que l'absence de table est fort regrettable dans un mémoire où les recherches sont peu faciles. Mais, somme toute, M. Blanchet a bien mérité de l'archéologie gallo-romaine et la Commission est heureuse de pouvoir le lui témoigner.

La quatrième mention honorable est attribuée à M. Gilbert Jacqueton, conservateur adjoint à la bibliothèque-musée d'Alger, pour ses *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier, 1443-1523* (Paris,

1891, in-8°). Cet ouvrage ou plutôt ce recueil fait partie de la précieuse *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* en cours de publication. Il comprend treize ordonnances, qui vont du 25 septembre 1443 au 11 novembre 1508 et qui, à l'exception d'une seule, ont déjà été publiées; quatre pièces annexes, qui s'étendent de 1510 à 1518 et dont deux paraissent pour la première fois; deux traités sur les finances, dont un n'avait pas encore été signalé; deux formulaires inédits, le premier fort intéressant, le second presque dépourvu de valeur; enfin, trois tableaux des élections et recettes du royaume, des greniers à sel et du personnel des finances, empruntés à M. Spont, qui vient de se révéler, dans les *Annales du Midi*, comme un érudit fort exercé sur les questions les plus arides et les moins connues de notre histoire financière. Le texte des ordonnances, établi avec beaucoup de soin, est précédé d'une introduction de trente pages environ, où l'auteur résume ce que l'on sait de notre organisation financière depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de François Ier. La publication de M. Jacqueton, bien conçue, consciencieusement exécutée, sera fort utile aux travailleurs. Elle a droit, sans contredit, à des encouragements et à des éloges. Nous croyons même pouvoir ajouter que, si elle avait eu un caractère plus personnel et ne s'appliquait pas à une période qui est presque en dehors des limites de ce concours, elle aurait pu prétendre à une des plus hautes récompenses dont nous disposons.

Mlle Louise Guiraud a obtenu la cinquième mention honorable pour trois volumes intitulés : *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier* (Montpellier, 1889-1891, in-8°) et consacrés : le premier au collège des Douze Médecins ou collège de Mende, le second au collège de Saint-Benoît, le troisième, enfin, au monastère de Saint-Benoît et aux diverses

transformations qu'il a subies depuis son érection en église cathédrale en 1536. Cet ouvrage est le fruit de recherches consciencieuses et fort complètes dans les archives départementales de l'Hérault et de la Lozère, ainsi que dans les riches archives du Vatican. La tâche de Mlle Guiraud était au reste grandement facilitée par des travaux dont les archives du Saint-Siège furent l'objet en ces dernières années et, si l'on ne peut trop louer le soin qu'elle a mis à explorer les archives du Vatican, il faut, pour être juste envers chacun, reconnaître que bon nombre des documents qu'elle a utilisés, et des meilleurs, avaient été précédemment mis à jour par l'un des érudits les plus laborieux de notre temps, M. Müntz : la matière de l'un des principaux chapitres du livre de Mlle Guiraud avait même déjà été élucidée par ce savant dans un important mémoire : *Les constructions du pape Urbain V à Montpellier*. Il n'y a point lieu toutefois de s'attarder outre mesure aux observations qui précèdent, car il y a assez de parties réellement neuves dans le travail de Mlle Guiraud, et la Commission aurait pu lui assigner un rang plus élevé, si elle n'y avait constaté certains défauts de composition, qui, à dire vrai, ne sont pas de nature cependant à diminuer notablement le mérite de l'œuvre.

Le livre de MM. J.-G. Bulliot et Félix Thiollier, auquel nous avons décerné la sixième mention honorable, a pour titre : *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen : étude sur le paganisme rural* (Autun et Paris, 1892, in-8°). C'est en lisant Sulpice Sévère que M. Bulliot, « frappé de la dissémination et de la popularité de l'apostolat de saint Martin », a eu la pensée de chercher à suivre les traces du bienheureux évêque dans le pays éduen, théâtre certain d'une de ces missions. Mais il ne s'est pas borné à recueillir de la manière la plus complète les

légendes et les traditions locales relatives à son sujet : il a ensuite voulu constater s'il existait ou non un parallélisme entre les lieux dits à légende de saint Martin et les vestiges du paganisme. Le résultat a, pense-t-il, complètement répondu à son attente. De la double enquête à laquelle il s'est livré, avec collaboration de M. Thiollier, est sorti le livre que ces deux auteurs ont soumis à votre examen, livre un peu confus, mais infiniment riche au point de vue de l'archéologie gallo-romaine et dans lequel de fort nombreuses figures offrent une représentation fidèle de divinités éduennes jusqu'ici signalées seulement, pour la plupart, dans des publications locales. MM. Bulliot et Thiollier, fort épris du sujet qu'ils avaient choisi, n'ont pu résister au mirage des traditions recueillies par eux : toutes les légendes, tous les monuments, toutes les pierres, tous les édifices religieux auxquels se rattache aujourd'hui le nom de saint Martin, offrent à leurs yeux des témoignages authentiques du passage de l'apôtre dans le pays éduen, et ils pensent avoir ainsi comblé les lacunes que présentent les récits de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours en ce qui touche la vie du célèbre thaumaturge.

Malgré le défaut de critique qu'on peut, en l'espèce, reprocher à MM. Bulliot et Thiollier, la Commission a tenu à ce que leur livre, désormais indispensable à quiconque voudra étudier le passé du pays éduen, figurât parmi les ouvrages qu'elle pouvait signaler à l'attention du public savant.

La mention honorable accordée à MM. Bulliot et Thiollier étant la dernière dont disposât la Commission, celle-ci a dû laisser de côté plus de vingt travaux qui se recommandaient par de sérieuses qualités. Il lui a paru cependant équitable de mentionner ici trois ouvrages, auxquels elle a vivement regretté de ne pouvoir attribuer aucune récompense.

L'un de ces ouvrages, dû à M. l'abbé Métais : *Marmoutiers*,

cartulaire blésois (Blois, 1890-1891, in-8°), se compose de deux parties qui n'ont pas entre elles un étroit rapport : une étude historique sur la série des seigneurs de Fréteval et le recueil des anciennes chartes concernant les prieurés blésois de la célèbre abbaye de Marmoutier, avec l'analyse des pièces plus modernes qui peuvent servir à l'histoire de ces prieurés.

Sous le titre d'*Anonymus Cadomensis* (Caen, 1892, in-4°), extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, M. Eugène Châtel, ancien archiviste du département du Calvados, a donné une édition très savamment annotée de la partie relative au moyen âge d'une chronique universelle rédigée à Caen, au milieu du XIVe siècle, compilation d'un ordre tout à fait inférieur et dont une vingtaine de pages à peine méritaient de sortir de l'oubli.

Le livre de M. Frédéric Borel, intitulé : *Les foires de Genève au XVe siècle* (Genève, 1892, in-8°), est un ouvrage de premier ordre qui a longuement retenu l'attention de la Commission. M. Borel y passe successivement en revue l'origine et l'histoire des foires, leur organisation à Genève au XVe siècle, les marchands qui les fréquentaient, les marchandises qu'ils y apportaient, les routes suivies par le commerce, les péages qui le grevaient. Cet exposé est complété par deux chapitres intéressants, traitant : le premier, des monnaies ainsi que des poids et mesures en usage dans ces transactions; le second, des revenus des foires.

Le XVe siècle, où s'est confiné M. Borel, a vu l'apogée des foires de Genève et le commencement de leur décadence, qui date du moment auquel Charles VII et surtout Louis XI leur opposèrent les foires de Lyon; mais l'auteur a montré que, malgré les actes hostiles des monarques français, malgré les luttes des Genevois avec leurs évêques alliés de la maison de Savoie, cette décadence n'eût pas été irrémédiable sans deux faits capitaux qui dominent la fin du XVe siècle : la route frayée

sur l'Océan au delà du cap de Bonne-Espérance et la découverte de l'Amérique, c'est-à-dire le triomphe du commerce par mer sur le commerce par terre.

La valeur du livre de M. Borel semblait l'autoriser à prétendre aux plus enviées des récompenses que décerne la Commission des antiquités de la France; mais celle-ci n'a pas jugé qu'on pût l'admettre à disputer l'une d'elles à des ouvrages qui, aussi solides et aussi bien composés, ont sur lui l'avantage de rentrer plus directement dans les conditions du concours. En effet, bien que les foires de Genève intéressent assez directement l'histoire du commerce français, la ville qui les abritait n'a jamais appartenu à la France, sinon de 1798 à 1813, et cette circonstance a dicté notre conduite à l'égard de M. Borel.

Les membres de la Commission des antiquités de la France,

Léopold Delisle, Barthélemy Hauréau, Eugène de Rozière, Gaston Paris, Gustave Schlumberger, Antoine Héron de Villefosse, Robert de Lasteyrie, Auguste Longnon, *rapporteur.*

Certifié conforme :

Le secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Est offert :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapport général, par M. Alfred Picard, t. VIII (Paris, 1892, gr. in-8°).

M. Saglio, au nom de M. Homolle, qui repart ce soir même pour la Grèce, présente à l'Académie le *Bulletin de correspondance hellénique*, supplément à la livraison de décembre (Athènes et Paris, 1891, in-8°).

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

M. Bladé, notre correspondant, adresse à l'Académie un opuscule dont il est l'auteur et qui porte pour titre : *Les Ibères* (in-8°).

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, M. A. Claudin, *Les origines de l'imprimerie à Salins en Franche-Comté (1484-1485)* (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

M. Delisle présente ensuite *Pétrarque et l'humanisme d'après un essai de restitution de sa bibliothèque*, par M. Pierre de Nolhac (Paris, 1892, in-8°).

«M. de Nolhac a consacré plusieurs années à rechercher en France et en Italie les débris de la bibliothèque de Pétrarque. Ces recherches, conduites avec une remarquable sagacité, ont abouti aux plus heureux résultats. M. de Nolhac décrit très savamment les volumes qu'il a reconnu avoir été faits pour le grand humaniste ou avoir été à son usage. Il donne des preuves décisives de toutes les attributions qu'il propose et rectifie, au cours de ses notices, beaucoup d'erreurs qui avaient cours depuis plus ou moins longtemps.

«M. de Nolhac est parti de là pour étudier l'usage que Pétrarque a fait de ses livres et déterminer dans quelle mesure il a connu les auteurs de l'antiquité et le parti qu'il en a tiré. Les développements qu'il a donnés à cette partie de son travail constituent une œuvre très originale. C'est assurément l'un des plus curieux chapitres qui aient encore été écrits de l'histoire des origines de la renaissance des lettres au XIVe siècle en France et en Italie.»

M. de Barthélemy offre la *Description générale des monnaies mérovingiennes, par ordre alphabétique des ateliers*, publiée, d'après les notes manuscrites de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, par M. A. de Belfort, tome II (Paris, 1892, gr. in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le second volume de l'ouvrage édité par M. de Belfort et qu'il continue avec une persévérance et une patience dignes d'éloges. Ce volume comprend les monnaies contemporaines de la première race depuis le mot *Daernalum* jusqu'au mot *Oxxellos*. L'ouvrage complet aura quatre tomes et le dernier volume contiendra un supplément et une énumération des errata. C'est seulement lorsque ce quatrième volume aura paru qu'il sera possible d'apprécier équitablement l'ouvrage. Dès à présent il est permis de constater que par ses nombreuses gravures intercalées dans le texte et par ses renseignements bibliographiques, la *Description générale des monnaies mérovingiennes* est, sauf certaines réserves, un instrument de travail utile pour les études historiques et géographiques des VIe et VIIe siècles.»

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le pasteur Alfred Cadier, un volume intitulé : *Osse, histoire de l'Église réformée de la vallée d'Aspe* (Paris et Pau, 1892, in-8°).

«M. le pasteur Cadier est le frère de Léon Cadier, ce jeune érudit de tant d'espérances que beaucoup d'entre nous ont connu et dont tous nous avons déploré la mort prématurée.

«M. Alfred Cadier est pasteur à Osse, un des villages les plus lointains de la vallée d'Aspe, dans les Pyrénées occidentales, presque sur les confins du pays basque et des terres béarnaises, sur la frontière de l'Espagne. Dans ce village montagnard, une communauté protestante, vivace et relativement nombreuse, s'est constamment maintenue depuis l'époque où la Réforme fut maîtresse en Béarn. Aujourd'hui encore, isolée en plein pays catholique, elle se maintient intacte, très fière de tout un passé de foi persévérante à travers les persécutions des siècles. C'est ce passé, à la fois obscur et glorieux, consigné à la fois dans les archives presbytérales de la petite congrégation, dans les archives communales de la vallée, et dans celles de Pau et de Paris, que M. Cadier a fait revivre dans le livre que je présente aujourd'hui de sa part à l'Académie. J'ai lu ce récit avec un vif intérêt. L'histoire de la Réforme et son établissement dans le diocèse d'Oloron et en particulier à Osse, les souffrances des protestants aspois sous la main de fer de l'intendant Foucault comme au XVIIIe siècle, forment l'objet principal du livre de M. Cadier. Mais dans la première

partie, après une histoire et une description de la vallée d'Aspe, il donne un résumé de l'histoire même du protestantisme en Béarn, histoire qu'il possède à merveille. Je recommande la lecture de ces pages à tous ceux qui s'intéressent aussi bien à ce beau pays qu'à l'étude de la Réforme en France. Les luttes et les souffrances de la courageuse petite communauté huguenote perdue dans cette vallée des Pyrénées en sont certainement un des épisodes les plus touchants et les plus intéressants. »

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Rapport général sur l'Exposition universelle internationale de 1889, à Paris, par M. Alfred Picard, *groupes VIII et IX* (Paris, 1892, in-4°);

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche et filologiche, 5e série, vol. I, fasc. 7 (Rome, 1892, in-8°).

M. L. Delisle dépose sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Sir Kenelm Digby et les anciens rapports des bibliothèques françaises avec la Grande-Bretagne* (Paris, 1892, in-8°).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

The benefactors of the University of Toronto (Toronto, 1892, in-12);

L'ancien pays du Parisis. Un cimetière gallo-romain et mérovingien à Bry-sur-Marne (Seine), par M. Mentienne (Paris, 1892, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie *Les fourberies de Si-Djeh'a, contes kabyles,* recueillis et traduits par M. A. Mouliéras (Paris, 1892, in-12).

« Sous ce titre, M. Mouliéras, professeur d'arabe au lycée d'Oran, vient de publier un recueil de contes kabyles écrits sous la dictée d'un indigène et dont le texte berbère a paru l'année dernière. Je n'ai pas à apprécier ce petit ouvrage au point de vue philologique. Je ne mets pas en doute l'exactitude du texte, la fidélité de la traduction, non plus que le succès qu'il aura dans les écoles d'Algérie pour l'étude d'un des dialectes berbères les plus répandus. Ce qui nous intéresse avant tout, quand il s'agit de légendes et de contes populaires, c'est la question de provenance. M. Basset, professeur à l'École des lettres d'Alger, l'a traitée avec son érudition ordinaire dans une introduction qui rehausse la valeur du

livre de son élève, M. Mouliéras. Sa thèse est celle-ci : vers le xe siècle de notre ère, les Arabes avaient des recueils de contes, facéties et bons mots, dont l'un portait le nom d'un certain *Djoha* ou *Djeha*. Ces contes ne cessent de se propager, soit dans les ouvrages de littérature (*kitab el-èdèb*), soit par transmission orale. Ils arrivent en Asie Mineure et sont traduits en turc. Là, le héros change de nom en même temps que de nationalité; ce n'est plus Sidi Djeh'a, mais Nasr ed-dîn Khodja, nom aussi célèbre chez les Turcs que celui de Roquelaure ou du marquis de Bièvre parmi nous. La version ou plus exactement l'imitation turque, très remaniée, retourne en pays arabe où elle est traduite à nouveau, entre autres en dialecte africain, et c'est par cette voie qu'elle pénètre chez les Kabyles. La thèse est ingénieuse, je la considère même comme parfaitement admissible, à la condition qu'elle tienne plus sérieusement compte des modifications que ces récits ont subies en passant d'une race à l'autre. Nasr ed-dîn Khodja est un tout autre personnage que Si Djeh'a : c'est un Turc, et un Turc de vieille roche, par sa bonhomie et ses saillies un peu lourdes, mais malicieuses et empreintes de bon sens. En outre, M. Basset me paraît trop sceptique à l'égard de l'existence réelle de ces bouffons orientaux. Que la légende les ait défigurés, qu'elle en ait fait des types de fantaisie qui endossent les malices et les grossièretés des générations précédentes, la chose est peu douteuse. Mais je crois, avec M. Ethé, que Nasr ed-dîn est un personnage historique du xive siècle. Je crois tout autant à l'existence de la plupart de ceux que le *Fihrist* a cités, et il ne serait pas difficile d'en trouver la preuve dans le *Livre des chansons*, c'est-à-dire dans le document peut-être le plus digne de confiance que les Arabes nous aient laissé.

«Quoi qu'il en soit de ces questions d'origine, on voit que le livre de M. Mouliéras se recommande par un double mérite : en Algérie, comme texte d'étude et d'examen, et en Europe, par les données nouvelles qu'il offre aux lecteurs chaque jour plus nombreux qui s'intéressent à la genèse et aux transformations des traditions populaires.»

M. Boissier offre à l'Académie un volume intitulé : *Bordeaux, aperçu historique, des origines jusqu'en 1789* (Bordeaux, 1892, in-4°, extrait de la *Monographie* publiée par la municipalité bordelaise).

«M. Camille Jullian a écrit une notice sur l'histoire de Bordeaux, qui figure en tête d'un bel ensemble de travaux publiés par cette ville sur son passé. La notice de M. Jullian est destinée à relier tous ces travaux entre eux et à donner une sorte de fil qui permette aux lecteurs de se conduire dans ces différents mémoires et de s'y reconnaître.

« J'ai tenu, en offrant la notice de M. Jullian à l'Académie, à rendre hommage au zèle avec lequel le jeune professeur s'occupe des antiquités d'une ville dont il s'est fait une autre patrie. »

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE.

M. le docteur H. Welzhofer, de Fribourg (Bade), offre à l'Académie plusieurs dissertations relatives à la critique de l'histoire des guerres persiques, rapportée par Hérodote :

Zur Geschichte der Perserkriege, I, II, III, IV (extraits des *Jahrbücher fur classische Philologie*, 1891 et 1892);

Der Kampf bei Thermopylä (article contenu dans un supplément de la *Münchener allgemeine Zeitung*, 1891, n° 250);

Die Seeschlacht bei Salamis (extrait du *Historisches Taschenbuch* de Brockhaus, 1892).

M. Siméon Luce présente deux ouvrages de la part de l'auteur:

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte de Blangy, deux ouvrages, intitulés, le premier : *Généalogie des sires de Bussy, de Gouberville et du Mesnil-au-Val* (Caen, 1887, in-8°), et le second : *Notes complémentaires et pièces justificatives, suivies du testament et de la correspondance de Gilles de Gouberville* (Caen, 1892, in-8°).

« Je m'estime heureux de faire hommage de ces deux publications à la Compagnie, non seulement parce qu'elles sont extrêmement rares et n'ont point été mises dans le commerce, mais encore parce qu'elles se recommandent au premier chef par leur contenu à l'attention de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la vie privée dans notre pays et particulièrement dans nos campagnes normandes, pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Propriétaire du château de Saint-Pierre-Église, près Cherbourg, auquel se rattache le souvenir d'un membre de l'Académie française, Charles-Irénée Castel, si célèbre sous le nom d'abbé de Saint-Pierre, M. le comte de Blangy a fait mettre en ordre, dans le cours de ces dix dernières années, les riches archives de ce château, qui ne comprennent pas moins de trois cents dossiers et de cinq à six mille pièces. Les travaux de classement entrepris par son ordre et sous sa direction ont donné lieu à de nombreuses et importantes trouvailles. C'est ainsi que, pour rappeler seulement la plus heureuse de ces trouvailles, on a mis la main sur quatre années du *Journal du sire de*

Gouberville, les années 1549 à 1552, qui manquaient dans le manuscrit dont l'existence fut en quelque sorte révélée au grand public, il y a une douzaine d'années, par une curieuse publication d'un savant ecclésiastique mort récemment, M. l'abbé Tollemer. Depuis lors, la publication intégrale du texte correspondant aux années 1553 à 1562, les seules auxquelles se rapporte la partie du journal primitivement connue, a été commencée et se poursuit par les soins de la Société des antiquaires de Normandie. Ce texte formera un fort volume, de format in-4°, dont le premier fascicule a paru il y a quelque temps déjà. Considéré dans son ensemble, le journal tenu de 1549 à 1562 par Gilles Picot, sire de Gouberville et du Mesnil-au-Val, constituera un monument vraiment unique et tout à fait incomparable en son genre pour l'histoire des mœurs et de la vie privée de nos ancêtres.

«Avant de publier le texte du fragment de 1549 à 1552 dont on lui doit la découverte, M. le comte de Blangy a voulu, pour satisfaire sa curiosité et celle de quelques amis, retracer la biographie et reconstituer la généalogie de l'auteur du journal. À part quelques inadvertances inévitables en des recherches très neuves et très ardues, il a si pleinement réussi dans cette double entreprise que ses travaux seront la base solide de tout ce que l'on pourra désormais écrire sur la personne et la famille du sire de Gouberville. Le volume consacré aux notes complémentaires et aux pièces justificatives renferme plusieurs documents de premier ordre, en particulier le premier testament de Gilles de Gouberville, en date du 27 juin 1545, les lots entre Gilles èt ses trois frères légitimes, du 24 juin 1544, enfin le second testament de Gilles, du 2 janvier 1578. Comme le père de Gilles, Guillaume Picot, outre sept enfants légitimes, avait eu après le décès de sa femme six bâtards, on n'est pas médiocrement surpris de voir l'auteur du journal tester en 1545, du vivant même de son père, en faveur desdits bâtards. Resté célibataire, on le voit également, dans son second testament daté de 1578, prendre les dispositions les plus favorables en faveur de ses trois filles naturelles, Louise, Tassine et Jacqueline. Il en faut conclure que les mœurs de nos ancêtres du XVIe siècle étaient fort licencieuses: mais alors du moins on avait en quelque sorte le courage de son inconduite et l'on savait racheter jusqu'à un certain point l'immoralité par l'humanité, et, c'est le cas de le dire, par une «fraternité» très large qui n'était pas simplement verbale.

«Une très jolie pièce de six couplets, contenant chacun sept vers octosyllabiques, composée probablement par un clerc normand nommé Raoul de Crosville et postérieure à la mort de Thomas de Montagu,

comte de Salisbury, blessé mortellement devant Orléans à la fin d'octobre 1428, mérite d'être particulièrement signalée aux historiens de notre littérature. Elle provient comme les autres documents des archives de Saint-Pierre-Église, et M. le comte de Blangy l'a publiée en tête de ses *Notes complémentaires.* »

M. Le Blant a la parole pour un hommage :

« Au nom de notre savant correspondant le R. P. Delattre, dont le zèle nous est si connu, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie un recueil intitulé : *Lampes chrétiennes de Carthage* (Lille, 1890, in-8°).

« Ces petits monuments de terre cuite, dont il a découvert le plus grand nombre, constituent un ensemble très curieux. Toutes celles des lampes qui portent nettement le caractère chrétien présentent la forme adoptée par les fabricants à dater des premières années du IVe siècle. Contrairement au type ancien, elles sont allongées et terminées par une queue amincie et non forée. Les petits reliefs qu'elles portent représentent, comme nous le voyons sur celles de Rome, différents animaux, dont quelques-uns sont symboliques, le poisson, l'agneau, la colombe; d'autres sont timbrées du monogramme du Christ dans ses formes diverses et de la croix parfois accolée de l'A et de l'Ω. On y voit la grappe de la Terre promise, qui est une figure de Jésus-Christ, le Seigneur foulant aux pieds le serpent, image du Maudit, et en même temps le chandelier à sept branches. La réunion de tous ces types de l'iconographie chrétienne est intéressante à étudier, et nous devons remercier le R. P. Delattre de l'avoir formée avec tant de soin et de l'avoir placée sous nos yeux. »

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. Renan.)

SÉANCE DU 14 OCTOBRE.

Sont offerts :

La pignoris capio avec enlèvement immédiat et sans commandement préalable en droit irlandais, d'après le Senchus Môr, par M. H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*);

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapport général, par M. Alfred Picard, tome IX (Paris, 1892, in-8°);

Histoire illustrée de la ville et du canton de Saint-Gervais-d'Au-

vergne, par MM. A. Tardieu et A. Madebène (Clermont-Ferrand, 1892, in-12);

L'annamite, mère des langues, par le colonel Frey (Paris, 1892, in-8°);

Coutumes des pays et comté de Flandre, tome IV : *Ostende, Oudenbourg, Sluis*, par M. L. Gilliodts Van Severen (Bruxelles, 1892, in-4°);

Epigraphia indica of the archæological survey of India, vol. II, part. IX, edited by J. Burgess (Calcutta, 1892, in-4°);

Archæological Survey of India. The monumental antiquities and inscriptions in the North-Western provinces and Oudh, described and arranged by A. Führer (Allahabad, 1891, in-4°);

Кашгарская рукопись Н. Ѳ. Петровскаго (Saint-Pétersbourg, 1892, in-8°, extrait des Записки восточн. отдѣл. Имп. русск. археолог. Общества, tome VII).

M. Bréal présente, au nom de l'auteur, M. le professeur J. Krall, une publication extraite des Mémoires de l'Académie impériale de Vienne, et intitulée : *Die etruskischen Mumienbinden des Agramer National-Museums* (Vienne, 1892, in-4°).

«On connaît l'histoire de la découverte si inattendue et si curieuse du manuscrit étrusque d'Agram. M. le professeur Krall, l'auteur de cette importante découverte, nous donne aujourd'hui le texte, publié avec le plus grand soin et selon tous les principes de la critique philologique. En ce qui concerne l'interprétation, il garde avec raison une grande réserve; cette édition *princeps* est destinée à conserver une valeur durable. Le livre de M. Krall forme la première assise de la philologie étrusque; il reste maintenant à élever l'édifice.»

M. Barbier de Meynard offre le fascicule III de l'ouvrage intitulé : *Lexicon Syriacum, auctore Hassano Bar Bahlule.* E pluribus codicibus edidit, etc., Rubens Duval (Paris, 1892, in-4°).

«Il y a quatre ans que le premier volume de cette grande publication a été présenté à l'Académie par une voix plus autorisée que la mienne, et que nous n'entendons plus. Notre illustre et regretté confrère Ernest Renan a dit toute l'importance de ce travail, qui est moins un dictionnaire qu'une encyclopédie lexicographique où la grammaire, la littérature et l'histoire de l'Orient sémitique trouveront une foule de renseignements précieux. En 1890, j'ai été chargé par M. Duval de vous offrir la suite de sa publication, et j'ai rappelé combien elle honorait le savant qui l'a entreprise. Le fascicule que je dépose aujourd'hui sur le bureau termine la lettre *mim*, c'est-à-dire les deux tiers de l'ouvrage. Il reste

encore deux fascicules à publier, et dans le dernier se trouvera l'Introduction, qui fera connaître l'origine du dictionnaire syriaque, les sources qui l'ont alimenté, les dialectes cités, etc., et mettra bien en lumière les données nouvelles qu'il fournit à la lexicographie sémitique et même grecque. L'ouvrage ne pourra pas être terminé avant trois ou quatre ans, mais pour qui connaît le zèle et l'activité scientifique de M. Duval, il n'est pas douteux qu'il n'arrive ponctuellement à l'échéance. Une fois achevée, et je cite encore une fois ici la grande autorité de M. Renan, ce sera une des plus belles publications de l'érudition française, et elle justifiera pleinement les suffrages qu'elle a déjà reçus du monde savant et le concours que l'État lui a accordé à plusieurs reprises.»

SÉANCE DU 21 OCTOBRE.

Sont offerts :

Simple conjecture au sujet d'un passage de saint Augustin, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*) ;

La Visitation au XVIIe siècle (Rome et Arona), bibliothèque Mazarine, mss. 2438 et 2437 (Paris, 1892, in-8°).

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Six nouvelles nouvelles, traduites pour la première fois du chinois* (Paris, 1892, in-16).

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

Est offert :

Montfort-l'Amaury, son église, ses vitraux, son cimetière, par M. le comte A. de Dion (Tours, 1892, in-8°, n° XXI des publications de la Société archéologique de Rambouillet).

M. Boissier présente à l'Académie un mémoire de M. Louis Havet, professeur au Collège de France, sur *La prose métrique de Symmaque et les origines métriques du* cursus (Paris, 1892, in-8°, formant le 94e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, sciences philologiques et historiques).

«Le point de départ du travail de M. Louis Havet est ce qu'on appelle le *cursus*, dans la littérature du moyen âge, c'est-à-dire un certain agencement euphonique des fins de phrase qui se remarque dans les bulles des papes. Il montre que le *cursus* est beaucoup plus ancien

qu'on ne croit, et qu'il se retrouve dans les rapports de Symmaque à l'empereur, les *Relationes*, et même dans ses lettres à des particuliers. Seulement, tandis que dans les bulles pontificales le *cursus* est rythmique, c'est-à-dire qu'il repose sur l'accent, chez Symmaque il est métrique, et repose sur la quantité. C'est ce que M. L. Havet démontre par une grande quantité d'exemples, qui prouvent que le *cursus* du moyen âge est sorti d'habitudes plus anciennes et remonte à l'époque classique. De quelle manière et par quelles transitions est-on passé de la quantité au rythme, c'est ce qui n'est pas encore très clair et qu'il faudra trouver. La conclusion de M. Havet est qu'il faut rejeter la division traditionnelle qui ne distingue que les vers et la prose. Entre ces deux genres tranchés, il faut en admettre un autre. Il y a en latin des textes en vers, comme l'*Énéide* de Virgile, des textes en prose, comme les *Commentaires* de César, et des textes en demi-prose, comme les œuvres de Symmaque.

«M. Louis Havet compte pousser plus loin ses recherches; il entrevoit que les règles qu'il a trouvées dans les lettres de Symmaque, il les retrouvera dans celles de Pline, et même dans les discours de Cicéron, qui y fait allusion dans son *Orator*. En attendant, il montre quels peuvent être les résultats pratiques de sa découverte, soit pour l'établissement des textes anciens, soit pour la ponctuation qu'il convient d'appliquer à ces textes quand on les édite. Le travail de M. Louis Havet a donc ce double mérite d'avoir des conséquences et des applications immédiates et de laisser entrevoir pour l'avenir des résultats d'une bien plus grande importance.»

M. Delisle présente plusieurs ouvrages de la part des auteurs :

1° Le 2e fascicule du *Repertorium hymnologicum* de M. l'abbé Ulysse Chevalier (Louvain, 1892, in-8°, extrait des *Analecta Bollandiana*);

2° Les *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibliothèque nationale du IVe au XIIe siècle*, publiés par M. Henri Omont (Paris, 1892, in-fol.).

«M. Omont, dans un précédent recueil, avait fait connaître par des notices succinctes, mais très substantielles, et par de bonnes reproductions phototypiques les manuscrits grecs à date certaine que possède la Bibliothèque nationale. Le nouveau recueil que j'offre aujourd'hui à l'Académie est consacré aux manuscrits grecs de la même bibliothèque copiés en lettres onciales (au nombre de 28), et aux plus précieux manuscrits en lettres minuscules, notamment à d'anciens exemplaires d'auteurs classiques.

« La réunion de ces deux recueils forme la plus riche collection que nous possédions en France pour l'étude de la paléographie grecque. »

3° *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant l'année 1891-1892*, par le même auteur (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*);

4° Igoranda *ou* icoranda, *« frontière ». Note de toponymie gauloise*, par M. Julien Havet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

« L'Académie n'a pas oublié ce petit mémoire, dont elle a eu la primeur et qui montre quel parti, avec beaucoup de sagacité et de critique, on peut tirer, pour l'histoire des vocables gaulois, de l'étude comparative des noms de lieu tels qu'ils existent aujourd'hui et tels surtout qu'on les trouve dans les documents du moyen âge. »

Ont encore été offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 68e année (Épinal et Paris, 1892, in-8°);

Annales du commerce extérieur, 1892, 9e fascicule (Paris, gr. in-8°);

Annales du Midi, nos 15, 16 (Toulouse, 1892, in-8°);

Atti della R. Academia dei Lincei, serie quarta, vol. VI-VIII; *Notizie degli scavi*, mai 1892 (Rome, 1890-1892, in-4°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 160-163 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 25 (Bône, 1892, gr. in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juillet 1892 (Cracovie, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XX, n° 1 (Paris, 1892, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1891 (Châlons-sur-Marne, 1892, 2 vol. in-8°);

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche, 5e série, vol. I, fasc. 8 (Rome, 1892, in-8°);

Revue archéologique, juillet-août 1892 (Paris, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. XXV, n° 3, et t. XXVI, n° 1 (Paris, 1892, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 59, 60 (Paris, 1892, in-4°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. IV, 4e fascicule (Toulouse, 1892, in-8°);

Revue des questions historiques, 104[e] livraison (Paris, 1892, in-8°);

Revue épigraphique du Midi de la France, n° 67 (Vienne, 1892, in-8°);

Transactions of the American Philosophical Society, nouvelle série, vol. XVII, 2[e] partie (Philadelphie, 1892, in-4°);

Westdeutsche Zeitschrift, 11[e] année, n[os] I et II (Trèves, 1892, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1892.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE.

Le Président annonce un nouveau deuil qui frappe l'Académie, en donnant lecture de la lettre suivante :

Paris, 3 novembre 1892.

Monsieur le Président,

Je remplis une douloureuse mission en venant vous annoncer, au nom de ma tante, Mme la marquise d'Hervey-Saint-Denys, la mort de M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys, membre de l'Institut.

Je vous serai reconnaissant d'informer ses anciens confrères de cette triste nouvelle.

Les obsèques auront lieu le samedi 5 courant à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. Après le service, le corps sera provisoirement déposé dans les caveaux de l'église; c'est vous dire qu'il n'y aura aucun discours et que la cérémonie sera purement privée.

Veuillez agréer, etc.

Vte Ol. de Luppé.

En présence de ce deuil, le Président déclare la séance levée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE.

Le Président, n'ayant pu, selon les dispositions testamentaires de M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys, prendre la parole à ses funérailles, prononce une allocution dans laquelle il rend hommage à la mémoire du confrère que nous venons de perdre[1].

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de M. Dutreuil de Rhins, un mémoire de son auxiliaire M. Grenard. Ce travail comprend quatre morceaux de poésie populaire, une liste de mots propres au langage vulgaire du Turkestan chinois et un fragment historique sur la mort de Yakoub bek et celle de son fils cadet Hak Kouli bek.

Renvoyé à la Commission du legs Garnier.

M. Le Roy de Kéraniou adresse à l'Académie une lettre de candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Renan.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Renan. Il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie, par un vote au scrutin secret, répond affirmativement. Elle fixe à la séance du 25 de ce mois l'examen des titres des candidats.

M. Croiset communique le texte de la lecture qu'il doit faire à la séance publique annuelle de l'Académie, vendredi prochain, 18 novembre, sous ce titre : *L'art et les mœurs dans le nouveau discours d'Hypéride*[2].

M. Salomon Reinach, terminant sa communication sur les monuments mégalithiques, développe quelques considérations générales au sujet des légendes qui s'attachent à ces monuments.

Il pense que ces légendes sont apparentées à celles qui formaient la mythologie pélasgique, antérieurement à la constitution du panthéon grec. Or, il se trouve précisément que la civilisation matérielle de la Gaule à l'époque mégalithique ressemble

[1] Voir aux Communications, n° XXXVIII (p. 392-397).

[2] Voir l'Appendice n° IV (p. 481-489).

beaucoup à celle de la Grèce pélasgique. De part et d'autre, nous voyons de grandes constructions en blocs énormes, des poignards triangulaires d'un type particulier, des vases ornés d'incisions remplies avec une substance blanche. La décoration peinte de certains vases découverts à Mycènes rappelle singulièrement les demi-cercles concentriques gravés sur le granit du dolmen de Gavr'inis ou sur un vase du même style récemment exhumé d'un dolmen près de Quiberon. «Il est donc permis de croire, ajoute M. Reinach, que, plusieurs dizaines de siècles antérieurement à la grande unité réalisée par la conquête romaine, il a existé une autre unité, dont la cause nous reste toujours inconnue.» L'explication la plus plausible qu'on puisse en offrir, c'est d'admettre que le courant de civilisation dit pélasgique s'est porté d'Occident en Orient, au lieu de suivre, comme on l'a généralement pensé, la direction contraire.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau une photographie à lui adressée par un des correspondants de l'Académie, le R. P. Delattre, qui continue toujours avec le même zèle et le même dévouement l'exploration du sol antique de Carthage.

Cette photographie représente une série de 72 petites galettes de terre cuite, portant les empreintes d'intailles très fines. Ces empreintes sont antiques. Elles font partie d'une trouvaille importante comprenant plus de 300 spécimens analogues, découverts ensemble dans la partie basse de Carthage, entre la colline de Saint-Louis et la mer. Mais, beaucoup de ces empreintes se répétant, d'autres étant mal venues, le R. P. Delattre s'est borné à en photographier une série qui forme à peine le quart de la découverte. C'est donc un choix que notre correspondant a reproduit.

Ce qui est surtout remarquable dans cette trouvaille, c'est la quantité relativement considérable de ces empreintes, qui, sur d'autres points du monde antique, ont été déjà rencontrées à l'état isolé. On y remarque un certain nombre de types connus par les revers des monnaies qui circulaient dans le bassin de la Méditerranée. On peut signaler une tête d'Hercule tout à fait semblable à celle de certaines pièces d'argent attribuées à Jugurtha la tête

de Silène de face des monnaies de Cyzique, la galère des monnaies de Sidon, etc. La plupart de ces empreintes sont du style grec le plus pur.

Plusieurs têtes de femmes rappellent les têtes analogues des monnaies grecques de Sicile. Parmi les figures debout, on distingue une Minerve, un Pan, un Mercure attachant ses talonnières, Marsyas, une amazone, un guerrier casqué et armé, un chasseur tenant un épieu, plusieurs athlètes, un coureur, une femme nue attachant sa sandale, sujet qui se retrouve sur les monnaies de Larisse en Thessalie.

Dans les groupes, il y a lieu de noter: un homme terrassé par un lion, un lion dévorant un cheval, deux figures dont l'une est debout et l'autre agenouillée. La première est certainement virile; la seconde paraît être une figure de femme que l'homme tient par le bras droit et à laquelle il vient de donner la mort. Ce sujet fait penser au célèbre groupe de la villa Ludovisi, autrefois dénommé Arria et Poetus, et qui aujourd'hui est considéré comme la copie d'un bronze original représentant un Gaulois se frappant lui-même après avoir tué sa femme; le bronze aurait été exécuté à Pergame du temps d'Attale Ier et aurait appartenu probablement au monument triomphal élevé par le roi sur l'acropole de sa résidence. Mais un examen attentif de l'empreinte ne permet pas de s'arrêter à cette première pensée, les mouvements de l'homme et de la femme sur l'empreinte de Carthage étant tout à fait différents de ceux qu'on observe sur le groupe de Rome. L'empreinte voisine représente certainement un épisode du combat d'Achille et de l'amazone Penthésilée, qui a fourni aux artistes grecs le sujet de nombreux ouvrages. Achille debout, dans une pose sûrement inspirée par celle d'un Lapithe combattant un Centaure dans une des métopes du Parthénon, le corps entièrement nu, la tête casquée et armé au bras gauche d'un bouclier, saisit de la main droite la tête de Penthésilée, qui passe près de lui montée sur un cheval au galop.

Sur la rangée inférieure de cette photographie, on voit plusieurs empreintes de style purement égyptien, entre autres trois scarabées portant des cartouches royaux.

Peut-on voir dans cet ensemble une série d'empreintes appartenant à un amateur, ou des modèles réunis par un industriel qui reproduisait, pour le commerce, ces différents types? La seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable. On serait donc fondé à croire que la plupart des intailles et des scarabées que l'on rencontre fréquemment à Carthage étaient à une certaine époque fabriqués dans la ville même et non pas importés.

M. Julien Havet commence la lecture d'un second mémoire de M. Robiou sur *l'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre.*

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle présidée par M. Alexandre Bertrand [1].)

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1892 et les sujets des prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le général Faidherbe, membre libre de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *L'art et les mœurs dans le nouveau discours d'Hypéride*, par M. Croiset, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

MM. Philippe Berger et Müntz écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Renan.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie divers renseignements intéressant les études historiques et archéologiques [2].

[1] Voir l'Appendice n° IV (p. 416-489).

[2] Voir aux Communications, n° XXXIX (p. 397-398).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Est adressé au prochain concours des antiquités de France:

Comptes consulaires de la ville de Riscle, de 1441 à 1507 (*texte gascon*), publiés pour la Société historique de Gascogne par M. Paul Parfouru, archiviste, et M. J. de Carsalade du Pont (Paris et Auch, 1892, in-8°, formant les fascicules 12 et 13 des *Archives historiques de la Gascogne*).

M. Toutain, ancien membre de l'École française de Rome, chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de Caen, expose les résultats des fouilles exécutées par lui à Chemtou (Tunisie), à l'aide de la subvention qui lui a été accordée par l'Académie.

M. Toutain a déblayé une grande partie du théâtre romain et mis à jour une mosaïque qui mesure 20 mètres de diamètre; l'emplacement de la scène a été aussi retrouvé. Il a dégagé complètement le Forum de la ville antique, ainsi que plusieurs des monuments qui l'entourent. Parmi les découvertes qu'il signale, il cite notamment dix-huit monnaies d'or arabes, que M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales, se propose d'étudier à fond. Ces monnaies datent de l'an 343 de l'hégire (954 de l'ère chrétienne); elles ont été frappées à Mansoura, près Kairouan.

M. Toutain termine en insistant sur l'accueil sympathique qu'il a trouvé partout en Tunisie, et en particulier auprès de M. Massicault.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les travaux d'exploration et de restauration entrepris dans l'église de Santa Maria in Cosmedin, à Rome, par l'Association artistique des amis de l'architecture[1].

[1] Voir aux Communications, n° XL (p. 398-400).

Est adressé au concours des antiquités de la France :

Le prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon, par M. l'abbé Foucré-Macé, recteur de Lehon (Rennes, 1892, in-4°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Renan.

Il y a 34 votants; majorité, 18.

M. Philippe Berger obtient 26 suffrages; M. Müntz, 8.

En conséquence, M. Ph. Berger est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un membre de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, en remplacement de M. Renan.

M. Paul Meyer est élu.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur le nom du dieu gaulois Teutatès.

Teutatēs, nom du premier des dieux gaulois chez Lucain, est, dit notre confrère, un barbarisme. Il faut dire *Teutatĭs*, par *i* bref (ce qui, chez Lucain, aurait donné un vers faux). La notation *Teutates* chez Lucain est due à l'influence du grec. Dans le monde savant de Rome, on croyait que la déclinaison gauloise suivait à peu près les mêmes lois que la déclinaison grecque. La cause en est aux accusatifs pluriels de la troisième déclinaison qui se terminent en *ας*, par *α* bref, dans la déclinaison grecque, en *as*, par *a* long, dans la déclinaison gauloise. La différence entre les deux quantités ne s'apercevait pas dans l'écriture. De là cet autre vers de Lucain :

Pugnaces pictis cohibebant Lingonăs armis.

En gaulois, on disait *Lingonās*, par *a* long.

On a donné à Rome comme pendant aux accusatifs pluriels gaulois en *as* des accusatifs singuliers en *a* imités du grec. De là le vers de Juvénal :

Rufum qui toties Ciceronem Allobrogă dixit.

Allobroga, en gaulois, est un barbarisme. Il faudrait *Allobrogen* ou *Allobrogin.*

De même *Teutates* pour *Teutatis* est un barbarisme. Il est imité du grec *πρωρατής*, «celui qui se tient à la proue», le chef.

M. Foucart lit une note sur les empereurs romains initiés aux mystères d'Éleusis.

L'antique réputation de ces mystères et les espérances qu'ils donnaient pour la vie future attirèrent les Romains, qui ne trouvaient rien de tel dans leur religion. Sylla, Antoine, Cicéron et son ami Atticus se firent initier. Auguste fit de même en l'année 21. L'empereur Claude essaya de transporter les mystères à Rome, mais il ne put y réussir; Néron n'osa pas entrer dans le sanctuaire de Déméter, interdit aux parricides. Au IIe siècle, les inscriptions, rapprochées des auteurs, permettent d'établir que presque tous les empereurs furent initiés, et de fixer les dates. Hadrien se présenta une première fois aux mystères en 125; quatre ans plus tard, il fut reçu à l'époptie, qui était le degré supérieur de l'initiation, et il séjourna à Éleusis jusqu'à son départ pour l'Asie Mineure. On n'a jusqu'ici aucun témoignage pour son successeur Antonin. Le collègue de Marc-Aurèle, Lucius Vérus, reçut l'initiation en 167, Marc-Aurèle lui-même et son fils Commode en 176, en exécution du vœu fait par l'empereur pendant la guerre contre les Quades. Septime Sévère avait été initié avant son avènement à l'empire. Au IIIe siècle, les empereurs d'origine syrienne se tournent de préférence vers les religions orientales.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'ampliation d'un décret, en date du 5 décembre, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Philippe Berger, en remplacement de M. Renan, décédé.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Ph. Berger et le présente à la Compagnie.

Le Président invite M. Berger à prendre place parmi ses confrères.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des informations relatives aux fouilles du mont Capitolin et du Panthéon (1).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sont adressés au concours des antiquités de la France :

Inscriptions antiques de Lectoure, par M. le capitaine Espérandieu (Paris et Auch, 1892, in-8°);

Les mots latins dans les langues brittoniques (gallois, armoricain, cornique). Phonétique et commentaire, avec une introduction sur la romanisation de l'île de Bretagne, par M. J. Loth (Paris, 1892, in-8°).

Le Président consulte la Compagnie pour savoir s'il y a lieu de remplacer M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys.

L'Académie déclare, au scrutin, qu'il y a lieu. Elle décide, en outre, que l'examen des titres des candidats aura lieu dans la séance du 27 janvier 1893.

Le Président donne lecture de la liste des correspondants.

Il en résulte que l'Académie a perdu deux de ses correspondants : l'un étranger, M. Rangabé, l'autre français, M. Castan.

En conséquence, l'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de présenter une liste de trois candidats à chacune des deux places vacantes.

Sont désignés :

Pour la place de correspondant étranger : MM. Perrot, Gaston Paris, Barbier de Meynard, d'Arbois de Jubainville;

Pour la place de correspondant français : MM. Delisle, de Rozière, Héron de Villefosse, Croiset.

M. Oppert fait une communication sur le dernier roi d'Assyrie, Sin-sar-iskun, nom dont les Grecs ont fait Saracus, et qui signifie proprement : «la Lune a fait le Roi». Ce prince paraît avoir commencé de régner vers l'an 625 avant notre ère (2).

(1) Voir aux Communications, n° XLI (p. 400-401).

(2) Voir aux Communications, n° XLII (p. 402-403).

M. Viollet annonce l'intention de soumettre prochainement à l'Académie un mémoire sur cette question : *Comment les femmes ont été exclues de la succession à la couronne de France.*

« Les femmes et leurs descendants ont été exclus, comme on sait, dit notre confrère, de la succession à la couronne de France. Ce principe s'est élaboré et définitivement fixé pendant les cent trente ou cent quarante années comprises entre la mort de Louis X et le triomphe définitif de Charles VII. L'exclusion des femmes devint une loi fondamentale de la monarchie, lorsque la fille de Louis X, celles de Philippe le Long et celles de Charles le Bel eurent été privées de la succession de leurs pères. Ces précédents firent loi. Mais on ignore généralement que l'histoire des successions litigieuses au trône de France s'ouvre par la reconnaissance indirecte des droits des femmes. C'est un des points principaux que je me propose de mettre en lumière : l'existence des droits des femmes à la couronne résulte des actes mêmes par lesquels Philippe le Long réussit, en fait, à écarter la fille de Louis X.

« Quant aux descendants des femmes, dont l'exclusion, en droit pur, ne résultait pas très nettement, dans l'esprit de nos pères, de l'exclusion des femmes elles-mêmes, elle fut définitivement inscrite dans notre droit public grâce aux victoires de Jeanne d'Arc et de Charles VII.

« J'analyse les deux mémoires qu'Édouard III adressa au pape pour faire valoir ses droits. Je donne ensuite un aperçu très rapide des nombreux mémoires qui furent publiés ultérieurement en France sur le grand différend des rois de France et d'Angleterre. La loi salique n'est pas invoquée au commencement du xive siècle. On la cita beaucoup plus tard, souvent en en altérant le texte. Les Anglais y puisèrent de leur côté des arguments en leur faveur. »

Le Président donne lecture d'une note de M. le docteur Vercoutre, médecin-major à Épinal, sur l'origine des tatouages tunisiens.

Cette lecture provoque quelques observations de M. Héron de Villefosse et de M. Philippe Berger.

La note de M. Vercoutre est renvoyée à l'examen de M. Philippe Berger.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie un vase d'argent, en forme de sein de femme, qui porte une inscription celtibérienne. Ce vase, trouvé autrefois en Espagne, à Cazlona (l'antique Castulo), appartenait en 1618 au marquis de la Aula; il a été gravé plusieurs fois au XVIIe et au XVIIIe siècle, et on le croyait perdu [1].

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE.

Le Président annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de son vice-président, M. Siméon Luce, et il lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie diverses nouvelles archéologiques [2].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Oppert communique une note intitulée : *Le canon des dates babyloniennes* [3].

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans, par MM. Boucher de Molandon et le baron A. de Beaucorps (Paris et Orléans, 1892, in-8°);

La politique extérieure de Louise de Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François Ier (1525-1526), par M. G. Jacqueton (Paris, 1892, in-8°);

Les revenus et les dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789.

[1] Voir aux Communications, n° XLIII (p. 403-408).
[2] Voir aux Communications, n° XLIV (p. 408-410).
[3] Voir aux Communications, n° XLV (p. 410-415).

par M. Henri Proust (Saint-Maixent, 1888, 1890 et 1892, 3 vol. in-8° extraits en partie des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres);

Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude, par D. P. Benoît (Montreuil-sur-Mer, 1890 et 1892, 2 vol. in-8°);

Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, par M. l'abbé P. Brune (Paris et Lons-le-Saulnier, 1892, in-8°);

Histoire de la ville de Gap, par M. J. Roman (Gap, 1892, in-8°);

Ystoire de li Normant, par Aimé, évêque et moine au Mont-Cassin, publiée par M. l'abbé O. Delarc (Rouen, 1892, in-8°);

Prix Gobert :

Louis XI et les villes, par M. Henri Sée (Paris, 1892, in-8°);

Musée de Lyon. Inscriptions antiques, par MM. Allmer et Dissard, t. I à IV et les feuilles 1 à 5 du tome V (Lyon, 1888-1892, in-8°);

Prix Bordin (*Étude sur les dialectes berbères*) :

Deux mémoires portant pour épigraphes : le premier, *Facies non omnibus una, Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum;* le second, *Pendent opera interrupta.....*

Prix La Fons-Mélicocq :

Histoire de Méréville, par M. l'abbé Bernois (manuscrit de 364 pages);

Onze ouvrages de M. Alcius Ledieu, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, intitulés :

1. *Les reliures artistiques et armoriées de la bibliothèque d'Abbeville* (Paris, 1892, in-4°);

2. *Excursions historico-archéologiques dans le bas Santerre* (Paris, 1892, in-8°);

3. *Monographie d'un bourg picard*, 3e partie : *Traditions populaires de Démuin* (Paris, 1892, in-8°);

4. *Monographie d'un bourg picard*, 4e partie : *Petit glossaire du patois de Démuin* (Paris, 1892, in-8°);

5. *Variétés picardes. Mélanges d'histoire et de bibliographie* (Paris, 1892, in-8°);

6. *Les princes de Savoie-Carignan, derniers seigneurs de Domart-sur-la-Luce* (Abbeville, 1892, in-8°);

7. *Un grand seigneur picard au XVI[e] siècle. Documents annotés* (Paris, 1892, in-8°);

8. *Le mémorial d'un bourgeois de Domart sur les guerres de Louis XIII et de Louis XIV* (Paris, 1892, in-8°);

9. *Le canton de Moreuil* (Paris, 1890, in-8°);

10. *Un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Étienne de Vignoles* (Paris et Lille, in-8°);

11. *L'amiral Courbet, ses obsèques et l'inauguration de son monument* (Abbeville, 1891, in-8°);

Histoire d'Ardres depuis son origine jusqu'en 1891, par M. E. Ranson (Saint-Omer, in-8°);

Prix Stanislas Julien :

La stèle funéraire du Teghin Giogh et ses copistes et traducteurs chinois, russes et allemands, par M. G. Schlegel (Leide, 1892, in-8°).

M. Viollet commence la lecture du mémoire qu'il a annoncé sur cette question : *Comment les femmes ont été exclues de la succession à la couronne de France.*

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

En réponse à une lettre du Secrétaire perpétuel, l'Académie de Saint-Pétersbourg confirme la nouvelle de la mort de M. Nauck, correspondant étranger, décédé le 15 août dernier.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1893.

M. Senart est élu président; M. Paul Meyer, vice-président.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge, par M. l'abbé A. Devaux (Paris et Lyon, 1892, in-8°);

Étude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France. Industrie wisigothique, par M. C. Barrière-Flavy (Paris et Toulouse, 1892, in-4°);

Éphéméride de l'expédition des Allemands en France (août-décembre 1587), par Michel de la Huguerye, publiée, avec la collaboration

de M. L. Marlet, par M. le comte Léonel de Laubespin (Paris, 1892, in-8°);

Les Lombards en France et à Paris, par M. C. Piton (Paris, 1892, in-8°);

Prix Gobert :

Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque (îles Baléares, Roussillon, Montpellier, etc.), par M. A. Lecoy de la Marche (Paris, 1892, 2 vol. in-8°);

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) :

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les Perses Achéménides, les satrapes et les tributaires de leur empire. Cypre et Phénicie, par M. Ernest Babelon (Paris, 1893, in-8°);

Prix Bordin (*Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés*) :

Un mémoire ayant pour épigraphe : « Nous ne sommes pas des Croisés ! »

Prix La Fons Mélicocq :

Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du xve siècle, par M. L.-H. Labande (Paris, 1892, in-8°);

Prix Stanislas Julien :

Poésies modernes, traduites pour la première fois du chinois par M. C. Imbault-Huart (Paris et Péking, 1892, in-8°);

L'annamite, mère des langues, par le colonel Frey (Paris, 1892, in-8°);

Prix de La Grange :

Le mystère de la Passion, texte du manuscrit 697 de la bibliothèque d'Arras, publié par M. J.-M. Richard (Arras, 1893, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce, ainsi qu'il suit, le résultat du vote qui vient d'avoir lieu en Comité secret pour l'élection d'un correspondant étranger et d'un correspondant français :

Correspondant étranger :

M. Tobler, à Berlin, a été élu en remplacement de M. Rangabé, décédé;

Correspondant français :

M. de Grandmaison, à Tours, a été élu en remplacement de M. Castan, décédé.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission des travaux littéraires et de la Commission des antiquités de la France.

Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Delisle, Hauréau, Le Blant, de Rozière, Deloche, Jules Girard, Barbier de Meynard ;

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, Hauréau, de Rozière, G. Paris, Bertrand, Héron de Villefosse, Longnon, de Lasteyrie.

COMMUNICATIONS.

N° XXXVIII.

PAROLES PRONONCÉES PAR M. ALEXANDRE BERTRAND,
PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,
À L'OCCASION DE LA MORT DE M. LE MARQUIS D'HERVEY-SAINT-DENYS.

(SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1892.)

Messieurs,

Nous nous trouvons réunis pour la première fois depuis la perte que nous avons faite en la personne du marquis d'Hervey-Saint-Denys. Conformément au désir de la famille, ses obsèques ont été purement privées. Nous n'avons pu rendre à notre confrère le dernier hommage que nous lui devions. Vous trouverez convenable que nous le lui rendions ici.

Le savant confrère que nous venons de perdre assistait encore à notre dernière séance. Il semble qu'il ait voulu nous dire adieu. Je vois encore sa figure pâle et souriante, au moment où, debout près du bureau, il nous faisait hommage de son charmant petit volume, *Six nouvelles nouvelles, traduites pour la première fois du chinois*. Il se sentait mieux. C'était, malheureusement, le mieux qui précède la fin.

Marie-Jean-Léon, marquis d'Hervey-Saint-Denys, né à une époque où l'Orient était encore un mystère (il était de 1823), témoigna dès le début une prédilection pour les langues vivantes. Entre les diverses écoles auxquelles sa vive intelligence lui permettait de prétendre, il choisit, pour en suivre les cours, l'École des langues orientales.

La patrie du Cid attira toutefois d'abord ses regards. De

vingt-cinq à trente ans, il publiait plusieurs traductions d'ouvrages écrits en espagnol. Mais, à partir de 1850, tous ses efforts se concentrent sur la Chine. Il suivait au Collège de France le cours de Stanislas Julien, auquel il devait succéder. Le maître illustre, dont il admirait le profond savoir et l'intuition merveilleuse de toutes les langues, ne tarda pas à remarquer l'aptitude de son élève. Il encouragea ses efforts et, dès 1850, sous le nom du baron Léon d'Hervey-Saint-Denys, de la Société asiatique, paraissaient les *Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, sur les végétaux, les animaux et les procédés agricoles que l'on pourrait introduire avec avantage dans l'Europe occidentale et le nord de l'Afrique*. Notre confrère avait vingt-sept ans.

Le vénérable Biot, directeur du Collège de France, et Jules Mohl en firent l'éloge. « M. d'Hervey-Saint-Denys, disait Biot, s'est donné la tâche ardue de pénétrer la langue chinoise, non par une fantaisie sans motif ni par une curiosité irréfléchie, mais d'après un sentiment très judicieux du vaste champ d'exploitation qu'elle offre à un esprit investigateur. » La Chine était alors un pays inconnu : « L'utilité des travaux de M. d'Hervey, disait de son côté Jules Mohl, secrétaire de la Société asiatique, dans son rapport annuel, va bien plus loin que l'intérêt littéraire qui s'y attache, car tout ouvrage qui montre que les Chinois sont des hommes comme nous, mus par les mêmes sentiments et ayant la même intelligence et la même morale que nous, contribue à détruire des préjugés absurdes, qui, sans qu'on s'en soit rendu compte, ont tant contribué aux malheurs dont la Chine est redevable à l'Europe. » D'Hervey-Saint-Denys voulait, en effet, faire connaître la Chine sous tous ces aspects.

Dans ce but, il publiait en 1862 les *Poésies de l'époque des Thang* (*VIIe, VIIIe et IXe siècles de notre ère*), *traduites du chinois pour la première fois, avec une étude sur l'art poétique en Chine et*

des notes explicatives. Puis bientôt après le *Li-sao, poème du* *IIIe siècle avant notre ère.*

Ces traductions eurent un grand succès. On s'apercevait avec étonnement que cette littérature, expression d'un peuple si différent de nous par son origine, ses institutions et sa langue, est néanmoins de toutes les littératures orientales celle qui ressemble la plus à la nôtre et la seule où chacun, «l'homme pratique comme l'homme savant, trouve matière à étude, quelle que soit la branche de science ou d'application qu'il cultive.»

Ses deux jolis volumes, *Trois nouvelles chinoises*, parues en 1885, *Six nouvelles nouvelles*, ce dernier souvenir qu'il nous a laissé, dont le charme rappelle les fabliaux du moyen âge, en sont une démonstration frappante.

Notre savant confrère eut un autre mérite. L'étude des populations aborigènes de la Chine avait été jusqu'à lui trop négligée. L'anthropologie, l'ethnographie chinoise souffraient d'un manque presque complet de documents concernant les tribus qui sont, aujourd'hui, les derniers représentants des habitants de la Chine avant les Chinois. Le marquis d'Hervey est le premier qui ait reconnu le grand rôle joué au moyen âge par quelques-unes de ces tribus. Son *Mémoire sur l'ethnographie de la Chine méridionale, d'après un ensemble de documents inédits tirés des anciens écrivains chinois,* qu'il lut à l'Académie des inscriptions les 7 décembre 1872 et 10 janvier 1873, acheva sa réputation.

Le 1er juin 1874, il était nommé professeur au Collège de France. En 1876, vous lui conferiez le prix Stanislas Julien. Le 8 février 1878, il était élu membre ordinaire de notre Académie, en remplacement de M. Boutaric.

Depuis son élection, le marquis d'Hervey a rempli avec le plus grand zèle ses devoirs d'académicien. Dans la distribution du prix Stanislas Julien, il a toujours joué un rôle pré-

pondérant. Il nous manquera plus d'une fois. Nous regretterons bien souvent non seulement les lumières, mais la constante affabilité de notre regretté confrère.

ANNEXE.

PRINCIPAUX OUVRAGES OU MÉMOIRES DU MARQUIS D'HERVEY-SAINT-DENYS, SUR LA CHINE ET LES CHINOIS.

1. Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, sur les végétaux, les animaux et les procédés agricoles que l'on pourrait introduire avec avantage dans l'Europe occidentale et le nord de l'Afrique, suivies d'une analyse de la grande encyclopédie Cheou-chi-tong-kao. Paris, 1850, in-8°, 262 pages.

2. La Chine devant l'Europe, Paris, 1859, grand in-8°, 172 pages avec carte.

3. Poésies de l'époque des Thang (VIIe, VIIIe et IXe siècles de notre ère), traduites du chinois pour la première fois, avec une étude sur l'art poétique en Chine et des notes explicatives. Paris, 1862, in-8°, 406 pages.

4. Le Li-sao, poème du IIIe siècle avant notre ère, traduit du chinois, précédé d'une étude préliminaire et accompagné d'un commentaire perpétuel. Paris, 1870, 1 vol. in-8°.

5. Mémoire sur l'histoire ancienne du Japon, d'après le Ouen-hien-tong-kao de Ma-touan-lin. *Journal asiatique*, 1871.

6. Le royaume de Piao, notice traduite pour la première fois du chinois. In-8°, 1871. (*Mémoires de l'Athénée oriental.*)

7. Mémoire sur l'ethnographie de la Chine centrale et mé-

ridionale, d'après un ensemble de documents inédits tirés des anciens écrivains chinois. 1873.

8. Ethnographie des peuples étrangers à la Chine. Ouvrage composé au XIIIe siècle de notre ère par Ma-touan-lin, traduit pour la première fois du chinois, avec un commentaire perpétuel, par le marquis d'Hervey-Saint-Denys. H. Georg, 1876-1883, 2 vol. in-4°.

Cet ouvrage, qui a obtenu le prix Stanislas Julien à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a paru dans l'*Atsume Gusa, pour servir à la connaissance de l'Extrême-Orient,* recueil publié par F. Turrettini.

9. Trois nouvelles chinoises, traduites pour la première fois par le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Paris, Ernest Leroux, 1885, in-12, XXII-229 pages.

10. La Tunique de perles, un Serviteur méritant et Tang le Kïaï-youen. Trois nouvelles chinoises, traduites pour la première fois par le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Paris, Dentu, 1889, in-18.

11. Six nouvelles nouvelles, traduites pour la première fois du chinois par le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Paris, Maisonneuve, 1892, in-16.

PRINCIPAUX MÉMOIRES LUS DEVANT L'ACADÉMIE.

1. Mémoire sur l'île Formose et sur les îles Lieou-Kieou, d'après un document chinois du VIIe siècle de notre ère; lu à l'Académie des inscriptions en avril 1872.

2. Mémoire sur le pays connu des anciens Chinois sous le nom de *Fousang* et sur quelques documents inédits pouvant servir à l'identifier, par M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Extrait des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des

inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie nationale, M DCCC LXXVI, br. in-8°, 17 pages.

3. Mémoire sur les doctrines religieuses de Confucius et de l'école des lettrés, par le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* tome XXXII, 2e partie. Paris, Imprimerie nationale, M DCCC LXXXVII, br. in-4°.

4. Discours prononcé à la séance publique annuelle des cinq Académies, le jeudi 25 octobre 1888.

N° XXXIX.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1892.)

Rome, 15 novembre 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

J'ai l'honneur d'adresser à l'Académie la lettre de remerciement de M. Joseph Deloye, membre de l'École française hors cadre, au sujet du subside qui lui a été accordé le 28 octobre dernier.

Aujourd'hui même doit être inaugurée, en présence du Cardinal-Bibliothécaire, la salle de consultation préparée au Vatican pendant ces derniers mois par les soins du R. P. Ehrle. Non complète encore, elle offre cependant déjà aux travailleurs de la Bibliothèque et de l'*Archivio,* comme secours immédiats et à la main, 20,000 à 25,000 volumes.

D'autre part, à l'*Archivio Vaticano,* la série des suppliques faisant partie des papiers de la Daterie, et qui était enfermée dans une salle à part, a été pour la première fois livrée à l'étude; et la série des Bulles, provenant de la même source, que détenaient, avec les Brefs, les archives du Latran, et qui était encore réservée, a été, par les soins de Mgr Ciasca, pré-

décesseur du Préfet nouveau de l'*Archivio Vaticano*, Mgr Tripepi, transportée dans ce dernier dépôt et livrée également à l'étude.

Cette double addition aux archives ouvertes représente environ dix mille volumes in-folio, du commencement du xve siècle à Grégoire XVI, à peu près entièrement inconnus.

Peu de découvertes archéologiques notables pendant ces derniers mois. Les travaux du Tibre continuent de rendre au jour quelques-uns de ces *cippi terminales* à l'aide desquels, pour la première fois en l'an 700 de Rome (*C. I. L.*, VI, 1253*f*), et à plusieurs reprises sous l'Empire, fut faite officiellement la délimitation du domaine public sur les rives du fleuve. Les cippes déjà découverts sont déposés au musée des Thermes de Dioclétien.

Les dragues continuent d'extraire, près du pont Sixte actuel, des débris de l'antique pont construit au ive siècle, à peu près au même lieu, et orné de statues et d'inscriptions en l'honneur de Valentinien et de Valens.

Elles ont tiré du fleuve, aux pieds du pont Cestius (celui qui joint l'île Saint-Barthélemy à la rive droite) un fragment d'inscription mentionnant un édifice public restauré l'an 9 avant J.-C., et un autre fragment d'une inscription votive à Esculape, antérieure au iie siècle avant l'ère chrétienne.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XL.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1892.)

Rome, le 29 novembre 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Une «Association artistique des Amis de l'architecture»,

constituée à Rome depuis le commencement de 1890, consacre une partie de ses efforts à l'étude, à la conservation, à la restauration des monuments de l'antiquité ou du moyen âge subsistant à Rome et en Italie.

Le ministère italien de l'instruction publique et des beaux-arts a confié depuis un an à cette Association l'intéressante entreprise de restaurer la basilique de *Santa Maria in Cosmedin* (*Bocca della Verità*). M. l'architecte G. B. Giovenale dirige ces travaux, et M. le commandeur Stevenson vient d'exposer les résultats dans un savant mémoire.

On sait qu'une série de colonnes antiques est engagée dans le partie antérieure de la basilique. L'opinion commune y voyait les restes d'un temple consacré dans cette partie du *forum boarium* par Tibère ou quelqu'un des premiers empereurs à Cérès et Proserpine ou bien à la Concorde et à la Pudicité patricienne. Il faut renoncer à cette attribution, puisque, si chacune des colonnes est d'un bon travail, les bases et les chapiteaux en sont très imparfaitement placés, à des niveaux, à des espaces inégaux : c'est ce que l'examen des architectes a démontré. Au lieu d'un temple antique, on a plutôt ici quelque fragment de colonnade, œuvre d'une époque de décadence avancée, peut-être un de ces portiques dont la rive droite du Tibre fut couverte au IVe siècle dans cette partie de la ville où se trouvaient les immenses magasins de l'administration annonaire.

C'est entre ces colonnes qu'aura été fondée, peut-être dès la fin de l'époque constantinienne, une église notablement agrandie plus tard, à la fin du VIIIe siècle, par Adrien Ier. La triple abside qu'on voit encore paraît avoir été pratiquée par ce même pape dans les restes d'un antique monument en blocs de tuf dont parle le *Liber pontificalis*. Une importante restauration de la basilique par Calixte II au XIIe siècle l'a transformée, et de ces diverses époques les fouilles récentes ont fait découvrir des restes intéressants.

Des peintures antérieures à l'an 1000 ont apparu à l'arc principal de l'abside majeure, puis des stucs datant peut-être de la seconde moitié du IVe siècle et pratiqués, ce semble, à l'aide de moules antiques. Les dalles de marbre qui formaient encore il y a quelques mois le pavage de l'église, et qui offraient des spécimens de l'art des Cosmati, détachées et retournées, ont offert, aux revers, de riches et capricieuses ornementations byzantines.

Le projet paraît être, à la suite de ces intéressants travaux, qui ne sont pas entièrement terminés, de rétablir la basilique de *Santa Maria in Cosmedin,* autant qu'il sera possible, dans l'état où l'ont pu voir les pèlerins du jubilé de l'année 1300.

L'Association artistique des Amis de l'architecture a enregistré dans le programme de ses prochains travaux plusieurs entreprises pareilles, auxquelles l'archéologie ne sera pas étrangère et dont l'Académie sera exactement informée.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XLI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1892.)

Rome, le 6 décembre 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les travaux en cours d'exécution au mont Capitolin pour l'érection du monument à Victor-Emmanuel viennent de faire découvrir une inscription en l'honneur d'une prêtresse de la *Dea magna cœlestis* et du *Genius loci* du Mont Tarpéien.

L'administration italienne publiera sans doute très prochainement ce texte dans les *Notizie degli scavi*. Il faut attendre cette publication pour savoir si l'inscription paraît établir une relation entre la Déesse adorée à Carthage et le *Genius loci* romain, pour savoir, d'après les circonstances de la découverte, si l'on doit penser que le marbre ait été apporté de quelque autre lieu du mont Capitolin, et si le texte est décisif sur la situation de la célèbre roche Tarpéienne.

L'Académie se rappelle les intéressantes recherches de M. Chedanne, alors pensionnaire de l'Académie de France, pendant le printemps dernier, au Panthéon. Les travaux viennent d'être repris. Ils ont fait découvrir, il y a quelques jours, au-dessous du seuil du portique, des constructions du temps d'Auguste. Ces constructions sont-elles en rapport avec le pavage en marbre découvert le 29 avril dernier à 2 mètres au-dessous du pavage actuel de la *Rotonda?* Appartiennent-elles à un édifice antérieur? Le portique a-t-il été reconstruit? Comment comprendre, quand les niveaux actuels n'empêchent pas les fréquentes infiltrations du Tibre, qu'un temple antérieur ait été construit à un niveau plus bas encore? La suite des fouillles montrera-t-elle les vestiges de quelque construction préservatrice contre l'invasion des eaux,' analogue à ce que nos architectes-ingénieurs savent faire aujourd'hui?

Telles sont, avec bien d'autres, les questions qu'on entend formuler ici, parmi les hommes spéciaux, au sujet de ces fouilles du Panthéon.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XLII.

LE DERNIER ROI DE L'ASSYRIE, PAR M. OPPERT.

(SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1892.)

Quel est le dernier roi de l'Assyrie? Selon la légende des Perses, transmise aux Grecs, c'est Sardanapale, si indignement calomnié. Sardanapale, ou plutôt Assurbanabal, pour lui donner son vrai nom, dont les Grecs ont fait celui sous lequel il est généralement connu aujourd'hui, n'était pas un roi efféminé quand même. Nous le voyons représenté dans les bas-reliefs de Ninive buvant avec ses femmes. C'est le conquérant de l'Égypte, de la Phénicie, d'une partie de l'Asie Mineure et de la Susiane. On a confondu Assurbanabal (668-620), avec Assur-nirav, qui régna de 800 à 792 avant J.-C. Celui qui probablement fut le dernier roi de Babylone s'appelle Sin-sar-iskun, «la Lune a fait le roi», et nous avons de ce monarque un texte consacrant un temple de Ninive. Son nom figure aussi sur un document provenant de Sippara, Héliopolis de Babylonie, et daté du 25 Sivan (mai) de l'an 2 de ce roi, nommé expressément roi d'Assyrie. Or la grande difficulté est de savoir quand ce roi pourrait avoir conquis la Babylonie. Nous avons des textes presque ininterrompus du roi Chiniladan et de Nabopolassar, depuis 645 jusqu'à 604 avant J.-C. Il n'y a de lacune qu'entre l'an 21 du premier et l'an 2 du deuxième prince. C'est donc là qu'il faut placer ce roi, Sin-sar-iskun, dont les Grecs ont transformé le nom en celui de Saracus, et la deuxième année de son règne tombe vers 624 avant J.-C. Nous ne connaissons pas la durée de ce règne, et nous ne savons pas au juste quand Ninive fut détruite. Ce serait en 606, si l'on devait avoir foi dans le récit d'Hérodote, qui fait dépendre la chute de Ninive de l'expul-

sion des Scythes de l'Asie, après laquelle seulement Cyaxarès put entreprendre l'expédition contre la cité assyrienne : mais il est possible que cet événement ait eu lieu plus tôt.

Voici le texte de ce curieux document :

« Trente mesures de bois de sacrifice, dues au dieu Soleil, par Samas-epu, Bel-ibus et Samas-abal : cette redevance pourra s'élever (en cas de retard) au *birā* (terme inconnu), et ils les livreront au mois d'Adar. Chacun d'eux sera solidairement responsable pour les autres.

« Assistants : Nabu-bel-Sunā, de la caste des prêtres d'Erech;

« Rasā, fils de Gala-sa-Ninib, chef des forgerons;

« Et le scribe, Kidimu, le forgeron.

« Sippara, le 25 Sivan de l'an 2 de Sin-sar-iskun, roi d'Assyrie. »

N° XLIII.

VASE D'ARGENT TROUVÉ EN ESPAGNE ET PORTANT UNE INSCRIPTION IBÉRIQUE,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1892.)

Le vase que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie appartient à M. de Bourgade de la Dardye. D'après les renseignements que M. de Bourgade m'a transmis, il proviendrait des environs de Santander, c'est-à-dire du nord de l'Espagne. Il est en argent, assez épais, complètement uni, sans aucun ornement extérieur en creux ou en relief; de forme hémisphérique, il affecte l'apparence d'un sein de femme. L'objet ayant subi une pression assez forte, l'orifice, qui était primitivement tout à fait circulaire, a été légèrement déprimé, de sorte qu'il a perdu un peu de sa régularité. On peut néanmoins constater que le diamètre du vase, y compris les pa-

rois, devait être de 0 m. 126 à 0 m. 130; sa hauteur est 0 m. 08; son poids actuel est de 304 grammes.

Autour de la lèvre intérieure de l'orifice, on remarque 15 petits signes en forme de demi-lune, assez semblables à des marques d'ongle. Ils sont disposés circulairement et presque également espacés : la distance qui les sépare varie entre 0 m. 025 et 0 m. 027.

Sur la surface extérieure du vase se trouve une inscription très nettement gravée, en caractères ibériques dont la hauteur varie entre 0 m. 012 et 0 m. 014. Les treize caractères qui la composent forment deux groupes distincts :

ᛀᛘᚨᛚᛀᚴ ᛇᛜᚹ‡Φᚨᛘ

Peu au courant des antiquités d'Espagne et surtout de la langue ibérique, je me suis adressé à mon ami Aloïss Heïss, l'auteur bien connu de la *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*[1]. Je lui ai communiqué la description du vase et le texte de l'inscription; il a eu l'obligeance de me remettre la note suivante :

Le vase d'argent, en forme de sein de femme, trouvé, dit-on, à Santander et portant une inscription en caractères celtibériens, est identique pour le métal, pour la forme, et pour la hauteur des lettres de l'inscription, au vase, rempli de monnaies celtibériennes et consulaires, trouvé en 1618 près des ruines de Castulo, dans la métairie de Cazlona, et qui pesait, étant vide, 10 onces castillanes, soit 287 gr. 558.

Ce vase resta longtemps en la possession du marquis de la Aula. Dans une lettre datée d'Estepa, le 15 février 1623, ce dernier en adressa un dessin à don Rodrigo Caro, en même temps qu'il lui donnait une interprétation des plus fantaisistes de l'inscription, qu'il lisait : LIAI, ETKORVPHÆI. Ce vase devait, en l'honneur de Bacchus, passer de main en main pendant la danse et être vidé jusqu'au fond, puisque, manquant de base, si on l'eût posé à terre plus ou moins plein le vin se serait répandu.

[1] Paris, Imp. nat., 1870, in-4°.

Plus tard, don Juan Bautista de Erro y Aspiroz, auteur peu heureux de l'*Alfabeto de la lengua primitiva de España,* publia aussi un article sur le vase de Castulo à la page 144 de son ouvrage, avec une nouvelle lecture tout aussi erronée que celle du marquis de la Aula. Au lieu d'une légende grecque, il en fait une légende basque : LeNENNaK ZORZeBEN, en suppléant trois voyelles, et il lit «Lenennac Zorzeben» ce qui signifie, dit-il, en un langage que le plus grossier des Basques comprendrait : «les princes ou les magistrats (du peuple) le devaient ou le doivent»; et, le vase ayant été trouvé plein de monnaies, ces monnaies représentaient le capital d'une dette que les chefs de la ville avaient contractée pour un motif inconnu.

Les lettres gravées sur le vase sont absolument semblables à celles des légendes inscrites sur les monnaies turdétanes d'Obulco et de Castulo émises sous la République romaine, du temps d'Auguste. D'où nous concluons que si ce vase d'argent a été réellement trouvé à Santander et est authentique, il a dû y être apporté d'ailleurs; on ne signale ni monnaies ni inscriptions celtibériennes du côté de Santander.

L'alphabet ibérien ou celtibérien est à présent parfaitement déterminé et l'inscription, réduite en caractères français, est : LNENIK GRAEREN. Il ne faut pas s'étonner de voir dans une même inscription des signes différents tels que ⊧ = ‡ et ◇ = φ; cela se rencontre fréquemment dans les légendes des monnaies ibériennes ou turdétanes de la même époque.

Quant au sens de l'inscription, nous ne tenterons pas de l'expliquer. Les légendes des monnaies sont relativement faciles à traduire, parce qu'elles ne renferment, en général, que des noms de villes ou les noms des habitants de ces mêmes villes, et que des pièces bilingues ou pseudo-bilingues ont servi à en constituer l'alphabet. Il n'en est pas de même des inscriptions lapidaires, dont aucune ne donne la traduction latine des mots celtibériens qu'on y rencontre, de sorte que l'ibérien ou le celtibérien n'a pu être, jusqu'à présent, reconstitué.

«Pour en revenir au vase de Castulo, nous ignorons ce qu'il est devenu; mais son poids est connu et il est évident que si ce poids diffère sensiblement de celui du vase apporté au Louvre, ce dernier ne sera pas le même que celui du marquis de la Aula.

Grâce aux précieux renseignements fournis par M. Aloïss Heïss, j'ai acquis la certitude que le vase présenté comme provenant des environs de Santander est le même que celui qui

appartenait en 1618 au marquis de la Aula. Ce vase a été gravé au moins deux fois à ma connaissance, en 1752[1] et en 1806[2]; il ne peut y avoir aucun doute sur son identité. Si on l'a retrouvé récemment aux environs de Santander, c'est qu'il avait passé, probablement par héritage, entre les mains d'une famille habitant ce pays. Le poids de 10 onces castillanes correspond à peu de chose près à nos 304 grammes. Il est possible que ce poids de 10 onces castillanes soit un poids approximatif; il devait y avoir, outre les 10 onces castillanes, une fraction dont on n'a pas tenu compte, fraction qui serait resentée par 16 grammes d'excédent.

Voici, d'après un travail rédigé en italien, ce que le marquis de la Aula écrivait au sujet de ce monument : «Nell'anno 1618, vicino a Torres, proprietà del marchese di Camarasa, a 3 leghe da Baeça a poca distanza da Cazlona, trovossi un vaso d'argento tutto liscio al di fuori con una cornicia al di dentro. Pesava dieci once d'argento e capiva 24 once d'acqua[3].»

Lorsqu'il fut découvert, ce vase était rempli de monnaies d'argent, dont le catalogue a été dressé par le marquis de la Aula. Au nombre de 683, ces monnaies étaient pour la plupart des deniers de la République romaine, à l'exception de huit deniers portant des légendes celtibériques. L'ensemble de cette trouvaille est connu des numismates sous le nom de *trésor de Cazlona*. Ce trésor a été étudié en particulier par M. Th. Momm-

[1] Luis Joseph Velasquez, *Ensayo sobre los alfabetos de las letras desconocidas*, Madrid, 1752, pl. XIX, 5; cf. p. 123.

[2] Juan Bautista de Erro y Aspiroz, *Alfabeto de la lengua primitiva de España*, Madrid, 1806, lam. 3, p. 145.

[3] Mommsen, *Annali*, t. XXXV, p. 11-12, qui emprunte ces détails à un manuscrit du milieu du XVIIe siècle intitulé : *Discurso del marques de la Aula sobre el vaso y medallas que se hallaron en Cazlona anno de 1618.*

sen[1], qui, n'ayant pas les monuments originaux sous les yeux, a écrit, par erreur, en parlant de l'inscription, qu'elle était en «lettere punteggiate».

Cazlona occupe aujourd'hui l'emplacement de *Castulo*, une des villes les plus importantes de l'Espagne dans l'antiquité. Déjà, à l'époque des guerres puniques, Castulo était le centre et la capitale du pays; ses habitants étaient en rapports fréquents avec les Carthaginois[2]. Il y avait près de cette ville de célèbres mines d'argent dont le métal était fort estimé et dont l'exploitation remontait à une époque assez reculée. Polybe[3] et Strabon[4] les mentionnent; ce dernier indique même, dans le voisinage de Castulo, une montagne appelée *mons Argenteus*[5]. Dans les inscriptions latines des environs on trouve la mention d'une famille portant le gentilice *Argentarius*[6], nom qui fait évidemment allusion à l'occupation principale du pays. Les Romains s'étaient emparés de ces mines. Du reste, après la conquête de l'Espagne, l'argent commença à affluer en Italie, sous toutes les formes. Le vase présenté à l'Académie est évidemment le produit d'une industrie locale.

On conserve à Cordoue, dans le musée provincial, un vase en bronze qui a été également découvert rempli de monnaies et qui porte sur le bord supérieur une inscription au pointillé. Cette inscription, en partie effacée, est bilingue, latine et ibérique; mais la partie du texte en lettres latines ne paraît pas plus facile à expliquer que l'autre[7].

(1) *Sopra alcuni ripostigli di denari romani scoperti nella Spagna* (dans les *Annali dell' Instituto di corrisp. archeol.*, XXXV (1863), p. 11-15), *Tesoro di Cazlona*. Cf. Huebner, *Neues Rhein. Mus.*, 17, 253.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, vol. II, p. 440.

(3) X, 38, 7.

(4) III, 2, 10.

(5) III, 2, 11.

(6) *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 3283, *L. Argentarius Celsinus*.

(7) *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 6249, 4.

Au nord de Lisbonne, près d'Alemquer, en face de Torres Vedras, on a trouvé en 1881 une ciste en argent qui contenait environ 1,000 deniers consulaires romains et qui porte également, sur le bord extérieur, une inscription au pointillé. Cette inscription en caractères romains paraît renfermer un nom d'homme[1].

C'est en étudiant les monuments analogues que l'on arrivera à expliquer l'inscription du vase d'argent de Castulo. Les interprétations proposées jusqu'ici ne méritent pas d'être reproduites; elles sont généralement peu acceptables. Toutefois, quoique je ne puisse rien dire de nouveau à ce sujet, il m'a paru nécessaire, le jour où un monument si digne d'attirer l'attention des savants compétents arrivait entre mes mains, de le placer sous les yeux de mes confrères. Je serais particulièrement heureux si l'étude directe du texte original pouvait aider à en éclaircir le sens.

N° XLIV.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1892.)

Rome, le 20 décembre 1892.

Monsieur le Président et cher confrère,

Le journal *la Riforma* vient de publier, le 13 et le 17 de ce mois, deux articles concernant les fouilles du Panthéon. Dans l'un d'eux, M. Beltrami, architecte, résume les résultats acquis et les problèmes qu'il reste à résoudre. Toute la Rotonde est l'œuvre d'Adrien. Les fondations du portique se distinguent nettement de celles de la Rotonde. Au-dessous du portique et

[1] *Corp. insc. lat.*, vol. II, n° 6249, 3.

du pavage actuel, est un mur massif composé de blocs de travertin soigneusement appareillés et travaillés à bossage (*a bugna*). On retrouve des parties d'un tel mur sur des lignes perpendiculaires à celle du mur qui apparaît sous le seuil du portique. Est-ce là l'enceinte, carrée ou quadrilatérale, du temple primitif construit par Agrippa? Quelle en était l'orientation? Le portique n'a-t-il pas pu être déplacé et reconstruit sous Adrien ou même après lui?

M. Chedanne vient d'être décoré de la Couronne d'Italie.

Les travaux en cours d'exécution pour agrandir le pont Saint-Ange ont mis à jour des restes fort intéressants de l'antique *pons Aelius*, dont il occupe la place. Il semble que les anciens ingénieurs romains aient habilement ménagé, outre les arches donnant au chenal, dans les basses eaux, un lit resserré où la force du courant ne laissait pas séjourner les sables, des arches latérales, ultérieurement négligées et enterrées dans les berges, et par où s'offrait une issue aux crues du fleuve.

La drague a retiré du fleuve un fragment des Fastes triomphaux qui complète l'utile fragment retrouvé de même en 1888, et que M. le professeur Barnabei a commenté dans les comptes rendus de l'Académie des Lincei, séance du 16 décembre de cette même année.

On parle aussi d'une inscription bilingue, latine-nabathéenne, retrouvée dans le Tibre. Les *Notizie degli scavi* en donneront sans doute prochainement le texte, avec celui de l'inscription concernant le *numen Montis Tarpeii* que j'ai dit avoir été récemment découverte au mont Capitolin.

On avait parlé il y a plusieurs mois d'un bateau sous-marin d'invention nouvelle, destiné à la recherche des objets de valeur engloutis dans les eaux. En effet, par les soins d'une société formée à Rome, et sur les dessins de l'ingénieur Pietro Degli Abbati, un bateau d'acier, nommé *l'Audace*, construit à Savone, et pouvant plonger, assure-t-on, jusqu'à une profon-

deur de 100 mètres, vient de subir heureusement, dans le port de Civitâ-Vecchia, des épreuves publiques.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° XLV.

LE CANON DES DATES BABYLONIENNES, PAR M. OPPERT.

(séance du 23 décembre 1892.)

Après avoir développé les faits relatifs au dernier roi d'Assyrie, nous allons maintenant aborder l'étude des dates exactes. Les éclipses lunaires de la 7e année de Cambyse, du 16 juillet 523 et du 10 janvier 522, nous donnent les points de repère, comme nous connaissons par les tablettes juridiques les années embolismiques à partir de l'avènement de Nabuchodonosor jusqu'à la fin de Darius Ier, de 604 à 485 avant Jésus-Christ.

Les Chaldéens savaient que 235 lunaisons équivalaient à 19 années solaires, mais ils ne pratiquaient pas l'insertion d'après un système fixe, ce qui, pour la première fois, fut pratiqué par Méton à Athènes. Ils se préoccupaient des constellations, soit heureuses, soit néfastes, mais s'arrangeaient de manière qu'à une certaine époque la date du 1er Nisan, du jour de l'an, tombât toujours sur la même date, calculée d'après le lever des astres.

Or, nous avons été assez heureux pour retrouver le commencement de la période de dix-neuf ans, laquelle est encore employée pour le calendrier juif et le calendrier chrétien. Le commencement de la période chaldéenne était fixé par la coïncidence du premier Nisan avec l'équinoxe de printemps, qui tomba en 700 vers le 27 mars, en 500 vers le 25 mars julien. Le lever de Sirius, le 21 juillet, tomba alors à la néoménie du mois d'Ab. Tandis que toutes les dates sont variées durant

la période de dix-neuf ans, en 598, 579, 560, 541 et 503, le premier Nisan tomba toujours le 23 ou le 24 mars, et celui de 123, 380 ans ou 20 périodes métoniennes plus tard, tomba également sur le 23 mars. La période de 522 seule fait une exception, à cause des phénomènes astrologiques, qui sans cette intercalation seraient tombés sur le mois néfaste de Sivan. L'année 7 de Cambyse eut un second Adar par suite de cette raison astrologique, mais, dans tous les cas, la dernière année du cycle coïncidait avec le 3 ou 4 avril, c'est-à-dire avec le lever des Pléiades. Souvent, dans les années où le Tisri ou une date postérieure aurait été une date néfaste, on insérait un second Eloul; on faisait l'intercalation, non après le douzième, mais après le sixième mois.

Nous avons donc pu calculer les néoménies d'après l'heure moyenne de Paris, de sorte que le commencement du mois à Babylone, en avance de 2 h. 40 et compté à partir de la visibilité de la lune, tombe un ou deux jours après la conjonction réelle.

Nous avons dressé les dates. La première année de Nabuchodonosor commençait avec le 31 mars 604 (9397), et comme le roi était monté sur le trône entre les mois d'Iyar et de Tammouz de l'année précédente, c'est vers le mois de juin de l'an 605 (9396) que le destructeur de Jérusalem devint roi. La 18e année babylonienne commença le 21 mars 587; c'est dans cette année, le lundi 31 juillet 587 (9414, deux mille ans avant le concile de Constance), qu'eut lieu la destruction de Jérusalem. L'avènement du roi Nabonid, le dernier roi indépendant de Babylone, entre le 12 et le 18 Sivan de l'an 4 de Nériglissor, tombe le 20 juin 556 avant Jésus-Christ.

La prise de Babylone par Cyrus eut lieu le 28 octobre 539 (9462), et Cyrus mourut après le 25 décembre 529 avant Jésus-Christ.

C'est avec une précision inconnue jusqu'ici que nous pou-

vons fixer les dates importantes de la destruction de Jérusalem et de la prise de Babylone.

FIXATION DE LA CHRONOLOGIE BABYLONIENNE.

DATES du canon de Ptolémée (commencement de l'année au 1er Thot).					
		Abdication d'Assarhaddon et avènement de Sardanapale et de Saosduchin	668	9333	Mai.
		Mort du roi	"	"	Novembre.
667	6 février	An 1er de Saosduchin	667	9334	Avril.
647	1er février	An 1er de Chinaladan	647	9354	Avril.
625	26 janvier	An 1er de Nabopolassar	625	9376	Avril.
		Avènement de Nabuchodonosor	605	9396	Mai-juin.
604	21 janvier	An 1er de Nabuchodonosor	604	9397	31 mars.
		Avènement d'Evilmérodach	562	9439	Août.
561	10 janvier	An 1er d'Evilmérodach	561	9440	3 avril.
		Avènement de Nériglissor	560	9441	Août.
559	11 janvier	An 1er de Nériglissor	559	9442	12 avril.
		Avènement de Labasi-Marduck	556	9445	Avril.
		Avènement de Nabonid	556	9445	20 juin.
555	9 janvier	An 1er de Nabonid	555	9446	28 mars.
		Occupation de la Chaldée	539	9462	Octobre.
		Prise de Babylone par Cyrus	559	9462	28 octobre.
538	5 janvier	An 1er de Cyrus	538	9463	20 mars.
		Avènement de Cambyse au trône de Babylone	530	9471	Août.
529	3 janvier	An 1er de Cambyse	529	9472	7 avril.
		Mort de Cyrus	529	9472	Après 25 déc.
		Avènement du Pseudo-Smerdis	521	9480	Mars.
		An 1er du Pseudo-Smerdis	521	9480	2 avril.
		Avènement de Nabuchodonosor III	521	9480	Octobre.
522	31 décembre	An 1er de Nabuchodonosor III et de Darius	520	9481	1er mai.
		Avènement de Xerxès	485	9516	Vers le 15 oct.
486	21 décembre	An 1er de Xerxès	484	9517	Avril.
		Avènement de Samas-erba	480	9521	Après juillet.
		An 1er de Samas-erba, VI de Xerxès	479	9522	Avril.
465	17 décembre	An 1er d'Artaxerxès Ier	464	9537	Avril.

Le résultat confirme d'une manière surprenante la réalité de la fixation du point de départ des époques *ennéakaidécaétérides* à l'an 712 avant Jésus-Christ, où également le mois de

Nisan commença avec l'équinoxe de printemps, comme en 598, 579, 560, 541, 503 et 123.

Les années de 365 jours du canon de Ptolémée se comptent à partir du premier Thot égyptien, de sorte que, tous les quatre ans, cette date *recule* d'un jour. Le 1er Thot, l'an 1 de la période sothiaque, tombe le 20 juillet 1322; l'an 576, an 1 de l'ère de Nabonassar, dont se sert Ptolémée, le mercredi 26 février 747 (9254); donc l'an 81 de Nabonassar, an 1 de Saosduchin, le 6 février 667 (9384). Les années *avant* l'ère chrétienne sont celles des chronologistes, les nombres suivants sont ceux de l'ère chrétienne augmentée de 10,000 ans, ce qui a l'énorme avantage de ne pas toucher aux dates de l'ère chrétienne, et d'éviter l'embarras créé par le calcul des chiffres de l'ère convergente avant l'ère vulgaire.

Voici le calendrier qui contient les commencements des années royales, comptées à partir du premier Nisan. C'était la computation dont on devait se servir dans les calculs astronomiques, et c'est en effet celle-là qu'Hipparque d'Alexandrie employa dans l'assimilation des dates chaldéennes aux dates égyptiennes. Dans la vie commune, au contraire, on comptait souvent les années du monarque à partir du jour de son avènement, comme le fait toujours la Bible dans l'énonciation de toutes les dates; c'est encore l'usage pratiqué par les papes et les rois d'Angleterre. Ainsi la destruction de Jérusalem, qui eut lieu dans la 19e année véritable de Nabuchodonosor, le 10 Ab, tomba ou le 31 juillet ou le 29 août 587, an 18 : nous ne savons pas si cet an 18 avait commencé le 22 mars ou le 21 avril.

NABOPOLASSAR.			NABUCHODONOSOR. (*Suite.*)			NABUCHODONOSOR. (*Suite.*)			EV[...]	
9	617	24 mars[1].	7	598	24 mars.	26	579	24 mars.	2	560
10	616		8	597	12 avril.	27	578	13 avril.	1	559
11	615		9	596	1er avril.	28	577	2 avril.	2	558
12	614		10	595	19 avril.	29	576	20 avril.	3	557
13	613		11	594		30	575		4	556
14	612		12	593		31	574		1	555
15	611		13	592		32	573	18 mars.	2	554
16	610		14	591		33	572	6 avril.	3	553
17	609		15	590		34	571	25 avril.	4	552
18	608		16	589		35	570	13 avril.	5	551
19	607		17	588		36	569	3 avril.	6	550
20	606		18	587		37	568	21 avril.	7	549
21	605		19	586		38	567	10 avril.	8	548
NABUCHODONOSOR.										
1	604	31 mars.	20	585		39	566	30 mars.	9	547
2	603	18 avril.	21	584		40	565	19 mars.	10	546
3	602	8 avril.	22	583		41	564	9 mars.	11	545
4	601	28 mars.	23	582		42	563	27 mars.	12	544
5	600	16 mars.	24	581		43	562	16 mars.	13	543
						EVILMÉRODACH.				
6	599	4 avril.	25	580	4 avril.	1	561	3 avril.	14	542

[1] Les dates sont celles des néoménies, d'après l'heure moyenne de Paris.

(*Suite.*)	NABONID. (*Suite.*)			CAMBYSE. (*Suite.*)			PSEUDO-NABUCHODONOSOR ET DARIUS. (*Suite.*)		
24 mars.	15	541	24 mars.	8	522	22 avril.	18	503	23 mars.
1.				PSEUDO-SMERDIS.					
12 avril.	16	540	11 avril.	1	521	12 avril.	19	502	12 mars.
				PSEUDO-NABUCHODONOSOR ET DARIUS.					
1er avril.	17	539	1er avril.	1	520	1er mai.	20	501	30 mars.
	CYRUS.								
18 avril.	1	538	19 mars.	2	519	21 avril.	21	500	20 mars.
8 avril.	2	537	9 mars.	3	518	9 avril.	22	499	10 mars.
29 mars.	3	536	28 mars.	4	517	28 avril.	23	498	29 mars.
17 avril.	4	535	16 avril.	5	516	16 avril.	24	497	17 mars.
7 avril.	5	534	5 avril.	6	515	5 mai.	25	496	7 mars.
24 avril.	6	533	26 mars.	7	514	24 avril.	26	495	26 mars.
14 avril.	7	532	14 avril.	8	513	12 avril.	27	494	15 mars.
3 avril.	8	531	3 avril.	9	512	2 mai.	28	493	3 avril.
21 avril.	9	530	22 mars.	10	511	21 avril.	29	492	
	CAMBYSE.								
10 avril.	1	529	9 avril.	11	510	10 avril.	30	491	
30 mars.	2	528	30 mars.	12	509	28 avril.	31	490	
18 mars.	3	527	19 mars.	13	508	17 avril.	32	489	
6 avril.	4	526	7 avril.	14	507	6 avril.	33	488	
27 mars.	5	525	26 mars.	15	506	28 mars.	34	487	
14 avril.	6	524	15 avril.	16	505	17 mars.	35	486	
5 avril.	7	523	4 avril.	17	504	4 avril.	36	485	

APPENDICE N° IV.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 1892.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. ALEXANDRE BERTRAND,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1892.

Messieurs,

Que nous considérions la vie intérieure ou la vie extérieure de l'Académie, nous n'aurions eu cette année que des sujets de satisfaction, si des deuils cruels n'étaient venus nous attrister. Depuis deux ans, la mort avait été particulièrement clémente à notre Compagnie; nous nous étions habitués à être épargnés. Mais la mort n'épargne pas, elle ajourne et reprend bientôt ses droits. Dès le mois de février, elle nous frappait à la tête. Elle nous frappait de nouveau le mois dernier. Deux de nos doyens les plus éminents, dont la vie académique dépasse la trentaine, Alfred Maury, Ernest Renan, étaient enlevés à notre affection. L'un de ces deuils est si récent que l'écho des éclatants hommages rendus à l'écrivain de génie, au savant illustre, au profond penseur retentit encore à nos oreilles. Alfred Maury, Ernest Renan étaient au nombre des lumières et des autorités les moins contestées de notre Académie. Ils étaient les fidèles gardiens de nos traditions. J'ai eu le triste honneur de leur rendre les derniers devoirs. Je ne puis que renouveler ici l'expression de notre douleur et de nos regrets. Ils laissent l'un et l'autre, parmi

nous, un vide immense. — Hier, enfin, succombait, au moment où nous le croyions en convalescence, le marquis d'Hervey-Saint-Denys. Il y a quinze jours, il assistait encore à la séance hebdomadaire de la Compagnie. Il semble qu'il ait voulu nous dire adieu — nous laisser un dernier souvenir. — Je crois voir encore sa figure pâle et souriante, lorsque debout, appuyé sur le bureau, il y déposait, en nous en faisant hommage, ce charmant petit volume, *Six nouvelles nouvelles, traduites pour la première fois du chinois,* que l'on croirait tirées des fabliaux du moyen âge.

Par la volonté de la famille, ses obsèques ont été absolument privées. Nous n'avons pu rendre à notre confrère les hommages qui lui étaient dus. Qu'il reçoive ici l'expression de nos regrets. Le marquis d'Hervey fut un savant aimable, un homme d'esprit, un excellent confrère; son œuvre a été utile.

La mort nous a également enlevé un correspondant étranger et un correspondant regnicole : M. Rangabé, dont l'élection remontait à 1850, M. Castan, que vous aviez élu en 1875. L'âge avancé de M. Rangabé (il était de 1810) l'empêchait depuis quelques années de correspondre avec nous. Il pouvait se reposer sur ses lauriers; sa vie avait été noblement remplie. Le savant était doublé d'un fin politique. Notre correspondant a été successivement ministre des affaires étrangères, ambassadeur à Constantinople, à Washington, à Paris et à Berlin. Son œuvre scientifique n'en est pas moins considérable. Si la Grèce compte aujourd'hui une école nombreuse et bien armée d'archéologues et d'historiens, elle le doit en grande partie à Rangabé, dont le nom restera indissolublement lié à l'histoire de la renaissance scientifique de la Grèce, comme à celle de sa renaissance littéraire et politique.

M. Castan, jusqu'au dernier jour, nous donna des preuves de la variété de ses connaissances et de son ingénieuse activité. Il était, au moment de sa mort, et non sans espoir de succès,

l'un des prétendants avoués au titre d'académicien libre. C'est une perte réelle pour la science.

Au nombre de nos sujets de satisfaction sont les marques de sympathie que reçoivent nos travaux, sous la forme de fondations de prix ou de legs destinés au développement de nos études. Depuis plusieurs années, nos ressources, et par conséquent nos moyens d'influence, se sont notablement accrues, grâce aux libéralités de donateurs aussi généreux que MM. Benoît Garnier, Loubat et Eugène Piot, dignes émules d'un baron Gobert, d'un Bordin, d'un Louis Fould, d'un Jean Reynaud. Je ne parle que des donations les plus éclatantes. D'autres legs nous sont annoncés. Nous avons le droit d'être fiers en même temps que reconnaissants de ces témoignages de confiance.

Quand on parle du merveilleux développement de la science au XIX[e] siècle, les éloges donnés à la noble activité de nos pères et de nos contemporains éveillent uniquement, dans l'esprit des gens du monde, le souvenir d'inventions suivies d'applications pratiques : la machine à vapeur et les chemins de fer, le télégraphe électrique, le téléphone, en train de transformer les conditions matérielles des sociétés humaines; aussi merveilleuses, cependant, et assurément aussi fécondes sont les découvertes accomplies dans l'ordre d'études qui relèvent de notre Compagnie : philologie, histoire, archéologie, sciences géographiques et ethnographiques.

L'humanité traverse une crise, il est impossible de le méconnaître. Nombre d'esprits, et des plus vigoureux, en sont troublés. Le monde intellectuel et religieux est en travail. Au milieu de cette effervescence, les doctrines les plus dangereuses se font jour, réclamant droit de cité. Dans l'ignorance où ils sont, où ils se plaisent à rester systématiquement des grandes leçons de l'histoire et des conditions mêmes de la nature humaine, d'audacieux novateurs ressuscitent pour leur

compte les théories les plus surannées, condamnées depuis des siècles par l'expérience, ou édifient, sur des prémisses fragiles, des systèmes aussi brillants que trompeurs.

Contre ce flot montant d'erreurs, contre cette ignorance inconsciente ou non, la seule digue efficace est une plus exacte et plus intime connaissance des faits : le rétablissement de la vérité par la science. Tel est votre rôle, Messieurs, tel est celui des hommes de bonne volonté et *de bonne foy* qui gravitent autour de vous. On commence à le comprendre; on vous en sait gré.

Cette noble émulation dans la recherche du vrai se manifeste aujourd'hui non moins ardente en dehors de l'Académie. La valeur toujours croissante de nos concours en est la preuve. De ce côté encore nous avons toute satisfaction. Si nous jetons les yeux en arrière, à une dizaine d'années seulement, les progrès accomplis sont sensibles. En 1879, votre Président d'alors constatait à regret que des trois médailles d'or réglementaires, l'Académie n'en pouvait accorder qu'une. Le concours était trop faible. En 1892, pour la seconde fois depuis quelques années, la Compagnie demande au Ministère l'autorisation de donner une médaille supplémentaire.

Tous les sujets mis au concours ont été traités cette année avec talent. Vous avez pu décerner tous les prix. Je suis heureux d'avoir, comme Président, à proclamer le nom des lauréats.

Prix ordinaire : Le lauréat est M. Charles-Victor Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

Prix Bordin : Le prix est décerné à M. Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Prix Duchalais : Le prix est décerné à M. Adrien Blanchet, ancien élève de l'École des hautes études et de l'École du Louvre, pour ses deux volumes avec atlas : *La numismatique du moyen âge.*

M. Pierre Battifol obtient le Prix Delalande-Guérineau pour l'ouvrage intitulé : *L'abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane.*

Prix de La Grange : Le lauréat est M. Constans, professeur à la Faculté d'Aix.

Le Prix Stanislas Julien est donné à l'auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *Chan-Hai-King, antique géographie chinoise,* traduite pour la première fois par M. Léon de Rosny.

Nous avions à décerner le Prix Loubat pour la seconde fois. L'Académie décerne ce prix à M. Lucien Adam, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, pour l'ensemble de son œuvre linguistique et philologique, atteignant aujourd'hui le chiffre plus que respectable de quinze volumes, *grammaires, vocabulaires et lexiques.* Notre choix sera certainement approuvé par M. Loubat.

Depuis 1890 le Prix Louis Fould a changé de caractère. M. Louis Fould, en 1856, mettait à la disposition de l'Académie des inscriptions une somme de « *vingt mille francs* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure histoire des arts du dessin, leur origine, leur progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. » Le prix non donné devait être prorogé de trois en trois ans. Un accessit pouvait être décerné à chaque période.

De 1856 à 1875, aucune œuvre ne parut, aux yeux de la Commission, mériter le prix ou l'accessit. En 1875, l'accessit était décerné à M. James Fergusson pour son *Histoire de l'architecture dans tous les pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* en anglais[1], puis à M. Chipiez pour son *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs.*

En 1881, il était partagé entre M. Murray pour son *His-*

(1) *A History of architecture in all countries from the earliest times to the present day* (London, 1874).

toire de la sculpture grecque jusqu'à l'époque de Phidias, également en anglais[1], et M. Joigny, architecte français, pour son mémoire portant pour devise : *A Hestia la maison; à Athéna le temple.*

En 1887, l'Académie partageait de nouveau l'accessit entre un ingénieur, M. Dieulafoy, pour ses fouilles de Suse, dont tout le monde connaît aujourd'hui les intéressants résultats, et un explorateur, devenu également célèbre, M. de Sarzec, pour ses belles découvertes en Chaldée.

La fondation, dans une certaine mesure, portait donc fruit. Aucun ouvrage, cependant, n'avait rempli le cadre tracé. M. Louis Fould l'avait prévu. Une clause annexe stipulait qu'« après sept concours négatifs l'Académie était invitée à en ouvrir un nouveau, auquel seraient admis les ouvrages des membres de l'Institut qui ne faisaient pas partie de la commission d'examen, et le prix pouvait être alors décerné à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le plus complet sur la question. »

L'Académie, en 1890, après trente-quatre ans d'attente, accomplissait les intentions du généreux donateur en couronnant les cinq premiers volumes de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité,* de MM. Georges Perrot et Charles Chipiez, œuvre de premier ordre, dont certainement M. Louis Fould se serait applaudi d'avoir provoqué l'éclosion.

Vous avez voulu, Messieurs, que le nom de M. Louis Fould ne disparût pas de nos concours. Grâce à d'heureuses circonstances, l'Académie peut encore tous les deux ans décerner un prix de *cinq mille francs,* qui restera le Prix Louis Fould, *aux meilleurs ouvrages sur l'histoire des arts du dessin dans l'antiquité et dans les temps modernes, en s'arrêtant au* XVI*e siècle.*

Ce prix, à programme plus élastique, l'Académie le décerne

[1] *A History of Greek sculpture from the earliest times down to the age of Phidias* (London, 1880).

pour la première fois; elle le partage entre deux ouvrages d'un incontestable mérite, en parfait accord avec le programme : l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance,* de M. Muntz, ancien membre de l'École de Rome, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, et l'*Histoire de l'architecture gothique* de M. Louis Gonse. Une somme de *quatre mille francs* est attribuée à M. Muntz; une somme de *mille francs* à M. Gonse.

Le Prix Gobert, prix annuel, est le plus éclatant de tous nos concours par la valeur du prix qui est de 9,000 francs, le plus national par le caractère de l'œuvre récompensée qui doit être *le travail le plus savant, le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

Le premier prix est décerné, à l'unanimité, à M. du Fresne de Beaucourt, pour son *Histoire,* aujourd'hui terminée, *de Charles VII,* le Victorieux, dont le tome VI et dernier a paru en 1891.

Cet ouvrage considérable, commencé il y a plus de vingt-cinq ans, est l'œuvre de toute une vie de travail assidu. Entreprendre, après Vallet de Viriville, une histoire de Charles VII était tâche ardue. La *Vie de Charles VII,* par ce savant érudit, que l'Académie a récompensée jadis, était une excellente étude. Il fallait faire mieux : suivre Charles VII de plus près dans ses luttes courageuses comme dans ses défaillances, connaître plus complètement chacune de ses campagnes, entrer plus avant dans les secrets de sa diplomatie, dans les détails de son administration, jeter plus de lumière sur ses projets de réforme, fouiller d'un esprit plus pénétrant ces immenses archives du xv[e] siècle déjà étudiées avec tant de soin par Vallet de Viriville, mais dont la richesse est vraiment comme inépuisable. Le long effort et l'admirable persévérance dont a fait preuve M. de Beaucourt ont été récompensés. Le prix Gobert est le digne couronnement de cette œuvre qui paraît définitive.

En déférant le second prix à M. Lot, l'Académie récompense des recherches originales, jetant sur les cinquante dernières années du xe siècle, si mal connu, une lumière non pas inattendue, mais plus vive. L'étude de M. Lot, consacrée aux Carolingiens Lothaire, Louis V et Charles de Lorraine, est un travail complet. D'importantes conclusions s'étaient déjà dégagées des travaux de MM. Luchaire et Havet. L'histoire de l'avènement de Hugues Capet avait avec eux déjà repris ses droits sur la légende. Personne avant M. Lot n'avait dessiné avec autant de précision la physionomie de ces derniers Carolingiens, dévoilé aussi complètement leur politique. Ces figures presque oubliées, assurément méconnues, sortent vivantes et animées du livre de M. Lot. Les derniers descendants de Charlemagne ne sont plus les rois efféminés et fainéants de l'histoire vulgaire; ils se révèlent à nous actifs et entreprenants. Ils ne s'abandonnent pas : la fortune les trahit. Il y a plaisir à reconstituer ainsi la véridique histoire.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Les récompenses instituées pour les concours des antiquités de la France sont comme la menue monnaie du prix Gobert. Créées dans le même esprit, elles en ont plus d'une fois ouvert le chemin. Le concours de cette année est particulièrement satisfaisant.

La première médaille d'or est décernée à M. Auguste Brutails, archiviste du département de la Gironde, pour ses *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge* (Paris, 1891. gr. in-8°). L'intérêt du sujet recommandait l'œuvre. Elle se recommande mieux encore par elle-même. L'ouvrage est d'un esprit consciencieux et sagace. Le plan en est bien conçu, les divisions en sont claires, la lecture attrayante. M. Brutails a tracé de main de maître un tableau

complet de la vie rurale dans le Roussillon du XIIe au XVe siècle. Il a fait œuvre d'historien.

L'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge* (2 vol. in-8°), de M. E. Coyecque, a mérité à l'auteur la SECONDE MÉDAILLE. Le sujet, au premier abord, semble offrir un intérêt étroitement local. En réalité, sous la plume de M. Coyecque, il s'élève et se généralise. Les questions qu'il soulève touchent aux intérêts vitaux du pays. Les origines de l'Hôtel-Dieu, le tableau de son administration au moyen âge, l'étude des réformes accomplies au XVIe siècle sont des chapitres pleins d'enseignements pour nous. On ne pourra désormais porter un jugement d'ensemble sur la société française au moyen âge sans tenir grand compte des faits nouveaux signalés par M. Coyecque.

C'est à une étude d'histoire littéraire, aux *Origines et sources du Roman de la Rose,* par M. Ernest Langlois, qu'est accordée la TROISIÈME MÉDAILLE. Ce mémoire, fait avec intelligence et avec goût, est divisé en deux parties. La première s'adresse à l'œuvre de Guillaume de Lorris. L'auteur y recherche l'origine des divers éléments dont la réunion donne son caractère au *Roman de la Rose :* la conception de l'amour; la peinture du paradis d'amour; l'allégorie; le cadre même du songe. Sur tous ces points l'essentiel avait été dit; M. Langlois ne pouvait innover. il a complété et parfois rectifié les recherches antérieures. Il a parsemé son discours de remarques fines et de rapprochements intéressants.

La seconde partie, *les sources,* est beaucoup plus personnelle. Elle exigeait un savoir étendu et sûr. M. Langlois s'est montré à la hauteur de la tâche. L'œuvre de Jean de Meung est une encyclopédie où viennent se confondre toutes les lectures d'un écolier du XIIIe siècle. M. Langlois a su découvrir la provenance de ces pièces de rapport introduites dans la trame élégante et légère de Guillaume de Lorris. Le livre de M. Langlois forme un chapitre intéressant et neuf d'histoire littéraire. Il est bien

composé, bien écrit, d'une érudition et d'un jugement solides.

M. Löseth, docteur ès lettres de la Faculté de Christiania, élève de notre École des hautes études, bénéficie de la médaille supplémentaire. Son analyse critique du *Roman en prose de Tristan,* d'après les manuscrits de Paris, lui vaut cet honneur. Le *Roman de Tristan* avait, jusqu'ici, rebuté les patiences les plus endurcies. M. Löseth s'est mis courageusement à l'œuvre. Il a compulsé et comparé les manuscrits, noté les variantes, donné une analyse consciencieuse de ce diffus et long roman. Ne croyant pas avoir assez fait, il y ajoute en appendice l'analyse du *Roman de Palamède* et celle de la compilation de *Rusticien de Pise.* Une introduction et une table fort étendues des noms propres facilitent les recherches. Il est impossible d'imaginer œuvre plus méritoire, plus profitable à ceux qui s'en serviront, plus ingrate pour celui qui l'exécute. L'Académie s'est chargée de récompenser ce travail désintéressé, qui comble une des lacunes de notre histoire littéraire [1].

MENTIONS HONORABLES.

L'archéologie monumentale, si fort en honneur il y a quarante ans, est aujourd'hui un peu délaissée. L'Académie ne pouvait manquer de faire bon accueil à l'*Architecture romane dans le diocèse de Mâcon,* par M. Jean Virey (Paris, 1892, in-8°). L'*Architecture romane,* reçue avec sympathie, a justifié nos espérances. Ce travail original et très complet, d'où se dégagent des conclusions intéressantes, eût pu prétendre à une plus haute récompense si l'illustration en avait été moins sobre. M. Jean Virey obtient la PREMIÈRE MENTION HONORABLE.

(1) *Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise. Analyse critique d'après les manuscrits de Paris.* (Paris, 1890, in-8°.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

La SECONDE MENTION HONORABLE est accordée au travail intitulé : *Le culte des Empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise* (Grenoble, 1891), dont l'auteur est M. Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Sous des apparences modestes, le mémoire de M. Beaudouin a une réelle importance. Rien de ce qui touche à l'administration romaine en Gaule, sous Auguste et les premiers empereurs, n'est indifférent. *Le culte des Empereurs en Narbonnaise* élucide une question controversée d'histoire religieuse. Cette excellente étude avait droit à une récompense.

M. Adrien Blanchet, auquel l'Académie a déjà décerné le prix de numismatique, obtient la TROISIÈME MENTION HONORABLE pour ses *Études sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.*

Les figurines en terre cuite de la Gaule sont assurément loin d'avoir le charme et la grâce de leurs aînées de Grèce et d'Asie Mineure. Si elles ne sont pas appelées à prendre place dans les élégantes vitrines des amateurs, comme les chefs-d'œuvre recueillis à Athènes, à Myrina, à Tanagra, elles fournissent à l'archéologue d'intéressants sujets d'études. La classification des types, leur origine, leur signification, soulèvent de nombreux problèmes non encore élucidés. M. Blanchet les a abordés avec un remarquable esprit scientifique. Il a réussi, non pas à donner des solutions définitives, mais à déblayer le terrain. Les faits sont bien classés, bien groupés. Un double inventaire des figurines trouvées en Gaule, inventaire par trouvailles, inventaire par musées, avec renseignements précis sur le lieu de la découverte, le style des statuettes, les signatures d'artistes, fait du travail de M. Blanchet un petit manuel précieux. M. Blanchet a bien mérité de l'archéologie gallo-romaine, l'Académie est heureuse de pouvoir le lui témoigner.

La QUATRIÈME MENTION HONORABLE est attribuée à M. Gilbert Jacqueton, conservateur adjoint à la Bibliothèque d'Alger,

pour ses *Documents relatifs à l'administration financière en France, de Charles VII à François Ier, 1443-1523* (Paris, 1891, in-8°).

La publication de M. Jacqueton, bien conçue, consciencieusement exécutée, sera utile aux travailleurs. Elle avait droit à des éloges et à des encouragements. S'il avait eu un caractère plus personnel et ne s'appliquait pas à une période de notre histoire presque en dehors des limites de ce concours, le travail de M. Jacqueton, fort bien fait, aurait pu être mieux classé.

Mlle Louise Guiraud obtient la CINQUIÈME MENTION HONORABLE pour trois volumes intitulés : *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier* (Montpellier, 1889-1891, in-8°).

Fruit de recherches consciencieuses dans les archives départementales de l'Hérault et de la Lozère et dans les archives du Vatican, l'œuvre de Mlle Guiraud est très méritoire. Bien que le sujet eût été déjà en partie traité par un des érudits les plus laborieux de notre temps, M. Muntz, les trois volumes de Mlle Guiraud nous apportent de nombreux renseignements inédits et sont recommandés à juste titre.

La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. Études sur le paganisme rural, par MM. J.-P. Bulliot et Félix Thiollier, ouvrage auquel est décernée la SIXIÈME MENTION HONORABLE, est un livre dont aucun archéologue ou historien, ayant à parler du pays éduen, ne pourra se passer. Infiniment riche en faits locaux recueillis avec patience, en représentations de divinités inédites ou enfouies dans des publications locales introuvables, cette monographie est un répertoire précieux de toutes les légendes, de tous les monuments, de toutes les pierres, de tous les édifices religieux auxquels se rattache le nom de saint Martin. Partout où ce nom surnage aujourd'hui, dans le pays éduen, MM. Bulliot et Thiollier y voient un témoignage irrécusable

du passage de l'apôtre. Ces noms de lieux ou de pierres consacrées seraient l'écho d'événements dont la tradition a conservé le souvenir. Les auteurs croient pouvoir compléter ainsi, à treize siècles de distance, les récits presque contemporains de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. L'Académie, tout en respectant ces illusions, ne peut taire son incrédulité et fait toutes ses réserves.

La mention honorable accordée à MM. Bulliot et Thiollier étant la dernière dont disposât la Commission, celle-ci a dû laisser de côté plus de vingt travaux se recommandant par de sérieuses qualités. Ne pouvant les citer tous, elle croit devoir signaler l'ouvrage de M. l'abbé Métais : *Marmoutier, cartulaire blésois* (Blois, 1890-1891, in-8°); le mémoire de M. Eugène Châtel, ancien archiviste du département du Calvados, ayant pour titre : *Anonymus Cadomensis* (Caen, 1892, in-4°); le livre de M. Frédéric Borel, intitulé : *Les foires de Genève au XVe siècle* (Genève, 1892, in-8°), livre excellent, que la Commission s'est vue à regret obligée d'écarter comme ne rentrant pas assez directement dans les conditions du concours, Genève n'ayant appartenu à la France que de 1798 à 1813.

Je m'excuse, messieurs, d'avoir encore à réclamer de vous quelques moments d'indulgence. Vous me le pardonnerez. Il s'agit de nos deux brillantes écoles d'Athènes et de Rome, les pupilles de l'Académie. Nous leur devons notre patronage et nos conseils.

L'École d'Athènes nous a envoyé trois mémoires, deux pour la troisième année, un pour la seconde.

Le sujet choisi par M. Joubin : *La civilisation primitive de la Crète d'après les monuments,* promettait beaucoup. Il ne nous parvient qu'à l'état d'ébauche. L'auteur avait cependant bien débuté. Une exploration intelligente de l'île, de nombreux renseignements pris sur place, les collections publiques ou privées de la Crète examinées avec soin, étaient une bonne

préparation. Une intéressante description des vases mycéniens recueillis dans l'île en est la preuve. M. Joubin sait certainement ce qui lui reste à faire pour compléter son travail. L'Académie attend de lui ce nouvel effort.

Le temple d'Hécate à Lagina est le résultat d'une exploration faite en 1891 par M. Chamonard, en compagnie de M. Legrand. Une introduction sur l'histoire de Lagina et sur le culte d'Hécate, commun à plusieurs villes voisines, une description des ruines du temple, construit dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère, celle de la frise, dont une partie paraît être une imitation de la gigantomachie de l'autel de Pergame, une étude sur les sacerdoces de Lagina, appendice comprenant les listes alphabétiques des prêtres, prêtresses et autres membres du culte d'Hécate, montrent ce dont est capable M. Chamonard. Nous avons affaire à un esprit consciencieux. Le mémoire complété sera un bon travail.

Le musée archéologique d'Athènes s'est tellement enrichi depuis douze ou quinze ans que les séries qu'il expose sont plus que doublées. Les excellents catalogues des bronzes antiques et des vases peints rédigés autrefois par MM. Pottier et Collignon n'étaient plus suffisants. Notre confrère M. Homolle, le nouveau directeur de l'École, a chargé MM. Couve et de Ridder de remanier et de compléter les travaux de leurs devanciers. Ils se sont acquittés avec soin d'une tâche utile à la fois pour leur éducation archéologique et pour l'instruction du monde savant.

ÉCOLE DE ROME.

L'École compte un seul élève de troisième année. M. Guirand envoie à l'Académie la suite du mémoire commencé l'année dernière sous le titre de : *Les lieux saints de Rome : étude sur le culte des martyrs et les pèlerinages de Rome.*

Une bonne distribution, un bon classement des faits rap-

portés presque toujours avec exactitude, une exposition claire et des qualités de critique montrent ce que peut devenir ce travail encore un peu maigre. Ce que nous savons de l'activité de l'auteur et des ressources de son esprit nous est un garant que son travail revu fera honneur à l'Ecole.

M. Courbaud (deuxième année) a rédigé un mémoire bien composé, bien écrit, sur une question intéressante : *Y avait-il à Rome, en sculpture, un art proprement romain?* M. Courbaud a su à la fois limiter son sujet et le rajeunir par la précision de ses études et la valeur de ses remarques. C'est un bon début. Nous pouvons attendre beaucoup de lui.

Le mémoire de M. Toutain, *Les monuments d'archéologie figurée relatifs au culte de Saturne dans l'Afrique romaine*, mérite également des éloges.

Les *Recherches* de M. Dorez *sur la vie et les ouvrages de Nicolo Perotti, mort en 1481, à l'âge de cinquante ans*, avaient pour point de départ un recueil manuscrit, formé au XVIIe siècle par Torquato Perotti, de la même famille, et conservé au Vatican. Conduites avec méthode, ces recherches ont abouti à des résultats nouveaux et intéressants sur l'histoire des humanistes en Italie au XVe siècle.

L'Académie est heureuse d'avoir à donner ces bons témoignages à nos deux Écoles. Les sujets de mémoires ont été bien choisis et sont en bonnes mains.

Un dernier mot seulement concernant l'emploi des fonds qui nous sont confiés.

La subvention accordée sur le legs Garnier à M. Dutreuil de Rhins, pour son exploration des contrées limitrophes du Thibet, lui a été renouvelée. L'année dernière, M. Dutreuil de Rhins avait reconnu, au prix de longues fatigues et non sans danger, la route de la Kachgarie au Thibet. Un rapport daté du 14 janvier de cette année nous apprenait qu'il avait pu redresser et compléter les cartes relevées à la hâte par les voya-

geurs anglais et russes qui l'avaient précédé. Il s'était arrêté à Khotan pour mettre en ordre les matériaux recueillis. Un premier rapport de M. Grenard, chargé plus spécialement des recherches philologiques et historiques, nous parvenait en même temps, rapport encore incomplet dont nous étions priés d'attendre la suite. Un second rapport, daté du 17 juin dernier, vient d'arriver au ministère. La mission s'était remise en route. Il est permis d'espérer qu'elle pourra réaliser son itinéraire et se montrera digne des encouragements que, par deux fois, lui a accordés l'Académie. Nous ne saurions encore juger de l'importance des résultats obtenus.

L'emploi du legs Piot est l'objet de l'examen d'une commission spéciale. L'Académie en est encore à la période de recueillement, mais les occasions s'offriront facilement de concourir à des œuvres utiles et éclatantes. Chaque époque a son étoile : l'étoile de l'archéologie brille en ce moment. Après les découvertes de Botta et la révélation des antiquités assyriennes, sont venues celles, plus étonnantes peut-être, de M. de Sarzec à Telloh. La Chaldée, sœur aînée de l'Assyrie, ne nous était connue que par des légendes. Son histoire sort de terre. Des monuments, des statues sont découverts, remontant à plus de six mille ans. Des rois, de plus en plus antiques, se dégagent de l'ombre du passé et nous sont révélés, non seulement par leurs noms déchiffrés sur les inscriptions, mais encore par des fragments sculptés qui permettent aux archéologues de rétablir leur figure, de reconstituer leur entourage de famille et de serviteurs, jusqu'à l'équipage de guerre de cette époque infiniment reculée. Le Gouvernement remplit un devoir de haute protection scientifique en subventionnant ces fouilles. L'Académie ne déclinerait pas l'honneur de s'y associer. D'autres perspectives encore s'offrent à notre activité. L'Égypte continue à nous dévoiler les secrets de ses antiques dynasties. Le nord de la Perse et la Transcaucasie entrent, pour ainsi dire, en

scène. L'histoire primitive de l'Occident se renouvelle, comme celle de l'Orient. En Grèce, à la suite de Schliemann, nous voyons se dérouler sous nos yeux, à Mycènes et à Tirynthe, une civilisation préhomérique, préhellénique. dépassant tout ce qu'aurait pu rêver l'imagination de nos pères. En Italie, les savantes explorations de nécropoles préétrusques, à Vulci, à Corneto-Tarquinia, à Vetulonia, nous font assister au lent développement des tribus indigènes sous le souffle fécondant des brises orientales. Aux théories partout se substitue l'éloquente brutalité des faits. Un champ immense de découvertes s'ouvre à toutes les bonnes volontés. Les ressources que nous possédons ne resteront pas stériles entre nos mains. L'Académie saura justifier la confiance de ses bienfaiteurs.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1892, le sujet suivant : *Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'« Ars dictaminis ».*

L'Académie décerne le prix à M. Ch.-V. Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, pour son mémoire portant comme épigraphe : *Extant apud nos, si Musis placet.....*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne quatre médailles et six mentions honorables dans l'ordre suivant :

1re médaille. — M. Brutails, pour son *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge.*

2e médaille. — M. Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge.*

3e médaille. — M. Ernest Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose.*

4e médaille (exceptionnellement accordée). — M. Löseth, *Le roman de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise.*

1re mention. — M. Virey, *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon.*

2e mention. — M. Ed. Beaudouin, *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise.*

3e mention. — M. A. Blanchet, *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.*

4e mention. — M. Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France, de Charles VII à François Ier.*

5e mention. — Mlle Louise Guiraud, *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Le Collège des Douze médecins. Le monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale.*

6e mention. — MM. Bulliot et Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et monuments populaires dans le pays éduen.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1890, est décerné, cette année, à M. Adrien Blanchet, pour son volume intitulé : *Numismatique du moyen âge* (2 vol. avec atlas).

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. le marquis G. du Fresne de Beaucourt, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Charles VII.*

Le second prix est décerné à M. Ferdinand Lot, pour son ouvrage intitulé : *Les derniers Carolingiens : Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (945-991).*

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1892 la question suivante :

Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.

L'Académie décerne le prix à M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, pour son mémoire portant cette devise : *Amat victoria curam.*

PRIX LOUIS FOULD.

L'Académie partage ce prix dans les proportions suivantes :

1° Un prix d'une valeur de *quatre mille francs* est accordé à M. Eugène Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux arts, pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, et pour l'ensemble de ses travaux antérieurs;

2° Un second prix d'une valeur de *mille francs* est accordé à M. Louis Gonse, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'architecture gothique.*

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie décerne, cette année, le prix à M. Léon de Rosny, pour

son ouvrage intitulé : *Chan-Hai-King,* antique géographie chinoise traduite pour la première fois sur le texte original.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

L'Académie avait décidé qu'elle décernerait en 1892 ce prix *au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

L'Académie décerne le prix à M. l'abbé Pierre Batiffol, pour son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Rossano.*

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie décerne le prix à M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix en Provence, pour ses deux volumes intitulés : *Le Roman de Thèbes,* publiés par la Société des anciens textes français.

FONDATION GARNIER.

Une seconde annuité des arrérages du legs Garnier est attribuée à M. Dutreuil de Rhins, pour la continuation de sa mission dans la haute Asie.

PRIX LOUBAT.

L'Académie décerne le prix à M. Lucien Adam, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, pour l'ensemble de son œuvre linguistique et philologique, à propos des deux volumes : *Arte de la lengua de los indios antis o campas* et *Langue mosquito, grammaire, vocabulaire, texte,* qui seuls rentrent, par la date de leur publication, dans les conditions du concours.

FONDATION PIOT.

L'Académie, disposant, pour la première fois, cette année, des revenus de la fondation, a, selon les intentions du testateur, attribué :

1° Une somme de *trois mille francs* à M. Toutain, membre de l'École française de Rome, pour l'achèvement des fouilles exécutées, sous sa direction, à Chemtou, près Tunis;

2° Une subvention de *trois mille francs* à M. Deloye, membre de l'École française de Rome, pour procéder au dépouillement, examen et

inventaire des archives de la Chambre apostolique d'Avignon, transportées à Rome.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1892, 1893, 1894 ET 1895.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1893 :

Étude comparative du rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras.

Les concurrents devront s'attacher à instituer une comparaison précise entre deux ouvrages caractéristiques de l'une et de l'autre série, et à dégager de cette étude les conclusions historiques et religieuses qui paraîtront s'en déduire.

2° Pour l'année 1894 :

Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. (L'Égypte est en dehors du programme.)

L'Académie propose pour l'année 1895 le sujet suivant :

Étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois.

Les concurrents devront exposer l'organisation de cette chancellerie et faire connaître les divers fonctionnaires qui ont pris part à la rédaction et à l'expédition des actes.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1891 et 1892 sur les *antiquités de la France,* qui auront été dé-

posés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1893. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1891.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1892.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut : pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1892; pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1893.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1893, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1892, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou

libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1[er] janvier 1893, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1893 :

I. *Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et Charles V.*

II. *Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés.*

III. *Étude sur les dialectes berbères.* (Question prorogée de 1890 à 1893.)

2° Pour l'année 1894 :

Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1895, le sujet suivant :

Étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1[er] janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. Fould,

un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné pour la deuxième fois en 1894.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1894.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1893; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1890, 1891 et 1892, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 31 décembre 1892.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1894, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1894.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1893.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1893.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1894, le prix *au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1894.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1895.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et

belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poème déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1893.

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie».

L'Académie disposera, en 1893, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT.

M. Loubat, membre de la New York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Ce prix sera décerné en 1895.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1892.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 31 décembre 1894, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, l'un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New York Historical Society* de la même ville et le troisième à l'Université catholique de Washington.

IMPRIMERIE NATIONALE.

FONDATION PIOT.

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année «à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle».

L'Académie disposera, pour la deuxième fois, en 1893, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX BIENNAL

INSTITUÉ PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 22 DÉCEMBRE 1860.

En 1893, l'Académie des inscriptions et belles-lettres désignera à l'Institut le candidat au prix biennal.

Ce prix, de la valeur de *vingt mille francs*, «doit être attribué tour à tour à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays, qui se sera produite pendant les dix dernières années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies de l'Institut de France.»

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui

ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS
D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 30 janvier 1892, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Bourel de la Roncière (Charles-Germain-Henri),
Courteault (Jean-Jules-Henri),
Deloye (Jean-François-Marie-Joseph),
de Vaissière (Georges-Pierre-Charles),
de Croy (André-Marie-Joseph),
Le Brethon (Paul-Jules-Joseph),
Anchier (Camille),
Forgeot (Henri-Léon-Joseph),
Henry (Jean-Marie-Fénelon-Arthur-Abel).

Est nommé archiviste paléographe hors rang :

M. Passy (Jean-Bénigne).

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DU GÉNÉRAL LOUIS-LÉON-CÉSAR FAIDHERBE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Les confrères dont votre secrétaire a pour devoir de prononcer l'éloge en séance publique ont généralement consacré leur vie aux études entre lesquelles sont partagés vos soins. Celui dont je vais avoir l'honneur de vous parler a fourni une tout autre carrière; mais c'est en la parcourant qu'il a eu l'occasion de se livrer aux recherches et d'obtenir les résultats scientifiques dont vous avez reconnu l'importance et le mérite en l'appelant parmi vous [1].

Louis-Léon-César Faidherbe est né à Lille, le 3 juin 1818. Son père, jeune encore, avait payé tribut à la défense natio-

[1] Je citerai tout d'abord, comme m'ayant servi pour cette notice, *Le général Faidherbe*, par M. Brunel, inspecteur d'académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, livre composé à l'aide des ouvrages du général, et aussi de documents inédits et de renseignements puisés à Lille (Paris, 1890); la *Biographie du général Faidherbe*, quelques pages profondément senties, données par M. le capitaine Brosselard, gendre du général, au *Bulletin de la Société de géographie de Lille,* 1890, 1er semestre; et les discours prononcés aux funérailles par MM. de Freycinet, ministre de la guerre, au nom du gouvernement, et Barbier de Meynard, membre de l'Institut, au nom de notre Académie. C'est à notre confrère que je dois l'appréciation de ceux des écrits du général qui sont exclusivement de sa compétence.

nale : volontaire en 1794, il avait été blessé dans un combat près de Baisieux. En 1818, tout était à la paix. L'étranger évacuait le territoire que lui avaient livré nos défaites; mais les souvenirs de l'invasion pesaient toujours sur la frontière. Le jeune Faidherbe, quand il fut en âge d'y réfléchir, eut-il le pressentiment que de nouveaux malheurs pourraient lui créer de grands devoirs à son tour? Est-ce le goût des sciences exactes, ou l'instinct belliqueux naturellement éveillé chez un jeune homme dans nos places de guerre, surtout dans une ville dont les remparts ont été glorieusement éprouvés; est-ce l'un ou l'autre de ces mobiles, ou tous les deux en même temps qui le poussèrent vers notre grande école scientifique et militaire? Toujours est-il qu'après des études commencées à Lille et terminées, à la faveur d'une bourse, à Douai, il entra, en 1838, à l'École polytechnique, d'où il passa à l'École d'application de Metz, dans l'arme du génie. Lieutenant au 1er régiment du génie en 1842, il eut la bonne fortune d'être envoyé l'année suivante en Afrique. Il ne pouvait se douter encore du rôle qu'il serait appelé à jouer sur la terre africaine. Il y demeura jusqu'en 1846, accomplissant les travaux de son arme. C'est pour ce même office qu'il entra bientôt dans le service colonial et fut envoyé à la Guadeloupe au commencement de 1848. Il y était quand parut le décret qui abolit l'esclavage et rendit les noirs à la liberté.

Fut-il un de nos électeurs, quand le suffrage universel qui envoya, comme député de la Guadeloupe, à l'Assemblée constituante M. Schœlcher, président de la Commission d'abolition de l'esclavage, comprit dans la même élection, à titre de suppléant, le secrétaire de la Commission? Je ne sais; mais il dut applaudir à l'affranchissement des nègres, et sans nul doute ses sympathies furent acquises à cette race malheureuse qui, depuis si longtemps, attendait l'heure de l'émancipation. Dès ce moment, il semble avoir tourné ses yeux vers le continent

noir. De retour en France, il demanda son envoi au Sénégal, qui n'était pas la plus enviée de nos colonies. Aucune place n'y étant vacante pour son arme; il fut renvoyé en Algérie, où il prit part, en 1851, à l'expédition de la petite Kabylie. L'arme du génie avait beaucoup à faire dans ces campagnes. Il fallait élever des forts; il fallait surtout ouvrir des routes. Attaché aux troupes du général Bosquet, il eut à frayer un chemin, dans la région du Djurjura, à travers quatre ou cinq pieds de neige, au milieu d'une tourmente où l'on ne voyait plus rien. Il tomba dans les eaux glacées d'un torrent où il serait infailliblement resté sans le secours de ses soldats; il s'en tira, mais il y puisa le germe d'un mal dont il éprouva plus tard les cruelles atteintes.

Dès l'année suivante, en 1852, il obtint d'aller au Sénégal.

Notre vieille colonie du Sénégal avait subi bien des vicissitudes. Le général Faidherbe les a rappelées dans un livre que nous ferons connaître en l'analysant[1]. La Compagnie des Indes occidentales avait reçu de Louis XIV, dans sa concession, les côtes d'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance; c'était, on le conçoit, une autorisation générale de s'établir plutôt qu'un véritable établissement. L'établissement réel fut au Sénégal. Le Sénégal nous était resté, accru même de l'île de Gorée, durant le règne de Louis XIV. Perdu sous Louis XV au traité de Paris (1763), recouvré sous Louis XVI au traité de Versailles (1783), perdu encore pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, il nous avait été restitué sous la Restauration par les traités de 1814 et 1815. Ce ne fut qu'en 1817 qu'il fut réoccupé. On sait que cette reprise de possession fut marquée par le naufrage de la *Méduse*.

La colonie se trouvait dans des conditions assez misérables quand Faidherbe y fut envoyé. Après 1830, toute l'Afrique pour

[1] *Le Sénégal*, Paris, Hachette, 1889.

nous était en Algérie. La France ne possédait pour ainsi dire rien au Sénégal. Les redevances, ou coutumes, qu'elle payait aux petits rois du pays, faisaient d'elle, en quelque sorte, leur tributaire : elle était locataire de l'îlot où s'élevait Saint-Louis! Ces redevances n'étaient sans doute pas fort onéreuses, mais elles convenaient peu à l'honneur national. Le traité, par exemple, que l'on avait avec le Walo ou Oualo portait :

Au rak (roi) du Oualo, dix bouteilles d'eau-de-vie, etc.; à son domestique, deux bouteilles d'eau-de-vie et une barre de fer; à la princesse Guimbotte, une petite malle, une pièce de mousseline, quatre bouteilles d'eau-de-vie, dix têtes de tabac et 500 grammes de clous de girofle, plus, pour sa ration de vivres, une dame-jeanne d'eau-de-vie[1].

Quant aux profits, ils étaient presque nuls. La grande culture y avait échoué : on y pouvait produire le coton, l'indigo; mais le prix de revient rendait la concurrence impossible avec les produits similaires de l'étranger, même sur le marché de la France. On devait se réduire au commerce de la gomme, et les guerres incessantes des petits États nègres sur le fleuve, les incursions des Maures rendaient ce commerce même très difficile et par conséquent peu productif.

Un effort fut tenté pourtant avant la chute du gouvernement de Juillet. En 1844, le capitaine Bouët (depuis amiral Bouët-Willaumez), gouverneur de la colonie, avait compris le parti que l'on devait tirer du Sénégal, le premier grand fleuve qui, de l'intérieur, aboutit à la côte occidentale. Du Sénégal on pouvait atteindre la région du Niger et pénétrer plus avant dans ce monde inconnu. A cet effet, sur ses indications, l'amiral de Mackau, ministre de la marine, avait donné une mission à un habile explorateur, Anne Raffenel, qui fut arrêté en chemin, mais qui en avait vu assez déjà pour faire un exposé

[1] *Voyages et expéditions au Sénégal*, cité par M. E. Fallot, *Histoire de la colonie du Sénégal*, p. 39. Cf. Ancelle, *Les Français au Sénégal*, dans la *Revue de géographie*, 1883, et Brunel, p. 24.

lumineux de la question et signaler, avec beaucoup de fermeté, la marche à suivre[1].

Sur ces entrefaites éclata la révolution de Février : moment de crise pour toutes les colonies ; moins toutefois pour le Sénégal que pour les colonies de grande culture. Les colons du Sénégal y trouvaient même un avantage. D'anciennes coutumes réservaient le privilège de commercer dans le fleuve aux « habitants », c'est-à-dire aux sang-mêlé indigènes et aux noirs. Les décrets de 1848 en conféraient la liberté à tous[2]. Les colons en voulurent profiter et se faire donner des garanties. Exposés au contre-coup des guerres des petits rois ou chefs de noirs et aux incursions des Maures, ils demandaient qu'on remplaçât les escales, sorte de foires périodiques où se faisait la traite des gommes sous la surveillance, ou, pour mieux dire, dans la dépendance des chefs maures, par des établissements de commerce permanents et fortifiés (1851). Leurs vœux finirent par être accueillis et, en 1854, le capitaine de vaisseau Protet, gouverneur de la colonie, alla reprendre possession de Podor, position importante, au coude que fait le Sénégal avant de venir envelopper Saint-Louis.

Ce fut pour Faidherbe, arrivé en 1852 au Sénégal, avec le titre de sous-directeur du génie, une occasion de se signaler. En quarante jours, il construisit à Podor un fort capable de braver tous les assauts. Ce n'était pas assez pour nos colons. Ils souhaitaient surtout un gouverneur qui ne fût pas dans la colonie comme en passant, qui pût suivre un plan conçu en vue de la protection et de l'extension de nos rapports avec les indigènes. Ils espérèrent le trouver dans Faidherbe, et leur attente ne fut pas trompée. Sur leurs instances, Faidherbe fut élevé au grade de chef de bataillon et nommé gouverneur de la colonie (16 décembre 1854).

(1) *Nouveau voyage dans le pays des nègres.* Cf. Brunel, p. 27.

(2) Faidherbe, *le Sénégal*, p. 116.

Ce gouvernement, qui tient une place si considérable dans la carrière du général Faidherbe, n'en peut avoir une égale dans cette notice; mais il n'est pas possible de ne pas marquer, au moins à grands traits, son rôle dans la colonie; car c'est sur ce théâtre, agrandi par son action personnelle, qu'il fut amené à se livrer aux études dont le titre d'académicien fut le prix.

Ces études, en effet, n'étaient pas sans liaison intime avec ses devoirs de gouverneur.

Il se trouvait au Sénégal en présence de plusieurs races qu'il lui importait de connaître pour savoir comment se conduire dans ses rapports avec elles. Il les a énumérées lui-même dans plusieurs écrits qui datent de son premier gouvernement[1].

Il y avait la grande division des blancs et des noirs.

Les blancs (je ne parle pas des colons), subdivisés en Berbères aborigènes et Arabes introduits dans l'Afrique septentrionale, par la conquête, dès le siècle qui suivit Mahomet: les Berbères, auxquels se rapportent les Kabyles dans le Tell, les Beni-Mzab dans les Oasis, les Touaregs dans le Sahara,

[1] *Les populations noires des bassins du Sénégal et du haut Niger* (30 août 1855), dans le *Bulletin de la Société de géographie* (mai et juin 1856); *Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays qui sont en relations avec elle* (*Annuaire du Sénégal pour l'année 1858*, article reproduit dans les *Nouvelles Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie* (année 1859, t. I, p. 5); et *Considérations sur les populations de l'Afrique septentrionale* (Saint-Louis, 1856, même Recueil, t. III, p. 290). — On y peut joindre les *Renseignements géographiques sur la partie du Sahara comprise entre l'Oued-Noun et le Soudan*, 1859 (*ibid.*, p. 129). L'Oued-Noun est un petit État berbère au sud du Maroc, qui est, depuis longtemps, un important entrepôt de marchandises. L'auteur y donne des renseignements utiles sur la route des caravanes qui font le transit du Sahara occidental, et montre l'avantage qu'aurait la France à s'établir sur des points maritimes, comme l'Oued-Noun et Arguin, où il lui serait facile d'attirer les relations commerciales qui existent avec le Soudan. Pour ce qui est du Sénégal, les notions capitales en ont été reprises dans le livre que le général Faidherbe a publié l'année même où il est mort: *Le Sénégal*, Paris, 1889.

les Zénaga, sur le Sénégal, qui paraît en tenir son nom; les Arabes, venus à diverses époques et dont il y eut plusieurs tribus, notamment les Beni-Hassan qui assujettirent les Berbères et en firent des disciples, des apôtres même de l'Islam. En contact avec les noirs sur le Sénégal, Berbères et Arabes se mêlèrent à eux. Sur la rive droite, de l'ouest à l'est, chez les Trarza et les Brakna, l'élément arabe (race et langue) domine; chez les Douaich, l'élément berbère.

Les noirs offraient plus de variétés; chaque peuplade semblait avoir sa langue et par suite son origine à part. C'est par l'étude attentive de ces langues, différentes par les mots, rapprochées par les formes grammaticales, que Faidherbe les a rattachées à deux races sœurs, la race Mandingue ou Malinké-Soninké, et la race Sérère-Ouolof: la première comprenant surtout les populations qui habitent les montagnes du Fouta-Djallon et la région du haut Niger et du haut Sénégal; la seconde, les tribus répandues dans les plaines d'alluvion qui ont pour limites le bas Sénégal, la Gambie et la Falémé, principal affluent du Sénégal[1]. A ces deux grandes divisions de noirs, qui sont aborigènes, il faut joindre une troisième race, noire-rougeâtre et plus différente encore par la langue que par les caractères physiques, les Peuls ou Fouls[2]: race étrangère, venue du nord-est, des confins de l'Abyssinie ou des côtes de l'océan Indien, fort supérieure en énergie et en intelligence aux races tout à fait noires parmi lesquelles elle s'est établie victorieusement. Cette population, nomade d'origine et restée en certains cantons à l'état de pasteurs, s'est mêlée aussi aux

[1] Les Woloff ou Ouolof occupant le Cayor, le Walo, le Djolof et la moitié du Baol; les Sérères, l'autre moitié du Baol, Sin, Salum et Djieguem.

[2] «Dans cet idiome, dont la douceur contraste avec la rudesse des idiomes voisins, le général Faidherbe a signalé pour la première fois l'affectation d'un son final, qui divise les mots en trois grandes catégories, à peu près semblables à ce que nous appelons genres.» (M. Barbier de Meynard, dans la présentation des titres du général Faidherbe, à l'époque de son élection.)

indigènes et a pris alors des habitudes sédentaires, sans rien perdre de sa supériorité et de son esprit envahissant : on la trouve partout au Sénégal et sur le haut Niger sous le nom de Toucouleurs.

Le ministre, M. Th. Ducos, en différentes dépêches, avait tracé au nouveau gouverneur ce programme :

Nous devons dicter nos volontés aux chefs maures pour le commerce des gommes. Il faut supprimer les escales en 1854, employer la force, si l'on ne peut rien obtenir par la persuasion. Il faut supprimer tout tribut payé par nous aux États du fleuve, sauf à donner, quand il nous plaira, quelques preuves de notre munificence aux chefs dont nous serons contents. Nous devons être les suzerains du fleuve. Il faut émanciper complètement le Walo en l'arrachant aux Trarza et protéger en général les populations agricoles de la rive gauche contre les Maures. Enfin il faut entreprendre l'exécution de ce programme avec conviction et résolution[1].

Faidherbe était convaincu d'avance de la nécessité d'agir ainsi, et la résolution ne lui manquait pas.

Affranchir le fleuve dont nous tenions l'embouchure, l'exonérer de tout tribut, et, sans se proposer de faire, à proprement parler, des conquêtes, être maître de son cours, c'était fort bien; mais cela ne pouvait pas s'accomplir sans faire la guerre : car on trouvait sur les deux rives du fleuve de petits États nègres, peu familiers au droit des gens, sans compter ceux qui mettaient le droit au pillage sous la sanction de leur loi religieuse.

La première chose était d'assurer la domination de la France aux environs de Saint-Louis; car la sécurité n'était pas même complète sous le canon de Saint-Louis. Il y avait à occuper le Walo, dont la population, autrefois répandue sur les deux rives du fleuve, avait été rejetée par les Maures Trarza sur la rive gauche et y subissait encore leur empire. Mohammed el-Habib,

[1] *Le Sénégal*, p. 122.

roi des Trarza, avait répondu aux propositions de Faidherbe: «J'ai reçu tes conditions, voici les miennes: Augmentation des coutumes des Trarza, des Brakna et du Walo; — destruction immédiate de tous les forts bâtis dans le pays par les Français; — défense à tout bâtiment de guerre d'entrer dans le fleuve; — établissement de coutumes nouvelles pour prendre de l'eau et du bois à Guet-N'dar et à Bop-Nkior; enfin, préalablement à tout pourparler, le gouverneur Faidherbe sera renvoyé ignominieusement en France[1]. »

Faidherbe entra chez les Trarza. Il sut user avec habileté des mésintelligences qui existaient entre les tribus maures; et Mohammed, forcé de repasser le fleuve pour se défendre sur la rive droite, dut enfin, malgré quelques hardis retours offensifs jusque dans le voisinage de Saint-Louis, abandonner le Walo à la France. Les coutumes ou redevances payées aux Trarza, aux Brakna, aux Douaich, au Cayor avaient été supprimées en 1855, en 1857. Deux traités signés en mai et juin 1858 fixèrent aux Trarza et aux Brakna des limites qu'ils ont généralement respectées.

Un adversaire plus redoutable se rencontra dans un marabout toucouleur, le cheik el-Hadj Omar, qui, ayant été à la Mecque, avait, grâce au prestige religieux, assujetti plusieurs tribus et s'était créé une sorte d'empire sur le haut Sénégal et le haut Niger. Il avait d'abord paru vouloir ménager les Français, mais cela ne dura guère. Établi en 1848, entre les deux fleuves, à Dinguiray, il se transporta au nord du Sénégal dans le Kaarta, pillant nos traitants et proclamant même qu'il conduirait ses troupes à Saint-Louis. C'était en 1854; tout en se préparant à la lutte contre Mohammed el-Habib, Faidherbe était menacé d'avoir à soutenir contre ce représentant du Prophète une guerre sainte. C'est de ce côté qu'il eut à déployer le plus d'efforts.

[1] *Le Sénégal*, p. 137.

Simple capitaine sous le gouvernement du capitaine de vaisseau Protet, Faidherbe avait eu l'honneur de mettre en défense Bakel[1], qui était alors notre position la plus avancée sur le fleuve, et de faire respecter l'asile qu'il y avait donné à une femme de la famille du prince du Bondou, notre allié, alors qu'elle était réclamée par les hommes d'el-Hadj Omar, devenu maître du pays. Hadj Omar avait évité de s'attaquer aux Français avant d'avoir soumis ou entraîné les populations répandues sur la rive droite du Sénégal. Il y avait à peu près réussi et il osait tenter de soulever, au nom du Prophète, les nègres du voisinage même de Saint-Louis, au moment où Faidherbe venait de recevoir le titre de gouverneur.

Après diverses expéditions qui avaient pour objet et eurent pour résultat de consolider notre domination sur le bas fleuve, Faidherbe revint à Bakel; il poussa même jusqu'à Médine, à 250 lieues de Saint-Louis, et il acheta du roi du pays, qui était prêt à le lui céder pour rien, tant son appui lui était nécessaire contre la domination d'Omar, un terrain où il bâtit un fort, gage de protection pour les contrées soumises ou alliées, et point de départ des progrès à faire encore (septembre 1855). Il en confia la défense à un traitant mulâtre, Paul Holl, en même temps qu'il cherchait à se gagner les populations asservies par Omar. Omar avait compris tout ce que cette place de Médine avait pour lui de menaces. Aussi, l'année suivante, vint-il l'attaquer avec toutes ses forces (20 avril 1857). L'intrépide Holl et sa petite troupe repoussèrent tous les assauts. Mais ils auraient nécessairement succombé, si Faidherbe, revenu de Saint-Louis et surmontant toutes les difficultés et de la terre et du fleuve, n'était apparu tout à coup. Omar et toute son armée furent mis en fuite (18 juillet).

Médine était consacrée par cette victoire, avec le double

[1] *Le Sénégal*, p. 160-163.

caractère que Faidherbe avait voulu lui donner. Là il tenait tête aux invasions. De là il pouvait entrevoir l'accomplissement de son idéal : atteindre le Niger, la grande route de Tombouctou! Mais pour cela (c'est la fatalité de ces occupations) il avait encore plus d'un combat à livrer et aussi plus d'un effort de propagande à faire parmi ces peuples, en leur faisant sentir combien la domination de la France était préférable au joug d'Omar. Déjà il était assuré de la fidélité des tribus voisines de Saint-Louis. Il étendit la sécurité beaucoup plus loin, en remontant la Falemé, grand affluent du Sénégal, et conclut avec les chefs de ces pays des traités qui confirmaient les résultats de la dernière guerre (10 août 1858).

Cela fait, il revint en France, et ce fut alors, pendant son séjour à Lille, qu'il épousa une femme, sa propre nièce, dont l'affectueux dévouement lui fut si précieux et si doux aux jours de ses longues souffrances. Dès le 12 février 1859, il était de retour à Saint-Louis, et il put voir combien l'impression qu'il avait laissée après lui était forte. Hadj Omar, apprenant son retour, évita une nouvelle rencontre. Il s'éloigna du bas Sénégal, non sans promener sur ses pas le ravage, comme dans un pays qu'il abandonnait, et se retira au nord-est du fleuve, à Nioro, d'où il se porta bientôt au delà du Niger, dans le Segou, voulant y fixer le siège de son empire. Faidherbe, qui l'avait vaincu, ne demandait qu'à vivre en paix avec lui, et peu après Omar se montra disposé à un accord dont le gouverneur régla les conditions (août-septembre 1860)[1].

Tout déploiement de force malheureusement ne se trouvait pas désormais inutile. Le capitaine de vaisseau, depuis amiral Jauréguiberry, succédant à Faidherbe (1861), en fit l'épreuve,

(1) *Le Sénégal*, p. 236; Brunel, p. 89.

non sans profit ni sans gloire; et Faidherbe, quand il revint une dernière fois, avec le grade de général, comme gouverneur de la colonie (14 juillet 1863-12 juillet 1865), dut recourir encore aux armes, tant pour affermir notre domination dans le bas Sénégal, dans le Cayor, par exemple, si important pour les communications par terre de Saint-Louis avec l'île de Gorée[1], que pour soutenir notre protectorat sur le cours supérieur[2].

Mais la guerre, dans la première comme dans la seconde de ces deux missions, ne fut point la seule chose qui l'occupât. Il y montra ces hautes qualités d'administrateur dont nos officiers de l'armée de terre comme de l'armée de mer ont tant de fois donné des preuves éclatantes et qui maintiennent si bien le prestige de l'uniforme militaire dans ces gouvernements lointains.

Et tout d'abord il organisa dans la colonie la force armée dont elle avait besoin pour se défendre. Au peu de troupes d'infanterie et d'artillerie de marine dont il disposait, il ajouta un bataillon de tirailleurs et un escadron de spahis indigènes, plus capables de supporter dans ce climat les fa-

(1) Plus tard, le général Faidherbe a résumé l'histoire mouvementée de ce petit pays, habité par les Ouolofs, depuis les premières explorations des Européens jusqu'au moment où il écrivait (*Notice historique sur le Cayor*. Bulletin de la Société de géographie, 1882).

(2) Qu'avait-il sous la main pour obtenir ces résultats? «Les forces du Sénégal, dit-il lui-même, n'ont jamais dépassé trois bataillons d'infanterie, dont deux indigènes, un escadron de spahis, mi-partie français et indigène, et deux batteries d'artillerie. Dans deux circonstances seulement la colonie demanda et obtint l'envoi momentané de France, en 1854, d'une section du génie, et d'Algérie, en 1860, de trois compagnies de tirailleurs algériens et d'un peloton du train des équipages.» — «C'est avec ces faibles ressources, augmentées du contingent des volontaires peuls et noirs, dit son historien, M. Brunel, résumant son œuvre, que Faidherbe, en dix ans, a vaincu les Ouolofs de la côte, les Maures du Sénégal, les Toucouleurs du Fouta, les Malinkés et les Sérères de la Casamance, arrêté l'invasion d'el-Hadj Omar, conquis enfin un territoire presque aussi vaste que la France.» (Brunel, p. 116.)

tigues de la guerre, et qui, bien encadrés, ne se montrent pas indignes de leurs chefs. Il ne songeait pas seulement à la guerre, il travaillait à se gagner les naturels du pays dans la paix, comme le prouvent les sages instructions qu'il donnait aux délégués de ses pouvoirs :

La première condition est de bien administrer les populations soumises. Les commandants de cercles et de postes devront mettre tous leurs soins, toute leur vigilance à maintenir la tranquillité dans leur commandement, afin que les indigènes puissent travailler et produire en toute sécurité pour alimenter nos comptoirs de leurs produits et qu'ils reconnaissent que notre domination leur est avantageuse.

En raison de la différence de races et de religion, il faut les laisser, autant que possible, régler eux-mêmes leurs affaires. Il faut cependant surveiller leurs chefs pour s'opposer aux exactions qu'ils voudraient commettre, tout en leur montrant la considération sans laquelle ils n'auraient plus aucune autorité sur leurs administrés et ne pourraient plus être responsables du bon ordre[1].

C'est pour rendre ces rapports plus faciles qu'il travaillait à donner aux agents de son administration et aux trafiquants eux-mêmes, par ses publications, les premières notions de la langue du pays[2]; c'est pour cela aussi qu'il fonda des écoles où les jeunes Sénégalais étaient instruits dans notre langue, et il rédigea même à leur usage plusieurs traités élémentaires[3]. Il alla jusqu'à décréter l'enseignement obligatoire pour les deux sexes; mais son arrêté fut sans application. Les

[1] Brunel, p. 135.

[2] *Vocabulaire d'environ 1500 mots français avec leurs correspondants en ouolof de Saint-Louis, en poular* (langue des Peuls ou Fouls) *du Fouta, en soninké de Bakel* (1864). Ce sont les trois langues qu'il avait reconnues et qui lui avaient fait distinguer autant de races parmi les nègres du Sénégal.

[3] *Chapitres de géographie sur le nord-ouest de l'Afrique*, Imprimerie du gouvernement (1864). — *Traité de géographie, par demandes et réponses*, destiné surtout aux jeunes Sénégalais, élevés par les soins du gouvernement français.

écoles néanmoins étaient fréquentées. Il était secondé en cela par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles, et par les Frères de Ploërmel pour les garçons. Il cite même à propos de ces derniers un trait dont je prends l'exposé à son récit même. En 1856, voyant que les jeunes chrétiens fréquentaient seuls ces écoles et que les musulmans en tenaient leurs enfants éloignés, de peur qu'on ne les voulût convertir, il avait fondé une école laïque, promettant qu'on n'y enseignerait que l'arithmétique et le français :

« Il se produisit alors un fait aussi singulier qu'inattendu; les Frères demandèrent à leur supérieur et obtinrent l'autorisation de créer des cours du soir où il ne serait enseigné que le français et l'arithmétique. Comme ils étaient connus des noirs et que, abstraction faite de la question religieuse, ils jouissaient de leur estime, il arriva que tandis que l'école laïque n'avait que vingt à trente élèves, des centaines de jeunes musulmans suivirent la classe du soir des Frères, au grand étonnement du gouverneur[1]. »

Le gouverneur savait d'ailleurs que si la religion chrétienne n'a guère d'action sur les populations musulmanes, elle nous est du plus grand secours contre l'invasion de l'islamisme, c'est-à-dire d'un esprit hostile à notre domination, au milieu des populations indigènes. Il favorisa toujours les missions et applaudissait aux progrès des Pères du Saint-Esprit. Il fut charmé de voir comme ils prenaient bien à Kita, au point central de notre action dans la contrée comprise entre le Sénégal et le Niger : « Les missionnaires du Saint-Esprit, disait-il, sont aujourd'hui installés à Kita. Ils y sont très heureux au milieu d'une population mandingue non fanatique. Les indigènes connaissent le caractère religieux et le but de

[1] *Le Sénégal*, p. 371.

cette mission et ils laissent cependant leurs enfants s'approcher des missionnaires[1]. »

Les écoles, c'était donc aux yeux de Faidherbe le moyen de nous rattacher le pays. A un degré supérieur, il institua encore une école dite des otages, qui devint aussi une école d'interprètes, et il a raconté lui-même, d'une façon assez piquante, comment il en conçut l'idée.

En 1853, il était allé à Grand-Bassam, en compagnie du capitaine de vaisseau A.-L.-F. Baudin, chef de la division navale des côtes occidentales d'Afrique[2]. Grande réception! Pour honorer de tels hôtes, un vieux roi du pays exécuta en leur présence un pas de danse, au son de vingt dents d'éléphant, embouchées par autant de vigoureux souffleurs noirs : « La foule, dit Faidherbe, nous entourait et nous serrait de près. Un indigène surtout, aussi peu vêtu que les autres et plus répugnant, par suite d'une maladie de la peau dont il était affligé, venait toujours se placer contre nous. Je dis à l'interprète qui nous accompagnait : « Quel est donc cet « homme? que veut-il? » Avant que l'interprète ait pu répondre, le noir me dit lui-même, sans aucun accent étranger : « Capi-« taine, je suis un ancien élève du lycée Louis-le-Grand; j'y ai « fait toutes mes études. » On comprendra sans peine ma stupéfaction; je ne pus que répéter : « Comment, un ancien élève « de Louis-le-Grand? — Oui, me dit-il; l'amiral Bouët m'em-« mena en France. Le Ministre de la marine me mit au lycée, « et quand j'eus fini mes études, on vint me déposer ici dans « mon pays natal. — Mais comment vivez-vous ici? Que faites-

[1] *Le Sénégal*, p. 399; Brunel, p. 154.

[2] C'est par suite d'une faute d'impression (la suite le prouve d'ailleurs) qu'on lit 1863 au lieu de 1853 dans le livre de M. Brunel (p. 151). En 1863, Baudin, contre-amiral depuis 1855, quittait le commandement de la marine en Algérie pour passer dans le cadre de réserve, et Faidherbe, qui ne faisait que de revenir au Sénégal (14 juillet), n'avait pas le temps d'aller à Grand-Bassam.

« vous? — Je gagne de quoi manger, en servant quelquefois « d'interprète entre les soldats du poste et les habitants du « village [1]. »

Faidherbe voulut aussi se former des interprètes, mais pour cela il n'envoya point les indigènes dans les lycées de France, et ne les exposa pas à rentrer, comme des parias, dans leur pays.

La colonie proprement dite et la ville de Saint-Louis devaient surtout faire l'objet de sa sollicitude. La ville de Saint-Louis, bâtie dans une île du Sénégal, en un point où le fleuve, prenant brusquement la direction du nord au sud, va se jeter dans la mer, se trouve ainsi ne tenir ni au continent, ni à la mer, dont elle est séparée par une longue lagune, appelée la pointe de Barbarie. Faidherbe forma le projet de la relier d'abord à cette lagune par un pont jeté sur le petit bras du fleuve. Ce projet, dont il avait envoyé tous les plans au Ministère, ne fut pas accueilli; mais, grâce aux lenteurs des bureaux, quand le refus en arriva au Sénégal, le pont même était fait. Le pont se continue dans la presqu'île par une belle avenue de cocotiers qui permet aux habitants de Saint-Louis d'aller jouir de la brise de mer, et une ville nouvelle s'élève aujourd'hui, parallèlement à ce qu'on peut appeler la métropole. Faidherbe forma dès lors le dessein de jeter un autre pont sur le grand bras, afin de mettre Saint-Louis en communication avec son annexe Bouëtville, bâtie par le capitaine, depuis amiral Bouët, sur la rive opposée. Ce projet ne fut réalisé qu'après lui; mais la ville de Saint-Louis ne lui en sut pas moins gré et, pour perpétuer sa mémoire, l'appela « pont Faidherbe ». Autre bienfait dont elle ne lui fut pas moins reconnaissante : il entreprit de lui donner de l'eau [2]. L'infatigable gouverneur aurait voulu développer, sur le territoire

[1] *Le Sénégal*, p. 365.
[2] *Colonies françaises*, V; *Le Sénégal*, p. 109.

voisin, des cultures auxquelles la population nègre aurait pu se prêter : la canne à sucre, le café, l'indigo; mais ces essais ne furent pas plus heureux que jadis. Tout se borne à la culture des arachides, bien vue des nègres, car elle produit beaucoup et demande peu de travail, et à la culture maraîchère, à cause des profits qu'elle donne au voisinage de Saint-Louis[1].

Ce n'est pas là ce qui peut faire du Sénégal une colonie agricole. C'est au commerce à lui demander ses produits naturels, tel que la gomme; et tous les gouverneurs ont pris à tâche d'y aider. Il y a un autre trafic plus considérable, pratiqué par les rois de ces contrées, et celui-là les gouverneurs ont le devoir impérieux de le supprimer partout où nous pouvons l'atteindre : c'est le trafic des esclaves. « N'ayant pas les moyens d'exporter les produits de leur travail, dit Faidherbe, [et n'aimant point d'ailleurs à travailler], les Soudaniens s'exportent les uns des autres, car l'homme est une marchandise qui se transporte elle-même[2] »; — non pas, hélas! avec les ménagements que l'on a dans tous pays pour des troupeaux de bétail; mais, grâce à Dieu, l'homme n'est pas une simple marchandise. Le général Faidherbe le savait mieux que personne. Lorsque en 1858 le gouvernement métropolitain, pour complaire aux Antilles, autorisa, sous le nom d'émigration, l'engagement pour cinq ans de travailleurs volontaires, pris à la côte d'Afrique, il résolut de ne point s'y prêter; car, si en France quelques personnes se flattaient qu'ils deviendraient à leur retour « des foyers de lumière et de civilisation dans leur pays », il y voyait, lui, le rétablisse-

[1] Un fait constate les progrès dus à l'action du général Faidherbe : « Dans les régions voisines du littoral où on avait dû construire des postes, ces postes sont maintenant en ruine, délaissés par suite de la sécurité. » (Voir *Renseign. sur les colonies*, n° 47.)

[2] *Le Sénégal*, p. 378.

ment de la traite : la traite avec tous ses abus, et le dépeuplement jusque dans cette région de la côte où, sous notre protection, on commençait à travailler. Il offrit sa démission; on ne l'accepta pas et on n'alla pas plus loin[1]. Mais au Maroc et dans le monde musulman, il y a toujours appel d'esclaves; et il ne faut pas que les facilités que nous allons donner au commerce sur le haut Sénégal et sur le haut Niger tournent au profit de cet abominable trafic.

Le Sénégal étant donc, non une colonie de peuplement, mais une colonie de commerce, il convenait d'agrandir le champ de son action et de lui assurer les communications les plus aisées avec la France. Saint-Louis a contre soi un obstacle difficile à surmonter pour la grande navigation : c'est la barre formée à l'embouchure du Sénégal. Aussi a-t-on voulu chercher à la colonie un autre port, et on l'a trouvé, un peu plus au sud, à Dakar, derrière les rochers du Cap Vert, port accessible aux plus gros navires et relié aujourd'hui au chef-lieu par un chemin de fer. Ces travaux, dont l'accomplissement est postérieur au gouvernement de Faidherbe, n'avaient pourtant obtenu de lui qu'un médiocre encouragement, comme menaçant de rejeter un jour Saint-Louis au second rang. Il songeait surtout à étendre notre marché, et ses yeux se portaient vers ce coude du haut fleuve où l'on est à si peu de distance du Niger, du grand chemin de Tombouctou et de l'Afrique encore ignorée. C'est par là que le commerce français, au sentiment de Faidherbe, devait surtout conquérir l'Afrique. C'est de ce côté qu'il dirigea plusieurs explorations : celle du sous-lieutenant aux spahis indigènes Alioun-Sal (1861); celle du lieutenant de vaisseau Mage et du docteur Quintin (1864)[2]; intrépides missionnaires qui n'atteignirent

[1] *Loc. cit.*, p. 386.

[2] Il écrivait de Saint-Louis le 17 septembre 1864 au rédacteur des *Nouvelles Annales des voyages :* « Je suis depuis longtemps sans nouvelles de M. Mage. Le

pas le but, mais posèrent des jalons dans la voie où d'autres allèrent plus loin, comme le lieutenant de vaisseau Caron, qui mena sa canonnière jusqu'au port de Tombouctou (1887)[1]. C'est dans cette direction qu'il eût voulu un chemin de fer, pour suppléer au cours non navigable du Sénégal et traverser l'espace qui le sépare de l'autre fleuve. Ici du moins vit-il plus tard l'œuvre entreprise, quoique, mal menée, elle ait été en quelque sorte délaissée et attende encore une main plus habile et une résolution mieux soutenue pour aboutir[2]. Faidherbe, esprit positif et pratique, ne croyait pas à l'avenir du *Transsaharien,* un grand mot capable de nous séduire et entraîner, comme *Paris port de mer,* et beaucoup d'autres : « Un chemin de fer, dit-il, de 625 lieues de longueur, dont plus de 500 dans un désert sans eau !... Il faudrait tout porter, même l'eau à boire, au personnel de chaque station[3]. » —

fils de feu el-Hadj Omar, qui règne à Segou, y est, je crois, bloqué par le parti de la réaction. Outre cela, c'est le moment de l'année où les rivières débordées interceptent partout les communications dans le Soudan. Je fais cependant tout mon possible pour communiquer avec lui. » (*Nouvelles Annales des voyages*, 1864, t. IV, p. 252.) En 1866, à Alger, il adresse au même recueil un article sur le voyage de MM. Mage et Quintin et il en prend occasion de revenir sur les migrations et les conquêtes de cette puissante tribu des Peuls qui s'est étendue jusqu'à Tombouctou. Il réfute l'erreur de ceux qui l'ont confondue avec la tribu indigène des Soninké. (*Nouvelles Annales des voyages*, 1866, t. IV, p. 5.)

(1) *Le Sénégal*, p. 458; *Colonies françaises*, t. V, p. 195.

(2) Voir la lettre du général Faidherbe au président du Sénat, 28 décembre 1887, *Le Sénégal,* p. 6, et *Colonies françaises,* t. V.

(3) *Le Sénégal*, p. 303; Brunel, p. 119. En 1859, le général Faidherbe s'était déjà expliqué sur la manière dont il comprenait le commerce du Soudan par le Sahara, en publiant ses *Renseignements sur la partie du Sahara comprise entre l'Oued-Noun et le Soudan* (*Nouvelles Annales des voyages*, 1859, t. III, p. 129). En 1863, il inséra dans la *Revue maritime et coloniale* un article sur l'*Avenir du Sahara et du Soudan.* Après un exposé des immigrations des Arabes et des Berbères, attirés aux frontières du Sahara et du Soudan par les profits de la traite des noirs, il arrive à cette conclusion, que le Sahara, par sa constitution, est destiné à redevenir un désert. La France ne doit pas chercher à s'y frayer des voies commerciales qu'elle serait bientôt obligée d'abandonner. C'est sur le haut Niger qu'elle doit s'établir.

Attendons au moins qu'on ait trouvé l'eau à boire! Sans trop compter sur le chemin de fer Sénégal-Niger (Kayes-Bafoulabé-Bammakou), les explorations se sont continuées en diverses directions depuis le départ du général Faidherbe[1]. Nous avons porté le deuil de la mission Flatters, de la mission Crampel; mais ces échecs sont le prélude du succès : c'est le sang des martyrs! Dybowski nous est revenu, Monteil nous revient; et naguère nous avons pu applaudir dans une autre enceinte l'intrépide officier qui a montré non plus la route du Sénégal au Niger et de Bammakou à Tombouctou, mais la route absolument nouvelle du Niger au Congo, le lieutenant Mizon.

Au retour de son second commandement, le général Faidherbe était venu se refaire de ses fatigues à Alger, avec un congé de disponibilité. En 1867, impatient du repos, il reçut le commandement de la subdivision de Bône; et c'est à ces années de loisir relatif que se rapportent plusieurs de ses travaux littéraires. Membre de l'Académie d'Hippone, il soutint l'honneur de cette société savante par les mémoires qu'il lui communiqua. Citons son *Voyage des cinq Nazamons d'Hérodote dans l'intérieur de l'Afrique* (Alger, 1867) : il y voit des Lybiens de la région d'Awdjala, et assigne pour terme de leur course le Niger; son *Mémoire sur les éléphants des armées carthaginoises*[2], éléphants, selon lui, d'une espèce particulière aux pays berbères, aujourd'hui disparue (1867); ses *Recherches anthropologiques sur*

[1] Voir les *Explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, par le capitaine Ancelle (1886), et pour la suite les *Colonies françaises*, t. V, *Sénégal* (1890), p. 184-206 (Missions Paul Soleillet, Zweifel et Moustier, Aimé-Olivier, Jacquemart, Piétri, Monteil et Sorin, Galliéni, Bayol et Quinquandon, Colin, etc.), et *Renseignements sur les colonies*, publiés par le gouvernement dans le *Journal officiel* et tirés à part. On y trouvera les instructions du Sous-Secrétaire d'État, au nom du Ministre de la marine et des colonies.

[2] Extrait du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 3.

les tombeaux mégalithiques de Roknia (Bône, 1868)[1] : contre l'opinion générale, il prétend que les Lybiens, à qui il rapporte ces tombeaux, ne sont ni des Sémites, ni des Chamites, mais des populations venues du nord-ouest de l'Europe, des bords de la Baltique, jusqu'aux rivages africains. Moins son système était admis, plus il s'y attacha. Il en faisait la base d'une nomenclature qu'il soumettait à M. Renan, en lui adressant dix-huit inscriptions destinées à paraître dans un fascicule annexe du *Corpus inscriptionum semiticarum,* publié par notre Académie[2]. Ces inscriptions elles-mêmes, voilà un appoint beaucoup moins contesté qu'il apportait à la science, et la même année il en publia un très beau recueil, enrichi de planches : *Collection complète des inscriptions numidiques* (*libyques*), *avec des aperçus ethnographiques sur les Numides,* Lille, 1870[3].

1870! — Des devoirs plus impérieux allaient le tirer de ces paisibles occupations. Il venait de rentrer en France pour chercher dans l'air natal un soulagement au mal qu'il avait contracté en Afrique, — mal dont il avait pu se distraire par sa grande activité, mais non se défaire, — quand éclata la guerre avec la Prusse. Il sollicita un emploi à l'armée du Rhin : c'était l'objet des plus patriotiques ambitions. On le

(1) Il en trouva par milliers tant à Roknia qu'au Bou-Merzoug, à Mazela et à Tébessa. *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* n°s 4 et 6.

(2) *Revue africaine,* 14e année, 1870.

(3) Commandant à Bône, il avait secondé les recherches du docteur Reboud, qui ajouta plus de cent inscriptions aux vingt ou trente que l'on connaissait alors. Il alla aussi sur les lieux et en découvrit trente-sept par lui-même. Dans l'exposé de cette publication, il dit : «Ce n'est pas un essai de traduction que nous entreprenons dans ce travail; nous nous bornons, pour le moment, à un rôle plus modeste, à vulgariser ce qui a été fait jusqu'à présent, à exposer les données, mais seulement les données sérieuses qui se trouvent disséminées dans un assez grand nombre de publications, se modifiant ou se contredisant les unes les autres. C'est, en un mot, l'état de la question que nous présentons (p. 6).» Il fit plus qu'il ne le dit. M. Barbier de Meynard lui reconnaît le mérite d'avoir établi pour ces inscriptions une méthode de déchiffrement qui devait en assurer l'intelligence.

renvoya en Afrique; et même, comme sa santé semblait ne pas suffire aux exigences du commandement de Bône, on lui donna celui de Batna.

C'est là qu'il reçut la nouvelle de ces désastres jusqu'alors inconnus qui se résument en un mot : Sedan! Ce coup de foudre lui arracha un cri d'indignation et de douleur, qui ne distinguait rien, et dont il dut regretter l'amertume lors qu'il put connaître plus tard l'héroïsme de nos glorieux vaincus. Il les allait retrouver, en effet, rappelé lui-même par le gouvernement de la Défense nationale, qui avait tout d'abord à refaire des armées.

Une de ces armées fut l'armée du Nord.

Le département du Nord, qui, s'étendant le long de la frontière, avait été, dans les guerres de la Révolution, la principale barrière de la France, couvert, depuis le gouvernement de Juillet, par la neutralité de la Belgique, se voyait relégué comme à l'arrière-garde. Mais son rôle n'en devait pas être moins considérable. Le réseau de ses places fortes, Dunkerque, Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, constituait un vaste camp retranché où une armée nouvelle pouvait se reformer, dernier espoir de la patrie. Là se réfugièrent les débris de l'armée de Sedan. Là se groupèrent, autour de ces soldats éprouvés, les jeunes gens demeurés jusque-là étrangers à la lutte. Un homme eut une grande part à cette organisation, un vieux républicain de 1848, qui avait laissé passer l'Empire, attendant son heure, Achille Testelin. Investi le 6 septembre des fonctions de préfet du Nord, il put, dès le 30, étendre son action, comme commissaire général de la Défense nationale, aux départements voisins (Nord, Aisne, Pas-de-Calais, Somme). Le colonel Farre, directeur du génie à Lille, lui fut adjoint pour la partie militaire. Un général plus en vue avait été désigné pour prendre le commandement de l'armée qu'on espérait y voir bientôt réunie. C'était Bour-

baki (22 octobre). Mais la mission mystérieuse dont il avait été chargé à Metz l'avait, quoique très injustement, rendu suspect. Qu'il l'eût demandé ou non, il fut, chose regrettable, appelé ailleurs, au moment d'entrer en campagne. C'est ainsi que le général Farre, son chef d'état-major général, se trouva provisoirement chargé du commandement en chef, ayant pour le seconder le général Lecointe avec les colonels du Bessol et Derroja, et à la tête de l'artillerie le commandant Charon. Je n'ai pas besoin de dire combien la situation était critique. Le chemin de Paris était ouvert par la politique déplorable qui avait envoyé l'armée, dont le rôle était de couvrir la capitale, s'engloutir à Sedan. Les défenses de la frontière du nord étaient tournées; l'ennemi trouvait au premier plan des places de troisième ligne, des villes aux fortifications pour ainsi dire historiques et de vieille histoire, comme Péronne, bonnes pour le temps de la Ligue du bien public, ou comme Amiens, dont la citadelle, depuis que la ville était démantelée, ne pouvait plus menacer que les habitants. C'est à ces places qu'allaient s'attaquer celles des troupes allemandes que laissait libres le blocus de Paris. C'est là que l'armée en formation dans le nord allait combattre. Dans ces premiers moments, elle ne pouvait que donner un témoignage de son existence. C'est ainsi que le général Farre vint aborder l'ennemi, non sans habileté ni sans audace, à Villers-Bretonneux, près d'Amiens (26-27 novembre); mais il dut se retirer dans le Pas-de-Calais devant des forces très supérieures, retraite qui abandonnait Amiens et laissait la Seine-Inférieure sans défense. Rouen et Dieppe furent occupés, le Havre menacé.

C'est le moment où le général Faidherbe, rappelé d'Algérie, fut mis à la tête de l'armée du Nord.

Faidherbe était enfant de Lille et avait la confiance du département tout entier : excellente condition pour le commandement d'une armée improvisée, dont le moral était fort

ébranlé par cette suite d'incroyables désastres! Il avait montré au Sénégal les qualités d'un chef qui, ayant tout dans la main, sait qu'il doit en répondre : un esprit calme et ferme qui voit clairement le péril d'une situation sans en être troublé; calculant juste, agissant en conséquence, unissant à la prudence dans la conduite la vigueur dans l'exécution. Il songea tout d'abord à réorganiser son armée. Au lieu des trois brigades qui avaient combattu près d'Amiens, il eut trois divisions[1], et déjà il sut imposer assez à l'ennemi pour que le général Manteuffel suspendît la marche de ses troupes vers le Havre et crût nécessaire de se fortifier sur la Somme. Lui suffirait-il de se défendre sur la Somme? Aurait-il à se replier jusqu'à l'Oise pour couvrir le siège de Paris? — Par une marche hardie Faidherbe dirigea sa 1re division vers Saint-Quentin. Le général Lecointe qui la commandait se porta sur Ham dont il fit prisonnière la garnison et poussa une pointe jusqu'à la Fère. Mais ce n'était pas avec de si faibles troupes que le général en chef pouvait tenir la campagne, si loin de sa base d'opérations. C'était assez d'une démonstration qui prouvait que l'armée du Nord était loin d'être réduite à l'impuissance, comme on l'avait supposé après le combat de Villers-Bretonneux. C'est sur ce même théâtre, dans la vallée de la Somme, que Faidherbe allait recommencer la lutte.

Le général a raconté lui-même, d'un style simple et concis, les opérations de l'armée qu'il commandait.

Par suite d'une organisation nouvelle, l'armée du Nord comptait alors deux corps : le premier (22e corps), sous le

(1)

1re division : Général Lecointe.	1re brigade, colonel Derroja. 2e brigade, lieutenant-colonel Pittié.
2e division : Général Paulze d'Ivoy.	1re brigade, colonel du Bessol. 2e brigade, lieutenant-colonel de Gislain.
3e division : Amiral Moulac.	1re brigade, capitaine de vaisseau Payen. 2e brigade, capitaine de frégate de La Grange.

Faidherbe, *Campagne de l'armée du Nord*, 1870-1871, p. 31.

général Lecointe, comprenant les divisions Derroja et du Bessol; le second (23e corps), sous le général Paulze d'Ivoy, avec la division Moulac et une division de mobilisés; le général Farre avait repris ses fonctions de major-général et le colonel de Villenoisy lui était adjoint. Il ne faut pas perdre de vue que ces deux corps, formés, pour la plus grande partie, de troupes nouvelles, étaient à peine armés. La plupart des mobilisés n'avaient que le fusil à piston; l'artillerie seule pouvait se mesurer à chances égales avec l'ennemi, grâce aux nouveaux obus du général Treuille de Beaulieu et aux pointeurs fournis par la marine. Le général Faidherbe tenta la reprise d'Amiens; il s'établit sur la rive droite de la Somme, le long de l'Hallue, et livra, non sans quelque succès notamment à la droite sous le général Derroja, la bataille de Pont-Noyelle (23 décembre). L'armée coucha dans ses positions. Mais des renforts arrivaient à l'ennemi; et qu'aurait-il servi de rentrer dans Amiens? Les Prussiens, maîtres de la citadelle, auraient brûlé la ville sans le moindre scrupule. Cette diversion néanmoins n'avait pas été inutile. Elle eut pour résultat d'arrêter la marche des Allemands en Normandie. Amiens ne fut pas repris, mais le Havre fut sauvé. — Faidherbe, n'ayant pas comme l'ennemi des renforts à attendre dans son campement, ramena ses troupes, pour les reposer, derrière la Scarpe, la droite à Arras, la gauche à Douai : retraite nécessaire, mais dont la conséquence fut d'abandonner tout le pays entre la Somme et la Scarpe en proie aux Allemands, qui se signalèrent, là comme en Normandie, par le pillage, l'incendie et le meurtre.

Mais Faidherbe n'entendait pas se borner à protéger le Nord et le Pas-de-Calais. Les Allemands avaient mis le siège devant Péronne et envoyé des troupes en observation jusque dans Bapaume. Faidherbe marcha sur Bapaume. Son plan, conçu avec la netteté qu'il apportait en toute chose, fut exécuté

avec la vaillance que son intrépidité et son mépris de la mort inspiraient à ses soldats. Tous les villages occupés par l'ennemi devant Bapaume furent enlevés : on a pu appeler l'ensemble de ces opérations la victoire de Bapaume (1-3 janvier). Il serait entré dans la ville si, pour en déloger les Prussiens, il n'eût pas fallu (c'est lui-même qui le déclare) détruire par l'artillerie les maisons où ils s'étaient retranchés. Il se borna à coucher encore dans ses positions, et le lendemain se replia à quelques kilomètres pour refaire, en toute sécurité, ses jeunes troupes. Le bruit du canon de Péronne avait cessé; et l'on disait que les Prussiens en avaient suspendu le siège. Quand cette nouvelle fut démentie, et que Faidherbe se remit en marche, il était trop tard. Les Allemands avaient évacué Bapaume, mais Péronne était prise (9 janvier).

Faidherbe avait-il trop compté sur la réputation légendaire de Péronne? Au moins n'avait-il point assez tenu compte de la façon de procéder des Prussiens. Attaquer les murailles et les défenses d'une place, en cheminant soi-même à l'abri des tranchées pour en venir à des combats corps à corps; opposer défense à défense et soldat à soldat, jusqu'à ce qu'on arrive par une brèche à l'assaut, c'est la méthode que le progrès de l'humanité semblait avoir imposée aux guerres modernes. Lancer des bombes par-dessus les remparts, écraser les habitants inoffensifs et contraindre les villes à se rendre par l'excès des misères d'une population de femmes et d'enfants qui ne trouvent pas dans l'ardeur de la lutte la force d'en supporter les périls, c'est le procédé que les Prussiens remettaient en honneur. Ils le tentaient alors fort inutilement contre Paris. Leurs obus se perdaient dans la masse; la ville était trop grande et ne pouvait céder qu'à la famine. Ils avaient réussi contre Péronne; et c'est pourquoi il a fallu changer aussi notre système de défense : démanteler les places secondaires; garder les petites, quand elles défendent un défilé ou commandent

des inondations, et qu'au besoin on peut en faire sortir la population invalide; et pour les plus grandes, les entourer d'une ceinture de forts qui ne sont peuplés que de soldats.

Paris ne pouvait espérer son salut que d'une diversion qui, entamant le blocus, permît d'y introduire des vivres. C'était l'objectif proposé à tout ce qui nous restait d'armées; et l'armée du Nord, à cet égard, était en première ligne. Sa marche en avant, quel qu'en fût le résultat, devait attirer sur elle une partie des assiégeants et favoriser la sortie que l'on projetait alors dans la capitale. Faidherbe répondit à l'appel qui lui était adressé. De Bapaume, où il était entré, il aurait pu avoir la pensée de se porter sur Amiens : mais il y était attendu par le général Von Gœben, qui avait succédé à Manteuffel, appelé ailleurs, et Von Gœben, depuis la prise de Péronne, était maître du cours de la Somme. Faidherbe trompa son attente en se portant sur Saint-Quentin.

Saint-Quentin avait une première fois arrêté les Allemands par une résistance improvisée, dont Anatole de la Forge, alors préfet de l'Aisne, partagea très légitimement l'honneur. Les Allemands y étaient revenus, en étaient ressortis. La brigade Isnard venait d'y rentrer (15 janvier), donnant trop tôt, peut-être, l'éveil à l'ennemi, qui allait y reporter le gros de ses forces. Faidherbe y vint (18 janvier) sans se faire aucune illusion sur le résultat : un soldat, même en tombant, sert son pays. La lutte était de tout point inégale entre les deux adversaires. L'un n'avait qu'à donner le signal pour faire accourir les corps d'armée qu'il savait à sa droite, à sa gauche, et il avait pour réserve l'armée qui assiégeait Paris; l'autre combattait avec toutes ses réserves, n'ayant rien derrière soi. L'armée du Nord sortit de Saint-Quentin pour attaquer l'armée de Von Gœben, et, après des efforts héroïques, dut se replier, cédant devant le nombre (19 janvier). La retraite s'imposait et pouvait se tourner en désastre. Le général Pauly (un ancien

capitaine du génie qui avait repris du service devant l'invasion), Pauly, qui commandait sur les derrières les gardes nationaux mobilisés, profita de la nuit pour les étendre sur une longue ligne, multipliant ses feux, afin de faire croire à une véritable armée de renfort. Les Prussiens se tinrent prudemment sur leurs gardes et nos divisions défilèrent par la route qui, à peu de distance, se bifurque dans la direction de Cambrai et du Cateau. Ceux qui, pour protéger cette retraite, combattaient les derniers aux portes de la ville, enveloppés par un ennemi supérieur, payèrent par la captivité leur dévouement à la patrie. Faidherbe lui-même n'échappa, dit le récit de l'État-major allemand, que «grâce à l'aide des habitants». C'est une preuve qu'il voulut, jusqu'à la dernière extrémité, veiller lui-même à la retraite de ses hommes. Ce petit nombre de braves soldats, et les traînards qui ne comptent guère, voilà tout le butin du vainqueur. Nos divisions ramenaient tous leurs canons.

Revenu vers le nord, Faidherbe prit ses cantonnements sous les diverses places qui couvraient les deux départements désormais menacés : Arras, Cambrai, Douai, Lille, Valenciennes. Il eut à Lille une conférence avec Gambetta qui espérait contre toute espérance. Ne parlait-on pas de retraite dans les Pyrénées et de guerre au couteau? Le devoir d'un général comme Faidherbe était de ne laisser au Gouvernement aucune illusion, tout en se déclarant prêt à agir selon qu'il en aurait l'ordre; et il préparait tout pour rentrer en campagne, quand arriva la nouvelle de la capitulation de Paris.

Ce n'était pas, on le sait, la fin de nos malheurs. Pour Paris, ce fut le commencement de ses désastres. Après les Prussiens et comme sous la protection du canon des Prussiens, s'éleva la Commune. Faidherbe, nommé député à l'Assemblée nationale par un vote spontané du département de la Somme, avait refusé ce mandat pour rester dans son armée. M. Thiers

eut-il la pensée de le mettre à la tête de l'armée de Versailles? Du moins ne le fit-il pas appeler par le Ministre de la guerre; car le sentiment de Faidherbe était très net sur les devoirs d'un général en face de l'insurrection, quelle qu'elle fût : « Un général, a-t-il dit, va où le Ministre de la guerre lui dit d'aller et non pas où il veut. Un général qui, ayant un commandement, resterait neutre entre le Gouvernement et une insurrection armée, commettrait un crime capital[1]. » Et M. Thiers rendit hommage à la loyauté de sa conduite, en le nommant, deux mois après, grand officier de la Légion d'honneur.

La santé du général, depuis longtemps compromise, n'avait pu résister plus longtemps à cette rude épreuve. Le sentiment du péril national et l'ardeur de la lutte lui avaient fait tout oublier pendant la guerre; la paix faite, rien ne le soutenait plus. En juillet 1871, il accepta la députation qu'il avait refusée en février, mais il ne resta pas longtemps à Versailles. L'Assemblée ayant déclaré qu'elle ferait la constitution, il se retira, prétendant qu'elle excédait ses pouvoirs. Il employa ses loisirs en écrivant le récit de la campagne qu'il venait de faire, avec une dédicace à Gambetta par reconnaissance de l'honneur qu'il lui devait « d'avoir commandé une armée française devant l'ennemi ». En quittant l'Assemblée, il ne se désintéressait pas d'ailleurs des questions qui la dominaient avant tout : la reconstitution de notre état militaire. Il rédigea un projet de réorganisation d'une armée nationale; chose à noter, ce projet, réduisant le service à deux ans et posant le principe de l'obligation pour tous, admettait une exception pour les jeunes gens qui se vouaient à l'instruction publique ou au service des cultes reconnus par l'État[2].

Peu de temps après avoir quitté l'Assemblée, il avait reçu du Gouvernement une mission dans la haute Égypte et la Syrie,

(1) Brunel, p. 314.
(2) Brunel, p. 316.

mission qui pouvait paraître alors favorable au rétablissement de sa santé, et qui lui donnait l'occasion de compléter ses connaissances sur l'Afrique du Nord; mais ce n'est pas ce qui fournit une nouvelle matière à ses études. Dès 1871, il en avait renoué la chaîne par une communication à la Société des sciences de Lille, rappelant à peine, sous-entendant plutôt tout ce qu'il venait d'accomplir, par ces simples paroles : « J'ai bien regretté que depuis un an les événements m'aient empêché d'assister régulièrement à vos réunions et de prendre une part active à vos travaux. L'année dernière, dans votre séance du 17 juillet, je devais vous rendre compte de ma publication sur les inscriptions numidiques... [1] » Il présentait alors à ses confrères de Lille sa *Réponse au docteur Judas*, sur cette publication, acceptant les corrections proposées par ce savant, mais maintenant plus fortement sa thèse sur la race blonde qui, venue de la Baltique en Libye, subjugua les Libyens et se fondit avec eux pour former les Berbères. Il y revient dans plusieurs écrits. C'est la conclusion de son mémoire sur les *Dolmens d'Afrique* [2], dolmens où il retrouve les dolmens d'Europe et qu'il rapporte à une même famille de peuple, la suivant, à la trace de ces tombeaux, depuis la Poméranie jusqu'en Tunisie; la suivant même jusqu'en Égypte, où il croit la reconnaître dans les hommes de race blonde, aux yeux bleus, qui envahirent cette contrée 1,400 ans avant notre ère, et sont désignés dans les stèles sous le nom de Tamahou. A ce titre, il leur assigne la première place dans ses *Instructions sur l'anthropologie de l'Afrique* [3], rapport où l'on trouve, du reste, autre chose que cette hypothèse. C'est un tableau sommaire des po-

(1) *Mémoires de la Société des sciences, etc.*, de Lille, 3e série, t. IX, p. 483.

(2) Communication au *Congrès international d'anthropologie préhistorique* de Bruxelles, tirage à part, Paris, 1873.

(3) Rapport présenté à la *Société d'anthropologie*, dans sa séance du 5 juin 1873, Paris, 1874.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pulations de la contrée, de leurs langues, de leurs institutions, de leurs mœurs; un résumé de tous les mémoires du général sur cette matière et qui garde toute son utilité pratique pour les voyageurs comme pour les savants.

Parmi les travaux de ces années de retraite, l'épigraphie n'était point oubliée. En 1872, il publiait ses *Nouvelles inscriptions numidiques de Sidi-Arrath,* supplément à son mémoire de 1870, qu'il accroît et, en plusieurs points, rectifie[1]. Il n'oubliait pas non plus les langues du Sénégal, et il en témoigna par deux publications : *Essai sur la langue Poul,* mémoire où il revient avec détail sur cette race, qu'il considère comme la plus importante de celles qui ont immigré dans le Sénégal; et *Le Zénaga des tribus sénégalaises, contribution à l'étude de la langue berbère*[2], travail linguistique dont il avait recueilli les éléments sous la dictée des indigènes, pendant qu'il était gouverneur[3]; enfin, presque au terme de sa carrière, les *Langues sénégalaises*[4], manuel pratique destiné à faciliter les relations commerciales dans toute l'étendue de la colonie.

[1] Dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 3e série, t. X, réédité l'année suivante dans la *Revue africaine*, janvier-février 1872. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1872, p. 140. En 1875, c'étaient les lectures de M. J. Halévy qu'il rectifiait à son tour dans un article du *Journal asiatique*, intitulé : *Inscriptions numidiques*, mai-juin 1875, p. 574. En 1881, il faisait à l'Académie des inscriptions une courte communication sur l'*inscription lybique trouvée aux environs de Tunis*, inscription comprenant deux textes, l'un punique, l'autre libyque : c'est le texte libyque seul qu'il examinait. Il y faut joindre trois mémoires, sur les *Inscriptions trouvées aux îles Canaries*, sur les *populations de ces îles* et sur les *Tamahou de la Libye* (1873). Il y prouve que le nom des îles Canaries est d'origine sénégalienne et que la langue parlée dans ces îles était le berbère, dissipant les fables répandues dans l'antiquité et le moyen âge sur le peuple fantastique des Guanches.

[2] Paris, 1875.

[3] Lille, 1877, in-8°.

[4] Paris, 1887. Le Ouolof, l'Arabe Hassania, le Soninké ou Sarakholé et le Sérère. — A propos du *Zénaga*, M. Barbier de Meynard a dit : «Nous avons dans ce travail un document d'une valeur incontestable pour l'étude d'ensemble des dialectes berbères, étude réservée à l'avenir et qui sera le complément ou.

L'illustre chef de l'armée du Nord n'eut pourtant pas à se confiner uniquement dans ces travaux.

La constitution à laquelle il s'était refusé de travailler était faite : et elle avait partagé le pouvoir législatif en deux assemblées, dont l'une semblait créée pour compter, au premier rang, des hommes de sa valeur, le Sénat. Il n'y entra point pourtant dès l'inauguration du régime nouveau; mais il y fut appelé par les suffrages des électeurs du Nord, au premier renouvellement triennal, en 1879; et l'année suivante le Président de la République l'éleva à la dignité la plus haute pour un ancien commandant d'armée, celle de Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Ce fut peu de temps après qu'il reçut une autre distinction dont il ne se montra pas moins fier : car elle était le couronnement de ses travaux scientifiques. En 1884, notre Compagnie se l'attacha comme membre libre. Depuis plusieurs années déjà la paralysie l'avait frappé. Il n'allait plus que rarement au Sénat; il ne vint guère plus souvent à l'Académie; il n'y pouvait venir que porté dans son fauteuil; mais il suivait avec intérêt nos travaux et il s'en entretenait volontiers avec celui de nos confrères qui, rapproché de lui par des études communes, avait plus d'occasions de l'aller voir.

Ce fut sur son lit de souffrances qu'il dicta le beau livre destiné à faire connaître au grand public le pays où s'était accomplie l'œuvre principale de sa vie et qu'il tenait à servir

pour mieux dire, l'instrument de première nécessité pour le déchiffrement des inscriptions libyques. Ce qu'on peut louer, dès à présent, et sans restriction, dans cet essai sur le Zénaga, comme dans les recherches sur les langues africaines (langues sénégalaises), c'est l'ordre et la méthode, la clarté de l'exposition et la sûreté avec laquelle les faits phonétiques sont étudiés et ramenés à leurs lois naturelles. Sans chercher à faire un livre scientifique, tout en ne poursuivant qu'un but pratique, le général Faidherbe est resté sur le terrain et dans les limites de la bonne et sérieuse linguistique, et par là il a rendu service à la science du langage.» (*Exposé des titres scientifiques du général Faidherbe.*)

toujours. Il voudrait le faire aimer comme il l'aime; et à cette fin, en ces temps de voyages circulaires, où l'on ne sait que choisir pour bien passer un mois de vacances, il trace tout un programme d'un voyage de trente jours au Sénégal. On part de Bordeaux, on s'embarque à Pauillac sur un paquebot des Messageries maritimes. Si on a le mal de mer, on peut s'arrêter un jour ou deux à Lisbonne, voir la splendide embouchure du Tage, la tour et le cloître merveilleux de Belem; puis on navigue à travers les îles Fortunées. On longe le Sahara sur une mer dont le fond, parfaitement uni, se continue par les sables du désert. On arrive au port de Dakar, d'où un chemin de fer conduit à Saint-Louis, en une journée, à raison de cinq lieues à l'heure : ce qui donne le temps de se faire une idée «des populations du Walo, de leurs habitations, de leurs vêtements [peu de chose, il est vrai], de leurs usages, etc. [1] ». Dix jours pour aller, dix jours pour rester, dix jours pour revenir, — à la condition que ce ne soit point par le Sahara et le Maroc. Dans ce livre, où il remonte aux premiers temps de notre colonie, dont il décrit les habitants et les produits, il rend compte bien naturellement de ce qu'il y a fait; mais il ne s'arrête pas à son gouvernement et il constate avec bonheur les progrès accomplis après lui; il aspire à les voir se poursuivre. Rien ne peut peindre l'émotion qu'il éprouva un jour où lui fut présenté un matelot qui avait fait, sur la canonnière *le Niger*, le premier voyage dirigé vers Tombouctou : «Alors, dit-il, vous avez vu le Niger? — Oui, mon général.» Puis après un long silence : «Vous êtes bien heureux! Vous avez accompli le rêve de toute ma vie [2].» Le victorieux gouverneur du Sénégal, le général en chef de l'armée du Nord, le Grand Chancelier de la Légion d'honneur portant envie à un simple matelot qui avait navigué sur le Niger! Avant de

[1] *Le Sénégal*, p. 482.

[2] *Revue de la Société de géographie de Lille*, 1890, 1er semestre, p. 56.

mourir au moins (29 septembre 1889), il put se dire que son grand idéal, la pénétration de l'Afrique par le haut Sénégal et le haut Niger, serait incessamment réalisé.

On aurait une idée bien incomplète du général Faidherbe si on ne le jugeait que par l'esquisse rapide de sa carrière et de ses travaux, retracée dans ces pages. Pour y suppléer, il faut entendre ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher davantage et de le voir dans l'intimité. « Ceux qui l'ont vu dans son cabinet, dit le capitaine Brosselard, oublieront difficilement le regard froid et troublant de l'homme officiel; mais, dans son intérieur, le père de famille avait une tout autre physionomie. Il se plaisait dans la société des siens; il aimait à connaître les moindres détails de leur existence, il leur prodiguait ses conseils, mais avec un tact et des ménagements qui dénotaient sa profonde connaissance du cœur humain[1]. »

Cette connaissance du cœur humain, il en avait donné une autre preuve dans son gouvernement du Sénégal. Homme de guerre, usant au besoin des mesures de rigueur contre un ennemi absolument étranger au droit des gens et qui ne respectait que la force, il se montrait plein d'humanité et de sollicitude à l'égard des populations qu'il avait moins subjuguées que délivrées. Administrateur vigilant, apportant, nous dit-on, dans tous ses actes une régularité mathématique, il savait ménager ces pauvres gens qui, en fait de civilisation, avaient tout à apprendre. C'est un témoignage que lui rendent encore ceux qui ont été au Sénégal après lui : « Partout, disent-ils, au Sénégal, le nom de Faidherbe est béni. Aux yeux des populations indigènes, il est synonyme de délivrance, de justice et de bien-être; il représente la disparition des tyrannies locales qui, avant lui, faisaient tant de malheureux[2]. »

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, 1890, 1er semestre, p. 54.
(2) Brosselard, *l. cit.*

Nous avions, nous, à rendre témoignage des grands services qu'il a rendus à la science en nous faisant connaître le caractère, les procédés, le génie propre des langues du Sénégal, et, par l'étude des langues, les races qui peuplent ces vastes contrées. Mais nous ne pouvions pas ne pas dire ce qu'il a fait pour y étendre et y faire aimer notre domination; nous ne pouvions pas omettre, nous n'oublierons jamais ce que, sur un autre théâtre, en des jours malheureux, il a fait pour sauver l'honneur de la France.

LISTE DES TRAVAUX
DU GÉNÉRAL FAIDHERBE[1].

1855. *Les populations noires des bassins du Sénégal et du haut Niger.* (*Bulletin de la Société de géographie*, mai et juin 1856).

1858. *Notice sur la colonie du Sénégal et les pays qui sont en relations avec elle.* (*Annuaire du Sénégal pour 1858.*) — Reproduit dans les *Nouvelles Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, année 1859, t. I, p. 5.

1859. *Renseignements géographiques sur la partie du Sahara comprise entre l'Oued-Noun et le Soudan.* — Même recueil, t. III, p. 129.

1859. *Considérations sur les populations de l'Afrique septentrionale. Ibid.*, p. 290 (le morceau est daté de 1856).

1862. *Étude sur la langue sérère.*

[1] Le général Faidherbe, en se présentant à l'Académie des incriptions et belles-lettres, lui avait adressé une liste de ses travaux, accompagnée, pour plusieurs articles, de courtes analyses. Nous en reproduisons les titres, en les complétant et en y joignant quelques indications bibliographiques, d'après les livres mêmes ou les notes de M. Barbier de Meynard.

1863. *L'avenir du Sahara et du Soudan.* (*Revue maritime et coloniale*, juin 1863).

1864. *Vocabulaire d'environ 1,500 mots français les plus usuels avec leurs correspondants en ouolof de Saint-Louis, en poular du Fouta, en soninké de Bakel.*

1864. *Chapitres de géographie sur le Nord-Ouest de l'Afrique.* Saint-Louis, imprimerie du gouvernement, in-8°.

1866. *Voyage de MM. Mage et Quintin dans l'intérieur de l'Afrique.* (*Nouvelles Annales des voyages*, 1866, t. IV, p. 1.)

1867. *Voyage des cinq Nasamons d'Hérodote dans l'intérieur de la Libye.* Alger, in-8°, et *Revue africaine*, 11e année, p. 55.

1867. *Mémoire sur les éléphants des armées carthaginoises.* Bône, in-8°. — Extrait du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 3.

1868. *Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia.* Bône, in-8°, et *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, nos 4 et 6.

1869. *Quelques mots sur l'ethnographie du nord de l'Afrique et sur les tombeaux mégalithiques de ces contrées.* (*Bulletin de la Société algérienne de climatologie.*)

1870. *Lettre à M. Renan sur les inscriptions libyques.* (*Revue africaine*, 14e année, p. 79.)

1870. *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques) avec des aperçus ethnographiques sur les Numides.* Lille, gr. in-8° avec planches.

1871. *Sur les tombeaux mégalithiques et sur les blonds de la Libye.* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2e série, t. IV, p. 532.)

1871. *Inscriptions numidiques. Réponse à M. le docteur Judas.* (*Mémoires de la Société des sciences*, etc., *de Lille*, 1871, p. 483.)

1871. *Campagne de l'armée du Nord*, 1870-1871, Paris, in-8°.

1872. *Nouvelles inscriptions numidiques de Sidi-Arrath.* Lille, in-4°. — Extrait des *Mémoires de la Société des sciences de Lille.* — Reproduit dans la *Revue africaine*, 1873, p. 47, sous le titre: *Épigraphie phénicienne et numidique.*

1873. *Les dolmens d'Afrique*, Paris, in-8°. — Extrait du *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 6e section. Bruxelles, 1872.

1873. *Sur des inscriptions libyques trouvées aux îles Canaries, sur les populations de ces îles et sur les Tamahou de la Libye.*

1874. *Découverte d'une inscription libyque aux Canaries.* (*Revue africaine*, 1874, p. 23.)

1874. *Nouvelle inscription punique de Carthage* (traduction, avec quelques données sur la mythologie phénicienne).

1874. *Instructions sur l'anthropologie de l'Afrique. Considérations générales.* Paris, in-8°.

1875. *Essai sur la langue poul, grammaire et vocabulaire.* Paris, in-8°.

1877. *Le Zénaga des tribus sénégalaises. Contribution à l'étude de la langue berbère.* Lille, in-8°, réédité chez Leroux, Paris, 1877.

1881. *Inscription libyque trouvée aux environs de Tunis.* — *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1881.

1881. *Notes grammaticales sur la langue sarakholé ou soninké.* Extrait de la *Revue de linguistique*, in-8°.

1883. *Notice historique sur les Damel du Cayor.*

1884. *La langue française dans les colonies.*

1885. *La canonnière du Niger.* (*Bulletin de la Société de géographie de Bordeaux*, 8e année, 2e série, n° 7.)

1887. *Langues sénégalaises. Notions grammaticales, vocabulaires,* etc. Paris, in-12.

1889. *Le Sénégal et la France dans l'Afrique occidentale.* Paris, Hachette, in-8°.

L'ART ET LES MŒURS
DANS
LE NOUVEAU DISCOURS D'HYPÉRIDE,

PAR M. A. CROISET,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

Messieurs,

Les deux dernières années ont été particulièrement fécondes en découvertes dans un champ qu'on pouvait croire, il y a peu de temps encore, entièrement exploré, celui de la littérature grecque. Les papyrus égyptiens nous ont rendu, sans parler des fragments, trois œuvres considérables. Deux d'entre elles, le traité d'Aristote sur la Constitution athénienne et les mimes en vers d'Hérondas, outre leur valeur littéraire absolue, offrent par surcroît cet intérêt de nous faire connaître des côtés presque nouveaux d'une littérature déjà si riche, quoique si mutilée. Avant la publication d'Hérondas, nous savions beaucoup moins bien ce qu'étaient les mimes, ces «saynètes et monologues» de l'antiquité; avant le traité de la Constitution athénienne, nous n'avions qu'une idée imparfaite des études historiques sur lesquelles Aristote a édifié sa science théorique des gouvernements. Le troisième ouvrage est un plaidoyer d'Hypéride, l'orateur contemporain de Démosthène, tour à tour son allié et son adversaire dans les luttes de la politique. Hypéride, à vrai dire, n'était pas pour nous un inconnu : depuis une quarantaine d'années, grâce à d'autres découvertes analogues, des monuments importants de son éloquence étaient sous nos yeux. Mais le plaidoyer qui vient de reparaître au jour (du moins en grande partie) passait dans l'antiquité pour un chef-d'œuvre, et l'intérêt littéraire en est très vif. Le pa-

pyrus qui nous l'a rendu est entré au Louvre grâce à M. Revillout, qui l'a étudié le premier. Une seconde édition, due à notre savant confrère M. Weil, assisté de M. Théodore Reinach, a paru récemment et peut être considérée comme définitive; elle est d'ailleurs accompagnée d'une traduction française excellente. Aujourd'hui, Messieurs, sans entrer dans aucune discussion philologique, je voudrais vous présenter quelques observations sur les mœurs assez curieuses et sur l'art délicat que nous montre ce nouveau discours.

À première vue, le sujet semble insignifiant : il s'agit d'un fond de parfumerie vendu malhonnêtement. L'acheteur avait pris à son compte, avec la boutique, certaines dettes mal définies contractées par le gérant; il pensait avoir à débourser en tout 4,000 francs environ de notre monnaie : il s'aperçut bientôt que les charges montaient à près de 25,000 francs. Il demande donc au tribunal la résiliation du marché, et, selon l'usage athénien, c'est lui-même qui plaide sa cause; mais, selon l'usage aussi, c'est un orateur de profession, un logographe, qui a composé d'avance le plaidoyer que l'intéressé doit lire ensuite ou réciter devant les juges. Comme le logographe, dans le cas présent, est Hypéride, c'est-à-dire l'un des plus habiles orateurs d'Athènes, il est évident que la cause n'est pas la première venue. On s'aperçoit bien vite, en effet, que, sous cette apparence banale, il y a dans l'affaire des dessous amusants, des personnages bien athéniens, et que la mise en scène est charmante.

Qu'est-ce d'abord que l'acheteur? Il se donne lui-même pour un homme honnête et simple, un campagnard, qui s'est laissé duper par des intrigants : « Je ne suis point parfumeur, je ne suis même pas commerçant : j'ai un champ dont mon père m'a fait cadeau, et que je cultive[1] ». S'il en est ainsi,

[1] Col. xii, 1-3.

pourquoi s'est-il improvisé parfumeur? La raison, qui n'a rien d'honorable, a été très bien vue par les savants éditeurs du discours. Ce campagnard peut être naïf, mais il n'est pas innocent. Il ne se souciait nullement de la parfumerie, mais il se souciait beaucoup d'un jeune esclave dont le père, esclave lui-même, gérait la boutique. Il se serait bien passé de celle-ci, mais le propriétaire a eu l'art de ne vouloir vendre que le tout ensemble. L'autre s'est naïvement exécuté. Est-il d'ailleurs si naïf? C'est lui, ou plutôt c'est Hypéride qui le laisse entendre, parce que c'est le meilleur moyen d'apitoyer les juges que de présenter l'affaire sous cet aspect. En réalité, il n'est ni plus naïf ni plus intéressant que tous les étourdis passablement vicieux qui deviennent la proie des usuriers et des escrocs. Ce campagnard n'est pas un paysan; c'est très probablement un fils de famille qui a fait une lourde sottise et qui voudrait bien ne pas en subir les conséquences. Il y avait beaucoup d'imprudents de cette espèce à Athènes, à la fois ville de plaisirs et ville d'affaires. La comédie en est pleine. Il était naturel qu'un de ces prodigues devînt le client d'Hypéride, peu sévère, lui aussi, dans sa vie privée.

Les trois esclaves de la parfumerie, le père et les deux fils, tiennent peu de place dans le plaidoyer. Notons seulement cette forme particulière et fréquente de l'esclavage athénien : l'exercice d'un commerce ou d'une industrie aux risques et périls du maître, à son profit aussi, mais en dehors de sa maison, loin de sa surveillance, et, en tout cas, dans une demi-indépendance qui était souvent le prélude de l'affranchissement. On sait que la condition des esclaves, à Athènes, était relativement bonne, grâce à la douceur générale des mœurs. L'esclave d'un négociant, d'un riche banquier, après avoir été son commis, pouvait devenir son associé, entrer dans sa famille, et lui succéder. Il y avait dans cette classe beaucoup d'ancêtres de Scapin, mais il y avait aussi d'honnêtes gens.

Ceux de notre plaidoyer, si l'on en juge par leur entourage, risquent bien d'avoir été plutôt de la première sorte que de la seconde.

Leur maître, le vendeur de la parfumerie, s'appelle Athénogène, et c'est contre lui que l'action judiciaire est dirigée. Sur ce personnage, point de doute possible : c'est un coquin. Quels que puissent être les torts de l'acheteur, et quelque habileté qu'il eût mise lui-même à rendre une condamnation difficile, il est certain qu'il avait agi frauduleusement. C'est encore un personnage curieux. Il n'est pas citoyen d'Athènes : on voit par le plaidoyer qu'il est né en Égypte [1], de race grecque évidemment, et que sa condition est celle des *métèques* [2], c'est-à-dire des étrangers domiciliés, fort nombreux à Athènes. Il y est venu comme tant d'autres pour chercher fortune. Il a plusieurs cordes à son arc : d'une part, il trafique, il fait gérer une boutique par ses esclaves; de l'autre, il compose des discours pour les plaideurs embarrassés, il est logographe, tout comme Lysias, un autre métèque, et comme Hypéride lui-même. Le plaisant de l'affaire, c'est qu'Hypéride, par la bouche de son client, lui en fait une sorte de reproche : que ne pouvait-on craindre d'Athénogène, «un logographe, un homme d'affaires, et, pour comble, un Égyptien»? Les logographes, en effet, comme aussi les orateurs politiques, avaient assez mauvaise réputation. Le peuple se méfiait de leur habileté et ne croyait pas à leurs scrupules. Aussi voit-on tous ceux qui parlent en public se défendre (même mensongèrement) d'être des orateurs de métier, tandis que leurs adversaires les en accusent. Il faut avouer que cette mauvaise réputation des orateurs paraît n'avoir pas été tout à fait imméritée. Si nous n'avions d'autres garants, à cet égard, que les plaisanteries grossières d'Aristophane, nous aurions plus de sujet d'en

[1] Col. II, 2.
[2] Col. XVI, 3.

douter. Malheureusement les accusations infamantes, souvent suivies de condamnations, que tous ces hommes avaient coutume de diriger les uns contre les autres quand ils voulaient écarter un adversaire, semblent donner trop raison à la verve des poètes comiques.

Nous avons maintenant sous les yeux tous les acteurs de la comédie, sauf un, celui du complice, ou, si l'on veut, du compère, qui est nécessaire pour allumer les convoitises de l'acheteur et le pousser tout doucement dans le piège. Ce rôle est tenu par une femme, Antigona, l'amie d'Athénogène, une de ces belles étrangères qu'on trouvait en si grand nombre à Athènes et qui n'étaient embarrassées de scrupules d'aucune sorte. Celle-ci, paraît-il, avait été dans sa jeunesse au rang des plus célèbres. Les années étant venues, elle se consolait de la perte de sa beauté en cultivant fructueusement celle des plus jeunes et en s'occupant des affaires de ses amis. On va voir qu'elle s'y entendait supérieurement.

Le client d'Hypéride raconte avec détails comment la chose se fit. Il avait d'abord été trouver Athénogène pour s'entendre avec lui sur le prix de son esclave. Athénogène, en habile homme, paraît avoir vu tout de suite à qui il avait affaire : le malheureux était aveuglé par la passion; on pouvait le mener loin. Il voulait acheter un esclave : on lui mettrait sur les bras toute la parfumerie, qui était ruineuse. Rien de plus simple, à la condition de ne pas se presser, de faire même quelques difficultés d'abord, pour obtenir davantage. En conséquence, Athénogène commença par dire non; l'autre insista : nouveau refus, suivi d'une sorte de brouille. C'est alors que l'acheteur eut l'idée d'aller trouver Antigona, et de lui demander son intervention. Antigona se montra tout de suite bienveillante et affectueuse. Elle plaignait le pauvre homme : cet Athénogène avait un caractère insupportable; mais il ne fallait pas perdre courage : elle prenait la chose très à cœur et ferait tout pour

réussir. L'autre fut si ému de tant de bonté qu'il fit tout de suite à sa protectrice un cadeau de trois cents drachmes pour lui permettre d'acheter une jeune esclave. Décidément, ce campagnard ne regardait pas à la dépense. Au bout de quelques jours, Antigona le fit revenir : tout allait bien; Athénogène consentait à céder les trois esclaves pour quarante mines, mais il fallait se hâter pour ne pas lui laisser le temps de changer d'avis. L'autre, enchanté, se procure bien vite l'argent, et rendez-vous est pris pour terminer l'affaire. C'est encore Antigona qui ménage l'entrevue des deux hommes. Spectacle touchant! elle les réconcilie; elle les exhorte à ne chercher désormais que le bien de l'un et de l'autre. Le client d'Hypéride s'empressa de tout promettre; Athénogène ne fut pas moins cordial : « Remercie-la, dit-il : c'est pour l'amour d'elle que je vais t'offrir les avantages que tu vas voir. »

Quels avantages? Le moment critique était venu : il fallait aborder la question de la parfumerie; on allait voir si ce campagnard avalerait l'hameçon jusqu'au bout, ou s'il se dégagerait. Mais il était pris, et bien pris; Athénogène, d'ailleurs, en bon logographe, fut à la hauteur de la situation. Il fit remarquer à son interlocuteur qu'affranchir simplement les esclaves pour une somme donnée, selon sa demande, offrait plus d'un inconvénient. Une fois affranchis, ils pourraient bien ne pas rester fidèles à celui qui aurait payé leur rançon. Qui sait d'ailleurs (tant les hommes sont ingrats!) si leur reconnaissance n'irait pas plutôt à Athénogène, qui les aurait affranchis en fait, qu'à leur véritable bienfaiteur? Il y avait beaucoup mieux à faire : c'était d'opérer une vente en bonne et due forme; l'autre les acquerrait, avec la boutique, en toute propriété; s'il lui plaisait de les affranchir ensuite, il en aurait tout le mérite à leurs yeux, et quant aux petites dettes insignifiantes que les esclaves pouvaient avoir faites dans leur commerce (dettes qui passaient naturellement à la charge du

nouveau propriétaire), elles étaient amplement couvertes par les marchandises en magasin.

Ce beau raisonnement fit son effet sur un interlocuteur bien disposé : il consentit. Par une heureuse prévoyance, Athénogène se trouvait avoir là, dans un pli de sa robe, un petit contrat tout préparé. En donner lecture à un homme ravi, qui déjà n'écoutait plus, sceller les pièces, verser l'argent, tout cela fut l'affaire de quelques instants; après quoi le client d'Hypéride se trouva propriétaire d'un fonds de commerce pour la première fois de sa vie. Trois mois après, il s'aperçut qu'il s'était laissé indignement voler!

J'ai essayé d'analyser fidèlement le récit d'Hypéride. N'est-ce pas là d'excellente comédie? une comédie à la façon de Ménandre, où des caractères très humains, très vrais, s'expliquent eux-mêmes à nous par des actes ou par des paroles, avec naturel et avec grâce? Dans ces plaidoyers athéniens, l'avocat (ou, pour être plus exact, le logographe) fait œuvre de poète dramatique : il ne paraît pas lui-même dans son œuvre; il s'efface derrière le personnage qu'il met en scène; il vise à la naïveté comme d'autres visent à l'éloquence; pour lui, le comble de l'art, ainsi que pour un Ménandre, c'est de trouver un langage qui persuade, sans doute, et qui soit par conséquent plus clair, mieux déduit, plus habile que n'est celui du vulgaire, mais un langage si simple et si aisé que nulle part l'écrivain de profession ne s'y trahisse, sinon pour le connaisseur délicat que cette simplicité même enchante et qui sent l'extrême mérite d'une justesse si sobre et si fine. Lysias avait excellé le premier dans ce genre de discours : il avait fait parler les plaideurs d'Athènes avec un naturel gracieux, où l'esprit attique avait tout d'abord reconnu sa propre image.

Dès lors un certain type d'atticisme fut fixé; à tel point que Démosthène lui-même, le plus passionné, le plus personnel,

le plus puissant des orateurs, quand il parle en son propre nom, s'oblige, quand il fait métier de logographe, à contenir les éclats de sa voix et à prendre de son mieux le ton de Lysias. Mais il devait pour cela faire quelque effort. Hypéride, au contraire, ressemblait assez naturellement à Lysias, dont les critiques anciens aiment à le rapprocher; il avait la même souplesse, la même grâce, le même naturel, avec plus d'esprit toutefois, et avec une ironie plaisante, quoique discrète, qui semblait à Longin tout à fait exquise. Jusqu'ici, nous en étions à peu près réduits, sur ce point, à en croire Longin sur parole. Les discours précédemment retrouvés d'Hypéride n'offraient guère d'exemples de ces qualités, et du reste ne les comportaient pas, à cause de la nature des sujets. Ici, au contraire, elles sont très sensibles : tout le récit du plaideur est plein d'esprit, et non pas de la sorte d'esprit qu'aurait pu montrer Hypéride parlant en son propre nom, comme avocat, mais précisément de celui que peut avoir un plaideur qui n'en veut pas faire, qui ne songe qu'à son procès, et qui se trouve dire des choses amusantes à peu près comme un personnage de Ménandre ou de Molière, sans le savoir et sans le vouloir, parce que la situation même l'y oblige.

Nous ignorons quelle fut l'issue du procès. Le client d'Hypéride, dans l'argumentation qui suit le récit des faits, essaie d'établir qu'une vente entachée de pareilles fraudes ne saurait être sanctionnée par la loi. Son argumentation est fort habile, et comme il est obligé, dans cette partie de son discours, d'étaler une science de jurisconsulte qui pourrait sembler peu d'accord avec la simplicité rustique qu'il s'était attribuée jusque-là, il a soin d'expliquer la chose de la manière la plus naturelle en même temps que la plus ingénieuse. «Je vais te convaincre, dit-il, par le texte même des lois; car tu m'as mis dans un tel état, j'ai eu si peur d'être la victime de tes machinations, que je passe mes nuits et mes jours à étudier les lois

sans songer à autre chose.» Il discute donc, et fort bien; mais nous ne connaissons pas assez la législation athénienne pour savoir si son adversaire n'avait pas eu l'habileté de se mettre en règle avec la lettre de la loi. Quoi qu'il en soit, le plaideur aborde ensuite un autre point qui ne manque jamais dans les plaidoyers athéniens : c'est une attaque contre la vie politique de l'adversaire. Prouver que celui-ci est un ennemi du peuple est un genre d'argument très fort devant les tribunaux de la démocratie. Les juges d'Athènes, ne l'oublions pas, sont des jurés, plus nombreux que les nôtres, et plus sensibles aux raisons qui enlèvent une foule. Athénogène, paraît-il, avait émigré pendant la guerre contre Philippe; c'est du moins ce que prétend son adversaire. S'il ne parvint pas à se disculper de ce reproche, il dut avoir de la peine à prouver aux juges que la vente était régulière et irrévocable.

Tel est, Messieurs, dans ses grandes lignes, ce nouveau discours d'Hypéride. On en voit l'intérêt : c'est de déterminer pour nous un côté qui restait assez vague dans la physionomie d'un orateur que l'antiquité plaçait très haut. Au-dessous de la fougue ardente et incomparable de Démosthène, à côté de la grâce aisée de Lysias, de l'élégance un peu fastueuse d'Isocrate, de la facilité brillante d'Eschine, Hypéride s'était fait une place très enviable par une heureuse pondération de qualités diverses, au premier rang desquelles figurait la finesse spirituelle. Le nouveau plaidoyer, qui nous en apporte la preuve, n'est donc pas inutile à l'œuvre que nous poursuivons par les études du passé, et qui est de faire revivre l'âme des peuples disparus; il nous aide à concevoir plus nettement ce qui s'appelle d'un seul mot : l'*atticisme*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys.)

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de l'auteur, Mgr Dehaisnes, l'ouvrage intitulé : *Recherches sur le retable de Saint-Bertin et sur Simon Marmion* (Lille et Valenciennes, 1892, gr. in-8°).

« L'Académie a déjà eu l'occasion d'apprécier et de récompenser les savants travaux de l'ancien archiviste du département du Nord sur l'histoire de l'art. Cette nouvelle publication est faite avec un luxe vraiment digne des œuvres qu'il produit. »

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, au nom de Mme de Saulcy, le dernier ouvrage de notre savant confrère, achevé grâce à la collaboration de M. Frœhner : *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, t. I à IV (Paris, Caen et Mâcon, 1879, 1887, 1888 et 1892, in-4°).

Sont encore offerts :

L'homme, par M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Correspondant*);

Considérations sur l'emplacement du premier campement de Vercingétorix et la Gorgobina des Boïens, avec cartes et plans des lieux à l'appui, par M. Léon Mauduit (Châteauroux, 1891, in-8°, extrait de l'*Histoire de la Châtre*);

Le registre baptistaire de Saint-Vallier (2 mai 1568-17 décembre 1875), étude sur l'état des personnes de cette paroisse et l'origine de leurs noms patronymiques, par M. Albert Caise (Valence, 1892, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*);

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, n° 596, 10 octobre 1892 (Paris, in-8°);

Geschichte der bildenden Kunst in Böhmen, par M. le Dr Joseph Neuwirth, professeur de l'Université de Prague, I : *Allgemeine Verhältnisse, Baubetrieb und Baudenkmale* (Prague, 1893, in-8° avec 57 planches).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A.-Clément Pallu de Lessert, un ouvrage intitulé : *Vicaires et comtes d'Afrique* (*de Dioclétien à l'invasion vandale*) [Constantine, 1891, in-8°, extrait des *Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXVI, 1890-1891].

«Au milieu du IVe siècle, sur la fin du règne de Constantin, un ordre de choses nouveau a remplacé l'ancien. L'autorité civile est répartie, sauf deux exceptions pour l'Asie et pour l'Afrique proconsulaire qui relèvent directement de l'empereur, entre quatre préfets du prétoire; chaque préfecture est divisée en diocèses ayant à leur tête un vicaire; le diocèse à son tour se subdivise en provinces. Quant au pouvoir militaire, il est confié à deux *magistri militum*, l'un commandant l'infanterie, l'autre préposé à la cavalerie, qui sont représentés dans les provinces, suivant l'importance de celles-ci, tantôt par des comtes, tantôt par des ducs.

«M. Pallu de Lessert a entrepris l'étude de cette organisation nouvelle. Il traite successivement des vicaires d'Afrique et des comtes militaires. Après avoir constaté la plus grande ancienneté des premiers, il relève les titres très variés portés par le vicaire d'Afrique et énumère les rangs divers que les vicaires ont occupés dans la hiérarchie nobiliaire. S'occupant ensuite de leurs attributions, il en démontre l'importance. Ces attributions ont varié suivant les époques. Au point de vue civil, elles sont nombreuses. Le vicaire doit protéger ceux qui sont opprimés par les gouverneurs, arrêter les déserteurs, surveiller les palais impériaux, veiller au bon état des routes. Il est investi d'une part de la juridiction et statue tantôt en premier ressort, tantôt en appel. Il joue un rôle important dans les affaires relatives à l'administration de l'annone ou dans celles qui touchent au *cursus publicus*. Autour de lui se meut un personnel nombreux d'auxiliaires; c'est l'*officium*, dont la Notice des dignités énumère les membres, sans nous donner, malheureusement, des notions précises sur leurs fonctions.

«Le comte d'Afrique nous apparaît comme investi du commandement exclusif des troupes d'Afrique, sauf deux exceptions pour la Tripolitaine. La liste de ces troupes est donnée dans la Notice des dignités. Il a sous ses ordres les seize *præpositi limitum* de la Byzacène et de la Numidie, établis pour couvrir les frontières et pour assurer dans l'intérieur du pays

la sécurité des régions occupées par des populations nomades ou incomplètement soumises. Il exerce dans son ressort une certaine juridiction; il peut connaître des affaires civiles entre militaires ou entre militaires et civils quand le défendeur est militaire. Pour l'usage du *cursus publicus*, il est soumis à peu près aux mêmes règles que le vicaire. La composition de son *officium* diffère un peu de celle de l'*officium* du vicaire.

«Telles sont les différentes questions que M. Pallu de Lessert a exposées et élucidées avec beaucoup de soin dans l'Introduction placée en tête de ce volume.

«Les pages qui suivent sont consacrées à plus de soixante biographies particulières de vicaires ou de comtes d'Afrique, écrites à l'aide des documents fournis par les textes juridiques ou par l'épigraphie. Ces biographies concernent des personnages qui ont exercé leurs fonctions depuis le commencement du IVe siècle jusque vers l'année 430, époque de la mort de saint Augustin et de la prise d'Hippone par les Vandales. Parmi les plus curieuses, il faut signaler celle de l'usurpateur africain connu sous le nom d'Alexandre le Tyran, dont une inscription de Constantine nous a révélé naguère les noms complets, *L. Domitius Alexander*. Dans la notice consacrée au comte Romanus, M. Pallu de Lessert est arrivé à fixer d'une façon définitive la chronologie de ce gouvernement et la date de la révolte de Firmus, qui éclata en 372. Celle du prince indigène Gildon, parvenu d'abord aux plus hautes fonctions et fidèle serviteur des Romains, puis finissant misérablement après s'être révolté contre ses bienfaiteurs, est également fort intéressante. L'histoire d'Héraclianus est analogue à celle de Gildon et offre les mêmes péripéties. La dernière notice est consacrée au comte Boniface, qui livra l'Afrique aux Vandales.

«L'auteur, malheureusement, n'a pu étudier avec ensemble la chronologie du donatisme, mais il a pris soin d'analyser les derniers travaux sur la matière et, en particulier, ceux d'Otto Seeck. Dans l'appendice il a présenté quelques observations sur l'étude de notre savant confrère, M. l'abbé Duchesne, *Le dossier du Donatisme*, parue dans les *Mélanges* de l'École de Rome.

«Tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire ou de l'administration de l'Afrique aux IVe et Ve siècles seront obligés de consulter cet ouvrage. Ils y trouveront de nombreux documents, bien classés, bien mis en œuvre et discutés d'une façon intelligente. En publiant ce travail, M. Pallu de Lessert a rendu un nouveau service aux études africaines, dont il est aujourd'hui un des champions les plus autorisés et les plus sérieux.»

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom de M. Gaston Cougny, professeur d'histoire de l'art dans les écoles municipales de Paris, un volume intitulé : *L'art antique* (*deuxième partie*). *La Grèce. Rome. Choix de lectures sur l'histoire de l'art, l'esthétique et l'archéologie*, ouvrage illustré de 78 gravures (Paris, 1893, in-8°).

« La publication de M. Gaston Cougny pourrait être intitulée : *Histoire de l'art antique par une Société d'auteurs français*. La tâche de l'éditeur a consisté, en effet, à choisir dans les œuvres des archéologues français contemporains un certain nombre d'articles spéciaux, qu'il a classés, suivant un plan arrêté d'avance, de façon à présenter au lecteur une suite de chapitres détachés, ayant cependant entre eux un lien commun et constituant dans leur ensemble une histoire chronologique de l'art antique en Grèce et à Rome. Les noms de Beulé, de François Lenormant, de Hittorff, de Viollet-le-Duc se retrouvent au bas de ces pages à côté de ceux de plusieurs de nos confrères.

« Pour mener à bien une entreprise de ce genre, il fallait du discernement, une sage réserve, un jugement sûr et une connaissance sérieuse du sujet. M. G. Cougny possède heureusement toutes ces qualités et, dans les notes explicatives, historiques et bibliographiques dont il a enrichi ce volume, il a su montrer, dans une mesure excellente, combien lui-même était familier avec les questions traitées par ses savants collaborateurs. Ce choix de lectures est parfait. Les nombreuses illustrations insérées dans le texte, quoique d'inégale valeur, égaient le livre et en rendent l'usage plus facile et plus attrayant. Plusieurs des articles reproduits sont extraits de Revues spéciales qu'on n'a pas toujours sous la main ou de publications d'un format peu portatif. En les réimprimant dans un volume qui peut facilement être mis dans la poche et devenir un agréable compagnon de voyage, M. G. Cougny a fait une œuvre intelligente, dont lui sauront gré tous les gens de goût. C'est en même temps une œuvre pratique et utile, conforme aux derniers programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne. »

M. Georges Perrot présente trois publications dues à M. Salomon Reinach :

1° *Antiquités de la Russie méridionale* (édition française des *Rousskia Drevnosti*), par le professeur N. Kondakof, le comte J. Tolstoï et S. Reinach, 3e livraison (Paris, 1892, in-4°).

« Ce fascicule complète l'édition française d'un livre qui met à la portée du lecteur étranger au russe un ouvrage important. Cette édition, dont les deux premiers cahiers ont été déjà présentés à l'Académie, a été

donnée par les soins et sous la surveillance de M. Salomon Reinach, qui est toujours prêt quand il s'agit de fournir des instruments nouveaux et plus commodes à qui cultive la science pour laquelle il a tant fait. Cette troisième partie comprend les monuments de la Russie orientale, des pays qui s'étendent au delà de l'Oural et de la Caspienne. Là, plus encore que dans les deux cahiers précédemment publiés, la curiosité de l'archéologue trouvera à se satisfaire. Grâce aux recherches que les auteurs ont faites dans nombre de collections publiques et privées, ils ont fait connaître une foule d'objets inédits ou qui n'avaient été décrits et figurés jusqu'à présent que dans des ouvrages difficilement accessibles.»

2° *Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains. Antiquités du Bosphore cimmérien (1854), rééditées avec un commentaire nouveau et un index général des Comptes rendus*, par Salomon Reinach (Paris, 1892, gr. in-8°).

«M. Salomon Reinach a rendu un service signalé à tous ceux qui s'occupent d'archéologie en mettant à leur disposition, dans le format commode et au prix modique de tous les volumes de la *Bibliothèque des monuments figurés*, les planches si précieuses de ces *Antiquités du Bosphore cimmérien* que possèdent si peu de bibliothèques. L'ouvrage n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires et n'a pas été mis dans le commerce. On a ici les quatre-vingt-six planches de la publication originale, réduites et reproduites par la phototypie. Malheureusement la reproduction de ces planches offrait de très grandes difficultés, tant à cause de l'extrême finesse des gravures en taille-douce que de la coloration des lithographies. Aucun détail visible sur les planches originales n'a disparu sur les réductions, mais certaines images polychromes ont pris une apparence un peu pâteuse, et il faut souvent se servir de la loupe pour étudier les figures, notamment pour étudier les cartes.

«Si, pour ce motif, l'aspect des planches n'est pas aussi flatteur que dans les deux précédents volumes de cette même collection, M. Reinach n'y a pas moins payé de sa personne en résumant ici avec beaucoup de précision tout ce qu'il y a d'intéressant dans les notices de Stephani et en mettant d'ailleurs ce commentaire au courant de tous les progrès que la science a faits depuis quarante ans. Enfin, il a ajouté encore à la valeur de ce volume en donnant ici un sommaire analytique des *Comptes rendus de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg* et un index général des *Suppléments aux comptes rendus*. Ce recueil, ces analyses, ces index faciliteront beaucoup aux archéologues l'étude et la connaissance des antiquités découvertes en Russie.»

3° *L'origine des Aryens. Histoire d'une controverse*, par S. Reinach (Paris, 1892, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque orientale elzévirienne*).

«Avec cette rare faculté d'assimilation qui lui est propre, M. Salomon Reinach a très bien exposé, dans ce petit livre, surtout d'après des ouvrages anglais et allemands dont il résume toute la substance, l'histoire de la controverse encore pendante qui s'est engagée entre les savants à propos de l'origine des Aryens et du prétendu point de départ de la race aryenne. Au terme de ce résumé, M. Reinach reconnaît que le problème, dans l'état actuel de la science, ne comporte pas de solution assurée; il insiste toutefois sur la valeur des arguments qui ont été présentés à l'appui de la théorie nouvelle, d'après laquelle ce serait dans l'Europe orientale qu'il faudrait placer la résidence des tribus aryennes avant leur séparation.»

M. Delisle offre de la part d'un bénédictin belge, qui s'est fait connaître par d'intéressantes découvertes dans le domaine de l'histoire littéraire, dom Germain Morin, le volume intitulé: *Liber comicus sive Lectionarius missæ quo Toletana ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur* (Maredsous, 1893, in-4°, formant le volume I des *Anecdota Maredsolana*).

«C'est l'édition, faite avec grand soin, d'un manuscrit du XIe siècle, en caractères visigothiques, que la Bibliothèque nationale a recueilli dans les débris de la bibliothèque de l'abbaye de Silos. Cet important monument de la vieille liturgie espagnole nous a conservé beaucoup de fragments des antiques versions latines de l'Ancien et du Nouveau Testament.»

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de l'auteur, M. Antoine Campaux, l'*Histoire du texte d'Horace* (Paris et Nancy, 1891, in-8°).

«M. Campaux donne, dans ce volume, le résumé de la dernière année de son cours à la Faculté des lettres de Nancy. Ce sont comme des adieux à cette Faculté où il a professé avec succès pendant de longues années et dont il est maintenant professeur honoraire.»

Le Secrétaire perpétuel dépose, en outre, sur le bureau, le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1892, juillet-août (Paris, 1892, in-8°).

Sont encore offerts :

Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Rapports du

jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard : Groupe VII; *Produits alimentaires; Rapport général*, pièces annexes (Paris, 1892, 2 vol. in-8°);

Congrès international des Américanistes. Compte rendu de la VIIIe session, tenue à Paris en 1890 (Paris, 1892, in-8°);

Sur le nom Amerrisque, par M. Désiré Pector (Paris, 1892, in-8°);

Considérations sur quelques noms indigènes de localités de l'isthme centre-américain, par le même (Paris, 1892, in-8°);

Notice sur l'archéologie du Salvador précolombien, par le même (extrait des *Archives internationales d'ethnographie*, t. V, 1892);

Le traité des fleuves de Plutarque, par M. F. de Mély (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue des études grecques*);

Histoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux, par M. Raymond Céleste, bibliothécaire de cette ville (Bordeaux, 1892, in-4°);

René d'Orange, poète du bas Maine, par M. Bertrand de Broussillon (Laval, 1892, in-8°);

La sépulture dolménique de Mareil-lez-Meaux, par M. l'abbé Émile Petitot (Paris, 1892, in-12);

Documenti di storia perugina, editi da Ariodante Fabretti, vol. II (Turin, 1892, in-8°);

Studien und Materialien zum Rechtswesen des Pharaonenreiches der Dynast. XVIII-XXI (c. 1500-1000 v. Chr.). Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde an der Kaiser-Wilhelms-Universität, Strassburg, par M. Wilhelm Spiegelberg (Hanovre, 1892, in-4°);

Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada pour l'année 1891, t. IX (Montréal, 1892, in-4°).

M. Edmond Le Blant dépose sur le bureau son mémoire intitulé : *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture* (Paris, 1892, in-4°, extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIV, 1re partie).

M. de Boislisle offre à l'Académie le tome IX de sa nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1892, in-8°).

M. Georges Perrot a la parole pour deux hommages :

1° *Recueil des inscriptions juridiques grecques. Texte, traduction, commentaire*, par R. Dareste, B. Haussoullier et Th. Reinach, fascicule 2 (Paris, 1892, gr. in-8°).

«Le premier fascicule de ce recueil a paru en 1890. Le second s'est fait attendre plus que ne l'auraient voulu les auteurs; mais il est plus

important de faire bien que de faire vite, et les causes de ce retard sont d'ailleurs de celles qui font honneur au scrupule et à la méthode vraiment scientifique des trois associés. Plusieurs des documents qu'ils ont choisis sont très difficiles à interpréter et il a fallu y revenir à plusieurs reprises pour en donner une explication satisfaisante; pour d'autres, on a reçu au dernier moment des copies plus complètes qui ont exigé de longs remaniements.

«Conformément à la règle adoptée, ce second fascicule se divise, comme le premier, en trois parties, lois, contrats, jugements. Nous ne saurions énumérer tous les documents épigraphiques qui composent le recueil. La première section est formée tout entière par la curieuse loi qui règle les conditions de l'établissement d'une colonie locrienne à Naupacte; c'est, comme disaient les Romains, la *lex coloniæ*. Dans la seconde section, qui contient des contrats de louage et de prêt, on remarquera particulièrement les célèbres tables d'Héraclée, publiées pour la première fois en 1736. On pourrait les intituler : l'emphytéose dans la Grande-Grèce au IVe siècle avant notre ère. La troisième section contient un jugement rendu, au temps de la ligue achéenne, par des juges fédéraux, entre les villes d'Épidaure et de Corinthe, au sujet d'un territoire contesté.

«Ce que l'on ne saurait trop louer, c'est la sûreté et en même temps la sobriété du commentaire. Il n'en est pour ainsi dire pas une page qui n'ajoute quelque fait important à cette science du droit grec qui, il y a une trentaine d'années, n'existait pas, tandis qu'aujourd'hui on n'en conteste plus l'importance. Elle fait tous les jours de nouveaux progrès, auxquels personne n'aura plus contribué que les auteurs de ce recueil. Ils nous annoncent, pour le troisième fascicule, les lois de Gortyne et les inscriptions crétoises qui s'y rattachent, ces lois dont j'ai, il y a bien longtemps, découvert, avec mon camarade Thenon, sous la meule d'un moulin, le premier fragment connu, celui que possède aujourd'hui le Louvre.»

2° *L'archéologie chrétienne*, par M. André Pératé, ancien membre de l'École de Rome (Paris, 1892, in-8°).

«Dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, dont il fait partie, ce petit livre fait suite au *Manuel d'archéologie romaine*, de M. Jules Martha, et prend place à côté du *Manuel d'art byzantin*, de M. Bayet. On y trouve une étude des origines de l'art chrétien, presque entièrement limitée à l'art occidental, dont Rome est le centre, et ne dépassant guère l'époque carolingienne. Près de la moitié de ce travail a

trait aux peintures des catacombes, qui ont donné lieu à tant de discussions. Écrivant une étude d'art, l'auteur a soigneusement évité toute discussion qui eût un caractère de polémique religieuse. Le guide qu'il a suivi le plus souvent, il est presque inutile de le dire, c'est notre illustre confrère M. de Rossi; mais, à plus d'un détail, à plus d'un jugement, on devine que l'auteur, qui a été pensionnaire de notre École française de Rome, a vu et longuement étudié sur place les monuments dont il parle, qu'il a l'esprit indépendant, qu'il exprime des opinions réfléchies et personnelles.»

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Barbier de Meynard, un extrait du *Journal asiatique*, contenant un hommage à M. Ernest Renan.

Sont encore offerts :

Dom Guillaume Marlot, historien de Reims (1596-1667), par M. Henri Jadart (Reims, 1892, in-8°);

Géographie politique du Sud-Ouest de la Gaule franque, d'après le Cosmographe anonyme de Ravenne, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut (extrait de *la Revue de géographie*);

South Sea languages. A series of studies on the languages of the New Hebrides and other South Sea islands, vol. II : *Tangoan-Santo, Malo, Malekula, Epi (Baki and Bierian), Tama, and Futuna*, par le rév. D. Macdonald (Melbourne, 1891, in-8°);

New Hebrides linguistics. Introductory. Three New Hebrides languages (Epatese, Eromangan, Santo), par le rév. D. Macdonald (Melbourne, 1889, in-12);

Cataloghi dei codici orientali di alcune biblioteche d'Italia, fasc. 5 (Florence, 1892, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Inscriptions de l'Orkhon*, recueillies par l'expédition finnoise en 1890 et publiées par la Société finno-ougrienne (Helsingfors, 1892, in-fol.).

«Dès 1825, Abel Rémusat, avec une vue prophétique de l'avenir de l'archéologie asiatique, annonçait qu'on trouverait, un jour, en Mongolie des inscriptions qui permettraient d'établir sur des bases solides

l'histoire de la haute Asie. Cette prédiction due à l'un des savants les plus éminents de notre siècle vient de se réaliser par les découvertes faites au delà du lac Baïkal, dans la vallée de l'Orkhon, de 1889 à 1890. M. Raffray, vice-consul à Massaouah, avait communiqué à l'Académie des inscriptions, il y a peu d'années, une notice sur les inscriptions trans-baïkaliennes. Plus tard, une de ces inscriptions avait été copiée par M. Iadrintzeff et lue par M. Radloff; elle a permis de constater que les ruines de Kara Balgasum appartenaient à l'ancienne capitale des Turcs Ouïgours. Et, en effet, tous ces parages ont été habités jadis par une des tribus les plus puissantes de l'Asie centrale : il était donc naturel qu'elle attirât particulièrement l'attention des savants de l'Europe du Nord.

«L'année dernière, une expédition organisée en Finlande est allée explorer de nouveau la fameuse vallée sous la conduite d'un savant finnois, M. Heikel. Le résultat en a été des plus fructueux : trois monuments situés à peu de distance les uns des autres ont été photographiés et leurs inscriptions reproduites avec un soin minutieux. Elles sont rédigées en trois langues; en chinois, en ouïgour et en un alphabet inconnu, auquel on a donné le nom d'*iénisséen*, en raison de sa provenance.

«Grâce à la libéralité de la Société des antiquaires de Helsingfors, la description et le déchiffrement de ces documents précieux viennent de paraître dans le beau volume que j'offre de la part de cette Société à l'Académie. Plusieurs savants ont concouru à sa rédaction. Le premier monument, dont l'inscription chinoise a été déchiffrée par M. de Gabelentz, date de 732 de notre ère : c'est le tombeau d'un prince turc nommé *Geuk-Tekin*. M. Devéria, professeur à l'École des langues orientales, a consacré à la partie chinoise du deuxième et du troisième monument une notice pleine d'érudition et de judicieuse critique : il y trouve la date de 733 ou 734 et le nom d'un prince frère du précédent et «chef des *Toukiones*», c'est-à-dire des Turcs. Ces vestiges de la civilisation mongole-turque au VIIIe siècle, outre qu'ils sont un des plus anciens spécimens de l'écriture ouïgoure, parlent aussi de l'introduction d'un culte nouveau qui, au dire de M. Devéria, ne serait autre que le bouddhisme du Nord. Le troisième monument, qui paraît avoir été élevé pour perpétuer le souvenir des temps glorieux de l'empire ouïgour, porte une inscription trilingue dont la partie dite iénisséenne est l'objet d'un mémoire étendu de M. Donner. De l'examen attentif de ces carctères inconnus, ce savant conclut qu'ils ont, dans leur ensemble, une assez grande ressemblance avec les alphabets d'origine grecque, notamment avec ceux des Lyciens et des Cariens, qu'on a trouvés en Asie Mineure. C'est un rap-

prochement qui mérite au moins d'être signalé et mis en regard de l'alphabet ouïgour, dont l'origine syriaque ne paraît pas douteuse.

«En résumé, on doit remercier la Société finnoise d'avoir publié avec un grand luxe de planches et de types orientaux les premiers résultats d'une recherche scientifique organisée par ses soins. La voie est frayée maintenant, et il est à souhaiter vivement que les encouragements du Gouvernement russe et et de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg facilitent l'exploration complète de la région située au delà du lac Baïkal, qui paraît réserver à l'archéologie d'autres découvertes encore plus importantes.»

2° *Vie de Lalibala, texte éthiopien et traduction française,* par M. J. Perruchon (Paris, 1892, in-8°).

«Tous les voyageurs qui ont visité l'Abyssinie, depuis le père Alvarez, au XVI[e] siècle, jusqu'à MM. Raffray et Simon, qui ont parcouru cette contrée dans ces dix dernières années, s'accordent à parler avec admiration des onze églises monolithes du village de Lalibala. Ces monuments, taillés dans le roc avec un art merveilleux, sont attribués par les légendes éthiopiennes à un roi du même nom qui figure le septième dans la liste de la dynastie des Zagüé. M. Perruchon, ancien élève de l'École des hautes études, a eu la curiosité de rechercher la vie de ce personnage, moitié historique, moitié légendaire, parmi les manuscrits orientaux du British Museum, et il vient d'en publier des fragments dans le recueil de l'École des lettres d'Alger. Une traduction que les gens compétents s'accordent à trouver très exacte et des notes abondantes accompagnent le texte éthiopien. Lalibala est vénéré en Abyssinie comme un saint; sa biographie n'est donc qu'un tissu de récits édifiants où le surnaturel occupe la meilleure place : ils n'en sont que plus curieux pour l'historien des mœurs et des croyances populaires. Dans une introduction bien développée, le traducteur s'est efforcé de tirer de ces légendes tout ce qu'elles pouvaient fournir à l'historien, et il s'est aidé pour cela de nombreux documents gheez et arabes. Sa conclusion est qu'il faut placer le règne de ce souverain au commencement du XIII[e] siècle. Il y a là une question fort controversée : celle de la révolution dynastique qui chassa du trône la famille dite Salomonienne et mit à sa place celle des Zagüé pendant trois siècles environ; la plus étrange confusion règne à cet égard dans les chroniques indigènes et les anciennes relations des voyageurs européens. Cependant, d'après l'opinion la plus répandue, cette usurpation eut pour auteur une reine d'origine *falacha,* c'est-à-dire juive. M. J. Halévy pense au contraire qu'il n'y a pas eu changement

de dynastie, mais simplement interrègne. Malheureusement cette donnée ingénieuse a le tort de reposer uniquement sur une variante un peu forcée et que les manuscrits n'autorisent pas. M. Perruchon expose les deux opinions sans prendre parti pour l'une ni pour l'autre. Son travail dénote d'ailleurs une connaissance approfondie de la langue et de la littérature gheez; il est enrichi de notes bibliographiques en général de première main et se termine par des extraits d'auteurs modernes dont le récit éclaire et complète les renseignements tirés des documents originaux.»

M. Croiset offre, de la part de M. Ch.-Ém. Ruelle, deux opuscules extraits de la *Revue des études grecques* :

1° *Alexandre d'Aphrodisias et le prétendu Alexandre d'Alexandrie* (Paris, in-8°).

«M. Ruelle démontre, dans cette courte note, que le prétendu Alexandre d'Alexandrie n'a jamais existé, et qu'il faut attribuer à son homonyme Alexandre d'Aphrodisias les quelques pages inédites qu'on a sous son nom.»

2° *Le papyrus musical d'Euripide*, par M. Ch. Wessely, avec quelques notes de MM. C.-E. Ruelle et H. Weil (Paris, in-8°).

«L'intérêt de ce papyrus, étudié par M. Ch. Wessely, est de nous offrir, à côté du texte grec, un certain nombre de signes qui sont des notes musicales. La musique grecque ancienne est si peu connue qu'un document nouveau sur ce sujet a toujours beaucoup de prix. L'étude de M. Ch. Wessely est précise et prudente; les notes de MM. C.-E. Ruelle et H. Weil complètent très utilement le travail principal.»

M. Siméon Luce a la parole pour deux hommages :

«1° J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. André Réville, agrégé d'histoire et archiviste paléographe, une étude intitulée : *L'abjuratio regni, histoire d'une institution anglaise* (Paris, 1892, in-8°, extrait de la *Revue historique*).

«En Angleterre et dans les pays anglo-normands, on trouve l'abjuration en vigueur dès le commencement du XIIe siècle. Cette abjuration consistait essentiellement dans un serment par lequel le coupable, réfugié dans un asile, s'engageait, afin d'échapper à la peine capitale ou à la mutilation, à quitter son pays pour toujours. M. Réville prouve que l'«abjuratio regni», sortie, par une évolution naturelle et lente, de l'«utlagatio» anglo-saxonne, constitue en quelque sorte une annexe exclusivement anglaise du droit d'asile. Il faut citer comme une des parties les plus curieuses de son travail la formule d'abjuration en date du 22 mai 1379 dont il a emprunté le texte à l'une des séries les moins

explorées du *Record Office*. Le jeune érudit a réussi à démontrer, contrairement à l'opinion commune, que le droit d'asile se maintint beaucoup plus longtemps en Angleterre qu'en France. Tandis que, dans notre pays, ce droit était abrogé implicitement par l'ordonnance de François Ier rendue à Villers-Cotterets en 1539, on le voit se perpétuer au delà de la Manche jusque vers la fin du premier quart du XVIIe siècle. Les derniers asiles, situés dans Fleet Street, à Holborn et à Southwark, ne disparurent même que sous le règne de Georges Ier. Ce fut grâce à l'initiative prise par la reine Élisabeth que la peine de la déportation commença à se substituer à l'abjuration. Mais cette peine de la déportation n'était en réalité pas autre chose que l'abjuration, moins le serment. Au début, en effet, on expédiait les criminels au delà des mers sans désignation d'un lieu spécial. Seulement, le jour où l'Angleterre posséda des colonies, il était naturel que l'on dirigeât de préférence les déportés vers ces colonies, et c'est ainsi que l'antique «abjuratio regni» peut être considérée comme ayant joué un certain rôle dans la fondation de l'empire colonial de la Grande-Bretagne.

«2° Je suis chargé, de la part de M. Vachez, secrétaire général de l'Académie et bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon, de présenter deux brochures, la première intitulée : *De l'indemnité des députés aux états généraux* (Lyon, 1892, in-8°); la seconde : *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines* (Lyon, 1892, in-8°).

«Dans la première, consacrée surtout au commentaire d'un acte du 28 août 1618 relatif au recouvrement d'une somme de 4,560 livres allouée à Jacques d'Urfé, bailli de Forez, député aux états de 1614, l'auteur s'attache à établir que, quoi qu'en aient dit la plupart des historiens des états généraux, l'indemnité due aux délégués de la noblesse n'était payée que par les possesseurs des terres nobles.

«Dans la seconde brochure, plus importante que la première par son étendue aussi bien que par son objet, M. Vachez passe en revue les livres de raison, concernant le Lyonnais et les provinces voisines, qui ont été publiés ou signalés depuis une quinzaine d'années par MM. Georges Guigue, Duguet, Paul de Varax, Langlois, Condamin, Edmond Roche, Peyrard, Mazon, Bréghot du Lut et Gaspard Bellin. Il fait ressortir le vif intérêt qu'offrent ces documents à divers points de vue et en particulier pour l'histoire des mœurs, de l'industrie et de l'agriculture de la région lyonnaise. À l'aide de citations empruntées au *Livre de raison d'un bourgeois d'Annonay au XVIIe siècle,* il prouve que, près d'un demi-siècle avant la naissance de Parmentier, les pommes de terre étaient

déjà, sous le nom de «truffes», une des marchandises courantes du marché d'Annonay, où elles se vendaient, en 1694, 22 sous la quarte. Il fait connaître par extraits trois livres de raison inédits, le premier tenu de 1547 à 1693 par la famille bourgeoise des Fornet, originaire des environs de Valence, le second émanant d'un simple paysan de l'Arbresle, qui embrasse les soixante-deux premières années du XVIIIe siècle, le troisième enfin rédigé par un riche marchand de Lyon, Antoine-Esprit Bienvenu, vers la fin de ce même siècle. Le livre de raison de Hugues Mayet, petit cultivateur à Nuelles, près de l'Abresle, est le premier document de ce genre que l'on ait signalé, à notre connaissance du moins. Nous le recommandons tout particulièrement aux économistes et aux moralistes qui s'occupent de la situation morale, intellectuelle et matérielle de nos classes rurales à la veille de la Révolution.»

M. Georges PERROT présente l'*Histoire des ordres dans l'architecture*, par M. Adrien Joigny (Paris, 1892, in-4°, extrait de l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*).

«La famille et les amis d'Adrien Joigny ont réuni dans ce volume les articles qu'il avait publiés, pendant les dernières années de sa vie, dans l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*. Ces diverses études s'éclairant l'une par l'autre, il a paru intéressant de les rassembler, car elles forment, malgré leur dispersion apparente, un tout homogène; ce sont bien les matériaux d'un même édifice et les chapitres successifs d'un véritable traité sur l'Histoire des ordres dans l'architecture. M. Joigny porte dans ces questions une curiosité d'esprit qu'il est rare de rencontrer chez les architectes, trop occupés par leurs travaux professionnels. Il avait visité, pour s'instruire, l'Italie et la Grèce; on pourra ne pas partager toujours ses opinions sur tel ou tel point, mais on apprendra toujours beaucoup à consulter ces mémoires, qui témoignent d'une sérieuse étude des problèmes. Les figures sont bien choisies et d'une exécution soignée.»

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

M. OPPERT offre à l'Académie une notice anglaise sur ses ouvrages, publiée par M. W. Muss-Arnolt, sous ce titre : *The works of Jules Oppert* (Leipzig, 1892, in-8°, extrait des *Beiträge zur Assyriologie*, etc.).

Sont encore offerts :

Le dieu Allâh dans une inscription minéenne, par M. Hartwig Derenbourg (Paris, 1892, in-8°, extrait du *Journal asiatique*);

Écriture universelle et internationale, par M. A. Amadis (Perpignan, 1892, in-8°);

Zusätze und Verbesserungen zu Du Cange, Les familles d'outre-mer (éd. E. Rey, Paris, 1869), par M. Reinhold Röhricht (Berlin, 1886, in-4°);

Kleine Studien zur Geschichte der Kreuzzüge, par le même (Berlin, 1890, in-4°).

M. Viollet présente, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, par M. Alfred Leroux (Paris, 1892, in-8°).

«Élève de l'École des hautes études, M. Leroux entreprenait, il y a quinze ans, des recherches très fructueuses sur l'histoire des relations politiques de la France et de l'Allemagne. Il publia alors dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* un volume où étaient résumées ses premières investigations. Il n'a guère cessé depuis lors de creuser ce vaste sujet. Il nous donne aujourd'hui de *Nouvelles recherches critiques* où il analyse quantité de textes inédits ou peu connus et les enrichit d'observations très importantes.

«Voici la liste des principales questions qu'aborde M. Leroux : Le grand schisme (1378-1407); les conciles de Pise, de Constance et de Sienne (1409-1430); — la guerre de Cent ans; — les ducs de Bourgogne et d'Orléans; la France, le duc de Bourgogne et l'Allemagne; — la croisade contre les Turcs (1431-1461). M. Leroux n'a pas voulu récrire ces importants chapitres d'histoire générale, mais apporter à l'histoire des renseignements et des observations nouvelles. Tel est le but de ces *Recherches*. Il est pleinement et heureusement atteint.»

M. de Boislisle offre, au nom de l'auteur, M. A. Mazon, l'*Histoire de Soulavie, naturaliste, diplomate, historien* (Paris, 2 vol. in-8°).

«Nous n'avons ici à considérer Soulavie ni comme naturaliste et géologue, quoique ses travaux stratigraphiques aient fait faire un progrès à la science; ni comme membre du clergé, puis apostat marié; ni comme révolutionnaire jacobin et auteur d'une grande quantité d'opuscules politiques dont le ton changeait suivant la marche des événements; ni comme représentant de la République française à Genève, quoique son séjour en cette ville, pendant les années 1793-1794, ait été marqué par d'étranges épisodes. C'est uniquement l'historien et l'éditeur d'une quarantaine de volumes, mémoires ou documents, plus ou moins authentiques, plus ou moins falsifiés, plus ou moins apocryphes; c'est l'auteur de cette théorie

sur l'histoire et les mémoires historiques qu'il mit lui-même en pratique durant vingt années, de 1789 à 1809, et d'où sortirent tant de publications devenues presque classiques malgré leur origine interlope, comme les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, ceux de *Maurepas*, de *Massillon;* c'est l'éditeur des *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, des *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, des premiers fragments de l'œuvre de Saint-Simon ou de celle de Duclos, de la *Correspondance du Cardinal et de Mlle de Tencin*, etc.; c'est l'auteur d'une *Histoire des états généraux*, en collaboration avec le duc de Luynes, et d'une *Histoire du Vivarais*, qui est restée inédite; c'est le continuateur désigné par les états de la province de Languedoc, en 1789-1790, trop tard, par conséquent, pour achever l'œuvre monumentale de dom Vaissette. C'est aussi Soulavie collectionneur, non seulement de mémoires et de correspondances, mais encore de papiers d'État, comme ces archives du ministère secret de Louis XV, dont une bonne partie fut sauvée par lui, et d'un immense recueil d'estampes et de dessins relatifs à l'histoire de France qui pourrait presque être comparé à la célèbre collection de Fontette. Je dois ajouter que, de très bonne heure, dès 1783, l'abbé Soulavie avait été élu correspondant de l'Académie des inscriptions.

«Originaire de l'ancien Vivarais comme Soulavie lui-même, bien placé pour recueillir ce qui pouvait subsister de souvenirs et documents inédits, habitué à poursuivre les pistes les plus difficiles à travers des régions inexplorées, M. Mazon, de qui j'ai déjà eu l'honneur de présenter ici des ouvrages, a écrit cette fois sur Soulavie deux volumes instructifs et intéressants. Peut-être est-il un peu indulgent dans l'appréciation de la vie politique et de la conduite personnelle de l'ancien curé devenu jacobin; mais il s'est appliqué très consciencieusement à exposer quelle créance peut être accordée à l'historien et à ses publications, quelles furent ses principales sources d'informations, quelle était sa manière de s'approprier, au propre ou au figuré, le contenu des dépôts publics et privés dont l'entrée lui avait été trop libéralement accordée; comment, flibustier ou faussaire, ce Fouquier-Tinville de l'histoire croyait peut-être, en toute sincérité, remplir un devoir sacré envers la science, et, somme toute, ne l'a pas toujours aussi mal servie qu'on pourrait le croire. En ajoutant quelques réserves encore à celles que fait M. Mazon, en n'acceptant pas trop facilement certains dires, certaines explications de son héros, je crois qu'on peut souscrire à ses conclusions et autoriser le lecteur ou l'historien à faire usage de plusieurs des volumes édités par

IMPRIMERIE NATIONALE.

Soulavie, mais sous le bénéfice d'une critique attentive et sérieuse, et en prenant pour guide l'ouvrage de M. Mazon.»

M. de Barthélemy fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Département de la Marne. Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims,* publié, sous les auspices de l'Académie de Reims, par MM. Ch. Givelet, H. Jadart et Louis Demaison, 1er, 2e et 9e fascicules (Reims, 1889, 1891 et 1892, in-8°).

«Trois membres de l'Académie de Reims, MM. Givelet, Jadart et Demaison, ont entrepris un travail important qu'ils pouvaient mieux que personne mener à bonne fin. J'ai l'honneur, en leur nom, d'en faire hommage à l'Académie.

«Il s'agit de la statistique monumentale de l'arrondissement de Reims. L'idée première a certainement été inspirée aux auteurs par la collection des Répertoires archéologiques édités sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique; c'est le même plan général, mais le cadre est plus vaste et plus complet. Chaque canton forme un ou plusieurs fascicules séparés; il y en aura treize, dont trois publiés, sur lesquels deux sont consacrés à Reims et ses cantons, qui en comprendront encore trois, et le troisième au canton d'Ay.

«Les auteurs ont visité toutes les communes et ne s'occupent que des monuments vus par eux; ils donnent la description des églises, des châteaux, des ruines, de tous les souvenirs archéologiques, les inventaires des mobiliers artistiques, la transcription des inscriptions antérieures à l'an 1800. Tout cela est complété par d'excellentes planches et par des notions historiques très brèves, mais indispensables pour guider le lecteur ainsi que le curieux désireux de suivre, sur les lieux, les traces du savant triumvirat rémois.

«La lecture de ces trois fascicules me fait faire deux vœux. Le premier, c'est que les auteurs, dont l'érudition est notoire, trouvent de courageux imitateurs qui continuent leur œuvre dans chacun des arrondissements du département de la Marne, s'ils ne le font eux-mêmes; j'ai quelque inquiétude que ce vœu ne puisse être réalisé de longtemps. Le second, c'est que MM. Givelet, Jadart et Demaison, lorsqu'ils auront terminé leur bel ouvrage, entreprennent le Répertoire archéologique de la Marne sur le plan indiqué par le Comité des travaux historiques. Le département serait alors particulièrement favorisé, doté, d'une part, du Répertoire auquel je fais allusion et, d'autre part, ayant déjà le Dictionnaire topographique, l'un des meilleurs de la collection.»

M. Bréal présente, de la part du traducteur, le tome II du *Zend-*

Avesta, traduction nouvelle avec commentaire historique et philologique par M. James Darmesteter (Paris, 1892, in-4°, extrait des *Annales du musée Guimet*).

«Ce second volume contient la traduction du *Vendidad*, des *Yashts* et du *Khorda Avesta*, c'est-à-dire qu'il achève la traduction complète de l'*Avesta*.

«Le premier volume donnait la liturgie, celui-ci donne ce qui reste de la législation et de l'épopée.»

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE.

(Séance levée à cause de la mort de M. Siméon Luce.)

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

Sont offerts :

Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Fonds divers (Paris, 1892, in-8°);

Exposition universelle de 1889. Rapports du jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard : I, groupe VI, *Outillage et procédé des industries mécaniques*; II, groupe de l'*Économie sociale*, 2e partie, 2e fascicule (Paris, 1892, 2 vol. in-8°);

Corpus inscriptionum Graecarum Graeciae septentrionalis, consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae editum, vol. I (Berlin, 1892, in-fol.);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften, 1892, Heft III (Munich, 1892, in-8°);

Una primizia dell' etrusco e le lingue tirreno-pelasgiche, par M. G. Polari (extrait du *Corriere del Ticino* du 9 août 1892);

Epigraphia Indica of the Archæological Survey of India, edited by Jas. Burgess, vol. II, part. X et XI (Calcutta, 1892, in-4°).

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de M. Marcel Dieulafoy, l'ouvrage intitulé *L'acropole de Suse*.

«C'est l'exposé complètement développé des magnifiques résultats obtenus par la mission de Susiane, à la suite des fouilles exécutées en 1884, 1885, 1886. L'auteur ne se contente pas de faire l'historique de ses recherches et de décrire les monuments qu'il a recueillis; il traite lui-même avec une grande richesse de preuves, d'exemples, de figures insérées

dans le texte, les principales questions soulevées par ses découvertes. Il y emploie des connaissances techniques qui lui permettent de pousser certaines démonstrations plus loin qu'on ne le fait ordinairement dans les ouvrages d'archéologie et d'en tirer des conséquences pleines d'intérêt, ayant une allure de précision mathématique, qui n'empêche pas cependant l'hypothèse d'y trouver place.

« L'ouvrage comprend quatre parties principales.

« La première partie est une étude d'ethnographie sur les anciennes populations de la Susiane, fondée sur les observations anthropologiques de M. Houssay, attaché à la mission.

« Vient ensuite un ensemble de recherches sur les fortifications de l'acropole ou ville royale de Suse. M. Dieulafoy y retrouve une triple enceinte d'épaisses murailles en briques crues et en terre pilonnée, disposée d'après le système d'angles saillants que l'on appelle *à crémaillère*, dont la disposition indique, chez les ingénieurs employés par les rois de Perse, une science déjà très avancée.

« La troisième partie est consacrée à la décoration de bas-reliefs en briques émaillées, qui a été la grande surprise des fouilles de Susiane. Douze planches en couleur en forment l'illustration; elles contiennent la restitution de plusieurs figures qui n'existent pas au complet dans les salles du Louvre.

« Enfin, dans la quatrième partie, l'auteur justifie la restauration qu'il a donnée de l'*apadana* ou grande salle du trône du palais des rois de Perse. Il y joint la restitution d'un édifice qu'il considère comme un temple du feu ou *âyadana*.

« Il est probable que ce livre, comme tous ceux qui contiennent des conclusions neuves et souvent hardies, ne sera pas sans soulever des discussions. Ce qu'on peut dire d'avance, c'est qu'il commande la sympathie et le respect par la grande somme de travail et d'intelligence qu'il représente. »

M. le comte DE LASTEYRIE fait hommage à l'Académie du 7[e] fascicule de sa *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, 1892, in-4°).

Il saisit cette occasion pour remercier publiquement les collaborateurs dévoués qui l'assistent dans cette œuvre de longue haleine, en première ligne MM. Bougenot et Eugène Lefèvre-Pontalis, qui y consacrent depuis plusieurs années le meilleur de leur temps, puis M. Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, M[gr] Dehaisnes, ancien archiviste du Nord, M. Labrouche, archiviste des Hautes-Pyrénées, M. le docteur Hamy, etc.

M. Georges Perrot présente le fascicule vi-vii (septembre-novembre 1892) du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1892, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Dictionnaire français-touareg*, par M. Émile Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger, 1er fascicule (Paris, 1893, in-8°).

« C'est le commencement d'un travail considérable qui fera connaître le dialecte le plus répandu, celui des Taïtoq, qui habitent à l'ouest du massif du Hoggar. M. Masqueray en a recueilli les éléments de la bouche des prisonniers indigènes internés à Alger, à la suite de l'insurrection de 1887. Son travail, riche en observations grammaticales et en exemples qui en font une petite anthologie, formera un volume de 400 pages dont l'achèvement ne se fera pas attendre. Il fournira une utile contribution à l'étude des dialectes du Sahara et prendra place à côté de l'excellent essai de grammaire tamachek du général Hanoteau. L'Académie voudra bien le considérer aussi comme une preuve nouvelle des efforts que fait l'École des lettres d'Alger pour se rendre digne de la mission qui lui a été confiée. »

2° *Notice sur les dialectes berbères, etc.*, par M. R. Basset (Woking, 1892, in-8°), et *Rapport sur les études berbères, éthiopiennes et arabes*, par le même (*ibid.*, 1892, in-8°).

« La *Notice* que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Basset, se rattache au même ordre d'études. Elle se rapporte à deux dialectes berbères, dont l'un, celui des Harakta, est parlé sur le territoire de Aïn-Berda, dans le département de Constantine, et le second dans le Djérid tunisien. M. Basset est, je crois, le premier qui en ait signalé l'existence à l'attention des linguistes. Son travail, sans prétendre à être complet, aura, je l'espère, le mérite de provoquer de nouvelles recherches sur une série de formes dialectales qui sont en quelque sorte le trait d'union entre le berbère de l'est et celui qui a cours en Algérie et au Maroc.

« Je joins à ce travail un *Rapport* du même auteur sur les travaux accomplis depuis quelques années dans le domaine des langues berbère, éthiopienne et arabe. L'appréciation que M. Basset donne de ces publications récentes est généralement judicieuse et rendra service à la bibliographie orientale, mais elle aurait gagné à être dégagée de certaines préoccupations de polémique sans profit pour le lecteur. »

M. Saglio présente à l'Académie le 17e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1892, in-4°).

Ce fascicule renferme des articles considérables sur les armées grecques, par M. P. Monceaux, sur les armées romaines, par M. Cagnat, sur les

Fastes, matière entièrement reprise et traitée à fond par M. Bouché-Leclercq. Le même collaborateur a aussi, sous le titre *fanum*, déterminé le sens religieux et juridique de ce mot, devenu confus dans l'usage commun. M. Saglio signale encore les articles de M. Jullian sur les *fabri* et l'histoire des corporations ouvrières et sur les *fabricæ* ou fabriques d'armes impériales; de M. Babelon sur les *exagia*, c'est-à-dire sur les poids étalons destinés à empêcher l'altération des monnaies; de MM. Humbert et Glotz sur le crime de faux (*falsum*) et sur l'exposition des enfants; de M. Lécrivain sur l'exil; d'autres encore de MM. Lafaye, Hild, Salomon et Théodore Reinach, etc.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

Sont offerts :

Bordeaux. Aperçu historique, sol, population, industrie, commerce, administration, t. III, avec un album, publié par la municipalité bordelaise (Paris et Bordeaux, 1892, in-4°);

Archiwum do dziejów litteratury i oświaty w Polsce, t. VII (Cracovie, 1892, in-8°).

M. le comte DE LASTEYRIE offre à l'Académie, de la part de M. René Merlet, deux brochures intitulées :

1° *Notice sur l'église de Saint-Prest* (Chartres, 1892, in-8°);

2° *Date de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres (1020-1024)*.

Il signale particulièrement l'intérêt de cette dernière, dans laquelle l'auteur confirme par d'excellents arguments l'attribution à l'évêque Fulbert de la fameuse crypte, dont une grande partie subsiste sous l'édifice gothique que tout le monde connaît.

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1892, 10e et 11e fascicules (Paris, gr. in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei : Notizie degli scavi, juin, juillet et août 1892 (Rome, in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LIII, 4e et 5e livraisons (Paris, 1892, in-8°);

Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 164-167 (Florence, 1892, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, supplément de la 15e année et nos IV-V de la 16e (Athènes et Paris, 1891-1892, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, n° 3 (le Caire, 1892, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. IV, 2e livraison (Béziers, 1892, in-8°);

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 1890 (Paris, 2 vol. in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, octobre et novembre 1892 (Cracovie, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XX, n° 2 (Paris, 1892, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 11e année, nos 7-9 (Trèves, 1892, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIV, 8e partie (Londres, 1892, in-8°);

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, etc., 5e série, vol. I, fasc. 9 (Rome, 1892, in-8°);

Revue africaine, n° 206 (Alger, 1892, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XX, septembre et octobre 1892 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 61 et 62 (Paris, 1892, in-4°);

Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 3e trimestre 1892 (in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 11e année, fasc. 3 (Trèves, 1892, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGTIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.



